COUNTWAY LIBRARY
HC 5TGG

BOSTON
MEDICAL LIBRARY
8 THE FENWAY

V^me CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

V^me Congrès International

d'Histoire de la Médecine

GENÈVE

20-25 Juillet 1925

24569

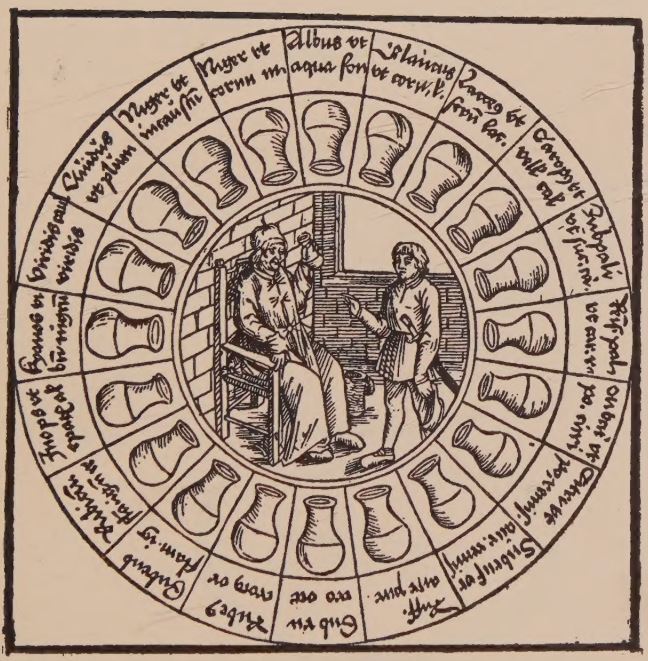

GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG
—
1926

BOSTON MEDICAL
MAR 31 1927
LIBRARY

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG
A GENÈVE
CENT CINQ EXEMPLAIRES
TOUS NUMÉROTÉS

WZ
3
I55
1926p
copy 1

EXEMPLAIRE Nº 80

CATALOGUED
MAR 31 1927

COMITÉ D'HONNEUR

Président d'honneur :

Sir D'ARCY POWER, K. B. E. (Londres).

Vice-Présidents d'honneur :

Prof. P. CAPPARONI, (Rome).
Prof. D. GIORDANO (Venise).
Dr E.-B. KRUMBHAAR (Philadelphie).
Prof. LAIGNEL-LAVASTINE (Paris).
Prof. J.-G. DE LINT (La Haye).
Dr A. PATRY (Genève).
Dr J.-D. ROLLESTON (Londres).
C. J. S. THOMPSON, M. B. E. (Londres).
Dr TRICOT-ROYER (Anvers).

Membres d'honneur :

Prof. Georges WERNER, recteur de l'Université de Genève.
Prof. J. TAILLENS, recteur de l'Université de Lausanne.
Prof. H. CRISTIANI, doyen de la Faculté de Médecine de Genève.
M. Frédéric GARDY, Directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.
Prof. Eugène PITTARD, de l'Université de Genève.
Prof. L. MÉNÉTRIER, de la Faculté de Médecine de Paris.
Prof. E. JEANSELME, de la Faculté de Médecine de Paris.
Dr André GUISAN, de Lausanne.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président du Congrès :	Dr Charles GREENE CUMSTON.
Vice-Présidents :	Dr Ernest WICKERSHEIMER.
	Prof. Andrea CORSINI.
Secrétaires généraux :	Dr A. DE PEYER.
	Dr Emile THOMAS.
Trésorier :	Dr Edouard SCHAUENBERG.

MEMBRES DU CONGRÈS

AUSTRALIE

Dr L. Cowlishaw, Gordon Road, Lindfield, N.S.W.

BELGIQUE

Dr de Mets, 29, av. van Eyck, Anvers.
Dr van Schevensteen, 46, av. de Belgique, Anvers.
Dr Tricot-Royer, 108, rue d'Italie, Anvers.

CUBA

Dr Fernandez, 105, Prado, Habano.

DANEMARK

Dr J.W.S. Johnsson, Gl. Kongeveg, 84, Copenhague.
Dr Wilhelm Maar, Store Kannikestraede, Copenhague.

ESPAGNE

Dr Fernandez de Alcalde, 11, Gran Via, Madrid.
J. Cusi, Figueras (prov. Gerona).

ETATS-UNIS

Académie de Médecine, 17, W. 34 st., New-York City.
Dr Charles W. Burr, 1918, Spruce Street, Philadelphie.
Dr J. W. Courtney, 94, Bay State Road, Boston, 17 (Mass).
Dr Le Roy Crummer, Omaha, Nebr.
Dr George W. Crile, Euclid av. and 93e Str., Cleveland (Ohio).
D. J. W. Farlow, 127, Bay State Road, Boston (Mass).
Dr Maurice Fishbein, 535, North Dearborn Street, Chicago (Ill).
Paul Hœber Esq., 76, Fifth Av., New-York City.
Dr E. B. Krumbhaar, Philadelphia General Hospital, Philadelphia.
Boston Medical Library, 8, the Fenway, Boston (Mass).
Prof. Otto Raubenheimer, 1341, Fulton Street, Corner Verona Place, Brooklyn, New-York City.
Miss Gertrude Seymour, Room 129, Madison Av., 1, New-York City.
Mr. F. B. Kilmer, Johnson & Johnson. New Brunswick, N. J.

FRANCE

M. Emile Boulanger, 4, rue Aubriot, Paris.
Dr Bugiel, 72, Bd. St-Marcel, Paris.
Mr. Henri David, 6, rue de la Gare, Angers.
Prof. Paul Delmas, 1, rue Germain, Montpellier.
Dr Paul Delaunay, 36, rue Chanzy, Le Mans.

Dr Dubreuil-Chambardel, 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours.
Mlle Droz, 13, av. Félix Faure, Paris, XVe.
M. Fosseyeux, 189, av. de Maine, Paris.
Prof. Jeanselme, 5, quai Malaquais, Paris.
Prof. Laignel-Levastine, 12*bis*, place de Laborde, Paris.
Prof. Ménetrier, 59, bd. St-Michel, Paris, Ve.
Dr Neveu, 107, rue de Sèvres, Paris.
Dr V. Nicaise, 3, rue Mollien, Paris VIIIe.
Dr Regnault, 84, rue Lecourbe, Paris.
Dr H. J. Sevilla, 5, rue Curial, Paris.
Dr V. Torkomian, 25, rue de Douai, Paris.
Dr Vinchon, 82, bd. St-Michel, Paris.
Dr Wickersheimer, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).

GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE

Dr J. D. Comrie, 25, Manor Place, Edinburgh.
Dr F. G. Crookshank, 41, Wimpole Street, London, W. 1.
Sir D'Arcy Power, 10*a*, Chandos Street, Cavendish Square, London, W. 1.
Dr J. B. Hurry, Heathlande, Tast Cliff, Bournemouth.
Mrs. Lilian Lindsay C. D. S., 23 Russell Square, London, W. C. 1.
Dr Robert Lindsay C. D. S., 23, Russell Square, London, W.C. 1.
Dr R. O. Moon, 62, Montague Square, London, W.
Dr J. D. Rolleston, Western Hospital, Seagrave Road, London S. W. 16.
Royal Society of Medicine, 1, Wimpole Street, London, W. 1
W. G. Aitchinson Robertson M.D. Surgeons Hall, Edinburgh.
Dr R. W. Jones Smith « Don House » Brightside, Sheffield.
Sir F. Smith, 22, Chapel Park Road, St Leonards (Sussex).
C. J. S. Thompson M.B.E. Gray Friars, Stanmore (Middlesex).

HOLLANDE

Dr M. A. van Andel, Gorinchem.
Dr J. F. van Gils, Laan van Meeivervooit, 34, La Haye.
Dr J. E. Kroon, Statinnsweg, 25, Leyde.
Dr J. G. de Lint, 29, Duinweg, La Haye.
Prof. Dr G. van Rynberk, Rapenburgenstraat, 136, Amsterdam.
Dr R. de Waard, Gr. Spilsenisen, 7, Groningue.

ITALIE

Dr Pietro Capparoni, 108, Via Pozzetto, Rome, 7.

MAROC

Dr H. Renaud, 47, rue de la République, Rabat.

POLOGNE

Prof. W. Szumowski, 6, rue Wolska, Cracovie.
Prof. Adam Wrzosek, Aleja Maropolska, 3, Poznan III.

PORTUGAL

Prof Ricardo Jorge, Faculté de Médecine, Lisbonne.

SUISSE

Dr Henri Audeoud, 17, Bd. Helvétique, Genève.
Dr Claude Chidell 1, Chalet Gentiana, Blonay s. Vevey.
Dr Campiche, Petit-Lancy, Genève.
Professeur H. Cristiani, 5, Corraterie, Genève.
Dr Ch. G. Cumston, 3, rue Bellot, Genève.
Dr Curchod, 19, bd. Georges-Favon, Genève.
Prof. Charles Du Bois, 4, rue Saint-Léger, Genève.
Prof. D'Espine, 6, rue Beauregard, Genève.
Dr Jean Fauconnet-Champendal, 2, rue Saint-Ours, Genève.
Dr H. Flournoy, 6, rue de Monnetier, Genève.
Dr Fréd. Ferrière, 26, Corraterie, Genève.
Dr Guder, 14, bd. des Tranchées, Genève.
Dr A. Gampert, 6, rue Emile Yung, Genève.
Prof. Pierre Gautier, 3, ch. du Square, Genève.
Dr Guyot, 2, rue du Rhône, Genève.
Dr Guisan, 4, Place Bel-Air, Lausanne.
Dr Jentzer, 8, rue de l'Université, Genève.
Professeur Julliard, 2, rue du Rhône, Genève.
Professeur Kummer, 15, av. de Champel, Genève.
Dr Mary Gilbert Knowles, 8, ch. Peschier, Genève.
Dr H. Maillart, 6, place de la Synagogue, Genève.
Dr Georges de Morsier, Asile de Bel-Air, Genève.
Dr Messerli, Chef Service d'Hygiène, Lausanne.
Dr Gustave Moppert, 16, rue de Candolle, Genève.
Dr Ch. Morin, 7, av. Pictet-de-Rochemont, Genève.
Dr Olivier, 34, bd. des Tranchées, Genève.
Dr André Patry, 18, rue de Candolle, Genève.
Dr A. de Peyer, ch. de Miremont, 4, Genève.
Dr Eugène Revilliod, 6, av. Calas, Genève.
Prof. Maurice Roch, 62, route de Chêne, Genève.
Dr Isaac Reverdin, 4, av. de Champel, Genève.
Dr Rosselet, 16, bd. des Tranchées, Genève.
Dr Rabinowitch, 4, r. de l'Athénée, Genève.
Dr Raymond de Saussure, 2, Tertasse, Genève.
Dr Edouard Schauenberg, 7, av. Léon Gaud, Genève.
Dr Emile Thomas, 4, Florissant, Genève.
Prof. Wiki, 2, place Beau-Séjour, Genève.

BOSTON MEDICAL
MAR 31 1927
LIBRARY

ALBERT VON HALLER AND THE DISPUTATIONES CHIRURGICAE SELECTAE

Sir D'ARCY POWER, K.B.E., F.R.C.S. Eng.

I have chosen to speak to you to-day about Haller and his collection of surgical Theses for two reasons. Haller was Swiss by birth, education and inclination and it is fitting, therefore, that he should be commemorated when we are meeting in his native country. He held, long and worthily, a professorship given to him by George II who was both King of England and Elector of Hanover. I am an Englishman and my great-grandfather and my grand-father held commissions in the King's German Legion given to them by George III, also an Elector of Hanover. It seemed right, therefore, that I should praise Haller on this occasion, but his range of knowledge was so vast that I have restricted myself to his collection of Surgical Theses because, as I have been a surgeon, I felt more at home in reading them than in the consideration of his poems, his physiology, or his botany.

Haller was indeed possessed of Encyclopaedic knowledge. He was a natural historian, a botanist, a physician, somewhat of a surgeon, a poet, a writer on religion, a bibliographer as well as a great and original physiologist. A pupil of Boerhaave and of Morgagni, he learnt from his masters to exercise those qualities of head and heart which made both men great teachers beloved by their pupils. Neither of Boerhaave nor of Haller do we hear a single word of dispraise. Both lived blameless lives; both did much to advance medicine, the one on the clinical, the other on the scientific side, but the pupil was perhaps somewhat greater than the master. He had a more encyclopaedic knowledge and being less hampered by the practice of his profession, he was the better able to use it for the advancement of science.

Life History.

Haller (Fig. 1) came of a good stock, intellectually as well as socially. His father, an advocate, was Chancellor of Baden in Aargau, his mother was a daughter of one the members of the sovereign council of Berne. He was born at Berne, on October 8th, 1708, the fifth and youngest son of Nicholas de Haller. Precocious beyond other children it is said that at the age of four he preached to his father's servants upon texts from scripture; at nine he had compiled a Chaldee grammar, a Hebrew and Latin dictionary and an historical Lexicon containing nearly two thousand articles mostly taken from Moreri and Bayle.

He was educated at the High School at Berne where he showed himself sufficiently a prig to write in Greek instead of in Latin the essay required before removal from the lower into the upper school. His father, recognising the danger took him away from school and placed him under a severe and narrow-minded tutor upon whom the boy revenged himself by writing lampoons. At the age of fifteen he had written tragedies, comedies, an epic of

4000 verses in the manner of Vergil and some translations from Ovid and Horace. For a time he treasured these productions and once risked his life to save them from a house which was on fire but a few years afterwards he burnt them with his own hand.

Destined at first for the Ministry, he decided after the death of his father, in 1721, to study medicine. He worked for a time at Tübingen under Elias Camerarius (1673–1724), the professor of medicine, and Johann Duvernoi (1691–1759). Here he made such progress that he published in 1725, conjointly with Duvernoi, a paper entitled " Ductum salivalem novum per glandulas maxillares, sublinguales, linguamque excurrentem ", etc., to show that the duct which had been described at Halle by G. D. Coschwitz (1679–1729) in the previous year was non-existent and that what seemed to be a salivary duct was really a blood vessel. Haller used the same subject two years later as his thesis for the M.D. at the University of Leyden, under the title " Experimenta et dubia circa ductum salivalem novum Coschwizianum." The thesis was printed at Leyden by C. Wishoff in 1727.

He appears to have suffered from some illness—perhaps tuberculous—which obliged him to leave Tübingen and travel in southern Germany between the years 1725 and 1727 and it was at this time that he began to study botany. He returned to Leyden on his recovery seemingly because the life at Tübingen was uncongenial; at Leyden he made the acquaintance of Albinus and Ruysch and came under the influence of Boerhaave.

He visited England as soon as he had obtained his degree carrying with him such letters of introduction as made him acquainted with Sir Hans Sloane, Cheselden, Pringle, Douglas, and other distinguished men of science in London. His intimacy with James and John Douglas, the leading teachers of anatomy, prove that Haller was chiefly interested in the study of anatomy and this is confirmed by the story that on leaving London he went to Paris where he became involved in some " resurrecting " scandal which obliged him to take refuge at Basel. He went afterwards to Zurich where he renewed his acquaintance with Johann Gesner (1709–1790), the botanist who remained his life-long friend and correspondent. Professor Henry E. Sigerist has recently published no less than 549 letters written by Haller to Gesner during the years 1726–1777 *(Abhandlungen der König. Gesellschaft der Wissenschaft zu Göttingen, Math.-Physik. Klasse.* N.F. Bd. xi, 2. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1923). At Zurich, Haller attended the course in higher mathematics given by Jean Bernouilli and began to study the field botany of Switzerland, a subject in which he soon became the acknowledged authority.

He returned to Berne in 1729, being then in his twenty-second year, and published " Versuch Schweizerischer Gedichte ", a book of poems on the subject of the Alps. The book, which was at first published anonymously, met with a wonderful success and he became the father of a new school of German poetry. The poems ran through 22 editions and were translated into French, Italian and Latin. Prince Radzivil, the Commander of the Polish Confederate Army, is said, to have been so pleased with them that he sent Haller—the most unwarlike of men—a commission as Major-General.

Haller continued to study anatomy, physiology and botany at Berne, from 1730 to 1734, and during these years he climbed the highest peaks in the Jura and the Alps, visited the marshes and explored the vineyards to add to his knowledge of the Swiss Flora (Fig. 3). In 1834 the republic of Berne built an amphitheatre and allowed Haller to lecture in it upon anatomy but without any stipend. He also applied for the office of City Physician but only polled thirty-seven votes as against 42 cast for the other candidate whom he describes as " competator insignis ". In May 1735 he was unanimously appointed

public Librarian. His reputation for learning had become so well established that in 1736 King George II, as Elector of Hanover, appointed him Professor of Anatomy, Surgery and Botany at the University of Göttingen. He accepted the offer and soon proved himself a good and kindly teacher devoting himself more especially to the physiological, anatomical and botanical side of his duties to the neglect of surgery, indeed, it is said that he never could bring himself to perfor an operation on a man although he carried out many experiments on living animals.

He laboured unremittingly for seventeen years at Göttingen, establishing an anatomical theatre which was in reality the first physiological institute in Germany, a lying-in hospital, a scientific society and a school of design. He superintended, too, the building of a reformed church for the use of the professors and students of the University. For these services as well as for his acknowledged position in science the Emperor Joseph created him a Baron of the Empire in 1752, and, although he declined the honour as inappropriate for a citizen of a republic, he is generally known in history as Baron von Haller.

He received many offers of preferment whilst he held office at Göttingen, from the King of Prussia to go to Berlin, from the States of Holland, from the University of Oxford to fill the post of Sherardian Professor of Botany in succession to John James Dillenius. He declined them all on the plea of ill-health and the wish to return to his native country. The opportunity to do so came in 1745 when he was elected a member of the sovereign Council of Berne, though he did not leave Göttingen until 1753 when he was elected Ammann, (which carried with it the post of Salt inspector and Scrutineer or " Teller "), by ballot out of 34 candidates, and in the following year he was appointed Assessor to the Committee of Education. In 1758 he moved to Roche near Berne where he lived until 1764 studying botany, writing his great " First Lines of Physiology " somewhat tormented by the gout and growing fat for want of exercise.

The rest of his life was spent in peaceful public duties. He brought to perfection the administration of the saltworks which led to a sensible increase in the revenue of the republic. He interested himself in a scheme to fit the children of the wealthier citizens for the higher civic offices. He served as President of the Society of Economics. He helped to improve the condition of the Clergy in the Pays de Vaud and he made a determined stand against quacks. Although he thus lived in comparative retirement he was not forgotten by the scientific world. He was appointed perpetual President of the Academy of Göttingen. He was urgently solicited to accept the Chancellorship of the University of Halle and to accept an appointment at St. Petersburg. He declined them all and was contented to live at Berne in comparative poverty where his fellow citizens showed their regard for him by the grant of a pension of 400 imperial crowns in 1769 and, in 1772, by a present of 72 ounces of silver plate. The Academy of Sciences at Paris elected him an honorary Associate and the Royal Society in England made him a Fellow; finally, Gustavus III created him a Knight of the Polar Star in 1776, the year before his death.

Haller married three times; Mariana, his first wife, dying of typhoid fever soon after his arrival in Göttingen, and he left four sons and three daughters. Giving up all work in 1773, he died on December 12th, 1777, I think, of tuberculous disease of the bladder and prostate. In 1766 he suffered from an ischio-rectal abscess which was allowed to burst but it was not until 1771 that he began to suffer from cystitis of which he had repeated but intermittent attacks during the rest of his life. The pain was so great

that he accustomed himself to take large and increasing doses of opium which disturbed his digestion, led to great constipation and utterly unfitted him to carry on his work. In 1773 he says that his urine had been turbid for the past three years but it was not until the end of this year that, at the entreaty of his friends in England, he used an enema containing opium which gave him as much relief as the medicine he had been accustomed to swallow.

A Scotch student writing to Cullen in 1752 says of him: " The Professor seems to be a worthy and agreeable gentleman who is so immersed in study that he has no time to spare for company. He literally lives in his library. He not only works himself but he makes his wife, his children, his pupils and his friends intellectual hewers of wood and drawers of water in his service."

It is somewhat remarkable, considering his blameless life and character, that the pen-portrait of Haller should have been drawn by so shameless a blackguard as Jacques Casanova who spent three days in his company at Roche in the spring of 1750 when Haller was 52 and his guest was 35. Casanova says of him in his Memoirs (chapter 14): " Mr. Haller was six feet in height, broad in proportion and a fine figure of a man. He was in fact a kind of physical and mental prodigy... He told me that he looked upon Morgagni as his master and showed me many of his letters. Haller was a good pindaric poet and a savant of the highest class. He was wholly without ostentation either in his home or when he was amongst those who knew nothing of science. No one knew better than he how to accommodate himself to his company for he was friendly with everyone and never gave offence. If I were asked how he was able to please everybody I should find it hard to give an answer because it is easier to tell of the qualities he had than to speak of those which were wanting. He had no pride and there was an entire absence of self-seeking or of any air of superiority. He had in fact none of the faults which are usually and with justice attributed to the learned and witty. He never boasted of his own works, and if they were mentioned he turned the conversation as soon as he could do so conveniently. He kept a good and abundant but plain table and only drank water with his meals although he allowed himself a small glass of liqueur at dessert which he drowned in a large glass of water. His wife—for he had married a second time—was still young and bore the imprint of good nature and discretion upon her fine features. There was also a charming daughter of eighteen of modest demeanour, who only opened her mouth occasionally to speak in a low tone to a young man—her tutor—who sat beside her." This portrait of the great physiological is well drawn by Casanova but it would have been of the very greatest interest to have had a similar portrait of Casanova from the pen of Haller. The two men could have had nothing in common but a love of books. In everything else they differed *toto coelo*

Sir Michael Foster says of him (Lectures on the History of Physiology, p. 206): " Of the highest importance were his researches on the mechanics of respiration, on the formation of bone and on the development of the embryo; the latter indeed stands out as the most conspicuous piece of work on this subject between Malpighi and Von Baer, though marred by the theoretical speculations attached to it. Of what is perhaps his greatest work the establishment of the doctrine of muscular irritability, I shall have to speak in detail. For the present I wish to speak of him as an expositor only. When we turn from any of the preceding writers on physiology and open the pages of Haller's *Elementa* we feel we have passed into modern times. Save for the strangeness of much of the nomenclature and for small deficiencies in all that relates to the chemical changes of the body, we seem to be reading a modern textbook of the most laborious and exhaustive kind. Haller passes in review all the

Fig. 1.

Baron von Haller.

Fig. 2.

A surgical Disputation
in the Schools.

Fig. 3.

Baron von Haller and his Wife botanising
in the Swiss Alps

phenomena of the body. In dealing with each division of physiology he carefully describes the anatomical basis, including the data of minute structure, physical properties and chemical composition so far as was then known. He then states the observations which have been made and in respect of each question as it arises, explains the several views which have been put forward, giving minute and full references to all the authors quoted. And he finally delivers a reasoned critical judgment, expounding the conclusion which may be arrived at, but not omitting to state plainly, when necessary, the limitations which the lack of adequate evidence places on forming a decided judgment. He carefully recounts and as carefully criticises all the knowledge which can be gleaned about any question. If he feels unable to come to a decided conclusion he candidly says so. He always strives to be as exact and as clear as possible; conspicuous is the absence from his writings of loose expressions and ill-defined general views such as abound in so many of his predecessors. We may take any part of his great work as a trustworthy account of the knowledge of the time with regard to the questions therein treated."

I am more concerned today with Haller as an expositor than as a physiologist, a botanist or a poet. Then, as now, candidates for the M. D. degree at a University were required to present a thesis which had to be defended in public in the presence of the Professor and of such members of the University as chose to attend. The subject of the thesis was inspired by the Professor but the argument was worked out by the candidate. Then, as now, the more worthy essays were printed but they were mere ephemeridæ and would have been lost to posterity if Haller had not preserved those which he considered to be the best either, as he says, on account of the full and accurate description of disease, of new instruments invented or of unusual precautions adopted. The collection was published in five volumes under the title "Disputationes Chirurgicæ Selectæ", substantial quartos of five or six hundred pages each. [Volumes 1 and 2 were published at Amsterdam "sumptibus Jacobea Wetstein ", vols 3, 4 and 5 at Lausanne " sumptibus Marci-Michael Bousquet et Socior ". The first volume has an allegorical frontispiece (Fig. 2), representing a disputation in the schools, designed by Chr. Eisen and engraved by P. F. Tardieu at the cost of "Marci Michælis Bousquet et socior".] This frontispiece only appears in the first volume, the others have a title page with a medallion portrait of Haller from a painting by D. Pelon engraved by L. Joubert ["orn et sculp. Lugd."]. The whole work is dedicated by the publisher to the President, Director and Fellows of the Royal Academy of Surgeons at Paris. The preface to the first volume is dated from Berne 20th January 1755 and the whole five volumes were completed by 1756.

Vol. 1 deals with the surgery of the Head and Eye. Vol. 2 with the Eye, Mouth, Gullet, tracheotomy, wryneck, mammary cancer and the surgery of the Chest. Vol. 3 with Hernia and Obstetrics. Vol. 4 with Stone, Lithotomy and the diseases of Joints. Vol. 5 contains theses on Wounds of the Abdomen and of the Bloodvessels as well as upon Disease of the Hip. The preface to this volume is dated from Berne on June 10th 1756 and Haller repeats the statement that his object in making the collection was to illustrate a single disease, fatal cases where a post mortem had been made or where some trusty remedy had cured the patient.

The theses range in date from 1666 to 1752 and they are valuable as showing the subjects which interested surgeons during this period. Incidentally they contain many curious details of contemporary methods, customs and practice, by their references to long forgotten authorities they afford evidence of the interchange of knowledge which took place amongst the European surgeons of the time.

The theses appear to be planned upon a form common to every University and for the most part have retained a certain theological flavour. They usually begin with an invocation to God or a dedication to the Professor. The subject of the thesis is then stated briefly with an etymology of the surgical terms used, introducing when possible some indication that the candidate knew a little Greek even if it were no more than the Greek characters. The description of a case is then given, the patient having been most frequently in the Clinic of the Professor and under the personal care of the writer. The causes of the condition, climatic, constitutional, dietetic or traumatic are then indicated and the symptoms, diagnosis and treatment (*a*) by bleeding, (*b*) by diet and (*c*) by operation are successively discussed.

The first volume contains amongst other theses an excellent account of what is now called "Sinusitis". It was presented by Rudolph Henry Runge of Bremen on 10th December 1750. He considers the various injuries and inflammations to which the frontal and maxillary sinuses are liable speaking of the inflammatory, cystic, carcinomatous, bony and fleshy tumours which grow in connection with them. He states that ozaena is due to ulceration and should be operated upon and he treats suppuration of the antrum by drainage after removal of a tooth.

Volume two contains an essay upon "Struma of the œsophagus" by Philip Henry Beuttell, who was graduating from Tübingen, on 29th May 1742. By struma Bluttell means Cancer of the œsophagus. He treats the disease in an early stage by the introduction of a probang of whalebone to the end of which a well oiled piece of sponge is attached and in the later stages by a tube reaching as far as the stomach. It is then possible, he says, to feed the patient with broth, wine, bread and milk, poached eggs and other soft foods. He also suggests the use of nutrient enemata. The invention of the œsophageal probang and tube he attributes to Fabricius Hildanus (1560-1624).

Volume iii has a good essay on Hernia by C. F. Boutigni Desperaux dated from Paris 6th February 1742. It is a plea for early operation in cases of non-strangulated hernia.

The thesis presented by H. Lavater at Basel on the 18th September 1672, is a type of essay which soon became extinct. It begins with an invocation in Greek followed by an introduction in which he manages to drag in various Greek words and French phrases. The etymology of Enteroperistolé, the name he gives to Intestinal Obstruction, carries him over four quarto pages. He then quotes a case which had come under his own observation in the hospital at Lyons in 1669 [and states that he had been told about it by "clarissimo atque doctissimo viro Domini Carlo Sponio, medicorum Lugdunensium Gallorum vice-Decano, dignissimo, experientissimo, felicissimo preceptore hospiteque meo in æternum mihi honorando]. The condition is then discussed under twenty-five headings until at the twenty-sixth he arrives at the treatment by diet, drugs and venesection. The surgical treatment recommended is to manipulate the abdomen whilst the patient is practically standing on his head. An operation may be undertaken if this fails in cases of umbilical and inguinal hernia. When the abdomen has been opened and the bowel is found to be congested it can be washed in spirits of wine before it is put back, care being taken to replace it in the abdomen and to see that it is not pushed in between the aponeurosis of the external oblique muscle and the ring of the internal oblique. The wound is then to be sewn up with waxed thread and cleansed with red wine or some other warm fluid. Continuous hiccough after the operation is a bad sign especially if it be associated with vomiting and fever.

Christian Wencker in 1743 gave an account of a ruptured gastric ulcer. He stated that an abscess was formed which burst with a loud report whilst

the patient—a woman—was at work in the harvest field in 1716. Blood, food and pieces of dead rib were evacuated. Recovery took place with the formation of a fistula through which the interior of the stomach could be explored by means of a lighted candle. The patient died of dysentery twenty-seven years afterwards. The case would have seemed incredible but for the well authenticated instance of Alexis St. Martin who proved so useful to physiologists.

Francis Thierry read a thesis at Paris on February 5th 1750 in which he asked whether there were no better methods of treating aneurysms surgically than those in common use—the methods of Antyllus and Anel ? He had experimented with dogs and arrived at the conclusions that no harm was done if the nerve was isolated and the artery alone was ligatured. The thesis is of especial interest because it and the thesis by Lavater in 1672 on acutely strangulated hernia alone show any evidence of original experimental work. Both had operated on dogs. Thierry's thesis is also interesting because it appeared at the beginning of the period when the surgery of the blood vessels was attracting attention throughout Europe, a period marked by John Hunter's operation of ligature of the femoral in its continuity at a distance from the aneurysm.

Dr. Grübeling of Helmstadt, wrote a thesis in 1699 on Catheters and their uses. He gives an account of their history and makes it appear that they were not often employed. At the time he wrote they were straight tubes with a terminal eye and were either rigid or flexible. The flexible catheters being made of leather or eelskin. This thesis may usefully be compared with the anonymous tract on "The exact cure if the Caruncle" which John Read published in 1588.

Some of the theses give interesting details about the manners and customs of the time at which they were written. Thus Philip Sigismund Palm of Tübingen, tells on March 20th, 1743, of a patient with a strangulated hernia who recovered after exfoliation of a piece of gangrenous bowel. He was Thomas Gipsel, a thin man aged 54, who had suffered for some time from a right inguinal hernia which he had always been able to replace easily. He had worn a truss but sometimes forgot to put it on. One winter's day in 1725 he went to a "solemn" boar hunt which lasted several days and nights in very cold weather. The hernia came down and he could not replace it nor could it be put back by the doctors who were taking part in the hunt. He was obliged therefore to lie in a cold hut for three days unrelieved by any of the small domestic remedies which were obtainable. He was seen on the third day by Dr. Jæger and Surgeon Reppelman who first administered stimulating and afterwards soothing enemata with discutient poultices and they bled him but all in vain. On the fifth day the sworn town surgeon Werner and the chief military surgeon Reifer saw him. They too tried various remedies and Dom. Werner advised an operation which was declined by the patient, his wife and his children who all said that they would rather he died than underwent an operation. Surgeon Simon was then summoned from Stuttgard who told them that it was now too late to operate and the patient was therefore left in the care of his usual physician and surgeon. Surgeon Werner saw him again on the tenth day and found him apparently moribund. The friends now agreed to an operation but Werner warned them that there was but little hope, that it could only be carried out as a last resource and that he must not be blamed if the patient died under the operation or shortly afterwards. He was confessed, given some strengthening food and the swelling was incised. The bowel was found to be gangrenous. It was tied off and two and a half feet of dead ileum were cut away. The condition of the patient improved rapidly

and the wound healed until there was only a sinus. The sinus closed in process of time and the patient suffered from an attack of intestinal obstruction which Surgeon Werner overcame by rectal enemata. The patient lived twenty-two years after the strangulation and died of senile decay having always passed his motions per anum. A post mortem examination showed that, in modern language, the ileum was "short circuited".

In another case the chief doctor at Strasburg made a long round of visits on a hot morning in the year 1712, or as the candidate puts it "Sirio tunc temporis maxime ardente". He got overheated, drank a great draft of the very coldest beer which gave him a bad stomachache and caused him to vomit so severely that a femoral hernia appeared. He was advised to have an operation but he declined until the eleventh day when it was performed and he died.

John William Widman presented a thesis at Helmstadt on 22nd December 1744 treating of the structure and disease of the Knee-joint. He states that his Master, Laurence Heister, in 1707 saw several soldiers in the British hospitals who had been wounded in 1704 at the battles near Schellenberg and Hochstadt in the Marlborough campaigns. They had suffered much pain, were languid, weak, pale and still confined to bed. Their wounds poured pus and the bones were carious. The surgeon in charge had repeatedly advised amputation as a last resource but had always failed to obtain the consent of the patients. At last in the spring of the year they asked to have an amputation through the thigh "as Mr. Amyand used to do it, who is now chief surgeon to the King of Great Britain". Their wish was complied with but they all died except one. There were other soldiers who had been wounded in the knee in Belgium during the battles and sieges of 1708 and 1709, but they had died of gangrene or their legs had been amputated.

This reference is interesting in connection with Claudius Amyand as it was not known that he had served in Marlborough's campaigns. He may have owed his appointment to his knowledge of French for he was the son of a French Hugenot refugee. He assisted in establishing St. George's Hospital in 1721 and it is then expressly stated that his special knowledge of the constitution and governance of foreign hospitals was requisitioned by the promoters to draft the first by-laws. He was one of the six lessees of Lanesborough House on the site of which the hospital still stands. (The History of St. George's Hospital by G. C. Peachey 1914, p. 288.)

Similarly J. R. Tieffenbach presented a thesis at Wittenberg in December 1720 describing the case of a marine, aged about 34, who received a bayonet wound in the left hypochondriac region during the battle of Ramillies in 1706. He was kept on slops until, unknown to the surgeon, he got some bread from a comrade and was so much strengthened by it that he was afterwards allowed solid food. He recovered with a left sided inguinal colostomy and was alive and well fourteen years afterwards.

There is a graphic account of a passionate Englishman who ruptured his tendo Achillis and died of the effects. His name was Rudolph Richardson a Master Ship builder aged 56, robust and rather stout who had bever previously suffered from any illness. He brought a ship from England to Gedan on 13th May 1726 and misjudging the distance in jumping ashore from a boat he fell backwards into the water and ruptured his tendo Achillis but without any external wound. He walked about six hundred paces with the help of his men although his foot swelled rapidly.

Adam Breslau the surgeon was summoned, diagnosed the nature of the injury and advised rest. In spite of this the patient insisted upon walking with a stick and spending night after night with his friends drinking large quantities of wine and beer. He was seized with a fever on the eighteenth

day; there was much local inflammation and a gelatinous fluid escaped from the tendon sheath at the seat of injury. The foot was amputated on October 8th and the splints were removed on the third day when the stump looked healthy. The patient fell into frightful rages and was so intemperate that he again became feverish and died of gangrene on the eleventh day after the amputation.

There are two purely topical theses. The first by George Ludovic Jetske in 1739 dealing with the Lithontryptic of Madame Stevens for the secret of which the English Government had paid £5000 which he estimates at 35,000 Dutch florins. He gives the formula for the powder, decoction and pills and describes her method of using them. It will be remembered that Horace Walpole writing to Horace Mann on January 14th 1745 says "My father has been extremely ill this week with his disorder; I think the physicians are more and more persuaded that it is the stone in his bladder. He is taking a preparation of Mrs. Stephen's medicine, a receipt of one Dr. Jurin, which we began to fear was too violent for him; I made his doctor angry with me by arguing on this medicine which I never could comprehend. It is of so great violence, that it is to split a stone when it arrives at it, and yet it is to do no damage at all to the tender intestines through which it must first pass. I told him it was like an admiral going on a secret expedition of war with instructions which are not to be opened till he arrives in such a latitude." The remedy proved too strong. Lord Orford died three months later and an acrimonious controversy took place between Dr. Jurin and John Ranby the surgeon.

The second essay dealing with local topics is an Eloge on the Chevalier Taylor delivered at Tübingen on May 1st 1750 by Burc. David Mauchart who had a shrewd suspicion that the Chevalier was a quack—as indeed he was—but he expresses himself in very guarded terms although Haller as early as 4th December 1734 was writing to Gesner from Berne that "Taylor has left here in bad odour" and all his operations have been failures.

The gem of the collection from an historical point of view is undoubtedly the thesis presented by Charles David Brecht in 1743 dealing with the blindness of Tobit. It is based on the work of Thomas Bartholin "De morbis biblicis". The subject is introduced with a consideration of the age of the Book of Tobit and the whole essay is delightful reading after the style of Sir Thomas Browne's "Vulgar Errors". Dr. Brecht discusses gravely as to the way in which birds' dung could have dropped into the eyes of Tobit whilst he slept, arguing that he must at any rate have slept with his eyes open and upon his back whilst the birds were probably roosting on the beams of the house just above him. He then enquires what species of bird it was. Whether a sparrow, a swallow, or a pigeon and how pigeons' dung could produce leucomata ? Then comes the difficult question as to the way in which the gall of a fish cured them, whether by causing them to peel off by exfoliation or by insensible dissipation ? What kind of fish it was from which Tobit obtained the gall whether it was a callionychus, a hippopotamus, a porpoise, a lamia or some other kind. It was certainly not a fundulus nor a carp. The exact method of applying the gall is then discussed for it is doubtful, he thinks, whether it was dropped into the eyes, sprinkled upon them or rubbed in.

And thus we take leave of the Disputationes Chirurgicæ feeling assured that if Haller preserved a few grains of value the bulk is chaff.

VOLTAIRE AND ENGLISH DOCTORS

J. D. ROLLESTON

When the President invited me to read a paper before this Congress I first chose for my subject "Voltaire and Medicine", partly on account of the close association which Voltaire had with Geneva for so many years of his life, and partly because I hoped to undertake in the case of the patriarch of Ferney a similar study to that which I had previously made in the case of Lucian of Samosata, his counterpart in classical antiquity [1]. I was not long, however, before I discovered that such a subject was too vast to be dealt with in a single paper at a congress, and I therefore decided to confine myself to that of "Voltaire and English doctors", leaving for some future occasion Voltaire's other relations to medicine, such as his own medical history, his advocacy of inoculation against small-pox, his interest in the history and ravages of syphilis, and particularly his proposal to stamp it out by a league of nations, his condemnation of the insanitary state of the Paris hospitals and the practice of burial in churches, his proposal to found maternity hospitals for unmarried women, his acquaintance with medical jurisprudence and particularly his sceptical attitude towards historic cases of poisoning, his pictures of alcoholism in villages on saints' days, convulsive hysteria at the tombs of saints and ecclesiastics, the king's evil and mental disease, and his allusion to various medical superstitions.

As everyone knows, Voltaire throughout his life was constantly complaining of his poor health — he frequently speaks of himself as "l'éternel malade" — and the period of his residence in London (1726-1729) was no exception to the rule, as we see from his correspondence.

In an English letter [2] addressed to Thieriot he says that on his arrival in London he was "sick to death of a violent ague", and in another letter to the same correspondent he complains of the expenses incurred by his various illnesses in London (*Correspondance*, February 2nd, 1727).

Although we have no record of his being attended by any London practitioner, we know that he was acquainted with several leading medical men of the time. The first of these was Sir Hans Sloane who had been elected President of the Royal College of Physicians in 1719—an office which he held for sixteen years—and had succeeded Sir Isaac Newton as President of the Royal Society in 1727, the year after Voltaire's arrival in England. Although I have not been able to find any mention of Sir Hans Sloane in Voltaire's works, there can be little doubt that they met each other at Bolingbroke's house or elsewhere. In any case Voltaire presented Sloane with copies of the "English Essays" and the "Essay upon Epic Poetry of the European Nations" with his autograph in each, which are now in the British Museum.

The next most distinguished member of our profession whom Voltaire encountered in London was the surgeon William Cheselden, to whom he

[1] JANUS, 1915, XX.83.

[2] *Voltaire, Montesquieu and Rousseau in England*, by J. CHURTON COLLINS, 1908, p. 278.

alludes in several passages, in three of which (*Siècle de Louis XIV*, Chapitre XXXIII, *Dictionnaire Philosophique*, art. *Distance: Testicule*) he mentions his being personally acquainted with him. In the *Eléments de la Philosophie de Newton* (chap. VII) after speaking of Cheselden as "one of those famous surgeons who combine manual dexterity with an enlightened mind" he describes his successful operation on a case of congenital cataract. Alluding to this passage subsequently (*Dictionnaire Philosophique*, art. *Distance*) he says: "The author of 'Newton's Elements' who had seen a good deal of Cheselden made mention of this important discovery but hardly any notice was taken of it".

The second passage which refers to Voltaire's acquaintance with Cheselden is in the *Siècle de Louis XIV*, Chap. XXXIII, where we read: "I have it from the celebrated Cheselden, the greatest surgeon in London, that he was the first to have the instruments of his art made in London in 1715".

The third passage is the following description of a negro hermaphrodite (*Dictionnaire Philosophique*, art. *Testicule*): "Consult Cheselden's *Anatomy*, p. 34, and you will find a well drawn figure of a male and female animal, a negro and negress of Angola, who had been brought to London in childhood and very carefully examined by this celebrated surgeon who was as well known for his honesty as for his enlightened mind. His drawing is entitled "Parts of a hermaphrodite negro, aged 26 years, which was neither sex perfect but a wonderful mixture of both. Cheselden several times assured me of the truth of this prodigy, which is perhaps not one in certain districts of Africa".

Lastly, in the philosophical novel entitled *Histoire de Jenni*, when the hero wounds one of his creditors his father sends for "the young Mr. Cheselden who was then beginning to gain a great reputation and whose heart was as good as his judgement and hand were skilled".

The eminent physician Richard Mead whom Pope's well known line has accustomed us to associate with Cheselden also receives notice in several passages. Though in none of these does he actually claim acquaintance with Mead as he does with Cheselden, the following points suggest that Voltaire had met him. In three of the six passages in which Mead's name is mentioned Voltaire is careful to give in a footnote or in the body of the text the French pronunciation of the name ("Mide") (*Dictionnaire Philosophique*, arts. *Influence*, *Empoisonnements*; *De la Mort de Louis XV*). Secondly in a letter to the Marquis de Courtivron (July 22nd, 1755), in which he is discussing the question of powdered diamond being a poison, he writes "I have not at hand the articles in which Boerhaave speaks of poisons. I have that of Allen, which does indeed say that diamond powder is a poison. But Dr. Mead used to say, "If I were offered two big diamonds on condition that I swallowed one in powder, I would accept the bargain". I have not been able to find this passage in Mead's work on poisons, and it is probable that Voltaire heard the offer made by Mead in the course of conversation.

Thirdly, the name of "Richard Mead, M.D." appears in the list of the English subscribers prefixed to the edition of *La Henriade*, published in London in 1728, being indeed the only well known contemporary doctor's name in the list [1].

[1] The names of the other three doctors figuring in the list are given as 'Doctor Misobin', 'Doctor Brocksom' and 'Doctor Chamberlain'. The first of these was probably John Misaubin, who graduated at Cahors and subsequently became L.R.C.P. in 1719. His chief claim to recollection according to Sir Norman Moore (Dict. Nat. Biog. art. *Misaubin*) is that he was one of the four medical practitioners mentioned in 'Tom Jones'. He has also been identified with the doctors in Scene III of Hogarth's 'Marriage à la mode'.

'Doctor Brocksom' may possibly have been Dr. Noel Broxholme, who according to the *Dictionary of National Biography* studied under Mead at St. Thomas's Hospital, becameF. R.C.P. in 1724, Censor in 1726 and Harveian orator in 1751.

Lastly, 'Doctor Chamberlain' may have been the Hugh Chamberlen, Junior, the last of the celebrated obstetrical family, who died in 1728.

Mr. Forbes Sieveking has pointed out to me that in the priced catalogue of Mead's library (1755, p. 234) La Henriade de Mons. Voltaire, Lond, 1728 was sold for eight shillings.

Like Cheselden, Mead also figures in the *Histoire de Jenni*, where we read in the last chapter: "Dr. Mead who has since acquired a great reputation for his knowledge of all poisons had been lucky enough to save Primrose from the jaws of death..... The marriage of the handsome Jenni and the beautiful Primrose took place at Dr. Mead's house". Mead's knowledge of poisons is also mentioned in the *Relation de la maladie du Jésuite Berthier*, in which a doctor is introduced who had studied under Mead and Boerhaave and consequently understood more about poisons than anyone else.

The other passages referring to Mead are those dealing with his pioneer work on inoculation (*De la Mort de Louis XV*), his essay on *The Influence of the Sun and the Moon upon Human Bodies* (*Dictionnaire Philosophique*, art. *Influence*) and his observations on the viper (*ibid.*, art. *Empoisonnements*).

It is probable that Voltaire came in contact with other medical Fellows of the Royal Society (especially Freind, Arbuthnot, James Keill and Henry Pemberton) to which he was himself elected on November 3rd, 1743, but we have no evidence in his correspondence or other writings to that effect [1].

A much less important person in the medical world than those already mentioned, whose acquaintance Voltaire made in London, was a certain Dr. Towne. In his interesting work, on "Voltaire, Montesquieu and Rousseau in England" (pp. 90 et seq.), the late Professor Churton Collins has given us two hitherto unpublished letters written in English by Voltaire to this doctor.

The first which is undated and addressed to "Dr. Towne, where he is" expresses Voltaire's gratitude for a gift of verses which Towne, in conjunction with some lady, had sent him.

"Sir — I have received a copy of verses which I am very far from deserving, and for fear of returning wretched prose for that poetry, I tell you in few words, I long to wait on you and the lady; in the meantime you should answer her for me. Farewell, my dear doctor, I am with all my heart, your most obedient humble servant, Voltaire."

The next letter, which is dated "at Wandsworth, July 23rd, 1728", begins as follows:

"Dear Sir — I received yesterday your kind and witty letter, which was sent to my lord Peterboro at the bath. You do me the greatest honour I could ever boast of in bestowing an Englis (sic) dress upon my french child. I receive the best reward of all my labours if you go on in the generous design of translating my underserving work into a language which gives life and strength to all the subjects it touches. The henriade has at least in itself a spirit of liberty which is not very common in France, the language of a free nation as yours is the only one that can vigourously express what I have but faintly drawn in my native tongue, the work will grow under your hands, worthy of the british nation, and that tree transplanted in your soil and grafted by you will bear a new and better sort of fruit.

«Miraturque novas frondes et non sua poma.»

I wish I could be the happy witness of your labour. I assure you, dear sir, I am strongly tempted of coming to barbadoes; for as the henriade wanted to be translated by you, I want a warmer climate for my health, which grows

[1] It is possible however that the description of the doctors named Sidrac and Grou who figure in the story *Les Oreilles du Comte de Chesterfield* was based on Voltaire's recollections of distinguished medical men he had met in London.

worse and worse in England. I am sure you advices would mend my constitution as well as you mend my poem: you would be my double Apollo."

Towne's version of *La Henriade* was never completed or published, but further evidence of its merit is given by the following undated letter sent him by Lord Peterborough: "He (Voltaire) was mightily pleased with your translation of part of the book. We all wish you had Leasure to doe the whole. Mr. Pope approved it so much that he assured me he would look it over with the utmost care if you proceeded, and ever intended to publish it. [1]"

Although Churton Collins was unable to find out anything more about Dr. Towne, whose name does not appear in the "Dictionary of National Biography", Monsieur L. Foulet in his valuable "Correspondance de Voltaire, 1726-1728" published in 1913, has identified Towne with the author of "A Treatise of the Diseases most frequent in the West-Indies and herein more particularly of those which occur in Barbadoes". This work, of which I have brought you a copy, was published in 1726 and was dedicated to Sir Hans Sloane.

In view of the inaccuracy of Voltaire's spelling to which Desnoiresterres [2] has drawn attention, it is probable that the translator of *La Henriade* was the same as the individual called Brown who figures in the following passage of the *Dictionnaire Philosophique*, art. *Charlatan:*

"I knew a doctor in London named Brown who used to practice at Barbadoes where he had a sugar plantation and some negroes. Having been robbed of a considerable sum he collected his negroes and said, 'My friends, the serpent appeared to me during the night and told me that the thief would have a parrot's feather at the end of his nose at this moment'. The guilty slave at once put his hand to his nose. ,You are the thief', said his master, 'the great serpent has just told me', and he recovered his money."

There is no extant evidence that Voltaire was acquainted with the celebrated medical historian Dr. John Freind whose works he told Bagieu (*Correspondance*, April 10th, 1752), he had read, and whose name he has given to the Chaplain of the English army in Spain under Lord Peterborough in the *Histoire de Jenni*, but the following remarkable account of his death is given in the letter to Towne of July 23rd, 1728:

"As I am talking to you about phisic, I must acquaint you that doctor friend is a dying for having out-phisicd himself; he took the other day ten ounces of herapicra (*sic*) at once, with some sene (*sic*), and since that noble experiment he lies speechless. This must be looked upon as self-murther. I hope you do not deal with yourself so violently. I wo (*sic*) you take a better care of yr health."

As the letter is headed July 23rd and Freind did not die till the 26th the following sentence must have been added later; "I hear this minute doctor friend is dead leaving behind him an ample fortune, and a great reputation which nothing can lessen but his late sickness; he was the only patient whom he treated so ill".

"A famous doctor at the court" whose name is not given, expresses himself as follows in the letter addressed to Mxxx (1727) in which Voltaire describes the terrible effects of the east wind upon the English nation.

"He told me that I should see something much worse in November and March when people killed themselves in dozens; almost everyone was ill in

[1] Collins, *loc cit*, p. 274.
[2] *Voltaire et la société française au XVIII[e] siècle.* Vol. I, p. 385.

those two seasons and a black melancholy spreads itself over the nation, for it is then that the east wind blows most constantly. This wind is the scourge of our island. Men who are vigorous enough to preserve their health in this cursed wind at least lose their good temper. Everyone then has a stern face and is full of desperate resolutions. There was literally an east wind when Charles I had his head cut off and James II. was dethroned." "If you have any favour to ask at court", he whispered in my ear, "never set about it unless the wind is in the west or south".

Another court doctor mentioned by Voltaire was the unfortunate Saint-André, court anatomist to George I. and surgeon to Westminster Hospital, who was the dupe of Mrs. Toft, "the rabbit breeder" of Godalming. The incident of the supposed rabbit-breeding and exposure of the fraud which took place in 1726, the year of Voltaire's arrival in London, are amusingly told in *Singularités de la Nature*, chap. XXI, and *Dictionnaire Philosophique*, art. *Ame*, Sect. VII.

"The physician and surgeon in whose arms Newton died" (*Lettres Philosophiques, XIV*), assured Voltaire that this philosopher had never had any sexual relations, which proves, as Voltaire adds in a footnote, that the doctor was not such a good natural philosopher as Newton.

Both Mead and Cheselden attended Newton in his last illness, but neither of them is likely to have made the assertion ridiculed by Voltaire.

According to Churton Collins (*loc. cit.*, p. 58) Voltaire was probably introduced by the philosopher Samuel Clarke to another distinguished pupil of Sir Isaac Newton, namely Dr. Henry Pemberton, who published in 1728 the first popular exposition of the Newtonian philosophy on which Voltaire's own account of Newton's work is mainly based. Allusion to Pemberton, who was a doctor of medicine, but, was compelled by ill health to give up practice, is to be found in a letter to Thieriot (Foulet, *loc. cit.*, p. 93) and in *Eléments de la Philosophie de Newton* (Dédicace de l'édition de 1738).

Apart from personal acquaintance with English medical men which was propably much more extensive than existing evidence shows, Voltaire had some knowledge of their writings, having "probably read as many books on medicine as Don Quixote had on chivalry" (*Correspondance:* Lettre à Paulet, April 22nd, 1768).

We meet with several allusions to Harvey's discovery of the circulation and his work on generation (*Lettres Philosophiques*, XVII; *Essai sur les Mœurs*, chap. CXXXIV; *Articles extraits de la Gazette littéraire*, April 4th, 1764; *L'homme aux quarante écus*, chap. VII; *Dialogues d'Evhémère* (9me entretien); *Discours aux Welches).*

In a letter to Bagieu (April 10th, 1752) he says that he has read Sydenham and Freind and in the *Dictionnaire Philosophique* (art. *Fièvre*) he criticises Sydenham's definition of fever as follows:

"I ask pardon of Sydenham who defined fever as 'an effort of nature which strives with all her power to expel peccant matter'. One might so define smallpox, measles, diarrhœa, vomiting and many other diseases. But though this physician gave bad definitions his actions were good. He cured his patients because he had experience and knew how to wait."

As Fellow of the Royal Society, Voltaire probably studied the contents of the "Philosophical Transactions", especially during his period of scientific activity at Cirey.

The following passage from the *Dictionnaire Philosophique*, art. *Anatomie* [1], in which he alludes to the pioneer work on physiology of Keill and Jurin

[1] The passage is repeated almost verbatim in *Singularités de la Nature*, chap. 35.

among others shows that Voltaire was acquainted with their papers in the "Transactions" in which their researches are described:

"Consult Borelli as to the force exerted by the heart in dilatation or diastole, and he will tell you that it is equal to a weight of 180,000 lbs. which he afterwards reduces by a few thousand. Apply to Keill and he will tell you that this force is only five ounces. Then comes Jurin who decides that both are mistaken, and he makes a fresh calculation, but a fourth comes on the scene and afirms that Jurin is mistaken also. Nature makes fun of them all and while they are disputing takes care of our life, causing the heart to contract and dilate by means which the human mind cannot discover."

Lanson in his edition of the *Lettres Philosophiques* (p. 139) has suggested that Voltaire derived part of his knowledge of inoculation to which Lettre XI is devoted from perusal of the papers especially those by Jurin on this subject in the "Transactions". It should be noted, however, that the only medical men whose names are mentioned by Voltaire in connection with inoculation are Mead and Maitland (*De la Mort de Louis XV*), the latter being the surgeon to the British embassy in Constantinople who inoculated Lady Wortley Montagu's children and carried out some of the earliest inoculations in England.

Reference may also be made to the anonymous work, published in London about the year 1710 entitled "Onania" of which Voltaire says about eighty editions were published (*Dictionnaire Philosophique*, art. *Onan, Onanisme*) though he suggests that this was merely a bookseller's trick to entrap readers. This work, of which the full title is "Onania, or the heinous sin of self-pollution and all its frightful consequences in both sexes considered with spiritual and physical advice to those who have already injured themselves by this abominable practice", has been attributed to an Englishman named Bekkers (Tissot, *Traité de l'onanisme*, sect. III), but I have been unable to trace him.

It is interesting to note that Voltaire had a high opinion of Dr. Garth's poem of "The Dispensary", on which he lavishes the following high praise:

"The poem of Garth on doctors and apothecaries is less in the burlesque style than that of the *Lutrin* of Boileau, but it shows much more imagination, variety, naiveté, etc., than the *Lutrin*, and a surprising thing is that its profound learning is adorned by refinement and grace" (*Dictionnaire Philosophique*, art. *Bouffon*; see also art. *Caractère*).

No article on Voltaire and English doctors would be complete without some reference to John Locke for whom Voltaire had an unbounded admiration (*Lettres Philosophiques; Dictionnaire Philosophique* (art. *Ame, Arcanisme, Athée, Locke, Monstres, Philosophe, Platon*); *Traité de Métaphysique, Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire: Le Philosophe Ignorant*, XII, XXIX, XXX, XXXIV, XXV. *Courte réponse au long discours d'un docteur allemand*, etc.), but it was with Locke the philosopher and not the physician with whom Voltaire was concerned, although on one occasion he states that Locke was a medical man (*Histoire de Jenni*, chap. IV).

In conclusion it may be mentioned that among the many Englishmen who visited Voltaire at Ferney or elsewhere three at least were medical men. The best known of these is Oliver Goldsmith [1], who in his " Memoirs of Voltaire"

[1] As it is generally regarded as doubtful as to whether Goldsmith did obtain a medical degree it may be mentioned that Sir Ernest Clarke (Proc. Roy. Soc. Med., 1914, VII, Sect. Hist. Med. 38) has found documentary evidence that an *ad eundem* degree of M.B. was given him at Oxford on February 18, 1769, and thinks it probable that the original degree was granted at Dublin at some date prior to 1763. Dr. T. C. Kirkpatrick, however, (Lancet, 1924, i, 51) considers the case for Goldsmith's medical degree in the University of Dublin as not proven.

gives a vivid description of a conversation in which Voltaire defended the English against Diderot and Fontenelle.

Mention may also be made of the rebuke which Goldsmith administered to Sir Joshua Reynolds who had painted a full length portrait of the Scotch poet James Beattie decked in his doctor's robes — he had recently been made an honorary D.C.L. at Oxford — with his essay on "Truth" under his arm and the angel of Truth at his side, while Voltaire, Hume and Gibbon figure as the demons of infidelity, sophistry and falsehood. "It ill becomes", said Goldsmith, "a man of your eminence and character to debase so high a genius as Voltaire before so mean a writer as Beattie. Beattie and his book will be forgotten in ten years' time, while Voltaire's fame will last for ever. Take care it does not perpetuate this picture to the shame of such a man as you" (J. Forster, "The Life and Times of Oliver Goldsmith", 1888, I, 391).

Another visitor was Samuel Sharp, surgeon to Guy's Hospital and author of "A treatise on the operations of Surgery" which ran through ten editions and "A critical enquiry into the present state of surgery", which was translated into French, German, Italian and Spanish. In his "Letters from Italy" (3rd edition, 1767, p. 175) he relates how while dining with Voltaire his host upheld the practice of boxing prevalent in England "in the face of some Frenchmen present who took the occasion to sneer at the whole matter".

The third visitor was Dr. John Moore who in "A View of Society and Manners in France, Switzerland and Germany", 1779, p. 16, pp. 260 *et seq.*, testified to Voltaire's benefactions to the inhabitants of Ferney and gives the following picture of him in his eightieth year:

"The first idea which has presented itself to all who have attempted a description of his person is that of a skeleton. The most piercing eyes I ever beheld were those of Voltaire. . . . His whole countenance is expressive of genius, observation and extreme sensibility." In conversation with Moore Voltaire compared the British nation to a hogshead of their own beer the top of which is froth, the bottom dregs, and the middle excellent!

AN EIGHTEENTH CENTURY NEUROLOGIST

JOHN D. COMRIE

The subject of this sketch, Robert Whytt (pronounced 'White'), was Professor of the Institutes of Medicine and of Medicine at Edinburgh University in the middle of the eighteenth century. A man of philosophic attitude in medicine, he has been overshadowed both during his life-time and since his death by the more robust and practical personality of his senior contemporary and successor in the Chair of Medicine, William Cullen.

Cullen was born in 1710, Whytt in 1714. Whytt became Professor of Medicine in 1714 at the age of thirty-three, and passed out at the early age of fifty-two in 1766. Cullen did not succeed to this chair until 1773 when he was sixty-three years of age, but he maintained a vigorous life and a huge consulting practice till the age of seventy-nine. The posthumous fame of Cullen has been a solid part of the foundation upon with rests the reputation of the Edinburgh Medical School, while Whytt has been almost forgotten and posterity has done bare justice to his writtings.

Whytt's father was a member of the Scottish Bar and proprietor of the estate of Bennochy. He died six months before Robert Whytt was born, and the mother died when the future physician was six years old. His mother having gone to reside at Kirkcaldy, the boy received his early education in the public school there and later went to St. Andrew's University, where he graduated in Arts in 1730. The next four years he spent in Edinburgh, studying medicine at the school which Monro *(primus)*, Sinclair, Rutherford, Innes and Plummer had done much to develop in the previous decade. In 1736 he graduated M.D. at Rheims, and returning to Scotland next year received the degree of D.M. also from St. Andrew's University. In 1737 he joined the Edinburgh College of Physicians as a Licentiate, started medical practice in Edinburgh and became a Fellow of the College in the following year.

About the time that Whytt commenced to practice great public interest was manifested in the search for substances which would dissolve stones in the bladder. This was probably due to several well-known persons having suffered from calculus about the period, but the condition seems in any case to have been commoner then than now. In 1739 a secret remedy, sold by Mrs. Jeanna Stephens, was considered so effectual in dissolving stones, that the secret was actually purchased by the British Government of the day for £5,000. On disclosure it was found to consist of calcined egg-shells, soap and aromatic bitters ! Whytt had taken a great deal of interest in this subject, and carried out an elaborate series of experiments in the Royal Infirmary of Edinburgh with lime-water made from calcined egg-shells, cookle-shells, oyster-shells, etc., which he found had a considerable power in disintegrating calculi. Not only had he tried the effects of the solvent *in vitro*, but he had carried out courses of injections into the bladder of various patients in the Infirmary who

were suffering from vesical calculus. His "Essay on the Virtue of Lime-water and Soap in the cure of the Stone" was first published in 1743. In a third edition published in 1761 were included statements by the Right Honourable Horace Walpole, the Bishop of Llandaffe, and other eminent sufferers from stone in the bladder, bearing testimony to the success of the treatment. The treatment upon which he finally settled was to administer daily by the mouth an ounce of Alicant soap and three pints or more of lime-water.

An important scientific result of these researches in regard to the properties of alkalies was that Joseph Black was led by them to his elaborate series of "Experiments upon Magnesia Alba, Quicklime and other Alcaline Substances.". While searching for a better solvent for stones, Black in 1754 made his great discovery of the first known gas, "fixed air" (carbon dioxide).

Whytt busied himself, for some years after his appointment as Professor in the University of Edinburgh, chiefly with physiological researches. To this period belong "An Essay on the Vital and other Involuntary Motions of Animals", first published in 1751: and two "Physiological Essays" published in 1755. Of these the one was "An Inquiry into the Causes which promote the Circulation of the Fluids in the Very Small Vessels of Animals." The other was entitled "Observations on the Sensibility and Irritability of the Parts of Men and other Animals: occasioned by M. De Haller's late Treatise on these subjects."

The Essay on Vital and Involuntary Motions contains a record of numerous experiments dealing especially with the reflex movements. Descartes in his treatise "Des passions de l'âme" (1649) had given an explanation of reflex action, as for example closure of the eyes on the sudden approach of an object to them. Various other observers had pointed out examples of reflex action, *e.g.* Robert Boyle had shown that a viper wriggles when pricked even several days after its head has been cut off, and Stephen Hales showed that destruction of the spinal cord prevented reflex action. Whytt however was the first to localize a reflex by showing that lasting dilatation of the pupil might be due to compression of the optic thalamus. (Page 71.) He also showed that the brain is unnecessary for reflex action, and that a portion of the cord suffices for this, for in a brainless frog the reflexes of the upper and lower limbs are in different parts of the cord. (Page 203.) These are the first attemps, I believe, since the time of Galen to localize the seat of reflex acts. They preceded by nearly a century the important memoir presented to the Royal Society by Marshall Hall (1833) on "The Reflex Function of the Medulla Oblongata and Medulla Spinalis." In this work too, Whytt discarded the doctrine of Stahl that the "rational soul" is the cause of all involuntary movements in animals, and he ascribed such movements to "the effect of a stimulus acting on an unconscious sentient principle." It is somewhat difficult at the present day to understand the importance of the distinction.

One of the Essays published in 1755 "On the Sensibility and Irritability of the Parts of Men and Animals" brought Whytt into conflict with Albrecht von Haller, and so gained for him prominent notice in Germany, Switzerland and France. Haller in his treatise published in 1752 "De partibus corporis humani sensibilibus et irritabilibus" had laid down the principle that certain parts of the body possessed sensibility, others none. Haller further had contended that 'irritability' or power of contraction was an innate property *(vis insita)* of muscle fibres, independent of nervous influence and having no connection with sensation. The whole dispute both on the side of Haller and on that of Whytt was of a dialectic character and tended like metaphysical disputations rather to involve the names of things than actual facts of nature.

It must be remembered too that the dispute took place between 60 and 70 years before the experiments of Bell (1811) and Magendie (1822) showed the separate existence of motor and sensory nerve paths. Whytt advanced some telling arguments in support of his contention that all muscular action was governed by nervous control. If, he says, irritability of muscles is not owing somehow to the nerves or their influence, why should irritation of the nerves or medulla produce convulsions? Again, he says, irritability bears a proportion to sensibility and whatever increases the latter increases irritibility (*e.g.* inflammation). Also whatever lesions or destroys the sensibility of muscles, also lessens or destroys their power of motion (*e.g.* cold). Finally, he argues, the very term irritability seems to imply a kind of life or feeling in the part endowed with it, for we never talk of irritating a stone, tree, or other inanimate object. Whether he convinced Haller ot not, Whytt, in the opinion of his contemporaries, seems to have got the better of him in the dispute.

Of much more permanent interest however is Whytt's "Observations on the Nature, Causes and Cure of those Disorders which are commonly called Nervous, Hypochondriac, or Hysteric". This was published in 1764. These disorders, he says, "in a *peculiar* sense deserve the name of *nervous*, in so far as they are, in a great measure, owing to an uncommon delicacy or unnatural sensibility of the nerves, and are therefore observed chiefly to affect persons of such a constitution" (Page 489). Whytt repudiates any explanation of nervous phenomena depending upon what was a favourite mode of speech in his time, viz. "dispersion, confusion, or jarring contest of the animal spirits". He postulates a "general sympathy" of the nerves which prevails through the whole system; and he adds "from this sentient and sympathetic power of the nerves, I have endeavoured to deduce the various symptoms of the nervous kind". This treatise, which runs to 236 quarto pages, is his most elaborate work. It shows great clinical acumen and is well worth reading still, particularly for the vivid accounts that Whytt gives of a great number of cases of hysteria and similar conditions.

The sympathy of the nerves in different parts includes cases of what we should call "referred pain" and Whytt to a considerable extent anticipates the recent concepts of Sir James Mackenzie, Dr. Henry Head and others, although he does not work out the matter with the same anatomical exactitude that characterized the modern investigators. He refers for example to "a particular sympathy between the nerves distributed to the teguments of the abdomen and those of the intestines" (Pages 542). He also mentions the pain felt in the groins and down the thighs in scirrhus of the uterus.

Whytt's chief claim to lasting remembrance however lies in the fact that he was the first to give a clear description of tuberculous meningitis, or as he called it "Observations on the Dropsy in the Brain". This is a short treatise of 23 quarto pages included in the collected works published after his death. It has been warmly praised by various persons including the late Sir William Osler. The disease is still described according to the three stages into which Whytt divided its symptoms, and even at the present day there is little to add from the clinical aspect to his description.

Monro *(secundus)* who acted as Professor of Anatomy at Edinburgh from 1754 to 1798, and whose name is familiar to Medical Students in connection with the foramen connecting the lateral and third ventricles of the brain, has an interrsting point of contact with Whytt in this connection. The foramen was first observed greatly dilated in a case of hydrocephalus which Monro and Whytt saw in consultation in the year 1764. The dilated foramen is figured in Monro's "Observations on the Nervous System" (1783), plate III, fig. 4.

To continue the facts of Whytt's life. In 1752 he was elected a Fellow

of the Royal Society of London as the result of the reputation gained by his "Essay on the Vital and other Involuntary Motions of Animals". Several short communications were addressed to this Society. In 1761 he was made Physician to the King in Scotland and in 1763 he was elected President of the Royal College of Physicians at Edinburgh. He had many friends and correspondents in various parts of the world and in particular he maintained a close friendship with Sir John Pringle who had been a fellow-student. He was twice married, but was unfortunate in his family. The two children of the first marriage died in infancy and of the fourteen children by the second wife only six reached adult years. Whytt himself was not of robust constitution and in 1765 he took ill, dying in the foollwing year with symptoms suggestive of diabetes.

Références:

Works of Robert Whytt, M. D., published by his son. 1768. (N. B. The references are to pages in this work.)
Dictionary of National Biography.
Memoir of the Life and Writings of Robert Whytt, M. D., by William Seller, M. D., 1862.
The Life and Work of Robert Whytt, M. D., by Dr. R. Mary Barclay (M. D. Thesis 1922).

AUTOUR DU CONTRAT DE MARIAGE DE FABRICE DE HILDEN

André GUISAN

Le 24 juin 1587, à Genève, en la maison du sieur Collinet, libraire, et avec la solennité que les notaires mettent volontiers dans l'accomplissement de leurs fonctions, Me Dumonthoux, en présence des intéressés et de leurs témoins, donnait lecture du contrat de mariage ci-après[1]:

Mariage d'entre honorable Guillaume Fabry, chirurgien, habitant de Genève, d'une part, et Marie, fille de honorable Heustace Collinet, aussi habitant du dit Genève, d'aultre.

A tous soit notoire comme aussy soit que promesse de mariage ayant esté ce jourd'huy faictes pendantes à estre publiées en l'église du Seigneur en ceste cité de Genève, pour puys après, moyennant sa grâce, estre célébré et accomply entre honorable Guillaume Fabry, chirurgien, de Hilden près Collongne, habitant du dit Genève d'une part, et honorable Marie, fille de honorable Eustace Collinet, libraire, aussy habitant du dit Genève, et de honorable Clauda Cordier ses père et mère d'aultre part, et d'aultant que coustumièrement quand les filles sont conjoinctes au saint estat de mariage, volontiers de leur part sont apportés dottes entre mains des mariés pour leur ayder a plus aysément supporter les charges en ce ordinaires, a ceste considération il est ainsy que ce jourdhuy vingt quatresme du mois de juing mil cinq cents huitante sept, par devant moy notaire juré, citoyen de Genève, soubsigné et tésmoings soubnommez, personnellement se sont constituez et establys les dictz mariez Collinet, la dicte Clauda procédant en ce faict de l'aucthorité vouloir et exprès consentement d'iceluy, lesquelz scachantz et bien advisez de leur bon gré, pour eulx et leurs hoirs et successeurs quelz quilz soyent et chacung d'eux seul et principal pour le tout sans division d'action constituent et ordonnent pour le dot et mariage de la dicte Marie leur fille, icy présente et pour elle et en son nom au dit Fabry son futur espouz aussy icy present stipullant et acceptant, assavoir la somme de troys centz florins petit poids, pour toutes choses, y encloz et comprises aussy ses accoustrementz nuptiaux, lesquelz seront deduictz et precomptez sur la dicte somme de trois centz florins, le surplus de laquelle iceulx mariez promettent de livrer au dit futur espouz en meubles au prix qu'ils seront estimez et appreciez entr'eulx lors de la célébration du dit mariage, et laquelle somme de trois centz florins le dit futur espouz a dès a present recogneue et assignée par spécialle ypothéque sur tous et uns chacuns ses biens meubles et immeubles presents et advenir quelconques et sur une chacune partie et particulle d'icieux seule et pour le

[1] Extrait des minutes de Me Estienne Dumonthouz, notaire à Genève, vol. 50, fol. 245-247, du 24 juin 1587 (Archives d'Etat, Genève).

tout, lesquels il veut estre expressement et speciallement obligez et ypothequez en faveur de sa dite future espouze et des siens, afin que avenant lieu de restitution la dite somme puisse estre rendue et restituée à elle, aux siens ou aultres à qui de droit la restitution appartiendra, ensemble tous les vestementz bagues et joyaux qu'elle pourront avoir lors du decez d'iceluy, lesquelz il luy a donnez par donation pure simple et irrevocable faicte entre vifz avecq cent cinquante florins pour l'accroist et augment de la dite somme a forme des edictz de noztres honorez seigneurs; et enoultre a promis et promect a sa dicte future espouze de luy faire deue confession et recognaissance de tout ce qu'il pourra recevoir d'elle ou de ses dictz père et mère par cy après promatanz sur ce les dicts contratantz tenir entretenir et avoir pour agreable tout le contenu cy dessus, sans jamais y contrevenir directement ou indirectement et aultrement nullement, en menière quelconque, soulz l'obligations de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presents et advenir qu'ils ont submis à toutes cours jurisdictions et contrainctes renoncantz a tous droits loix, us, coustumes edictz reliefz benefices et toutes exceptions de deception et a tous et quelconques moyens, à ce que dessus contraires, mesmes les dictz mariez Collinet à tous bénéfices de division d'action et ordre de première discution et tous ensemble au droitct disant la generalle renonciation non valoir si la specialle ne précède.

Faict et prononcé au dict Genève en la maison d'habitation des dictz mariez Collinet, à ce presentz, Sieur Poncelet Louanard, balancier bourgeois; Jean Griphon chirurgien, habitant; Corneille-Benjamain Vuyeme, tailleur d'habitz, aussy habitant; Anthoine Couppin, libraire bourgeois et David Duval, espicier, citoyen du dict Genève, témoings requis.

(*Signé*) Demonthouz.

De ce document résulte que Marie Collinet apportait à son futur époux 300 florins petit poids, somme dans laquelle était comprise la valeur de son trousseau et de ses meubles. De son côté le marié garantissait la restitution éventuelle de la dot constituée à Marie Collinet, ceci par une hypothèque sur tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir. De plus il reconnaissait à sa femme la possession irrévocable des bijoux qu'il lui offrait, estimés à 150 florins.

Guillaume Fabrice, né à Hilden près Dusseldorf le 25 juin 1560, avait donc exactement 27 ans le jour de la signature de son contrat. Quant à la célébration du mariage lui-même, elle eut lieu le 30 juillet 1587 en l'église réformée, après les publications d'usage.

Avant cette date si mémorable dans la vie de tout jeune homme, quelle avait été l'existence de Fabrice de Hilden ?

Orphelin de père à l'âge de 10 ans, et sa mère s'étant remariée avec Peter Kranz, Fabrice se sépara d'elle à l'âge de 13 ans pour aller à Cologne. Pendant trois années nous perdons sa trace, mais à l'âge de 16 ans nous le trouvons à Neuss, auprès du chirurgien Dungens qui, durant 4 ans, soit jusqu'en 1580, l'initie à la médecine externe. Désireux de parfaire ses connaissances chirurgicales auprès d'un autre maître, il se met durant cinq années, de 1581-85, au service de Slot à Dusseldorf, lui-même élève de Vésale.

A cette époque, soit dès 1582, Genève hébergeait dans ses murs Jean Griffon, ce *self-made man*, originaire de Miniato en Toscane, venu se réfugier pour motif de religion dans la cité de Calvin, où il obtint du Conseil, le 12 septembre 1584, l'autorisation de se marier sans le consentement de sa mère « qui est fort papiste; attendu qu'il est âgé de 40 ans » disent les manuaux [1].

[1] Gautier. *La médecine à Genève*, p. 207.

En se rendant à Genève, après le temps passé auprès de Dungens et de Slot, Fabrice voulait profiter de l'enseignement de Jean Griffon, dont la renommée s'étendait déjà au loin et qui s'était vu conférer le 16 septembre 1586 les fonctions de chirurgien de l'hôpital de Genève, au gage annuel de 150 florins.

Le 24 juin de l'année suivante, Jean Griffon assistait au mariage de son élève Guillaume Fabry et peu après partait pour Bâle où il était appelé à trépaner un gentilhomme. Messieurs du Conseil étaient si satisfaits de leur chirurgien qu'ils ne l'autorisaient guère à se déplacer, dans la crainte qu'on ne lui fasse ailleurs des offres plus avantageuses. C'est ainsi que, par deux fois, ils refusèrent Griffon au chef huguenot, M. de Clervant, qui voulait se l'attacher comme chirurgien de son armée. Cependant M. de Clervant ayant fait appuyer sa demande par Jean-Casimir comte Palatin, le Conseil finit par accorder un congé à Jean Griffon. Son service à l'armée ne fut d'ailleurs que de courte durée. Rentré à Genève le 1er septembre, le Conseil fut si heureux de lui voir reprendre son service à l'hôpital qu'il lui accorda « pour ses vacations et cures ès maladies des Souisses » une gratification de dix testons [1].

Lorsque, l'an d'après, M. de Clervant traversa Genève avec ce qui lui restait de ses belles troupes, Griffon eut l'occasion d'intervenir comme chirurgien. Le Conseil lui remit alors à l'extraordinaire 150 florins « pour les grandes peines qu'il a heues à penser les soldatz et les reittres ». Le 10 décembre de la même année, « ayant esgard aux services qu'il a faicts cy devant de son estat et qu'il peut faire cy après au publicq », Jean Griffon, « maistre chirurgien retiré an la ville dès six ans pour religion » fut reçu bourgeois gratuitement.

L'ouverture des hostilités, le 2 avril 1589, entre la petite armée de la République genevoise et les mercenaires du duc de Savoie, amenèrent à l'hôpital du Bourg-de-Four un grand nombre de blessés qu'opérait et pansait Jean Griffon. Lorsque, le 7 novembre suivant, Versoix et son fort tombèrent aux mains des Genevois, l'habile chirurgien se vit confier une mission assez curieuse: celle de « conduire les forçats ». Le duc de Savoie avait en effet sur le lac Léman une flotille de bateaux armés en guerre, sur lesquels ramaient nombre d'Espagnols. Faits prisonniers, ces galériens durent passer bon gré mal gré sur les bâtiments de la petite marine genevoise et Griffon fut chargé de les dresser à leur nouveau service. Ce qui expliquerait ce choix assez imprévu en la personne de Griffon c'est le fait que parlant italien il pouvait plus facilement qu'un Genevois se faire comprendre des galériens espagnols. Cette mission ne retint pas d'ailleurs notre chirurgien bien longtemps loin de son hôpital, car peu après il reprenait son activité médicale.

Avec l'année 1590, les bons rapports que Griffon avait entretenus jusqu'ici avec MM. du Conseil s'altérèrent: au mois d'août, estimant sont traitement insuffisant en regard de ses peines, il réclama une augmentation. Le Conseil consentit à lui accorder 25 écus comptant et un mandement de 100 écus. Deux mois après, Griffon arguant que la guerre avec les Savoyards lui valait un surcroît de travail, exigea un nouveau supplément de salaire. Les procureurs de l'hôpital convinrent alors de lui verser mensuellement jusqu'à cessation des hostilités un supplément de six écus et en outre, en amodiation perpétuelle, un jardin sis à Plainpalais [2]. Malheureusement les dépenses militaires avaient vidé la caisse de la République genevoise, si bien qu'en mars 1592 Griffon exigea 840 florins de gages arriérés qu'il prétendait lui être dus. Le Conseil estimant ne lui redevoir que 290 florins, Griffon, fort mécontent,

[1] Gautier, *loc. cit.*, p. 207.
[2] Gautier, *loc. cit.*, p. 208.

abandonna son service hospitalier en juillet et se rendit à Lausanne. C'est en vain que le Conseil chercha à obtenir le retour de son chirurgien à Genève. Griffon demeura sourd aux appels de ses anciens maîtres et finit même par faire venir sa femme et son mobilier. Pendant plusieurs années, de Lausanne d'abord, puis de Montbéliard où il s'était fixé, Griffon écrivit lettre sur lettre au Conseil de Genève pour obtenir le payement de son dû. Ne recevant aucune réponse et profondément vexé d'avoir été trompé, Griffon s'en vengea en adressant au Conseil une missive fort peu polie, à la suite de laquelle il fut déclaré déchu de sa bourgeoisie. Dès lors nous perdons la trace de ce chirurgien qui ne manquait certes ni d'habileté ni de savoir.

A l'époque où Jean Griffon consacrait le meilleur de son temps aux soldats blessés des troupes genevoises, son élève Fabrice était parti pour la France, où il séjourna un certain temps avant que d'aller s'établir à Hilden. Il s'y trouvait certainement dans la seconde moitié de l'année 1590. Le 10 août, il écrivait en effet de cette ville à Jean Griffon [1] pour lui communiquer un procédé d'extraction de balle qu'il estimait devoir être appliqué aux blessés de la guerre contre le duc de Savoie. Cette lettre se termine par ces mots : « Interim vale cum honestissima tua conjuge quam tecum salutat Colinaetaea mea charissima », qui prouvent les bons rapports existant toujours entre les ménages Fabri et Griffon.

Après trois ans de pratique dans la ville qui le vit naître, nous trouvons Fabrice de Hilden à Cologne, où il demeura cinq ans. En 1597, il est fixé à Lausanne, où, fait à noter, les médecins l'accueillent à bras ouverts. Les autorités, elles aussi, sont pleines de prévenances à son égard, preuve en soit la note suivante que nous avons relevée dans les Manuaux du Conseil:

« 1597, 4 avril. Est permis à Guillaume Fabri chirurgien pouvoir fayre anatomie de quelqung qui décédera à l'hospital à ses déspens ». L'an d'après, Fabrice part pour la Pologne, retourne à Cologne, où il pratique deux ans et revient finalement à Lausanne. A la date du 24 mars 1601, les Manuaux du Conseil mentionnent ce qui suit: « A MM. Boccard et Rettier, professeurs, au nom de M. Fabri, accordé le corps de Françoys Belaz, de Lavaulx, pour faire une anatomie ».

Le 12 novembre de la même année, nous trouvons encore l'indication suivante: « Mons. l'hospitalier, le banderet de la Cité et le secrétaire des paovres sont commis pour traiter avec M. Fabri de ses peines et medicamens apliqués en la personne de certaine paovre femme reducte au grand hospital ».

L'an 1602, Fabrice de Hilden est établi à Payerne, dans la cite de la reine Berthe, à quelques lieues de Lausanne, où il remplit les fonctions de médecin de la ville pendant 9 ans, tout en répondant aux appels des malades et des médecins qui de près ou de loin faisaient appel à son savoir.

En 1611, Fabrice de Hilden revient à Lausanne pour la trosième fois et en 1614 il va se fixer à Berne, qu'il ne devait pas quitter. On lui confie dès son arrivée, la charge — qu'il remplit jusqu'à sa mort — de médecin de la ville et l'an d'après, en reconnaissance de ses services, le Conseil lui accorde ainsi qu'à sa femme la bourgeoisie de Berne. L'année 1617, la Corporation des forgerons, voulant, elle aussi, lui témoigner toute sa reconnaissance et sa sympathie, le reçut dans son sein comme patron. Fabrice de Hilden mourut le 14 février 1634, âgé de 74 ans, après avoir souffert de longues années de crises d'asthme et de catarrhe bronchique. Le cimetière où il a été enterré est aujourd'hui désaffecté, mais sa pierre funéraire a été conservée, encastrée qu'elle est dans le mur nord de l'Université.

[1] Opera. cent. I, obs. LXXXVIII.

Fabrice de Hilden n'oublia jamais les années qu'il passa à Lausanne. Vingt-deux ans après avoir quitté cette ville, il pensa offrir à ses édiles le volume de ses *Centuries*, ainsi qu'en fait foi la note suivante, cueillie dans les Manuaux du Conseil, à la date du 12 décembre 1626: « A esté recueu et leue une missive de Guille Fabry, docteur en médecine et chirurgie, avec ung livre de Centuries de son art dédié à nos honnorés Srs Et ordonné que les dits Srs ordonneront la récompense qui luy sera faicte ».

Après avoir rappelé le souvenir de Jean Griffon et de son disciple, Fabrice de Hilden, il n'est que juste d'associer au nom de ce dernier celui de son épouse, Marie Collinet.

La famille Colinet ou Collinet, originaire de Beligny-sur-Oche, près Beaune (Bourgogne), passée à la religion réformée, vint se fixer à Genève et ses membres furent reçus habitants en 1557. Les documents concernant les Collinet sont nuls pour ainsi dire. Plusieurs d'entre eux exercèrent le saint ministère en Suisse. L'un des représentants de cette famille, Pierre Colinet, fut pasteur à Morges, puis à Lausanne pendant vingt ans. Il mourut en 1673 et légua sa bibliothèque à l'Académie de cette ville [1].

De Marie Collinet, avant son mariage, nous ne savons rien. Devenue Madame Fabrice de Hilden, elle paraît avoir révélé des dispositions spéciales pour la médecine, car initiée à notre art par son mari, elle se montra très rapidement une accoucheuse hors ligne, doublée d'une habile chirurgienne. Fabrice de Hilden lui-même, loue à plusieurs reprises dans ses Centuries, l'habileté de sa femme. Le 23 février 1623, écrivant de Berne à son ami le Dr Jacob Hagenbach, de Bâle, il lui raconce que le 19 décembre 1622, un nommé Michel Dilberger tomba à la renverse sur la garde de son épée et se brisa la neuvième et la dixième côtes gauches près de la colonne vertébrale avec saillie des fragments. Fabrice était absent, il veillait à Soleure près du lit d'un chevalier. Alors sa femme fut appelée. Elle trouva le malade dans une grande anxiété. Des douleurs violentes et une gêne considérable dans la respiration révélaient un état inquiétant.

« Après avoir préparé tout ce qui était nécessaire à l'opération, ajoute Fabrice, ma femme replaça heureusement les os rompus dans leur position naturelle. Ensuite, elle oignit tout le flanc d'huile rosacée, appliqua un cataplasme de farine d'orge mélangée à la poudre de rose, aux fleurs du grenadier sauvage, noix de cyprès et racine de tomentille réduits en poudre et à un œuf entier, mit dessus des éclisses en bois et un coussinet pour soutenir les os fracturés en place et entoura le tout d'un bandage modérément serré.

Les douleurs cessèrent presqu'immédiatement. Ma femme prescrivit encore de l'eau de prunelle et de berle en quantités égales (une gorgée deux fois par jour) une diète assez sévère et changea le pansement tous les jours. Le dixième jour, je revins chez moi et je trouvai le patient hors de tout danger. Quatre semaines après il était guéri. » [2]

Le 9 juin 1629, dans une autre lettre Jacob Hagenbach [3], Fabrice de Hilden lui décrit le cas d'un accouchement fort difficile où sa femme intervint avec succès. Il s'agissait d'une parturiente dont l'enfant était mort durant le travail. Elle souffrait horriblement et ne cessait de s'écrier: « Mein lieber Herr Fabrici, schneidet mir den Bauch auff, damit ich dieses Schmertzens möge erlöst werden » [4]. Il faut savoir qu'à l'époque, en présence d'un accouchement qui s'éternisait, on avait volontiers recours à la césarienne. Fabrice, avant d'avoir recours à cette opération, tint à essayer d'une intervention moins

[1] *La France protestante*, t. IV, col. 505.
[2] Opera, Francofurti, MDCLXXXII. Cent. V, obs. LXXXV, p. 474.
[3] Id. Cent. VI, obs. LXIII, p. 574.
[4] En allemand dans le texte.

périlleuse, en proposant sa méthode d'extraction. La famille et la parturiente donnèrent leur assentiment. Alors, dit Fabrice de Hilden, « ma femme qui avait fait cette opération à Lausanne, à Payerne et ailleurs bien des fois, l'exécuta en ma présence. Elle oint les parties génitales de la malade et y introduit un petit sac chaud. Ayant ainsi réveillé la tonicité du muscle utérin, elle extrait petit à petit l'enfant, secondée par les efforts de la parturiente. En une demi-heure, tout était fini [1]. Dans l'observation suivante [2], adressée à François Monheim, Fabrice de Hilden vante de nouveau l'habileté de sa femme en obstétrique:

« Tu me presses, lui écrit-il, de publier la description de mon procédé obstétrical. Certes, je veux bien, mais mes cas présentant une très grande variété, il faudra beaucoup de temps pour les arranger et les élucider. Je te dirai seulement que j'ai fait mon opération plus de quarante fois et ma femme l'a exécutée aussi bien fréquemment cet hiver, toujours avec plein succès. »

Les faits rapportés ci-dessus démontrent que Marie de Hilden était plus qu'une sage-femme. Toujours prête à seconder son mari ou même à le suppléer, elle n'avait pas peur des responsabilités. Loin de s'en tenir à la routine, elle avait volontiers recours, même en dehors du domaine obstétrical, à des procédés nouveaux que lui suggérait son génie inventif: tel est le cas de cette paillette d'acier qu'elle réussit à extraire de l'œil d'un malade au moyen d'une pierre d'aimant.

Certes, en se trouvant entourés de leurs témoins « en la maison d'habitation des mariez Collinet », le 24 juin 1587, les jeunes époux de Hilden ne se doutaient pas du brillant avenir qui les attendaient. Ils eussent été bien plus étonnés encore d'apprendre que 338 ans plus tard, dans cette même ville de Genève, non pas un notaire cette fois, mais un confrère, relirait devant une brillante assemblée de médecins, leur contrat de mariage qu'ils observèrent d'ailleurs « sans jamais y contrevenir directement ou indirectement et aultrement nullement en manière quelconque ».

[1] Opera. Cent. VI, obs. LXIII.
[2] Opera. Cent. VI, obs. LXIV.

UN MÉDECIN SCHAFFHOUSOIS DU XVII^{e} SIÈCLE

Notice biographique

A. DE PEYER

Il n'est pas de médecin qui, au cours de ses études, n'ait entendu mentionner le nom de Jean-Conrad Peyer. Que ce soit à l'occasion d'une démonstration d'anatomie ou d'histologie du tractus intestinal, ou plus tard au cours d'une leçon clinique sur la fièvre typhoïde, il aura entendu parler des plaques de Peyer et saura que cette appellation désigne les follicules clos siégeant au niveau de la muqueuse de l'intestin. Mais il est peu de confrères qui en sachent plus long au sujet de cet anatomiste et qui possèdent quelques notions précises sur son compte. Il n'en est certes pas de même de vous, Messieurs, mais comme j'ai eu l'occasion de consulter une notice biographique sur J.-C. Peyer, due à la plume d'un éminent historien, le D^{r} Robert Lang de Schaffouse. (Notice manuscrite, dont il n'existe que deux ou trois exemplaires), il m'a paru intéressant de vous donner aujourd'hui un bref aperçu de la vie de ce savant et de dire quelques mots de ses œuvres.

Dans la deuxième moitié du XVII^{e} siècle la bonne ville de Schaffouse était un centre d'attraction pour de nombreux étudiants étrangers et pourtant elle ne possédait pas d'université. Mais le renom de quelques-uns de ses médecins était tel, qu'il attirait une foule de jeunes gens, qui venaient s'instruire auprès de ces maîtres, parmi lesquels il convient de citer Jean-Jacques Wepfer et son gendre Jean-Conrad Brunner de Diessenhofen, qui devint dans la suite professeur de médecine à Heidelberg. Rien d'étonnant dès lors, si, dès le début, de ses études secondaires, J.-C. Peyer, qui, comme enfant déjà, avait une prédilection marquée pour les sciences naturelles, se soit senti attiré vers la médecine. Il était né en 1653 et avait passé une partie de son enfance dans le Val Maggia, au Tessin, dont son père était gouverneur pour le compte des Etats confédérés. Il fit cependant la plus grande partie de ses études à Schaffouse, jusqu'au moment où il fut immatriculé, à l'âge de 20 ans, à l'Université de Bâle. Il y suivit pendant trois ans les cours de la faculté de médecine puis revint à Schaffouse pour travailler sous les auspices et la haute direction de son maître et ami, J.-J. Wepfer. L'année suivante, Peyer entreprend un long voyage d'études et se rend tout d'abord à Genève pour suivre l'enseignement de Théophile Bonet, puis à Paris, où il bénéficie d'une des bourses d'études, mises à la disposition du gouvernement de sa ville natale par la Couronne de France. Ainsi que cela avait été le cas pour son ami et compatriote Brunner, Peyer fut captivé par l'enseignement magistral du grand anatomiste Du Verney et c'est sous sa direction qu'il paracheva ses études. Son habileté à préparer des pièces anatomiques engagea Du Verney à se l'attacher comme collaborateur, voire même, lorsqu'il fut chargé d'enseigner l'anatomie au grand Dauphin, à l'emmener avec lui à Versailles ou à S^{t} Germain. Pendant son séjour à Paris, Peyer

correspondait régulièrement avec ses amis et anciens condisciples de l'Université de Bâle et particulièrement avec l'un de ses parents, Christophe Harder. Dans une de ses lettres à ce dernier, il décrit avec enthousiasme un microscope, appartenant à un jeune étudiant belge, appareil qui, dit-il, grossit plus de trois cents fois, chose invraisemblable pour l'époque.

De Paris, où il avait passé près de deux ans et qu'il quitte à regret, notre jeune savant se rend pour quelques mois à Montpellier, puis il rentre au pays, non sans avoir fait en cours de route des séjours plus ou moins longs à Lyon, Genève et Berne.

C'est en 1681, qu'il se présente devant la Faculté de Médecine de Bâle pour y soutenir sa thèse de Doctorat intitulée: « De Valetudine humana ». L'année suivante, à l'instigation de son ami Harder, et non sans quelque hésitation, car il redoutait un échec, il présente sa candidature à l'Académie des Naturalistes « Academia naturae curiosorum ». Cette Académie, fondée en 1652, comptait une centaine de membres au plus et il n'était pas aisé de pénétrer dans ce cénacle, qui comprenait alors toutes les sommités dans le domaine des sciences naturelles. Grâce à l'intervention de son ami, Peyer fut cependant admis sans opposition et reçut, selon la coutume, qui voulait que chaque nouveau membre de l'Académie soit désigné par un surnom, tiré de l'antiquité, le cognomen de « Pythagore ».

Dans les années qui suivirent, Peyer pratiqua avec succès la médecine dans sa ville natale et publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels je ne citerai que le plus important, paru en 1685 sous le titre de: « Merycologia sive de Ruminantibus et ruminatione commentarius ».

En 1690, les autorités de la ville de Schaffouse résolurent de réformer le plan d'études du Collegium humanitatis, de manière à faciliter la préparation des élèves en vue de leur admission dans les universités. Mais comme les finances n'étaient guère brillantes, le Conseil fit appel à quelques-uns des érudits, tant théologiens que médecins ou juristes de la petite république, pour donner bénévolement des cours dans les classes supérieures du gymnase. Peyer fut nommé Professor eloquentiae, en raison de ses connaissances linguistiques étendues et de son talent épistolaire. Trois ans plus tard on lui confia en outre l'enseignement de la logique et en 1697 celui de la physique. Ses fonctions professorales devenaient de ce fait si absorbantes, qu'il dut renoncer à la plupart de ses recherches de laboratoire et qu'il cessa dès ce moment de collaborer aux « Ephémérides », l'organe de l'Académie des naturalistes, dans lequel il avait fait paraître la plus grande partie de ses travaux.

Pendant 16 ans, J.-C. Peyer dirigea comme recteur le Collegium humanitatis, jusqu'au jour où il fut terrassé par une attaque. Il dut renoncer dès lors à toute activité et mourut après de longues souffrances le 29 février 1712.

Après ce bref aperçu biographique, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire quelques mots de cet ouvrage « De glandulis intestinorum » qui, comme je vous le disais au début de ma communication, a valu au nom de Johann-Conrad Peyer de passer à la postérité.

La première édition de ce travail parut en 1677 chez Onophrius de Waldkirch à Schaffhouse. Dans les premiers chapitres l'auteur donne une description générale des glandes du tractus intestinal, en se basant sur les constatations faites chez les animaux, en particulier chez les bovidés. Il mentionne, avec force détails, leur situation, leur forme, leurs dimensions, leur structure macroscopique (car Peyer ne possédait pas de véritable microscope et n'avait certainement à sa disposition que la loupe double construite en 1590 par Jansen). La description entre également dans les détails les plus précis au point de vue de la coloration de ces plexus glandulaires, de leur vascularisation et de leur répartition dans les différentes portions de l'intestin.

Dans les chapitres suivants, l'auteur fait une étude d'anatomie comparée en mentionnant les résultats de ses investigations chez différents animaux, le chat, le chien, le renard, les rongeurs et surtout les ruminants. Ces recherches l'amenèrent à la conclusion que l'on doit trouver chez l'homme des formations glaudulaires identiques à celles qu'il a observées chez les animaux et cette conclusion est entièrement confirmée par les constatations que Peyer fit au cours des autopsies qu'il eut l'occasion de faire, sur des cadavres humains. L'auteur termine son ouvrage par quelques chapitres sur la physiologie et la pathologie du tractus intestinal, qui n'ajoutent rien ou peu de chose à la valeur de l'œuvre du jeune étudiant schaffhousois, mais qui ne diminuent en aucune manière son mérite.

Cet opuscule fit sensation, mais fut aussi l'objet de critiques très vives que Peyer réfuta victorieusement dans une série de six lettres, qui figurent dans les « Parerga anatomica », parus à Genève en 1681. Si certaines données ont dû être revisées dans la suite des temps, si en particulier les recherches microscopiques ultérieures ont modifié, en les complétant, les descriptions faites par J.-C. Peyer, il n'en est pas moins vrai, qu'il garde tout le mérite d'avoir été le premier à décrire les follicules lymphatiques qui portent son nom.

UNE LETTRE DE TRONCHIN ET LA MÉTHODE SUTTONNIENNE DE L'INOCULATION

J. G. DE LINT

Le Congrès de Genève, qui aujourd'hui a réuni ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine, m'a donné l'idée de vous parler d'une lettre de Théodore TRONCHIN, le médecin célèbre, né à Genève en 1709, un des plus brillants élèves du grand clinicien BOERHAAVE.

Après avoir terminé ses études à Leyde, il s'établit d'abord à Amsterdam, puis il retourna dans sa ville natale en septembre 1754, où il eut beaucoup de succès et où il fut appelé à occuper une des chaires à l'Université. Néanmoins il abandonna Genève à l'apogée de sa réputation pour aller s'établir à Paris, où il mourut en 1781. Les historiens hollandais, GEYL et DANIELS lui ont voué des études, mais c'est Henry TRONCHIN qui en 1906 a publié une biographie des plus étendues d'après des documents inédits, renfermant maintes particularités sur ce grand homme, qui pour le moment nous intéresse spécialement parce que son nom est inséparablement lié à l'inoculation.

Dans ma collection se trouve une lettre de TRONCHIN, qui, pour autant que j'ai pu le contrôler, n'a pas encore été publiée, une lettre remarquable parce qu'elle nous fournit la preuve que l'histoire de l'inoculation, comme elle est relatée dans nos grands manuels d'histoire de la médecine, ne correspond pas tout à fait avec les faits historiques en ce qui concerne la méthode suttonnienne.

La lettre, datée du 18 avril 1768, est adressée à un médecin inconnu, auteur d'un traité pratique de l'inoculation.

TRONCHIN lui écrit:

18 avril 1768.

« J'ai reçû, Monsieur, avec bien de la reconnoissance, et j'ai lû avec bien du plaisir votre traité pratique de l'inoculation. Cet ouvrage est fait on ne peut pas mieux il est écrit avec toute la candeur, tout l'ordre, et toute la clarté possible. Il n'y manque que ce que vous ne pouvez pas y mettre, la sanction de la méthode suttonnienne. Cette sanction est l'ouvrage du tems, qui seul décidera si cette méthode est aussi efficace qu'elle est simple et commode. Il faut attendre cette décision sans préjugé et sans impatience. Nous pouvons l'attendre d'autant plus tranquillement que rien ne presse. Il y a 17 ou 18 ans que j'inocule, je n'ai pas eu le plus petit accident; jusqu'à présent aucun de mes inoculés n'a eu de récidive. J'appelle récidive une seconde petite vérole. Je ne l'ai pas encore vûe. Trouvez bon, Monsieur, que je vous dise un petit mot des vésicatoires. Je suis le premier qui m'en suis servi deux ans après l'inoculation de mon fils. La raison qui me détermina fut une convulsion qui se répé-

tait à chaque pansement d'un enfant âgé de cinq ans. La peur de l'instrument tranchant avait occasionné la première. Cette même peur reproduisit ce même effet pendant sept jours consécutifs. Je ne voulu plus en courir les risques Ce qui me confirma dans l'usage de cette méthode ce fut le danger des incisions trop profondes. Vous le connoissez trop bien pour que je vous en parle. Quant à l'erysipelle, je n'en voit plus depuis dix ans, depuis que je fais faire les pansements avec un civat de blanc de baleine. Je ne me sers ni d'emplatres, ni d'onguents, je n'ajoute au blanc de baleine qu'une tout petite quantité de cire blanche et d'huile d'amandes douces, qu'autant qu'il en faut pour faire la toile cirée, qui n'est par le fait qu'un léger sparadrap. Mes playes sont ordinairement cicatrisées le vingt-cinquième jour. Moyennant quoi je ne vois ni abcès, ni dépots, ni engorgements glanduleux. Je puis donc patiemment attendre la sanction de la méthode suttonnienne, d'autant que j'ai des raisons de croire qu'elle n'est pas toujours efficace.

Je suis avec beaucoup de considération, Monsieur, Vôtre très humble et tres obeïssant serviteur.

TRONCHIN. »

TRONCHIN, d'abord, étudia la médecine en Angleterre. Après un an d'études médicales à Cambridge, TRONCHIN résolut de se rendre auprès du célèbre BOERHAAVE, mais auparavant il passa quelques mois à Londres, où il rencontra MEAD, le vieux praticien renommé et un des premiers médecins qui se sont occupés de l'inoculation en Angleterre. TRONCHIN raconte de lui qu'un jour, lui demandant comment il était parvenu à se faire et à soutenir une si brillante réputation, MEAD lui répondit: « J'ai fait peu de bien, mais j'ai été attentif à ne point faire de mal. » Paroles dont le jeune TRONCHIN a profité le plus dans sa propre pratique.

Le jeune Genevois est inscrit sur les registres de l'Université de Leyde à la date du 13 septembre 1728 et bientôt il se mit à suivre consciencieusement les leçons de BOERHAAVE, Henry TRONCHIN en raconte l'anecdote suivante: « Le célèbre professeur distingua bientôt, dit-on, dans son nombreux auditoire, cet adolescent de belle mine, à la taille élancée, à l'intelligente physionomie couronnée d'une chevelure opulente et accommodée avec quelque recherche. » Une si belle chevelure doit faire perdre bien du temps ». Ce propos échappé à BOERHAAVE fut rapporté à TRONCHIN, qui courut aussitôt se faire couper les cheveux. Le professeur augura de ce prompt sacrifice. Il ne tarda pas d'ailleurs, à s'attacher à un élève dont il était à même d'apprécier les dons naturels et l'ardeur à l'étude. »

Bien souvent on avait remarqué la contagion de la petite-vérole, mais le public persistait encore dans la croyance inébranlable qu'on ne pouvait pas éviter cette maladie. On ne voyait qu'une exception de la règle générale dans le fait que des médecins très achalandés, comme DIEMERBROECK à Utrecht et MORGAGNI à Padoue furent exempts de la maladie. Il était réservé à BOERHAAVE, profitant de sa grande renommée de pouvoir persuader le public de la contagion de la petite-vérole [1].

Le 1er avril 1717 Lady Mary WORTLEY MONTAGUE, résidant alors à Adrianople, avait envoyé à son amie Mlle Sarah CHISWELL sa fameuse lettre sur

[1] Malum hec, licet Epidemicum, contagie suscriptur communivate ab homine, qui prius laboravit: quodprimo videtur aeri inhaerens, pulmenibus, eri, naribus, oesophage, stomacho, intestinis, dari. (Libellus de materie medica, Parisiis, M. DCCXX, Nr. 1382, p. 160.)

[2] La petite vérole, si commune et qui fait tant de ravages parmi nous, n'y est nullement dangereuse, grâce à la méthode salutaire de l'inoculation. De vieilles femmes ont coutume d'en faire l'opération chaque année, vers la fin de l'automne, quand les grandes chaleurs sont passées. On envoie s'informer chez ses connaissances, si quelqu'un de la famille est tenté de prendre la

l'inoculation [2] et en mars 1718 elle fit inoculer son fils de cinq ans par une femme grecque sous le contrôle du médecin de l'ambassade, le docteur MAITLAND, qui après son retour en Angleterre obtint du roi GEORGES I la permission d'expérimenter l'inoculation sur six personnes, condamnées à mort. Quelques années plus tard, en 1722 par ordre du roi les princesses AMÉLIE et CAROLINE furent inoculées avec grand succès, exemple suivi par plusieurs familles de l'aristocratie anglaise.

En France la lettre sur l'inoculation du Docteur DELACOSTA, parue en 1723, fut le motif de faire les premières expériences, mais bientôt la faculté de médecine de Paris se déclara contre l'opération et pendant les trente années suivantes, en France l'inoculation rentra dans l'oubli, jusqu'en 1755 quand LACONDAMINE, le célèbre mathématicien, entama de nouveau l'affaire.

Un des amis de TRONCHIN, CHAIS, pasteur de l'église Wallonne de La Haye, raconte que le deuxième fils de TRONCHIN avait été atteint de la petite-vérole et en avait gardée la figure très défigurée [1]. Alors le père résolut en novembre 1748 de faire subir l'inoculation à son fils aîné, opération faite avec le plus grand succès et suivie par l'inoculation de neuf autres personnes avec le même succès.

Le docteur GEYL raconte que TRONCHIN dans les années suivantes n'eut plus l'occasion d'inoculer et que ce ne fut qu'en 1752 où une nouvelle épidémie de petite-vérole s'annonça à Amsterdam, que TRONCHIN put de nouveau pratiquer l'inoculation. Notre lettre nous apprend que TRONCHIN deux ans après l'inoculation de son fils a commencé de se servir des vésicatoires. Cette date serait alors 1750, date qui correspond avec le fait que TRONCHIN écrit qu'il inocule depuis 17 ou 18 années. En vérité il n'est pas vraisemblable qu'il se serait servi des vésicatoires quand il n'avait pas l'occasion d'inoculer ! Deux ans plus tard M. DE LACONDAMINE rapporte à l'Académie que « l'inoculation fait actuellement les plus grands progrès en Hollande et que le docteur TRONCHIN, célèbre médecin d'Amsterdam la pratique avec un tel succès, que sans le préjugé populaire qui n'est pas assez dompté, les exemples les plus illustres l'auraient nouvellement accréditée. »

La méthode orientale d'inoculer, comme Lady MONTAGUE la décrivit, consistait dans l'introduction de la lymphe de la petite-vérole avec des aiguilles. En vérité ces piqûres n'étaient que des lésions très superficielles. Plus tard NETTLETON fit des incisions beaucoup plus profondes avec une lancette afin d'introduire le virus directement dans le sang. Par cette méthode l'inoculation devait inévitablement venir en discrédit par la véhémence de la maladie et les cas de mort qui en étaient la conséquence. Il va sans dire qu'on cherchait alors d'autres méthodes moins dangereuses. Le médecin anglais FREWEN dans son livre: « The practice and Theory of Inoculation » (1749) recommande de faire les incisions moins profondes. Robert SUTTON, qui a commencé à inoculer en 1753, et son fils Daniel SUTTON ont inventé une méthode, qu'ils ont tenu secrète et dont ils ont eu tant de succès, qu'ils ont inoculé environ 20.000 personnes en deux ans (1764-1766). En 1766, Thomas DIMSDALE décrivit leur méthode très

petite vérole; on s'arrange en conséquence; et quand tout le monde est rassemblé, ce qui peut aller à quinze ou seize personnes, la vieille entre avec sa coque de noix remplie de matières de l'espèce la plus favorable et vous demande où voulez-vous les incisions ? Tout de suite elle procède à l'ouverture de la veine, au moyen d'une grosse aiguille (ce qui ne fait pas plus de mal qu'une égratignure ordinaire) et insinue, dans la veine, autant de matière qu'il en peut tenir sur la tête de son aiguille; après quoi elle panse soigneusement la petite plaie et de cette façon elle vous fait quatre ou cinq incisions. (Lettres de Miladi Marie Wortley Montague, écrites pendant ses voyages en Europe, en Asie et en Amérique, Tome premier, Rotterdam, H. Beman, 1763, page 222.)

[1] « La crainte, dit-il, que j'avais eue de perdre le plus jeune, qui passa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, m'y détermina. » Essai apologétique sur la méthode de communiquer la petite vérole par inoculation, etc. Par Charles Chais, ministre du saint Evangile à la Haye, 1754, cit. de l'ouvrage de Henry Tronchin, page 103.

minutieusement [1] et en ce qui concerne les incisions il conseille de surtout ne pas les faire trop profondes: il n'est permis que d'inciser la partie superficielle de la peau.

Nous avons vu par la lettre de TRONCHIN, qu'il a inventé les vésicatoires pour éviter la peur et les convulsions qui, chez des enfants peuvent être la suite des incisions [2]. Après avoir obtenu une vésicule, il l'ouvrait et passait un fil, chargé de lymphe, sur la peau, dépourvue de son épiderme. Il y a donc une grande différence entre SUTTON et TRONCHIN dans la manière d'introduire le virus dans le corps; et pourtant dans notre lettre TRONCHIN à plusieurs reprises dit nettement qu'il emploie la méthode sutonnienne. Le procédé opératoire ne jouait donc qu'un rôle secondaire dans la question. Les tentatives de faire de l'inoculation un traitement tout à fait inoffensif ont inspiré l'idce à BEDDOE de mélanger la lymphe avec une même quantité d'eau. GATTI n'employait que le contenu de pustules pas encore mûres. MOMBRAY et KILPATRICK pratiquaient l'inoculation en ne prenant que le pu de personnes qui n'étaient pas sérieusement malades de la petite-vérole et tous les deux eurent déjà l'idée que la virulence diminuait graduellement en faisant passer le virus par différentes personnes.

Le secret de SUTTON consistait dans la cure préparatoire qu'il faisait subir à ses malades. Voilà ce que TRONCHIN entend par la méthode suttonnienne, il cherche à fortifier l'organisme, à écarter tous les obstacles qui empêcheraient la nature de le guérir. Avant d'entreprendre l'opération, il envoie, si c'est possible, le patient à la campagne, lui fait faire de l'exercice à pied, à cheval, d'une manière un peu intensive, mais progressive, exige une alimentation rafraichissante bien que tonique, du lait, des végétaux, de la viande blanche. « L'inoculation portée en Europe, disait-il, exige bien plus de précautions que chez les Orientaux, dont la vie simple et frugale est un régime. » [3] DIMSDALE fait l'énumération de tout ce qui est défendu de manger et de la manière dont les plats devaient être préparés, par exemple il était défendu de manger un œuf à la coque, mais il n'y avait pas de danger en mangeant un œuf dans un pouding ! L'essentiel de la cure de SUTTON consistait dans un mélange de sels d'antimoine et de mercure qu'on prenait en pilules certains jours avant de se soumettre à l'inoculation. La composition de ces pilules formait le secret de SUTTON fils, dévoilé par DIMSDALE et de nouveau décrit plus tard dans un article par un inconnu, qui se nomme: « l'ami du progrès » et paru dans: « The Philosophy of Medicine or Medical Extracts on the Nature of Health and Disease » en 1799.

TRONCHIN se servait d'une méthode suttonnienne modifiée; par exemple on cherche en vain dans le livre de DIMSDALE l'influence du climat et de la saison, que TRONCHIN fit aussi entrer en ligne de compte. Son biographe nous raconte: « Appelé à Genève en été, il trouvait le moyen, par des précautions très recherchées, d'entretenir dans la chambre des malades une température égale, qui ne dépassait pas 15 degrés de Réaumur.

Notre lettre nous apprend ensuite la méthode employée par TRONCHIN [4] pour éviter l'erysipelle. Il n'emploie ni emplâtres, ni onguents, qui couvrent

[1] The present method of inoculating for the smallpox, to which are added Some Experiments, instituted with a view to discover the Effects of a similar Treatment in the Natural Small-Pox. By Thomas Dimsdale, M.D., London, 1766.

[2] Déjà, en 1757, Tronchin écrit au docteur Marel de Dyon, que la façon d'opérer n'est pas indifférente. L'incision effraie ordinairement les enfants et cet effroi se renouvelle à chaque pansement; vous en sentez les conséquences. On en a vu plus d'une fois qui ont pris des convulsions, toujours à craindre dans un cas où il est de la dernière importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale... H. Tronchin, *l. c.*, page 105.

[3] H. Tronchin, *l. c.*, page 107, Encyclopédie, article Inoculation.

[4] H. Tronchin, *l. c.*, page 106.

les plaies d'une couche, empêchant le pus de s'échapper; au contraire, il ne fait usage que d'un léger sparadrap. Sans doute le soin que TRONCHIN avait de faire changer journellement les pansements, a été la cause de la guérison rapide des plaies.. GEYL nous montre TRONCHIN comme un homme n'agissant que guidé par son orgueil et par son arrogance; dans notre lettre, au contraire, TRONCHIN nous apparaît sous un tout autre aspect, c'est le médecin consciencieux, qui tâche de perfectionner le procédé de l'inoculation et qui se montre dans ce domaine vraiment scientifique. Si TRONCHIN avait été l'homme orgueilleux, dont parle GEYL, il aurait écrit une brochure et fait de la réclame pour sa propre méthode d'inoculer au lieu de persister à la nommer la méthode suttonnienne, quoiqu'elle en différât en plusieurs points importants.

DANIELS mentionne dans son étude sur TRONCHIN un récit, peu connu, provenant du docteur THEMMEN; Monsieur CORVER HOOFT à Amsterdam consulta TRONCHIN pour faire inoculer ses enfants. Par hasard un Anglais de Gloucester était à ce moment l'hôte de Monsieur HOOFT et en parlant de l'inoculation comme préservatif de la petite-vérole, cet Anglais raconta à TRONCHIN que les servantes et les domestiques des campagnards, qui avaient la tâche de traire les vaches, souffraient beaucoup d'ulcères aux mains et chose curieuse ces personnes restaient exemptes de la petite-vérole ! THEMMEN y ajoute que TRONCHIN en entendant cette remarque haussa les épaules. C'était en 1754 que TRONCHIN manqua l'occasion de devenir un JENNER.

J. G. DE LINT.

LA SYPHILIS A GENÈVE A LA FIN DU XV^e SIÈCLE

par Ernest WICKERSHEIMER

En 1906, dans son beau livre sur l'histoire de la médecine genevoise, le Dr Léon Gautier [1] disait n'avoir trouvé, ni dans les chroniques, ni dans les archives de sa ville natale, d'allusion à l'épidémie de syphilis qui, à Genève comme ailleurs, dut coïncider avec le retour d'Italie des soldats de Charles VIII.

Notre regretté confrère ne revint plus jamais sur cette question. Cependant les documents que voici sont empruntés au tome V des *Registres du Conseil de Genève*, publié en 1914, et dont il fut l'un des éditeurs [2]:

Martis xxvj januarii [1496 *nouveau style*]. Fiant cride ne infecti forenses a gorra veniant ad civitatem et habitatores illius per civitatem non incedant...

Martis xix jullii [1496]... Fiant cride de infectis gorre, et quod forenses vacuent nec retrahantur...

Veneris iiij^ta augusti [1497]... De gorra vitanda, commictitur Talucheti [3]...

Martis xvij aprilis [1498]... De quoquinis et infectis gorre fiat crida...

Ces textes où la syphilis est désignée par le nom d'ailleurs bien connu de gorre [4], ont échappé jusqu'à ce jour à l'attention de ceux qui recherchent les origines de cette maladie et il semble que Léon Gautier lui-même n'en ait pas saisi tout l'intérêt.

On remarquera que les édiles genevois se comportent comme s'ils se trouvaient en présence d'un fléau inconnu, comme s'ils n'avaient pas la moindre expérience de la nature spéciale de la maladie. Les moyens de défense qui leur viennent à l'esprit sont ceux dont ils ont coutume de se servir lorsque règne une épidémie quelconque, de celles que le moyen âge confond sous le nom de peste ou de fièvre pestilentielle.

Ils ordonnent une criée, c'est-à-dire qu'ils chargent le crieur public d'avertir les étrangers infectés et aussi ceux qui, tout en paraissant indemnes, viennent de localités infectées *(habitatores illius)*, que l'accès de la cité leur est interdit; ceux qui y ont déjà pénétré seront expulsés et on s'opposera à leur retour.

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est la date de la première délibération: 26 *janvier* 1496.

Si l'on s'en tient aux seuls documents administratifs, en écartant comme

[1] Léon Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, 1906, in-8°, p. 75.

[2] *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome V (du 7 février 1492 au 4 février 1499, volumes 13 et 14), Genève, 1914, in-8°, p. 297, 324, 400, 451.

[3] François Taluchet, qui, en 1498, fut nommé fourrier, était, en temps d'épidémie, chargé, de veiller à l'exécution des prescriptions sanitaires. *Registres du Conseil de Genève*, V, p. 388, 434.

[4] L. Le Pileur, Gorre et grand'gorre, *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, IX (1910), p. 217-224. — Cf. Iwan Bloch, *Der Ursprung der Syphilis*, I (1901), p. 87-88.

moins sûrs les témoignages des chroniqueurs, les textes les plus anciens, concernant la vérole, étaient jusqu'à ce jour [1]:

1° Lyon, 27 mars 1496. Accord du Consulat avec les officiers du Roi pour faire sortir de la ville « les malades de la grosse veyrolle, ladres et autres pauvres malades contagieux venus et arrivez en cette ville depuis quelques jours en ça, lesquels le Roy nostre Sire veut estre mis hors la ville pour éviter la contagieuseté, et tenir ladite ville, à l'aide de Dieu, en bonne santé » [2].

2° Besançon, avril 1496. Des indemnités sont accordées par la cité à diverses personnes, dont une « povre fille joyeuse », parce qu'atteintes de la maladie dite de Naples [3].

3° Schwytz, 17 mai 1496 (mardi précédant la Pentecôte). Décision des Confédérés: « Der Kriegsknechte wegen, so mit den bösen Blattern behaftet sind, soll jeder Bote heimbringen, damit Masznahmen getroffen werden, mehrern Schaden zu verhüten »[4].

L'hypothèse, attribuant la dissémination de la vérole au retour d'Italie des mercenaires de Charles VIII, explique fort bien, historiquement et géographiquement, que Genève, Lyon, Besançon et les cantons suisses aient été les premières étapes du fléau [5]. Genève, qui au XV^e siècle était déjà ce qu'elle est restée au XX^e, un des carrefours de l'Europe, était tout désignée pour figurer en tête de cette liste.

Le tome V des *Registres du Conseil de Genève* contient encore (p. 77) un texte qui mérite d'être examiné de près, car les antiaméricanistes pourraient être tentés d'y chercher une justification de leurs théories. On lit au procès-verbal de la séance du mardi 27 novembre 1492:

(Substitucio in sindicatu.) — Cum honorabilis vir Johannes Malliardi, consindicus hujus civitatis, percussus morbo Sancti Mentis, velit infra duos dies discedere ab hac civitate, causa reddendi votum suum; hinc est quod, vigore potestatis sibi in consilio generali occasione dicti sindicatus, substituit loco sui, quamdiu absens fuerit, honorabilem virum Amedeum Gule, ejus

[1] Je ne m'arrêterai pas au fameux édit de Maximilien contre les blasphémateurs dont on a fait si grand état. Karl Sudhoff, *Graphische und typographische Erstlinge der Syphilisliteratur aus den Jahren* 1495 *und* 1496, München, 1912, in-fol., p. 1 et pl. I (*Alte Meister der Medizin und Naturkunde*, IV) et du même, *Aus der Frühgeschichte der Syphilis*, Leipzig, 1912, in-8°, p. 1-12 et pl. I (*Studien zur Geschichte der Medizin*, IX). L'exemplaire imprimé, où « die pösen plattern » sont nommées, porte bien la date du 7 août 1495, mais la minute nous montre que le passage relatif à la vérole faisait défaut à la rédaction primitive et il y a tout lieu de penser avec Alfred Martin que l'interpolation n'a eu lieu que dans le courant de l'année 1496 et que l'imprimé a été antidaté. Alfred Martin, *Beiträge zur Geschichte der Syphilis in deutschen Landen im* 15. *und* 16. *Jahrhundert*, Leipzig, 1920, in-8°, 30 p. (Extr. de *Dermatologische Wochenschrift*, XX) et du même, Die ersten Nachrichten über die Syphilis in der Schweiz und ihre Bedeutung für die allgemeine Geschichte der Syphilis, *Schweizerische medizinische Wochenschrift*, 1924, p. 178-180. — Quant à l'ordonnance du « 25 mars 1493 » relative à la grosse vérole (*Ordonnances des rois de France*, XX, p. 436-437), sa véritable date est, ainsi que l'a montré Daremberg, le lundi 25 juin 1498 (*Union médicale*, 3^me série, VI (1868), p. 377).

[2] A. [Péricaud], Notice sur André d'Espinay, cardinal, archevêque de Lyon et de Bordeaux, *Revue du Lyonnais*, VIII (1854), p. 33-34. Il est à noter que Jules Drivon, qui a connu le travail de Péricaud, ne cite point ce document. J. [Drivon], Premières mentions de la syphilis à Lyon, *Lyon médical*, CVIII (1907), p. 600-601 et CIX (1908), p. 317-319.

[3] Archives municipales de Besançon, CC. 55, fo. 69. L. Le Pileur, *La prostitution du XIII^e au XVII^e siècle, documents tirés des archives d'Avignon, du Comtat Venaissin, de la principauté d'Orange et de la ville libre impériale de Besançon*, Paris, 1908, in-8°, p. 80. — Cf. Ernest Wickersheimer, Document pour servir à l'histoire de la syphilis au XV^e siècle: les recettes d'un médecin franc-comtois; la gourre de Besançon, *Archiv für die Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik*, VI (1913), p. 412-417.

[4] Anton Philipp Segesser, *Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von* 1478 *bis* 1499, Zürich, 1858, in-4°, p. 505 (*Amtliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede*, III, 1).

[5] A Paris le plus ancien texte constatant l'existence « de la grosse verolle de Naples » est un compte de Jehanne Lasseline, prieure de l'Hôtel-Dieu (septembre 1496). *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, publiée par Brièle, III, fasc. 1, p. 82.

generum et consilliarium civitatis, cum promissionibus, clausulis et renunciacionibus oportunis, Actum ante ecclesiam cathedralem Sancti Petri Gebenn., presentibus egregio viro Petro Braseti, cive, et Roleto Losserii, clerico, habitatore Gebenn., testibus etc.

Assurément le mal qui a reçu le nom, généralement déformé, de Saint-Méen, est dans bien des textes, et dès le XV^e^ siècle, synonyme de vérole. Quelques exemples: « A Gallis malum Sancti Menti vocitari vulgus asserit », Nicolaus Scyllatius, 1496 [1]. — « Die platern genant krankcheit Sant Menns oder contrackt mall di frantzosa », Hartmann Schedel, 1496-1497 [2]. — « Für die platern oder zapfen oder mayfrantzos oder für die kranckheyt genannt die kranckheyt Sand Monus », 1497 [3]. — « Haec passio, quam vulgo malum Franciæ aut morbum Sancti Mævi vocant », Joh. Widman, 1497 [4]. — « Valentini, Catalani, et Aragonenses post longam librorum indagationem ipsum morbum Sementi vocarunt », Gasp. Torella, 1500 [5].

Ayant accompli leur premier voyage en Amérique, Christophe Colomb et ses compagnons ne mirent le pied sur le continent européen que le 15 mars 1493. Si donc il était prouvé que le 27 novembre 1492, Jehan Malliard, consyndic de Genève, était syphilitique, la thèse de l'origine américaine de la vérole ne pourrait plus être soutenue. Mais il faudrait pour cela que l'expression « mal de Saint-Méen » n'ait jamais désigné que la syphilis. Les médecins savent depuis Gaspard Torella qu'il n'en est pas ainsi [6].

Il y a eu deux personnages du nom de saint Méen et presque toujours ils ont été confondus.

L'un d'eux, dit aussi Majan (*Majanus*), était originaire d'Antioche. Ayant pris l'habit monastique, il se rendit à Rome, puis en Gaule; après avoir été en pélerinage à Saint-Jacques, il se fixa en Gascogne, où il finit ses jours dans un ermitage auprès de Lombez. Au IX^e^ siècle, ses ossements furent transportés à l'abbaye de Cogne (diocèse de Béziers), qui depuis fut appelée Villemagne. On ignore quand il vécut; en 506, au temps du concile d'Agde, il n'était plus de ce monde [7].

Son homonyme (en latin *Mevennus*) est mieux connu. Il était né vers 540 en Grande-Bretagne; son oncle était saint Samson, évêque d'York. L'oncle et le neveu, chassés de leur patrie par les envahisseurs saxons, se réfugièrent à Dol, en Armorique. Méen s'y lia d'amitié avec Caduon, comte de Gaël et devint l'abbé d'un monastère fondé par ce seigneur sur le territoire de Gaël [8]. Il y mourut le 21 juin 617 [9].

L'influence du calembour est grande sur la spécialisation thérapeutique des saints. Sainte Claire est invoquée par ceux qui n'y voient pas clair, saint

[1] *Giornale di medicina pratica*, 1817, sem. 2°, p. 124.

[2] Karl Sudhoff, *Aus der Frühgeschichte der Syphilis*, p. 72.

[3] *Ibidem*, p. 82. En Haute-Bavière, « St. Monus » est fêté le deuxième dimanche de juillet; on y a enrichi dans ce pays sa légende de traits empruntés à celle de saint Antoine le Grand. Max Höfler, Kult-Calendarium Oberbayerns, *Zeitschrift des deutschen und œsterreichischen Alpenvereins*, XXIV (1893), p. 199.

[4] C. H. Fuchs, *Die ältesten Schriftsteller über die Lustseuche in Deutschland*, Göttingen, 1843, in-8°, p. 97.

[5] Al. Luisinus, *De morbo gallico omnia quæ extant apud omnes medicos*, Venetiis, 1566-1567, in-fol., I, p. 430.

[6] *Ibidem*. Cf. Johannes Astruc, *De morbis venereis...* ed. altera (1740), I, p. 5; dans la première édition (1738) il n'est pas question du mal de Saint-Méen.

[7] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sec. 4^m^, pars 2^a^, p. 598-599.— Cf. *Gallia christiana*, XIII, col. 319-320.

[8] A Saint-Méen, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Ille-et-Vilaine; on y voit encore les bâtiments de l'abbaye, mais le monastère primitif occupait probablement un autre emplacement à trois-quarts de lieue du bourg. Ogée, *Dictionnaire de la province de Bretagne*, nouv. éd., II (1853), p. 839.

[9] *Acta sanctorum Junii*, IV, p. 100-104. — *Les petits Bollandistes*, 7^me^ éd., VII, p. 205. — F. Duine, Bio-bibliographie de Saint Méen, *Annales de Bretagne*, XIX (1903-04), p. 214-240.

Louis par qui est dur de l'ouïe, saint Claude par les boîteux (*claudi*). Ainsi ceux qui ont mal aux mains s'adressent-ils tout naturellement aux deux saints Méen, à l'ermite de Lombez [1], comme à l'abbé breton [2]. Parmi les maladies des mains, il en est une, la gale, qui est très répandue; saint Méen, évêque de Gaël était doublement désigné pour la guérir. Peu à peu on l'invoqua contre d'autres affections de la peau, graves ou bénignes. Les lépreux, et vers la fin du XV^e^ siècle [3], les syphilitiques vinrent grossir les rangs des fidèles, parmi lesquels les dermatoses les plus diverses continuèrent d'être représentées. Eglises et chapelles de Saint-Méen allèrent se multipliant. Elles s'élevèrent non seulement en Bretagne, en Languedoc ou en Gascogne, mais aussi dans le Maine, en Anjou, en Normandie, dans l'Ile-de-France, en Champagne, dans le Forez [4]. Quatorze localités françaises, bourgs, villages ou hameaux de l'Aveyron, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, portent encore aujourd'hui les noms de Saint-Méen, de Saint-Mein, de Trémèven, de Méen et de La Chapelle-aux-fils-Méen [5] et il semble que les noms de Melguen, Melven, Saint-Melvan, Trémelven, Ploéven et Lannéven, appartenant tous à la géographie bretonne, aient eu pour éponyme le saint guérisseur des dermatoses [6].

L'histoire ne dit pas si ce fut en vue d'un pélerinage « ad sanctum » que le consyndic Jehan Malliard sollicita un congé [7]. Parti de Genève dans les tout derniers jours de décembre 1492, il y était de retour au début de janvier 1493 et, comme il reprit ausitôt sa place au Conseil [8], on peut admettre qu'il était guéri. Gageons que son Wassermann eût été négatif !

[1] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti...*, sec. 4^m^, pars 2^a^, p. 599.

[2] D'après Gasp. Torrella (Luisinus, *loco citato*), les pélerins porteraient pour insignes deux mains d'étoffe, l'une à la tête, l'autre sur la poitrine.

[3] De cette époque date l'image de « Sanctus Minus », reproduite dans: Karl Sudhoff, *Graphische und typographische Erstlinge der Syphilisliteratur...*, pl. XIX. Cette gravure sur bois, exécutée à Nuremberg par Wolfgang Hamer, nous montre le saint en pied, appuyé sur le bâton dont il se servit, dit la légende, pour faire jaillir une source du sol, lors de la construction de l'abbaye de Gaël. A ses pieds, des hommes et des femmes agenouillés qui se partagent en deux groupes: les uns sont couverts de pustules, tandis que les autres ont la peau nette, le saint leur ayant rendu la santé.

[4] Louis Du Broc de Segange, *Les saints patrons des corporations...*, I, p. 498-499.

[5] *Dictionnaire des postes et des télégraphes* (1913), p. 399, 1139, 1748, 1837. Il y a aussi une paroisse de St-Mewan dans la Cornouaille anglaise. — Cf. J. Loth, *Revue celtique*, XXX (1909), p. 146-147.

[6] René Largillière, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, in-8°, p. 33, 42, 70, 80-83.

[7] Un passage des *Registres du Conseil de Genève* (V, p. 312), relatif à un autre malade, est plus explicite: « Herogatur in helemosinam bombarderio unus flor. p. p. accedenti ad Sanctum Mencium » (19 avril 1496).

[8] *Registres du Conseil de Genève*, V, p. 85.

NOTE SUR LE Dr CARL NICLAUS LANG

Historiographe des épidémies d'Ergotisme observées à Lucerne en 1709 et 1717.

B. WIKI

Dans l'histoire de l'ergotisme, les épidémies suisses tiennent, heureusement, une très petite place. Celles dont nous connaissons quelques détails se sont montrées au commencement du XVIIIe siècle, et leur historiographe est un médecin lucernois, le Dr Carl Niclaus Lang. Or, comme dans divers ouvrages de médecine on trouve sur ces épidémies des indications plus ou moins entachées d'erreurs, j'ai pensé vous intéresser en vous apportant quelques notes concernant mon compatriote, et l'ouvrage qu'il a écrit sur l'ergot et l'ergotisme.

Carl Niclaus Lang, né à Lucerne le 18 mars 1670, venait d'être nommé médecin de la ville — physicus ordinarius — lorsque, fin août 1709, dans le bailliage de Willisau, partie du canton de Lucerne qui touche au canton de Berne, éclatait une maladie « nouvelle et inouïe ». Cette épidémie dura pendant environ dix semaines, et atteignit 50 personnes. Sur l'ordre du magistrat de Lucerne, Lang se rend dans le bailliage ravagé par la maladie, pour l'étudier sur place. Après son retour en ville, il adresse un rapport à ses supérieurs, dans lequel il décrit la symptomatologie et la marche de cette affection singulière; il établit que c'est principalement une maladie des extrémités, qu'elle attaque les deux sexes, qu'elle ne paraît pas être contagieuse [1] et que la cause en est l'ingestion de farine de blé cornu [2].

En automne 1716, quelques cas de cette maladie se montrent de nouveau dans la même contrée; puis en 1717 les cas se multiplient. Chargé d'une mission officielle, le Dr Lang fait de nouvelles recherches, en parcourant les villages et hameaux atteints par l'épidémie; puis, sur l'ordre de ses supérieurs, il publie les résultats de son enquête.

La « petite brochure », comme il l'intitule modestement, est, en réalité, un volume in-octavo de près de 300 pages, avec une planche de figures. Le titre en est, selon le mode du temps, extrêmement long et verbeux; je le transcris textuellement:

[1] Hans Bachmann : *Karl Nikolaus Lang, Dr phil. et med. 1670-1741. Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.* Band 51, Stans 1896, p. 184.

[2] « Hujus mali causam Langius... invenit in Siligine luxuriante, granis corruptis, nigricantibus, monstrosis copiosissime obsita, cujus farinae usus internus perniciosa haec mala induxit ». *Museum helveticum*, Part. XII, 1748, p. 598.

Carl Niclaus Langen
Phil. et Med. D. Acad. Leopoldino-Carolinae
Societ. Reg. Prussicae, et Physio-Crit. Sen.
wie auch dess Raths eines Hochl. Cant. Lucern
und würckl. Landvogten zu Knutwyl.

Beschreibung
dess bis dahin bey uns niemahl erhörten,
und zu Zeiten sehr schädlichen Genuss
Der Korn-Zapffen
In dem Brot,
Und dess darauff folgenden unversehenen
Kalten Brandts,
Darin
seine innerliche und äusserliche Ursachen
sambt den erforderlichen Mittlen und Weiss
dess Ausswachs und Vergifftung der Korn-Zapffen
begriffen seynd.

Worbey weitläuffig von dem grossen Nutzen
dess natürlichen Taus
Und hergegen von dem entsetzlichen Schaden
dess vergifften Mihltaus,
Darauss auch öffters der Vich-Presten entsteht
gehandlet wird.

Neben einem kleinen Anhang
Etwelcher seltzsammen und zu der Artzney
sehr nutzlichen Observationen
LUCERN
Permissu superiorum
Bei Heinrich Rennward Wyssing Statt-Bucht 1717.

Traduction (libre).

Charles-Nicolas Lang, Dr en médecine et en philosophie, membre de l'académie impériale Leopoldino-Caroline, de la Société royale prussienne des Sciences, de l'académie physico-critique de Sienne, membre du Conseil du Canton de Lucerne, bailli de Knutwyl.

Description des maladies, jusqu'ici inouïes et inconnues chez nous et parfois très graves, provenant de l'ingestion d'ergot de seigle avec le pain.

Et de la gangrène consécutive qui survient parfois inopinément.

Suivie de l'énumération de toutes ses causes internes et externes et des particularités et circonstances qui accompagnent la croissance des ergots et de leur transformation en poison.

De même on traitera longuement de la grande utilité de la rosée naturelle et de l'épouvantable calamité de la rosée empoisonnée ou rosée de miel d'où proviennent souvent des maladies du bétail.

Le tout sera suivi d'un petit appendice, de quelques observations curieuses et très utiles à la médecine.

Lucerne
Avec la permission des supérieurs.
Chez H. R. Wyssing, 1717.

Il serait trop long d'énumérer les titres des 18 chapitres qui constituent le livre de Lang. Rappelons seulement que le premier est consacré à l'histoire de l'épidémie de 1709, le 18me à celle de l'épidémie de 1717. Cette dernière qui frappa dix personnes seulement, est très explicitement décrite, Lang donnant très minutieusement tous les détails intéressants, même les noms et prénoms de ses malades. La plus grande partie de son ouvrage est vouée à des discussions, très confuses et nébuleuses, sur les causes de la gangrène, sur le seigle, le blé cornu, la cause, l'origine et la nocivité des ergots, sur la rosée naturelle et la rosée empoisonnée (*aeromeli, Rubigo, Ros farinaceus, Ros melleus, Uredo, Carbuncularis morbus, Erysibis*), sur le rôle de celle-ci dans l'apparition des maladies du bétail, etc.

Ce qui nous intéresse bien plus, c'est la partie historique (deuxième chapitre), dans laquelle Lang mentionne un certain nombre d'épidémies semblables survenues hors de sa petite patrie, et où il cite des cas isolés de la même affection observés dans le reste de la Suisse.

Ainsi, il nous raconte que le chirurgien de la Ville de Berne, le Dr Ritter, a vu, en 1709, six malades originaires du bailliage de Lenzburg, auxquels il a fallu amputer des membres atteints de gangrène sèche. Dans la même année, et toujours à l'Hôpital de « l'Isle » de Berne, deux paysans de Gouggisberg, et un sujet originaire du bailliage de Schwarzenbourg, ont été soignés et opérés pour gangrène sèche des bras et des jambes.

A cette occasion, Lang se rappelle l'histoire d'un garçon auquel, en 1696, à Bâle, on a dû amputer les deux pieds atteints de gangrène. L'auteur pense devoir attribuer la cause de cette affection, insolite chez les jeunes personnes, à l'ingestion de pain empoisonné par l'ergot, mais prudemment il ajoute qu'il n'en peut fournir la preuve.

Enfin, Lang communique la lettre que le Professeur Jean de Muralt lui a écrite à propos d'une épidémie observée à Sulzbach, dans le district d'Uster (et non pas Urber comme écrit Lang), canton de Zurich: en août 1716, six personnes, après avoir mangé du pain sortant du four, furent atteintes d'une espèce d'ivresse accompagnée d'angoisse précordiale et d'engourdissement des extrémités. Bientôt après, leurs mains et leurs pieds commencèrent à enfler, à se fendiller au niveau des petites articulations et dans les espaces interdigitaux; de la sérosité claire s'écoulait de ces fissures. Une médication sudorifique énergique fut instituée, et cinq personnes ainsi traitées guérirent rapidement. La sixième, un pauvre garçon de 12 ans, ne fut pas soumis à ce traitement, mais envoyé aux champs paître le bétail. La gangrène des orteils s'en suivit et l'on fut obligé de l'envoyer à l'hôpital de Zurich où l'on dut procéder à l'amputation de tous ses doigts de pieds.

Le reste de la partie historique est consacré à des épidémies d'ergotisme observées dans d'autres pays, en France particulièrement. Nous y reviendrons.

En résumé: Lang a décrit deux épidémies *lucernoises* (de 1709, avec 50 cas et un mort, de 1717 avec 10 cas sans mort); il mentionne une petite épidémie survenue dans la même région en 1716, sans en donner de détails; il rappelle 9 cas observés à *Berne* en 1709, et l'épidémie de *Zurich* de 1716 (6 cas).

La symptomatologie en fut partout la même, et il est facile de porter le diagnostic d'*ergotisme gangreneux*, nommé aussi feu Saint-Antoine, feu Saint-Marcel, feu sacré, termes que, d'ailleurs, Lang rappelle lui-même. Nulle part nous ne voyons mentionné un seul symptôme attribuable à la forme spasmodique, convulsive, de l'ergostisme, à la maladie du fourmillement (Kriebelkrankheit), portant aussi, grâce à une erreur commise par Linné, le nom de Raphanie. Cette nouvelle maladie était, selon Lang, inconnue en Suisse avant 1709.

MAR 21 1927

On est donc très étonné de trouver dans la monographie assez récente que Krysiński [1] a écrite sur la question de l'ergot, le passage suivant:

« Les épidémies suisses (Berne, Zurich, Lucerne) des années 1650, 1674 et 1676, de caractère purement gangreneux, et celle de 1709, de caractère mixte, ont été décrites par Langius ». Dans la bibliographie qui termine son ouvrage, Krysiński cite notre auteur comme suit (p. 271): Langius. Deser. morbi ex esu clavor secalis etc. Luzern 1717. Taube l. *c.*, p. 38. Leteurtre, *l. c.*, p. 20.

Krysiński se rapporte donc, en seconde main, à une publication *latine* de Lang; nous n'avons, malheureusement pas pu nous procurer les ouvrages de Taube [2] et de Leteurtre [3], et nous ne pouvons donc pas savoir à quelles sources ont puisé ces deux auteurs.

Mais nous trouvons aussi un renvoi à un ouvrage *latin* de Lang dans l'article que Léon Collin a écrit, en 1874, pour le Dictionnaire de Dechambre (Raphanie p. 297). A la page 322 nous lisons: Lange. Descriptio morbi ex esu clavor. secalin. Lucerne, 1717.

Existe-t-il réellement un livre de Lang sur l'ergotisme écrit en latin ? Si oui, y trouve-t-on des faits qui permettent d'attribuer le caractère d'ergotisme *mixte* à l'épidémie de 1709 ?

Lang a publié un assez grand nombre d'ouvrages savants rédigés en latin; mais dans la préface de son « Traité » de l'ergotisme, il dit que la nouveauté et le caractère très grave de la maladie auraient mérité une belle description en latin afin que le monde savant tout entier en eût connaissance; mais qu'il a préféré écrire dans sa langue maternelle parce que de pareilles épidémies n'éclatent guère que dans les pays éloignés des villes, où il n'y a point de médecins et chirurgiens sachant le latin, et qu'il désire être compris, et partant, pouvoir être utile aux habitants des contrées désolées par cette nouvelle maladie. Lang ajoute qu'il espère que quelques savants auront, tôt ou tard, la bonté de traduire en latin tout son traité, ou d'en donner au moins un extrait dans cette langue universelle. Nous verrons que ce dernier vœu a été exaucé, du vivant même de notre auteur.

Une autre preuve que Lang n'a pas écrit un second ouvrage, en latin, sur l'ergotisme, nous est fournie par la biographie [4] que son fils, le Dr en médecine et en philosophie Béat François Marie Lang, a publié en 1748, sept ans après la mort de son père. Nous y lisons: « ille ad patriae utilitatem hujus mali historiam, ejusque methodum medendi tam praeservativam quam curativam, literis traditam ex jussu illustriss. Senatus *in vernacula lingua* luci publicae exposuit. » Cet article nécrologique se termine par une liste des publications, tant latines qu'allemandes, de Lang, et son livre sur l'ergotisme y figure parmi ces dernières.

Le titre latin de son ouvrage, d'ailleurs un peu différent chez Collin et chez Krysiński, n'est donc pas de Lang. Nous pensons qu'il vient de l'extrait que donnèrent de son traité les « Acta eruditorum »[5]. Ce recueil précieux, écrit en un latin élégant et clair, a en effet publié, en 1718 déjà, un assez long extrait

[1] Dr S. Krysiński. *Pathologische und Kritische Beiträge zur Mutterkrnjfrage.* Jena. Fischer, 1888, p. 4 et 38.

[2] Taube : *Geschichte der Kriebelkrankheit.* Göttingen 1782.

[3] Leteurtre : *Documents pour servir à l'histoire du seigl ergoté.* Thèse de médecine de Paris, 1871.

[4] « Historia vitae, fatorum et obitus Caroli Nicolai Langii Lucernensis... etc. », *Museum helveticum ad juvandos literas in publicos usus apertum.* Partie XII, Turici, 1748. 3me vol. p. 590

[5] *Acta eruditorum publicata Lipsiae,* anno MDCCXVIII. p, 308.

du travail de Lang, sous le titre de: Caroli Nicolai Langii Phil. et Med. D, Academiae Leopoldino-Carolinae Societ. Reg Prussicae et Physico-Crit. Sein Collegae, Lucernensis Reipublicae Senatoris et pagi Knutvvyensis Praefect. *descriptio morborum ex esu Clavorum secalinorum cum pane*, Lucernae, etc., etc.

Il est plus que probable que c'est ce résumé qui a fait connaître l'ouvrage de Lang. Son livre original a été évidemment peu répandu en dehors de la Suisse allemande. Ecrit dans une langue ampoulée, prolixe, obscure, abondant en tournures patoises, il est difficile à comprendre, même pour ceux qui possèdent bien la langue allemande. Il a donc été consulté rarement, et il n'est pas étonnant qu'on en ait connu et cité que la version latine.

Mais, pourquoi le titre: Descriptio *morborum* des Acta, devient-il ultérieurement: Descriptio *morbi* (Deser., chez Krysiński, est certainement une erreur typographique). Nous n'avons rien trouvé qui pût expliquer ces deux leçons.

Nous ne pouvons pas non plus comprendre pourquoi Krysiński admet que l'épidémie lucernoise de 1709 a été de caractère mixte. C'est probablement l'opinion de Taube, mais elle n'a pas été généralement admise. Ainsi A. Laveran [1] écrit: « En 1709 et 1716, Nicolas Langius observe l'ergotisme gangréneux à Lucerne et aux environs ». Dans le travail déjà cité de Léon Collin [2], nous trouvons le passage suivant: « En 1709 apparaissait à Lucerne une épidémie d'ergotisme gangréneux décrite par Lang..... cette épidémie a été considérée, trop facilement peut-être, comme épidémie mixte d'ergotisme gangréneux et convulsif.... ». Collin émet donc des doutes, et nous avons montré plus haut que ses doutes sont plus que justifiés.

Il nous reste à relever une dernière erreur de Krysiński. Dans le passage que j'ai déjà cité, cet auteur parle d'épidémies suisses de 1650, 1674 et 1676, décrites par Langius.

Or, dans sa partie historique Lang mentionne diverses épidémies d'ergotisme observées *en France;* ainsi celle de Sully, de 1630; celle de Sologne, de Montargis, de 1674. La relation de ces « accidents » décrits par Perrault et par Bourdelin avait été communiquée à M. Dodart, membre de l'Académie royale; celui-ci les publia, le 16 mars 1676, dans le « Journal des Sçavans » de Paris. Lang fait de larges emprunts à cet article; puis il cite aussi l'épidémie de Sologne, de l'Orléanais et du Blésois de 1709, d'après N. Lemery, membre de l'Académie royale des Sciences, et Noël, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Les dates indiquées par Krysiński ne se rapportent donc nullement à des épidémies *suisses:* même en 1676, il n'y en eut nulle part, ni en 1650, mis probablement pour 1630. Toutes ces épidémies *françaises* ont été, comme presque toujours, de caractère purement gangreneux.

Pour terminer, rappelons que, tandis qu'en France l'histoire du feu sacré remonte jusqu'à l'an 945, et peut-être jusqu'au IX^{e} siècle, ce n'est qu'en 1709 que l'on constate la première apparition de ce fléau en Suisse.

Conclusions:

1. Le livre de C. N. Lang sur les maladies provenant de l'ingestion, avec du pain, de seigle ergoté, édité en 1717, a été écrit en allemand et non pas en latin.

2. Un extrait de cet ouvrage a paru, l'année suivante, dans les « Acta eruditorum » de Leipzig. C'est le titre latin de cet extrait qui a été reproduit,

[1] *Dictionn.* de DECHAMBRE. Article: « Feu sacré », p. 8 (1878).
[2] *l. c.*, p. 302.

plus ou moins exactement, par Léon Collin, Krysiński, et antérieurement déjà par d'autres auteurs.

3. Lang a décrit les deux épidémies d'ergotisme gangreneux qui ont sévi, en 1709 et 1717, dans une partie du canton de Lucerne.

4. Il cite de petites épidémies observées à Berne, en 1709, et à Zurich, en 1716.

5. Dans la partie historique il mentionne, entre autres, les épidémies françaises de 1630 et de 1674.

6. Les épidémies suisses de 1650, 1674 et 1676 qui, d'après Krysiński, auraient apparu à Berne, Zurich et Lucerne, n'ont jamais existé; elles n'ont donc pas pu être décrites par Lang.

7. L'épidémie lucernoise de 1709, contrairement à l'assertion de Krysiński, n'a pas été mixte; elle a été, comme celle de 1717, exclusivement de caractère gangreneux.

LES MÉDECINS MANCEAUX EN SUISSE AU XVI^e SIÈCLE

PAUL DELAUNAY

En apportant mon salut à Genève, la Ville-Eglise, il me plaît d'y retrouver les traces de quelques compatriotes, depuis nos lointains prédécesseurs du XVI^e siècle jusqu'au pharmacien Pesche, mort en 1847, non loin de cette frontière[1] et à l'hydrologiste Rotureau, qui voulut étudier sur place les vertus des eaux minérales de la Suisse[2]. Je n'entends évoquer aujourd'hui que les premiers et retracer leur attitude, j'allais dire leurs réflexes, en face du grand fait religieux de l'époque: la Réforme.

La Réforme est fille de l'Humanisme[3]. Dès son aurore, elle affirme ses origines intellectuelles. C'est dans les universités rhénanes que se heurtent, en d'ardentes controverses, les dissidences protestantes; que les esprits hésitent, dans l'indécision d'un *Credo* à refaire, entre la doctrine de Zwingli et la réforme de Luther. De Pologne, de Hongrie, d'Italie, de Suisse, de France, d'Angleterre, de tous les points de la Germanie, les étudiants affluent, tumultueux, curieux, débauchés, souvent pauvres et vivant d'aumônes ou de rapines, avides de science et de plaisir. Le Rhin baigne les murailles d'écoles fameuses: Bâle d'abord; en aval, Strasbourg, Mayence. Non loin de là brillent les chaires de Marbourg, de Francfort sur le Mein et celles de Tubingue, dont le duc Ulrich a voulu faire un des boulevards intellectuels de l'Allemagne protestante. Et c'est à Tubingue que débarque, un peu avant 1535, un Lavallois, Guillaume Bigot[4].

D'abord étudiant à Angers et d'humeur batailleuse, il est blessé dans une rixe avec le jeune seigneur de la Tour Landry; et pour fuir la vengeance d'un si puissant adversaire, il prend, vers 1529-1530, le chemin de l'Allemagne. Il étudie successivement à Liège, à Louvain, à Marbourg, à Francfort, pour accompagner finalement à Tubingue un parent de Guillaume de Langey du Bellay, son protecteur: Barnabé de Voré, sieur de la Fosse. Et, pendant que Voré, agent diplomatique secret de Guillaume de Langey, surveille les luthériens allemands et sert, auprès de Melanchton, la politique de son maître[5],

[1] Pesche, Julien Rémy, pharmacien, naturaliste, historien, né à Souvigné-sur-Même (Sarthe) le 1^er octobre 1780, mort juge de paix à Morteau (Doubs) le 17 octobre 1847.

[2] Rotureau, Armand-Jean-Baptiste, né à Lévaré (Mayenne) en 1819, docteur en médecine, à Alençon et à Paris, mort en 1909, a traité des stations thermales suisses dans le troisième volume de son ouvrage, *Des principales eaux minérales de l'Europe* (Paris, Masson, 1864, in-8°).

[3] Cf. A. RENAUDET, *Pré-réforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie* 1494-1517, Paris, Champion, 1916, XLVIII, 739 p. in-8°.

[4] Cf. P. DELAUNAY : *Vieux médecins mayennais*, 1^re série, Paris, Champion, 1903, in-8°, Guillaume Bigot, p. 87-132.

[5] Cf. L. BOURRILLY : *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, 1491-1543, Paris, Société nouvelle de librairie, 1905, XVI-449 p. in-8°.

Bigot étudie la médecine — il prit au dire de Gaufrès, le bonnet doctoral à Tubingue — et la philosophie [1]. Il enseigna même dans l'Université de cette ville la physique d'Aristote (1535 [2]). Mais il était mauvais coucheur, grand buveur et fort en gueule, toutes qualités fâcheuses pour un philosophe péripatéticien. C'est pourquoi, bientôt brouillé avec Camerarius, et même avec l'Université, le jour (1536) où le Conseil le voulut astreindre à habiter la *Bourse* académique, l'irascible Lavallois quitta Tubingue [3].

Escorté du fidèle de Voré, il gagna Bâle, où l'appelait Simon Grynæus qui, de Tubingue, l'y avait devancé. Et là, dans la Cité des livres, où Calvin venait de publier son *Institution de la Religion chrétienne* (1536) et Grynæus de rédiger la première confession de la foi réformée helvétique, Bigot s'adonne au culte des Muses: les Muses sévères d'abord. Il se lie avec le fameux Jean Herbst *(Oporinus)* qui, après avoir étudié la médecine sous Paracelse, professe le grec et imprime de savantes éditions. Il fait, en 1536, la connaissance de Conrad Gesner. Entre temps, il chante, en vers latins, les malheurs de sa vie. De Bâle, le 7 des calendes de janvier 1536 (v. st.) est datée la préface de son poème, le *Somnium*, qui ne paraîtra qu'en 1537 à Paris, chez Roffet. Mais c'est des presses des imprimeurs bâlois Platter et Lasius que sort, dès 1536, un autre poème auto-biographique, le *Catoptron*, où il implore le pardon des La Tour Landry. Sollicités probablement par du Fossé, voici que Guillaume du Bellay, les cardinaux Jean du Bellay et Odet de Châtillon intercèdent en sa faveur; et Bigot voit se rouvrir devant lui les portes de sa patrie.

Le pasteur Oswald Myconius, qui continuait à Bâle l'œuvre de Zwingli et d'Œcolampade, écrivait à ce propos à Bullinger le 26 juillet 1537: « On a fait rentrer en France Bigot, philosophe de grand savoir, poète, linguiste, et en outre soldat et homicide, ce qui l'avait privé jusqu'ici de la faveur royale. A Bâle, il avait commencé, sous l'influence de Grynæus, à goûter assez bien l'Evangile: mais le bienfait qu'il a reçu m'inspire des doutes sur sa persévérance » [4].

Myconius avait deviné juste. Et l'ironie du sort voulut qu'Odet de Châtillon Coligny, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, se fît plus tard huguenot et se mariât sous la pourpre, tandis que son protégé Bigot, frotté de luthéranisme et de calvinisme, revenait à la religion de ses pères. Ce ne fut point d'ailleurs sans y risquer de nouvelles tribulations. Il sentait quelque peu le fagot et, plus tard, professeur à Nîmes, il se vit inculper d'hérésie et dut justifier de son orthodoxie devant les Grands Jours du Puy (1548) [5].

Au moment où Bigot quittait l'Allemagne, la réforme religieuse muée en crise sociale, avait fini ou allait finir, comme toutes les crises sociales, par ce qu'on a élégamment appelé: une translation de propriété.

En France, cette conclusion sera ajournée jusqu'en 1789. Et l'on s'en tient, provisoirement, à la préface: une crise d'autorité. J'entends l'autorité du Roi et de l'Eglise. Mais ni les sentences de Sorbonne, ni les bourreaux de François Ier, ni la Chambre ardente de Henri II, ni l'édit de Châteaubriand (1551) n'en imposent aux novateurs. Au reste, le cri des consciences violentées, et qui grondent, en attendant l'appel des armes, ne trouve plus son écho à la Wartburg, mais à Genève. Et c'est à la voix de Calvin que se lèvent chez nous

[1] Cf. H. Hermelinck : *Die Matrikeln der Universität Tubingen*, Stuttgart, 1906, t. I, p. 278.

[2] Cf. Rud. Roth : *Urkunden zur Geschichte der Universität Tubingen aus der Jahren* 1476-1550. Tubingue, 1871, p. 171 et 659.

[3] *Apologia Bigotii pro libertate sua ad Dom. Blaurerum ;* Bibl. de Saint-Gall, Ep. manuscr, XII, 317.

[4] Cité par J. Gaufrès : *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1880, X-354 p., in-8°, p. 101.

[5] Cf. Gaufrès, *loc. cit.*, p. 244.

des adeptes prêts au martyre ou à l'exil: tels Jean Chorin et Aubert. Des contradicteurs aussi, timides comme Peletier, ou fougueux comme Belon.

Encore que l'édit de Châteaubriand interdît aux hérétiques d'émigrer, beaucoup s'enfuirent vers la Rome nouvelle du « pur Evangile », vers ce Jean Calvin, qui s'était fait, selon le mot de John Bale, « pasteur de ce pauvre troupeau espars, conducteur des bannis et deschassés pour Jésus-Christ ». Et, parmi ces « cortèges de consciences fugitives » [1], que suivait dès 1544 un abbé commendataire du monastère manceau de la Couture, Adam Fumée [2], voici le médecin Chorin, de Lassay, au diocèse du Mans, reçu habitant de Genève, le 9 mai 1554, au moment du grand exode [3]; plus tard, Jacques Aubert.

Maître Jacques Aubert, Vendômois d'origine (mais, à ce que conjecture M. Hauréau, de la partie alors rattachée au diocèse du Mans) [4] avait exercé la médecine à Lyon pendant une terrible épidémie de peste (peut-être celle de 1564). Devançant la Saint Barthélemy, il s'expatrie, séjourne à Berne, puis à Genève, où le 15 novembre 1569, congé lui est donné « d'aller exercer son art à Lausanne l'espace d'un an ». Mais on l'y trouve encore en 1571, avec la charge de médecin de la ville. C'est à ce titre qu'il dédie « aux trez honorez seigneurs bourgmaistre, petit et grand Conseil de la ville et Cité de Lausanne », son *Traité contenant les causes, la curation et précuration de la peste*, tiré à Lausanne en 1571 par Jean Le Preux, imprimeur des très puissants seigneurs de Berne. « Je n'ay laissé, leur dit-il, de faire ce petit traité pour vous secourir et ayder en vostre nécessité, partie pour ce que je suis votre médecin, partie pour vous gratifier de l'humanité et hospitalité qu'avez exercée envers ceux de ma nation fugitifs et vagabonds pour les guerres civiles de France esmeues pour la religion. » C'est encore à Lausanne, qu'à l'instigation de quelques hommes doctes, dont Me Blaise Marcouard, « professeur ès arts libéraux et en tout genre de philosophie », il écrit son livre *Des natures et complexions des hommes*. Ce volume parut en 1571 chez le même imprimeur, avec dédicace à « magnifique, prudent, très honoré Seigneur Jean Steger, advoier de Berne, seigneur et baron de Roles ». Bien qu'on trouve Aubert de retour à Genève le 16 juin 1573, c'est à un imprimeur lyonnais, Jean Bérion, qu'il confie en 1575 son opuscule *De metallorum ortu et causis*, dans lequel il attaque les rêveries des alchimistes et la médecine spagyrique.

Joseph Du Chesne *(Quercetanus)*, Fr. Hotman, et autres Paracelsites, relevèrent le gant, et ce fut un beau tumulte. Du Chesne écrivit une réfutation en bonne forme, *brevis responsio*, du *De metallorum ortu*; un bouquin hérissé de syllogismes, en ordre pesant et rébarbatif, en marge duquel ses auxiliaires s'ébattent en vers légers: il y en a de grecs, de français, de latins. Le médecin Arnaud Syllas y compare Jacques Aubert aux géants qui voulaient escalader les cieux:

Lors Jupin qui vit la folie
De ce galant, lui dit: Tout beau !
A tort j'emploierois mon foudre.
Mais vous serez dans un tombeau
En un moment réduit en poudre.

[1] Cf. G. Goyau : *Une ville-église, Genève*, 1535-1907. 2me éd., Paris, Perrin 1919, 2 vol. in-16, t. I, p. 45.

[2] A. Ledru, *Eglise de N.-D. de la Couture au Mans*. Le Mans, Benderitter, 1924, in-8°, p. 11. *Gallia christiana*, t. XIV, éd. par B. Hauréau, Paris, F. Didot, 1856, in-8°, p. 482.

[3] Cf Léon Gautier : *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, Jullien, Georg, 1906, XV-696 p. in-8°, p. 425.

[4] Cf. B. Hauréau : *Histoire littéraire du Maine*, nouvelle édition, Paris, Dumoulin 1870 in-12, t. I, p. 98-105. — P. Delaunay : *Vieux médecins sarthois*, 1re série, Paris, Champion 1906, in-8°, Jacques Aubert, p. 10-34.

Et Joseph de Bazets assimile les « détracteurs de la philosophie chymique » à

Certains grossiers animaux
Qui crevant de dépit et d'ire
Tant ils se voyent ignorans,
Pour faire au moins les suffisans
Ne savent autre que médire.

Ainsi ces hommes doctes échangeaient des injures trilingues. Mais Du Chesne fit appuyer ses arguments par Hotman et Théodore de Bèze, auxquels le Conseil de Genève n'avait rien à refuser; et les magistrats mandèrent Aubert et consorts pour les rappeler impérieusement à la mansuétude évangélique. L'un des alliés d'Aubert, Antoine Fenotti, réfugié de Crémone, fut même, à la requête de Du Chesne, incarcéré pour diffamation et ne sortit de prison que sous promesse de rétractation et de désaveu. Mais à peine eut-il reconquis la clef des champs qu'il fila sur Bâle et y fit imprimer, à la honte de Du Chesne, son *Alexipharmacum sive Antidotus apologetica ad virulentas Josephi cujusdam Quercetani evomitas in librum J. Auberti de ortu*, etc.

Et c'est de Lyon que partirent encore, en 1576, *Jacobi Auberti Vindonis medici duae apologeticae responsiones ad Josephum Quercetanum*. La riposte des chimiâtres ne se fit point attendre et un pamphlet de Priscien, *Prisciani Caesariensis adversus Jac. Aubertum, pseudo-medicum, grammatica expostulatio* représenta Jacques Aubert « Jaquet chargé d'ans », fessé en bonne forme, « brayes à part », par les régents:

Jaquet crioit merci, il ruisseloit de sang,
Quand le bon Calepin qui fessoit en son rang
Le lâcha; Mais pourquoi ! Fi ! je n'ose le dire [1]

S'il faut inférer de ce passage qu'Aubert avait alors atteint l'âge de l'atonie sphinctérienne, il conservait, à n'en point douter, quelque sentiment de prudence. Il ne jugea point que la défense de la médecine traditionnelle contre les souffleurs et alchimistes valût quelques semaines de méditation dans les prisons de la Seigneurie. Bouclant donc sa malle comme son ami Fenotti, il partit pour Neuchâtel et y rédigea, en 1579, ses *Progymnasmata* (ou Préludes) au *De abditis rerum... causis* de Fernel), ouvrage imprimé à Bâle en 1579 par Sébastien Henripierre. Mais c'est à Lausanne qu'il publia, en 1587, sa ΣΗΜΕΙΟΤΙΧΗ *sive ratio dignoscendorum sedium malè affectorum*. La préface en est datée des calendes d'octobre 1587; cela semble donner tort aux frères Haag et à Gautier qui font mourir notre auteur à Lausanne, en 1586. Encore n'est-il pas douteux qu'il ne fût alors fort caduc et prêt à descendre dans la paix du tombeau.

Tels furent nos huguenots. Parlons maintenant de leurs adversaires: Jacques Peletier et Pierre Belon.

Humaniste, grammairien, poète, astrologue, médecin, mathématicien, Jacques Peletier, du Mans, traîna toute sa vie une existence errante [2]. Successivement élève du Collège de Navarre; étudiant en droit; secrétaire de René du Bellay, évêque du Mans; principal, à Paris, du Collège de Bayeux et familier du cercle de Marguerite de Navarre, il s'envole ensuite vers le Poitou et le midi, gagne Bordeaux, puis Lyon, où le Maréchal de Cossé-Brissac, lieutenant général pour le Roi en Piémont, le prend comme médecin et l'emmène en

[1] Cf. sur cette polémique L. Gautier, *loc. cit.*, p. 192-196.

[2] Cf. Cl. Jugé : *Jacques Peletier du Mans*, 1517-1582, *Essai sur sa vie, son œuvre, son influence*, Paris, Lemerre; Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1907, XV-449 p. in-8°. — P. Delaunay : *Vieux médecins sarthois*, 2me série, Mamers, Fleury, Le Mans, de Saint-Denis, 1912, 304 p. in-8°, « Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine », p. 93-148.

Italie (1554). D'outre-monts, il revient à Lyon soupirer aux pieds de Louise Labé, la Belle Cordière... qui lui préfère Olivier de Magny. C'est de là qu'il écrit, en 1557, diverses épîtres à ses amis Pontus de Thyard, Ronsard, Maurice Scève, Jean Fernel, J. Cardan, Pierre Nonius. De retour à Paris, en 1560, il y prend la licence en médecine; puis fuyant les troubles déchaînés par la conspiration d'Amboise et le massacre de Vassy, il part pour l'Allemagne où on le rencontre en 1563. C'est probablement à cette occasion qu'il séjourne à Bâle. C'est là du moins que Jean Oporinus publie (sans date, vers 1562) son *De peste compendium*; là que Peletier écrit son *De constitutione horoscopi*, sorti, en décembre 1563, du même atelier. Que devient ensuite ce bohême de lettres ? Mystère ! On le retrouve vers 1570-1572 en Savoie, où il demeure deux ans; le temps de composer en l'honneur de cette terre hospitalière un poème dédié à la fille de François Ier, Marguerite de France, duchesse de Savoie.

D'Annecy, où il vivait retiré, pendant l'ère troublée qui s'étend de la paix de Saint-Germain (1569) au massacre de la Saint-Barthélemy, Peletier circulait aux alentours de Genève, où il se garda bien de pénétrer. Jadis lié avec Théodore de Bèze, qu'il avait connu à Paris chez l'imprimeur Vascosan, il rompit avec son compagnon lorsque ce dernier passa au calvinisme. Et quand notre Manceau déserta les sites alpestres et les bords de ce

Rhône, ayant des froiz Grisons sa source,
Qui par le Lac Léman passe de course [1]

ce fut pour aller diriger le Collège de Bordeaux. Jacques Peletier du Mans se montrait, à ce qu'on voit, *pacis amantissimus semper*; et la seule Réforme pour laquelle il lutta, ce fut celle de l'*ortografe et prononciation françoèse*.

En politique, il se gardait prudemment des partis extrêmes et s'en vantait: « *Ego vero ab utrâque parte steterim* », écrivait-il plus tard à Bressius. Pour cet humaniste, amoureux des Muses païennes, il n'était point de place dans les cénacles austères de la Religion réformée. Et, pas davantage, dans la troupe fanatisée des catholiques, pour cet humoriste, auteur insoupçonné des *Nouvelles récréations et joyeux devis*, communément attribués à Bonaventure des Périers, qui raillent si gaillardement les travers du clergé rural. Catholique sans doute, il restait, mais par tradition et platonique conviction. Ses lèvres, habituées aux pipeaux Virgiliens se refusaient à la fois aux psaumes de Jean Marot et à la trompette guerrière où son compatriote Ronsard faisait vibrer les accents indignés du *Discours sur les misères de ce temps*. Il ne tenait pas plus à ceindre le harnois au profit des Guisards qu'au bénéfice de Condé. Egoïsme ? J'en doute. Plutôt réserve d'une âme délicate et fière qui, ne trouvant chez aucun des belligérants d'idéal à sa mesure, tâchait de s'abstraire des réalités et planait au-dessus de la mêlée; tempérament de rêveur attristé, oubliant, au sein de l'étude, et loin des coups, le tumulte d'un siècle de fer.

A l'inverse de Peletier, son camarade de licence, Pierre Belon était homme d'action. Il ne se gênait point pour lancer aux « Coenateurs » genevois de furieux anathèmes et assouvir les vieilles rancunes qui couvaient en son âme contre les suppôts de Jean Calvin.

Il les connaissait de longue date. En 1542, Belon étant apothicaire au service du Cardinal de Tournon, son maître jugea bon d'en faire un agent diplomatique secret en Suisse et en Allemagne, pour les « affaires du Roy ». C'est alors (1542) qu'il passa par Berne et y fut hébergé chez Me Benoît Aretius, théologien et botaniste distingué [2].

[1] *La Savoye* de Jaques Peletier du Mans, Annecy, J. Bertrand, 1572, l. 1.

[2] Cf P. Delaunay : « L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans », *Revue du XVIe siècle*, t. IX, 1922, p. 259-263.

En 1543, il était à Augsbourg et, de là, par la Suisse, gagna Soleure. Il y devait remettre quelques missives à M. de Boisrigaud, alors ambassadeur de François Ier auprès des Cantons, et fort occupé d'y recruter des reîtres pour le service de S. M. Mais Boisrigaud étant alors parti pour Lyon, notre homme résolut de l'y rejoindre et s'arrêta, au passage, à Genève, afin d'en visiter les environs « avec quelques chirurgiens, apothicaires et médecins ». Il y descendit chez Me François Chapuis, médecin, Lyonnais d'origine, mais huguenot, et qui avait acquis en 1535 à Genève le droit de bourgeoisie. Grand raisonneur de son naturel, Belon ne manqua point d'« esmouvoir (avec son hôte) dispute des religions ». Malheureusement, il continua la controverse avec deux jeunes calvinistes rencontrés sur la route de Lyon. Il les traita d'« hérétiques » et de « chrestiens reniés » et il s'en fallut de peu que les dagues ne sortissent du fourreau. L'aubergiste dut s'interposer et chacun fila de son côté. Notre homme rencontra peu après M. de Boisrigaud qui, revenant de Lyon, regagnait déjà Soleure. Il en reçut l'ordre de rebrousser chemin vers Genève, avec un commissaire aux enrôlements qui requérait sa collaboration comme truchement, « n'y ayant lors interprétes pour le Roy du langage de Suisse ». Le malheur voulut qu'à Genève Belon retrouvât ses contradicteurs, déjà rentrés de leur voyage. Ils ameutèrent la foule contre le papiste, qui fut houspillé, appréhendé et jeté dans un cul de basse-fosse à l'Evêché. Interrogé, il se défendit comme un beau diable, et n'en demeura pas moins incarcéré pendant six mois, insuffisamment consolé par les visites de son ami Chapuis. Enfin, il parvint à sortir des griffes de Jean Calvin.

Il ne revit la Suisse que longtemps après, au retour de son grand voyage en Orient. Ce ne fut plus, cette fois, comme ambassadeur au petit pied, mais comme voyageur naturaliste. En avril 1557, il se trouvait à Zurich, où il rencontra Gesner; à la recommandation de l'illustre savant, Messieurs de la ville lui firent fête et lui offrirent un banquet. Quinze jours après, Belon était de nouveau à Berne, l'hôte de Me Benoît Aretius, alors logé au Collège des Cordeliers et principal du Collège de Berne, qui l'invita à festoyer avec diverses « personnes de qualité ».

Berne, qui avait devancé et engagé Genève dans les voies de la religion réformée, semblait moins encline aux rigueurs d'une vertu morose et d'une perfection mélancolique. Et Belon narre qu'en un village bernois limitrophe des deux juridictions, les jeunes gens venaient danser en cachette au son des hautbois, alors que, sur le territoire genevois un si profane divertissement leur eût valu une forte amende [1].

Belon, à son âge, ne dansait plus; et comme il prit également garde, cette fois, de ne point disserter de théologie par les grands chemins, il rentra sans encombre à la Cour de France.

Vous plaît-il, pour finir, de rechercher, en ces physionomies si disparates, les traits communs et caractéristiques des médecins du XVIe siècle ? D'abord, ils s'avèrent *encyclopédistes*, ayant, comme disait Pierre de Brach, « plus d'un mestier ». Ils sont, dès lors, des *internationalistes*, qu'une même culture classique fait citoyens du monde où l'on pense: dans une Société instable, eux-mêmes toujours errants, ils ne reconnaissent pour lieu commun des intelligences que la patrie universitaire où les rassemble la *libido sciendi*. Indifférents aux frontières, ils le sont encore en raison de leur foi: pour eux, le lieu commun des consciences, ce n'est pas la patrie terrestre, mais l'Eglise de leur choix: *cujus relligio, ejus regio*. On les peut traiter, à tous points de vue, de perpétuels *déracinés*.

D'autre part, on les surprend à la fois audacieux et timides, novateurs et attardés. Par singulière contradiction, tous rêvent de réformes radicales, et

[1] Cf. P. Delaunay : *loc. cit.*, *Revue du XVIe siècle*, t. XI, 1924, p. 31-32.

tous s'arrêtent à mi-chemin. Dans le domaine intellectuel, la Renaissance ne secoue le joug scolastique que pour s'asservir à l'Antiquité retrouvée. Dans le plan religieux, la Réforme protestante ne substitue à la suprématie Romaine que l'autorité, qu'elle prétend restituer, d'un primitif Evangile. Et voilà comme le naturaliste Belon, tout observateur qu'il soit, a grand'peine à contempler les merveilles de la création autrement qu'avec les lunettes de Pline et d'Aristote; pourquoi le grammairien Jacques Peletier ne bouleverse que l'orthographe française, et, traducteur d'Homère et d'Horace, reste, avec ses amis de la Pléiade, un des promoteurs de l'esprit classique. Révolutionnaires d'intention, en science ou en littérature, tous deux demeurent, en religion, conservateurs et catholiques.

Prenez, au contraire, ceux qui inclinent ou passent à la Réforme protestante: un Bigot, un Jacques Aubert: novateurs en matière de foi, ils restent en fait de culture générale, imbus du dogmatisme antique. Bigot s'inféode au péripatétisme; Aubert défend la médecine traditionnelle contre le seul et véritable révolutionnaire de ce temps, dont du Chesne n'est que le porte-parole: Paracelse. Et voyez comme il est difficile, même à un esprit contrariant, de se montrer subversif jusqu'au bout !

Dargaud a dit: « Luther croyait aller à la Grâce, Calvin à la Prédestination, et ils allaient, l'un et l'autre, à la Liberté ! » C'était sans le savoir, ni le vouloir; et Servet en fit la cruelle expérience. L'indépendance de la pensée n'a remporté, à cette époque, que victoires inconscientes ou précaires triomphes. Plus tard seulement, la Réforme évangélique conquerra, dans sa plénitude, le droit au libre examen; plus tard, seront posés les fondements de la science positive et indépendante: en principe par Descartes; en fait, par le XVIII^{e} siècle, celui de l'Encyclopédie.

TROIS ORDONNANCES DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES RELATIVES A L'HYGIÈNE DE LA VILLE DE LAUSANNE

Fr. M. MESSERLI

J'avais d'abord songé à présenter au Congrès un historique de la peste dans le Canton de Vaud, mais ayant par la suite pris connaissance d'un excellent travail sur cette question de notre distingué confrère M. le D^r A. Guisan, j'ai renoncé à traiter ce sujet pour vous entretenir très brièvement de trois ordonnances de 1405, 1454 et 1502 relatives à l'hygiène urbaine et concernant la Ville de Lausanne.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que cette ville a de tout temps été considérée comme l'une de celle où les principes d'hygiène étaient le mieux appliqués; ce qui suit va vous en fournir la démonstration. Elle fut édifiée sur son emplacement actuel au cours du X^me siècle et n'occupait au début que les trois collines de la Cité actuelle, autour de la Cathédrale, de Bourg et de S^t Laurent et, le fond des vallées les séparant; elle était entourée d'un mur d'enceinte. Cette enceinte fut élargie à plusieurs reprises; dès le XV^e siècle, époque qui nous intéresse et jusqu'au XVIII^e la ville conserva à peu près la même étendue. On peut se représenter l'aspect qu'elle offrait alors: des rues étroites et sinueuses, plutôt mal pavées, à petites maisons basses, peu aérées, accollées les unes aux autres, donnant d'un côté sur la rue, de l'autre sur un jardin. Jusqu'au XIII^e siècle, les maisons sont entièrement en bois; après deux grands incendies de la ville en 1219 et en 1235, on commence à construire en pierre. Jusqu'au XIV^e siècle, les maisons sont à un seul étage, puis la population devenant plus dense, on commence à les surélever.

Un nouvel incendie ravagea en 1405 les quartiers du Pont et de la Palud. A la suite de cette catastrophe, des mesures furent prises pour en éviter le retour, à l'instigation de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Menthonay et la « Grande Cour séculière de Lausanne » adopta le 26 décembre 1405 un statut dont le deuxième paragraphe dit: « Le Mur faisant face à Rue ou Ruelle publique, de toute maison qui s'élèvera, sera premièrement bien et décemment muré et maçonné à chaux et à sable au moins à la hauteur de 20 pieds pris du Rez-de-chaussée, et que personne ne puisse avoir son Toit plus bas que dite hauteur de 20 pieds, et que les parois de maisons faisans faces sur dites Rues et Ruelles publiques, qui sont de bois, soient dans certain terme murées et maçonnées comme dessus. A faute de quoi, les dites maisons seront démolies et réduites en chesaux jusqu'à exécution du présent statut par les Propriétaires, à la réserve des Hâles dans Lesquelles chacun dans le terme prédit d'une année sera tenu d'élever derrière sa maison sur les Ruines publiques, un mur convenablement fait et au moins de la hauteur de 2 Toises prises du Rez-de-Chaussée, tout le long de la dite maison. » (Tiré du « Répertoire avec extraits

des titres et documents qui se sont trouvés dans l'archive du Corps-de-Ville de Lausanne en 1743, A. 6. 3. 1405, 21 décembre ».)

Ces prescriptions furent complétées ultérieurement dans le statut du 15 juillet 1453, à teneur duquel: « tous les murs des quatre côtés de toutes les maisons doivent être maçonnées à chaux et à sable jusqu'au toit. Les toits doivent être couverts de tuiles et non d'andelles » (« Lausanne à travers les âges » publié par la Municipalité de Lausanne, 1906, p. 19).

Ces prescriptions dans le genre de celles qui figurent dans nos lois modernes sur la Police des Constructions, quoiqu'ayant été ordonnées dans le but de lutter contre les incendies, m'ont paru, vu leur ancienneté, dignes d'être signalées à l'attention des hygiénistes. C'est le plus ancien document relatif à la police des constructions que j'ai retrouvé à Lausanne et même peut-être est-il l'un des plus anciens de l'Europe.

* * *

La ville de Lausanne, vous ai-je dit, occupait trois collines et les quartiers les séparant; deux cours d'eau, le Flon et la Louve, coulent entre ces collines. Ces ruisseaux furent utilisés comme « tout à l'égout », dès l'époque de la fondation de la cité. Ils servent comme tels encore de nos jours.

Un acte du 10 juillet 1454 démontre l'existence à Lausanne d'un « tout à l'égout » organisé; les latrines des maisons se déversant par des canalisations couvertes dans la charrière publique, également couverte, laquelle aboutissait au Flon et à la Louve, qui furent eux-mêmes dès le XV^e^ siècle voûtés dans l'enceinte de la ville; il est permis d'affirmer que ce système, si primitif qu'il ait pu être, rappelle à beaucoup d'égards nos réseaux d'égouts les plus modernes.

Cet acte est le suivant: « Prononciation faite par le Baillif de Lausanne, ensuite de veûe de Lieu, sur plaintes des Gouverneurs de La Ville et de divers Particuliers, contre divers autres Particuliers qui par Latrines, Cloaques et Projections d'immondices sur une Rûelle voisinale située derrière plusieurs Maisons, et lesquelles immondices couloient ensuite dans la Rûe publique tendante de la Place du Pont vers St.-Jean, par devant les Maisons des dits Particuliers complaignans, ce qui causoit inconvéniens et infection préjudiciable au Public et aux Particuliers et même à L'honneur de la Ville. Sur quoi fut ordonné que les dits Particuliers dont plainte était faite, feroient châcun de Colisses bonnes et bien couvertes, et à leurs frais, pour conduire les dites latrines jusques à la Charrière publique, et de la dite Charrière publique jusques au Flon. Le tout bien et condécemment. A quoi faire Les dits Particuliers dont Plainte, seroient compellis par saisie de leurs Biens. (Signé) De Mediavilla. » (Tiré du Répertoire avec extraits des titres et documents qui se sont trouvés dans l'archive du Corps-de-la-Ville de Lausanne en 1743, A. 135.)

J'ai cru intéressant de mentionner cet arrêté, car c'est un exemple unique de « tout à l'égout » connu au XV^e^ siècle. A cette époque, on construisait déjà en Europe dans certaines habitations des fosses d'aisance dénommées « chambres basses », « courtines », « fosses à privés », « chambres aisées », « fosses à retrait » [1] mais aucun égout n'existait; de nombreuses ordonnances [2] de police, furent édictées à cette époque, surtout à Paris, pour assurer le « nettoiement » des voies publiques et l'enlèvement des « fiens » qu'on continuait à y jeter, ordonnances qui étaient mal observées par la population dont l'incorrigible habitude était de déposer les immondices et les matières fécales dans les rues. (Lettres patentes prescrivant l'exécution rigoureuse des ordonnances précédentes pour le nettoiment des voies publiques de Paris et l'enlèvement des

[1] Voir F. Légier : *Fosses d'aisance, latrines, urinoirs et vidanges.* Paris 1875, page 59.
[2] Voir lettres patentes prescrivant, exécution rigoureuse etc.

fiens qu'on continuait à y jeter. De 1422 à 1472, nombreuses ordonnances de police qui rappellent les dispositions de celles qui précèdent. Arrêt du parlement de 1476, contenant nouvelles injonctions au prévôt de Paris de « contraindre à faire contribuer au nettoiement de Paris... tous « gens..., privilégiés ou non, nonobstant opposition quelconque. ») Même Michel de Montaigne (1533-1592) s'en plaint amèrement en ces termes: « Le principal soing que j'aye à me loger, c'est de fuir l'air puant et pesant. Ces belles villes, Venise et Paris, altèrent la faveur que je leur porte par l'aigre senteur, l'une de son marais, l'autre de ses boues. »

* * *

En fouillant les archives de la ville de Lausanne, j'ai pu mettre la main sur un document contenant une intéressante mesure d'hygiène prophylactique prise au début du XVI[e] siècle par un bailli du duc de Savoie gouvernant la cité; c'est même, d'après les documents que j'ai eu l'occasion de consulter, la plus ancienne réglementation prescrivant une déclaration obligatoire de maladie contagieuse. En 1502, en effet, la peste accompagnée de famine sévissait à Lausanne; le dimanche 24 juillet de cette même année les Trois Etats de la Ville, le Chapitre, le Conseil et le Rière Conseil tombèrent d'accord pour publier un règlement où l'on trouve cet article [1]: « que nul de la dicte cité et ville de Lausanne ny de resors d'icelle ne alle en ville, villages ne aultres lyeulz infect et suspec de pestilence, et que nul d'yceulx ne pratiques, conserve, ny parle à ceulx infect ou suspec de celle maladie, ne le retire en sa maison. Et se aucung desdist lieux pestilencieux est veu en cette cité de Lausanne ceulx ou celluy qui le verront le doignent notiffier et faire sçavoir à Monsieur le Baillif et ès gouverneur de la cité de Lausanne. Item que nul des dits lieux ne doige aller ne venir en ceste cité de Lausanne ni eys resors d'icelle, soubz la poinne de demoré quinze jours en prison ou de pair le banc de sexante gros. »

C'est disai-je, sauf erreur le plus ancien arrêté de cet ordre; en effet, un arrêté du même genre, sorte d'essai de déclaration obligatoire de maladie contagieuse, fut pris par le parlement de Paris, le 26 avril 1531, soit 29 ans plus tard que le règlement de Lausanne. Le parlement de Paris enjoignit à « tous les propriétaires et locatifs » de signaler par une croix de bois les maisons où la peste s'est introduite et aux individus qui sont heureusement sortis de la maladie, de porter à travers la ville comme signe reconnaissable « une verge blanche ou bâton blanc ». Déjà quelques années auparavant, soit en 1519 (arrêté du 2 septembre), ce même Parlement avait, dans le but de lutter contre la peste, fait interrompre les représentations des confrères de la Passion. N'a-t-on pas pris à notre époque des mesures identiques lors de l'épidémie de grippe de 1918-1919 ?

Vous voudrez bien m'excuser de vous avoir entretenus de questions d'hygiène, mais il m'a paru assez important de relever les dates que je vous ai citées, soit 1405, début des prescriptions relatives à la police des constructions, 1454 ordonnance démontrant l'existence d'un « tout à l'égout » à Lausanne, 1502 règlement prescrivant la déclaration obligatoire des cas de peste.

Nous tenons à remercier ici M. Hæmmerli, secrétaire municipal de Lausanne, qui nous a facilité nos recherches.

[1] Extrait des *Manuaux du Conseil de Lausanne* (1383 à 1511) publiés par Ernest Chavannes, p. 109.

LA THÈSE DE RILLIET ET LA FIÈVRE TYPHOIDE CHEZ L'ENFANT[1]

P. GAUTIER

La thèse de Rilliet, intitulée « de la Fièvre typhoïde chez les enfants », a été déposée avec d'autres mémoires pour le concours de la médaille d'or des Hôpitaux de Paris, en septembre 1839.

Elle a été soutenue le 3 janvier 1840. Dès le début de ce travail l'auteur annonce son intention de revenir sur son sujet et de le compléter avec la collaboration de Barthez. Il le fit par la suite et ce nouveau travail donna le chapitre « Fièvre typhoïde du Traité de Rilliet et Barthez ».

Que savait-on de la fièvre typhoïde et plus spécialement de la fièvre typhoïde infantile avant la thèse qui nous occupe ? Quelques années avant qu'elle ne parut, il y a un siècle exactement, les travaux de Louis avaient magistralement séparé la fièvre typhoïde des autres pyrexies et états gastro-intestinaux.

En pathologie infantile, on était moins avancé. En 1834, Chomel disait : « Nous ne craignons pas de nous tromper, en avançant qu'à partir de quinze ans, le nombre des enfants atteints de fièvre typhoïde va continuellement en diminuant jusqu'à l'âge de dix ans, au-dessous duquel il paraît que les enfants ne sont que très rarement atteints de cette affection. »

Si, en France, on semble à cette époque s'être peu occupé de la dothiénentérie (comme on disait alors) infantile, on l'avait plus étudiée en Allemagne et en Angleterre.

En 1820, Abercrombie, dans une monographie sur les maladies du canal intestinal, parle de l'inflammation aiguë de la muqueuse intestinale chez l'enfant et bien qu'il confonde dans sa description des états très divers, on trouve dans son étude les caractères et les symptômes de la fièvre typhoïde.

Vendt, en 1822, décrit la « febris mesaraïca » qui présente bien des analogies avec la dothiénentérie.

Billard, en 1828, dans son Traité des maladies des enfants nouveau-nés soutient que l'inflammation de l'appareil folliculaire ne donne lieu aux symptômes de la fièvre putride maligne que chez des enfants déjà grands.

En 1837, Henke, sous le nom d'inflammation de la membrane muqueuse intestinale, décrit certains symptômes propres à la fièvre typhoïde.

Evanson et Mannsell, en 1836, donnent une description de cette affection sous le nom d'ileïtis et de fièvre rémittente.

En 1838, Meissner fait un tableau assez complet de la fièvre typhoïde chez l'enfant, mais Rilliet estime que cet auteur a surtout décrit ce que la dothiénentérie doit être chez l'enfant plutôt qu'il ne l'a réellement observé.

On pourrait étendre encore la liste des travaux traitant plus ou moins directement de la fièvre typhoïde infantile. C'est inutile; la thèse de Rilliet

[1] Pour étudier la thèse de Rilliet, j'ai eu la bonne fortune d'avoir en mains l'exemplaire que l'auteur offrit à son père avec dédicace. J'exprime ici mes remerciemets au Dr Frédéric Rilliet qui a bien voulu me confier ce document de famille.

est bien la première description vraiment complète de la fièvre typhoïde chez l'enfant.

Etudions maintenant ce travail d'un peu plus près. Après un exposé historique auquel j'ai fait plusieurs emprunts Rilliet aborde l'étude de la dothiénentérie par l'anatomie pathologique. Un assez long chapitre est consacré à ce sujet. La plaque de Peyer y est décrite avec soin dans son état normal, dans les affections non typiques, enfin dans la fièvre typhoïde. Seize autopsies ont permis à Rilliet de former trois groupes: celui des sujets morts avant la période d'ulcération, celui des individus chez lesquels les plaques étaient ulcérées, enfin celui des sujets dont les plaques étaient cicatrisées au moment du décès.

Je ne puis entrer dans le détail de ces observations mais en résumé on voit que Rilliet a constaté que chez l'enfant on retrouve les lésions des plaques de Peyer, des ganglions mésentériques, de la rate telles qu'on les voit chez l'adulte. L'ulcération des plaques paraît s'effectuer plus lentement chez l'enfant; la cicatrisation se fait vers la quatrième semaine; au deuxième mois elle est achevée.

Après l'anatomie pathologique, Rilliet étudie les symptômes de la dothiénentérie infantile. Ceux-ci lui apparaissent assez semblables à ceux que l'on observe chez l'adulte. Les phénomènes nerveux cependant seraient moins accusés. Par contre ce sont les fonctions digestives qui sont le plus altérées, les douleurs abdominales, la diarrhée plus ou moins profuse, la splénomégalie sont à retenir comme les symptômes les plus fidèles.

Le vomissement n'est pas très fréquent. Le délire, la céphalalgie se rencontrent également chez l'enfant.

Les taches rosées ou lenticulaires ont été constatées dans les deux tiers des cas; elles apparaissent du quatrième au huitième jour; leur durée est variable.

Le tableau de la maladie et des formes sous lesquelles elle se présente n'est pas très éloigné de ce que nous pouvons trouver dans les traités actuels. Cliniquement l'esquisse établie par Rilliet peut supporter avec succès la comparaison avec les travaux modernes sur la fièvre typhoïde de l'enfant.

Le diagnostic retient assez longtemps notre auteur. Pour les médecins de son temps qui ignoraient le bacille d'Eberth, l'hémoculture, la sero-reaction de Widal, le point délicat était le diagnostic différentiel d'avec les entérites; ce qui était loin d'être facile comme le dit Rilliet lui-même. Celui-ci, pour mieux préciser sa pensée nous donne un tableau comparatif très complet de l'évolution des deux maladies.

La méningite sous ses différentes formes est aussi souvent une cause possible d'erreur de diagnostic. Pour permettre à ses lecteurs d'éviter cette erreur, Rilliet établit soigneusement un parallèle entre les deux affections. Tout ceci est admirablement observé et minutieusement décrit.

Sur le pronostic Rilliet ne s'étend pas très longuement. Pour lui le printemps est une saison défavorable et le pronostic est d'autant plus sévère que l'enfant malade est plus jeune.

Un des chapitres qui nous paraît actuellement des plus intéressants, à nous qui avons bénéficié des progrès que la bactériologie a fait faire à l'étude de la fièvre typhoïde, est celui qui traite des causes de cette maladie. Rilliet admet une certaine influence de l'âge. La dothiénentérie est beaucoup plus fréquente de onze à quinze ans que chez l'enfant plus jeune. Le sexe joue aussi son rôle. Les garçons sont beaucoup plus fréquemment pris que les filles.

Rilliet avait déjà très clairement reconnu l'influence qu'avait le fait d'habiter Paris depuis plus ou moins longtemps. Très souvent il a pu voir que c'est très peu de temps après leur arrivée dans cette ville que les enfants

tombaient malades. L'eau jouait comme agent causal un rôle qu'il ne pouvait méconnaître.

La contagion familiale n'a pas échappé à Rilliet qui a pu en rapporter des exemples.

Il est très réservé sur la question du traitement, la partie la plus difficile et la plus épineuse de son sujet, dit-il. Il décrit cependant le mode d'action de divers médicaments et procédés thérapeutiques, purgatifs, saignées, vésicatoires, etc.

Le traitement des complications est aussi indiqué et comme conclusions thérapeutiques Rilliet se garde d'en donner de définitives, et reste sur une prudente réserve.

J'ai essayé de résumer l'ouvrage de Rilliet. Supporte-t-il encore la comparaison avec nos connaissances actuelles ?

Il est certain que depuis son époque nous avons acquis un assez grand nombre de renseignements sur la fièvre typhoïde ; nous connaissons le bacille d'Eberth et ses modes de pénétration dans l'organisme humain, les fièvres paratyphoïdes, la vaccination préventive, la balnéothérapie froide, etc., etc. tous faits parfaitement ignorés en 1840. Mais si certaines parties de la thèse de Rilliet sont forcément un peu démodées, on doit reconnaître qu'à ses chapitres sur l'anatomie pathologique, sur les symptômes, sur la marche clinique de la maladie, il y aurait, en définitive, peu à retoucher.

Rappelons-nous en outre que très rapidement Rilliet a complété et amélioré encore sa description de la fièvre typhoïde dans son traité avec Barthez et qu'on peut considérer ce dernier ouvrage comme un impérissable monument et comme une des bases les plus solides de la médecine infantile actuelle.

UNE LETTRE DE GIROLAMO FRACASTORO SUR LA POÉSIE

J. W. S. JOHNSSON

Girolamo Fracastoro est le membre le plus connu de toute la famille. Il n'existe aucun médecin de nos jours qui n'ait entendu le nom de cet habitant de Vérone, médecin et poète, adonné à la culture des sciences naturelles. Girolamo semble être né vers 1478, il fit ses études à Padoue où il cultiva à la fois la médecine, les sciences mathématiques et la littérature. Longtemps avant de passer sa thèse de doctorat, il participait aux discussions de l'université et parmi ses adversaires on comptait non seulement les plus savants de la ville, mais encore ses maîtres eux-mêmes.

Christophe Colomb ayant découvert l'Amérique, cette expédition fit une telle impression sur Fracastoro qu'il se mit à étudier la géographie et les sciences naturelles; puis vers sa vingtième année, il fut appelé à faire des cours de logique dans cette université dont il était un des élèves.

Après que le pape Giulio II eût formé la ligue contre Venise, Padoue fut occupée par la soldatesque et Fracastoro dut fuir de cette ville avant la fin de ses études. Il se retira à Pordenone, où le condottière vénitien *Alvianos* le reçut avec bienveillance. En 1509, il retourna à Vérone, où il trouva sa maison saccagée par les soldats. Se trouvant ruiné, il dut y pratiquer la médecine. Il refit rapidement sa fortune, si bien qu'au moment où la peste éclata à Vérone, il put quitter sa clientèle pour prendre domicile à Incaffi, où il possédait une petite maison.

Là, il étudia la botanique et l'astronomie, mais il ne jouit pas longtemps de sa studieuse retraite, car il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et il mourut en 1533. Il fut enterré dans la petite église de Santa-Euphémia, située non loin de la maison qu'il occupait. L'université de Padoue érigea un buste de Fracastoro l'année même de sa mort et Vérone, qui le comptait parmi ses enfants, lui éleva en 1559, sur le portique, près du Palais des Conseils (Hôtel de Ville) un monument, œuvre du sculpteur *Danese Cattaneo*.

C'est seulement de notre temps que l'on a apprécié Fracastoro comme savant. Ses contemporains lui ont reconnu de vastes connaissances encyclopédiques; ils ont goûté surtout son habileté à faire des vers et à composer des chansons. Notre époque a démontré qu'il n'était pas seulement poète et médecin, mais aussi très versé dans les sciences: physique, géologique, astronomique et botanique. Il a démontré — avant Galilée — le principe du téléscope; avec Leonardo il partage l'honneur d'avoir reconnu la signification des restes fossiles des animaux (1530) et il fut le premier qui attira l'attention sur les

pôles magnétiques de la terre (1543). Dans la médecine, Fracastoro a obtenu une réputation considérable par la première description du typhus exanthématique, si connue et tellement complète que nul symptôme n'y a été ajouté.

Les contemporains de Fracastoro l'apprécièrent beaucoup comme poète. Ses épigrammes mordantes et amères furent très estimées, ses chansons aussi; mais celles-ci, circulant sous le manteau, ne furent connues que par un public restreint et principalement par ses amis. Fracastoro ne permit point leur impression et ses « poésies mineures » (dont quelques-unes sont assez longues) ne furent réunies qu'après sa mort en 1533, pour servir à l'édition de ses *Opera omnia*, faite par *Junta*.

Toutes ces poésies mineures sont restées dans l'ombre, alors que son fameux poème intitulé *Syphilidis sive Morbi Gallici libri tres* et paru en 1530 lui valut la plus grande renommée. Tout médecin en connait la teneur et sait combien il est difficile à lire. Déjà, à une époque où le latin était la langue des savants, on le trouvait si difficile à lire qu'il fallut le traduire. Plus tard on le commenta, on en fit des éditions illustrées et on l'augmenta de nouveaux chants, écrits par d'autres « poètes ». L'apogée de sa popularité ou plutôt son plus grand déclin fut atteint quand le poème fut édité comme réclame pour quelques préparations mercurielles, comparables à l'herbe des champs qui, aujourd'hui est, et qui demain sera jetée dans le four.

Fr. Boll [1], qui a étudié ce grand poème à fond, a démontré combien il ressemble aux Métamorphoses d'Ovide. Le berger de Fracastoro, frappé d'une maladie épouvantable par le Dieu-Soleil offensé, s'appelle Syphilus et le fils cadet de Niobé dans Ovide est nommé Sipylus. Des ressemblances de cette sorte sont nombreuses et toute l'œuvre est construite en imitation d'Ovide.

Comme je l'ai déjà dit, Fracastoro envoyait ses poésies à ses amis. Quelques-unes sont dédiées à *Alexandre Farnese*, qui devint pape sous le nom de Paul III. Son nom se trouve aussi sur des œuvres en prose. Parmi ces dernières se trouvent des travaux de grande valeur: *De sympathia et antipathia rerum* et le livre médical *De contagionibus et contagiosis morbis*, dans lequel Fracastoro montre que la contamination peut être propagée par des objets, par contact, par des individus porteurs de germes et par l'air, ce qui pouvait élucider les épidémies éclatant loin du foyer original.

Dans ce livre, il distingue entre les fièvres malignes et la peste à bubons: il montre que la peste (« la mort noire ») est venue des régions autour du Gange et c'est à la fin de ce livre qu'il donne la description classique du typhus exanthématique. Il avait eu l'occasion d'étudier cette maladie sur lui-même, car, assistant au concile de Trente en qualité de médecin de Farnèse et aussi du concile, il en fut frappé. Farnèse se montra un véritable ami de Fracastoro, il le fit transporter a Bologne et l'y fit soigner convenablement.

Parmi les œuvres poétiques, dédiées à Farnèse, se trouve le poème *Joseph*, divisé en deux chants, mais inachevé à la mort de l'auteur. En outre, une petite pièce de vers, qui se trouve dans le *Liber carminum*, lequel fait partie des Opera omnia. C'est une poésie de circonstance écrite au moment où deux chiens, gardés par le fils de Fracastoro, devaient être retournés à leur maître, Farnèse.

Grâce à une lettre de Fracastoro, qui se trouve à la Bibliothèque Royale de Copenhague (*Collection Moldenhawer*, nº 170), il est possible de fixer la date précise où ce poème fut écrit et aussi de le commenter en partie. La lettre tire son intérêt non seulement de ce qu'il dit des chiens, mais aussi de ce que Fracastoro dévoile sur ses rapports avec la poésie, même d'une manière qui

[1] Fr. Boll: Der Ursprung des Wortes Syphilis. *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XXV, p. 72-77.

n'est pas sans humour, chose qui est rare chez Fracastoro. On l'a toujours dépeint comme un homme silencieux, qui ne badinait jamais. On raconte aussi qu'il naquit avec une atrésie de la bouche et que sa mère ne pouvant l'allaiter, dut avoir recours à un chirurgien qui lui ouvrit la bouche avec ses instruments.

La lettre est adressée à *Carlo Gualteruzzi*, un littérateur italien très connu[1]; je l'ai traduite en français de la façon suivante:

A
M. Carlo Gualteruzzi

Magnifico M. Carlo,

Se bon mi ricordo, altre uolte ui scrissi, che la Poesia è una malattia, che uiene á gli huomini, e se non l'hó scritto; hora di nuovo uelo scriuo, perché cosí é. Mà peggio é, che questa malattia é ancho incurabile per quanto io hó prouato: che essendo da giouene ammalato di questo male, mi pensai fatto uecchio et medico esserne guarito: ma uedo esser il contrario, percioché io mi trouo ogni tratto essere sforzato far qualche uerso. Ma quel che piú mi duole, è, che uedendo ogni dí di far peggio, non posso peró astenermi, come hora é accaduto, che mandando mio figliuolo certi cani á lo Ill^mo^ et R^mo^ Farnese, che gli há allenati; è stato forza, che anch' io, non sapendo che altro mandargli: habbia compagnato li cani con questi versi, che io insieme li mando. Má perché Mons. Preposto *Torre*, et io insieme habbiamo pensato pregar V. S. che per sua cortesia uoglia esser quello, che appresenti li cani, cioé li due suoi, che manda anch' egli, et li nostri; pertanto si degnerá ancho con quelle parole, che non accade scriuerle, bacciandoli la mano per mia parte, porgerli ancho li uersi: et se non saranno, quali si conuerria á tanto Signore; me ne scusereti appo lui. Ben harei caro, che noi, e'l nostro gentil figlioulo, se é appresso uoi, li uedesti prima, et se per sorte ui paressero indigni, non li deste altramente,

Magnifique M. Carlo,

Si j'ai bonne souvenance, je vous ai écrit jadis que la poésie est une maladie, qui attaque certaines personnes, mais si je ne vous l'ai pas écrit, je vous le dis aujourd'hui, car c'est un fait. Le pire est que d'après mes expériences personnelles, cette maladie est incurable, car, étant jeune, quand j'étais frappé de ce mal, je croyais qu'il disparaîtrait par suite de l'âge et de l'exercice de la médecine; mais je vois à présent le contraire car je me sens constamment forcé à faire des vers. Ce qui me désole le plus, c'est que je ne peux pas m'en abstenir, bien que je fasse chaque jour des vers de plus en plus mauvais. C'est le cas en ce moment où mon fils veut renvoyer à l'illustrissime et révérendissime Farnese deux chiens, qu'il a élevés pour lui; il m'a semblé absolument nécessaire d'accompagner les chiens de ces vers que tous deux nous lui envoyons, car je n'ai autre chose à lui présenter. Mais comme M. le prévôt *Torre* et moi aussi nous avons pensé de demander à Votre Altesse de vouloir bien rendre les chiens, c'est-à-dire les deux siens, qu'il envoie avec les nôtres et remettre au seigneur Farnèse les vers ci-joints avec les paroles qu'il est inutile d'écrire ici et en lui baisant la main; en cas qu'ils ne soient pas suffisamment bons pour un personnage de telle qualité, je vous prie de m'excuser auprès de lui. Je serai bien

[1] Gaulteruzzi, Carlo, littérateur italien, né à Fano vers la fin du XV^e^ siècle, mort après 1569. Envoyé fort jeune à Rome, il entra en relation avec les cardinaux Sadolet, Polo, Bembo et autres savants de l'époque, et obtint un emploi dans la chancellerie romaine. Le cardinal Bembo le choisit pour son exécuteur testamentaire et le chargea de publier quelques-uns de ses écrits. Il édita aussi l'*Historia veneta* de Bembo (1551).

A M. Carlo Gualteruzzi

Mag.co M. Carlo. Se ben mi ricordo, altre uolte mi scriui, che la Rogna è una malattia, che uiene à gli Huomini, e non à Cani; hora di nuouo nel scriuo, perche così è. Ma peggio è, che questa malattia è anche incurabile per quanto io ho prouato. Io essendo da giouane ammalato di questo male, mi pensai hauer necchio, et medico, esserne guarito: ma uedo esser il contrario, perciochè io mi trouo ogni tanto esserne stretto far qualche uerso. Ma quel che più mi duole, è, che uedendo ogni dì altri far peggio, non posso però astenermi; come hora è accaduto, che mandando mio figliuolo certi cani à Lo.ll.mo et R.mo Farnese, che gli ha dimandati; è stato forza, che anch'io non sapendo che altro mandargli; habbia composto li cani con questi uersi, che io insieme li mando. Ma perche Mons. Reggio Torre, et io insieme habbiamo pensato pregar V. S. che essa non uoglia esser quello, che appresenti li cani; cioè li due suoi, che manda anch'egli, et li nostri; pertanto la prego anche con quelle parole, che non accade scriuerle, baciandole la mano per mia parte, porgerle anche li uersi: et se non saranno, quali si conuerria à tanto Signore; me ne scuserete appo lui. Ben sa ui caro, che non è il nostro gentil figliuolo, se è appresentato; li uedesse prima, et se portano gli paiano degni non li dessi altramente, ma con qualche altra inuentione mi escusasse, se non li scriuo. Li cani sono un poco mal'usi circa il uenire, et non poliscono esser ritenuti Legati: bisogna, che ne aduertiate il Gouernatore, che gli usi a poco a poco al costume loro, et ci perdonerete, se ui diamo questo fastidio: e per la fretta del messo, che ne sollecita, non mi scriuerò altro, se non che io sono tutto uostro, et mi raccomando assai. Da Verona. Alli XXVIII. di Ottobre. MDL.

Vostro Hieronimo Fracastoro.

má con qualche altra inuentione mi escusasti, se non li scriuo.

Li cani sono un poco male usi circa il uiuere, et non uogliono esser tenuti legati: bisogna, che ne advertiate il gouernatore che gli usi á poco á poco al costume loro et ci perdonarete, se uidiamo questo fastidio : e per la pressa del messo, che mi sollecita, non ni scriueró altro, se non ch' io son tutto uostro, et mi raccomando assai.

In Verona. Alli XXVIII di Ottobre 1550.

Vostro
Hieronimo Fracastoro.

content, si vous et votre cher fils (s'il est chez vous) les relisiez d'abord, et qu'en cas qu'ils fussent indignes, vous ne les lui remettiez pas, en m'excusant avec ce que vous puissiez vous imaginer, parce que je ne lui écris pas.

Les chiens sont un peu mal élevés, ils ne veulent pas être tenus en laisse. Aussi il faut donner ce conseil au majordome, qu'il doit peu à peu les accoutumer aux usages de la maison, et vous nous pardonnerez toute la peine que nous vous faisons; et parce que le messager est pressé et me sollicite d'en finir, je termine en me disant tout à vous et en me recommandant beaucoup.

Vérone, le 28 octobre 1550.

Votre
Hieronimo Fracastoro.

Le poème auquel la lettre fait allusion est connu sous le titre: *Alcon, sive de cura canum venaticorum*, titre dont Fracastoro n'est pas l'auteur. Il a été réimprimé bien des fois, ainsi dans le tome II des *Carmina illustrium poetarum italorum* de *Toscano*, publié en 1576. Il semble aussi être cité dans *Rei accipitrariæ scriptores* de *Rigault*, Paris, 1612, livre qui n'a pas été à ma disposition. La *Biographie universelle* de *Michaud* constate que le poème n'existe que dans les éditions des *Opera omnia* de Fracastoro, postérieures au XVI[e] siècle, ce qui est peu exact, on le trouve au moins dans la troisième édition [1], après laquelle le poème est cité ici:

Ad Alexandrum Farnesium
Cardinalem amplissimum.

Priscæ virtutis, Romani et sanguinis haeres
Farnesi, quoniam nec Dij munuscula laeta
Despiciunt, hominum spicas, ac serta rosarum,
Libaque, et exigui deuotum thuris honorem:
Tu quoque (si mores imitari, ac facta Deorum
Praecipue Heroum est) non dedignabere parua
Frastori quae dona tui natusque, paterque
Perpetui affectus monumenta, ac pignora mittunt,
Hos tibi pater Lyco [2], Scilla [3] genitrice gemellos
Dat natus sua dona canes. Scyllae inclita origo
A Nilo est: Lycus a magno descendit Araxe [4]

[1] Venise. MDLXXXIII.

[2] *Lycus* = Lucus = forêt.

[3] *Scylla*, écueil célèbre du détroit de Messine, vis-à-vis Charybde. Nommé d'après Scylla, fille de Phorhys, fils lui-même de Neptune qui, étant roi des Sardaignes, mourut sur la mer et fut plus tard honoré comme dieu marin. Scylla fut, par sa rivale Circe, transformée en monstre marin, aux reins entourés de chiens aboyants.

[4] *Araxès*, fleuve d'Arménie, mais aussi rivière du pays Persis entre la Carmanie, la Médie et la Susiane (la Perse de nos jours).

Qui quondam Euganeas[1] transmissi munus adoras.
Prestabant cunctis, siue aprum figere morsu.
Esset opus, rapidum cursu seu vincere ceruum
Horum igitur sobolem natus tibi ab vbere matris
Nutrijt ablatam, et nostris exercuit aruis
Venatu assiduo, et vires durante labore.
Nostrorum famam nemorum, geminumque ferarum
Terrorum, nunc ille tibi quam mittit habendam,
Romanis eadem in campis si forte sequetur
Gloria, et ignata fors in regione iuuabit.
At genitor, nati cum munere, carmina mittit
Haec tibi: quae quanquam tristi fugiente senecta
Laetitias cantusque, tamen voluere camænae
In te vnum, Dominaeque mei, nimiumque potentes,
Vt canerem, musaque canes comitarer amica.
Ergo tot rerum curis, ac pondere tanto,
Quo premeris, dum rem Romanam, ac publica curas,
Si quando defessum animum, mentemque remittes.
Liber, et ad dulces poteris te vertere musas,
Haec quoque nostra leges: ea si dignabere tanti,
Inter Romanas ut eant spectanda camœnas.
Quod si etiam recreare animum corpusque iuuabit
Venatu, et latos saltus ac densa ferarum
Lustra fatigare, et capreas agitare fugaces,
Tum canibus miscere tuis, tecumque vocare
Ne pigeat nato missos, hirsutior ille
Cuncta niger, tantum pedibus et gutture canus,
Non inuitus herum Tyberonis[2] voce sequetur.
Ast Athiso[3] (nanque hoc alter de flumine nostro
Nomen habet) nec cursu impar, nec dente minaci
Segnior, anguineo suffusus terga colore
Frontem albo pictus discrimine, pictus, et albo
Ceruicem, caudamque imam, pectusque, pedesque,
Addictus lateri nunquam discedet herili:
Tantus amor domini: nisi forte cupidine praedae
Conspectæ impatiens etiam retinacula rumpat.
Hic tu, vel pulchro Calai[4], vel Tyndaridi[5] alto
Polluci similis, syluas latratibus omnes
Complebis, rupesque hominum clamoribus altas,
Vectus equo haemonio[6], et fulgenti clarus in ostro.
Attonitæ visu discent nemora inter amare
Rusticæ Hamadriades[7], discetis amare Dianæ
Insuetæ comites: volucri sed concitus ille
Fertur equo, vestrosque alio deportat amores,
Insequiturque feras, at ne illum accensa cupido

[1] *Euganeas*. Les Euganes étaient un peuple nord italien, habitant la région entre Padoue et Vérone.

[2] *Tybero*, transcription de « Tibre ».

[3] *Athiso* = Athesis = Adige.

[4] *Calaïs*, le fils de Boréas et Orithyia, frère de Zetes avec lequel il suivit les Argonautes. (Ovide: *Metamorph.*, 6, 716.)

[5] *Tyndaridi*. Tyndareus, roi de Sparte, fils d'Oebalus, père de Castor et de Pollux, de Clytemnestre et d'Hélène.

[6] *Haemonio* = de Thessalie.

[7] *Hamadriades* = les nymphes des arbres.

Venandi, excitos syluis impellat in vrsos:
Ne in saeuos impellat apros: tibi cura, Dione [1]
Aeneadum genitrix, sit custodire nepotem,
Et iuuenem ilicea defessum sistere in vmbra.
Sat syluis animoque datum est: illum sua Roma
Poscit, et expectat lati res publica mundi.
I spes magna vrbis, rebusque vocantibus adsis.
Interea, quando mihi Diuus habebere semper
Ipse tibi CAPHIIS [2] sacras in montibus aras
Instituam, qua se summo de vertice collis
Tollit, et aequatum Benaci [3] prospicit æquor,
Et virides olea ripas, patriamque Catulli.
Hic tibi solennemque diem et renouanda quotannis
Sacra, tuo statuam semper de nomine dicta.
Tunc rosa, tunc violae, tunc purpurei hyacinthi,
Verbenaeque senem deceant, tunc texere fiores,
Et viridem cano capiti imposuisse coronam,
Laetitiaque diem et multo producere Baccho,
Fallentem senium, et curas de corde fugantem.
Forsitan et musarum aliqua, et tibi fautor Apollo
Plectra mihi, citharamque dabit: Deus ipse canentem
Perque tuos annos, perque acta illustria ducet.
Infanti vt prima impellens cunabula Pallas
Accinuit cantu Graio, cantuque Latino,
Scilicet et fari lingua assuefecit vtraque.
Vt puerum aonio perfusum labra liquore,
Per dulces musarum hortos et amœna vireta
Perduxit, nunc Vranie, nunc Calliopea
Nunc Clio monstrante viam, nullaque sororum
Non donante rosas, et serta virentia lauro.
Tum mores animumque dedit, sensumque senilem,
Atque vrbem regere, ac sacro splendere galero [4].
Nec iam Roma capit, sed lata in regna vocatum
Ad pacem Europæ, non te maria alta fatigant,
Non iuga, non toties superatis nubibus alpes.
Te Paeninae arces [5], celerem te Norica saxa [6]
Spectarunt rapido montana per ardua cursu,
Quantum Sol caeli, tantum telluris obire
Matre Dea comitante, et iter monstrante nepoti.
Nec satis hæc: maiora vrgent. Germania [7] nuper
Grata Deo, nunc ingenijs elata superbis
Detrectare iugum Imperii, et se opponere patrum
Sanctorum placitis, et sacris legibus audet:
Nec iam Pontificum, nec iam vllos Cæsaris audit
Infelix monitus, sed laaeo numine Diuum

[1] *Dione*, la mère de Vénus, mais chez Ovide la déesse elle-même (*Fast.* 2. 461). *Aeneadum:* Aenée était le fils de Vénus et Anchise, le héros de l'Enéide.

[2] *Caphiis*. Le mont Caphio est situé à une distance de mille pas de Vérone (JOECKER, *Gelehrten-lexikon*).

[3] *Benacus* = le lac de Garde.

[4] *Galero*, la barette rouge des cardinaux.

[5] *Paeninae arces*, partie des Alpes, allant du Mont-Blanc au Simplon.

[6] *Norica saxa*, les Alpes noriques. Les Nores habitaient un pays entre les Alpes et le Danube. Le fleuve Inn séparait leur patrie de la Vindélicie.

[7] *Germania*, allusion à Martin Luther.

Arma parat: socium Cæsar te poscit in hostes,
Pro sceptro Imperii, pro relligione Deorum.
Tunc primum attonitæ gentes videre Latinae
Te FRATREMQUE tuum patria virtute, animisque
Inuictis pariter, res duri et munera belli
Tractantes: gemini quales duxisse feruntur
Tyndaridæ pulchri graias in bella cohortes.
Tunc primum Romana acies, antiquaque virtus
Visa fuit: Ducibus tantis Mauortia pubes
Magnanimi Aeneadæ, memores virtutis auitæ
Bella cient: Italo pleni iam milite campi
Densantur: iam procedunt longo ordine signa.
Sublata in ventos, lateque inimica minantur.
Mec mora, iam summis Romanus miles et arma
Alpibus apparent: concussæ motibus illæ
Fuderunt gemitus, longe vagus audiit Oenus,
Obriguitque gelu: riguerunt flumina Rheni,
Et pauidus fluxit demissis cornibus Ister.
Romanum ad nomen planxerunt pectora matres,
Charaque in hercynias traxerunt pignora syluas [1].
Sed quo me rapitis musæ ? quid facta reuoluo
FARNESI ? Maiora animo iam concipe, teque
Impauidum, inuictumque, aliis accinge triumphis.

[1] *In hercynias silvas*, la forêt qui couvrit l'Allemagne, allant de la Forêt-noire au Harz.

BENJAMIN WATERHOUSE, M. D. AMERICAN PIONEER

J. W. COURTNEY.

For biographic study we are wont to select only those who have made signal discoveries in their respective departments of medical science. I am venturing here to depart from this custom, in the hope of showing that even the mere propagandist in medicine, particularly if his propaganda be inspired by an ardent desire to safeguard the public health of an entire continent, may properly vie for a place in our esteem with him whose discovery he exploits.

To be really happy in the rôle of public benefactor, a medical man must needs possess the sensibilities of a pachyderm and the financial resources of a Rockefeller. Benjamin Waterhouse, M. D., was badly handicapped in both these respects. Many a time his crusader's armor was pierced by the obloquy and contumely not only of laymen but of confrères as well, and the wounds hurt grievously. Furthermore, during the major part of his professional career, *res angusta domi* placed formidable obstacles in the way of his advance toward the goal he had set for himself.

Benjamin, son of Timothy Waterhouse, a tanner, was born in Newport, Rhode Island, March 4, 1754. The elder Waterhouse was a person of no little consideration in the community. He was made a judge of the Court of Common Pleas and a member of the Royal Council of and for the colony of Rhode Island and Providence Plantations. Benjamin's mother, Hannah Proud, born in Yorkshire, England, was the niece of the famous physician John Fothergill and, like him, was a Quaker.

Benjamin got the rudiments of his education in Newport; and it is interesting to note that he was a friend and schoolfellow of the famous portraitist Gilbert Stuart. Indeed, the quite fascinating portrait of Waterhouse which now hangs in the charning Redwood Library in Newport is from the brush of that master.

At the age of sixteen Waterhouse began the study of medicine under the preceptorship of Dr. John Halliburton of Newport. From this fact it must not be concluded, however, that the youth approached his life's work with a mind entirely devoid of humanizing knowledge. A college preparation for medical studies was, to be sure, a distinct rarity in those days of the American colonies, but youths as avid of knowledge as was Waterhouse were seldom at a loss to mitigate this hardship. Not infrequently they enjoyed the intimacy of brilliant men from the English universities, and profited to the full by the contact. It was by a man of this type, one Robert Lightfoot, Londoner and Oxford graduate, that Waterhouse was taught to value and study Lord Bacon and to appreciate the preeminent genius of Locke and Newton.

Up to 1775, when he left for England, Waterhouse continued his studies under Dr. Halliburton. He arrived in London in April of that year and went to live under his uncle Fothergill's roof.

His medical studies in Great Britain were carried on in various places, notably in London and Edinboro, and occupied a period of about three years, With pardonable pride, he states in his diary of the time that he never missed a lecture while in Edinboro and that, throughout his entire stay in Scotland, he was secretary of the Royal Medical Society. Not the least of the advantages enjoyed by him was the patronage of his uncle Fothergill, with whom he proudly "walked the boards" and to some of whose patients he was permitted to minister. His gratitude for this avuncular kindness he thus expresses: "Next to Dr. Fothergill, I owe Judge Lightfoot more than any other man I can name."

In 1778 Waterhouse was sent to the University of Leyden, than preeminent, as we all know, among medical schools. There he secured his doctor's degree in medicine in 1780, but stayed a further year for graduate studies.

In June, 1782, he returned to his native town and began his professional activities. He was at that time twenty-eight years of age and was ranked as the best educated physician in the western hemisphere.

The Stuart portrait reveals him as a smoothfaced, deep-browed youth, pensive but determined-looking and alert. With due consideration for the contradiction in terms, it may be said that he had the air of a militant Quaker.

In 1783 he was invited by the authorities of Harvard College to make one of the teaching staff of a medical school, or, rather, medical institute which the college was about to establish. He accepted, and removed to Cambridge, Massachusetts, where, almost within the shadow of the college, he passed the remainder of his notably long life.

Chemistry, Anatomy, Physiology, and the Theory and Practice of Physick were the only subjects which appeared upon the curriculum of the *Medical Institute* to be. To Waterhouse were assigned Theory and Practice. When the Institute became an actuality, he enjoyed the further honor of being elected to deliver the inaugural address. Of this task he acquitted himself admirably. The flavor of erudition which pervades his oration is full-bodied,—its Latin Ciceronian.

Unfortunately, no report of the great occasion was spread upon the records of the college, no official notice taken of the stirring eloquence of the newly-appointed professor of the theory and practice of physick. It was the first, but by no means the last, sip of the cup of bitterness he was destined to take during his many years of service with the Harvard School of Medicine. The taste must have been long-enduring, for forty-six years later Waterhouse, then seventy-five years old, reverts to the occasion and characterises it as valuable in that it "fixed the era of an historical fact not to be found on the records of the University". Continuing, he says, "That the origin of the second school of medicine in America (that of Pennsylvania having preceeded it by about thirty years) should have been publicly celebrated before the highest civil authorities in the Commonwealth, as well as before clerical and literary bodies, with a festive entertainment, and illumunations of all the college buildings, and yet no record made of the installation, must surprise all those unacquainted with the remissness of times past."

He then proceeds to make up for Harvard's lack of historic prevision as follows: "As the department of the Theory and Practice consociates and unites the entire science of medicine, the first professor (himself) was led (in his oration) to speak of its preliminary branches, Anatomy, Chemistry, Botany Materia Medica and Natural Philosophy, and to appeal most earnestly to the powers of virtues of the Commonwealth to supply a desideratum benevolently called for by suffering humanity. I mean the study and restoration of the Mind Diseased . (Now 1826, in a great measure supplied by a noble Asylum for the Insane.)"

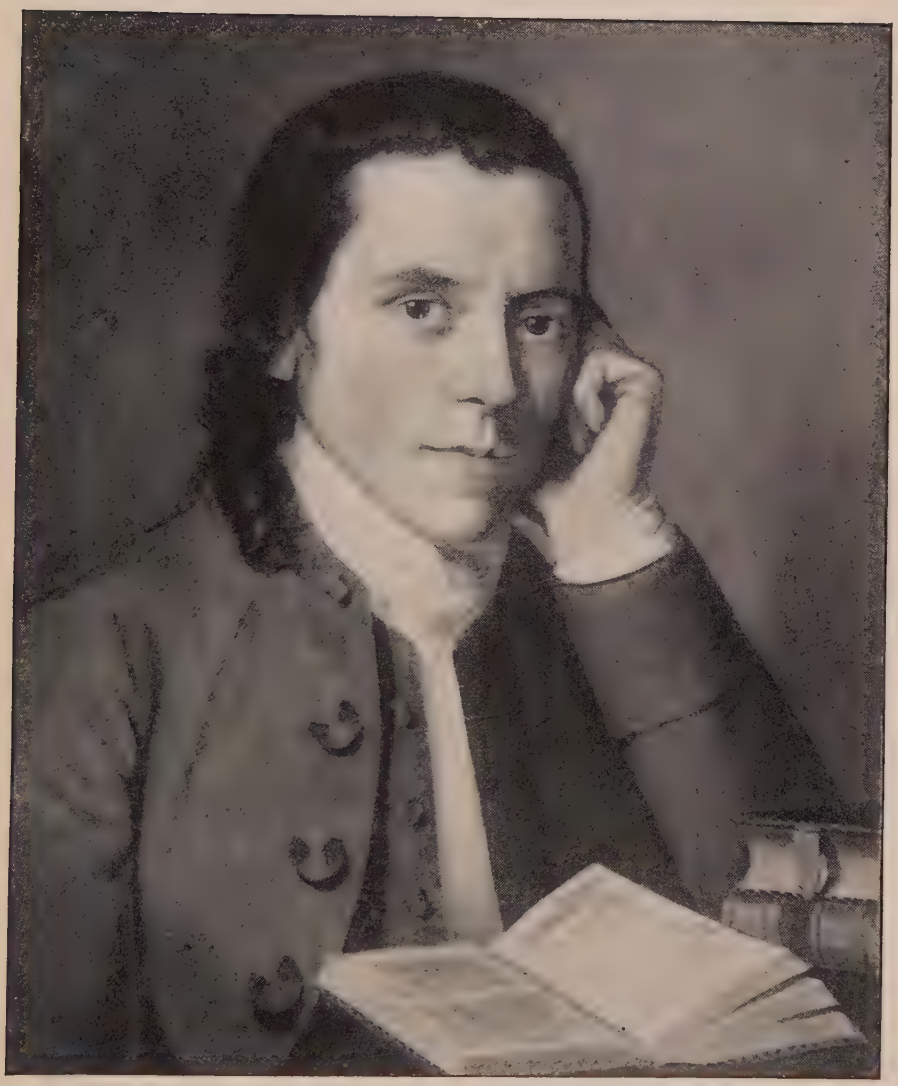

Dr. BENJAMIN WATERHOUSE, BY STEWART.

In conclusion he adds: "If the primordium of our Medical School and if the date of the first lectures in this New World, on Natural History in General and on Mineralogy and Botany in particular, be of little importance now, it does not follow but that an authentic record of such events will be of more than simple curiosity in times to come. The public have been recently apprized, by the first man in the nation how little was actually known of "one Harvard", a name that will be venerated so long as the University shall exist"[1].

What Waterhouse has set forth in the letters immediately preceding was undoubtedly regarded by those who refused to admit that he possessed prevision, as an attempt on his part to preserve from oblivion his personal endeavors in behalf of Harvard College. Be this as it may, it is not my purpose to enter upon a discussion of the point at this time and place. Neither do I intend to follow my subject's purely professorial "faits et gestes". My concern with him is in his rôle of propagandist. In all that precedes, my sole endeavour has been to establish his intellectual and social fitness for the good work which, over a wide stretch of years from 1799, was the most absorbing interest in his long professional career.

During his association with his uncle, Fothergill, in London, he had come in contact with certain of the most progressive English physicians of the time, among these Dr. John Coakley Lettsom, of honored memory. From Lettsom, Waterhouse, very early in 1799, received a copy of Jenner's "Inquiry into the Causes and Effects of the Variolae Vaccinae or Cow-Pock". For the professor of Theory and Practice the little book was in the nature of an inspiration. He says of it: "On perusing this work, I was struck with the unspeakable advantages that might accrue to this country, and indeed to the human race at large, from the discovery of a mild distemper that would ever after secure the constitution from that terrible scourge, the small-pox. My attention was not the less awakened by a previous impression that the small-pox came originally from the brute creation; for all that I could recollect of the history of the famous Mahomet, and his *successor*, and of modern Arabia, conspired to strengthen the idea that the small-pox came to the human race through the brute creation."

At a slightly later date Dr. George Pearson's book, confirming in a satisfactory manner the most important part of Jenner's doctrine, came to Waterhouse from England. He thereupon decided that he must not delay a further moment in beginning a campaign for the establishment of kine-pock inoculation against small-pox as a universal practice in the New World. The first agent chosen by him for the work of propaganda was the public press. This action he thus explains: "As the ordinary mode of communicating even medical discoveries in this county is by news-papers, I drew up the following account of the *cow-pox*, which was printed in the Columbia Centinel (a Boston paper), March 12th, 1799."

The account in question was entitled: *Something Curious in the Medical Line*, and was what, in journalistic jargon, is known as a *scoop*. There is a distinct note of triumph in the opening paragraph which is a follows: "Everybody has heard of those distempers accompanied with pocks or pustules, called the *small-pox*, the *chicken-pox* and the *swine-pox*, but few have ever

[1] The lectures above referred to as the first of the kind to be given in the New World, were his own. They were delivered by him in the Rhode Island College in 1786 and 1787, and from that period, during more than twenty years, at Harvard University. By the expression "the first man in the nation", John Quincy Adams, President of the United States, is designated. A statue of John Harvard was completed and erected in 1829. The discourse pronounced by Mr. Adams on the occasion shed much-needed illumination upon the life and accomplishments of Harvard's founder.

heard of the cowpox, or if you like the term better, of the *cow small-pox*; or to express it in technical language, the *variolae vaccinae*. There is, however, such a disease, which has been noticed here and there in several parts of England, more particularly in Gloucestershire for sixty or seventy years past, but has never been an object of medical inquiry until very lately."

He then goes on to trace in outline the phenomena, local and general, of the *variolae vaccinae*, incidently giving Dr. Edward Jenner full credit for his pioneer work on the subject. Some of the statements made in this newspaper article are particularly worthy of attention, notably the following: "Such are the outlines of a mild disease, the knowledge of which may lead to consequences of the utmost importance to the whole human race, no less indeed than *that of superceding, if not extinguishing, that terrible scourge, the small-pox.*" To quote further: "It may also be gratifying to some of the faculty of medicine, who it is presumed, are not generally informed of an epizootic disease, capable of being communicated, from the brute to the human kind, and which when communicated, is a *certain security against the small-pox.* The public anxiety has been roused of late, to search after the cause of a destructive *fever*. Their attention has been directed merely to *effluvia, vapours,* or *gasses,* while they may here see a disease, the *nearest a kin* to the small-pox of any yet known, which is never communicated by effluvia, or medium of the air. It is highly probable that some of the most distressing diseases which afflict mankind have an *animal* origin; and time may prove that small-pox whooping-cough, and one kind of quincy have, like the hydrophobia, a similar source."

Time has, indeed, abundantly proved the accuracy of the Waterhouse surmise, but upon this point it is not my purpose to dwell. The closing year of the eighteenth century was not a particularly propitious one in which to strive to win the attention of American citizens *en masse* to a project, particularly to one in the nature of an innovation, for safeguarding the national health. The struggle for independence had made serious inroads upon public and private furtunes alike. In such a time individual philanthropy is apt to wither at the roots; and public moneys must be husbanded if a young republic hopes to maintain its credit with the world at large. To add to the inauspiciousness of the moment, party differences ran high, and unanimity of opinion with respect to matters of public policy in general was non-existent. Over and above all, the fact that America had severed forever the ties which made her dependent upon the mother country and that she was in a fair way to become embroiled with France, caused much apprehension among many citizens prominent in the public eye.

The reception accorded to the Waterhouse announcement of the boon which the Jennerian discovery offered to the western hemisphere is thus described by its writer: "The publication shared the fate of most others on new discoveries. A few received it as a very important discovery, highly interesting to humanity; some doubted it; others observed that wise and prudent conduct, which allows them to condemn or applaud, as the event might prove; while a greater number absolutely ridiculed it as one of those medical whims which arise to-day and to-morrow are no more."

Nothing daunted, Waterhouse, at a meeting of the American Academy of Arts and Sciences, held shortly after in one of the halls of Harvard University, communicated what he knew of what he styles "this novel distemper", exhibited "Dr. Jenner's beautiful publication" and recapitulated as many of the most prominent parts of Dr. Pearson's book as he could recollect. The presiding officer at this meeting was John Adams. Adams had conceived a strong friendship for Waterhouse during the latter's student days at Leyden,

and doubtless admired the zeal, steadfastness and intelligence with which he was endeavouring to awaken the public conscience to the enormous economic significance of the Jennerian discovery. In any case, the occasion was for Waterhouse a genuine *succès fou*. He says of it: "The reception of this communication was much to my satisfaction, especially with the *illustrious President* who, to a profound erudition in laws and politics, joins a no small knowledge in the science of medicine." To this statement Waterhouse adds the following footnote: "Lest this should ever be read beyond the bounds of this Continent, it will not be superfluous to add here, that the President of the American Academy of Arts and Sciences is John Adams, President of the United States."

Fired with enthusiasm by the success of the occasion, Waterhouse promises to prepare a memoir on kine-pock inoculation for the next quarterly meeting of the Academy. But prior to the appointed time for this meeting there fell into his hands the publication entitled: "Reports *of a series of inoculations for the* Variolae Vaccinae, *or* Cow-pox, *with remarks and observations on this disease, considered as a substitute for the small-pox*, by Wm. Woodville, M.D., *Physician to the Small-pox and Inoculating Hospitals in the city of London.*" This work seemed to him to cover the ground so thoroughly, and to be so entirely to the purpose that he withheld his memoir and presented to the Academy the book itself.

From the material contained in the Woodville publication, Waterhouse constructed another letter for the daily press. In this he lays particular stress on the fact: that those who have undergone the cow-pox are ever after secured from the small-pox, be they ever so much exposed to the "effluvium" of it, or be ever so much ripe matter inserted into the skin by inoculation. The public reception of this letter was more cordial. But, inasmuch as its writer had had no practical experience with the inoculations he so enthusiastically extolled, the medical portion of the community demanded to know something more dependable about the duration of the immunity which the kine-pock virus was guaranteed to bestow. The demand aroused Waterhouse to further research or, in other words, to further correspondence with experienced physicians throughout Great Britain. From the data contained in their replies, he felt himself justified in reaffirming emphatically that individuals inoculated with the virus in question were forever after immune.

This statement still further augmented public confidence, in spite of the fact that no ocular demonstration of its truth had as yet been forthcoming, Waterhouse determined to remedy this deficiency at the earliest possible moment. "Under a serious impression of effecting a public benefit," and conceiving it moreover a duty in his official situation at Harvard University, he sent to England for some of the *vaccine* or *cow-pox matter* for trial. The response of his English colleagues was prompt and generous, another splendid reminder of the fact that despite bitter international disputes and religious differences, the unswerving aim of our profession, the world over, is the betterment, in the broadest sense, of mankind.

In his "Observations on the Cow-pock", Lettsom tells us with joyous enthusiasm that the vaccine matter which first succeeded with "professor" Waterhouse was transmitted from England, in a bottle with a glass stopper. The first inoculation to be made with it in the western hemisphere was not *in corpore vili*, but upon the person of Daniel Oliver Waterhouse, the professor's five-year-old son. "The sore in the arm", says Waterhouse, "proceeded exactly as Drs. Jenner and Woodville described, and appeared to the eye very like the second plate in Dr. Jenner's elegant publication."

The three remaining Waterhouse children, together with the professor's

chaise-boy and two female domestics were subsequently inoculated successfully and when the disorder had run its course, six of the group were transferred to a pest-house in an adjoining town and there underwent inoculation with the virus of small-pox.

As Waterhouse had confidently expected, each and every one of the group came through the second ordeal with flying colors. Armed with this indisputable proof of his sovereign right to regard kine-pock inoculation as a specific against the small-pox, he made every effort to have it so regarded by the country at large. With all the eloquence at his command he strove to persuade ministers of the gospel that it was their bounden duty to convince their flocks that the particular form of cleanliness known to him as kine-pock inoculation, was the nearest possible approach to godliness, and he was eminently successful in this particular branch of propaganda.

His epistolary activity was extraordinary and easily entitled him to be looked upon as another Guy Patin. This title he never dreamed of seeking. He did earnestly wish to be regarded as the Jenner of America; and was so regarded—in England.

Upon learning that Thomas Jefferson, then President of the United State, was favourably impressed by what Waterhouse speaks of as "my first annunciation of the Jennerian discovery and practice", the latter sends him his pamphlet on kine-pock. This was promptly read by the nation's chief executive whose acknowledgement to the sender contains the following: "Every friend of humanity must look with pleasure on this discovery, by which one evil more is withdrawn from the condition of man; and must contemplate the possibility that future improvements and discoveries may still more and more lessen the catalogue of evils. In this line of proceeding *you deserve well of your country.....*"

Some months later, Waterhouse, discovering that President Jefferson was eager for more information on the subject of kine-pock inoculation, sent him some of the virus, together with such books and descriptions, "as might enable a physician experienced in exanthematous diseases to conduct the process with certainty." With these books and descriptions went "exact pictures of the kine-pock pustule in all its stages, from the third day to its final determination, painted with surprising justice, together with similar representations of the small-pox, on corresponding days." There was also in the *envoi* a dark colored picture representing the kine-pock on the skin of a negro.

Through the President's beneficent offices, upwards of two hundred individuals, black as well as white, were inoculated. These inoculations were almost uniformly successful, and the practice became universal in the southern states of America.

In his own State of Massachusetts and particularly in Boston, the enthusiasm of the Jenner of America failed to evoke the desired reaction on the part of medical and civil authorities alike. In his writings he constantly complains of the reluctance of the Massachusetts Medical Society to make any move whatsoever to investigate the results of his inoculation activities. A proposition made in 1801 to the Boston Board of Health that an institution for the inoculation of the poor *gratis*, was summarily rejected. And, first and last, pretty much all the evils resulting from inoculations performed by ignorant, venal or clumsy individuals, both lay and medical, were charged to the Waterhouse account.

In 1802 he made an impassioned appeal to the same Board of Health to appoint a committee of eminent physicians, clergymen, and lawyers to make a most searching investigation of the merits of kine-pock inoculation

against small-pox. His plea was so eloquent and his arguments so cogent that his petition was granted. The investigating committee was, however, limited to six physicians from in and around Boston. The tests, which were made upon nineteen boys, were of the most rigid order. The affair was a complete triumph for Waterhouse. Two years and four months after his first experiments, his work was officially recognised in the State of which he was a citizen, a somewhat tardy recognition of tireless and intelligent effort in behalf of the public welfare.

From this period on kine-pock inoculation went forward in Massachusetts towns at a far higher rate of speed, and Waterhouse had much to do with this beneficient work. In 1809 he established a "Kine-Pock Institution" in Boston, where sailors were inoculated *gratis*, others at a reasonable fee; also where vaccine matter, "preserved and put up in a peculiar way", was to be had at "a fixed price (viz. five dolls.) in imitation of the *Vaccine Institution in London.*"

This and other methods of dispensing vaccine matter caused him to be charged with commercialising the practice of inoculation. His work went on, however. With what profit and honor it now remains to enquire. In his efforts to safeguard the public health he enjoyed the friendship, sympathetic understanding and co-operation of two successive Presidents of the United States. Jenner gave him freely of the benefits of his own sagacity and wide experience. Jenner's coadjutors, notably Lettsom, were equally kind and helpful. The English profession as a whole regarded him as the Jenner of America. He was made a Fellow of the Royal Medical and Jennerian Societies of Manchester and of Bath, in England; of the Academy of the Sciences, Belles Lettres, Arts, Agriculture and Commerce of Marseilles; and, finally of the National Medical School of France. He enjoyed the satisfaction of planting the *true vaccine virus*, as he puts it, in the Province of Maine; in New Hampshire; in the states of Vermont, Rhode Island, Connecticut, New York, Virginia, South Carolina, Georgia, Kentucky, Tennessee, and ultimately, in every part of Massachusetts, including the islands of Nantucket and Martha's Vineyard.

The pecuniary rewards of his earnest and unremitting labors were not so flattering. His salary as Professor of the Theory and Practice of Physick was all but negligible. What returns he got from his inoculation work may be judged by the fact that late in 1809 he felt constrained to petition the state legislature for remuneration for his public service. And in answer to a question put to him by a member of this legislative body he says in part: "The list of all I have ever inoculated, with the fees I have received, is open to the examination of any person who shall ask it of me. I do not suppose I am poorer for my labors in vaccination, but I am certain that I am not richer. This you will believe when I declare that, should I be taken out of life tomorrow, I should not leave enough behind me to complete the education of my children; those children who were the first subjects of vaccine and *variolous* experiments in America." Needless to say, his petition was rejected.

In 1812, after twenty-nine years of service as Professor of Theory and Practice, during which time he founded the Botanical Garden at Cambridge and, with a valuable collection of minerals sent him by Dr. Lettsom, formed the nucleus of Harvard's present very noted collection, he was eliminated from that University's teaching staff, without recourse. The charge against him was that he was an obstructionist and all-round pest.

He survived this crowning blow for many years, however. Dr. Oliver Wendell Holmes speaks of him as making rather a comic figure about Cambridge, in his later life—"A brisk, dapper old gentleman, with hair tied in

a ribbon behind and, I think, powdered, marching smartly about with his gold-headed cane, with a look of questioning sagacity and an utterance of oracular gravity. The good people of Cambridge listened to his learned talk when they were well, and sent for one of the other two doctors when they were sick."

Waterhouse died in Cambridge, October 2, 1846, at the ripe age of ninety-two years and seven months. In the quaint wooden structure, now No. 7, Waterhouse Street, which was for many, many years the scene of his professional and literary labors, there is an excellent bust of this Jenner of America. As already stated, the house itself stands almost within the shadow of Harvard University. It is easily within arrow-shot of the site of the famous old elm under which General George Washington took command of the Revolutionary Forces. The bust in question is on the floor of the garret of this house, just under the eaves. It is surmounted by a rich halo of cobwebs. About it are heaped ancient band-boxes, hair trunks and other similar débris, long since consigned to the limbo of oblivion.

HYGIENE AND PUBLIC HEALTH IN THE EARLY CIVILISATIONS

C. J. S. THOMPSON M. B. E.

Hygiene has been defined as the art of preserving health, but it may perhaps be better described, as the observance of practices or rules which promote and maintain the health of body and mind.

What have we to learn from the ancient races with regard to hygiene and public health? To answer this question, we must review the conditions of life among the early civilisations in the light of recent research, which is constantly adding to our knowledge of the past. From this it would appear without doubt, that the practised application of the principles of hygiene and public health, have had a considerable influence on the culture and physical strength of the people in antiquity.

Before the time of civilised communities and going back to the period of prehistoric man, it is probable that he discovered by instinct the value to his health, of the cleansing of his body with water by bathing in pools, lakes and rivers. Our earliest records of bathing go back to a period of about 3,500 years B. C. when we learn from what is appropriately called the "Deluge Tablet" of Babylonian origin, which was translated by Birch, that sea-water was recommended by the sage, Sasmas Napish, as a curative agent to Gilgâmes, who suffered from leprosy.

> "Go bathe seven times in the sea" says the Sage,
> "And the sea shall carry away his
> "Disease, and his body shall be pure."

Ea, the Babylonian god of healing exercised his powers through the sea, and there is evidence that the Babylonians believed that by cleansing the body by bathing, disease was carried away.

In the temples dedicated to Eshmun, the Phoenician deity of medicine, at Sidon, Berytus and Carthage, curative treatment seems to have been carried on by bathing in the sacred tanks of the temples.

During the recent excavations at Bismya, the ancient Adap, in Southern Babylonia, a remarkable tank was discovered in the courts of the Temple, which had steps at the four corners for the convenience of bathers. Near the tank was a chamber with large and small divans round it, and a curious kind of pedestal or altar in the centre, which is supposed to have been used as a brazier to keep the bathers warm.

It is not generally known, that soap was used as an aid to the cleansing of the body by the Sumerians as early as 2.500 years B. C. This is proved from a clay cylinder discovered by De Sarzacat Tello, on which is inscribed

a long account of the building and dedication of the temple of the god Nin-gir-su at Lagash, together with an account of a ceremony of purification which Dangin, the French authority on Sumerian, states undoubtedly contains a reference to the use of soap. His translation reads as follows:— "After he had made it pure with holy water, and cleansed it with pure alkali, having mixed the alkali or soda with the oil in the pure cooling pot". This reference seems to point to the knowledge of the cleansing value of a soap composed of a mixture of caustic alkaline ash with hot oil.

Further light is thrown upon this by a clay tablet in the Imperial Museum at Constantinople, which was discovered at Tello or Lagash. The inscription consists of a list of the garments (some of which had come new from the weavers, and had to be cleansed to remove the grease of the wool) given for payment for work of certain labourers. A second account is given of articles sent to the wash-house to be cleansed. In the first case there is mention of five robes, which is payment for 195 days' work, and for the purification of these the allowance is 1 ka (quart) of oil and 5½ ka of alkaline ash.

The ash which the Sumerians used was derived from the burning of a special rush or reed. This reed is called in Sumerian Ni-da-ba, but explained in Semitic by two interesting words— 1) Ramaku, meaning to 'wash' or ('cleanse thyself' and 2) the word Ukhulu. The latter has been identified with the Syriac word Akhal, "the Dirynium or alkali plant", a word which is also used in the vernacular Syriac for "lye". It was the ashes of this reed, which grows in the marshes of South Chaldea, that were used for mixing with the hot oil to make the first soap.

Little is known concerning the practice of bathing by the early Egyptians, except of a negative character. It is recorded by Diodorus that they were forbidden, while in deep mourning, to indulge in baths. That they were considered as a luxury is evident from their rarity in Egyptian paintings and sculptures. The only representation at present known is in a tomb at Thebes, where a woman is depicted with four attendants to wait upon her, and perform various offices. One is removing the jewellery and clothes she has taken off, while another is pouring water from a vessel over her head. A third is massaging her arms and shoulders, while a fourth is holding a sweet perfumed flower to her nose, and supports her as she sits.

We have similar representations on some of the Greek vases, where the water is being poured over the bather, who is in a kneeling attitude or seated on the ground. The heat of a climate like that of Egypt pointed to the necessity of frequent ablutions. Diodorus also states that warm as well as cold baths were used, though for ordinary ablutions cold water was preferred.

The Egyptians were accustomed to wash themselves after, as well as before a meal, the custom being followed by other nations of antiquity such as the Greeks, Romans and Hebrews, and Herodotus speaks of a golden basin belonging to Amasis, which was used by an Egyptian monarch and the guests who were in the habit of eating at his table. Pounded lupins were specially prepared for washing the hands after eating by the Egyptians.

Baths do not appear to have been installed in their houses, although there are representations of large basins for washing, so it is probable that bathing was chiefly carried on in the Nile.

Recipes are recorded in the ancient medical papyri for the expulsion of vermin from houses and clothing, and in order to avoid defilement before their gods, priests were ordered to wear linen garments and to shave all hair from the body. During epidemics, fumigations were carried on to purify the air. The practice of circumcision by the Egyptians may also be said to have been a hygienic precaution.

From their sanitary provisions, they certainly had a knowledge of drainage as they employed pipes made of clay, some of which are extant to-day. A few years ago, Sir Flinders Petrie excavated at Harageth, Lahun Fayum, a complete drainage system of considerable length to a house which he estimated was built about 1.600 B. C. The drain pipes are 20 inches long by 7 inches in diameter at the widest end, and were made narrower at one end than the other so as to make it easy to connect them together.

The ancient Hindu races attached great importance to personal hygiene from an early period and regarded it almost as a sacred ritual.

Both Charaka (1200-800 B. C.) and Susruta (1000-500 B. C.) the two earliest writers on medicine ad surgery in India, laid down strict rules for the daily cleansing of the body.

In the 24th Chapter of the Chikitsasthana, Susruta says:— "Man should rise early, after which he should clean his teeth with the twig of one of the plants such as Nima or Khadiva, which are bitter and astringent. After this, the eyes and mouth should be attended to by bathing and rinsing with a decoction made from the bark of the Kshiras tree mixed with milk, bhillodaka or cold water. A collyrium should then be applied to the eyes, so that they may bear the glare of the sun and to guard against ocular affections." The use of a collyrium was forbidden just after a meal or bath or after the fatigue of vomiting or riding.

Betel leaf was chewed with cloves, camphor, nutmeg, lime and areca nut in order to disinfect the mouth and impart a sweet aroma to it. It was also believed to improve and strengthen the voice. Diseases of the throat were said to be prevented by its use, and it acted as a safeguard against infection. Betel leaf so prepared was generally employed after the bath, meals of, anointing of the body and after arising from sleep.

A preparation or oil expressed from the Madhuka, Kshira, Suklu and Deva Daru plants was used for anointing the head. It was also believed to relieve all affections of the head, and to remove wrinkles from the face. It was recommended to improve the growth of the hair and to cause it to become softer and thicker, as well as being an invigorator of the sense organs.

The combing of the hair was directed to remove dandruff and dirt from the scalp. A few drops of this oil were poured into the external meatus of the ear as part of the daily hygiene, and to secure immunity from ear-ache.

Finally the whole body was directed to be rubbed with the preparation, as a protection against all diseases engendered by vagu (air) kapha (phlegm) and to give general tone to the dhatus or basic principles of the body.

Thus the whole of the personal hygiene directed by the Hindu fathers of medicine was used as a system of preventing infection of the body in its most vulnerable parts.

Moses has been aptly termed the "First Public Officer of Health", and certainly his code of hygienic laws are so imbued with common sense that many of them are practised by the descendants of the Hebrew race to-day.

Beginning with purity of air, soil and water in the Book of Deuteronomy[1] he lays down a system of conservancy for all camps, villages and communities dwelling in tents, that can hardly be improved upon. "The rain to the river, and the sewage to the soil" is an axiom which we would do well to carry out to-day. He required offensive matters to be removed outside the city bounds, where they were to be dug into the earth, a method which had it been observed in Europe in the great cities, would no doubt have stopped the spread of the epidemics that ravaged many of the nations in the middle ages.

[1] Deuteronomy, Chap. 23, v. 12, 13 and 14.

It may be presumed that the Hebraic regulations preserved the Jewish people from many of the epidemics and diseases which devastated other races. The importance of isolating cases of prevailing infectious diseases was fully recognised, as for instance in the passage of Leviticus, "All the time that the plague is on him, he shall be unclean. He is unclean, he shall dwell apart; without the camp shall his habitation be" [1]. In the Book of Numbers [2] "Command the children of Israel that they put out of the camp every leper and every one that hath an issue, and whosoever is defiled", yet it is only within comparatively recent years that we have isolation hospitals for such diseases as Small Pox and Scarlet Fever. The isolation of infectious diseases was, under Mosaic laws, invested with all the dignity and force of a religious ordinance, and the establishment of houses of isolation was recognised as a public duty of the greatest importance.

The ancient Hebrews knew the value of disinfection, although they did not know the reason, and the period of "uncleanness" recognised by them varied in some cases, from a few hours without ceremony, to others by bathing the body in water, or by the washing of the garments and sprinkling and washing with animal charcoal. The method for the preparation of animal charcoal is given in the Book of Numbers [3]. In the more extreme cases the walls were to be scraped, the stone destroyed and the garments burnt, as stated in the Book of Leviticus, "They shall burn the garment of the cloth or the stuff of wool or linen or any utensil or skin wherein the plague is" [4].

In matters of personal hygiene the Mosaic Law was very pronounced. Ablution before meals was invariably performed, and cleanliness of the feet and hands was regarded almost as a religious rite. "Let a little water, I pray you, be fetched and wash your feet" [5], "And, he said, behold, now, my lord turn in, I pray you, into your servant's house, and tarry all night and wash your feet" [6].

The priests on entering upon their office, as well as before and during their duties in the temple, were obliged to wash and bathe themselves. Running water plays a great part in the Mosaic system of ablutions.

Wunderbar says that the Israelites bathed not only in rivers but also in baths, the houses of prosperous people always enclosing a bath in the forecourt [7]. Baths both hot and cold were common in Jerusalem under the name of perspiration baths. After coming out of the bath, the body was oiled and perfumed, and it was customary after finishing the warm bath to dip into the cold one, or to pour cold water over the body.

Laws of purification by bathing [8] are described at great length for women generally, and strict rules are also laid down prescribing days of hygienic precaution.

Thus in the sanitary code of Moses, we have a system of laws which operated to prevent sources of zymotic disease, which are to be found in the pollution of air, soil and water, and prescribed effectual isolation of infectious diseases and rigorous methods of disinfection.

Greek medicine may be said to have originated from hygienic methods rather than from pathology. The cult of hygiene probably began about 1,450 years B. C. when the first Olympic games were introduced by the Idæi

[1] Leviticus, Chap. 13, v. 45.
[2] Numbers Chapter 5, v. 2.
[3] Numbers, Chap. 19, v. 5.
[4] Leviticus, Chap. 13, v. 32.
[5] Genesis, Chap. 18, v. 4.
[6] Genesis, Chap. 19, v. 2.
[7] Samuel, Chap. 2, v. 2. Susannah, Chap. 25.
[8] Lev., Ch. 25, v. 19-22.

Dactyli at Elis The introduction of athletic exercices probably began with the training of boys and men for military purposes, but there is little record of their practice, which doubtless continued, until the first Olympiad, when the games were revived at Elis in 884 B. C. The youths were then encouraged to compete for prizes, but their skill in games also had a religious object in order to gratify and propitiate the gods. Thus the Greeks, centuries before the Christian era, realised the advantage of the culture of bodily exercises in youth, a fact which we have only realised within the last fifty years.

It is interesting to note, how the practised application of the principles of hygiene influenced the high state of civilisation into which the country arose, which in some respects has never been exceeded. From a study of the classical authors, one is struck by the mention of the value of the gymnasia and baths, and how the philosophers concluded, that a certain portion of time should be set apart daily for exercises and gymnastics, in order to assist in fully developing the body, and to give it the greatest resistance to those two great enemies of mankind—disease and death.

From the 7th century B. C. there arose in nearly every large city in ancient Greece fine buildings known as Gymnasia, where organised exercises were carried on, and philosophers and sages met and held discussions and lectured.

These buildings were of great architectural beauty, richly ornamented with statues and works of art, and attached to them were walks and shady groves, baths and anointing rooms. The gymnasia were dedicated to Apollo, one of the earliest gods connected with healing, and the medical exercises were thought by some, to be of greater importance for restoring health than any other form of treatment.

The Gymnasiarch, or director of the Gymnasium, held a post of considerable honour. He superintended the exercises and games, and had power to expel those whose teaching might be injurious to the young. Vitruvius has left us an interesting description of an ancient Greek gymnasium. The building consisted of the Palaestrae with a portico, inside which were piazzas with alcoves, seats and beautiful statuary. The place where the youths exercised was in the centre, and was called the Ephebeum. In an annexe was the Conisterium, where the wrestlers were sprinkled with powdered Fullers' earth or dust, after they had been anointed with oil.

Attached to the gymnasium were the warm and cold baths, and a spacious Stadium with seats for a large number of spectators to witness the athletic games. Boys from sixteen to eighteen were instructed in gymnastics, and were supervised by the Gymnasiarch, who prescribed suitable exercises. Before the exercises were commenced, the body was anointed, and fine sand, powder or dust was applied. There are representations on ancient Greek vases of swimming baths, shower baths and large basins for men and women, around which they stood to bathe.

The baths were generally attached to or near the gymnasium, and after the bath, the body was usually anointed with oil, while towels and strigils were employed for rubbing and scraping. There were private baths in which women of the higher class bathed, and a common bath for others. Galen mentions that women used the powder of beans and saltpetre in the baths for the purpose of whitening their skin.

As civilisation and luxury increased, the benefit of exercises to restore health, to stimulate the weak and to create a good habit of body became almost universal. Galen, who recommended the bath in the treatment of certain diseases and at one time held the post of physician to the gymnasia at Rome, states that the value of medical exercises and gymnastics emanated from Hippocrates, Diokles and Praxagoras, but according to Plato, Ikkos

of Tarentum, who flourished about 470 B.C. was the actual inventor of medical gymnastics.

Even as far back as the time of Asklepios, the treatment at the Temple of Epidaurus consisted chiefly of bathing, gymnastics, massage and exposure to the open air, and eventually there arose a school of gymnast physicians, who relied on exercises and massage as therapeutic remedies. The chief exponent of this school was Herodicos of Selymbria (428-347 B.C.) who was one of the first to study the application of gymnastics to the treatment of disease and the preservation of health.

Hippocrates, the father of medicine, attached great value in his treatment to exercises and bathing. He says: "If a patient be well disposed to the bath it may be administered, one every day. If the patient be fond of the bath, there should be no harm if he should take it twice a day". He favoured the effusion of cold and hot water in febrile diseases.

As far back as the 5th century before the Christian era, the Greek philosophers recognised the value of sanitation to public health. Hippocrates says, that the physician on arriving at a town should examine its position with respect to the winds and arisings of the sun. He must consider with the greatest care both these things, and how the natives are off for water—whether they use the marshy soft waters or such as are hard and come from the heights. He noted, that in the case of cities facing the cold winds that blow between the setting of the sun and the rising of the moon, the water of the region was generally hard and cold.

"The influence of waters upon health", he states, "is very great, and the best are those that flow from high places and hills, for these are sweet and clear".

Empedocles of Agregentum B.C. 504-443, fought the epidemics that ravaged Greece in his time by building fires, and draining the water from the swamps.

The beautiful cities of ancient Greece received their water supply from springs which supplied fountains erected in the streets. The necessity of preserving the water and keeping it fresh in the fountains and cisterns was felt at an early period in Greece, and especially the necessity of carrying the water long distances. Towns built in the higher altitudes were often destitute of springs, or if they possessed them, they were insufficient for their needs. Following the example of the Phoenicians, who had long been expert in constructing aqueducts for the transport of water, they constructed their subterranean passages for water to conform with the configuration of the soil, and not as did the Romans, by the aid of tunnels supported on a long series of arches crossing mountains and valleys in a straight line.

The aqueducts of the early Greeks were invisible because they were beneath the soil, but nevertheless, they were remarkable for the skill with which they were constructed. It is possible to realise this from portions that remain in different parts of Greece to-day. Thus the drainage tunnels of Lake Copais in Boeotia to which the Orchomenus of Minyae owed its great prosperity, were not aqueducts in the ordinary sense of the word, as they did not serve to bring water to the Lake, but on the contrary emptied it when too full; but they may be cited as examples of what the Greeks were able to do at this early period of their history.

A canal more than half a league in length crossed the mountain to the north-east and connected the Lake with the sea. Even to-day, great wells are discovered in different places in this district, by which it is thought they

[1] Hippocrates. Regimen in Acute Diseases.

descended to the artificial tunnels which were situated at a depth of 60 or 100 feet. This construction was similar to those of the ancient aqueducts in Asia, which consisted mainly of subterranean passages and vertical wells.

Thebes in Boeotia owed to Cadmus, the canals which brought water right into the citadel, while Argos attributed to Danaus the distribution of the torrential floods from the mountains, which had even before Homer's time converted the arid plains into fertile fields and pastures. Samos had an aqueduct admired by Herodotus, as being one of the most magnificent works in Greece, which crossed a mountain to bring water to the town. It was 8 ft. in height and width and 7 stadia in length. This remarkable construction, probably made in the time when Polycrates reigned in Samos, was the work of the architect Eupalinos of Megara. In Megara there was also a fountain of wonderful architecture, fed by the springs in the Cithaeron mountains, which the city owed to the tyrant Theagenes.

At Athens, the extreme dryness of the soil in Attica made the inhabitants very industrious in seeking to procure water. The canals which have been discovered at Athens are for the most part constructed in stone and covered with tiles; the most important are large and high enough for two men to pass along them. All the plain round Athens is covered by a vast network of aqueducts, some for the water which came down from the mountains, and others for that which was gathered by digging to the lowest bed of clay.

Thus buried and forgotten they have, however, survived the wonderful Roman aqueducts enlarged by Hadrian, which led to the town the water of the Cephissus. The modern Athens is still provided after so many centuries by the works carried out by the ancient Athenians.

The aqueducts by which Syracuse received and still in part receives the water of the Anapos, and in the south that from the springs of the Crimissus, are also placed under the earth.

The Greeks practised what they learnt from the study of nature. They saw the springs in the mountains wearing a bed in the rocks, and then completely disappearing to reappear later on more fresh and limpid. They attempted in imitating this, to preserve in their artificial water-ways, an even temperature, and tried, before the Romans who profited by their experiments, to make openings to ventilate the water and give an escape to the gases it contained.

With regard to sanitation, the ancient Greeks built their drains of brick and stone and provided air shafts for ventilation. They ran into a basin, from which pipes carried the sewage beneath the surrounding plain which it helped to fertilise.

The Romans adopted their culture and habits principally from the Greeks, both before and during the Empire. Hygeia, the Greek goddess of health, was perpetuated in the Roman godess Salus, to whom many fine temples were built and dedicated.

The Roman baths, which became the wonder of the world, were built at various periods by the Emperors whose names they bore, the largest being the baths of Diocletian, Caracalla, Agrippa, Titus, Domitian and Antoninus. These buildings were of the most palatial description. The interior walls were often of costly marbles or decorated with exquisite mosaics. The roof with its arched domes was supported on graceful pillars, while the baths themselves were of white marble, into which water flowed through beautifully wrought silver and bronze taps. The corridors were decorated with fine statutary and ornamental columns, and the whole appearance exceeded anything we have of a similar kind to-day.

In ancient Rome the baths formed part of the large buildings called Thermae, which became great clubs or meeting places in which bathing was the general recreation. It is stated, that there were no less than 856 baths in Rome in the time of Constantine. The Thermae had their gymnasia attached, and the Roman Emperors from the time of Augustus, vied with one another in the grandeur of the buildings they erected, which may be judged from the impressive ruins to be found in Rome to-day.

A small entrance fee of a quadrans (½ a farthing) was sometimes made, but they were afterwards opened free to the public by Emperors in search of popularity.

The Thermae of Caracalla, as in many of the others, were divided into three main parts. The great central structure contained the Tepidarium or warm lounge, the Calidarium or hot room with a hot-water bath, the Sudatorium or hottest room and the Frigidarium or cold room with its Piscina, or swimming bath attached.

Adjoining these were dressing rooms and Unctoria for anointing the body with unguents and oils, where the Aliptor massaged, sanded and anointed the bathers or scraped the skin with strigils. A Sphaeristerium for games of ball, a library and a small theatre were sometimes included in the central building. There was a park-like enclosure surrounding the central structure planted with trees and ornamented with statues and fountains. Part of this was used as a Stadium, where various athletic games and sports took place.

The outer ring of the Thermae included lecture rooms and apartments for the philosophers, poets and statesmen and formed a rendez-vous of social life, while round it were colonnades which served as a protection from the sun, and in the front were shops and accomodation for the numerous slaves of the establishment.

The bathers passed through the central porch and across the Promenade, 130 feet wide, planted with trees, and entered the main structure or baths proper, through one of the four doorways to the dressing room. Thence they could proceed to the cold swimming bath. The water for the Thermae was conveyed from the Sabine Hills, outside Rome, by the Marcian aqueduct to the huge reservoirs behind the Stadium which held about a million cubic feet of water. The furnaces beneath heated the water, which was conveyed 500 feet by lead pipes to the baths proper. Not only the water, but some of the rooms had to be heated, and this was done by constructing a hollow space under the floor called a hypocaust for the fire with flues in the walls.

Probably the earliest of the baths were those built by Agrippa, B.C. 21, who bequeathed them to the Roman people. They occupied a space of about 300 yards by 316 yards, and contained the famous bronze statue by Lysippus representing a youth using a strigil, which was removed by Tiberius to his palace but subsequently restored. One of the largest and most extensive of the Thermae were the Baths of Caracalla, situated near Mount Aventine, the remains of which are still in existence.

They were commenced in the year 206 A.D. and occupied an area of 140,000 square yards, the baths themselves measuring 240 yards by 125 yards. The great columns under the vault springers were of granite, porphry, alabaster with rare marbles from the Aegean Islands, and various coloured marble columns were used to support the upper balconies and roofs. These magnificent halls contained some of the finest sculpture in antiquity, which was brought from Greece or executed by Greek artists in Rome. The beauty of the interiors was added to by the perpetual streams of running water, which issued from the mouths of lions, sculptured in marble or wrought in brightly polished silver, which falling into marble basins produced an air of coolness in hot

and sultry weather. There was a complete system of subterranean galleries, for the purpose of carrying lead pipes to convey water to the baths, as well as providing passages for the slaves who acted as attendants, while along the front of the building were shops below and "slipper" baths above. On one side of the structure stood the temples of Apollo and Aesculapius, both deities associated with health, and on the other those of Hercules and Bacchus.

Another great Thermae was that of Diocletian, founded by Maximian in 305 A.D. which had accomodation for 3,200 bathers. The buildings were most extensive and were a mile in circumference. The Tepidarium was 200 ft. long by 80 ft. wide, and was divided into three bays with a remarkable quadripartite groining which sprang from eight columns of Egyptian granite, 50 ft. high and 5 ft. in diameter. It was lavishly decorated with coloured marbles and mosaics. This Tepidarium was converted by Michael Angelo in A.D. 1563 into the church of S.M. degli Angeli.

The baths at Pompeii, the remains of which are very extensive and in a wonderful state of preservation, though smaller, may be taken as typical of the Roman establishments. They had several entrances, the principal one leading to a covered portico from which a lavatory opened. The portico ran round three sides of the Atrium, or courtyard, in which the attendants waited, and which was also used for the exercises of the young men. Here were posted the notices concerning the performances at theatres and gladiatorial shows. On one side was the dressing room where the bather's garments were handed over to the care of slaves. Leading from the Atrium was the Frigidarium, the cold bath, into which the bather descended by two marble steps. It was fed by water through a large bronze tap and there was a conduit for the overflow and an overflow pipe. Next came the Tepidarium or warm chamber, which was heated with hot air from furnaces below, and furnished with a charcoal brazier and benches. Here the walls were beautifully decorated with mosaics or paintings of symbolic scenes or elaborate designs in glowing colour. Leading from it was the anointing room, and on the other side was the Calidarium, or sweating room, constructed with double walls and floor, between which hot air was made to pass. Here also was the Labrum, a circular basin into which cold water was splashed over the head of the bather before leaving the Calidarium. There were three boilers in use at Pompeii; the lowest one immediately over the furnace containing the hottest water, another a short distance to the side for the tepid water, and a third farthest removed from the fire contained the cold water. Thus the very hot water was drawn off from the lowest boiler, and a supply of tepid water flowed down from the boiler next to it.

A recent discovery, which only came to light a few months ago, connected with these great establishments for medical exercises and bathing, was made at Hadrian's Villa, near Tivoli, where a series of baths have been excavated, adjacent to the so-called Hall of the Philosophers. In the centre was found a large rectangular swimming bath, with a portico round three sides, and a hall, thought to be a dressing room, on the fourth. Both portico and hall communicate with three other large rooms, all of which could be heated to a considerable temperature by hypocausts, while there are indications of many windows facing towards the south and west. The archaeological authorities conclude, that this may be regarded as an example of a Solarium, or series of rooms in which the curative action of the sun could be allied with the effect of heating.

Public hygiene was placed in the charge of the Aediles, who had the supervision of the aqueducts, drainage and the sanitary arrangements of the houses. Great attention was paid to the water supply of the large cities, of which we

have ample evidence in the wonderful monuments that have remained in the aqueducts still extant, some of which are even used to-day.

The post of Controller of the Aqueducts was a very responsible one. Under his orders, in the time of Trajan, were 460 slaves who were subdivided into various classes, each of which had its own particular duties to perform in connection with the maintenance and control of the water supply.

In the year 92 there were nine large aqueducts by which pure water was brought to Rome. Many of these were entirely covered over throughout their whole length, while others were built on arches. The Anio Vetus, the Claudian and the Anio Novus were from 42-49 miles long, and the total length of the Marcian was 54 miles. The water was brought by the two Anios from the River Anio, and by the others from various springs and lakes around Rome.

Frontinus, who was for some time Controller of the Aqueducts has left a record of measurements from which we can from some idea of their magnitude. A stream of pure water twenty feet wide by six feet deep constantly poured into Rome at a volume six times as rapid as that of the River Thames. Thus Rome was supplied with 332 gallons or more per head per day, which is about ten times the amount per head we have in London or Paris at the present time. The baths of Diocletian were maintained by the municipality or State.

The Romans introduced baths into their colonies, and thus we have at Bath in England the " Aquae Solis " of the Romans, the most remarkable thermae in existance, as the hot water still gushes up and flows through the massive leaden conduit into the great swimming bath, while another is still preserved in the Strand in the heart of London. In France, Malta and other parts of Europe where the Romans settled, there are remains of similar buildings, while at Timgad in North Africa there are the ruins of eleven of these luxurious baths.

The water supply was also looked after abroad as well as at home. At Lyons there were three fine aqueducts, of which one ran underground during the greater part of its course, while another was constructed over so irregular a country as to astonish engineers to-day. At Nîmes, they built an aqueduct across a valley, the construction of which is regarded as remarkable, and so at Tunis, Carthage and other Roman stations, the evidence of the value attached to water supply remains to-day in the ruins of the great aqueducts and magnificent water systems.

Water was supplied to the larger houses through lead pipes, which were often inscribed with the name of the person who installed them, and drinking water was directed to be filtered through porous stone or earth, especially to remove dirt and leeches. The inferior houses were supplied from street fountains, which were usually surrounded with a large trough. The water from the aqueduct was received at the walls of the city in a great reservoir, externally a beautiful building and internally a vast chamber lined with hard cement and covered with a vaulted roof supported on pillars. The water flowed thence into three smaller reservoirs, the middle one filled by the overflow of the two outer ones. The outer reservoir supplied the public baths and private houses, while the middle one supplied the public ponds and fountains, so that in the event of shortage of water, the first supply to fail was the least important. The amount of water provided for private use could be checked, for the purposes of revenue, by means of this arrangement.

The system of drainage in ancient Rome consisted of the Cloaca Maxima and a series of smaller sewers which ran into it. The Cloaca Maxima ran from the Forum to the Tiber, into which it deposited the sewage and other refuse

matter of the city. In those parts of Rome not supplied with sewers, the refuse was taken away in carts and removed from the city. The grids or tops of the drains which connected the streets with the sewers, were of stone perforated in a manner similar to those which are in use at the present time.

Taking Pompeii as an example of a Roman town in the second century, we find the streets paved with blocks of stone, and raised footpaths at the sides for the pedestrians. The water supply of the town appears to have been brought by the Vesuvian aqueduct, and lead pipes connecting with the houses, may still be observed embedded in the masonry of the buildings.

The bath or lavatrina in the houses was generally placed in the kitchen or adjoining it, and the same stove that was used for cooking also heated the water, as in our houses to-day. A vessel placed on the stove, as long as this continued alight, contained the hot water which was always ready to be poured into the bath. The water from the bath was conveyed down the same drains as those employed for kitchen refuse.

When at the beginning of the 3rd century, the Romans following the example of the Greeks, established public baths offering both comfort and luxury, baths in private houses gradually fell into disuse, except among the wealthy, who built them in their houses with hypocausts. The latrina remained in the kitchen and kept the name originally used for the bath.

Public latrines must have been in use from a very early period in Rome. They are mentioned in a text of the 2nd century B.C. and from the same passage it may be concluded that these establishments were in the Forum and Comitium, not far from the Tribunal. In the first century B.C. another public lavatory was given to Rome by the order of the Senate, who decreed, in order to dishonour it, that the Hall of the Curia of Pompey in which Caesar was assassinated, should be handed over for this use.

Documents concerning private lavatories in Rome are rare. The site of those in the Gold House of Nero has been found, while excavations in 1775, brought to light in a complete state of preservation, those in the palace of Augustus on the Palatine, of which the Abbé Guattani has left the following description. The lavatory is built in a half circle, the wall of which is divided into three alcoves. In each of these recesses was a marble seat, with two brackets, also in carved marble on each side separating the seats and at the same time forming rests for the hands, the tablet and the drain being also in marble. At the back, a pipe bearing the name of one of Domitian's procurators and several other small pipes branching into the large one, carried away the water through the drains and kept them clean and free from obstructions. On the upper part of the wall three niches corresponded in the form of simple ornamentation to those below.

We find in the provinces, at Pompeii and the towns in Africa information that we could not obtain at Rome. Pompeii had a large number of public latrines, in the Forum and the Thermae of the Forum, the Central Thermae, at the Theatre, at the Gates and other parts of the town. These public lavatories were generally constructed on the sewer system.

The system of drainage was varied. The sewage system used chiefly in the public latrines was only very rarely employed for private lavatories, probably those of the houses which were situated near the main sewers. Others had cesspools and in this case neighbouring houses would use the same.

From the fall of the Roman Empire, and from the time that the rational doctrines on which Hippocratic medicine was based began to be ignored, which led to the total neglect of hygienic practices, epidemics began to spread all over Europe.

Emanating from the hot countries of the far East, they invaded the coun-

tries of the West, and even in Rome in 389 A.D. there was a visitation of the plague that recurred in Europe from the 14th to the 17th century.

It is not our purpose to go into details of these great epidemics, but it may be sufficient to note it is a curious fact, that the Jews, who by their religious principles followed strictly the hygienic regulations of Moses, were more immune from pestilence than any other people.

The reason of our immunity in Europe to-day from this terrible scourge, is undoubtedly due to the improved conditions that exist in our great cities, and the preventive methods adopted in our ports, against plague being brought by infected persons or rats.

From this brief historical review of the knowledge of hygiene and its practice among the early civilisations, we know that they realised the necessity of a pure and uncontaminated water supply; that they practised the culture of personal cleanliness, and recognised that by physical exercises the body might be kept healthy and free from parasites, vermin and other carriers of disease, principles that we are only beginning to learn at the present time.

It is by preventive measures that we must safeguard the health of our communities in the future. This can only be carried out by proper ventilation and pure air in our dwelling houses, and the avoidance of over-crowding in slums, and further by the insistence on a supply of pure water, efficient sewerage, and sanitary precautions in our great cities. By these principles combined with the education of those classes who need it, in hygienic practices, we shall be enabled to combat tubercular and many of the other great scourges which afflict humanity to-day.

LES MAITRES D'ANATOMIE A L'ATHÉNÉE ROMAIN DE LA SAPIENZA PENDANT LE XVI^e SIÈCLE

PIERRE CAPPARONI

La médecine n'a pu s'appeler vraiment Science que quand elle a commencé à mettre à profit les découvertes résultant de l'étude des fonctions, des organes et des systèmes de l'organisme humain; quand, en un mot, elle est devenue physiologique. Mais pour préparer cette période, le terrain a dû en être aplani par les connaissances anatomiques de la « humani corporis fabrica ».

Longue et âpre fut la voie par laquelle les hommes de l'art y arrivèrent; le cadavre, étant considéré comme sacré depuis les temps les plus reculés, les recherches et les mutilations étaient interdites, si bien que, même chez les Egyptiens, que nous pouvons considérer parmi les plus vieilles civilisations, ceux qui devaient posséder, à cause de la pratique habituelle des embaumements, des notions anatomiques, sommaires le Parachiste, c'est-à-dire, celui qui coupait avec le couteau de silex l'abdomen du cadavre pour l'éviscération, était poursuivi par les familiers du défunt et par la foule et battu jusqu'au sang s'il était pris.

Gallien basa la plus grande partie de son anatomie sur la description du corps des singes. Au Moyen-Age, à l'Ecole de Salerne, faute de singes, Cofone disséquait les porcs et son volume « Anathomia Porci » le prouve. Mais en Italie antérieurement à la Renaissance, on commença timidement à éprouver le besoin d'une plus grande connaissance de la structure du corps humain, surtout parmi les chirurgiens qui étaient, par leur profession, toujours en contact avec lui.

Dans la Renaissance, une équipe de pionniers se mit à faire des recherches infatigables sur le cadavre humain, recherches aboutissant à l'œuvre monumentale d'Andrea Vesal. A la fin du XVI^e siècle, l'édifice anatomique était en grande partie construit, il n'y manquait que le compiément qu'apportèrent en abondance les siècles suivants.

Les grands peintres contribuèrent aussi à ce développement, eux qui pour la représentation du nu et de la fonction musculaire, éprouvèrent le besoin de s'instruire en anatomie, aidant ainsi par leurs dessins les anatomistes dont ils furent vite les amis. Mais ici aussi avant d'arriver aux chefs-d'œuvres des figures anatomiques de Léonard, de Raphaël, de Michelange, de Paul Veronèse, du Titien, de von Calcar, longue est la période de tentatives, depuis le squelette du pavement à mosaïque et la larve conviviale en bronze du Musée Nazionale Romano, jusqu'aux squelettes ciselés de la coupe d'argent de Boscoréale; depuis les figurations anatomiques des manuscrits byzantins et persans, aux squelettes, avec les indications pour la saignée selon

les différents tempéraments, qui décorent les livres d'Heures des Hardouins de Paris; depuis les représentations enfantines de l'Anathomia Mundini, à celles de Bérengario da Carpi et de Jean de Ketham, jusqu'à la grande symphonie des dessins anatomiques des Œuvres de Charles Estienne, de Andrea Vesal, de Bartolomeo Eustachi. Et c'est cette période du seizième siècle, d'une si grande splendeur pour l'anatomie humaine descriptive, que je veux illustrer, en parlant des grands Maîtres de l'Ateneo romano de la Sapienza; période pendant laquelle enseignèrent des hommes tels que Alfonso Ferri, Realdo Colombo, Bartolomeo Eustachi, Costantino Vasolio, Arcangelo Piccolomini, et Andrea Cesalpino; auxquels je voudrais joindre le nom de Gabriele De Zerbi qui, bien qu'il enseigna à Rome, à la fin du quinzième siècle, appartient, par la date de sa mort, au siècle suivant.

* * *

La période qui va du Pontificat d'Alexandre Farnèse jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, peut être considérée, pour l'enseignement anatomique à l'Athénée romain, comme la plus florissante. La plus grande partie de ces médecins, qui marquèrent les pierres miliaires du progrès anatomique, enseignèrent à cette époque. Au siècle suivant nous trouvons parmi les anatomistes les noms de Giov. Maria Castellani, Guglielmo Riva, qui fit à Rome les premières expériences pour la transfusion du sang, qui le premier fit la démonstration graphique complète du système chylifère de l'homme, et qui eut le grand Lancisi comme élève préféré; de Antonio Pacchioni qui acheva à Rome ses études sur les granulations des méninges. Une seconde période de splendeur pour l'enseignement anatomique comprend la fin du XVII^e^ et le commencement du XVIII^e^ siècle: Giovanni Maria Lancisi qui retrouva et divulgua les planches anatomiques de Bartolomeo Eustachi à cette époque enseigna. Enfin une troisième va de la seconde moitié du XVIII^e^ au commencement du XIX^e^ avec Carlo Guattani e Giuseppe Flaiani, l'auteur de la relation sur les plaies, rapportée au révolutionnaire français Ugo Basville, créateur, dans l'hôpital du Saint Esprit in Sassia, du beau Musée d'Anatomie qui porte son nom.

Depuis la réouverture de l'Université, sous Paul III, jusqu'au pontificat de Jules III, l'anatomie n'eut pas de chaire spéciale. Le professeur de chirurgie donnait cet enseignement. Elle fut d'après les rotuli conservés aux Archives d'Etat de Rome, instituée en 1552. Quelques années après, un même professeur enseignait l'anatomie et la médecine pratique dans les heures d'après-midi. En 1563, tandis que Bartolomeo Eustachi enseignait les deux matières, nous voyons l'institution du préparateur d'anatomie établi en la personne de Pietro Mattei. En 1576 le titulaire d'anatomie manquant, celle-ci était enseignée par le professeur de chirurgie Magister Benalbus Bracalupus, homme de peu de valeur qui enseignait en italien, raison pour laquelle les étudiants préférant l'enseignement en latin fréquentèrent peu ses cours. En 1582, Arcangelo Piccolomini enseignait également les deux matières et son préparateur *Magister Leonardus Blandinus* recevait 40 écus pour la préparation du cadavre. De 1587 à 1619 Angelo Antonini de San Elpidio occupait la chaire de chirurgie et d'anatomie, mais en même temps, celle de médecine pratique, Andrea Cesalpini annonçait et expliquait sa nouvelle théorie sur la circulation du sang. Depuis Paul III jusqu'en 1804, l'amphithéâtre d'anatomie était dans le palais de la Sapienza à Saint Eustachie dans une école ayant sur la porte d'entrée les armes de Jules III. Bartolomeo Eustachi, venu à Rome déjà en 1539, pour occuper la chaire universitaire, obtint un local spécial pour l'enseignement ana-

tomique. Il y a son amphithéâtre, où il établit aussi la permission de disséquer régulièrement les cadavres des hôpitaux de San Spirito in Sassia et de Santa Maria della Consolazione. Cependant, des locaux préposés à la dissection ont pu exister aussi en dehors des hôpitaux et de l'Université. Je me rappelle qu'à l'époque des restaurations de Castel San Angelo à Rome, exécutées par le général Borgatti, alors major du Génie, on trouva dans la cour d'Alexandre VI, sous le crepi et les vieux enduits, le mot *Anatomia* écrit en noir avec des caractères de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Ce mot était répété au-dessus des petites portes d'entrée de quelques chambres ouvrant sur la cour. Que voulait signifier ce mot ? Etait-ce des locaux concédés aux médecins et aux anatomistes de l'hôpital voisin de San Spirito pour la dissection des cadavres des suppliciés et des prisonniers morts au château ?

Sous Innocent XI, le vieux théâtre anatomique de la Sapienza dans la susdite école, où, au temps du carnaval, on faisait les dissections des cadavres, *l'exposition et l'explication des parties du corps humain et de leur usage*, fut, sur instigation de l'archiatre Giov. Maria Lancisi, très bien restauré ; il existait encore en 1804. Rappelons également les chambres de dissection des hôpitaux de San Spirito, de San Gallicano, de San Giacomo in Augusta, cette dernière décorée d'un bas-relief néoclassique en stuc, représentant une leçon d'anatomie. Je rappelle, incidemment, que ce fut dans cette chambre que fut enseigné, par des médecins affiliés à l'association secrète Giovane Italia, le coup de la carotide au conjuré qui, en 1848, frappa le ministre de Pie IX, Pellegrino Rossi.

A côté des professeurs titulaires, il y avait des chirurgiens ou médecins en chef des hôpitaux, qui tenaient des cours libres chez eux, où ils transportaient des parties de cadavre pour les démonstrations. C'est ainsi que peut s'expliquer le titre « *in Almo Archiginnasio Romano Professor* » car leurs noms manquent sur les rotuli. Il est vrai que la collection des rotuli est incomplète.

Les Archives universitaires, conservées aux Archives d'Etat, nous renseignent très peu sur les professeurs d'anatomie au XVI^e siècle ; puisqu'elles commencent régulièrement au XVII^e. Les registres de l'octroi des vins peuvent fournir quelques indications, car avec ces revenus on payait les traitements des professeurs universitaires, d'autres peut-être, les actes de Camerlengo.

La série des rotuli de l'Archiginnasio de la Sapienza existant aux Archives d'Etat de Rome, est un document de grande importance pour l'histoire des professeurs de l'Université, ainsi qu'un groupe de feuillets existants aux Archives du Vatican et contenant des notes et observations personnelles, sur les rotuli mêmes, faites par l'Archibedeau au Cardinal protecteur du Studio. Malheureusement, la collection des rotuli, telle qu'elle nous est parvenue, débute à la réouverture de l'Université sous Paul III et va jusqu'à Pie VI. Elle est en outre incomplète et mutilée en quelques parties. Les rotuli consistent en une immense feuille de parchemin portant en tête les armoiries papales en miniature : cimaise d'un encadrement décoratif enluminé où sont représentées des allégories des Arts et des Sciences et différentes décorations, et où sont écrits les règlements généraux, les privilèges du Studio et le nombre d'années pendant lesquelles les professeurs étaient nommés. Au-dessous, il y a la liste des professeurs des différentes facultés et des différentes chaires avec leurs émoluments. En bas, en plaquette, le rotulo porte l'approbation pontificale avec la formule habituelle : « *placet et ita motu proprio mandamus* » suivie de la signature pontificale consistant dans l'initiale du prénom que le pape avait étant cardinal.

* * *

Le très grand désir des artistes de reproduire « *les écorchés* » contribua beaucoup au progrès des études anatomiques à Rome. Il est vrai que l'anatomie artistique comporte seulement l'ostéosindesmologie et la mologie, mais les cahiers de Léonard nous montrent qu'il étudia l'anatomie pour elle-même. Nous lui devons ainsi quelques découvertes en la matière. Combien d'anatomistes eurent recours aux peintres et sculpteurs pour fixer sur le papier ou modeler en terre des préparations qui leur avaient coûté d'immenses fatigues ! Ainsi, Leonardo aide Antonio della Torre, Michelange, Realdo Colombo auquel il promet d'illustrer l'anatomie avec des planches. Quelle œuvre magnifique aurait pu naître de la fusion de l'esprit et de la main de ces deux génies ! On dit que Paul Veronèse fit le dessin de la dissection anatomique ornant le frontispice du livre de Colombo « *De re anatomica* ». On croit que Bartolomeo Eustachi demanda au Titien le dessin de ses planches anatomiques. Il est certain que le Vénitien de Musis les grava. Vesalio eut pour illustrer ses préparations von Calcar, élève du Titien. Et cependant les chambres de dissection ne comportaient pas les commodités d'aujourd'hui. Une table rudimentaire pour soutenir le cadavre, quelques grossiers couteaux pour disséquer et une chandelle pour éclairer la scène.

Deux documents excessivement intéressants prouvant la communauté du travail anatomique entre les médecins et les artistes du XVI^e^ siècle sont conservés, l'un à la Gallerie Borghese, l'autre à la Bibliothèque Hertienne du petit palais Zuccari à la Trinité dei Monti à Rome. Celui de la Gallerie Borghese est une petite peinture à l'huile attribuée à Passerotti, représentant une dissection anatomique et dont une copie à la plume existe au Louvre provenant de la collection Crozat. On y voit, presque au milieu d'une grande salle pavée en marbre, une table anatomique pliante sur laquelle est un cadavre à demi assis. Le meuble qui sert de table a sur le côté une grosse cuvette de cuivre pouvant à volonté se rentrer ou se sortir. Au-dessous de la cuvette s'ouvrent les battants d'une crédence contenant peut-être les instruments de dissection. Un grand nombre de personnages, peintres et anatomistes, sont autour du cadavre en partie debout, en partie assis. Dans les deux personnages assis aux pieds du cadavre on peut voir: dans celui qui montre, en les tenant avec la main, les muscles de l'abdomen du cadavre, Michelange, et probablement Realdo Colombo dans celui qui prend des notes sur un volume, ou fixe par un dessin une figure anatomique. Il porte le béret et la robe de docteur. Raphaël soulève le bras gauche du cadavre. Sur une autre table, à droite de ce groupe, dans un angle du tableau, un écorché en cire; derrière lui, un squelette sur son support. Parmi les autres personnages Titien portant la décoration de chevalier auratus et, un autre personnage en robe et béret de docteur, prenant des notes, ressemble au portrait de Cisalpino. Steinman, au contraire, dans son iconographie de Michelange, croit que tous les personnages sont des portraits d'artistes.

Le document de la bibliothèque Hertienne est une fresque des Zuccari ornant la voûte d'une des salles, représentation symbolique de la médecine et de la chimie. Sur le plan postérieur de la peinture on voit le cabinet d'un savant médecin du XVI^e^ siècle. A gauche, le médecin est assis à son bureau, sur lequel se trouvent: un squelette, un écorché et nombre de fers et d'instruments de chirurgie et d'anatomie. Le médecin regarde Hippocrate campé au premier plan de la peinture. A gauche une scène de dissection humaine. Pendant que deux disséqueurs préparent un cadavre, dont le ventre ouvert a été vidé, un docteur, en robe, explique, à un auditeur, des détails anatomiques. A la paroi du fond sont suspendus des instruments chirurgicaux: une scie, des pinces pour l'extraction des calculs, des cautères actuels, un dilatateur pour opération de la taille, un trépan et un marteau. Personne ne

peut nier l'importance de ces deux documents de même que l'ameublement des chambres de dissection.

Mais il est temps de revenir aux professeurs d'anatomie. Nous ne pouvons savoir lequel des trois professeurs de médecine pratique, qui enseignèrent sous Léon X, c'est-à-dire: Nicolo Dozio, G. Battista Veralli faisant ses leçons le matin pour 250 florins de traitement, et Bartolomeo da Pisa, enseignant le soir avec 400 florins d'appointement, ait donné des cours d'anatomie. De même on ne connaît pas le nom du professeur sous Adrien VI et Clément VII, mais sous le premier Pape, les professeurs de médecine pratique étaient Bartolomeo degli Emmanuelli o Manueli Fiorentino e Giovanni Antracino. Le rôle de Paul III, en 1539, mentionne comme professeur de chirurgie, Alfonso Ferri qui traitait aussi l'anatomie. Son nom figure de même sur les rotuli de 1542, 1548, 1549. En cette dernière année nous retrouvons aussi mentionnées deux chaires la chirurgie et l'anatomie, mais les noms des professeurs sont en blanc. C'est la première fois que la chaire d'anatomie est séparée des autres. En 1563, Bartolomeo Eustachio enseignait, le soir, la médecine pratique et nous devons supposer qu'il enseignait aussi l'anatomie, puisque sur le rotulo le professeur n'en est pas mentionné. Son préparateur, *Magister Petrus Matteus*, est inscrit avec un fixe de 50 écus dans *Anatomicis incisionibus*. En 67 nous ne trouvons plus Eustachi. En chirurgie c'est Magister Menalbus Brancalupus, ainsi qu'en anatomie. En 1582, le professeur est Arcangelo Piccolomini, professeur aussi de médecine pratique ; ce qui vient à l'appui de mon opinion, c'est-à-dire que, quand le nom du maître d'anatomie manque, c'est le professeur de médecine pratique qui le substitue. Le préparateur de Piccolomini était selon le rotulo Leonardo Blandini. Angelo Antoni de San Elpidio est professeur de chirurgie et anatomie de 1587 à 1619; de 1592 à 1601 Andrea Cisalpino est professeur de médecine pratique.

* * *

Et maintenant en commençant par Gabriele de Zerbi, quelques souvenirs sur ces maîtres qui enseignèrent à Rome. De Zerbi enseigna sous Innocent VIII, depuis 1480 comme le prouve un bref d'Innocent VIII, mais un meilleur traitement l'engagea à aller à Padoue.

Giovanni Antracino, enseigna probablement l'anatomie, sous Adrien VI et Clément VII, mais nous n'avons aucun renseignement précis à ce propos. L'enseignement fut confié à A' Alfonso Ferri, napolitain, quand en 1539, Paul III réouvrit le Studio. Il fut chirurgien du pape et professeur aussi au Studio de Naples. Ferri fut pendant un certain temps chirurgien militaire. Ayant suivi la milice impériale dans la guerre de France, il put, sur les champs de bataille, comme il le dit lui-même, bien étudier les blessures d'arme à feu. Et il écrivit son œuvre principale « *De sclopetorum sive archibusorum vulneribus* » un des premiers traités italiens sur les blessures d'arme à feu, dans lequel est représenté l'instrumentum Alphonsinum, un des premiers tire-balles, qui est de son invention.

Et nous voici arrivés aux deux savants des recherches anatomiques, qui succédèrent à Ferri, quand il quitta l'enseignement à l'Archigimnasio romano; Réaldo Colombo, de Crémone, qui découvrit la petite circulation, celui qui fît l'autopsie de Saint Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, et Bartolomeo Eustachi, de San Severino, Marche, dont les études auraient pu faire avancer de 150 ans les progrès de l'anatomie, si pendant ce laps de temps, ses planches, n'étaient pas restées inconnues.

Le premier, fils et élève d'un petit pharmacien, suivit les cours de Vesal à Padoue. Et l'élève devança le maître en beaucoup de choses !

Realdo Colombo occupa la chaire d'anatomie à l'athénée de Padoue, succédant à Vesal. Nous le trouvons ensuite au Studio de Pise; mais il y resta peu de temps puisque, en 1548, il fut appelé par Paul IV pour enseigner l'anatomie à Rome, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue le 27 juin 1559 comme le prouve la dédicace de l'œuvre complète: « *De re anatomica* ». où dans le titre il y a la qualification de « in almo Gymnasio Romano Anatomici celeberrimi ».

La première édition de cette œuvre, imprimée à Venise, par Nicolè Bevilacque, en 1559, porte au frontispice la magnifique gravure d'une dissection anatomique qu'on croit dessinée par Paul Veronèse, et qui nous donne un beau portrait contemporain de Colombe. On a dit qu'il prit sa découverte de la petite circulation dans le « *Christianismi restitutio* » de Michel Servet. C'est seulement en comparant les périodes des deux ouvrages avec des idées préconçues à tort qu'on peut l'affirmer; ce qui n'est certaiuement pas vrai. Et pour prouver comme certains historiens de la médecine étrangère, jugent légèrement nos grands italiens, il suffit de lire ce qu'écrit Garisson (An Introduction to the history of Medecine Philadelphia and London 1914, pag. 155) pour déduire selon lui, que Colombo a plagié Versal. Et ceci, simplement parce que la gravure du frontispice du «*De re anatomica*» est semblable à celle de l'« *Humauni corporis fabrica* », et parce que les œuvres de ces grands anatomistes se terminent également par un chapitre sur la vivisection. Seulement Colombo au lieu de se servir du porc comme animal d'expérimentation, se servait du chien. On démolit sans peine de tels jugements, en observant que les gravures des frontispices n'ont de commun que le sujet: une dissection anatomique. Donc s'il y avait plagiat, plagiat eut été seulement le graveur, en ce cas Paul Veronese, qui est plagié par von Calcar. Quant au chapitre sur la vivisection, à part qu'elle était très employée par les anatomistes de la Renaissance c'aurait été une faute grave que de n'en point parler dans un traité d'anatomie. Colombo explique très clairement les motifs pour lesquels il préférait le chien au porc, motifs tout à fait fondés.

Le deuxième de ces deux savants, Bartolomeo Eustachi protomédecin de cette Urbino qui, sous le gouvernement des della Rovere fut l'école d'Atèhnes du temps, fit de si nombreuses découvertes que Haller dit : « *Quae nova Eustachius invenerit, nulla pene ratione enumeres adeo sunt infinita* ! » Venu à Rome en 1549 à la suite du cardinal Jules Feltre Della Rovere, dont il était le médecin personnel, depuis 1547, il habita dans son palais au Corso actuellement palais Doria Pamphili. On ne sait précisément quand commença son enseignement à l'Université; mais il enseigna certainement entre 1555 et 1568. Malheureusement le rotulo des professeurs à l'Athénée Romain de 1555 du temps du pape Marcel II est perdu, ainsi que celui de 1562, du temps de Paul IV. La perte en remonte à la moitié du XVIII^e siècle. Très probablement Eustachi occupa la chaire de médecine pratique en 1555; il enseigna seulement pendant 12 ans puisque en 1567 Gugliemo Giscaferri et Ippolito Salviani enseignèrent cette matière. Le rotulo de 1563, publié sous Paul IV, nous dit que Eustachi enseignait la médecine pratique avec Gaspare Cardano. Le premier avait un traitement de 330 écus par an, l'autre de 100. Le préparateur Pietro Mattei, nous l'avons déjà dit, touchait 50 écus.. Mais le monument d'Eustachi « *aere perennius* » sont ses 54 planches anatomiques dont il laissa les cuivres à son élève Pier Matteo Pini, pour qu'il prit soin de la publication, et qui au contraire furent perdues pendant 150 ans. Si elles avaient été publiées du vivant de l'auteur, Vesal n'aurait certes pas été seul parmi les novateurs de l'anatomie. Morgagni dit que si Eustachi lui-même avait publié

ses planches, Vesal, Pequet et d'autres n'auraient plus rien eu à découvrir. Les planches furent dessinées entre 1552 et 1560, d'aucuns disent par le Titien, mais avec peu de certitude, et gravées par De Musis. On ignore pourquoi l'auteur les avait gardées cachées sans les publier. En vain Marcello Malpighi les chercha; Giovanni Maria Lancisi qui, fort heureusement les retrouva, les fit acheter par Clément XI et publier en 1713, pour l'inauguration de la bibliothèque qu'il donna à l'hôpital de Santo Spirito in Sassia. Malheureusement ces cuivres, très beaux malgré les retouches, ont été perdus de nouveau et peut-être sans espoir. Le nom de ce grand Sanseverinien restera éternellement lié aussi à l'anatomie de l'oreille.

Une période obscure suit, le départ de Eustachi, dans l'enseignement de l'anatomie à l'Athénée romain. L'anatomie fut enseignée alors par le titulaire de chirurgie Magister Benalbus Brancalupus, qui figure sur les rotuli de 1563 sous Pie IV, de 1567 sous Pie V et de 1576 du temps de Grégoire XIII. C'était un simple praticien chirurgien qui recevait d'abord 100 écus d'appointements et en dernier lieu 125. Il connaissait peu l'anatomie; ignorant le latin, il enseignait en italien ce qui déplaisait aux étudiants qui désertèrent ses leçons; si bien que, durant quelques années elles furent supprimées. J'ai trouvé ces renseignements sur les feuillets des notes personnelles de l'Archibedeau au Cardinal protecteur du Studio et conservées aux Archives du Vatican (Ar. XI 93 A) et qui vont de 1569 à 1579. En 1569 près du nom du Brancalupi il y a cette notice: « Hic voluit facere Anathomiam sibi assignatam. Hic non satis colet linguam latinam et legit sermone vulgari. Melior esset Magister Scipio qui medetur in Hospitali Sancti Spiritus ».

Étant donné ces circonstances, Grégoire XIII à son avènement, crut bien faire de remédier à ces inconvénients, en appelant de Bologne où il enseignait le grand anatomiste Costantino Varolio, célèbre par ses découvertes sur le cerveau, les organes de la voix, de l'ouïe et de la vue. Il enseigna jusqu'à sa mort survenue en 1576, et fut enseveli à Rome dans l'église San Marcello. Il avait avant Fabrizi d'Aquapendente comparé l'organe de la voix à une flute ou à un tuyau d'orgue, recherchant dans la structure du larynx et de la trachée l'analogie avec ces instruments. Selon Portal la méthode du travail sur la voix de Dodart ne serait qu'une traduction libre de Varolio, dont les travaux sur le cerveau ont servi de texte aux auteurs subséquents sans même l'honneur d'une citation. Il publia une œuvre d'anatomie et un traité sur les nerfs optiques.

Avant la fin du XVI^e siècle nous trouvons enseignant à l'Archigimnasio romano deux anatomistes: Arcangelo Piccolomini et Angelo Antonini de Sant' Elpidio; auxquels il faut ajouter pour sa valeur Andrea Cesalpino qui quoique n'occupant pas la chaire d'anatomie, enseigna dans sa chaire de médecine pratique la théorie de la grande circulation découverte par lui. Angelo Antonini occupa la chaire d'anatomie depuis 1587 et la conserva pendant 34 ans, jusqu'en 1619, date de sa mort. Il eut un préparateur anatomique et touchait 200 écus d'appointements; il occupa la chaire d'anatomie pendant tout le temps que Cesalpino enseignait la médecine pratique. Il n'a laissé aucun écrit scientifique qui puisse prouver sa compétence.

Par la note de l'Archibedeau concernant les rotuli Universitaires, conservés aux archives secrètes du Vatican, nous apprenons que Piccolomini enseignait l'anatomie en 1579.

Piccolomini était de Ferrara, et dans sa jeunesse il avait enseigné la philosophie à Bordeaux. Appelé à Rome par Pie IV il en devint le médecin. Il fut aussi protomédecin général et médecin de Collège; selon Galletti il mourut à Rome le 19 octobre 1586, c'est-à-dire l'année pendant laquelle il publia ses Praelectonis anatomicae dédiées à Siste V. En effet son nom ne figure plus sur le rotulo de 1587. Si quelques-unes de ses gravures anatomiques sont inélé-

gantes, elles sont pourtant appréciables par les nouveautés qu'elles représentent, venant modifier le jugement que Portal et Sprengel émirent sur lui.

Et maintenant pour clore cette étude il ne me reste qu'à parler d'Andrea Cesalpini. *Tanto nomini nullum par elogium !* L'élève de Realdo Colombo, à Pise, qui, lauréat en 1551, avait appris de celui-ci la théorie sur la petite circulation, devait la compléter plus tard avec sa merveilleuse découverte de la circulation générale. Même le mot de circulation fut trouvé par lui. Cesalpini n'étant pas professeur d'anatomie en titre, mais de médecine pratique, nous devons chercher les documents de sa découverte, annoncée en 1575, simplement et sans bruit, si bien que peu de savants en Italie la connurent, dans ses « *Quaestiones Medicae* et dans celles *pesipatoticae*. La jalousie de collègues malveillants à l'Athénée pisan qui le taxèrent même d'hérésie, lui rendant le séjour difficile à Pise, il écrivit à son ancien élève Mercati, directeur de l'Orto Botanique au Vatican et bien vu de Clément VIII, afin d'obtenir une place à la cour de Rome. En effet, à la mort de Piccolomini, il fut appelé le 26 septembre 1592 à le remplacer dans la chaire de médecine pratique et à revêtir la charge d'Archiatre pontifical avec 600 écus pour la première et 400 pour la seconde. Ainsi, il continuera à démontrer à Rome sa théorie sur la circulation dont les premières notions avaient été émises 21 ans auparavant dans l'Athénée pisan. Les rotules de l'Athénée romain qui portent son nom sont ceux de 1592, 1593, 1594, 1595, 1599, 1601. Il donnait ces leçons le matin.

André Cesalpini a révolutionné toute une époque dans l'histoire de la médecine. Les anatomistes de la première Renaissance et de l'aube de la renaissance scientifique furent les continuateurs de Mundini, Giannettino, Vigo, Berengario de Carpi et la médecine jusqu'à la fin du XVI^e^ fut celle de Gallien et des arabes. Mais avec la découverte de la circulation du sang l'anatomie et la médecine anciennes finirent par faire place à la médecine nouvelle, enrichie par la suite des découvertes dues à la méthode expérimentale de Galilée. La découverte Cesalpinienne de la grande circulation et des capillaires sanguins constitue le monument impérissable que le grand Aretin a élevé pour sa gloire et la synthèse est contenue dans cette phrase: « Sanguis fugit ad cor tanquam ad suum principium ». Synthèse merveilleuse concise et vraie, que seul le génie de Cesalpino pouvait le premier concevoir à propos du phénomène grandiose de la circulation. Conception qu'il n'aurait pu formuler si le fait de tout le mouvement de la masse sanguine n'avait été clairement connu de lui.

La vexata quaestio sur la priorité de la découverte peut être dite résolue en faveur de Cesalpini, après le témoignage impartial des anciens et les études complètes sur ce sujet de De Renzi, de Scolzi, de Ceradini, de Bilancioni et d'Antonelli.

William Harvey, le grand divulgateur de la découverte Cesalpinienne, et qui la démontra par des expériences, eut un seul tort, celui de ne pas mentionner, en parlant de cette découverte, le nom de l'auteur qui, comme j'ai dit, l'avait publiée en 1571. Harvey fut de 1589 à 1602 élève à Padoue de Acquependente et de Rudio, élève lui-même de Cesalpini. Retourné en Angleterre, dès qu'il fut lauréat, il attendit dix-sept ans pour communiquer à ses amis ses expériences et sa théorie, et seulement en 1628 il publia son « Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis ». Aussi les Anglais, sans parti pris, reconnaissent la justesse de la phrase d'une inscription honoraire du grand savant de Folkstone et qui le nomme le premier promulgateur de la théorie: Perpetuos sanguinis aestus, « Circulari giro fugientis »; Primus promulgavit mundo ».

Dans une étude sur les nerfs de la voix Bilancioni dit: Seulement les esprits qui ne s'épuisent pas avec des résultats positifs atteints, vivent éternellement; l'essence de leur doctrine reste même quand on condamne les particularités

de leurs œuvres... L'influence des grands esprits ne doit pas être recherchée dans les résultats positifs et définitifs atteints par eux, pas plus que dans les limites qu'ils ont tracées, puisqu'ils sont toujours devancés dans la suite. Leur influence doit être recherchée dans les voies nouvelles indiquées par eux. »

Ainsi se termine la série des anatomistes qui enseignèrent au XVI^e^ siècle à l'Archigimnasio romano de la Sapienza; série qui comprend des savants tels, qu'un seul aurait suffit à l'honneur et l'orgueil d'une Université pendant un siècle.

Ayant découvert l'anatomie, ces pionniers assidus de la vérité purent enseigner, furent même incités à cet enseignement dans l'Athénée de cette Rome papale dont les pontifes furent injustement accusés par quelques écrivains d'être les pires ennemis des études anatomiques.

PARACELSUS AND MEDICINE

R. O. MOON

The effects of the Renaissance were so profound and far reaching throughout Europe that hardly a single human activity remained uninfluenced by it. The changes which it brought about in Religion and Politics, Art and Architecture, must be obvious to all who have the slightest acquaintance with history, but its influence on medicine has hardly been sufficiently recognised except by professed students of medical history.

Paracelsus is indeed a strange figure in history and has given rise to the most diverse opinions; his enemies have heaped every term of abuse upon him, reviling him as a vulgar and ignorant charlatan, who led a life of drunken debauchery, while his followers hailed him as the inaugurator of a new epoch in medicine and as a man of deep religious belief and purity of life. It will be our task in this paper to try and find where the truth lies between these two conflicting extremes.

In his lifetime Paracellus was sometimes called the Luther of medicine, doubtless, as a term of reproach, yet there was a certain truth in the appellation. Both Luther and Paracelsus were radical reformers, both were the first to make use of their native German tongue instead of mediæval Latin and so helped to form the German language. Both were entirely lacking in the academic spirit which would have kept them free from indulging in a certain amount of coarseness and crudity in their writings.

Though in a sense Paracelsus was called to fight the same fight as Luther and Zwingli, namely the fight against tradition which obscured truth and against authority which oppressed intellectual freedom, yet he does not seem to have had any enthusiasm for the defenders of religious freedom, not any real comprehension of the qualities of Luther, who, he thought to be only occupied with a monkish quarrel. Religious controversy, indeed, had no interest for him, he said that whether men were Papists, Lutherans, Baptists or Zwinglians, they were all ready to glory in themselves as alone possessing the Holy Spirit and alone justified in their construction of the Gospel. He was often heard to say that he was surprised that the writings of Luther and Zwingli were received with such applause, "they were merely vain Bacchanal work". If he began to write, he said, he should like to take them and the Pope to school. "He who stands on the Pope stands on a cushion, he who stands or Zwingli stands on emptiness, he who stands on Luther stands on a waterpipe".

The external history of the life of Paracelsus may be briefly told: he was born at Einsiedeln in Switzerland not far from Zurich in 1493, just ten years later than Luther and Raphael. His name was Theophrastus Bombastus von Hohenheim, but he called himself Paracelsus, probably as denoting his supe-

riority to Celsus. His father was a physician and he had his son instructed in medicine at an early age. When sixteen years old he studied at the University of Basle and had the advantage of the chemical teaching of the celebrated Neo-Platonist Trithemius. After this he spent some time at the mines in the Tyrol where he learnt the physical proporties of metals and minerals and the disposition of rock strata. It was these observations that made him realize how the investigation of nature was of far more value to the student of medicine than academic lucubrations. Paracelsus then travelled extensively for ten years over various parts of Europe and amassed an enormous store of facts, also learning a great deal about the actual practice of medicine as exercised among different peoples, not disclaiming information derived from the humblest fold—barbers, gipsies, etc. He had many opportunities of surgical experience, for he served as an army surgeon in the Low Countries, in the States of the Church, in Naples, and in the wars against the Venetians, Danes and Dutch.

On his return from Basle, he had acquired some reputation as a medical practitioner and was given the appointment of "Town Physician". A year later he appeared as a University teacher and dramatically opened his first lecture by burning the books of Avicenna and Galen, declaring that his very shoestrings know more than these two physicians. It must be remenbered that the old traditional teachings of Galen were for doctors as holy and unassailable as were the traditional teachings of the church for the priests. Like all prophets of revolution he was filled with a sovereign contempt for Learning and boasted that he had read no book for ten years; he thought no medical works were worth much except his own writings for which he promised an everlasting duration. For all reading is a mere footstool to practice and a feather broom, but he who meditates discovers something. At his death his whole library consisted of a Bible, a Concordance, a New Testament and St. Jerome's Commentaries on the Gospels. Such knowledge as he possessed had been acquired for the most part orally.

At Basle to all appearance Paracelsus was a great success both as a teacher and as a practising physician. He lectured and taught in German, as Luther had done, instead of in mediæval Latin, and this, no doubt, increased his popularity and caused large numbers of the half educated to flock to his lectures. Three quarters of his followers were German by birth, without education, without any knowledge of the Sciences, men who were only too ready to throw themselves into the arms of a mystical system, because they found that it amply supplied their own ignorance and lack of instruction.

While at the University Paracelsus had the opportunity of entering into correspondence with Erasmus, but no letters between them are now extant. After having been at Basle for two years, he rather suddenly took his departure, the immediate cause of his leaving the city being a quarrel with the Canon Cornelius von Lichtenstein, who, having been cured of some abdominal pain by three opium pills administered to him by Paracelsus refused to pay the fee of one hundred guldens, which had been previously agreed upon[1]. This concluded his career as an oral teacher and he again be took himself to travelling. He wandered about in Bavaria, Switzerland, Moravia and the Tyrol till he finally settled down at Salzburg in a condition of great poverty and there he died in 1541; some say that he was murdered by his enemies, others that his death was the result of a drunken debauch.

It is not easy to explain shortly the method and teaching of Paracelsus: a large part of it, doubtless, consisted in vehement abuse of Aristotle, Galen

[1] Haeser, Geschichte der Medizin, Vol. II, p. 75.

and all their works. He could see easily the evils of the existing medical system, but he was entirely devoid of the critical insight which could view his own doctrines dispassionately, and he failed to detect the elements of truth which lay concealed behind the theories he was attacking.

The only ancient physician for whom he had any respect was Hippocrates; on Galen he made the most ferocious onslaughts saying that "he cannot boast of a single experiment, but learnt everything from others. He opposes nature in all, and is therefore a liar who can do nothing but collect pearls and turn them into pebbles; wherefore he is in the lowest hell, whither his disciples will follow him."

But the medicine of Paracelsus rested upon theories just as much as did the medicine of Galen and the theories upon which it was based were those of the Neo-Platonic revival. For with the Renaissance had come the revival of Neo-Platonism, largely due to the famous Cornelius Agrippa of Netterheim, who was born at Cologne in 1486, being thus seven years older than Paracelsus. At one time Cornelius Agrippa had come to London on a diplomatic mission and while there had been the guest of the famous Greek Scholar Colet, dean of St. Paul's. Now it was the study of Neo-Platonism combined with that of the Kabbala which gave rise to the theosophical speculations of Paracelsus. But the remarkable thing is that while in the Middle Ages most of the monks and nuns who had devoted themselves to the spiritual life turned wholly away from the life of practical affairs. Paracelsus by his study of Neo-Platonism and firm conviction of the truth of a spiritual life was not led away from the activities of a practical life. Like Pythagoras, a certain mystical vein in his philosophy was not incompatible with the detailed and practical study of medicine. His great aim was to make the power of nature serviceable to human well-being. He looked upon the philosophic consideration of nature only as a means to the investigation of the human organism, to the discovery of healing substances and powers. As a keen physician there was no question of his despising the body in which the immortal dwelt. He was a great believer in the importance of travelling: "My travels", he said, "have developed me, no man becomes a master at home, nor finds his teacher behind the stove, for knowledge is not all locked up, but distributed throughout the whole world. It must be sought for and captured wherever it is. Neither taking degrees, nor fluency of speech, nor the knowledge of old languages, nor the reading of many books make a physician, but the knowledge of things themselves and their properties". "Experience", he said, "was better than all the anatomy lessons of the lecture rooms; the sick should be the doctors's books".

In justice to Paracelsus it must be said that he certainly carried out his own teaching of really observing the sick and not treaties them from books. He had had actual contact with all sorts of patients in different countries and of different classes and so had acquired a vast amount of miscellaneous knowledge which constituted the source of the really considerable success which he undoubtedly had as a practitioner. Apart from freeing men's minds from the yoke of scholastic medicine and encouraging the direct observation of the sick the main practical contribution which he made to the medical art was to stimulate an interest in chemistry. He has in fact been called the founder of Chemical Pharmacology, but in this connection he was indebted for many of his ideas to his predecessor Basil Valentine, from whom he gained the idea of there being three basic substances.

(1) Sulphur corresponding to Fire and Inflammability,
(2) Mercury corresponding to Water and Fluidity,
(3) Salt corresponding to Earth and Solidity.

Doubtless Paracelsus understood by these basic elements only symbols. That which burns in wood and is destructible by fire is Sulphur. That which smokes, unchanged by fire evaporates (volatilizes) is Mercury. That which, understroyed by fire, remains in thé ash is Salt.

He distinguished Alum from Ferrous Sulphate and demonstrated the Iron content of water by means of Gallic acid and discovered the metal Zinc. He also made use of Opium rather freely in his treatment of disease and everyone knows what successes may be obtained, at least for a time, when one uses opium without hesitation. By his influence Chemistry was made a subject of medical teaching, but for a long time it continued to be merely the dependent handmaid of medicine.

But the system of Paracelsus would never have achieved so much popularity nor would it have attained to such a widespread vogue had it depended merely upon his insistance on observation of the sick, his contributions to chemistry and the cures which he wrought by means of Opium. Far rather was his success due to the mystical Neo-Platonic philosophy with which his writings were suffused and which, as certain cycles of thought come round, will always have a powerful attraction for a large number of mankind.

From the time of the closure of the schools of Philosophy by Justinian in the sixth century there had been a complete suspense of the teaching of Neo-Platonism until the 15th century, when it came to life again with the Renaissance and gave to the writings of Paracelsus an interest and an influence which they would not have possessed had they merely been devoted to a revolt against medical tradition and to the introduction of some knowledge of chemistry. But it was the union of medicine with philosophy, or rather with some conception of the world as a whole, albeit perhaps an absurd one, which gave to the ideas of Paracelsius an interest with the mass of mankind which they had hardly possessed since the time of Galen. Needless to say that the mental powers of Paracelsus were greatly inferior to those of Galen, though he had perhaps more of the elements of genius than his Greek predecessor, The most striking characteristic of Paracelsus was his great imaginative power; unfortunately his imagination was untrained and undisciplined by the severe education of the Greek, nor had he the Greek horror of unreasoning exaggeration.

Like many mystics he regarded man and the world to be related as the microcosm and the macrocosm, the one was the copy of the other. For Paracelsus man is the microcosm, the image of nature. Man has something magnetic about him without which he cannot exist, but this magnetism is there on account of man, not man on account of the magnetism. In the time of Paracelsus, it must be remembered, man was still the centre of the universe. "The physician", he said, "must possess experience which consists in knowledge of the great world (excluding mankind) the macrocosmos, and of the lesser world (mankind) the microcosmcs, which two stand always in intimate, interchanging relations and influences, are one and the same, but dependent not upon each other, although each is inconceivable without the other". He would speak of the macrocosm as the "outward man"; in some way his idea was not dissimilar from the pre-established Harmony of Leibnitz. Disease itself he regarded as a half intellectual, half bodily living being, as a microcosm within a microcosm, or a kind of parasitical animal with its own living phenomena and living processes within the human organism; its cure is complete when nature or the medical art succeeds in developing such a powerful life's activity that the parasite is stifled, and the disease is overcome. To Paracelsus the idea was not entirely alien of healing certain diseases through the imagination. He considered that the disturbances in the economy of the human

microcosm corresponded to and were determined by the movements of the all embracing macrocosm.

He was a deep believer in the spiritual life and thought that perfection in the spiritual life was God's intention for all men, not for a few hermits, monks and muns. In his treaties on "Invisible Diseases" Paracelsus says, "God requires from us our heart and not ceremonials, for with these faith in him perishes. If we seek God we must go forth, for in the Church we find him not". At his best Paracelsus did seek after the true Mysticism, namely the union of the human with the divine mind, that he might be able to understand its workings in nature. He hoped to be able to discern between the mental food convenient for man and that which unfitted his aspiring soul for union with God. He recognised the universality and similarity of life in minerals, plants and animals, which recognition is only now becoming a part of our positive science. Paracelsus was a man of large hearted humanity: "he who loves man", he said, "loves also his body and he who saves the soul saves also the body".

Living at the time he did it is a matter of some surprise that Paracelsus was not a believer in Astrology; the stars, he said, control nothing in us, they suggest nothing, they are free from us, we are free from them. The child needs no star or planet; its mother is its planet and its star[1]; one cannot say that a man acts in accordance with Mars, but rather that Mars acts in accordance with man, for man is more than Mars and all the planets. On the other hand he considered that knowledge of astronomy was important for medicine: no one, he said, can be a good physician who is not skilled in astronomy. Though the stars have no influence on human temperament or fate, yet they do cause diseases by their exhalations. He believed that there was an intimate connection between the Sun and the heart, the Moon and the brain, Jupiter and the liver, Saturn and the spleen, Mercury and the lungs, Mars and the bile, Venus and the kidneys. He was, one is glad to say, opposed to all belief in demons and witches and said that before the world came to an end many arts which are now ascribed to the devil will be clearly seen to depend upon natural powers. These ideas have indeed been long in penetrating civilization.

While thus opposed to Astrology, Paracelsus was a firm believer in that other superstition of the Middle Ages, namely, Alchemy. The purpose of this, however, was, he said, to make neither gold nor silver, but the supreme essences and to direct them against diseases. Broadly speaking, Alchemy was not limited to the transmutation of metals, but it was the development of hidden possibilities or natures in any substance whether by God or man. Thus it included the philosophy of nature and dealt with the first matter as developed into the Universe by Divine Power. The alchemists of wood are the carpenters, the alchemists of stone are the statuaries, while the alchemists of medicine are those who take from medicine that which is not medicine, its special use being to separate out the quintessences of drugs, perhaps a premonition of the modern search for "active principles"; but by quintessence *(quinta essentia)* he meant a powerful substance of the highest order which could disclose the healing power of the various vegetable remedies. An alchemist, or as Paracelsus called him "an archeus", dwells in the human stomach and presides over digestion, separating the poisonous from the nutritious part of the food. "Without a perfect knowledge of alchemy the physician will use all the resources of his art in vain". Curiously enough Luther too held Alchemy in high honour, not only on account of its use for healing

[1] Paramirum II, 234 ff.

purposes, but also on account of the beautiful symbolical affinity which it has with the Resurrection of the Dead on the Last Day. In these matters Melanchthon, the other great leader of the Reformation, held different opinions; as an Aristotelian, he rejected Alchemy, because substances cannot change into one another.

To sum up, it may be said that the main contributions of Paracelsus to medicine were firstly that he fully realised the influence of the external world or macrocosm upon man and dwelt upon the importance of climate, soil and wind, with nearly as much insight as Hippocrates had done; for he had the idea that diseases appear or manifest themselves differently under different climatic conditions, an idea which was far shead of his time. Secondly Paracelsus fully grasped the importance of the actual observation of the Patient, as well as of external nature and saw how medicine was in a complete state of stagnation from being obsessed by outworn theories which the profession had solemnly continued to repeat for hundreds of years without making practical observations. Thirdly, he made important contributions to chemistry, though they cannot, of course, be compared with those made by Vesalius to Anatomy, mainly because he had a less disciplined intelligence. He certainly brought chemistry to a higher level and thereby furnished medicine with new assistance. He considered all organic processes were based on chemical events, the Archeus was the Alchemist of life and separates from the food stuffs the useful from the useless, the essence from the poisons, works through every part of the body through attraction of the useful and repulsion of the useless. He attached importance to Dietetics, to which his predecessor had given little heed and he made use of a large number of mineral substances, such as iron, lead, copper, antimony and mercury and interested himself in the scientific investigation of mineral waters. He greatly improved Pharmacy by the exhibition of Tinctures and alcoholic extracts, thus opposing the Polypharmacy of the Arabian physicians. Lastly, his final contribution was of more doubtful value. Like Galen, whom he was never tired of abusing, he had a great belief in Philosophy and, as we have seen, at an early age he had drunk deeply from the wells of Neo-Platonic philosophy, which at the time of the Renaissance had a most penetrating influence in all fields of througt. But, unlike the learned and highly cultivated Greek with his instinctive horror of exaggeration, Paracelsus without much intellectual discipline gave a free rein to his perfervid imagination and consequently landed himself at times in doctrines which were only too often at variance with common sense. Neo-Platonism may easily become a somewhat dangerous philosophy, because, unless carefully handled it may readly plunge one into the wildest excesses of oriental mysticism. It need hardly be said that this was not true of Plotinus, the founder of Neo-Platonism, nor of Proclus his immediate successor, for their speculations, far reaching and mystical as they undoubtedly were, always were held in close restraint by the reason, which is ever kept supreme; nor did their philosophy when rightly understood favour that sort of anti-intellectualism which is the besetting weakness of a system of medicine such as that of Paracelsus. In spite, however, of the dangers of these intellectually undisciplined speculations of Paracelsus, yet on the whole they were beneficial, for medicine had become fixed in a groove, from which perhaps it could hardly have been uprooted save by some such radical assault as was made by Paracelsus on the prevailing dogmas of the time, even though that assault was associated with a great deal of unconscious charlatanism.

From the earliest times there has always been in medicine a certain antagonism between those who look mainly on the whole and those who concentrate themselves on the part, as far back as Hippocrates and the School of

Cos who looked upon disease as a whole and watched to see what would be the natural course of a disease, if left to itself, whereas the rival school of Cnidos which flourished about the same time, lay most stress upon the minutiæ of diagnosis and examination of the parts, this school therefore is more in harmony with modern medicine. Neo-Platonism is, of course, specially favourable to looking at things as a whole, for it endeavours to systematize the Universe and naturally the human body along with it. Excellent and interesting as may be some of the analogies between the microcosm and the macrocosm, yet when carried too far they land themselves in all sorts of absurdities and are in obvious contradiction with common sense, thus Paracelsus would compare diseases with cosmic phenomena, apoplexy with lightning, dropsy with inundations. He was ever anxious not to rest on the outer appearance of things, but to pass to what was inward and might well have echoed the mystic chorus in Gœthe's Faust.

"Alles Vergüngliche ist nur ein Gleichniss."
(All of more transient date, as symbol sheweth.)

SEVENTEENTH CENTURY MEDICAL LITERATURE AS EXEMPLIFIED IN THE ELZEVIER PRESSES

E. B. KRUMBHAAR

Each succeeding age has contributed one or more masterpieces to the noble edifice of medical knowledge and today there is substantial agreement as to what were the outstanding contributions of a given period. On the other hand, contemporaries often, nay usually, hold widely different views from the settled verdict of posterity as to the value of the work being done in their midst. For instance Harvey's discovery of the circulation of the blood, probably the greatest achievement of experimental medicine, was known several years before it even remotely approximated its proper position in influencing medical thought. Auenbrugger's Inventum Novum, published in 1761, failed to make the slightest headway in introducing percussion into medical practice, until it was translated and advertised by Corvisart 47 years later. In our own time, the Mendelian laws of inheritance lay dormant for a whole generation after their promulgation by the Austrian monk. This of course has not always been the case, as Jenner's cowpox, Lænnec's stethoscope, Walter Reed's yellow fever mosquito, and many other advances testify. In fact as diffusion of medical thought becomes more rapid, important discoveries become correspondingly less apt to be forgotten.

Granted a frequent divergence between the contemporary and final estimate of what is valuable in the medical science of the day, especially in past centuries, it is obvious that any survey which illuminates past contemporary evaluations, should be of interest to the medical historian. The medical textbooks and curricula of the Universities furnish one such valuable source of information, especially during the Middle Ages. In fourteenth century Montpellier, for instance, it is known that the following textbooks were prescribed: Galen, Hippocrates, Avicenna, Rhazes, Isaac, Constantine and Joannitius; and similar lists could easily be prepared for other times and places. Poets and prose writers afford an equally valuable index of popular medical esteem. Thus Chancer also of the Fourteenth Century writes:

> "And Deiscorides and sek Rufus;
> Old Ypocras, Haly and Galen;
> Serapion, Razis and Avicen;
> Averrois, Damascien and Constantyn;
> Bernard, and Gatesden, and Gilbertyn."

The trend of medical reading and thought could easily be traced through the centuries by the means of these two methods. Still a third method is

available, which I intend to apply in more detail to a cross section of the first three quarters of the 17th Century.

After the discovery of printing, those writings considered worth while to have printed, or reprinted, should give a fair guage of the contemporary value placed on medical writers in vogue at that period. This service has already been performed by Sir William Osler for the 15th Century in his address to the Bibliographical Society on Medical Incunabula. Using those books printed before 1481 as threads, he has woven in his customary charming manner, a series of pictorial tapestries of the medical thought of that century, showing how the influence of the Arabian authors gradually overpowered the Greek, only to be worsted later by its former victim and calling attention to the indigenous talent of the Renaissance.

In the 17th Century-Garrison's "Age of individual scientific endeavor"—much original medical work was done which still of value, forms a basis for much of the structure of modern medicine—what might be called the amino acids of the body medical. Famous printing houses had also arisen which not only published many works in the then recognized branches of human thought —theology, law, medicine and the humanities—but prepared catalogues of their offerings, which have still been preserved. Chief among these were the famous Elzevier presses of Leyden, Amsterdam, Utrecht and the Hague, to which Osler so lovingly refers on various occasions. At one time or another during the one-hundred and nineteen years of their productive existence (1583-1702), twenty-one catalogues of their "stock in trade" were published (Willems). I happen to possess a copy of the most extensive one of the lot, published by Daniel Elzevier of Amsterdam in 1674, and hope, although far from an adept in bibliographical studies, to be able to cull from its pages some conception of what the leading publisher and bookseller in the world of that day thought most desirable to offer to his patrons in the realm of the medical thought. Its hould perhaps be mentioned that only a small part of the books included in the catalogue were actually printed by the Elzeviers, who were book dealers as well as printers and publishers.

The catalogue is subdivided into a fourteen lists, comprising over 20,000 items, of which we need only be concerned with the Latin, French and German catalogues of medical works. The nineteen English items and the fifty Spanish do not include any medical titles. Neither does the larger Italian list contain any strictly medical works, although the celebrated Francesco Redi has three works on natural history therein, these same three occurring also in the Latin list.

The Catalogus Librorum Medicorum (Latin list) of course far outnumbers the others, containing 1359 items, Among the better known authors are Albertus Magnus, Julius Cæsar Arantius, of valvular fame, Avicenna, the "Prince of Physicians", Ballonius, the discoverer of pertussis, Thomas Bartholinus, pater celeber filii celebriori, then two Genevese, Bauhinus and Bonetus, the author of the Sepulchretum, Borelli, Botallo, Balthasar Brunner, Andreas Cesalpinus, Boyle, Cardan, Celsus, Colombus Realdus, Dioscorides, Dodoneus, Ettmuller, Fabricius Hildanus, the father of German surgery, Fabricius and Aquapendente, first describer of goitre, the learced Fernel, Fracastorius, geologist and scientist as well as the poet of syphilis, Galen, Gesner, the German Pliny, Glauber, Glisson, de Graaf, the immortal Harvey, Van Helmont, "the Faust of the 17th Century" and the "Father of Chemistry", Highmore Harvey's Dorsetshire friend, Hippocrates, Caspar Hofman, Leonicenus, Malpighi, the founder of pathology, Mercurius, the author of the first Italian work on midwifery, Paracelsus, Plater, the first nosologist, Riolan, the "tympanitic Philistine", who unsuccessfully opposed Harvey, Riverius, Rondelet, naturalist

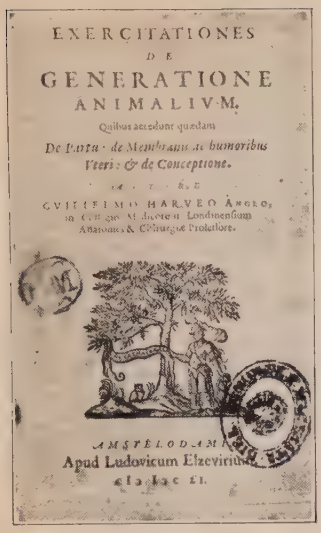

Fig. 1. Title-page of Harvey's Exercitationes, published the same year as the first edition (Frankfurt on Main). The Minerva printer's mark with its curious motto. "ne extra oleas" (keep within bounds) was the chief mark of the Amsterdam branch.

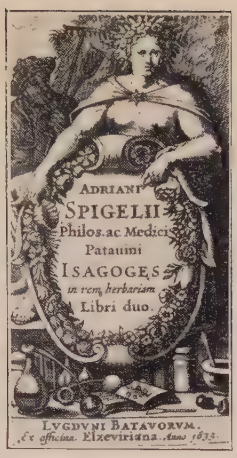

Fig. 2. Engraved title-page of the only Elzevier edition of Spigelius.

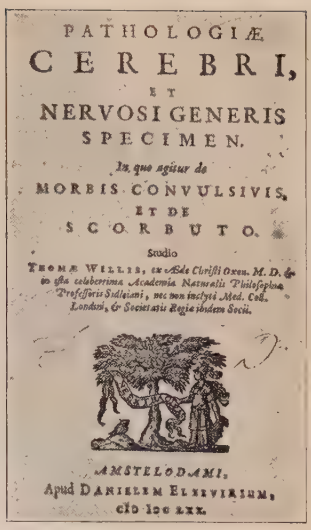

Fig. 3. Title-page of Willis' "Pathologiæ Cerebri et Neruosi Generis Specimen".

Fig. 4. University of Leyden and the Elzevier Press to the right. Next to the University building is the arched gateway, behind which is the Hortus Academicus. The Elzevier press occupied the adjoining lodge, but they also owned the building cut by the margin of the print.

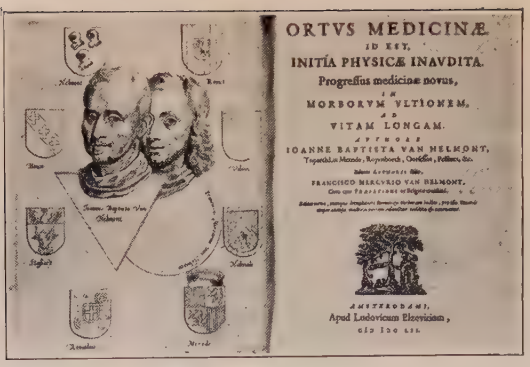

Fig. 5. Title-page and frontispiece of Van Helmont's Ortus medicinæ with portraits of the author and of the editor, his son and family coat of arms.

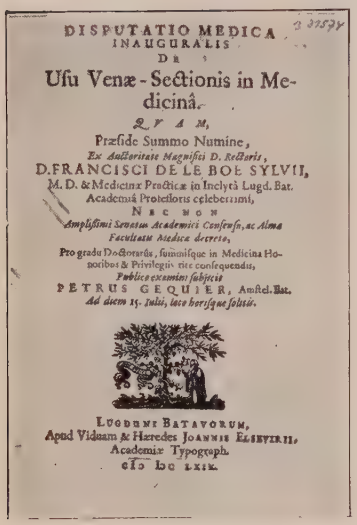

Fig. 6. Title-page of an Inaugural Dissertation, with the printer's mark of the Hermit, the chief mark of the Elzeviers of Leyden, The Elzeviers were the official printers of the University theses from 1620 to 1712.

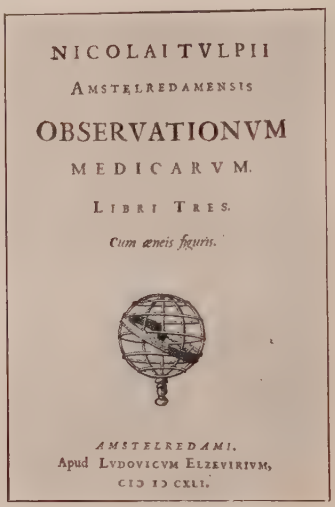

Fig. 7. Title-page of Tulp's observations with the Elzevier "Sphere". Tulp is now best know as the central figure in Rembrant's Anatomy Lesson.

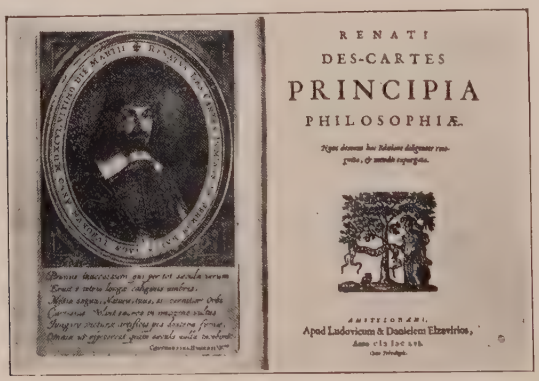

Fig. 8. Title-page of Descartes Principia with portrait of the author.

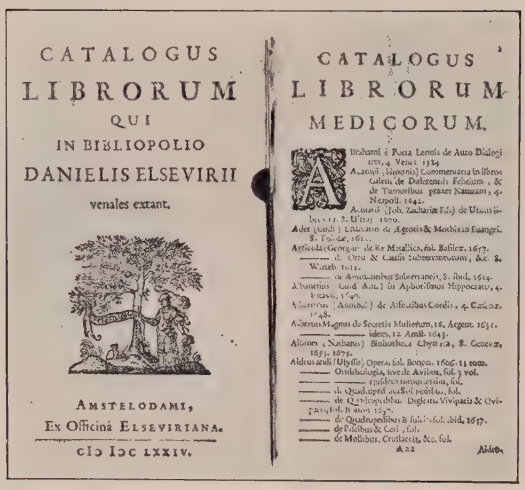

CATALOGUS
LIBRORUM
QUI
IN BIBLIOPOLIO
DANIELIS ELSEVIRII
venales extant.

AMSTELODAMI,
Ex Officinâ ELSEVIRIANA.
CIↃ IↃC LXXIV.

CATALOGUS
LIBRORUM
MEDICORUM.

Abrahami è Porta Leonis de Auro Dialogi tres. 4. Venet. 1564.
Acerbi (Simonis) Commentaria in libros Galeni de Differentiis Febrium, & de Tumoribus præter Naturam, 4. Neapoli. 1642.
Acronis (Joh. Zachariæ Filii) de Ulceribus libri VI. 8. Ultrai. 1670.
Ader (Gerh.) Tractatus de Ægrotis & Morbis in Exercitu. 8. [illegible]. 1611.
Agricolæ Georgii de Re Metallica, fol. Basileæ, 1657.
——— de Ortu & Causis Subterraneorum, &c. 8. Wateb. 1611.
——— de Animantibus Subterraneis, 8. ibid. 1614.
Alexandri (Gul. Aur.) in Aphorismos Hippocratis, 4. Lugd. 1540.
Alexius (Alexius) de Affectibus Cordis, 4. Cadom. 1548.
Alsarius Magnus de Secretis Mulierum, 16. Argent. 1631.
——— idem, 12. Amst. 1643.
Alsumen (Nathan.) Bibliotheca Chymica, 8. Genevæ, 1653. 1674.
Aldrovandi (Ulyssis) Opera, fol. Bonon. 1606. 13 tom.
——— Ornithologiæ, tom. de Avibus, fol. 3 vol.
——— ——— ejusdem tomus tertius, fol.
——— de Quadrupedibus Solidipedibus, fol.
——— de Quadrupedibus Digitatis Viviparis & Oviparis, fol. Bonon. 1637.
——— de Quadrupedibus & Solidipedibus, fol. ibid. 1637.
——— de Piscibus & Cetis, fol.
——— de Mollibus, Crustaceis, &c. fol.

A a a Aldro-

Fig. 9. Title-page and first page of medical section of Daniel Elzevier's catalogoe of 1674.

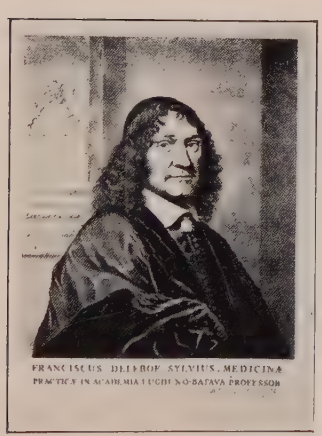

FRANCISCUS DELEBOE SYLVIUS, MEDICINÆ PRACTICÆ IN ACADEMIA LUGDUNO-BATAVA PROFESSOR

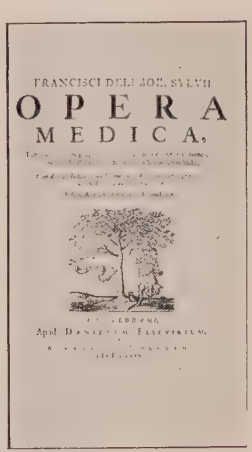

FRANCISCI DELEBOE SYLVII
OPERA
MEDICA,

Fig. 10. Title-page of Sylvius' "Opera Medica", with portrait of the author.

Fig. 11. Engraved title-page of Hippocrates' Opera. This was printed for Gaasbeek by the widow of Jean Elzevier (Wellems). Although beautifully printed, Vander Linden's edition is considered very incorrect.

Fig. 12. Engraved title-page of Celsus' "de Medicina". The figure is supposed to be that of Fernel.

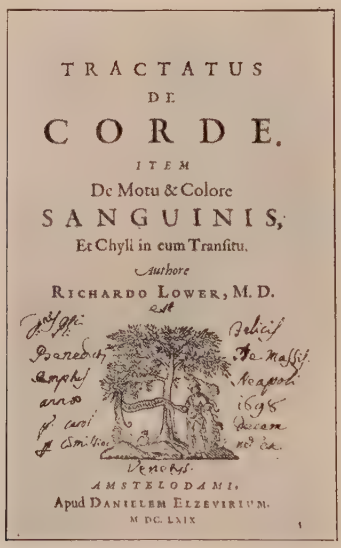

Fig. 13. Title-page of Sylvius' "Opera Medica", with portrait of the author.

and friend of Rabelais, Sanctorius, the metabolleic pioneer, Spigelius, Steno, Swammerdam, Sydenham, Sylvius, the iatrochemist, Alexander of Tralles, Tulp, Rembrandt's celebrated dissector, Vesalius, Vidi, reorganizer of the College of France, Wharton, and Willis. These authors, who are responsible for 300 of the titles, form no inconsiderable list. This is perhaps a curious persistence of a few great names of antiquity mixed with those still remembered as important contributors of solid facts to the newer medical knowledge; but still omitting surprisingly few of the great ones of the medical renaissance. Such names as Servetus, Paré, Eustachius, Wirsuang, Wiseman and Lower, are lacking, to be sure; but of these the first three not only belong to the 16th century, but the special circumstances of Servetus' death would hinder reprinting his works and Paré's works were included in both French and German lists. Also the last two as Englishmen possibly were not as well known on the continent. Other famous 17th Century medical men, such as Havers, Lancisi, Leevwenhoek, Mayow, Ramazzini published their important work after the printing of the catalogue.

Of the 174 books in German, 20 are by the following well known authors: Roger Bacon, Caspar Bartholini, Fabricius Hildanus, Fabricius ab Aquapendente, Fallopius, Fioravanti, Glauber, Paré, Theophrastus, Valentine, Veslingius, Wirsung.

Of the books in French, eight are by men whose names are still of interest: Fabricius Hildanus, Descartes, von Helmont, Paré, Riolan, l'Ecole de Salerne. These two lists, short though they are, indicate that in the 17th Century certainly science knew no national boundaries.

When one considers the list from another point of view, namely, of those writers who were represented in the Elzevier catalogue the greatest number of times (granting of course that quantity is no indication of excellence), the results are more surprising. In the Latin catalogue, Ulysses Aldrovandi is represented by 13 titles, Bartholini by 31, Anthonius Deusingius by 34, Glauber by 15, Hippocrates by 21, Caspar Hoffman by 15, P. G. Fabri by 14, Licetus by 50, Michæl Majeri by 14, Pharmacopeiæ by 17, Jacobus Primerosius by 11, Riolan by 10, Riverius by 11, Rolfingius by 12, Melchior Sebezius by 21, Daniel Sennert by 22, M. A. Severini by 11, and Willis by 12. At least 8 of these are of quite minor importance, and it is of some interest to know why they have been so emphasized. Aldrovandi of Bologna, to be sure, is mentioned by Garrison as a frequent publisher of the "bestiary" type of book, which marked the beginnings of the study of Zoology. Why Fortunius Licetus should be represented by fifty works—more than any other single author—is difficult now to appreciate. His subjects, as was frequently the case in those days, cover a wide range of subjects—philosophy, physiology, astronomy, hieroglyphics and so forth. His work on monsters was probably the best known (having been copied by Palfyn later), but hardly entitles him to the prominent position that he unquestionably held in the medical opinion of the day. Professorial Chairs at Pisa, Padua, Bologna and Padua again doubtless contributed, as did also his immense erudition. Antoine Deusing (born at Meurs October 15, 1612; died at Groningen 1666) was another learned savant a list of whose works fills more than three pages in Jourdan's Biographie médicale; but who unfortunately exerted most of his energy in sterile polemics. Pierre Jean Fabre of the Montpellier faculty, a native of Castelnaudary, appears also to have enjoyed a considerable reputation, though his numerous works, published mostly at Toulouse, have now been ridiculed for a longer time than they were in vogue. Caspar Hofmann of Altdorf is more difficult to trace; a few of his works in the Library of the Royal Society of Medicine are in the usual style of the times—even to the Elzevier fashion of typography.

Michæl Majeri has quite evaded me thus far. James Primerose, the son of a Scotch reformer, was born in Bordeaux, where he took his degree in philosophy. Armed with a Montpellier medical degree (1617) he returned to Yorkshire where he died in 1660 in possession of a wide practice. His workings were so polemical against the circulation of the blood that he not only steadfastly contradicted Harvey but often himself as well. However his "De volgi erroribus", translated both into French and English, affords delightful reading and much sound éommon sense even today.

Rolfingius—Werner Rolfink—is a more interesting and important character. Born at Hamburg (November 14, 1599) he studied at Wittenberg and Leyden, travelled in England, France and Italy and took his doctor's degree at Padua in 1625 then at the height of its fame. As professor of medicine at Jena he first taught and then forsook Arabic medicine and founded the anatomical theatre at Jena. His assiduity in performing dissections has come down to us in the story of a ceremonious dissection before the court of Weimar in full court regalia and in the once widely used word "rolfinken", to rob graves for anatomical purposes. He died May 6, 1673. Of Melchior Sebezius (Sebisch) the younger, of Strasburg (1578-1671), it is told that he studied medicine in 27 universities before taking his degree at Bâle—truly a peripatetic scholar. "Eruditus vir, parum usus propriis experimentis", (Haller) he filled the Strasburg chair in conventional Galenic manner, untouched by the growing ferment about him.

Daniel Sennert (November 25, 1572-July 21, 1637) should perhaps have been given the dignity of major rank. One year after receiving his doctor's degree at Wittenberg in 1601, he was made professor of medecine there and was among the first to introduce the new study of chemistry. Such was his erudition and reputation that it is said that heads were uncovered whenever his name was pronounced. He was one of the earliest describers of scarlet fever, recognised the aneurysmal bruit and displayed versatility in other ways that can be read about in Hæser and Puschmann and in an English translation of his works. He made an able effort to reconcile the Galenists and Paracelsians and yet was not above astrology or such prescriptions as boy's urine or a mixture of woman's milk and dove's excrement for ear trouble. He described acute mania and melancholy but considered that they started in the heart. He died of plague after having survived seven epidemics.

Marcus Aurelius Severinus (1589-1656) the last of our list of lesser light, was one of the most distinguished Italian surgeons of his century. He did not hesitate to trephine for epilepsy and mania, perform tracheotomies, and operated on hare lip and osteomyelitis; he used the cautery for anal prolapse, favored direct ligature in the treatment of hemorrhage, opposed indiscriminate venesection, and with his pupil Thomas Bartholinus used snow and ice to produce local anesthesia. As professor of anatomy and surgery at Naples, he attracted large numbers of students from most of Europe.

This lengthy digression it is hoped will afford evidence not only that the Elzeviers showed excellent judgment in their selection of medical books to be purveyed to their clients; but also that with few exceptions in which they bowed to the fashions of the times, they selected authors who have stood the test of more than 250 years.

Another method of estimating the accuracy of the Elzeviers' judgment about the medical publications of their period is afforded by a comparison of the medical books actually published by them with our conception of the great names of the century. This may be easily done by selecting all medical titles from Willems' well known and authoritative Histoire et Annales typographiques des Elzeviers and comparing them with names worthy of inclusion in a

standard history of Medicine (such as Garrison's) or Power and Thompson's Chronologica Medica. This reveals 37 medical publications (though some to be sure were reprinted several times) by 25 different authors, of whom 14 appear in both Garrison and Power and Thompson. Of the 37, seven are different works of Hippocrates, the ancients also being represented by Celsus. Harvey's Exercitatio de Generatione was published by the Elzeviers in 1651, the same year as the first edition; but De Motu Cordisis, alas, lacking. Descartes, on the other hand, is well represented by six editions of individual and collected works. The eponymic authors are represented by Spigelius, Meibomius, Sylvius, Willis, Lower and Glisson: Boerhaave, Tulp and van Helmont together with a burlesque on the School of Salernum are also noteworthy. What shall be said of the other eleven ? Doubtless some would be well known to many of this audience, and 250 years is a long time. If the same method were followed with any of our leading publishers of today, I wonder how many of their author's names would be familiar to students a quarter of a millenium later !

This short survey, then, confirms the idea that by 1674, the date in which this Elzevier catalogue was published, the deadening influence of the Arabs had been completely rejected, and only a few of the classicists, such as Hippocrates and Celsus, were still considered as good selling propositions. Hippocrates, however, seems to have been particularly alive and Vigorous. The first fruits of the new inductive method of research are remarkably well represented in the catalogue by works which are still recognized as forming much of the basis on which modern medicine has erected such a glorious structure. The names of forgotten authors are surprisingly few and the accurate valuation of the medical thought of the period which this Elzevier catalogue reflects is a real tribute to the acumen of those worthy Dutch printers.

DE QUELQUES ACQUISITIONS RÉCENTES SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE ARABE AU MAROC

H. P. J. RENAUD

Les ouvrages qui traitent de l'histoire de la médecine chez les Arabes, et notamment le livre devenu classique du Dr Lucien Leclerc [1], ne consacrent que de très rares et courtes notices aux médecins purement marocains, dans l'ignorance à peu près complète où l'on était, il y a un demi-siècle, de l'histoire des lettres et des sciences au Magrib occidental pendant les temps modernes.

L'opinion qui considère comme une époque de décadence pour l'Islam les siècles qui suivirent la chute des Abassides en Orient et des royaumes arabes d'Espagne en Occident, n'est pas entièrement justifiée. Selon la vieille comparaison, toujours exacte, le flambeau de la civilisation passe de main en main sans s'éteindre. Au XIIIe siècle, Damas a remplacé Bagdad et Grenade succède à Cordoue. Au XIVe et au XVe, l'Egypte doit à sa situation géographique, entre la mer et les déserts, de rester un foyer scientifique au milieu des bouleversements qui agitent l'Orient.

Plus isolé encore, entre l'Atlas et l'Océan, le Maroc sort, à partir du XVIe siècle, de l'anarchie où l'avaient plongé les luttes des derniers Mérinides, et les dynasties chérifiennes reconstituent progressivement l'unité du pays. L'important ouvrage de M. E. Levi-Provençal sur les *Historiens des Chorfa* [2] vient de montrer ce que fut au point de vue littéraire cette renaissance du Maroc. Il eut été surprenant de ne trouver rien d'analogue dans le domaine des sciences médicales.

Au cours de deux publications faites en 1920 et 1923 [3] nous avons exposé le résultat de nos premières recherches sur la littérature médicale du Maroc, manuscrits et imprimés, antérieurs à l'occupation européenne. Depuis, la Bibliothèque de Rabat s'est enrichie de certaines acquisitions; nous avons bénéficié nous mêmes de quelques trouvailles et de renseignements obtenus dans la fréquentation de lettrés du Maroc. C'est l'origine de la présente communication [4].

[1] Paris, E. Leroux, 1876, 2 vol. in-8°.

[2] Paris, E. Larose 1922, 1 vol. in-8° de 470 p.

[3] 1° *Etat de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc. Programme d'étude et sources d'investigations.* Bull. de l'Instit. des Hautes Etudes maroc. n° 1, déc. 1920. Paris, E. Larose. — Réimpr. *in* Public. du Sce de la Santé et de l'Hyg. publ. du Maroc. Expos. Colon. de Marseille 1922. — Reprod. *in* Bruxelles-Medical 3me année, nos 43, 44, 45. Août-Sept. 1923.

2° *Les manuscrits arabes relatifs à la médecine de la bibliothèque de Rabat.* Bull. de la Soc. franç. d'Hist. de la médecine, juillet-août 1923. — Reprod. *in* Bruxelles-Médical 4me année, nos 24, et 25. Février 1924.

[4] *Nota.* La transcription des termes arabes que nous avons adoptée ici est celle que recommande la Société Asiatique. Cf. *Journ. Asiat.* Janv. 1923. Toutefois, pour ne pas dérouter le lecteur non arabisant, nous avons conservé l'ancienne transcription de ش par ch., sans préjudice

Al-Wazir al-Ġassani [1].

La chronique des souverains du Maġrib intitulée *Ar-Rawḍ al-Qirtas* [2], cite à diverses reprises le nom de médecins attachés à la personne des émirs mérinides, et qui portèrent le titre de *wazir* (vizir), qui semble correspondre ici à un rang et une dignité plutôt qu'à une fonction. Il paraît en avoir été différemment d'Abu Moḥammad al-Qâsim b. Mohammad b. Ibrahim al-Ġassâni, connu sous le nom d'Al-Wazir al-Fâsi (le vizir de Fès), qui fut médecin du sultan saâdien Abu l-ᶜAbbas Aḥmad al-Mansur (1578-1602), le conquérant du Soudan. Ce terme d'al-Wazir était devenu un véritable patronyme dans cette branche de la famille des Ġassâniyin, descendante d'une tribu du Yemen émigrée d'Espagne au Maroc à la fin du Moyen-Age, et qui fournit sous les dynasties saâdienne et alawite une série de fonctionnaires au makhzen chérifien [3].

Celui de ses membres qui nous occupe, le médecin de la fin du XVIe siècle, a laissé les ouvrages suivants: 1° *Ar-Rawḍ al-maknun fi charḥ rajaz Ibn ᶜAzrun*, commentaire du traité versifié du médecin Abu Musa Hârun b. Ishaq b. ᶜAzrun [4] sur les fièvres et les tumeurs. La bibliothèque de la Section sociologique de Tanger en possède un manuscrit de la main même de l'auteur, écrit pour la bibliothèque du prince impérial Moḥammad ach-chaiḫ al-Ma'mun et daté du 18 Jomâda II 999 (13 avril 1591).

Le *Rawḍ al-maknun* suit la division du traité d'Ibn ᶜAzrun en 6 chapitres, dont le dernier sur les tumeurs, en comprenant sous ce terme aussi bien les tumeurs malignes que bénignes et même les œdèmes, comme l'avait fait Galien. On sent d'ailleurs l'influence exercée sur le médecin arabe par la *Méthode thérapeutique, à Glaucon*, dont il cite à plusieurs reprises des extraits. Son troisième chapitre sur les Fièvres est consacré aux pronostics, aux indications que Galien tire, au point de vue du traitement, de l'examen des phénomènes observés dans le cours des fièvres putrides.

Bien entendu, Ibn Sina (Avicenne) est cité à chaque instant à l'appui du commentaire, puisqu'IbnᶜAzrun en composant son poème a eu l'intention d'en

de celle habituellement adoptée par certains mots comme *Sidi, Moulay, Cherif, Hadith*, etc., passés dans la langue française. On trouvera aussi, en plusieurs endroits, dans les noms propres, l'abréviation M. pour *Moḥammad* et *Maḥammad*, l'abréviation b. pour *ben* (fils) et *K.* pour *Kitâb* (livre), dans les noms d'ouvrages. Enfin, nous n'avons pas jugé à propos de traduire les titres de tous ces ouvrages, qui ne sauraient avoir un sens identique dans une autre langue, puisqu'ils n'ont d'autre but que la rime.

[1] Bibliographie: Al-Fodaïli: *Ad-Dorar al-bahiyya*, lit6. Fâs III. 360. — Al-Qâdiri: *Nachr. al-maθâni*, lith. Fâs II 125 et trad. Michaux-Bellaire, Arch. Maroc. T. XXIV, p. 450. A signaler dans le T. V. p. 139 de la même publication une erreur de G. Salmon qui fait d'al-Wazir al-Fâsi un Fichtâli (?), erreur que nous avons reproduite *in* Etat de nos connaissances... *op. cit.* p. 76.

Un fragment d'une œuvre d'Al-Wazir al-Gassâni figure sous le nom de « Commentario a los médicamentos simples » au N° 335 du *Catal. de los mss. arabes exist. en la Bb. Nacion. de Madrid.* La description donnée par Robles, et notamment la dédicace au sultan Aḥmad al-Mansur, correspondent exactement à celle que donne le *Nachr al-maθâni* de la *Ḥadiqat al-azhâr*, mais Robles a pris la date de l'achèvement de l'ouvrage pour celle de la mort de l'auteur.

[2] Lithogr. Fâs 1305 Heg. p. 276 et 290. Trad. Beaumier, Parie, Impᵗᵉ Imper., 1860, p. 531 et 559.

[3] E. Levi-Provençal, Hist. Chorfa, *op. cit.* Append. II.

[4] Cet auteur, aux noms d'allure hébraïque, n'est signalé nulle part, à notre connaissance, dans les ouvrages classiques sur la médecine arabe. Son vocabulaire est oriental et on y rencontre quelques mots persans ou du dialecte de l'Iraq. L'œuvre d'Ibn ᶜAzrun a été l'objet de deux commentaires, antérieurs à celui d'Al-Wazir et cités par lui au début de son livre. Ces commentateurs sont l'un et l'autre marocains I° Abu l-Qâsim M. b. Iaḥia al-Lamtuni at-Tachfini 2° Abu l Faḍil M. b. abi l-Qâsim al-ᶜAjlâni, sur lequel cf. Dʳ Leclerc, *op. cit.*, II, 317. Nous possédons une partie du commentaire d'al-ᶜAjlâni, beaucoup plus court que celui d'al-Wazir al-Ġassâni. L'*Orjuza* d'Ibn ᶜAzrun figure dans un *majmuᶜ* de poésies sur la médecine au N° 338 du Catal. des mss. arabes de Madrid, de Robles, *op. cit.*

faire une suite à l'*Orjuza fi ṭ-ṭibb (Canticum)*, l'œuvre poétique d'Avicenne, célébrée et commentée dans tout l'Islam. La part personnelle du médecin marocain réside dans la mise à la portée de ses compatriotes des théories assez ardues échafaudées par les Anciens et les médecins arabes orientaux de l'époque classique, pour expliquer la pathogénie des différentes sortes de fièvres. Sa langue est claire, son style sans recherche, les renseignements complémentaires qu'il donne sur le traitement, intéressants. Nous avons puisé avec fruit dans ce long commentaire, qui pousse le souci du détail jusqu'à l'analyse grammaticale des mots, nombre de termes techniques particuliers au Maroc, qui contribueront à la connaissance, encore imparfaite aujourd'hui, de cette branche du vocabulaire.

2° *Hadiqat al-azhâr fi charḥ mahiyat al-ᶜachub wa l-'aqqar*, œuvre relative aux plantes médicinales et aux drogues. Elle est antérieure à la précédente, ayant été achevée le 27 Rabiᶜ II 994 (18 janvier 1586) [1]. L'auteur en a fait un abrégé intitulé comme beaucoup de traités des Simples *Kachaf ar-romuz (Révélation des énigmes)* [2]. Nous en possédons un exemplaire, malheureusement incomplet. Chaque plante ou substance y est étudiée à la manière classique: Caractères naturels et appellations, puis tempéraments élémentaires, propriétés et usages, enfin substitutions. L'intérêt principal de ce recueil réside dans les synonymes qu'il indique des termes orientaux classiques, surtout pour la botanique médicale, en langage courant du Maroc, arabe vulgaire et berbère. C'est une des sources de l'ouvrage d'ᶜAbd as-Salâm al-ᶜAlami dont il sera question plus loin.

ᶜAbd ar-Raḥmân al-Fâsi [3].

Plus illustre encore au Maġrib que la famille des Ġassâniyn, est celle des Fâsiyn, d'origine andalouse elle aussi, qui tire sa désignation de la ville de Fès, où l'un de ses membres les plus marquants, Abu l-Maḥâsin Iusof (1530-1604 J.C.) fonda la zaouia dite des Fâsiyn qui existe encore aujourd'hui.

L'arrière petit fils du précédent, ᶜAbd ar-Raḥmân b. ᶜAbd al-Qâdir al-Fâsi (1631-1685 J.C.) est le seul qui appartienne par certains côtés à la médecine, car ce fut un véritable encyclopédiste et polygraphe. Contemporain du sultan Moulay ar-Rachid, fondateur de la dynastie actuelle, qui le recevait avec égards, il a composé, au dire de ses biographes, plus de 170 ouvrages ou opuscules, parmi lesquels:

1° *Kitâb al-oqnum fi mabâdi l-ᵉolum*, important traité versifié, où il énumère en 281 chapitres, toutes les sciences pratiquées à cette époque, en donnant à ce mot de science le sens de branche des connaissances humaines. On y trouve depuis la technique de la fauconnerie jusqu'à la prestidigitation. L'astronomie et les sciences divinatoires y tiennent une large place. Pour ce qui concerne la médecine, on se reportera plus particulièrement aux chapitres 26-27 (petite chirurgie et art du traitement), 198 à 201 (pharmacologie), sans parler des chapitres sur la médecine magique. C'est, en somme, un bon résumé de l'état des connaissances d'un lettré du Maroc au milieu du XVIIᵉ siècle, qui n'est pas dénué de valeur pour quiconque s'intéresse à l'histoire des Sciences.

[1] *Nachr al maθâni, op. cit.*, II, 125.

[2] C'est cet ouvrage que G. Salmon signale au N° 38 du *Catalogue d'une bibliothèque privée de Tanger*. Arch. Maroc. T. V. Cf. supra note 5. Nous avons eu entre les mains un manuscrit complet de la *Ḥadiqa* appartenant au bibliophile bien connu au Maroc, le chérif Sidi Mohammad 'Abd al-Hayy al-Kattâni, professeur à l'Université musulmane de Fès.

[3] Bibliographie: Ben-Cheneb. *Etude sur les personnages mentionnés dans l'idjaza du cheikh ᶜAbd el-Qâdir el-Fâsy*. Extr. du T. IV des Actes du XVIᵉ Congrès des Orientalistes. Alger, 1905, § 3. E. Levi-Provençal, Hist. Chorfa, *op. cit.*, p. 266.

La bibliothèque de Rabat possède une copie du *K. al-oqnum* en 2 volumes; il a été également signalé dans le Catalogue des manuscrits d'une bibliothèque de Tanger [1].

2° *Tafsir al-Aᶜchâb*, titre cité par ᶜAbd as-Salâm al-ᶜAlami [2] comme celui d'un traité des Simples auquel il a fait de fréquents emprunts. Cet ouvrage ne nous est pas encore parvenu [3].

Ibn Choqrun [4].

On est moins renseigné sur la vie d'Abu Mohammad ᶜAbd al-Qâdir b. Choqrun, surnommé al-Maknâsi (l'habitant de Meknès), pour le distinguer d'un homonyme qui vécut à Fès à la fin du XVIIIe siècle[5]. Il était contemporain du sultan Moulay Ismaᶜil (1672-1727) et composa même un poème sur l'inscription qui figure sur le *dirhem* d'argent frappé sous le règne de ce prince. ᶜAbd al-Qâdir ben Choqrun est au nombre des interlocuteurs du chérif Moḥammad b. aṭ-Ṭayyib al-ᶜAlami, l'un des plus grand lettrés du Maroc à cette époque [6], qui, dans son ouvrage *al-Anis al-moṭrib*, rapporte des entretiens qu'il eût avec plusieurs savants contemporains. Un passage laisse même penser qu'Ibn Choqrun professait à Meknès, à la mosquée voisine du tombeau du saint Sidi Aḥmad b. al-Ḥadrâ [7].

L'*Anis al-moṭrib* contient plusieurs pages de recettes médicales ou magiques, recueillies au cours de conversations avec Ibn Choqrun: un grand nombre sont tirées des hadiths (traditions du prophète), mais l'œuvre d'Ibn Choqrun la plus répandue au Maġrib est son *Orjuza* (poème du mètre rajaz) sur la médecine, connue sous le nom de *Choqruniya*. Elle fut faite à la demande d'un des prédécesseurs du siyd actuel de Boujad, au Tadla, Sidi Çâlih ben al-Maᶜti ach-Charqâwi [8]. Ce poème de près de 700 vers, a été lithographié à Fès en 1324 Heg, (incip. 25 février 1906), et inclus dans un recueil appelé *Majmuᶜ al-motun*. La bibliothèque de Rabat en possède un bel exemplaire, provenant des livres de l'ex-sultan Moulay Ḥafid.

L'*Orjuza* d'Ibn Choqrun a été imprimée à Tunis à la même époque [9], mais on a eu le tort de ne pas conserver la disposition en chapitres, qui est la suivante: 1° Les grains (blé, orge, riz, maïs, etc.); 2° Les aliments composés (couscouss, pain, beignets, etc.); 3° Les potages et bouillies; 4° Les viandes de boucherie; 5° Les volailles et les oiseaux; 6° Les poissons; 7° Le gibier à poil; 8° Les fruits des vergers; 9° Les fruits des potagers (melons, concombres); 10° Les fruits d'automne (raisins, figues, grenades, etc.); 11° Les fruits « apéritifs » (Jujubes, Azeroles, Arbouses, etc.); 12° Les fruits d'hiver (olives, citrons, oranges); 13° Les légumes verts des jardins; 14° Les légumes des champs (artichaut sauvage, fenouil, chicorée, champignons, etc.); 15° Les condiments; 16° Les eaux; 17° Les laits; 18° Les aliments qui conviennent à la voix; 20° Les médicaments qui combattent l'amnésie; 21° Hygiène du vêtement; 22° Hygiène de l'habitation; 23° Hygiène du voyageur.

[1] Arch. Maroc., T. V, *op. cit.*, N° 47.

[2] Cf. infra.

[3] Ben Cheneb. Idjaza, *op. cit.*, cf. supra note [11], cite au N° 5 de la liste des œuvres d'ᶜAbd ar-Rahman al-Fâsi un traité de médecine en vers, indépendant du *K. al Oqnum*.

[4] Bibliographie: Moḥammad b. Jaᶜfar al-Kattâni: *Salwat al-anfâs*, lith. Fas. 196. Moḥammad b. at-Tayyib Al-ᶜAlami *al-Anis al-motrib*, lith. Fâs. J'ai utilisé aussi des renseignements fournis par Si ᶜAbd al-Hayy al-Kattâni, qui a pu voir à Boujad des cahiers de la main de Sidi Çâlih ach-Charqâwi avec des gloses d'Ibn Choqrun sur la médecine.

[5] Cf. E. Levi-Provençal, Hist. Chorfa, *op. cit.*, p. 335.

[6] Ibid., p. 295-297.

[7] Au N.-W. de la ville, non loin de Bab Bardaiyn.

[8] Sur la célèbre zaouïa de Boujad et les Charqâwa. Cf. Neigel. Rev. du monde musulm., T. XXIV, 1913.

[9] Impᵉ Officielle, 1323 Heg.

Malgré l'inconvénient qui résulte, pour le lecteur européen, de l'emploi de la forme versifiée, si répandue chez les auteurs arabes, avec ses longueurs et ses « chevilles », la *Choqruniya* ne manque pas d'intérêt et fournit une contribution, qui n'est pas négligeable, au vocabulaire technique de la diététique marocaine.

Ce poème est différent de l'œuvre d'Ibn Choqrun à laquelle se réfère à diverses reprises ʿAbd as-Salâm al-Alami, et qui traite plus spécialement des Simples; nous n'en avons pas encore découvert de manuscrit jusqu'à ce jour.

Les Adarraq [1]

Le *Majmuʿ al-motun*, cité plus haut, contient aussi un petit poème moderne, à la gloire de la boisson nationale du Maroc, le Thé, *Manzuma fi l-atay*, dû au chaiḫ Az-Zammuri [2]. L'accompagnement presque obligatoire du thé vert, la menthe (Mentha viridis L. ou sylvestris var. glâbre), cultivée en grand au Maroc, avait inspiré déjà une *qacida* au médecin ʿAbd el-Wahhâb b. Aḥmad Adarraq, praticien et écrivain renommé de la première moitié du XVIIIe siècle. Nous avons déjà attiré l'attention [3] sur cette célèbre famille de médecins marocains d'origine berbère [4], qui fournit de père en fils, des médecins attachés aux sultans de la dynastie actuellement régnante. Le Nachr al-maθâni magnifie les vertus du premier d'entre eux, Abu ʿAbd Allah (Moḥammad) Adarraq as-Susi al-Fâsi, mort à Fés en 1070 (incip. 18 sept. 1659), à qui le goût de la médecine vint en soignant quelques malades étrangers, sans avoir auparavant étudié cette science. Ses descendants devinrent d'habiles praticiens, dont les cures étaient appréciées, ainsi que les vertus morales et le désintéressement. Selon l'adage antique « primo non nocere », ils se méfiaient des traitements dangereux ou violents et le chroniqueur ajoute « je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un se fut trouvé mal de leurs remèdes, à moins qu'il ne fut atteint d'une maladie inguérissable, de telle sorte que le destin suivait son cours ».

L'indication succincte d'un autre Adarraq, prénommé egalement Abu ʿAbd Allah Moḥammad, est donnée par le *Nachr al-maθâni* à l'année 1090 Heg. avec la date de sa mort: 7 Δu l- Qaʿda (10 déc. 1679).

Peut-être a-t-il succombé à l'épidémie de peste qui sévissait à Fès à cette époque. Il a été enterré dans le cimetière qui est au dehors de la porte de Bab al-fotuh, près de la mçalla (mur de prières).

Le plus célèbre de la famille, l'auteur de la Qacida sur le Thé, ʿAbd al-Wahhâb ben ʿAhmad, fut le médecin particulier du sultan Moulay Isma ʿil. C'était un savant très complet, linguiste et grammairien doublé d'un poète. On cite parmi ses œuvres médicales:

1° Un appendice à la *Nozhat al-mobhija* de Dawud al-An-taki [5].

2° Une suite en vers à l'*Orjuza (Canticum)* d'Ibn Sina (Avicenne).

3° Une *Orjuza* sur le « mal franc » [6].

Il composa un ouvrage où la médecine se mêle au droit, en réponse à ceux qui prétendent que la Variole *(Jadri)* n'est pas un vice redhibitoire pour la vente d'un esclave. On lui doit enfin un poème sur les saints de la ville de

[1] Bibliographie. *Nachr al-maθani.*, lith. Fas. II, 55, 226, 251. Id. trad. Michaux-Bellaire, Arch. Maroc. T. XXIV, p. 103 et 306. *Iltiqat ad-dorar*, mss. de Rabat (Cat. Lévi-Provençal, p. 130), fos 22 ro, 35 vo, 82 vo. *Salwat al-Anfâs* II, 34.

[2] Un commentaire de ce poème par al-Makki b. M. al Bitawri, ancien qâdi de Rabat figure au No 6 des Mss. de Rabat (Cat. Levi-Provençal, p. 115).

[3] Etat de nos connaiss., *op. cit.*, p. 75.

[4] Cf. Hist. Chorfa, *op. cit.*, p. 310.

[5] Célèbre médecin arabe syrien du XVIe siècle sur lequel Cf. Dr L. Leclerc, *Hist. Méd. Ar.* II, 303; Brockelmann Gesch., d. arab. litt., 2 vol. Weimar, 1898. Berl. 1902, II, 364.

[6] *Habb al-Afranj*, la Syphilis. L'auteur du *Nachr al-maθâni* Ed. Fâs II, 251, ajoute: « c'est le mal nouveau *(sic)* appelé chez le peuple Ḥabb (bouton); Dieu veuille m'en préserver ».

Meknès. Aucun de ces ouvrages, en dehors de la *Manzuma fi l-atay*, ne nous est actuellement connu.

Il mourut à Fès le 28 Çafar 1159/22 mars 1746, âgé d'environ 80 ans et fut enterré dans le cimetière voisin de Bab al-fotuh, en deçà du rempart.

Auprès du sultan Sidi Mohammad ben ᶜAbd Allah (1757-90), nous trouvons encore un membre de cette famille de médecins: Abu l-ᶜAbbas Aḥmad Adarraq, sur lequel des renseignements sont fournis par l'historien Akensus, dont l'ouvrage *al-Jaïch al-ᶜaramram* a été récemment lithographié à Fès [1]. « Matin et soir, dit-il, le médecin montait au palais pour examiner l'état du prince, et, si c'était nécessaire, celui des gens de sa maison. En voyage, trente mulets étaient mis à sa disposition pour ses transports ». Au cours d'une expédition au Tadla, le sultan tomba gravement malade sur les bords de l'Om ar-rabiᶜ [2], Aḥmad Adarraq le soigna, le guérit et Sidi Mohammad, en récompense, le gratifia de mille dinars, en disant: « C'est la *diya* (prix du sang) des plus purs musulmans ». Le médecin, qui ne manquait pas d'à-propos et savait son histoire [3], répliqua: « Seigneur, ce n'est là que le prix du sang du menu peuple ». Et le chroniqueur ajoute que le sultan, flatté, gratifia Adarraq de mille autres dinars

ᶜAbd as-Salâm al-ᶜAlami [4].

Les deux derniers médecins que nous signalons en terminant, sont presque contemporains, ayant vécu dans la deuxième moitié du XIXᵉ siècle. Le premier, Sidi ᶜAbd as-Salâm b.M. al-ᶜAlami, est un chérif de la branche des chorfa du Jebel ᶜAlam, descendant du grant saint Moulay ᶜAbd as-Salâm b. Machich [5]. Il est né à Fès vers 1830 [6]. On le trouve déjà dans l'entourage du sultan Sidi Mohammad b. ᶜAbd ar-Rahmân (1859-73), dans les premières années de son règne, puisqu'il raconte [7] qu'il assista à une chasse à l'outarde au Jebel Kandar, au Sud de Fès, et goûta à la chair appréciée de ce volatile, quand le prince fit don « de la tête et des parties voisines » à son parent, le chérif Moulay al-Mahdi b. ᶜAbd al-Malik. Mais, c'est sous le règne de Moulay al-Hasan (1873-94), qui s'intéressait particulièrement aux sciences, qu'ᶜAbd- as-Salâm al-ᶜAlami connut une grande faveur. Le sultan, dès son avènement, décida de l'envoyer étudier la médecine moderne au Caire, en payant ses études, et le gratifia ensuite d'une somme élevée, pour lui permettre de se monter une belle bibliothèque.

ᶜAbd as-Salâm a cité, dans son *Diyâ an-nibrâs*, le nom de ses maîtres musulmans et étrangers à l'Ecole de médecine-hôpital de *Qaçr al-ᶜAïni*, celle qu'avait fondé, en 1827, un français, le Dʳ Clot, devenu Clot-Bey, appelé en Egypte par le Khedive Mehemet-Ali [8].

[1] Cf. Chorfa, *op. cit.*, pp. 200-213.

[2] A Casba Tadla, en 1773, d'après le *Torjman* d'Az-Zaiâni trad. Houdas, p. 146 et l'*Istiqça*, trad. Fumey, Arch. Maroc., T. IX, p. 31, qui rapporte les mêmes faits que le *Jaich*, mais avec moins de détails. Ces parages ne portaient pas chance aux sultans; c'est sur les bords de l'Om ar-Rabi que mourut, en 1894, le sultan Moulay al-Hasan.

[3] Les récits de ce genre abond nt dans l'histoire des Arabes d'Orient, notamment sous les Abassides. Une semblable anecdote est attribuée au sultan almohade Iaᶜ qub al-Mansur (1184-1199 J.C.) avec son médecin Abu Bakr b. Zohr al-Hafid, fils du célèbre Avenzoar.

[4] Cette biographie a été reconstituée partie au moyen de passages du *Diya an-nibrâs*, lith. Fâs 1318 Heg. où l'auteur parle de lui-même, partie de renseignements recueillis auprès du propre fils du médecin, Sidi Machich al-ᶜAlami, commerçant à Kénitra, par l'historiographe du Sultan actuellement régnant, Si Mohammad b. ᶜAli Dokkâli, que nous remercions de son obligeance.

[5] Sur ce « pôle » de l'Islam maġribin qui vivait au XIIIᵉ siècle de J·C. voir E. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus de montagnes de la région du Habt.* Arch. Maroc., T. XVII.

[6] D'après le *Diya an-nibras*, op. cit., p. 126, vers 1250 Heg. (incip. 10 mai 1834); d'après son fils vers 1243 (incip. 25 juillet 1827).

[7] *Diyâ am-nibrâs*, op. cit., p. 40.

[8] Cf. Clot-Bey, *Aperçu gl sur l'Egypte*. Paris, Masson, 1840, 2 vol. in-8°, II, 409.

C'est là où l'étudiant marocain eut, dit-il[1] l'idée d'entreprendre un grand ouvrage qui s'intitulerait *Asrar al-mohakkama fi ḥalli romuz al-kotob al motarjama*, et donnerait l'explication des termes techniques de la science moderne introduits en arabe, et demeurés obscurs pour la grande majorité des lettrés musulmans. Mais, il s'agissait là d'une œuvre de longue haleine, et ʿAbd as-Salâm raconte qu'il céda aux insistances d'un ami, en bornant provisoirement son ambition à composer un ouvrage résumé, mettant à la portée de ses compatriotes le célèbre traité de matière médicale, la *Tedkira* (mémorial) du médecin syrien du XVI[e] siècle Dawud al-Antaki[2]. C'est ce livre qu'il a nommé *Ḍiyâ an-nibrâs fi ḥalli mofradat al-Antâki bi loġati Fâs*, la lumière du flambeau, explication du Livre des Simples d'Al-Antaki en dialecte de Fès. Avec l'Orjuza d'Ibn Choqrun, citée plus haut, c'est la seule œuvre médicale qui ait eu les honneurs de l'impression au Maroc même, puisqu'elle fut lithographiée à Fès en 1318 Heg / incip. 1[er] mai 1900.

Le temps nous manque pour donner ici un résumé de cet ouvrage qui, bien que devenu rare, comme toutes ces éditions de Fès, ne l'est cependant pas au même degré que les manuscrits médicaux dont nous avons donné un aperçu. Pour nous, son intérêt est double: il fournit d'abord une synonymie arabe et berbère précieuse au vocabulaire classique de la matière médicale des Orientaux, mais il nous révèle, de plus, par ses citations, l'existence de pas mal d'œuvres antérieures, peu ou pas connues, dans lesquelles il a puisé. Le nombre des auteurs, tant anciens que modernes, qu'il mentionne, atteint la cinquantaine. Il s'est davantage servi d'Ibn Beklârech, ce médecin juif de Saragosse du XI[e] siècle, sur lequel nous avons attiré l'attention[3], que d'Ibn al-Baïṭâr. Il se réfère à plusieurs reprises à Ibn al-Hachchâ, auteur d'un glossaire des termes médicaux contenus dans le *Kitâb al-Mançuri* d'Ar-Râzi (Razès)[4]. Je rappelle qu'Ibn Beklârech et Ibn al-Ḥachchâ sont deux des principales sources de l'ouvrage si estimé de Dozy, le *Supplément aux Dictionnaires arabes*[5]. On a vu plus haut qu'ʿAbd as-Salâm al-ʿAlami a utilisé la Hadiqat al-Azhâr, d'Al-Wazir al-Gassâni, et nous a révélé l'existence d'œuvres relatives à la matière médicale, d'ʿAbd ar-Raḥmân al-Fâsi et d'Ibn Choqrun, qui ne nous sont pas encore parvenues. Il en est d'autres, comme l'ouvrage de pharmacologie d'Al-ʿAjlâni — médecin d'une époque antérieure à celle dont nous nous occupons ici — sur lequel les documents faisaient à peu près défaut. Enfin, parmi les modernes, le plus fréquemment cité est l'égyptien Aḥmad b. Ḥasan ar-Rachidi, qui vivait dans la première moitié du XIX[e] siècle, et est l'auteur d'une importante compilation médicale, estimée des Orientaux, imprimée au Caire en 1866[6].

Comment ʿAbd as-Salâm al-ʿAlami utilisa-t-il au Maroc les connaissances acquises au cours de ses études en Egypte ? On le trouve, moins de dix ans après, accompagnant le sultan Moulay al-Ḥasan pendant son expédition au Sous, que le médecin mentionne dans son livre à propos de l'arbre spécial à cette région du Sud marocain, l'arganier[7]. D'après des renseignements oraux, ʿAbd as-Salâm aurait fondé un petit hôpital (?) dans le *ḥorm* (enceinte sacrée) de la mosquée de Moulay Idris à Fès, près du souq (marché de la soie). Malheureusement, il fut atteint de paraplégie, mais sans que la vivacité de son intelligence en fut affectée. Il continuait à donner ses consultations comme

[1] *Ḍiyâ an-nibrâs*, op. cit., p. 2.
[2] Cf. supra, note [25].
[3] Les manuscrits arabes relatifs à la médecine..., *op. cit.*, p. 276.
[4] Brockelmann, *op. cit.* I, 491, N°. 32.
[5] Leyde, 1881, 2 vol. in-4°.
[6] Cf. *Dairat al-ma 'rif* (encyclopédie arabe), Beyrouth 1876, art. Rachidi.
[7] *Ḍiyâ an-nibrâs*, op. cit., p. 58. Il s'agit de la première expédition, celle de 1882.

autrefois, et c'est dans cette période de sa vie, qui se prolongea durant 18 années, qu'il mit la dernière main à son *Diyâ an-nibrâs*.

Il mourut en 1323 H. (incip. 8 mars 1905) presque octogénaire; il a encore de la famille à Fès dans le quartier de Bab al-Gissa.

Aḥmad ibn al-Ḥajj [1].

Le second médecin contemporain, par la biographie duquel nous terminerons cet aperçu, appartient à une famille qui, sans être de souche chérifienne, compte cependant dans l'aristocratie intellectuelle de Fès. Il se nomme Abu l-ᶜAbbas Aḥmad b.M.b Ḥamdun Ibn al-Ḥajj. Mr. Levi-Provençal, dans ses *Historiens des Chorfa*, l'a étudié comme chroniqueur, car il est l'auteur d'un vaste ouvrage sur la dynastie 'Alawite, et spécialement le règne de Moulay al-Ḥasan. Fils de lettré, lettré lui-même, Aḥmad ibn al-Ḥajj fut choisi par le sultan Sidi Moḥammad b. ᶜAbd-ar-Raḥmân comme précepteur de l'héritier présomptif, qui, en montant sur le trône en 1873, rétablit pour son ancien maître la fonction d'historiographe.

Ibn al-Ḥajj nous représente le dernier spécimen du médecin et savant arabe complet. Professeur à l'Université musulmane de Qarawiyin, où son petit-fils exerce encore, il composa, en sus de l'œuvre imposante citée plus haut, et d'une autre sur la généalogie des Alawites, deux commentaires des traités classiques relatifs à la grammaire arabe, enfin un ouvrage de médecine en 3 livres intitulé *ad-Dorar at-tibbiyya al mohdat li l-ḥaḍrat al-ḥasaniyya* « les perles médicales offertes à Sa Majesté Hasanienne ». La bibliothèque du Protectorat a fait récemment l'acquisition d'un manuscrit de 400 pages qui contient la première partie du premier livre, sur les principes de la médecine et les sept " *naturalia* ". L'auteur indique en détail, au début de son œuvre, le plan qu'il a adopté. La deuxième partie a trait aux éléments nécessaires à la vie *ad-ḍoruriyyat* (l'air, les aliments et boissons, etc.); c'est la classification de Galien. La troisième partie concerne les Simples.

Le second livre étudie les maladies et leur traitement; le dernier, les propriétés médicales de certains noms. Nous voilà ramenés à la médecine magique encore pratiquée, à l'heure actuelle, dans les milieux populaires, et à laquelle les classes plus élevées n'ont pas complètement cessé d'ajouter foi.

Ibn al Ḥajj, c'est encore le Maroc médiéval replié sur lui-même, qui s'est prolongé, par son isolement, jusqu'au milieu des temps modernes. ᶜAbd as-Salâm al-ᶜAlami, tout en gardant la forme littéraire de ses devanciers, a rompu avec les théories humorales surannées et donne, pour la première fois au Maroc, une classification scientifique des médicaments. On saisit déjà la transition qui va amener le vieux Maġrib à se laisser pénétrer par les idées nouvelles et à ne pas se refuser plus longtemps à l'emprise inévitable de la civilisation.

[1] Al-Fodaïli, *op. cit.*, II; Hist. Chorfa, *op. cit.*, p. 369.

LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ANCIENNE CORPORATION DES CHIRURGIENS-BARBIERS D'ANVERS

A. DE METS.

Les lois d'assurance sociale qui prennent une extension plus grande de jour en jour et compliquent gravement l'armature et la politique financière des gouvernements répondent à un sentiment tout naturel à l'homme, le sentiment d'entraide et de solidarité. D'autre part on a prétendu que la guerre est inhérente à la société, qu'elle est nécessaire, que l'homme se dresse d'instinct contre l'homme (homo homini lupus). Mais lorsque des malheurs et des calamités viennent s'abattre contre les hommes, ceux-ci spontanément s'unissent pour se défendre contre de nouvelles attaques; les groupements professionnels n'ont pas d'autre but que l'entr'aide sociale.

Nos anciennes corporations que l'individualisme révolutionnaire avait décapitées, n'ont pas tardé à renaître « syndicalement ».

Ces vieilles corporations inspirées par un sentiment de charité pour les plus faibles, pour les vaincus, pour les veuves et les orphelins, s'acquittaient admirablement de leur mission charitable.

Les statuts de la corporation des Chirurgiens-barbiers d'Anvers, dès sa création, se préoccupaient du sort des malheureux. Ils prévoyaient dans leur règlement d'ordre intérieur de 1474 des mesures à prendre. Un des membres de la fiscalité est chargé de recueillir les fonds, de collecter pendant les offices religieux, de prélever une partie des amendes pour constituer des réserves. De même qu'il y a un maître de chapelle (Kapelmeester) pour subvenir aux besoins matériels du culte, de même, il y a un trésorier (Busmeester) pour serrer les cordons de la bourse, pour l'arrondir le plus possible, pour le plus grand bien des malheureux. Les besoins étaient grands et les misères nombreuses !

De nos jours il en est de même: nos caisses de pensions du corps médical font modestement et courageusement beaucoup de bien. Les nouveaux venus de la profession semblent ignorer qu'il y a toujours des pauvres dans le monde, que notre profession n'en est pas exempte. Pleins d'illusions, exempts des tristes coups de la fortune, ils ignorent que l'entr'aide est un devoir social inéluctable.

Les maîtres de la trésorerie, conférent souvent avec les autres membres du métier, avec les fiscaux, pour aviser aux misères et les soulager. Leurs réu-

nions se tenaient le plus souvent dans les tavernes réputées: « Le Pot d'Etain », « Le Cerf Courant », ou même « Le Robin ». Le chapelain en était aussi et faisait honneur comme les fiscaux, aux vins de France et du Rhin, très recherchés chez nos ancêtres, de préférence au petit vin du pays qui jouissait d'une médiocre estime.

Ils ne laissaient passer aucune occasion d'augmenter les ressources de leur caisse d'assistance au profit des praticiens dans le besoin, de leurs veuves et des orphelins.

Nous en trouvons la preuve dans un procès intenté par un échevin de la ville d'Anvers, M. Paul van Lier, contre un notaire, Philippe van Woelput, du chef d'injures graves.

(*Signé*) A. Dyck.

Ce dernier avait été condamné à une amende de 200 florins, à appliquer à des œuvres pies. Le fisc et le trésorier de la Caisse des Praticiens pauvres avaient demandé à entrer en possession du montant de cette amende et demandaient l'exécution du jugement « nonobstant appel ». Appel du condamné auprès du Chancelier de Brabant demandant suspension de l'exécution jusqu'à ce que la Cour de Brabant ait prononcé sur le fond du débat en appel. La fin du procès ne nous est pas parvenue..... Van Woelput a-t-il finalement dû s'exécuter au profit des praticiens ? Le procès ne nous l'apprend pas; nous avons tout lieu de le croire. Dans un procès analogue et au même moment, un sieur Van Huffelen, condamné à 100 florins d'amende en faveur d'œuvres pies, avait été forcé de s'exécuter au profit de la caisse d'assurance des Merciers, ainsi que nous l'avons pu constater par les pièces de procédure.

Nos archives communales renferment une liasse de procès entre médecins et le collège des médecins, contre chirurgiens et leur chambre, qui ne laissent aucun doute sur la manie procédurière de nos ancêtres dans la profession. Bien des procès ont duré 20 ans et plus, sans aucune solution certaine que les énormes frais de justice. Les finances du collège des médecins et de la chambre des chirurgiens s'en sont trouvées constamment obérées.

C'est le résultat le plus clair de ces tempêtes dans un verre d'eau; l'histoire contemporaine nous montre que dans les conflits armés entre les nations, les peuples paient la casse et les vainqueurs encore plus que les vaincus.

Pièces de procédure

Requête des demandeurs au magistrat d'Anvers.

Entre H. Paul van Liere, demandeur, d'une part et Philippe van Woelput, défendeur, d'autre part.

Vu le Procès, etc. terminé

Que le défendeur devra et sera tenu, en déans les 8 jours de la signification des présentes, de comparaître ici devant le Collège en séance publique en présence du demandeur et d'y implorer pardon à Dieu, à la Justice et au demandeur de déclarer qu'il regrette de tout cœur d'avoir proféré les injures et sarcasmes adressés au demandeur et qu'à titre d'amende profitable le défendeur sera tenu de payer la somme de 200 florins à des œuvres pies, à la disposition de mes Seigneurs; interdisant au défendeur prénommé de récidiver par mêmes ou semblables paroles ou actes de par lui même ou par des tiers, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement sous peine de correction

arbitraire; condamnant le défendeur prénommé aux frais du procès à taxer par mes Seigneurs.

Ainsi fait en Collège le jeudi 24 *juillet* 1603.

Au bas il était écrit: collationné avec le registre et trouvé conforme par moi. Etait signé: J. Van Kieboonn.

Aux très honorés Messieurs les bourgemestres échevins et conseillers de la ville d'Anvers.

Vous exposent avec tout le respect voulu, vos humbles serviteurs le Fisc et les trésoriers de la Caisse des praticiens pauvres de cette ville, comme par vous, Honorés le 24 juillet 1603 certain jugement collégial a été rendu entre M. Paul Van Liere, échevin, comme demandeur, et Philippe van Woelput, comme défendeur, aux termes duquel notamment le dit défendeur a été condamné à titre d'amende profitable, à la somme de 200 florins à appliquer à des œuvres pies à la disposition de vous honorés, d'après le contenu du dit jugement ici annexé; et vu le procès qui a donné lieu au jugement pré-rappelé il a semblé aux praticiens, que l'argent de la Caisse des praticiens pauvres ayant grandement diminué récemment, de par la mort du procureur Voghel dont on a du payer les funérailles vu ses ressources minimes et ensuite habiller et placer ses deux fils, l'un au métier de cordonnier et donner une bonne somme d'argent au patron et l'autre à la Caisse médicale pour qu'ils puissent devenir des hommes honorables, le tout aux frais et à la charge de la caisse prénommée, ce qui sont toutes des œuvres pies; prient en conséquence les exposants très humblement qu'il vous plaise Honorés Messieurs, de donner et d'attribuer au profit de la caisse prénommée des praticiens pauvres les dits 200 florins et qu'à cette fin les exposants auront le droit de faire sommation réelle à Woelput prénommé et aussi de l'exécuter si besoin en est, ce que faisant etc.

En marge se trouvait comme apostille: Messieurs les Bourgmestres et échevins, vu le contenu de cette requête ont accordé aux exposants ce qu'ils demandent quant aux 200 florins mentionnés dans le jugement ci-annexé pour être versés dans la Caisse des praticiens pauvres, autorisant les exposants de faire sommation quant à ce Philippe Van Woelput et à l'exécuter (effectivement).

Dont acte le 25 mai 1604. *Signé:* A. Dyck.

Requête du défendeur au Chancelier de la cour de Brabant.

A Monsieur le Chancelier de Brabant

Vous expose avec humilité et respect le notaire Philippe van Woelput, qu'il s'est défendu dans une action du chef d'injures devant les juges d'Anvers, contre Mr. Paul van Liere, et que le 23 juillet dernier très précipitamment un jugement fut rendu aux termes duquel le *suppliant* a été notamment condamné à une amende de 200 florins au profit d'œuvres pies à désigner par lesdits juges, jugement dont le *suppliant* a sollicité devant cette cour la réformation et que la cause attend une solution depuis plus de 5 mois, de sorte qu'il ne reste plus qu'à faire droit à la susdite instance en réformation.

Tandis que la demande de réformation était pendante, le susdit van Liere a prétendu exécuter le *suppliant* pour les frais du prédit procès auxquels le jugement prérappelé l'avait également condamné, mais que le *suppliant* a prouvé qu'il n'avait pas été accordé une exécution provisionelle pour ces frais,

donnant entre autres raisons que ces frais font partie intégrante de la condamnation principale à l'amende *honorable* et *profitable* dont l'exécution ne peut en rien être poursuivie pendant l'instance en réformation, et que cette affaire en est restée là.

Et voilà qu'il est venu à la connaissance du *suppliant* que le prédit van Liere ancien échevin, samedi dernier étant le 15 du mois de mai courant et le dernier jour de ses fonctions, a intrigué tant et si bien, qu'au nom du Fisc et des trésoriers de la caisse des praticiens pauvres une requête a été présentée à la ville susdite aux fins d'obtenir qu'il plaise aux Juges prénommés de faire don et d'appliquer les prédits 200 florins auxquels lui, *suppliant*, a été prétendument condamné à titre d'amende profitable, au profit de la caisse prérappelée et qu'ils auraient le droit à cette fin de faire faire sommation au *suppliant* et au besoin de l'exécuter, ce à quoi les dits Juges, sur les instances de van Liere prénommé, par une apostille écrite sur la dite requête ont consenti et ont ajouté que les dits trésoriers auraient le droit de lui faire, à lui *suppliant*, sommation pour cette amende et de l'exécuter réellement, ainsi qu'il résulte de la requête susdite dont la copie est annexée à la présente.

Tout quoi étant nul, inconvenable et préjudiciable à la demande de réformation puisqu'il est notoire en droit qu'en matière d'injures, les amendes tant *honorables* que *profitables* ayant un caractère pénal sont donc *irréparables* et ne sauraient donner lieu à aucune exécution pendant l'instance en réformation ainsi que récemment encore vous en avez jugé quant à une autre amende, de cent florins à laquelle le *suppliant* a été condamné tout aussi à tort par les Juges susdits en vertu d'un autre jugement en la même matière d'injures rendu au profit de Paul Asseliers, en nom propre et il vous a plu en connaissance de cause d'accorder au *suppliant* dans cette affaire qu'il fut sursis à l'exécution par les aumôniers de la ville susdite au profit desquels la dite amende était attribuée comme il conste de l'exploit de l'huissier Vossum ci-annexé, ce que prenant en considération et comme il appert déjà tant d'une information provisoire de Mr. le Procureur général que des documents réunis par le *suppliant* que toutes les allégations du prédit van Liere devant les prédits Juges dans ses notes secrétes de défense avec lesquelles il est parvenu à circonvenir les dits juges pour la *rédaction* du susdit jugement, sont fausses et contraires à la vérité et que comme déjà dit, l'instance en réformation est en état d'être jugée. Le *suppliant* ne doutant pas que le jugement en question sera réformé dans toute sa teneur et que la décision servira toute entière à la confusion du dit van Liere qui d'ailleurs le craint grandement. Et comme l'exécution à laquelle les susdits trésoriers, se conformant à l'apostille susdite du 15 mai, pourraient procéder serait publiquement diffamatoire pour le *suppliant*, seul but auquel tendent le dit van Liere et ses deux consorts, le *suppliant* vous prie très humblement qu'il vous plaise lui accorder sur-séance pour l'exécution autorisée mais non justifiée jusqu'au moment où l'action principale en réformation aura été jugée ce que faisant, etc.

Etait soussigné Woelput.

En marge se trouvait l'apostille suivante:

Soit cette requête adressée sous pli fermé aux Juges de la ville d'Anvers aux fins d'entendre le Fisc et les trésoriers des praticiens pauvres de la même ville et ensuite d'enquêter quant au fondement et à l'opportunité des faits y relatés, le tout avec leur propre avis quant à la requête faite, pour etc. Dont acte au Conseil du Brabant le 22 mai 1604.

Etait signé: P. Piermans.

Requête des demandeurs au magistrat d'Anvers.

Le fisc et les trésoriers de la caisse des praticiens pauvres de la ville d'Anvers ayant reçu communication de certaine requête de Philippe van Woelput a présenté à la cour, le 12 mai dernier, des lettres closes y jointes pour que, ayant entendu en réponse à cette requête les dits fisc et trésoriers, la cour soit instruite de la vérité et des circonstances de la cause.

Disent, pour autant que la chose les concerne, que la demande contenue dans la dite requête est totalement non fondée et que sauf réformation il serait contraire au droit et à la pratique constante qu'on accorderait au dit Woelput surséance pour l'exécution du jugement et de l'amende plus amplement décrits dans la requête prérappelée.

Car c'est un privilège notoire de cette ville que tous les jugements prononcés par Vous et qui sont rendus exécutoires sauf réparation en cas de rétraction (comme c'est le cas pour le jugement en question en ce qui concerne l'amende *profitable*) doivent être exécutés nonobstant qu'un recours en réformation a été porté devant le Conseil du Brabant.

Etant abusif, ce qu'allègue le prénommé Woelput à l'encontre de cette règle et de ce privilège, à savoir qu'en matière d'injures le paiement des amendes tant *honorables* que *profitables* serait chose irréparable parce qu'elles ont un caractère pénal et qu'en conséquence aucune exécution ne peut être autorisée pendant l'instance en réformation.

Attendu que le paiement de l'amende profitable du jugement susdit n'a d'autre signification que le paiement d'une somme d'argent et n'est donc pas un fait d'un caractère scandaleux ou pouvant être tenu pour irréparable.

Comme aussi en droit la condamnation à une amende et moins encore son paiement n'ont aucun caractère infamant, aux termes de la décision expresse reprise au littera C *de modo muletarum his verbis muleta damnum famae non irrogat.*

Ce à quoi sont conformes la pratique notoire et l'usage pour des décisions rendues en matière d'amendes qui sont journellement mises à exécution quand les condamnations sont pécuniaires et ce nonobstant recours en réformation.

Et pareil usage existe et est suivi non seulement dans la ville d'Anvers mais aussi par ces Messieurs du Conseil du Brabant eux-mêmes comme il conste de leur jugement rendu le 18 juillet 1603 entre François van Uffel, *suppliant*, et les doyens de Merciers demandeurs aux termes duquel ils ont déclaré que le *suppliant* était non recevable quant à sa demande de surséance d'exécution de l'amende de 45 florins à laquelle Vous l'aviez condamné et ont autorisé les demandeurs à poursuivre quant à leur exécution.

Sans que par ce même jugement il ait été imposé à *ceux* des Merciers autre chose que de ne pas inscrire la somme susdite dans leurs livres comme une peine en quelque point infamante, suivant la teneur de ce même jugement transmis ci-joint.

Et puisque nous, fisc et trésoriers, sommes prêts à nous conduire également d'après le texte du jugement rappelé en ce qui concerne l'amende exigée, la caisse des praticiens pauvres qui ne sert qu'au soutien des veuves et orphelins honteux des praticiens décédés, ne doit pas être placée dans des conditions plus défavorables que celle des Merciers.

D'autant moins quand on considère qu'elle est exposée à être complètement frustrée au cas où il serait fait droit à la demande de surséance du dit Woelput puisqu'il hypothèque grandement ses biens, qu'il a des arriérés considérables et qu'il aggrave journellement sa situation par ses nombreux

procès et qu'il est donc à bon droit à craindre que la caisse ne trouverait finalement plus rien du tout pour faire procéder à son exécution.

Et bien que le dit Woelput allègue dans sa susdite requête que ces Messieurs du Conseil du Brabant auraient récemment, dans une affaire entre lui et les aumôniers[1] été d'avis qu'aucune exécution ne pouvait être permise pour pareille amende *profitable*, cette affirmation est mise en doute et la décision expliquée en sa faveur par le dit Woelput puisqu'il n'a pu produire aucun texte ou une référence honorable pour la vérification de ses dires.

En égard à tout quoi et puisque le prétexte et la crainte de diffamation que le prédit Woelput allègue pour rendre l'exécution illusoire n'est autre chose qu'une affirmation frivole, considérant que payer de l'argent n'est pas diffamatoire et qu'il est de notoriété publique que son nom et sa réputation ne sont pas d'une nature si délicate qu'ils souffriraient par là un grand dommage il importe, sauf réformation, de ne pas lui accorder surséance contre l'exécution au profit des pauvres.

Vous priant le Fisc et les trésoriers susdits quand vous transcrirez les circonstances de la cause et prendrez connaissance de leur avis, d'en tenir tel égard comme le droit, les motifs et les intérêts des pauvres l'exigent ce que faisant, etc.

Etait signé: G. Janssen, comme trésorier,
Bollaerts, pour le fisc,
Mr. Bossche, comme trésorier.

[1] Les aumôniers c'est-à-dire les administrateurs des œuvres pies.

NOTE SUR DEUX ÉCRITS MÉDICAUX DE MATHIAS DE MIECHOW

W. SZUMOWSKI

Mathias de Miechow (Mathias de Myechow, Mathias Miechovius, Miechowita) fut un des auteurs polonais les plus en vogue au XVI^e siècle en Europe. Deux de ses ouvrages lui attirèrent surtout la célébrité: « Chronica Polonorum », premier ouvrage imprimé traitant de l'histoire de la Pologne; et « Tractatus de duabus Sarmatiis Asiana et Europiana et de contentis in eis », premier ouvrage imprimé qui traitait de la géographie, de l'ethnographie et de l'histoire des pays situés à l'est de la Vistule jusqu'à l'Asie. Le second ouvrage fut édité au XVI^e siècle au moins 9 fois en latin (première édition à Cracovie en 1517), 5 fois en italien, 3 fois en polonais, 2 fois en allemand.

Mathias de Miechow était professeur de médecine et fut huit fois recteur à l'Université de Cracovie. En Pologne, il était très célèbre comme habile médecin; on l'invitait chez les rois et les hauts dignitaires. Il composa quelques écrits médicaux. Deux d'entre eux provenant de 1508 présentent un certain intérêt non seulement par leur ancienneté et leur rareté, mais aussi par leur genèse et leur contenu. Le premier fut intitulé [1]: « Excellentissimi viri Mathiae de Miechow artium et medicinae doctoris contra saevam pestem regimen accuratissimum ». Le second: « Fructuosa doctrina de sanguinis missione deque nonnullis aliis probatissimis atque salutaribus remediis adversus horrendam pestilentiae luem singulis hominibus eidem obnoxiis non solum utilis futura verum etiam summe necessaria ». Ils furent tous deux imprimés chez Jean Haller à Cracovie en 1508 avec les mêmes caractères gothiques. Ils sont reliés ensemble dans l'exemplaire de la Bibliothèque Jagiellonienne et ont un entête commun qui représente le Christ sur la croix ayant à ses côtés Saint Sébastien et Saint Roch. Saint Sébastien est attaché au poteau et percé de flèches, Saint Roch montre de l'index de la main droite le bubon de sa jambe. Le premier écrit contient six cartes, le second huit cartes de format moyen in-8°.

On pourrait croire au premier abord que les deux écrits furent imprimés en même temps et qu'ils forment un tout. Cependant le texte nous apprend qu'ils furent édités dans un certain intervalle. Dans la préface [2] du premier écrit nous apprenons que la peste ne règne pas à Cracovie. L'auteur donne

[1] En transcription modernisée.

[2] Citée totalement par Gasiorowski. Zbiôr wiadomosci do dziejôw sztuki lekarskiej w Plosce. I. 179.

des conseils pour toutes les éventualités; il les avait déjà donnés peu de temps avant à un ami de Hongrie. Dans le second écrit nous lisons que la peste sévit à Cracovie et que les gens en meurent dans l'espace de deux à quatre jours.

« Cum animadvertissem tremendum mortiferae pestilitatis furorem et passim desaevire et oppidatim in dies magis ac magis incrudescere quippe quae plerosque mortales incautos letali sua rabie quam acerrime corripiat, infraque biduum et triduumve aut quatriduum ad exicium (nisi citissime prospiciatur) perducat, pietate misericordiaque pariter motus existimavi me cunctis hominibus tanto malo laborantibus rem facturum admodum utilem atque gratam, si originem signaque quaedam pestilentiae patefacerem. »

Le texte de la « Chronica Polonorum » de Mathias de Miechow (complétée après 1506 par Decius) résout l'énigme. Dans l'édition de 1521 nous lisons qu'en 1508 la peste commença à Cracovie au mois de mai et dura jusqu'en décembre.

« Diebus vero Maii (1508) Cracoviae atque aliis locis pestis contra Astrologorum opiniones saevire coepit duravitque ad dies Decembris, ea multi mortalium Cracoviae absumpti fuere. »

Il n'y a donc aucun doute que le premier écrit fut édité à Cracovie au commencement de 1508 et le second dans la deuxième moitié de la même année, probablement peu de temps après que l'épidémie eut éclaté. Nous savons par l'histoire de la peste en Pologne que cette maladie sévit dans ce pays de 1505 jusqu'en 1516. En 1505, à Poznan, la peste faisait tant de ravages que le chapitre posnanien au complet quitta la ville. En 1506 la peste sévissait à Wilno et à Minsk et fut telle que la nouvelle parvint jusqu'à Moscou, de sorte que le tsar Wasyl qui avait envoyé des députés en Lithuanie ne voulait pas leur toucher les mains à leur retour à Moscou par crainte de contagion.

Mathias de Miechow qui avait une grande pratique médicale savait certainement au commencement de 1508 que l'épidémie s'approchait de Cracovie. Mais en habile médecin il n'ignorait pas que celui qui craint l'épidémie y succombe plus facilement. En conséquence il écrivit son premier écrit: « Contra saevam pestem regimen accuratissimum » dans un ton serein et gai à peu près de la façon suivante:

D'abord priez Dieu, la Sainte Vierge, St-Sébastien et St-Roch qui vous préserveront sûrement de la peste. Ensuite n'oubliez pas qu'il y a cinq choses commençant par la lettre f: fatiga, fames, fructus, femina, flatus, qui sont nuisibles et qu'il y en a cinq autres: flebotomia, fuga, focus, fricatio, fluxus, qui sont salutaires pendant la peste.

C'est ainsi que le grand praticien (ecclésiastique en même temps) consolait, tranquillisait et égayait le peuple en augmentant sa résistance contre l'épidémie.

Dans le second écrit nous voyons un médecin ayant déjà à faire à l'épouvantable fléau qui tuait les gens en 2 à 4 jours. Le texte suivant nous permet de poser un diagnostic rétrospectif et d'établir indubitablement que l'épidémie était en effet la peste bubonique:

..... ubi quispiam horrore aut frigore aliquo tentatur atque rigeat et in somnum sit valde perpessus; caput praeterea doloribus vehementibus afflictetur et praeter consuetudinem gravibus fumis oppleatur; ac plurimus externus corpus urat calor; nec ulla aut cibi adsit aut potionis appetentia; cunctaque veluti nauseabundus fastidiat; membra insuper omnia potissimum brachia

atque crura lassata percipiantur non secus ac si fustibus pulsata essent; os denique linguaque pre nimia siti vehementer areant; cor ac pectus una cum reliquis partibus acutissimo dolore pungantur; et ut summatim dicam cum manifestaria pestis indicia in quavis parte corporis apparuerint, utpote tumores, apostemata, pustulae aliaque his similia: non potest abesse, quin is ad mortem usque pestilentico furore correptus sit. Cui optimum factu arbitror ut ... quam celerrime medica quaerat ope.....

En ce qui concerne les remèdes pour les pestiférés, une chose mérite d'être mentionnée parmi une foule d'erreurs. Mathias de Miechow dit notamment que le meilleur remède c'est l'aqua vitae sive quinta essentia qu'on obtient du vin, c'est-à-dire l'alcool d'aujourd'hui qu'on prescrit aussi actuellement dans chaque cas de maladie aigue infectieuse où il s'agit de soutenir l'action du cœur.

L'ÉCOLE MÉDICALE DE CRACOVIE LORS DU DERNIER ROI DE POLOGNE

W. SZUMOWSKI

Lorsque, en 1773, lors du règne de Stanislas Poniatowski, l'ordre des jésuites fut supprimé, le gouvernement polonais créa une Commission d'éducation, lui donna les fonds des jésuites et lui confia l'instruction publique en Pologne. Une des réformes les plus importantes faite par la Commission d'éducation fut de réformer complètement l'Académie Jagellonienne et de la transformer en une université moderne. Ce fut Hugo Kollontaj qui, en l'année 1780, accomplit cette réforme. D'après le premier plan de la réforme, l'Université devait se composer de 4 collèges: le Collegium physicum , le Collegium medicum, le Collegium juridicum et le Collegium theologicum. Le Collegium medicum comprenait huit chaires: celles d'anatomie, de physiologie, de pharmacie, de matière médicale, de pathologie, de clinique, de chirurgie et d'obstétrique. Le Collegium physicum comprenait sept chaires: celles de mathématiques inférieures, de mécanique, de physique, de mathématiques supérieures, d'astronomie, de chimie et d'histoire naturelle. Cependant, lorsque, à cause du manque de fonds, on attribua deux chaires à chacun des professeurs, il en résulta que les collèges devinrent peu nombreux. C'est pourquoi on réunit le Collegium medicum et le Collegium physicum en un seul collège qui prit le nom de Collegium physicum ; de même le Collegium juridicum et le Collegium theologicum furent réunis en un seul collège moral.

Le Collegium physicum se composait de trois écoles: d'une école de mathématiques, d'une école de physique et d'une école de médecine. Toutefois, ces écoles n'étaient pas autonomes, mais elles tenaient leurs séances toujours ensemble de sorte que le professeur d'astronomie prenait la parole et votait dans les questions chirurgicales et le chirurgien ou le pharmacien dans les questions de mathématiques. Cette liaison ne fut jamais nuisible à la médecine de Cracovie. Au contraire, de cette façon elle s'empreignit d'un esprit moderne, exact et profita des acquisitions les plus récentes dans la physique et la chimie. En 1791, on conçut le projet d'agrandir le Collegium physicum en fondant de nouvelles chaires: celle d'art vétérinaire et celle pour les études d'ingénieur et d'artillerie, mais ce projet ne fut jamais réalisé.

Le Collegium physicum obtint en 1780-1783 un jardin botanique, un observatoire astronomique, un laboratoire de chimie, un cabinet de physique, un autre d'histoire naturelle, de pharmacie et d'anatomie. On ouvrit une salle de dissection et une clinique.

Les professeurs du Collegium Physicum étaient en général des hommes très instruits et de bons pédagogues. Le plus éminent fut Jean Sniadecki,

professeur de mathématiques supérieures et d'astronomie, connu en ce temps-là dans toute l'Europe par ses travaux astronomiques. Il était le frère aîné du célèbre médecin et savant André Sniadecki, et fut secrétaire, puis plus tard président du Collegium physicum; il fut aussi un éminent organisateur qui exerça une grande influence sur les affaires de l'Ecole médicale de Cracovie. Parmi les hommes les plus éminents de cette école, il faut citer: André Badurski, fondateur et premier professeur de clinique; Jean Jaskiewicz, professeur de chimie et d'histoire naturelle, membre correspondant de l'Académie de Paris; Vincent Szaster, professeur d'anatomie et de physiologie.

Dans les quatre premières années l'Ecole médicale ne comptait que peu d'élèves. C'est pourquoi, en 1784, le gouvernement polonais ordonna aux villes et aux bourgs de choisir un ou plusieurs jeunes gens, selon le nombre de la population, et de les envoyer à leurs frais à Cracovie pour y étudier la médecine. Les villes payaient 240 fl. par an pour chacun des élèves. Pour cette somme, l'Université de Cracovie avait une maison d'étudiants, où les élèves recevaient l'entretien, les vêtements et l'enseignement. En revanche, après avoir terminé leurs études, les élèves étaient obligés de s'établir dans la localité par laquelle ils avaient été envoyés à Cracovie. Bien que toutes les villes n'obéirent pas volontiers à l'ordre du gouvernement, cependant 150 élèves environ vinrent à Cracovie, y étudièrent la médecine pendant quelques années et furent ensuite très utiles en Pologne comme médecins dans les villes et les bourgs et comme chirurgiens dans l'armée polonaise.

L'enseignement dans l'Ecole médicale de Cracovie durait 4 ans, cependant, vu l'instruction préparatoire insuffisante des élèves, les études demandaient en général plus de temps. Les cours avaient lieu en langue polonaise, à l'exception des leçons de pathologie et de clinique qui étaient faites en latin. L'enseignement était tout-à-fait moderne: on insistait beaucoup sur les exercices pratiques dans les laboratoires, dans la salle de dissection et dans la clinique. Les élèves faisaient eux-mêmes des opérations chirurgicales. Les examens étaient sévères et surtout pratiques. L'Ecole médicale délivrait trois différents grades, celui de chirurgien, de licencié en médecine et de docteur en médecine.

L'Ecole médicale de Cracovie se trouvait tout-à-fait à la hauteur de la science contemporaine en Europe, de sorte que, lorsque, en 1795, eut lieu le démembrement de la Pologne et que Cracovie tomba sous la domination autrichienne, le nouveau gouvernement prit l'Ecole de médecine dans ses mains et pendant plusieurs années il n'y changea rien.

L'essai que je viens d'exposer n'est qu'un résumé d'une monographie plus ample basée sur des recherches dans les archives.

LA MÉDECINE
DANS LA SCULPTURE ARCHITECTURALE

M. A. VAN ANDEL

L'histoire de la médecine ne peut pas être exclusive. Quoique la connaissance des idées scientifiques du passé, de leur évolution et de leur application aux besoins pratiques s'impose comme le but principal de ses recherches, en se bornant exclusivement à ce terrain limité, elle ne nous fournirait qu'une image imparfaite et pâle du passé de notre art. Sans nier les droits, que la médecine peut réclamer à une place légitime et honorable dans l'histoire de l'évolution des sciences exactes, il faut considérer qu'elle a occupé depuis ses débuts une position particulière et unique dans l'ensemble des sciences, qui ont cherché chacune à sa manière de pénétrer dans les phénomènes de la nature et d'expliquer leur signification.

Tandis que les autres catégories des sciences naturelles pouvaient maintenir une position isolée et éviter les inconvénients d'un contact prématuré ou trop intime avec les exigences de la réalité, la médecine s'occupant des dérangements du corps humain, ne pouvait regarder ces calamités avec une tranquillité olympienne. Au contraire, dès son debut, elle était obligée de se plonger dans la mer des souffrances humaines.

Aussi ces rapports anciens et intimes de la médecine avec la société humaine la mènent-ils souvent hors de son propre terrain, tandis qu'ils ont exercé une influence sensible sur la vie privée et sociale. Cette influence se manifeste distinctement dans une grande série d'œuvres-d'art classiques, qui nous donnent une impression vive et directe de la vie médicale et paramédicale d'autrefois. Après les publications détaillées, qui s'occupent de ces rapports entre la médecine et l'art, je n'oserais presque demander votre attention pour quelques trouvailles fortuites à ajouter à cette liste, déjà si grande, convaincu que je suis que leur importance ne peut être que d'un ordre secondaire. Cependant il me semble que la série de bas-reliefs et de sculptures, que je vais vous montrer, forme une groupe tout spécial, auquel on ne trouve que de rares allusions dans la littérature médico-artistique. Je me crois autorisé à vous faire part de ces souvenirs d'un temps passé, d'autant plus qu'ils ont souvent un cachet spécial et qu'ils peuvent nous révéler des particularités personnelles et nationales de nos aïeux.

L'aspect pittoresque des vieilles maisons de ma patrie, déjà si caractéristique par le contraste que forme les couleurs des ornements de grès des façades avec le rouge clair des briques, est encore relevé par les reliefs sculptés, montrant la destination de la maison, le nom, la profession, l'occupation favorite des habitants, ou rappelant quelque événement historique personnel ou général. Il va sans dire que cette coutume a donne naissance à un nombre indéfini de

tableaux, dont la plus grande partie n'a qu'une valeur artistique limitée, dont d'autres cependant sont de la main d'artistes célèbres.

Le caractère personnel et populaire de ces sculptures nous garantit une abondance infinie de sujets: tantôt nous voyons des tableaux réalistes avec allusions au nom ou au métier de l'habitant, tantôt des emblêmes ou des allégories, des scènes bibliques, historiques et légendaires, tantôt des représentations bizarres et énigmatiques, qui mettent à l'épreuve l'intelligence de la postérité.

Le vandalisme et la négligence d'un siècle passé ont détruit une partie considérable de ces produits d'art populaire, cependant les restes en sont assez nombreux, pour nous permettre de nous former une idée de leur importance. Espérant trouver entre ces souvenirs du passé quelques spécimens, se rapportant à la médecine, j'ai réussi à rassembler la série suivante de photographies représentant des sculptures, ornant les façades de maisons privées ou d'édifices publics, comme les hôpitaux ou les maisons de charité.

Le premier tableau se rapporte à la physiologie et représente les cinq sens, selon la conception traditionnelle du XVII^{e} siècle, si amoureux de l'emblême et de l'allégorie.

Un second relief, appartenant à la même catégorie, nous montre une nourrice, allaitant un bébé.

Plus curieux sont ceux qui indiquent la profession exercée dans la maison, qu'ils décorent, comme les enseignes de pharmaciens qui nous montrent:

Le licorne, le fournisseur fabuleux du fameux antidote, résistant à toutes sortes de venins et d'infections;

La grenade, qui se trouve encore à présent dans la façade de ma propre maison, construite par un pharmacien.

Les trois mortiers, enseigne recherché.

La salamandre, emblême de la chimie, indiquant que l'habitant ne s'occupe pas exclusivement de la pharmacie galénique, mais qu'il s'applique aussi à la préparation des remèdes chimiques.

L'alambic indiquant plus directement la dite occupation.

Un dentiste se fait connaître par une dent énorme, qui décore encore la façade d'une maison à Amsterdam.

Le chirurgien trouve dans la parabole du bon Samaritain une manière moins brutale et moins effrayante de se présenter au public. Cette scène naïve et touchante, où la perspective curieuse et l'attitude phlegmatique du cheval captivent notre attention, est encore à admirer à Naarden.

La plus remarquable de cette serie est l'enseigne à la chaise obstétricale, nous montrant une image exacte de ce meuble, à présent hors d'usage et dont quelques rares spécimens ont seuls survécu aux ravages du temps et de la négligence. Malheureusement le relief en question qui se trouvait à Enkhuizen a partagé ce sort et n'a laissé d'autre trace qu'une gravure datant du milieu du XIX^{e} siècle.

Comme la dernière de cette liste je vous montre une enseigne d'un chirurgien, en bois sculpté, qu'on trouve au musée le Grüthuus à Bruges, et dont le réalisme pittoresque se moque de la pruderie officielle, si chère à nos contemporains.

Quelque curieux que soient ces exemples, les reliefs d'hôpitaux et de maisons de charité les surpassent non seulement en valeur artistique, mais aussi en importance historique.

Le relief d'un hospice de vieilles femmes à Harlem est remarquable par l'expression de détresse et de mélancolie sur les visages des femmes, qui ont dû invoquer la Charité, symbolisée par un pélican.

La porte de l'hôpital St-Pierre à Amsterdam, couronnée de deux figures

de malades ou d'infirmes, nous donne un bel exemple de l'architecture baroque de la fin du XVII^e siècle.

Un relief d'un hôpital militaire du XVI^e siècle à Amsterdam, époque des types splendides de guerriers, nous montre au premier plan dans les traits souffrants d'un soldat blessé le contraire de cette splendeur.

Le fronton de porte de la léproserie de Gouda, remarquable par la finesse des détails, représente la scène biblique du pauvre Lazare avec les chiens qui lèchent ses plaies. Le relief est flanqué par deux figures de lépreux avec leurs cliquettes et leurs manteaux.

Probablement cette scène a été empruntée à un des multiples tableaux ou gravures contemporains, traitant le même sujet, et dont je vous montre, comme exemple, le tableau de Barent Fabritius du Musée de l'Etat à Amsterdam.

Sur un relief de l'ancien hôpital à Dordrecht se trouvent un certain nombre d'invalides, se rendant à l'infirmerie et dont quelques-uns se soutiennent avec des béquilles, tandis que d'autres sont portés sur des brancards et des litières.

Le centre du relief de l'hôpital de St-Elisabeth à Harlem est occupé par deux infirmiers, portant un brancard énorme, sur lequel se trouve un grand panier avec un malade là-dedans. L'épouvante et l'émotion des spectateurs indiquent peut-être l'aversion du public contre les hôpitaux, aversion si générale autrefois et qui est loin d'être vaincue. L'ancienne maison des pestiférés à Leiden a conservé jusqu'à présent le magnifique relief de Rombout Verhulst, interprétant d'une manière imposante la consternation et l'effroi, causés par ce fléau du passé. Une scène plus paisible et plus rassurante se trouve sur l'enseigne du lazaret à Alkmaar, où l'on voit l'intérieur d'une salle, avec ses lits confortables en bois, tels qu'on en trouve encore aujourd'hui à la campagne.

Un intérieur pareil est représenté sur le fronton de porte de l'hospice de Ste-Barbara à Harlem. Quoique les lits compliqués, avec leurs rideaux épais, ne répondent pas à nos exigences d'hygiène, la vaste salle pavée, avec ses hautes fenêtres, donnant sur une galérie, qu'on aperçoit au-dessus des lits, nous fournit pourtant une idée assez favorable des conditions hygiéniques dans les hôpitaux du XVII^e siècle. Un curieux tableau de l'hôpital de Ste-Catharine à Utrecht, où l'on peut remarquer que les opérations et les pansements étaient exécutés dans la salle de malades, nous apprend, que ces reliefs ont une valeur documentaire.

Le dernier relief, se trouvant encore à l'hospice d'aliénés à Bois-le-Duc, fondé par Reinier van Arkel, nous donne un aperçu des moyens de contrainte du XVII^e siècle.

Derrière les deux fous chargés de chaînes, on y voit les têtes d'autres enragés, sortant par les trappes des cellules étroites, où l'on enfermait ces malheureux.

En terminant cet aperçu sommaire, se rapportant presque exclusivement à des reliefs hollandais, j'espère avoir réussi à attirer votre attention sur ce sujet particulier d'information médico-historique, ne doutant pas, que les autres pays de l'Europe ne puissent ajouter des documents nombreux et intéressants à cette communication provisoire.

CONTRIBUTION A L'ICONOGRAPHIE DES « EGERLANDER AMULETTEN »

Etude de folklore religieux.

VAN SCHEVENSTEEN

Dans un lot de souvenirs de famille, enfoui et oublié dans un tiroir, je découvris il y a quelque temps une pochette brodée qui avait excité ma curiosité d'une façon particulière après avoir lu l'article que Hovorka et Kronfeld consacrent dans leur « Vergleichende Volksmedicin » aux amulettes et talismans. Je pus me convaincre promptement que l'objet pieusement conservé était une « Egerlander Amulette », elle provenait d'ailleurs de personnes vivant il y a un bon siècle à Stolberg, en Prusse Rhénane. L'amulette mesure environ six centimètres de largeur, huit et demi de hauteur, et près d'un centimètre d'épaisseur. La face antérieure de la pochette est en soie blanche, elle représente un tabernacle, dont les voiles écartés, brodés en laine verte, parcourue de tresses de fils d'argent, montrent un ostensoir brodé en soie jaune, et surmonté d'une croix en fil d'argent. L'ostensoir est posé sur un socle formé de quatre cordonnets de fil d'argent. De chaque côté du socle est posé un ornement en soie bleue, rouge et jaune. Un fil d'argent tressé en huit de chiffres, encadre la face antérieure de la pochette. Il borde de même sa face postérieure faite d'un bout de soie brochée à ramages. Un fil de soie saumon, en surjet réunit les deux faces.

Je défis ce fil que les siècles avaient respecté et trouvai l'assemblage suivant dont je donne l'inventaire:

1° Une bande de papier épais et jauni, de 3 cm. 5 de large sur 31 cm. de long; elle entoure:
2° Un feuillet replié de bréviaire (15 cm. sur 20 cm.), imprimé partie en noir, partie en rouge; au titre: « *in nativitate Domini* ». Cette enveloppe contient:
3° Une image avec la croix de lorraine (ou espagnole), dont il sera reparlé dans la suite: cette vignette repliée en sachet contient des débris de plantes qui baignent
4° Une autre vignette, plus petite (103 mm. sur 67 mm.): une Pièta. Elle a la forme d'un sachet contenant:
5° D'autres débris végétaux (?) et
6° Une image repliée des rois mages.

* * *

Reprenons l'étude de ces objets.

D'abord la grande vignette. Une gravure sur cuivre mesurant (sans les marges) 96 mm. sur 138 mm. La signature est illisible. (K. Ostertag & Franck, sculpsit ?)

Le motif principal est une croix espagnole, lorraine ou patriarcale. Les branches de la croix sont surchargées de motifs en feuille d'acanthe et de

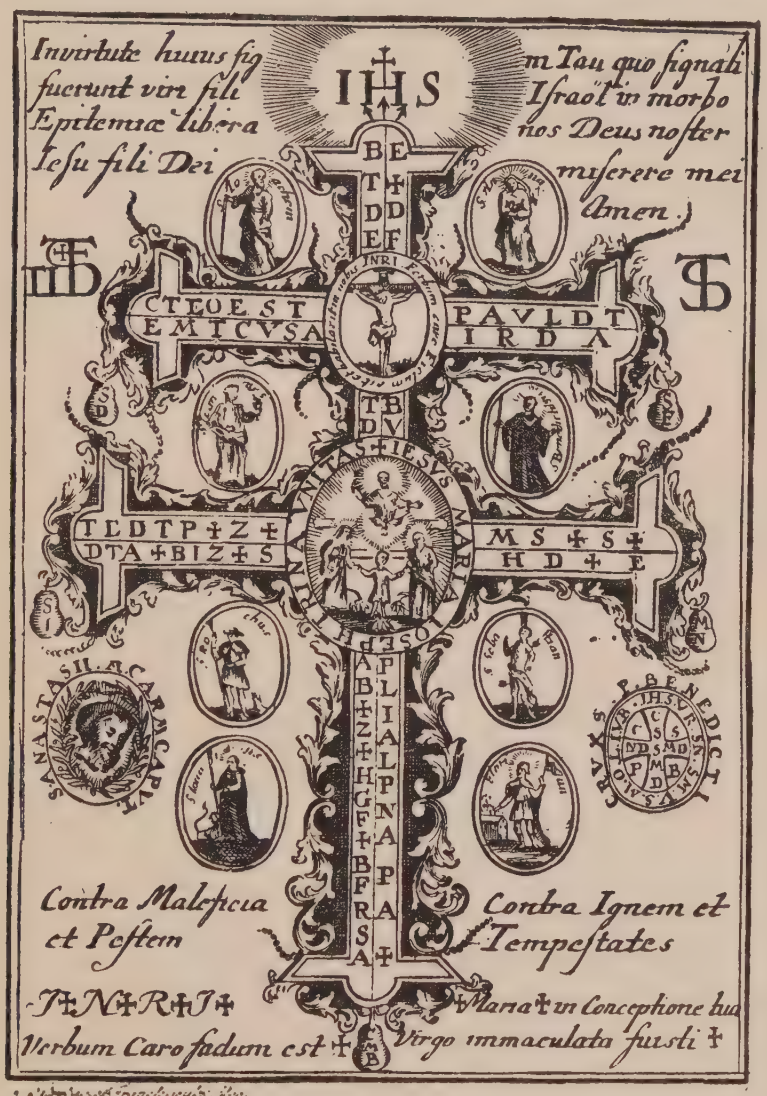

volutes, à leurs extrémités elles portent des appendices pyriformes (gourdes de pélerin ?) avec des lettres SD.SF.SI.MN et à la base C M B (Caspar, Melchior, Balthasar ?). Les volutes terminales des branches horizontales se continuent par une série de petits anneaux (des perles ?). Au croisement des branches horizontales avec la verticale on trouve un médaillon: le supérieur figure le Christ en croix. Il est bordé par l'inscription: « I N R I. *Ferbum care Factum est et habitavit in nobis.* » Le médaillon inférieur plus grand donne une image combinée de la Sainte Famille avec la Sainte Trinité. Les

personnages du bas de la vignette: l'enfant Jésus placé au milieu du petit groupe et donnant la main à la sainte Vierge et à saint Joseph. Au-dessus de lui, la colombe allégorique (Saint Esprit) et dans la nuée Dieu le Père. L'inscription dit: +IESUS MARIA JOSEPH TRINA VNITAS.

La croix porte une série de caractères; ils forment les premières lettres de formules d'invocations (j'y reviendrai dans la suite). Pour les lire, il faut commencer au sommet de la croix en prenant la colonne de gauche, puis de gauche à droite la première ligne horizontale gauche jusqu'au milieu, puis la seconde ligne horizontale gauche: On passe ensuite aux deux lignes horizontales inférieures gauches et enfin la verticale inférieure gauche pour reprendre au sommet la verticale supérieure droite, etc., dans le sens susdit. Ce qui fait dans l'ensemble:

B T D E C T E O E S T E M T C V S A T D T E D T P + Z + D T A + B I Z + S A B + Z + H G F + B F R S A == E + D F P A V L D T I R D A B V M S + S + H D + E P L I A L P N A P A +

La croix est surmontée des trois clous de la crucifixion, couronnés par les initiales I H S en gloire. Cette figuration divise en deux l'inscription:

In virtute huius sig / ni Tau quo signali
fuerunt viri fili / Israöl in morbo
Epitemiæ libera / nos Deus noster
Iesu fili Dei / miserere mei
Amen.

A la base de la croix, on lit:

Contra Maleficia / Contra Ignem et
et Pestem / Tempestates
I + N + R + I + / + Maria + in Conceptione tua
Verbum Caro factum est + / Virgo immaculata fuisti +

Au-dessus des extrémités des branches horizontales supérieures on lit un monogramme différent; je n'ai pu l'identifier.

De chaque côté de la croix, dans les espaces libres, se trouvent, sur une ligne verticale, quatre médaillons ovalaires avec le nom du saint; au bas de l'image, en dehors de ces médaillons: à gauche la figuration de la tête de saint Anastase entourée de l'inscription S.ANASTASII.M.CARM CAPUT. A droite, la croix de saint Benoît: CRUX S.P.BENEDICTI. Les médaillons représentent les saints protecteurs avec leurs emblèmes particuliers. A gauche, de haut en bas: saint Joachim avec le bâton; saint Jean avec le calice; saint Roch habillé en pélerin, le bâton à la main, son chien à ses pieds; enfin saint Ignace vêtu de la soutane, tenant le bâton et ayant à ses pieds le lion (l'hydre ?). A droite, dans le même sens: sainte Anne; saint Benoît, revêtu de la bure; saint Sébastien attaché à l'arbre et le corps percé de flèches; saint Florian en soldat romain, tenant son fanion et montrant de l'autre main une maison en flammes.

(Notons pour l'inscription de la croix de saint Benoît, que l'artiste a divisé par les initiales *I H S*, les deux formules *Vade* Retro *Satana*, Nunquam *Suade* Mihi *Vana*, et *Sunt* Mala, *Quae* Libas, Ipse *Venena* Bibas.)

Comme il a été dit plus haut, les caractères inscrits sur la croix forment les initiales des mots composant quatre bénédictions. La première formule se lit du sommet (à gauche), elle comprend les deux lignes horizontales supérieures et les cinq premières lettres de la première ligne horizontale inférieure: *B*enedicat Tibi *D*ominus Et Custodiat Te: Ostendat Faciem Suam tibi Et Misereatur Tui: Convertat Vultum Suum Ad Te, Et Debet Tibi Pacem. (Avant ou après *ostendat* et *convertat* on peut sous-entendre *Dominus*.) Cette formule se trouve

à la page 110 d'un *Libellus benedictionum et exorcismorum*, collectore P. Martino Cochem, Capucino, Francf.a.M. 1706.

Les caractères restants, de la moitié gauche sont les initiales de la fameuse bénédiction de saint Zacharie.

En recommençant au sommet, et en prenant les deux lignes horizontales supérieures, on identifie une troisième bénédiction: *E*cce + (crucem) *D*omini, *f*ugite *p*artes *a*dversae *V*icit *L*eo *de t*ribu *J*uda, *r*adix *D*avid *A*lleluja.

Les deux lignes horizontales inférieures et le restant de la verticale droite donnent une dernière formule: la bénédiction de sainte Agathe: *M*entem *s*anctam +, *s*pontaneam +, *h*onorem *D*eo +, *et P*atriae *l*iberationem. *I*gnis *a l*aesura *p*rotege *n*os *A*gatha *p*ia.

Quatre lettres inscrites sur la branche verticale entre les deux médaillons (T D = B V) n'ont pas trouvé leur explication.

* * *

La seconde vignette est un cuivre signé I.X.Klauber, représentant une Piéta: elle porte comme inscription: S.MARIA TAFERL. Au devant d'un chêne aux glands démesurés, sur un banc de pierre est assise la Vierge couronnée, elle tient sur ses genoux, le corps nu du Divin supplicié. La main droite soutient la tête du Christ, la main gauche ramène le bras droit inerte. L'ensemble charmant du dessin se ressent du style Louis XV.

* * *

Le billet des rois mages est la dernière figurine de l'amulette: il est d'une exécution grossière; il est illustré d'un bois naïf. A gauche du dessin, la Vierge tenant l'enfant Jésus sur les genoux, Gaspard est agenouillé et lui présente son offrande, derrière lui, Melchior et Balthasar. A gauche de la Vierge, le profil de saint Joseph... en haut du dessin, une étoile... noire. Le billet porte la légende habituelle, en caractères gothiques:

Heilige drey Könige
Caspar / Melchior / Balthasar
Bittet für uns jetzt und in der Stund
unseres Todts.
Diss an die Häupter und Reliquien der H.H.
drey Königen in Cöllen angestrichenes Brieff-
lein ist gut für alle Reisgefahren /Hauptweh /
fallende Kranckheit / Fieber / Zauberey und
jähen Todt / durch einen vesten Glauben.

Quant aux débris végétaux trouvés dans l'amulette, il est difficile de les identifier complètement. On y reconnaît cependant des feuilles de buis *(Buxus sempervivens. L.)*, de Sabine *(Juniperus Sabina. L.)*, des fleurs d'immortelle *(Helicrysum* ou *Gnafalium aren.)*, d'armoise *(artemisia.)*, de Chrysanthemum segetum (?) des fruits de cumin, *(Carum carvi.L.)*. Quelques-uns de ces végétaux jouissent de propriétés magiques: notamment pour éloigner les maléfices. Survivance païenne infiltrée dans les pratiques religieuses chrétiennes.

* * *

Dans les riches collections de mon ami M. Emile H. van Heurck, le distingué folkloriste anversois, je trouvai trois « Egerlander » amulettes, qui offrent avec celle que je viens de décrire de grandes similitudes. A défaut de pouvoir reproduire les gravures j'en donnerai une description aussi minutieuse que possible.

* * *

I.

L'amulette est enfermée dans un étui avec dessins rectangulaires gris. Son support est formé par un gros papier dont la couche extérieure est rouge, la face intérieure grise.

Sur la face extérieure on a collé une image représentant saint François d'Assise recevant les stigmates. S. FRANZCIUS. SERAP. Le saint est agenouillé, en oraison, devant un livre ouvert et un crâne. En haut, dans la nuée, le Christ en croix. De ses blessures partent des rayons vers les mains et les pieds de saint François. A l'avant plan à gauche, une petite figure de moine (?). A l'arrière-plan, à gauche, sur une montagne abrupte, un oratoire.

L'autre face de l'amulette fermée, montre une vignette portant dans une nuée le nom de Jésus, sous la forme adoptée par les Jésuites.

En ouvrant cet écrin grossier, on tombe sur neuf gravures disposées par rangées de trois. En haut, sur la première rangée, de gauche à droite: saint François d'Assise. Une croix lorraine (ou espagnole), saint Antoine de Padoue. Sur la deuxième: saint Ignace, la Conception de la sainte Vierge et saint Jean Népomucène. Sur la troisième: saint Jacques de Marchia, la tête de saint Anastase, puis saint François Solanus. (Chaque gravure mesure 4,5 cm. sur 6 cm.) Examinons de plus près ces images.

Saint François d'Assise. La gravure est différente de celle qui sert de fermeture. A droite, saint François, la tête auréolée. Son bras gauche s'appuye sur un livre ouvert, derrière lequel se trouve un crâne. Le bras droit esquisse un geste d'accueil à un moine pénitent agenouillé à ses pieds. Dans le fond à gauche le Christ en croix dans la nuée. Derrière saint François, sur la montagne, une petite chapelle avec une croix disproportionnée.

Croix espagnole. Elle porte les inscriptions: +Z + D I N + B I Z S + H C I + B P R S A B + S + C P C S V R S M S N S M L V S M O L I V B N D S M D S B (Bénédictions de Zacharie et de saint Benoît). Au milieu de la croix, une Pietà, autour du médaillon, une inscription illisible. Dans les qnatre coins (de gauche à droite)

$$V + D,\ M + \overset{C}{B},\quad \overset{V}{C} + \overset{F}{E};\ N + \overset{I}{R}.$$

Saint Antoine de Padoue, agenouillé devant l'enfant Jésus qui lui apparaît dans un nuage.

Saint Ignace vêtu des habits de la Compagnie de Jésus. Il tient dans sa main droite levée une verge avec laquelle il chasse le dragon (l'hérésie). A droite de l'image, une grande croix plantée dans le sol.

Conception de la B.V.M. La Vierge se tient sur le globe terrestre, dans ses bras l'enfant Jésus. Des deux mains, il empoigne sa croix qu'il plante dans le corps du dragon. En haut, derrière lui, la nuée est parsemée de petites croix, à droite deux anges.

Saint Jean Népomucène. Coiffé du bonnet et revêtu d'une ample cape d'hermine, il tient les yeux fixés sur le crucifix qu'il porte. Le saint se trouve au bord d'une rivière, avec des maisons dans le fond.

Saint Jacques de Marchia. Au front le saint porte une étoile, une longue étole descend sur sa bure de franciscain. De la main droite levée il bénit un malade étendu à ses pieds. Devant eux, par terre, la mitre et la crosse épiscopale. Au fond, la mer sur laquelle vogue une barque.

Saint Anastase. Dans un médaillon formé par une branche de palmier et une de laurier est figurée, la tête du martyr, coiffé d'un turban, les yeux clos; au-dessus de l'œil gauche, il porte une blessure.

Saint François Solanus. Le saint vêtu de l'habit franciscain est représenté avec un Indien à ses pieds. Il porte le crucifix, derrière lui, un moine, son compagnon de mission. Au fond, à droite un palmier, à gauche la mer.

Trois de ces images, situées respectivement au coin supérieur gauche et aux coins inférieurs sont seules adhérentes au support cartonné. En soulevant les autres on découvre sous elles d'autres images et objets de protection.

Sous saint Ignace se trouve une gravure de 12 sur 14 cm. Le motif principal est la croix espagnole (ou lorraine). Ses branches à la ligne extérieure nette, sans ornements pyriformes, portent les lettres suivantes: B T D E. C T R O K S T . E M F C V S A . T P . I E D T P + Z . D I A + R T Z + A P + A + H G F E + M T // E + D E . P A V E D T . I R D A. B V + M S + S + S H D + I . P L I A L P N A P + M A. Au croisement des branches supérieures: un médaillon dans lequel sont figurés les deux mains et les deux pieds du Sauveur entourant le cœur, entre ces organes sont disposées en croix les lettres I N R I.

Au croisement des branches inférieures: la Mater dolorosa, le médaillon qui l'encercle porte l'inscription « Das Wunderthäthiges Gnadenbilds bey den Ursulinern in Landshut. »

Les trois personnes de la sainte Trinité dans la nuée couronnent la croix. Leur groupe coupe en deux l'inscription suivante:

in Virtuto huius Signi // tau iquo Signati fuerunt
Vivi Fillij Israel amorte // Epulemiae liberanos Deus
noster Iesu fili Dei // misereremei Amen.

De chaque côté de la croix, entre les deux branches horizontales, un monogramme où se retrouvent les lettres S et T.

Au pied de la croix, entre une branche de palmier et une de laurier, la tête nimbée de saint Anastase. Cette figure coupe en deux l'inscription inférieure de la gravure:

Contra Male Ficiam // Contra Ignem Pestem et
Tem // Pestatem.

De chaque côté de la croix, les bustes auréolés de quatre protecteurs. A gauche, de haut en bas: saint François séraphique, avec les stigmates; saint Roch, en pélerin, le bâton dans la main gauche, et montrant de la main droite le bubon de la cuisse; à côté de lui son chien fidèle. Puis saint Jean Népomucène, la croix sur la poitrine. Sous lui, saint Ignace de Loyola portant sur la poitrine les lettres I H S. (à rebours); devant lui, un ange aux ailes déployées.

A droite: saint Antoine de Padoue, tenant dans ses bras l'enfant Jésus qui tient un lis. Saint Sébastien ligotté à un arbre et le bras traversé d'une flèche. Saint Florian, en soldat romain, coiffé du casque; sa main gauche tient son fanion avec la croix. A la main droite un récipient qu'il déverse sur une maison en flammes. En dernier lieu, saint François Xavier, qui émerge de la nuée derrière un négrillon les reins ceinturés d'une bande de plumes et portant dans ses bras le globe terrestre avec la croix.

Sous les petites images dont l'une figure la croix espagnole, l'autre la Conception de la Vierge, se trouve le billet oblong bien connu des trois rois mages.

Le tiers droit représente les trois rois couronnés et l'étoile: le reste est occupé par l'inscription: « Heilige drey Koningen / Caspar Melchior Balthasar / Bitte für uns jetzt und in der Stund / unseres Todts / Diss an die Häupter und Reliquien der H.H. / drey Köningen in Cöllen angestrichenes Brieflein / ist gut für alle gefahr hauptweh fallende kranckheit / Fieber Zauberey gehe Todt durch einem Veste Glauben. »

Dans le rectangle médian sous-jacent on trouve d'abord une matière résineuse brunâtre qu'il est impossible d'identifier; deux fleurettes de gnafalium, un débris d'algue (?), un bout d'écorce (?), ensuite deux petits carrés de papier y adhérant. L'un portant le monogramme I H S auréolé, l'autre I + N + R + I et le commencement de l'évangile de saint Jean: Verbum Ca/ro Factum / est et habi / tavit in no / bis.

Sous ce rectangle, l'image de saint Anastase forme un volet qui cache un billet de sainte Agathe, vierge (81 sur 32 mm). La figure occupe le tiers gauche de l'image. La sainte couronnée et nimbée est revêtue des habits d'une dame de qualité du moyen-âge ; les épaules couvertes d'un ample manteau. Sa main droite montre ses seins marqués sur la poitrine, sans grand souci pour l'exactitude anatomique; sa main gauche tient un grand cierge allumé. Le reste de l'image est occupé par l'invocation « Mentem sanctam + spontaneam + Honorem Deo + et Pariae Liberationem / Ignisa Laesura protege / nos Agathapia.

Enfin sous l'image de saint Jean Népomucène on trouve une bande de papier, pliée en deux de 8 et 3 cm. imprimée sur les deux faces: l'Evangile de saint Jean: « Im Anfang war das Wort... La première partie jusqu'aux mots « il fut la véritable lumière qui » est la seule lisible; le reste est collé contre le support.

II.

L'étui fait défaut.

Même support que l'image précédente. L'amulette repliée présente deux images extérieures: au dos *Saint Antoine de Padoue.* Le saint a le bras droit levé, il offre à l'enfant Jésus sortant d'un nuage, son cœur blessé et embrasé. Dans sa main gauche abaissée, il tient un lis. Dans l'autre angle de la gravure: un cœur surmonté d'une croix, cerclé d'épines et entouré de flammes. A l'avant-plan à gauche, une représentation emblématique; d'une sphère émergent deux bras chargés de chaînes, des mains tendent vers le saint un cœur embrasé. L'image de *saint François d'Assise* sert de fermoir; le saint tient devant lui la croix. Aux angles, les mains et les pieds transpercés dans des auréoles.

A l'intérieur, neuf gravures par rangées de trois. Celles qui représentent les mêmes sujets que dans l'amulette déjà étudiée sont toutefois d'une autre composition.

La première rangée montre saint François séraphique, la Vierge dans sa gloire avec l'enfant Jésus, saint Antoine de Padoue. A la seconde rangée: saint Jean Népomucène, la croix espagnole. L'inscription de la croix est très défectueuse (Bénédiction de Zacharie et de saint Benoît), à son centre un médaillon représentant une Pieta, il est entouré d'une inscription en partie illisible. Au pied de la croix, à gauche saint Sébastien, lié à un arbre, il est transpercé de trois flèches disproportionnées. Au-dessous de lui : « contra / Pestem ». A droite saint Roch, avec ses attributs habituels. Au-dessous de lui: « contra / Pestem ».

Aux angles supérieurs, d'un côté, la tête de saint Anastase, de l'autre celle de sainte Agathe. La troisième image de la rangée est celle de saint Ignace. Trois figures nouvelles forment la troisième rangée: 1° Schmerzhafte mutter Gottes « im herzog ssittfall » (?); 2° Gnadenreichen bilbnus auf der meiss; 3° S. Maria Steinbache. Dans la première de ces trois images, on voit la Mère des Douleurs, le cœur percé d'une épée, à genoux, au pied de la croix, dans les nuages. De chaque côté un ange en adoration. La seconde vignette montre le Christ, lié à la colonne de la flagellation, au cou le collier symbole de la royauté. S. Maria Steinbach montre la Vierge couronnée dans une gloire, le cœur transpercé d'un glaive.

Au-dessous de saint Jean Népomucène, se trouve une gravure (12 sur 16 cm.), dont le motif principal est à nouveau la croix espagnole (lorraine). Les branches de la croix sont surchargées de motifs en feuilles d'acanthe et de volutes. Les deux branches horizontales et la verticale (à sa base) portent des appendices pyriformes, dont trois portent des inscriptions.

Les volutes terminales des branches horizontales se terminent par une série de petits anneaux (des perles ?) que nous trouvons aussi dans d'autres images et qui ont peut-être une signification. Au croisement supérieur, un médaillon figurant les cinq plaies du Christ, (deux mains, deux pieds entourant le cœur, le tout entremêlé avec les lettres I N R I). Au croisement inférieur, un médaillon représentant la Vierge, il est bordé d'une inscription passablement confuse mais dans laquelle on retrouve les éléments de celle de l'amulette précédente: « Gnadenbilds bei den Ursulinern in Landshut. » Comme dans l'autre amulette, la croix porte une inscription, dans le sens de la lecture: la voici: B T D E / C T E O P S T / E M T C V S A / I B (?) / T E D T P + Z + / D I A + E I Z + S / A B I Z + H G E + B E P S A // P + D P / P A V L D F / I P D A / P V / M S + S + S H D + E / A L + A L P N A P A +.

Les initiales I H S en gloire surmontées des trois clous, couronnent la croix, elles divisent en deux l'inscription:

in vertute huius sig // ni Tav quo sigma ti
fuerunt vu..(?) Filij israel // et a tu orb æpideimæ
libera nos // Deus noster Amen.
Jesu fili Dei // miserere mei.
Amen.

A la base de la croix on lit: Contra Maleficia // Contra Ignem
Pestem et // Tempestates.

Au-dessus de l'extrémité des branches horizontales supérieures de chaque côté, un monogramme différent qui reste énigmatique (Sancta Trinitas ?).

Des deux côtés de la croix, six médaillons aux dessins naïfs et surtout peu soignés, accompagnés de légendes qui sont plutôt des devinettes. A gauche, de haut en bas: saint Pierre avec ses clefs; saint Joseph (?) avec un lis (?); le saint Ange gardien; saint Benoît, saint Jean Népomucène, enfin le monogramme I H S entouré de trois cercles dédoublés avec une légende illisible. A droite, saint Paul, saint Christophe, saint Michel, sainte Scholastique, saint Martin, enfin une manière de croix de saint Benoît aux inscriptions incomplètes et incorrectes.

Le billet des trois rois mages se trouve sous l'image du milieu, il est de la même facture grossière, l'inscription est peu nette, son texte diffère du précédent. Les rois occupent le tiers à gauche. Le billet de sainte Agathe, caché sous la deuxième image de la troisième rangée traite le même sujet, mais de façon peu soignée. La légende, sous la sainte, est illisible. La sainte porte ses seins dans une coupe tenue de la main droite. Comme la section du billet a été faite avec aussi peu de soin que le reste, on peut constater qu'il appartient à une même planche sur laquelle figurent au moins trois autres images de la grandeur des neuf figurines de la première rangée. Ce qui est cependant à constater c'est que la marge mal découpée contient la légende de l'image de saint Jacques de Marchia. (Dans d'autres amulettes ce saint se rencontre sur la rangée: saint François Solanus — tête de saint Anastase — saint Jacques de Marchia: voir Amulette I, III et celle dans Hovorka & Kronfeld, T. II, p. 886.)

Sous l'image de saint Ignace, à la deuxième rangée, à droite: l'Evangile selon saint Jean (en allemand).

III.

La troisième amulette de ce même groupe était dépourvue de son support; j'ai pu reconstituer la situation exacte de ses pièces en me guidant sur les découpures et autres détails sur lesquels je reviendrai plus loin. L'amulette comprend les mêmes éléments constituants, les mêmes idées ont guidé le graveur, mais l'exécution et la composition sont différentes.

On trouve d'abord les neuf images suivantes disposées sur trois rangées: saint François séraphique, la Vierge avec l'enfant Jésus terrassant le dragon; saint Antoine de Padoue. Saint Ignace; l'image miraculeuse du Christ à la colonne « auf der Meiss »; saint Jean Népomucène. Saint François Solanus; la tête de saint Anastase, martyr; saint Jacques de Marchia. Les images qu'on découvre sous celles-ci sont à nouveau la grande image de la croix espagnole, celle des rois mages, de sainte Agathe et le commencement de l'Évangile de saint Jean (en allemand).

En juxtaposant les images des deux plans on constate grâce à la façon malhabile dont elles ont été séparées que deux pointes du monogramme ST(?) se trouvent à côté de l'image de saint Antoine de Padoue, une partie du médaillon de saint Anastase à côté de saint Jean Népomucène, et que la base de la croix se trouve en chef du billet de sainte Agathe. On peut donc inférer que toutes les images ont été gravées sur une seule planche et qu'elles ont été découpées dans la suite.

Quelques mots encore sur la grande image de la croix espagnole. Les bords des branches sont ornés de volutes; aux extrémités des branches horizontales: une poire (sauf en bas à droite), sans inscription. Le médaillon au croisement supérieur est bordé d'une légende faite de mots hachés à lettres déformées. Probablement le monogramme du nom de Jésus surmonté d'une croix et ayant à sa base les trois clous du crucifiement.

Le médaillon du croisement inférieur montre la sainte Trinité, dans une composition gauchement traitée. La légende « Trina Unitas Jesus Maria Joseph» l'encercle. Le graveur a traité avec la même insouciance l'inscription de la croix: elle devient: B T D P / O T E O E S T / F M T C V S A / T D (?) / T F D T P + Z + / O I A + B I Z + S / A B + Z + H Z L + B E B S A // E + D P / P A V L D F / I R D A / M S + S + / H D + E / F L I A I P N A R A +.

Les deux monogrammes aux extrémités horizontales supérieures sont encore plus indéchiffrables. En haut de l'image on lit:

In virtute huius signi Tau quo signati Fuerunt viri filii Israel in / morbe Epidemia liber nos Deus noster amen Jesu fili Dei /.

En pied: Contra Maleficia / Contra Ignem et et Pestem / Tempestates.

De chaque côté de la croix, cinq petits ovales à cadre dédoublé. A gauche, en haut, saint Joachim (?), saint Antoine de Padoue montrant l'hostie à l'âne agenouillé; saint Sébastien, la tête de saint Anastase et saint Ignace. A droite: sainte Anne (?); saint François d'Assise; saint Roch; saint Florian et une croix de saint Benoît aux inscriptions incorrectes.

Quant au billet de sainte Agathe, la martyre y porte ses seins sur une coupe. L'inscription forme un véritable galimatias. Le billet des rois mages est d'une composition toute nouvelle: la Vierge a l'enfant Jésus sur les genoux, Gaspard est agenouillé devant le divin nouveau-né qui plonge une main dans une coupe apportée en présent, et tient l'autre appuyée sur la tête du vénérable pélerin. La légende est dans un italien de fantaisie.

* * *

Au musée départemental à Epinal, j'ai trouvé (Galerie de peinture, première vitrine à gauche en entrant), une amulette qui offre des points de ressemblance avec les précédentes; elle est composée de deux « étages » d'objets de protection. Le support est formé par une feuille de papier fort, coloré extérieurement.

A l'intérieur sont fixées huit images disposées par rangées de trois: la place de l'image centrale (milieu de la deuxième rangée) est occupée par un reliquaire.

Les images du premier plan ont la même grandeur que celles des amulettes déjà décrites. Ce sont des cuivres. Les sujets sont traités de la même façon naïve, la composition est toutefois un peu différente. La première rangée montre: saint François séraphique; le Christ flagellé à la colonne, « gnadenreiches bildnis auf des Meiss »; (ici l'inscription fait défaut); enfin saint Antoine de Padoue. A la seconde rangée : saint Ignace avec le dragon, et de l'autre côté: saint Jean Népomucène, près de la Moldau. La troisième rangée comporte les images suivantes avec inscriptions: saint Jacques de Marchia, saint Anastase M. O. carm., saint Franciscus Solan.

La partie centrale est occupée par un reliquaire à volets; leur face extérieure est faite d'une feuille de papier parcheminé vert, ils sont plus petits que le panneau central adhérent au support qui a la grandeur des images du premier plan. Chacun de ces cinq panneaux comprend un sujet principal en médaillon, flanqué aux angles, ou latéralement d'autres objets de piété (reliques). Le tout est entouré et bordé de dessins en filigrane d'argent.

L'image coloriée du panneau principal représente un saint personnage, adolescent revêtu d'un ample manteau, le bâton à la main: saint Jean-Baptiste (?). Au volet supérieur: saint Antoine de Padoue avec l'enfant Jésus. Au volet inférieur: une sainte vêtue de l'habit des Clarisses: sainte Claire (?). Le volet de gauche montre une petite plaque en cuivre doré avec des dessins imprécis. Le volet droit contient une paire d'Agnus Dei (?).

Au Musée alsacien, à Strasbourg, j'ai trouvé des petits reliquaires portatifs en filigrane d'argent, assez semblables à celui-ci, toutefois les images du premier plan font défaut.

* * *

Je cite pour mémoire et comme comparaison l'image de l'Egerlander Amulette reproduite par Hovorka & Kronfeld (fig. 130, T. II, p. 886). L'exécution des images diffère par certains détails de celles que je viens de décrire. Neuf images: première rangée: saint Antoine de Padoue, la croix espagnole avec saint Sébastien et saint Roch (comme dans le nº II) et saint François séraphique. En deuxième ligne: saint Ignace, puis un espace occupé par une petite médaille, une petite croix espagnole, un fragment de l'évangile de saint Jean (?), une petite statuette, puis saint Jean Népomucène. A la troisième rangée: saint François Solanus, la Vierge avec le Christ enfant terrassant le dragon, enfin saint Jacques de Marchia.

* * *

Les amulettes que nous venons d'examiner comprennent ainsi des éléments protecteurs de plusieurs ordres; d'abord les saints patrons figurés sur les différentes images, la représentation de la croix espagnole, patriarcale ou lorraine, avec ses inscriptions (plus ou moins correctement faites, suivant l'exemplaire envisagé). Pour les grands exemplaires à quatre formules de bénédictions, pour les petits exemplaires avec les bénédictions de Zacharie et de saint Benoît. A côté de ces objets on trouve le commencement de l'évangile selon saint Jean, le billet des rois mages, le billet de sainte Agathe, enfin

dans mon exemplaire, un choix de plantes à vertus réputées magiques; dans d'autres quelques débris végétaux ou des reliques.

Une étude détaillée des patrons protecteurs sortirait du cadre de ce travail. Chacun d'eux est invoqué pour un motif particulier et sa protection s'étend aux besoins matériels et spirituels.

Le lecteur désireux de se documenter plus amplement trouvera des renseignements multiples dans les ouvrages connus de Louis Du Broc de Séganges (« Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie », publié par le chanoine Louis-François Morel, chez Bloud & Barral, en 1887, Paris. 2 vol.); dans les « Caractéristiques des Saints dans l'Art populaire » du R. P. Ch. Cahier, S. J. (Paris, Poussièlgue, 1867. 2 vol.); dans « Votive und Weihegaben des katholischen Volks in Süd-Deutschland », R. Andrée (Braunschweig, 1904, Vieweg); dans G. F. Tanghe « Noodspatronen of aanwijs van Heiligen tot welke men zich kan wenden om hulpe of troost » (Brugge, de Scheenmaeker, S. D.); dans « Die Patronate der Heiligen » de Dietrich Heinrich Keller (Ulm, 1905. H. Kerler), et « Die Attribute der Heiligen » de Dr R. Pfleiderer (Ulm, 1920, H. Kerler), etc.etc.

Je désire m'arrêter un moment à la bénédiction de Zacharie. Le texte complet de cette bénédiction a été reproduit maintes fois: on le trouvera notamment dans *Gelasio di Cilia*. Locupletissimus Thesaurus continens Varias & selecissimas Benedictiones, Conjurationes,... Ed. Sexta. Austae. Vindel. & Ratisbonae. J. Fesermayer. 1744. 8°, à la page 125.

Pohl. J., dans « Buchstaben zur Abwehr der Pest » (in Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. Siebenter Jahrgang, 1881, p. 270), reproduit toute la bénédiction avec l'indication des versets correspondants des psaumes et des livres saints. On la trouve aussi dans « Die Deutschen Pestamulette » de Pfeiffer et Ruland (Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin, 8. Jahrgang, 1885. Leipzig, Hirschfeld, p. 465); ainsi que dans « Pestkreuzinschriften » de Fr. Minkus (Berichten und Mitteilungen des Alterthumsvereins Wien. Band 35, 1900, page 49). C'est à ces sources que je prie le lecteur de se reporter.

Quoiqu'il en soit, la bénédiction de Zacharie est une formule mystique latine composée de 18 caractères et de sept croix (notez la valeur mystérieuse du nombre 7): les caractères sont les initiales de versets de psaumes ou de citations des livres saints visant l'éloignement et la protection contre les affections pestilentielles. Les + correspondent à des oraisons jaculatoires visant la croix.

Pohl (op. cit.) mentionne qu'il a trouvé cette inscription sur les portes des maisons à Niedernierendorf et Ahrweiler.

L. Pfeiffer et Ruland (op. cit.) notent qu'au XVIIe, peut-être même au XVIe siècle la bénédiction figure sur des cloches, des portes et des médailles. Ils décrivent plusieurs médailles sur lesquelles la bénédiction est indiquée (Salzburg, Sonntagberg, Waldwassen).

Beierlein, J. P., dans « Münzen bayerischer Klöster, Wallfahrt-Orte und anderer geistlicher Institute (in Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte; XVII bd. I. Heft; München, 1857, p. 40 à 112) donne une série de médailles où la bénédiction de Zacharie est inscrite (n° 29, Altötling; n° 221, Scheyern; n° 256, Waldfassern; n° 252, Vilgersthofen.), elle y voisine avec l'image de saints protecteurs divers.

Dans leur « Pestilentia in nummis » Geschichte der grossen Volkskranckheiten in Numismatischen Documenten » (Tübingen, 1882, H. Laupp) Pfeiffer et Ruland indiquent au chapitre; « Pest und Pestartige Kranckheiten» deux médailles avec la bénédiction de Zacharie (pp. 105 et 108).

Je trouve dans STOIBER (Armamentarium Ecclesiaticum complectens Arma spiritualia, fortissima ad insultus diabolicos... Augusta Vindelicorum, Ph. Martini & Veith, 1727. II. part. in-8°), à la page 297 du tome II; la reproduction d'une « crux hispanica » sur laquelle se trouvent les bénédictions de Zacharie et de saint Benoît mêlées à d'autres caractères magiques. Cette figuration à côté de laquelle est encore inscrite la bénédiction de sainte Agathe, n'aurait pas, d'après l'auteur, recueilli l'approbation des théologiens.

PACHINGER, dans « Ueber Kranckheitspatrone auf Medaillen » (Archiv für Geschichte der Medizin, Tome III, p. 252), mentionne de son côté plusieurs médailles où se rencontrent les bénédictions de Zacharie et de saint Benoît, avec les images d'autres saints patrons invoqués contre les maladies infectieuses.

Le même auteur, dans son article « Ein Pestamulette mit den Tau » (ibid. T. X. p. 315, novembre 1916) remarque sur un cuivre, datant d'environ 1700, une bénédiction domestique avec le Tau portant la bénédiction de Zacharie et surmonté de l'inscription: « In virtute hujus Signi Tau quo Signati fuerunt virii Fili Israel in Morbo Epidemiae Libera nos Deus Noster. Amen. » C'est la même inscription que j'ai retrouvée sur l'amulette en ma possession et sur les trois qui appartiennent à mon ami M. van Heurck.

En dernier lieu, je désire encore mentionner l'inscription d'une bénédiction de Zacharie sur une croix de Peste d'après une note parue dans les « Berichten und Mitteilungen des Alterthumsvereins Wien », Band XXXIV, 1889, p. 86). L'auteur anonyme renseigne qu'une croix commémorative avait été élevée à Nussdorf an der Traisen, probablement par la famille Ditrichstein. Le monument est formé au centre par la croix espagnole, lorraine ou patriarcale, avec la bénédiction susdite, flanquée de saint Sébastien à gauche, de saint Roch à droite. Sous les croix les armes des Ditrichstein. Le Pestkreuz de Kaysersberg (près Strasbourg) est dépourvu d'inscriptions similaires.

Je trouve dans les « Mitteilungen zur Geschichte der Medizin » (T. XVIII, p. 292) l'indication bibliographique d'un travail de GOMBERT, paru dans les « Hessische Blätter für Volkskunde » (Bd. XVII, 1918, pp. 37–52). Dans le résumé je lis que l'auteur est arrivé à la conclusion que la bénédiction de Zacharie doit son origine à l'ordre de saint Benoît.

Ulysse CHEVALIER note dans sa bibliographie, colonne 4811, un opuscule anonyme: « Croce di S. Zaccaria contro la peste, colle sue spiegazione ». Carmagnola. 16°, 12 pp. Je regrette de n'avoir pu consulter ces deux derniers ouvrages.

LES DÉMONOPATHIES ET L'INCUBAT AU XVI^e SIÈCLE
TABLEAUX CLINIQUES ET TRAITEMENT

M. LAIGNEL-LAVASTINE et Jean VINCHON

Négligeant ici les démonologues et les juristes comme *Bodin*, *Bogues*, *Delancre*, *Del Rio*, *Sprenger*, nous nous appuierons surtout sur les médecins qui ont étudié les démoniaques avec plus d'indépendance; les meilleurs d'entre eux se sont rencontrés avec le plus sage des confesseurs de sciences, le Père jésuite *Frédéric de Spée*, qui, quelques années après le XVI^e siècle, osa prendre la défense de ses pénitents.

* * *

Les anciens exorcistes avaient coutume d'évacuer la bile noire des possédés par de bons purgatifs avant d'en venir aux exorcismes. Le *Rituel des Exorcismes* [1] commençait par rappeler la nécessité de distinguer l'obsédé de ceux qui sont seulement attaqués d'une bile noire ou de quelqu'autre maladie. Les marques de la possession sont: de répondre dans une langue inconnue du malade ou d'entendre celui qui parle cette langue, de découvrir ou révéler les choses éloignées ou cachées, de faire voir des forces au-dessus de l'âge et de l'état de la personne, etc. Un seul signe ne suffit pas: l'ensemble seul peut être un indice de possession, sage remarque où l'on reconnait l'esprit clinique.

Quand l'exorcisme était insuffisant, si le démon par exemple ne quittait pas son hôte après l'imposition de l'étole violette, il devenait nécessaire de prendre un certain nombre de mesures qui sont déjà des pratiques de psychothérapie. Le possédé devait être isolé à l'Eglise ou dans sa chambre, loin de la multitude; il fallait lui rendre la confiance qui, seule, permettait d'attendre la fin d'une longue cure.

* * *

Cornelius Gemma [2], qui professait à Louvain en 1569, relate une observation qui montre comment le diagnostic de démonopathie était alors porté. Aujourd'hui on parlerait de troubles endocriniens. Cette attitude attardée de Cornelius Gemma est opposée à celle de *Jean Wier* et de quelques-uns de ses contemporains.

* * *

Jean Wier, médecin du duc de Clèves, avait été l'hôte et l'élève de cet étrange *Corneille Agrippa*, qui mêla les sciences occultes et la médecine, puis reconnut le néant de cette culture hermétique et continua néanmoins, malgré

[1] Cité par Dangès. *Traité de la magie*. Paris, 1732.

[2] Cornelius Gemma. Cosmocritice ren de naturae divinis characterisimis, id est raris et admirandis spectrantis, causis, proprietatibus rerum in partibus singularis universi. Anvers, 1575. Cap. IV.

le « *De vanitate scientiatum* », d'en appliquer les principes. Wier eut le courage d'accorder ses actes et sa pensée avec la seconde attitude de son maître et de jeter par dessus bord toutes les superstitions de son temps.

Wier s'attache d'abord à préciser le terrain sur lequel se développent les démonopathes. Ce terrain est le tempérament mélancolique, *surtout si la faiblesse d'esprit s'y ajoute*. Le mélancolique souffre d'abord de la dépravation de l'imagination, qui le conduit jusqu'à la folie et détermine des actes graves, des fugues et des suicides. Le diable se mêle très volontiers avec l'humeur mélancolique, qu'il trouve apte et fort commode pour exécuter ses impostures. Suivant le mot de St-Jérôme, la mélancolie est le bain du diable. La possession aggrave la disposition à la mélancolie et impose à cette maladie ses formes les plus sévères. Mais il ne faut pas oublier que même ces dernières formes peuvent évoluer sans aucune intervention surnaturelle, bien que le malade puisse présenter beaucoup de traits communs avec les possédés.

* * *

Le « *Discours des illusions et impostures des Diables* » [1] apprend que « ceux-là sont ensorcelés qui contre l'ordre de la nature (toutefois par la permission de Dieu) sont bien souvent tourmentés en leur corps par le diable en diverses et non accoutumées manières... » Le diable n'a nul besoin du truchement des sorcières qui sont elles-mêmes de pauvres possédées ou des aventurières sans pouvoir réel.

Les principaux symptômes de la possession sont le « retirement des nerfs », les vomissements et secrétions contre nature, l'imitation des bruits, l'emploi de langues inconnues du malade, les *fausses accusations* contre les innocents. Ce dernier signe a été ajouté par Wier et établit l'existence reconnue de la *mythomanie* chez les possédés.

Son étude clinique des démonopathes commence par l'analyse des multiples cas de rejets par la bouche ou l'anus des objets les plus hétéroclites. La tromperie était souvent manifeste, mais Wier la met sur le compte du diable.

Un médecin de la fin du XV^e^ siècle, *Antoine Benivieni*, florentin, dont l'œuvre marque une date en médecine mentale par une des premières descriptions du délire aigu (*pestifera crisania*), a laissé une excellente observation de démoniaque. La maladie s'annonça chez une femme de 16 ans par des douleurs hypogastriques, suivies de ballonnement, de dyspnée et d'agitation. « Elle se tourmentait ça et là dans son lit et mettait quelquefois ses pieds par dessus son col comme si elle eut voulu faire la culbute ». Après une ou plusieures crises de ce genre, elle était soulagée et revenait à elle, ayant perdu tout souvenir de la crise. » Benevieni porte le diagnostic de suffocation de la matrice ou hystérie.

Une autre observation de Benevieni montre le rôle de la suggestion exercée par un sorcier, qui faisait profession de lever les morts. Elle nous apprend aussi comment le démoniaque accuse faussement une femme de l'avoir ensorcelé sous l'inspiration du diable.

Les enfants deviennent plus facilement démoniaques que les adultes: on connait leur rôle dans le Sabbat où ils gardent les troupeaux du diable. A Amsterdam, en 1570, le chancelier *Nicolaï* vit 30 enfants qui semblaient devenus maniaques ou furieux. Par intervalles ils se jetaient la face contre terre pendant une demi-heure ou une heure, puis revenus à eux ils ne se souvenaient de rien et pensaient avoir dormi. Les médecins croyaient à une maladie naturelle, mais les parents y découvrirent la main des sorciers. Ils eurent recours

[1] Jean WIER. Discours des illusions et impostures des Diables. Edit. Latine. Bâle, 1568. Trad. française: Paris, *Progrès médical*, 1885.

à ces derniers; bientôt le tableau complet des démonopathies apparaissait avec les vomissements caractéristiques d'objets hétéroclites.

A Rome, dans le même temps, cinquante jeunes filles furent possédées dans des conditions identiques. Les observations de *démonopathies collectives* forment un chapitre important des livres de Wier. Elles ont été rapportées par *Simon Goulard* [1] quelques années après la publication des Illusions et impostures des Diables. Le bibliophile *Jacob* les transcrivit à son tour dans ses *Curiosités infernales* [2]. En lisant leur description si connue aujourd'hui, il semble que l'on assiste à quelque sabbat imaginé par Brenghel ou Jérôme Bosch. L'intérêt de ces histoires est ailleurs que dans leurs détails pittoresques; il réside dans l'analyse des voies de contagion. Chez les religieuses de Brigithe, c'est une jeune sœur éprise de l'amour d'un jeune homme et entrée au couvent par dépit. Au monastère de *Kentorp*, le bruit se répand que la cuisinière a mêlé des malifices aux aliments et ce sont des manifestations digestives qui dominent au début et sont entretenues par des pratiques superstitieuses jusqu'à ce que le tableau classique des démonopathies apparaisse. Au couvent de *Nazareth* à Cologne, la jeune Gertrude, âgée de 14 ans, avait la première « expérimenté de folles apparitions en son lit, en quoi même elle avait été découverte par les rires qu'elle faisait, bien qu'elle s'efforçât de chasser avec une étole consacrée son amoureux qui venait toutes les nuits coucher avec elle. » Bientôt c'est dans tout le couvent le plus clair symbole de l'excitation sexuelle déviée. Les religieuses sont renversées par terre dans une attitude « comme pour avoir compagnie d'homme, pendant lequel acte tenaient les yeux fermés et les ouvroyent après avec une grande honte. » Mais la peste apparut et la démonopathie cessa brusquement. Plus tard on découvrit que de jeunes débauchés avaient détourné de leurs devoirs une ou deux religieuses, premières causes de tout le mal.

Les histoires d'amoureuses devenues démoniaques sont nombreuses. Le diable profite de la mélancolie, qui succède au désespoir de l'amoureuse délaissée: il revient dans les crises d'angoisse et lui conseille de mourir, il peuple le délire dans les cas extrêmes. Mais il ne résiste guère au retour de l'amoureux. Le diable guette de même les heures de fièvre, surtout quand des viscères comme la rate sont affectés et que les causes physiques de la mélancolie se sont installées. Il sait user de toutes les faiblesses humaines morales et physiques.

* * *

Le mensonge revient à chaque pas dans les pauvres accusations d'un démoniaque contre un prétendu sorcier, dans la simulation d'un symptôme.

Les dupes accoutumées sont des médecins ou des prêtres, surtout des médecins, insinue malicieusement Jean Wier. *Philippe Melanchton* [3], qui se méfie, jette de l'eau pure sur une prétendue démoniaque et obtient les mêmes convulsions qu'avec l'eau bénite. *Jean Fernel*, médecin de Henri II, plus crédule, considère pourtant les ruses des diables d'un point de vue presque scientifique, puisqu'il cherche à préciser comment l'esprit malin arrive à contrefaire les maladies. Ici il revêt l'apparence de fièvre et de délire, mais les médicaments sont inutiles; là on peut croire à l'épilepsie, mais le malade ne perd dans ses crises ni l'esprit ni le sens: on essaie en vain clystères, purgatifs, ventouses, onguents, emplâtres, bains de vapeur et le célèbre gaïac. Au bout de trois mois, le diable se découvre, parlant grec et latin, alors que le possédé ignore ces langues: il se moque du médecin et de ses remèdes.

[1] Simon Goulart. *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps, recueillies de divers autheurs, mémoires et avis de divers endroits.* 4 tomes. Paris, 1600.

[2] Jacob. *Curiosités infernales.* Paris. Garnier.

[3] Helléniste du début du XVI[e] siècle, ami de Martin Luther.

Il faut croire qu'au XVI^e siècle tous les démoniaques ne passaient pas sur le bûcher et que leur état était en partie profitable, puisqu'il devenait l'objet de tentatives de simulation.

Le *faux démoniaque* se grime avec ses collègues de la Cour des miracles. En leur compagnie il tend sa sébile aux portes des églises. L'un d'eux semble en perpétuelle inquiétude: tantôt il se couche et fait « le ventre plat et enfoncé »; tantôt il joue l'energumène et veut bondir sur les voisins. Ses yeux sont retournés et la face convulsée. Deux gardiennes, « sa femme et sa gosse », veillent sur lui. Mais le truc est bientôt découvert: pour faire enfler son ventre notre homme prenait du vif argent, après avoir absorbé une grande quantité de beurre comme contre-poison. Il fut arrêté et roué pour ce fait à Nimègue.

Certains moines errants, plus sorciers que religieux, jouent un rôle important dans ces supercheries. On les connaît bien à la cour du duc de Clèves, où les médecins et les chapelains, sous l'inspiration de Wier, ont étudié avec soin toutes les particularités des démonopathes. Aussi ils dépistent un moine, qui voyage avec une fille démoniaque, soi-disant pour la guérir, en réalité pour abuser à son aise de sa simplicité. Une autre femme, plus rusée, introduit un de ces mauvais religieux à la maison sous prétexte de se faire exorciser, pendant que le mari reçut l'ordre de visiter en pélerin les 40 églises du pays. Pendant que ces scènes provoquent tour à tour le rire ou la pitié, des enfants dans la rue jouent à contrefaire les démoniaques.

C'était la contre-partie de la *mélancolie louvière* ou *lycanthropie*, avec son tableau classique depuis *Avicenne*. Là le sujet était vraiment devenu la dupe de son imagination. Jean Wier nous le montre pâli, les yeux enfoncés et hâves, la vue basse, la langue sèche, la bouche sans salive, tourmenté par la soif et portant aux jambes des écorchures, souvenirs de ses courses nocturnes.

* * *

L'*incubat*[1] avait déjà été considéré comme une maladie par *Coelius Aurelianus* et pourtant même de doctes gens continuaient à y voir l'œuvre du diable au temps de Jean Wier. C'est encore pour lui le résultat de troubles de l'imagination avec en plus une excitation on une sensation physique. Celui qui souffre d'incubat pense en dormant qu'un fardeau opprime sa poitrine et l'empêche de respirer et de parler. Cette douleur et cette gêne suscitent des songes horribles, peuplés de démons ou d'assassins.

La nature de l'incube fut précisée surtout lorsque l'incubat se répandit dans les couvents: il devint alors une sorte de possession exclusivement nocturne. La guérison survient quand le médecin arrive à faire comprendre au malade le caractère imaginaire de l'interprétation qu'il se fait d'une sensation cénesthésique.

* * *

Le traitement des démonopathes pour Jean Wier est d'abord l'affaire du médecin. Le *Rituel des exorcismes* à cette époque contenait bien un chapitre: *Remedia efficacissima in maliginos spiritus*; mais l'usage tendait à se répandre d'appeler à la fois prêtres et médecins. On en usait aussi dans le duché de Clèves: *Lucius*, cité par *Schenck*, raconte qu'une grande dame allemande l'appela auprès d'un possédé en même temps que les Pères de la Compagnie de Jésus [2]. Devant le malade, Jean Wier envisage trois hypothèses avant d'arriver à celle d'une maladie surnaturelle. Il pense à la mélancolie, au haut mal

[1] Larguel-Lavartine et Jean Vinchon. Une observation d'incube à la Renaissance. *Annales théolico-psychologiques*, mars 1923

[2] Larguel-Lavartine et Jean Vinchon. Sermologie des démonopathes en 1580. *Archivio di Storia della Scienza*. Roma, 1924.

et à l'« étouffement de l'amary », l'hystérie des siècles suivants. Mais dès qu'il avait aperçu les mouvements et actions de Satan, lequel est esprit, il appelait le prêtre médecin de l'âme. Toutefois, il n'oublie pas que la maladie physique et la possession peuvent évoluer parallèlement.

Le traitement de la mélancolie devra d'abord être appliqué, quel que soit le cas: il faudra purger les humeurs dans un premier temps, puis fortifier et reconforter le corps. « Ainsi donc le ministre de l'Eglise pourra plus facilement user des moyens pour chasser le malin esprit ».

Si les conjurations restent impuissantes, le médecin continuera son œuvre en même temps que le prêtre entreprendra un véritable traitement moral. Celui-ci ramènera le débauché dans les bons principes, saura se montrer aussi tenace que l'opiniâtre, il relèvera et confirmera les craintifs et les défiants. A l'esprit de superstition et au fanatisme, il opposera une doctrine claire et salubre.

Avec les simulateurs, il n'y a qu'un remède: le bâton ou les verges, mais il faut savoir n'agir qu'à bon escient, car il y a des cataleptiques sincères. Il sera bon aussi de s'assurer du degré d'intelligence du démoniaque.

Jean Wier voulait surtout démontrer l'inexistence de la sorcellerie.

Son attitude thérapeutique marque un progrès: on peut dire qu'elle est en avance d'un siècle, puisque les Rituels des exorcismes du XVII^e^ siècle continuent encore de mentionner des formules médicales.

* * *

Comme aujourd'hui Jean Wier distingue bien le démoniaque aliéné du démoniaque névropathe ou simplement déséquilibré. Il dépiste un des premiers le rôle si important du milieu et de la contagion mentale, entretenue par des sorciers sous prétexte de guérison. Il trouve les instincts au fond de l'inconscient de ses malades et, en premier lieu, l'instinct sexuel dont les troubles révèlent le refoulement. Il note par épisodes leur mentalité puérile qu'ils expriment d'une voix enfantine commune aux démoniaques et à certains mystiques. Quelques symptômes, comme le rejet d'aliments étrangers, lui paraissent difficiles à expliquer: ils le seraient encore aujourd'hui, s'ils n'étaient devenus fort rares. Le dupeur était pour lui le diable: maintenant nous n'hésiterions pas à affirmer que c'est le malade lui-même, menteur, faux accusateur et si facilement comédien.

A l'arrière-plan, derrière le démoniaque, nous entrevoyons dans les observations rapportées par Jean Wier l'attitude de la société: le prêtre, le médecin et le sorcier qui interviennent tour à tour, les juges sévères en se contentant de peines infamantes, les commères et les nonnains qui se racontent la dernière histoire et les enfants qui jouent au démoniaque, pendant que les mendiants les singent aux portes des églises. La variété des histoires nous montre que l'attitude envers ces malheureux n'est pas une et que les tableaux d'ensemble ne peuvent que fausser l'opinion sur un temps où ,dans tous les mondes, l'esprit moderne commençait à se révéler par oscillations successives.

NOTES ON THE HISTORY OF DENTISTRY IN ENGLAND UP TO THE BEGINNING OF THE NINETEENTH CENTURY

LILIAN LINDSAY

It seems to have been accepted by students of the history of dentistry in England that the modern dental surgeon is an offshoot from the stock from which the general surgeon developed, namely the Guilds of Barbers and Barber Surgeons. My reading of the early documents connected with the rise of medical and dental science and practice in England has led me to hold a different opinion. The available information seems to prove that the early surgeons and medical practitioners avoided dental operations as far as possible and resorted largely to drugs and nostrums for the treatment of dental disease; that the barbers in addition to their practice of phlebotomy doubtless did extract teeth, but that the real practitioners of such dentistry as was possible were the « tooth drawers » to whom we can trace a constant reference in literature from the 12th to the 19th century, when dentistry finally established itself legally as one of the learned professions.

A profession comes into being when there is need for it, and I shall endeavour to show in the course of this paper that the dental profession is an excellent example of this rule.

In the earliest times the teeth were regarded as containing an essential part of the life force in man. Many customs among primitive tribes in various parts of the world to-day bear this out and the reasons for this are obvious — the teeth were needed for nourishment of the body, for helping the as yet clumsy hands in making rude implements and were often used as weapons of attack and defence. The following quotation from the Saxon "Leechdoms" (from A. D. 500) proves this: "This Leechcraft is for human teeth, which the Greeks name "organon", that is, in our language "bliss" since through the teeth the bliss shall up spring and man's dignity and all necessity is on the teeth". Thus we see that no propaganda was needed to incite the Ancient Britons and Saxons to care for their teeth, the necessity for their preservation being self-evident, resulting in the fine teeth found in the skulls dug up from the long and round barrows in our island. Caries and pyorrhoea were not unknown as we learn from the same source as the above — it was believed that the former was caused by humour dropping from the head, as water upon a stone, which pierced through the teeth and so destroyed them. Though he used charms and herbs as remedies for these troubles, the Saxon also used instruments — for we find the "Tenaculum" referred to, also the toothpick and a wooden instrument shaped like a hedge stake for thrusting out teeth; in the operation for harelip which is described, the use of a knife is mentioned.

It is difficult to discover when tooth drawing first made its appearance in England as a Special Craft, but in 1376 tooth drawing is included in the first memorandum of the company of Barber Surgeons where two classes are thus set forth:

(1) Those who practised barbery proper, *i.e.* phlebotomy and tooth drawing,
(2) Those who practised surgery and who were called "Barber Surgeons".

At this time and for centuries after, there were continual feuds between the practitioners of medicine and surgery, each section of the profession being jealous and suspicious of the other; each watching narrowly for any infringement of its peculiar privileges, and each bitter against the quacks and pretenders in its own particular sphere. Through all this controversy the tooth drawer gradually comes into prominence, sometimes putting on respectability and applying for admission to the company of Barber Surgeons, as we learn, for example, from the following entry in their annals — "September 10th, 1551. John Bryckett toothe drawer was admitted a brother into this house".

That the booth drawer held a place in the social life of the country is proved by the words defining the craft and the instruments used in its practice in the vocabularies in Saxon, Latin and Middle English, published in the middle ages. The practice may have been rude, but it did not consist entirely of charms or such evasions as are suggested in John Arderne's book and also in the books of surgeons living at least two centuries after him.

A century earlier than this a "Tooth drawer" takes part in a disreputable scene in Langlend's "Vision of Piers Plowman", 1377.

With all his faults and vices, however, the tooth drawer appears to have been the only person courageous enough to undertake the operation of extraction of teeth, for all surgical works refer to it in timorous, vague and warning terms, advising the young surgical aspirant to avoid it where possible, recommending all sorts of absurd expedients for removing teeth, as they express it, "without iren". Even the "Father of English Surgery", John Arderne, who, to judge by his portrait, was a bold and daring man, never seems to have extracted teeth himself, regarding the operation as a most dangerous one. In his book "The Practice of Master John Arderne of Newark in the art of surgery" the following occurs: "For toothache — Let the tooth you want to remove be rubbed with the gum of Ivy and it will immediately fall out, or even if it be only applied to the tooth. But be careful not to touch the other teeth. Symphytum (*i.e.* henbane) does the same, first steeped in vinegar and then cautiously applied round the tooth".

A curious book entitled "Cocke Lorell's Bote" printed by Wynkyn de Worde about 1515 enumerating various callings which are on a list in the Pardoner's book, one of those whose name is called is "Mathewe, toothe drawer of London". Tooth drawers are also mentioned as of those whose trades are familiar and everyday things, in a child's book, evidently inspired by the doggerel of Cocke Lorell's Bote, called "A Book in English Metre of the great Marchaunt man called *Dives Pragmaticus very pretty for Children* to rede: whereby they may the better and more readyer, rede and wryte wares and implements in this World contayned", published in 1563. In the preface, Dives Pragmaticus invites men of all callings to come to his shop and buy his wares, among them being:

"Al Barbours, Tooth drawers and fetherbed dryvers...
Al Cherurgians, Phisiciens, that visiteth the sicke."

The second part is called "The Names of All Kynd of Wares" and among these are "toothpickers".

It is only necessary to cast a passing glance over the records of the centuries preceeding Henry VII's reign to find in all kinds of literature and in prints of the period toothache and the toothdrawer described or depicted.

Shakespeare refers to both in words that have become familiar to all. From his plays also we can prove that sugar, that modern bugbear to the enthusiast in preventive dental propaganda, was so commonly eaten at this time, that it was recognised as harmful to the teeth. In "Two Gentlemen of Verona" occurs "Item she hath ha sweet mouth Item she hath no teeth" and from the rest of the description of the damsel it would seem that caries had played considerable havoc with her teeth.

That sugar was used as a common household commodity is indicated by the description of Queen Elizabeth by Hentzner in his Itinerarium as having black teeth, "a defect the English have from their too great use of sugar".

The toothdrawer is frequently used as a subject for satire in the literature of the time, therefore from this reason, and the fact that there existed ample causes for diseases of the teeth and gums we may infer that his services were in frequent demand. The most celebrated of all these practitioners was one who called himself "Kindhart" who flourished between the dates of 1564 and 1607. According to Sir Walter Scott the name "Kind Hart" was given to quacks generally, and other authorities concur in this statement, but since, as already stated, the name is only referred to during the space of 33 years, it seems likely that it was borne by one individual who had won general approbation.

The remarkable publication entitled "Kind Hartes Dreame" which appeared in 1592 written by Henrie Chettle, seems almost to suggest that Henrie Chettle was himself either Kind Harte or had a considerable knowledge of toothdrawing, for, internal evidence shows that the author felt the professional man's indignation at those who brought opprobrium upon his art and craft. Thus he says in the preface "In regard to the credit of my trade, I care not to have a blow or two at them (the quacks) myself — Sundry of them that so wander have not to do with the means Kindhart useth but forsooth with charmes they can at their pleasure fray away the payne — which Kindhart counts little better than witch craft". Again, he says "another sort get hot wiers and with them burn out the worm". Kindhart knows the secret of the henbane fraud "This rare secret is much used and not smally liked. Sundry other could I set downe practised by our banner-bearers but all is foppery — for this I find to be the only remedy for the tooth paine, either to have patience or to pull them oute". In this book also in a passage narrating the appearance of a certain Dr. Burcot, Kindhart takes comfort that his "Thrumde hat had hanging at it the ensignes of his occupation" and thus we learn that the toothdrawer, like men of other callings, made himself distinctive by his dress, which indeed can be seen in the prints of the period. He not only wore a brooch in his cap in so conspicuous a manner that it was regarded as one of his peculiarities, but he further trimmed it with teeth, which he occasionally also wore in strings round his neck and in his belt.

The religious custom of obtaining a sign or pledge of pilgrimage in the shape of a leaden brooch on which the saint's image was stamped, fell into disuse and gradually losing its significance, was worn only by the old or by those who wore it with a difference, as for instance, the toothdrawers. Taylor, the water poet of James I, in a tale called "A Toy to mock an Ape" says "A fellow that wore a brooch in his hat like a toothdrawer with a rose and crown and two letters" so that even the tooth drawers' brooch did not always bear the stamp of a face upon it and for Dr. Hermann Pring to infer that this was so, and even to insist that that face was always "St. George's half cheeck" is erroneous and misleading — a mere guess, from a too superficial glance at the repartees in the last act of "Love's labours lost".

Thus attired in distinctive garb the toothdrawer travelled up and down

the country visiting all the fairs. He was a well-known figure at St. Bartholomew's Fair. The music of his cry is still extant: "Touch and Goe, Touch and Goe. Ha ye any work for Kindhart the tooth drawer ?"

That Kindhart was not the name given to all tooth drawers, we have seen in Cocke Lorell's bote where he is alluded to as Mathewe the tooth-drawer of London, and in another instance, that of a play entitled "The London Chanticleers" where the tooth drawer is one of the dramatis personae whose name is "Gumb".

The toothdrawer, as his name implies, was a specialist in extraction and being one who could not exercise his art without giving severe pain and often leaving it as a result of his operation, was naturally a character to inspire abhorrence in the minds of the laity. This reputation has followed him unfairly through the centuries and affected his social position not a little. It is only fair to remember that the surgeon also at that time, to some considerable extent, shared this unmerited despite.

It is too long and scarcely germane to the subject of this paper to enter into the history of the Barber Surgeons, but it is necessary to allude to it since the drawing of teeth was one of the "Mysteries" granted in the charter of that company in 1462. This was considered to be part of the duties of the lower grade of Barber Surgeons, namely the barbers proper. The guild was instrumental in bringing about legislation which regulated the conduct of the brothers of the guild and enabled the masters to deal drastically with quacks. They granted special licenses to certain practitioners as, for instance, on November 23rd, 1557. License was granted to William Thomlyn "To drawe teeth and to make cleane teethe and no more and he ys so admytted a brother into thys house but not yet sworne and he hath payde xs and rest other ten shyllings he will bringe in as soon as he can".

The fact that a man alluded to specially as a tooth drawer was admitted as a brother, seems to support my contention that toothdrawing was a craft apart, and that, as already shown by Kind Hart, the more reputable practitioners held quackery in their specialty in abhorrence.

Turning now to the state of knowledge of dental anatomy, physiology and surgery, we find that even the surgeons in England in the 15th and 16th centuries were behind their continental confrères.

A book on dental surgery which must have had great influence in England was translated from the French into Dutch and so into English, namely "The French Chirurgerie" by Jacques Guillemeau, translated in 1597 by A. D. A. Dutchman, living at Oxford, who states that he is a student of surgery at that University. Guillemeau deals with such oral conditions as harelip and epulis and one chapter is devoted to the extraction and excision of the teeth. He examines the various dental diseases, particularly stains, tartar and loose teeth. He described the kind of patient most liable to be affected with pyorrhoea "the aged and the rheumaticke, they which are troubled in the lunges, or which have any disease of the stomacke, which in times past have binne infected with the poxe".

His description of the operation of extraction is detailed and excellent. He describes the same instruments as Ambroise Paré, who was his master, from whom he doubtless also obtained the procedure adopted for the use of obturators, and here we may note an interesting point in the statement that any metal work required for the mouth was carried out by a goldsmith, whether in striking a plate "as thin as a French Crown" or drawing thin gold wire for attaching the artificiaal teeth to the natural ones. Guillemeau describes what appears to be the first attempt at a mineral substitute for bone or ivory which seems to be nearer in shape to the natural teeth than any portrayed

by his great predecessor, Ambroise Paré. This material could be prepared by anyone and could, as he suggests, be also used for filling hollow teeth.

From the publication of this book we may infer that there were readers in England who would understand and practise its teaching. Nevertheless it is strange when we consider the works of Eustachius and Fallopius, together with this practical teaching of Guillemeau that even the surgeons and physicians in Britain should have been so remarkably ignorant of dental anatomy and embryology. Vicary's Anatomy (1548) of the Jaws is vague and puerile. He disposes, for example, of the muscles of the jaw, as "right noble and sensitive of whose hurt is much perill". He says the number of the teeth is "uncertain for some have moe and some have lesse". He has the same fear of extraction as John Arderne. "If the stinking of thy mouth cometh of a rotten tooth the best is to have it drawn out", but almost in the next sentence he states, as though afraid of being requested to carry out his advice, "To make an aking Tooth fall out of himself — without any Instruments or yren tooles" — "Take wheat", etc., then follows one of the customary nostrums.

A contemporary of Vicary in the Northern half of Britain, Peter Lowe, who founded the Glasgow Faculty of Surgeons and Physicians, wrote in 1597 a book on surgery, but his chapter dealing with the teeth, though quaint, is no advance on the Saxon "Leechdoms". One of the causes of caries other than "mucous" which he gives, is "too much curiosity in rubbing the gums". Early in the 17th century the account books of the city of Edinburgh show that toothdrawing had an attraction for royalty and that curious anomaly James VI of Scotland and Ist of England, is recorded there, as drawing a tooth for a man who was compensated for his bravery by the payment of eighteen shillings. Another entry records a similar sum given to a barber for a similar operation.

In 1631, Helkiah Crooke published a book in which he gives an excellent description of the anatomy and form of the jaws, and of the temporo mandibular joint. He deals at some length with the comparative anatomy of the teeth of man and other animals. He also states like Vicary that some have more, some fewer teeth "the more the better and the longer lived" and notices the suppression of wisdom teeth and the fact that teeth are "very strongly tyed by ligaments which passe betwixt their roots and the bottom of their sockets". He quotes Eustachius' description of the toothgerms.

Helkiah Crooke also bears testimony to the fading belief that the teeth bear come relation to the vital force in man for he says "Paucity and rarity of teeth is an argument either of a want of spermaticall matter or of the weakness of the formative matter".

In default of other records we turn once more to the dictionaries. We find a list of instruments, new ones this time, in use for dental purposes.

The first *mention* of a dentist practising regularly (although we surmise that many did so before this) occurs in Pepys diary, 1660-61 "at night home and found my wife come home and among other things she hath got her teeth new done by La Roche, and are indeed now pretty handsome and I was much pleased with it". Two month's later, Mrs. Pepys had " a fore tooth drawn out". La Roche was evidently a French practitioner who brought to Britain the French practice of dentistry. Mrs. Pepys, who was only 29 at the time of her death, was a frequent sufferer from toothache, does not seem to have consulted La Roche after the above experiences, but "a surgeon of hersone Leeson who hath formerly drawn her mouth". Leeson was a regular surgeon, a member of the Barber Surgeons and Master of the Company in 1686. He was a man of some standing, living in the parish of St. Gregory.

The first work devoted entirely to dentistry written in English by Charles

Allen who practised at the Smith's Arms in Essex Street, Dublin, was printed and published in Dublin in the year 1686. Though ignorant of the research work of the great anatomists previous to his time, he gives his own ideas on dental anatomy and physiology. He says that he makes instruments and artificial teeth and also describes in detail the transplantation or, as he calls it, the restauration of the teeth, preferring to replace the extracted or lost tooth in a human being by one taken from a dog, sheep, goat or baboon. He is grossly ignorant of the development of the teeth and the process of change of dentition, stating that a child is born toothless and that the second teeth bud from the roots of the first ones, thus perpetuating the error of Galen, whose works he had evidently read.

One of the titles of the book is "The Operatour for the Teeth", and, turning again to Phililps Dictionary, we find "Operatour for the Teeth — one skilled in drawing teeth and in making artificial ones".

William Wiseman, in 1676, says "when the teeth are to be dislocated a tooth drawer is consulted" and describes a case in his own practice in which he carried this out.

Walter Harris (1690) grieved by the excessive infant mortality, speaks pathetically of the frequent passing bells rung for the death of infants and says no disease produces such grievous symptoms as the breeding of the teeth. He does not believe in lancing the gums as advocated by Guillemeau (who advised nurses to use their nails for that purpose) but states that if left alone Nature will effect a cure. We are apt to think that the cry "Mothers nurse your babies" is necessitated by a modern neglect and that much of the deformity of the mouth and caries of the teeth so prevalent to-day is a result of that neglect. But so far back as the 16th century we find warnings to negligent mothers. Harris concurs in this and gives some startling information as to the unnatural diet of infants, such as beer, wine and other strong drinks, while Hurlock half a century later laments that infants should be fed upon ale, cucumbers and peppers "to an incredible extent".

Through these years the influence of France on English dentistry was steadily growing. Urbain Hemard the first name of note, was followed by the great Pierre Fauchard, the "Father of Dentistry" as he is called, who first set the art and craft on a systematic footing. The very word "Dentist" came from France. In the first edition of Johnson's dictionary, 1744, there is no such word as "Dentist" and in the Edinburgh Chronicle for 1758 there is a scornful reference to the use of the word "Dentist", and the remark "we fancy Rutter is content with being called a toothdrawer". Berdmore, 1745-1785, who succeeded Rutter in the house in Racquet Court, Fleet Street, seems to have shared this objection to the word "Dentist". In the preface to his Treatise on the Teeth, where he claims to be the first to write on the subject in England, he says "Indeed, without departing from the subject, I could only have quoted a few French authors". He left directions in his will (1785) for the following inscription to be placed on his memorialt ablet in St. Mary's Nottingham: "Near this place lie the remains of Thomas Berdmore who acquired an ample and liberal fortune by *Toothdrawing*." By a singular irony, the tablet as it appears to-day reads instead of "Toothdrawing" — "the profession of *Dentist*".

Artificial teeth are so frequently referred to both in advertisement and literature of the 18th century that we must infer that they were becoming a general necessity and thus the last stage of the journey downhill of the health of the teeth had begun, and was to be further precipitated by the elaboration of cooking and the adulteration of fresh food stuffs together with

a great increase in the consumption of sugar and other deleterious productions of the confectioner.

Some of the earliest of these advertisements about the year 1690 confirm the suggestion taken from Guillemeau's work that mechanical work, particularly the metal part of it, was done by goldsmiths, who, we now see, also made dentures of bone and ivory.

In the year 1771, there appeared an epoch-making work and one which laid the foundations of the true science of dentistry, John Hunter's "Natural History of the Human Teeth", followed later by "The Diseases of the Teeth"; the former book being the more valuable. This great man made it easy for his successors to carry on the work of discovery, he may be said to have provided the key which opened the door to research, but Blake in his book on the structure of the teeth in 1801, complains that Hunter did not understand the technicalities of dental practice.

William Rae, the son of James Rae, a celebrated surgeon of Edinburgh, came to London in 1777 where he settled and practised as a dentist. In 1782 he delivered a course of lectures. It is stated in Downing's edition of Fuller's "Essay on the Teeth", 1815, "The first person who gave a distinct course of lectures on the teeth was the late Mr. Rae, Surgeon Dentist to the King". It is not known where these lectures were delivered but they make a landmark in the history of dentistry and were taken down by some keen student who afterwards submitted his notes to very careful revision; some suggest this student to have been Joseph Fox himself. In his introduction, Rae states that it was owing to the suggestion of John Hunter that he gave the lectures. Others had written treatises on the subject, that of Pierre Fauchard, in France, being the most comprehensive and detailed, but Rae, so far as we know, was the first to lecture to students and may be called "The Father of Dentistry in England". He states in his introductory lecture that "The treatment of teeth in this country has long been confined to people totally unacquainted with this or any other branch of anatomical knowledge, indeed it is astonishing that this subject should be so much neglected as it is by surgeons". This would appear to confirm my hypothesis based upon a careful reading of all the original documents available, that dentistry had an independent standing much further back than is generally supposed; that the "Tooth Drawer" and not the barber or the surgeon was the chief dental practitioner of the early centuries, that he developed into the "Operator for the Teeth" and finally evolved nito the dental surgeon.

We have reached the beginning of the 19th century with dentistry taking its place as one of the learned professions, the need for which is becoming more and more urgent. We have the founders such as Blake and Fox giving lectures and training the future dentist. Just as in other spheres of Nature those who could not or would not adapt themselves to the changing times were left behind to perish, the toothdrawer who was the undeveloped dentist, who remained as he was, died out, though he was an unconscionable time in dying. Taits Magazine of 1838 states: "Dentistry as we find it called, is growing into a profession". The last reputed tooth drawer had a shop in Great Suffok Street, London, his name was Middleditch and he died about 1821.

Thus we bid farewell to the toothdrawer and welcome the dentist, whose evolution towards perfection is bound up with the history of the 19th and beginning of the 20th centuries and with what it may be hoped will prove to have been the final struggle against quackery, with which the progress of dentistry was greatly hampered and which requires a volume to itself.

ROBERT REMAK ET LA SCIENCE POLONAISE

Contribution à l'histoire de la médecine en Pologne

ADAM WRZOSEK

Robert Remak (1815-1865) n'était étranger ni à la science ni à la société polonaise. Né à Poznań il termina ses études au lycée pendant que l'enseignement s'y faisait encore en polonais. A Berlin, il obtint son diplôme de docteur en médecine, après avoir pris comme sujet de dissertation: *Observationes anatomicae et microscopicae de systematis nervosae structura.* Reçu docteur, il publia ce travail en polonais à Varsovie, dans les mémoires de la société de médecine de Varsovie (Tome II, page 325-375). Il voulait, comme il écrit au commencement de son ouvrage, faire connaître à ses compatriotes, les progrès que nos connaissances avaient réalisés dans la structure intime du système nerveux, grâce aux travaux de Remak et d'autres savants. Les rapports de Remak avec la littérature médicale polonaise, ne se borneront pas à l'édition polonaise citée plus haut. En 1841 parut une traduction polonaise du grand manuel allemand des sages-femmes. Cette traduction fut faite sous la direction de Remak. Deux ans après, les mémoires de la société médicale de Varsovie, 1843, T. VI, page 280, publièrent l'œuvre de Remak: « Observations sur les indications pour détruire les excroissances cancéreuses et non cancéreuses.

Depuis, Remak ne publia plus rien en polonais; sans doute, parce qu'il occupait, dès 1843, divers postes à l'Université de Berlin où il était d'abord médecin assistant à la Clinique de Schönlein, depuis 1847-1859 agrégé, depuis 1859 jusqu'à sa mort, professeur extraordinaire.

Étant agrégé, il fut pendant la révolution de 1848 élu à Berlin par l'assemblée polonaise, comme un des trois députés, envoyés au roi de Prusse afin de lui demander de libérer séance tenante les prisonniers polonais retenus depuis longtemps au cachot de Moabit par le gouvernement, à la suite de la conspiration polonaise de 1846.

En 1850, l'Université de Cracovie, la plus ancienne université polonaise, fondée en 1364, par Casimir le Grand, l'invita à la chaire d'anatomie pathologique, de pathologie générale et de séméiotique. Remak répondit en polonais à l'Université en la remerciant de l'honneur qu'elle lui faisait, mais en regrettant de ne pouvoir en profiter, ayant déjà depuis plusieurs années, commencé un grand travail sur l'embryologie, travail qui l'absorbait et le retenait à Berlin.

Il faut remarquer que Remak qui connaissait très bien le polonais, écrivit ses œuvres scientifiques dans un bon langage, s'efforçant surtout d'employer la meilleure nomenclature médicale de son pays.

JEAN EMMANUEL GILIBERT (1741-1814)

Organisateur de l'Ecole royale de Médecine a Grodno (1775-1781) sous le règne de Stanislas Auguste

Adam WRZOSEK

Après le premier partage de la Pologne, la nation polonaise ne se laissa pas abattre, mais travailla avec plus d'énergie à la résurrection de sa patrie. On fonda en 1773 la célèbre commission de l'éducation nationale, sorte de ministère de l'instruction publique, pour élever des citoyens utiles au pays gravement blessé.

A cette époque des grandes réformes d'éducation, on invita un savant français de Lyon: Jean Emmanuel Gilibert, à venir à Horodnica près de Grodno pour y organiser une école médicale. Le roi Stanislas Auguste, en prenant congé de Gilibert, deux ans plus tard, écrivit au sujet de cette école et des projets qu'il formait à cet égard: «Le désir constant de favoriser le progrès des sciences dans nos états Nous ayant porté à vouloir établir dans notre ville de Grodno une école de médecine, destinée à élever un certain nombre de nos sujets dans cette faculté, à y établir un Jardin botanique et à procurer dans notre Grand Duché de Lithuanie les recherches relatives aux objets de l'histoire naturelle nous a fait engager au mois de juin 1774 le sieur Jean Emmanuel Gilibert, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, professeur de botanique, d'anatomie et de chirurgie au collège royal de Lyon, comme une personne capable de remplir ces vices, et de diriger ces établissements utiles et de les constituer par notre brevet directeur de l'école royale de médecine à Grodno, inspecteur de nos hôpitaux et physicien pour les recherches de l'histoire naturelle dans le grand duché de Lithuanie».

Gilibert arriva à Grodno en 1775 et commença bientôt à organiser l'Ecole de médecine. Dans son contrat avec le compte Tyzenhauz, trésorier de Lithuanie sont énumerées les obligations qu'a assumées Gilibert. «Ego Joannes Emanuel Gilibert sequentitus me obstringo: 1° Decem integris annis Regi et Reipublicae Polonidrum laborem et operam suam in stabiliendis scholis medicis et veterinariis impendam, obligationibus vero exequendis ab Illustrissimo Comite bonum publicum spectantibus oblatis promptum me exhibebo. 2° Alumnos quadquod illi dabuntur idonei medicinae utrique docebo hosque instructos artium et doctrinarum ad perfectionem medicinae spectantium idoneos utilesque Reipublicae medicos reddam. 3° Omnibus Aegrotis Regimini, Potestati et Superioritati Illust. Comitis subjectis, quandocumque id ratio et necessitas exiget, Consilio, Studio, auxilioque adero; insuper Chirurgos in Aeconomiis, Guberniisque manentes, regimini meo subditos, propter feliciorem in Chirurgicis Operationibus effectum, instruam eosque subordinabo. 4° Rudimenta artis Veterinariae Latino idiomate elaborabo. 5° Hortum necessarium pro Schola Medicinae formabo. 6° Musaeum pro Historia Naturali docenda,

Sumptu ab Illstrmo Thesaurario suppetitando, stabiliam. 7° Historiam Naturalem Ducatus Lithuanie, praesertim quod spectat Botanicam, Agriculturam et mineralogiam in Ephemeridibus erigendae Academiae Horodnicensis exponam, Nobilesque Juvenes Horodnicae manentes, ab Illustrissimo Comite recomendatos iisdem studiis Medicis et Physicis imbuam ».

Toutes ces conditions excepté la 4me furent remplies par Gilibert entièrement ou du moins en partie en 1781 quand l'école de médecine fut transportée de Grodno à Vilno. En contribuant à l'organisation de la Faculté de médecine dans une autre ville, Gilibert déménagea avec les étudiants et tous les musées de l'école. A l'Université de Vilno il devint professeur d'histoire naturelle et en même temps organisateur du jardin botanique, ayant déjà une belle expérience dans cette organisation puisqu'il s'était entraîné à Grodno. C'est aussi à Grodno que Gilibert commença la publication de son ouvrage: Flora lithuanica inchoata, seu enumeratio plantarum quas circa Grodnam collegit et determinavit Joannes Emmanuel Gilibert. Collectio prima Grodnae Typis S. R. M. 1781.

Il termina l'édition de ce livre plus tard à Vilno. Nous trouvons des aperçus sur l'école médicale à Grodno non seulement dans la littérature polonaise, mais aussi dans la littérature étrangère.

Le célèbre savant Bernouilli qui la visita en 1778 en fait mention dans la description de son voyage en Pologne. Il écrit : C'est une excellente institution qui accroîtra la gloire du sage Stanislas Auguste. La même année que Bernouilli visita l'école de médecine de Grodno, le voyageur anglais Coxe écrivait: « Le roi à établi à Grodno une Académie royale de médecine pour la Lithuanie..... Cette institution qui fait tant honneur à ce prince a déjà produit les plus heureux fruits par ses soins et sous sa protection ». Gilibert a une belle page dans l'histoire de la culture polonaise comme organisateur de talent de l'école de médecine de Grodno et organisateur éminent du jardin botanique de l'Université de Vilno, à une époque très difficile pour la Pologne qui venait de subir le premier partage. Cet éminent Lyonnais fournit des preuves éloquentes de l'unité de la science polonaise avec sa sœur ainée la science française.

[1] *Johann Bernouilli's Reisen durch Brandenburg Pommern, Preussen, Curland, Russland und Polen in den Jahren* 1777 *und* 1778. Bd. VI, Leipzig 1780, p. 36.

[2] *Voyage en Pologne, Russie, Suède, Danemark etc.*, par Coxe. Traduit de l'anglais par M.M.P. Mallet, Genève 1786, t. I, p. 95.

MAITRE JEAN GISPADEN, CHIRURGIEN ANNÉCIEN ET GRENOBLOIS DE LA FIN DU XV^e SIÈCLE

Ses dessins à la plume (anatomie, instruments de chirurgie),

ERNEST WICKERSHEIMER

Le manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale de Paris se compose, pour les deux tiers environ, de copies d'ouvrages ou de fragments d'ouvrages de chirurgie et de médecine médiévales, parmi lesquels on remarque la *Chirurgia* de Guillaume de Salicet, l'*Introductorium in practica pro provectis* de Bernard Albert et le *De signis febrium* d'Antonio dalla Scarperia. Le tiers restant présente un caractère beaucoup plus personnel; ce sont des notes prises par un praticien pour son propre usage et où l'on trouve, en même temps que le fruit de ses lectures ou de ses conversations, les résultats de son expérience clinique.

Mais une question se pose tout d'abord. Le manuscrit est-il d'une seule main ou ses feuillets ont-ils été remplis à des époques successives et par des individus divers ? Assurément il date, dans toutes ses parties, des alentours de l'an 1500, et, si l'écriture n'offre pas un aspect invariable, point n'est besoin de supposer que plusieurs mains s'y soient appliquées. Un semblable recueil où des pages blanches avaient été réservées ça et là pour des additions ultérieures, ne se fait pas en quelques jours ni en quelques mois, et nul n'ignore combien l'écriture change avec le temps. D'autre part il est naturel que celle-ci soit plus régulière dans des copies que dans des notes où la personnalité de l'écrivain intervient davantage, où le travail intellectuel de la rédaction et l'acte de le matérialiser en noir sur blanc sont à peu près simultanés; c'est précisément ce que l'on observe dans le présent manuscrit où l'écriture, très appliquée dans les copies de traités, devient assez désordonnée dans quelques-unes des recettes. De la comparaison des tables avec le texte, de la nature et de la distribution des matières, de l'examen des noms propres cités, il semble bien résulter que le manuscrit latin 7138 est l'œuvre d'un seul et même personnage, sur lequel il m'est possible d'apporter ici quelques éclaircissements.

« Johannes Gispa[den] », (le *d* final étant suivi d'un signe abréviatif), ne se nomme entièrement qu'une seule fois, au fol. 159 v°, dans une note ajoutée au chapitre relatif au flux de ventre de l'*Introduction* de Bernard Albert; en deux autres endroits (fol. 146 v°, 197), il indique seulement son nom de baptême. « Gispaden » n'est que la forme, à peine romanisée, du nom de Wiesbaden, de la ville allemande d'où il tirait son origine. L'Allemand se trahit encore par les mots de sa langue maternelle dont le manuscrit est

émaillé: « vasser armborst » (fol. 3), « hosen macher czu Gienf » (fol. 117), « geissen dreck » (fol. 126 v°, 130 v°, 131), « fraw » (fol. 133 v°), « honger » (fol. 139, 161), « messer smeyt » (fol. 176 v°, 246 v°), « zenden » (fol. 202), « greuff van Genff » (fol. 234 v°), « juncker », « myn here » (fol. 237), « richtter van Chambriaci » (fol. 237 v°), « eyn juffrauwe van Darbeir usz chastellener hussz dez vaz yn eyme messer smeyt hussz d'Anuss[r] yn Semena hussz » (fol. 237 v°), « brantvasser » (fol. 242), « vambes » (fol. 245), « myn her der grauff van Ginff », « junffrawe van Darbier in castellaner hussz » (fol. 247). Ces mots font penser tantôt au haut-allemand, tantôt au bas-allemand; ils peuvent tous être rapportés au dialecte « mitteldeutsch » de la région de Wiesbaden.

Au reste le français tient dans le manuscrit une place bien plus large que l'allemand. Non seulement des mots français sont incorporés aux textes latins [1], mais des pages entières sont rédigées exclusivement en français [2] et ce ne sont pas toujours des copies.

Jean Gispaden paraît avoir été un grand voyageur. On le trouve opérant à Beaucaire (fol. 1 v°) et, si toutefois il ne s'agit pas ici d'une citation, observant les effets du Chardon béni « in partibus marinis » et jusque dans l'île de Candie: « Ista est experiencia facta in Candia et ego propriis oculis vidi » (fol. 194). Il revient en Occident et s'établit à Grenoble et à Annecy, sans qu'il soit possible de classer chronologiquement ses changements de résidence.

Il vécut plusieurs années à Grenoble [3] et peut-être y acquit-il le droit de bourgeoisie; « in Gracionopoli mea patria », écrit-il quelque part (fol. 222). Des noms de Grenoblois reviennent souvent sous sa plume et aussi des noms appartenant à la topographie de la capitale du Dauphiné: la place du Ban du Mal Conseil (fol. 117 v°), la porte des Prêcheurs (fol. 245 v°), ou, ce qui revient au même, la porte Treyne, l'antique « porta Trajani » (fol. 247 v°).

Annecy le retint par des liens plus doux. Ce fut là qu'il apprit à connaître la sœur de Charles Barbier. Cette petite fille, qui se nommait Colette, avait souffert d'un anthrax à la nuque (fol. 120 v°), puis d'une sciatique causée par l'inanition [4]; Jean Gispaden la pansa, la purgea (fol. 134 v°) et enfin l'épousa (fol. 247) [5]. Les nouveaux mariés, entre lesquels il y avait une grande différence d'âge [6], s'installèrent dans une maison d'Annecy, dite de Quintal (fol. 117 v°, 128 v°), celle-là même sans doute qu'en 1506, Georges Minjod de Quintal vendit à l'apothicaire Nicolas Paquellet [7]. Plusieurs maisons d'Annecy sont citées dans notre manuscrit [8], et aussi des églises et des monastères: les Hospitaliers de Saint-Jean (fol. 107 v°, 119), Notre-Dame (fol. 130, 229), les Augustins du Saint-Sépulcre (fol. 176, 227), les Cisterciennes de Sainte-Catherine (fol. 241 v°), l'église Saint-Maurice à la façade de laquelle une treille était adossée (fol. 136 v°). Au temps des raisins, cette treille faisait envie aux gamins; l'un d'eux y grimpa, tomba et pensa se rompre le col. De même le jeune Aymonet Roy, « de ista parrochia retro castello versus le lac », tomba d'un arbre sur lequel il était monté au temps des noix (fol. 136, 246).

[1] On y trouve même (fol. 231, 235 v°), au lieu de lait, la forme « leyta » qui se rattacherait au gascon. Fr. Mistral, *Lou tresor dou felibrige*, I, p. 63 (sous « Alacha »).

[2] Fol. 3 v°, 106-106 v°, 177 v°.

[3] « In secundo anno mee pratice ... Gracionopoli » (fol. 222 v°). Il n'est pas nommé dans: A. Bordier, *La médecine à Grenoble...*, Grenoble, 1896, in-8°, xx-295 pp.

[4] « Item pro sorore Karoli Barbier, parva filia que habuit spasmum inanicione in scia » (fol. 228).

[5] Est-ce à elle que s'applique l'ordonnance « pro muliere nostra que habuit cancrum in mamilla » (fol. 122) ?

[6] Jean Gispaden avait traité celle qui devait être sa femme, alors qu'elle n'avait encore que deux ans (fol. 120 v°).

[7] Archives départementales de la Haute-Savoie, E. 682.

[8] Ces maisons, nommées d'après leurs propriétaires, sont mentionnées dans la table des noms de personnages (Appendice n° 1).

Mais, Annécien ou Grenoblois, Jean Gispaden n'entend pas que son champ d'action soit limité par les murs d'une cité. Sans se lasser il parcourt le Genevois, la Savoie et le Dauphiné, et, pour que nul n'ignore sa venue, il prend soin de l'annoncer dans un factum bilingue, latin et puis français [1].

Il se rend souvent à Genève où il traite l'évêque pour une fracture de jambe (fol. 135 v°), le fils de l'hôtelier de l'Exchaquier pour un fic de la verge compliqué de phimosis (fol. 138) et un culottier pour un polype du nez (fol. 117). Le cas d'un lépreux du village genevois de Thônex lui donne l'occasion de noter les formes dans lesquelles médecins et chirurgiens de Genève rédigent les conclusions de leurs expertises médico-légales [2], et c'est encore à Genève, à l'hôpital de la Magdeleine, qu'il prend l'observation d'un individu qu'on amputa à la suite d'un cancer du pied (fol. 130) [3].

On rencontre notre errant sur les bords du lac d'Annecy, à Talloires, chez le prieur des Bénédictins (fol. 196, 241 v°) et peut-être aussi à Veyrier-du-Lac [4]. Il tombe malade à Chambéry (fol. 197). Il se montre à Culoz (fol. 244-246), à l'abbaye d'Hautecombe (fol. 121 v°, 198), dans la seigneurie savoisienne de Chantagne (fol. 116 v°, 126 v°, 233 v°, 246), au Pont-de-Beauvoisin (fol. 131, 245 v°), chez les Antonins de Bannes, au diocèse de Gap [5], chez les Cisterciennes des Ayes [6], chez les Dominicains de Montfleury [7]. Ces pages fourmillent d'appellations géographiques dont la liste comprendrait, outre les noms déjà cités, ceux de Gap (fol. 231), de Tullins, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Isère (fol. 116), de Gex (fol. 121), de Rossillon qui appartient maintenant à l'arrondissement de Belley (fol. 138), de Saint-Claude (fol. 227), de Novalaise en Savoie (fol. 111, 246) et surtout de localités qui, dans un atlas moderne, devraient être cherchées dans le département de la Haute-Savoie: Bossy (?) [8], Cruseilles (fol. 128), La Pesse (fol. 246), La Roche (fol. 227 v°, 228 v°, 239 v°), Moye (fol. 245 v°, 247 v°), Novel (fol. 132), Poisy (fol. 115 v°), Rumilly (fol. 207 v°, 241 v°), Saint-Jeoire (fol. 242 v°, 247 v°), Seynod (fol. 137), Seyssel (fol. 235 v°), Sillingy (fol. 198, 241), Thônes (fol. 121 v°, 122). Enfin voici trois noms de lieux que je n'ai pu identifier: Conselin (fol. 243, 247 v°), « villa du Lit » (fol. 1 v°) et Monchervin (fol. 104, 237, 247).

Comme la géographie, l'histoire trouve son compte au manuscrit de Jean Gispaden. Peut-être n'importe-t-il guère à Clio qu'à la fin du XV^e^ siècle, un évêque de Genève, dont le nom fait défaut, se soit fracturé le tibia (fol. 135 v°), que vers la même époque un comte de Genevois, resté lui aussi anonyme, ait souffert d'une excoriation de la vessie et d'un ulcère corrosif et virulent de la jambe (fol. 210, 234 v°, 247), qu'un officier de ce prince, le châtelain d'Annecy, se soit foulé la main en tombant de cheval (fol. 134). Quoiqu'il en soit, je souhaite que les historiens régionaux trouvent quelque intérêt à parcourir la liste des personnages contemporains cités dans le manuscrit. Cette liste, qui comprend des noms de médecins, de chirurgiens, d'apothicaires, voire même celui d'une matrone, a été reportée plus bas (Appendice I).

[1] Appendice II.

[2] Appendice III.

[3] « Tartas » dans « pro muliere de Tartas » (fol. 231 v°), désigne probablement le quartier avoisinant la vieille porte genevoise de la Tertasse.

[4] A moins qu'il ne s'agisse de Viry, en Genevois. « Virey » (fol. 134 v°), « Vereyr » (fol. 212 v°), « Vyreyr » (fol. 246 v°), « Veray » (fol. 235, 246 v°).

[5] Aubessagne (Hautes-Alpes). Fol. 119, 122, 135.

[6] Crolles (Isère). Fol. 189 v°, 247 v°.

[7] Corenc (Isère). Fol. 177, 246 v°.

[8] Le texte porte « versus Crosille aux Bexet » (fol. 233 v°) et « du Bizet versus Crucille » (fol. 247). Bossy est un hameau de Frangy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Jean Gispaden, qui nous laisse ignorer où il fit son apprentissage [1], appartient à cette catégorie de chirurgiens [2] semi-lettrés dont le mépris pour les barbiers n'a d'égal que celui dont ils sont eux-mêmes l'objet de la part des médecins. Il parle non sans complaisance de l'ignorance des barbiers qui ont méconnu la nature d'un apostume [3], mais, fidèle des saints Cosme et Damien [4], il ne craint pas de pénétrer dans le domaine de saint Luc et de traiter avec succès, assure-t-il, un flux de ventre contre lequel les médecins s'étaient montrés impuissants [5].

Si les grades académiques lui font défaut, il n'en a pas moins fréquenté les écoles. Son latin n'est guère plus mauvais que celui des Universités et on trouve dans son recueil, mêlés à des sentences morales [6], des exemples de syllogismes en « barbara », en « celarent », en « darii » (fol. 2) et une quintuple explication de la maladie du point de vue du théologien (fol. 214 v°). De si hautes préoccupations ne l'empêchent pas à ses heures d'entonner une chanson bachique (fol. 238 v°) :

Quando bibo cum hospite,
Bibit illa, bibit ille,
Bibit pater, bibit mater,
Bibit soror, bibit frater,
Bibit ille, bibit illa,
Bibit servus et ancilla,
Bibunt illi, bibunt ille,
Bibunt plus quam centum mille,
Bibunt omnes, bibunt totum
Et nichil remanet in potum.
Sed quando bibo solus,
Non est fraus neque dolus.
Ergo si vis esse bonus frater,
Bibe semel, bis, ter, quater,
Tam pro rege quam pro papa,
Bibe vinum sine aqua.

Les notes de pratique de Jean Gispaden, beaucoup plus thérapeutiques que nosographiques, embrassent les cas les plus divers de la pathologie; remarquons, en passant, qu'il n'y est fait aucune allusion à la vérole. Les recettes et les règles diététiques sont empruntées aux auteurs classiques du moyen âge, surtout à Gui de Chauliac, à Gérard de Solo, à Arnaud de Villeneuve dont notre homme possédait sans doute les œuvres dans sa bibliothèque [7]. Les secrets de vieilles femmes [8], les amulettes [9], les incantations [10] ne manquent pas non plus, mais ce qui offre le plus d'intérêt, ce sont les descriptions de pansements et d'opérations chirurgicales. De telles observations, dont j'ai recueilli un exemple [11], nous montrent appliqués à la chair souffrante et saignante les préceptes que les maîtres ont formulés dans leurs traités didactiques. L'humble praticien de Grenoble et d'Annecy s'est engagé dans la voie jadis frayée par un Taddeo Alderotti, par un Gentile dà Foligno; il nous a laissé les *Consilia* qu'il était en mesure d'écrire.

[1] La mention d'une recette montpelliéraine contre la goutte rosée (fol. 113), ne prouve pas qu'il ait étudié à Montpellier. Ailleurs (fol. 132 v°), il est question d'une poudre vermifuge, ordonnée « per quatuor magistros Montispessulani »; ceux-ci font penser aux quatre maîtres de la glose de Roger, qu'on a si longtemps crus salernitains.

[2] « Pro magistro Johanne cirurgico..., pro me » (fol. 197). Il se qualifie une fois de médecin: « Pone tu, Johannes medici », dit-il, s'interpellant lui-même, tandis qu'il commente l'*Introductorium* de Bernard Albert (fol. 146 v°).

[3] Fol. 120. Ce n'est point de barbiers qu'il s'agit dans ce cas d'une oreille blessée qu'on laissa se boucher, faute d'y avoir à temps placé une canule, « quia primi cirurgici non posuerunt tentam neque canulam » (fol. 118 v°).

[4] A qui il rend grâces d'une guérison (fol. 1 v°).

[5] « Et multos infirmos curavi qui fuerunt derelicti a multis medicis, etc. » (fol. 159 v°). Par contre il énonce le cas d'un docteur exécutant une opération manuelle: « Doctor cortavit omnimodo tentam » (fol. 1 v°).

[6] Je ne citerai que celle-ci qui plaira au dermatologiste autant qu'au philosophe: « Dat scabiem natis mater nimie pietatis » (fol. 2 v°).

[7] Fol. 1 v°, 193 v° et *passim*.

[8] « Optimus pulvis quem vetule Parisius habent » (fol. 137 v°).

[9] Fol. 130 v°.

[10] Fol. 201 v°–203.

[11] Appendice IV.

Le manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale mérite enfin d'être étudié en raison des dessins à la plume dont ses feuillets sont ornés. Ces dessins peuvent se répartir en deux groupes: figures anatomiques et représentations d'instruments de chirurgie. M. Karl Sudhoff a précédemment attiré l'attention des historiens de la médecine sur les dessins anatomiques mais les représentations d'instruments de chirurgie n'ont encore été, semble-t-il, l'objet d'aucune étude.

Les deux figures anatomiques nous montrent un squelette et une femme enceinte.

Le squelette, qui a déjà été reproduit et commenté [1], occupe le recto du feuillet 238; il se tient debout, à peu près de face, la tête étant néanmoins tournée de trois-quarts à gauche. Sudhoff souligne l'étroitesse de la taille et l'allongement vers le haut des os iliaques, ces particularités lui remémorant deux bois dont l'un, gravé en 1493 à Nuremberg, est attribué au docteur parisien Richard Hélain, tandis que l'autre a servi à illustrer l'*Anathomia* de Jérôme Brunschwigk, imprimée à Strasbourg par Grüninger, en 1497, avec le *Buch der Cirurgia* de cet auteur. Par son attitude notre squelette rappellerait davantage un dessin du début du XIV^e^ siècle qui décore le feuillet 116 du manuscrit 3599 de la Bibliothèque Mazarine; il s'en écarte par l'absence de cette tache noire figurant l'ouverture de la cavité abdominale dont on voit une image affaiblie chez Richard Hélain et Jérôme Brunschwigk, et qu'on trouve aussi dès le XIII^e^ siècle dans des œuvres purement artistiques [2].

Sudhoff, qui a cru à tort que le manuscrit latin 7138 appartenait à la première moitié du XV^e^ siècle, alors qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il date des environs de 1500, a publié la légende accompagnant le squelette [3].

La femme enceinte se voit au feuillet 239 du manuscrit (Pl. 1). Elle est debout, de face, et sa nudité serait complète si la tête n'était enveloppée d'un linge en guise de mantille; les bras sont étendus comme pour la prière. Une fantaisie vraiment déconcertante a présidé à la disposition des viscères thoraco-abdominaux; ceux-ci sont surchargés de légendes indiquant les maladies susceptibles d'affecter les diverses parties du corps et qui ajoutent encore à la confusion. Une trachée-artère, déviée à gauche, aboutit à la base d'un cœur de carte à jouer, reposant comme sur un coussinet sur un poumon gauche dont on chercherait vainement à droite l'équivalent. L'œsophage, médian, conduit à l'estomac, vaste et biloculaire, au côté droit duquel se trouve la vésicule biliaire et plus bas le foie. Des bandes horizontales, verticales, obliques, tiennent lieu d'intestins; le rectum, médian, s'évase à mesure qu'il se rapproche de l'orifice anal. Les reins, aux deux extrémités de l'axe transversal du bassin, ont leur hile tourné en dehors. L'utérus affecte la forme d'une poire globuleuse dont la queue se dirigerait en bas et en dedans; deux fœtus y montrent leur visage intrigué, ainsi que deux curieux postés à une fenêtre.

Sudhoff, qui, sans reproduire cette figure, l'a étudiée (et antidatée ainsi qu'il avait fait du squelette [4]), a démontré qu'elle appartenait à un type répandu

[1] Karl SUDHOFF, *Ein Beitrag zur Geschichte der Anatomie im Mittelalter, speziell der anatomischen Graphik*. Leipzig, 1908, in-8°, p 42-44 et pl. VIII, fig. 1 (*Studien zur Geschichte der Medizin*, 4). — Cf. Ludwig CHOULANT, *History and bibliography of anatomic illustration*, translated and edited by Mortimer FRANK. Chicago, 1920, in-8°, planche placée après la p. 70.

[2] Miniature accompagnant dans le manuscrit 3142 de la Bibliothèque de l'Arsenal le poème de Baudoin de Condé sur le thème des trois morts et des trois vifs. Emile MÂLE, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*. Paris, 1908, in-4°, fig. 185.

[3] Quelques erreurs de transcription; c'est ainsi qu'on doit lire: « os racionale, commissura racionalis » et non « frontale, frontalis », « ossa nervalia » et non « verrualia », « os laude » et non « lande », « in medietate » et non « in mente », etc.

[4] Karl SUDHOFF, Eine Pariser « Ketham »-Handschrift aus der Zeit König Karls VI (1380-1422), *Archiv für Geschichte der Medizin*, II (1909), p. 84-100 et pl. IV (cf. p. 92-93).

au moyen âge, en Orient comme en Occident et dont on connaît plusieurs exemples. Elle est presque identique à la figure qu'on trouve au feuillet 31 du manuscrit latin 11.229 de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit sur parchemin qui semble dater de la première moitié du XV[e] siècle[1] et dont Sudhoff a mis en évidence les analogies avec le *Fasciculus medicinae*, imprimé à partir de 1491 sous le nom de Johannes de Ketham[2]. Pour la figure de la « gravida » et pour la légende qui l'accompagne, les manuscrits latins 11.229 et 7138 ne diffèrent que par d'infimes détails. Remarquons seulement que la figure du manuscrit latin 7138 a été entièrement exécutée à l'encre noire, tandis que celle du manuscrit latin 11.229 a été légèrement rehaussée de rouge au niveau des lèvres, du cœur, des reins et de l'anus, un trait rouge séparant la racine des cuisses de l'abdomen. De plus, dans le manuscrit latin 7138, les yeux regardent droit devant eux au lieu d'être légèrement déviés à gauche et en bas, le poumon se termine en pointe au lieu d'avoir une extrémité inférieure arrondie et la vessie est absente[3].

Les figures d'instruments de chirurgie sont pour la plupart réunies au verso du feuillet 199 v°, au recto et au verso du feuillet 200 et au recto du feuillet 201.

Fol. 199 v° = 4 figures (Pl. 2).

1. Pincette. Longueur 17 centim. ½. Sert à arracher les poils et surtout à extraire des corps étrangers, projectiles, esquilles osseuses, débris de pansements.

2. Tenaille droite du modèle de celles que Gui de Chauliac nomme « tenailles d'Albucasis..., à mode de bec d'oiseau, dentelées ». Longueur 22 centim. Sert à extraire des flèches « et autres choses fichées », à arracher des dents.

3. Trépan à couronne dentelée. Longueur 14 centim. ½. La couronne mesure près de 3 centim. de diamètre. Cet instrument, connu dès l'antiquité, passe généralement pour avoir été à peu près délaissé pendant une grande partie du moyen âge.

4. Spéculum vaginal (?). A un manche de 15 centim. environ est fixée une valve à gouttière supérieure de près de 7 centim. de longueur, qui va s'amincissant vers son extrémité, décrivant ainsi la moitié d'un cône; à partir de la pointe et sur une longueur de 1 centim., plus de gouttière, le cône étant entièrement conservé.

Fol. 200 = 5 figures (Pl. 3).

1. Dilatatoire. Longueur 14 centim. Instrument ayant l'aspect d'un spéculum bivalve. Les valves qui mesurent chacune un peu moins de 6 centim. sont perpendiculaires aux manches. Pour dilater les trajets fistuleux sans incision des parois.

2. Tenaille droite, non dentelée. Longueur 12 centim. ½. Extrémités des branches aplaties comme celles d'une pincette à feu, sans doute afin de mieux saisir les projectiles et autres corps étrangers.

3. Trépan décrit par Gui de Chauliac qui en attribue l'usage aux Bolonais. Longueur 8 centim.

[1] Dans tous les cas, postérieure à 1417, car il y est question de « feu » (*quondam*) Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine et de Provence, roi de Naples, qui mourut en 1417: « ad peticionem serenissimi quondam principis Ludovici secundi » (fol. 48).

[2] Johannes de Ketham, *Der Fasciculus medicinae*, herausgegeben von Karl Sudhoff, Mailand, 1923, in-fol. (*Monumenta medica*, I). Notice historique de Sudhoff énumérant les travaux que lui ou d'autres ont antérieurement consacrés à cette question.

[3] Les divergences entre les deux légendes sont également insignifiantes. Pourtant quelques mots sont donnés par le seul manuscrit latin 7138: « champhilaria » pour désigner une affection céphalique et cette définition: « Secundena est membrana seu pellicula nobilis et subtilis in qua in utero infans involvitur ».

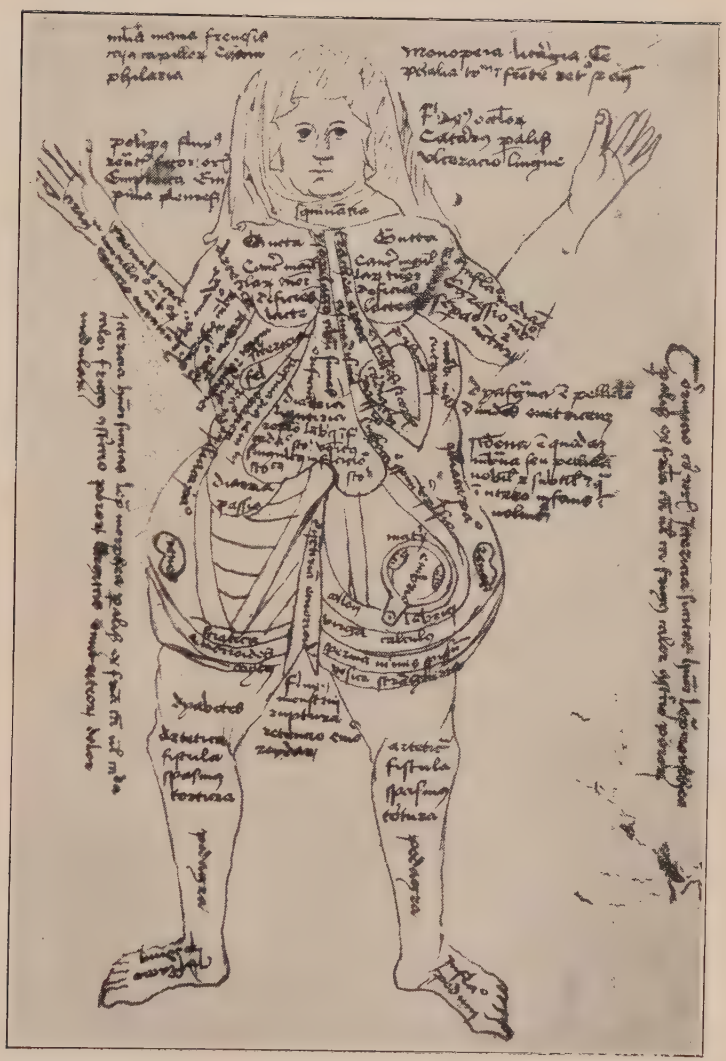

Pl. I.

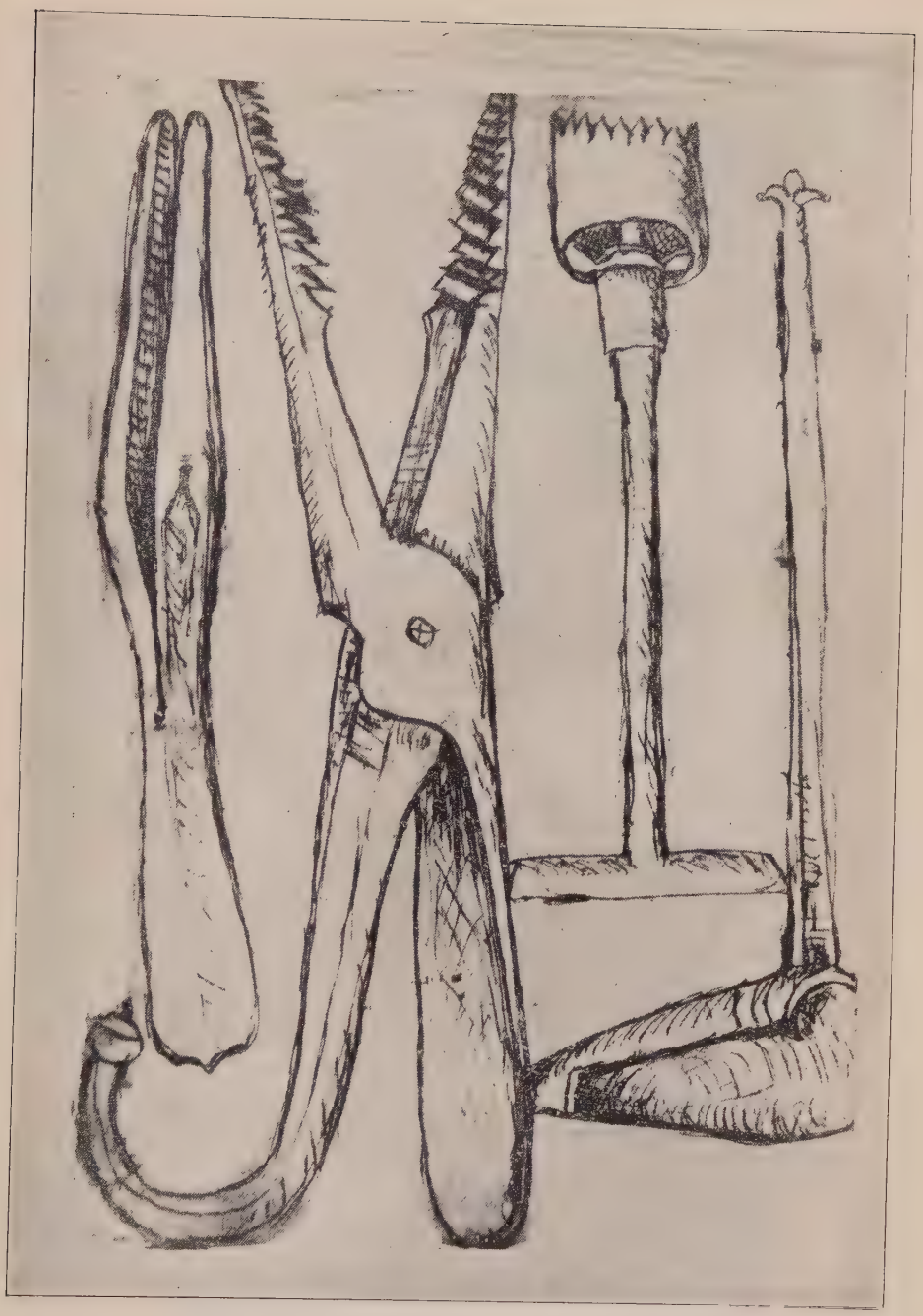

Pl. 2

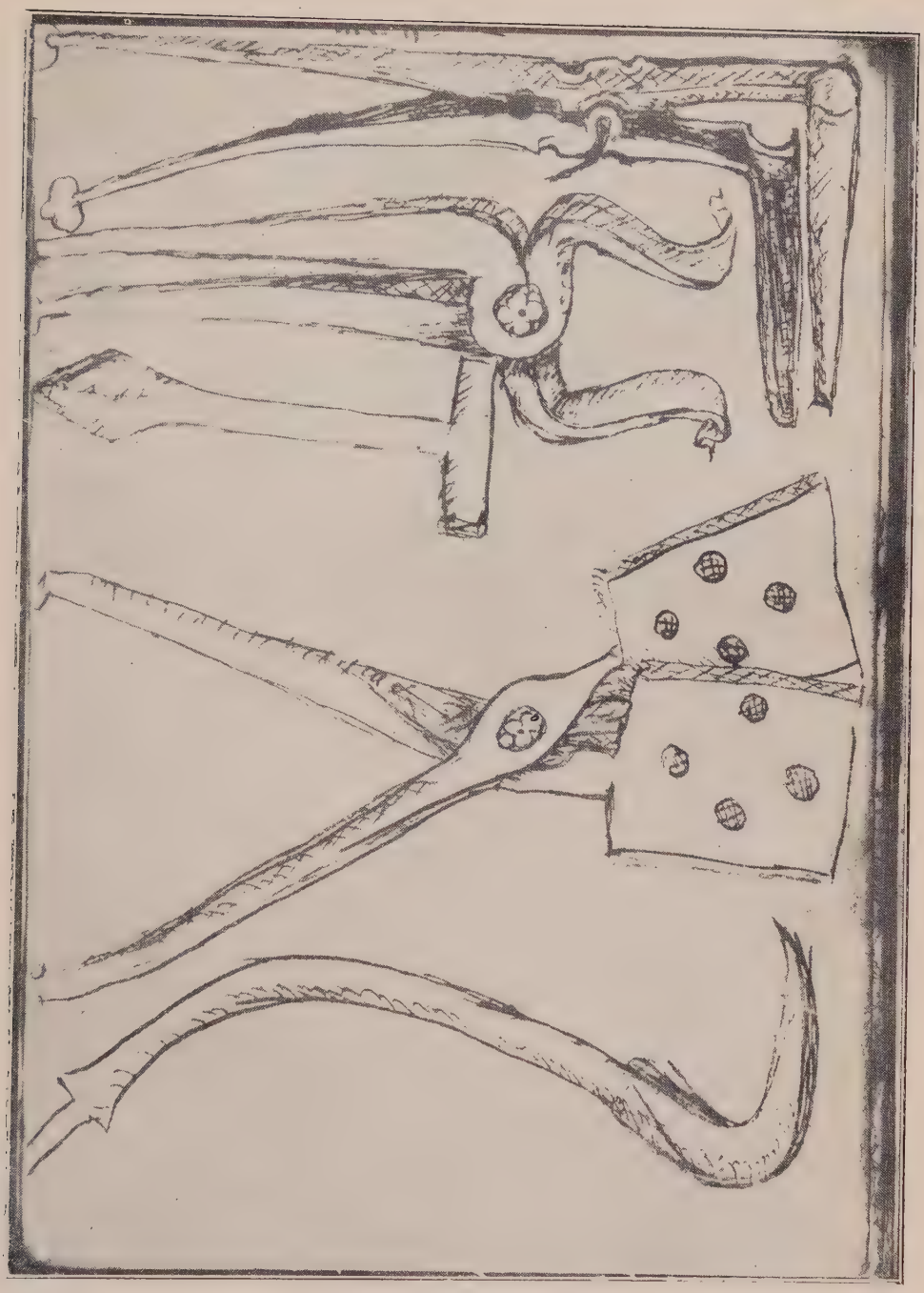

Pl. 3.

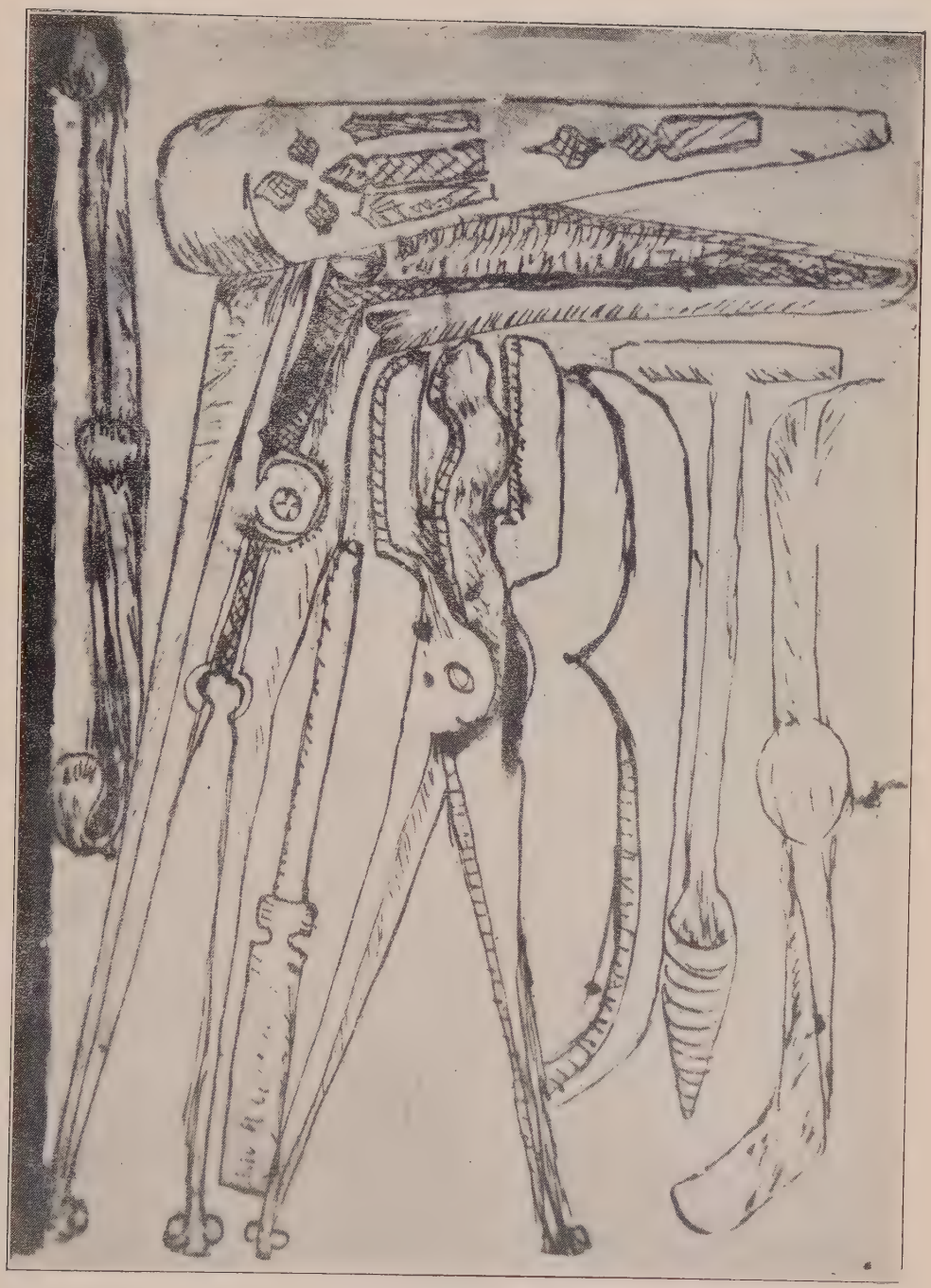

Fig. 4.

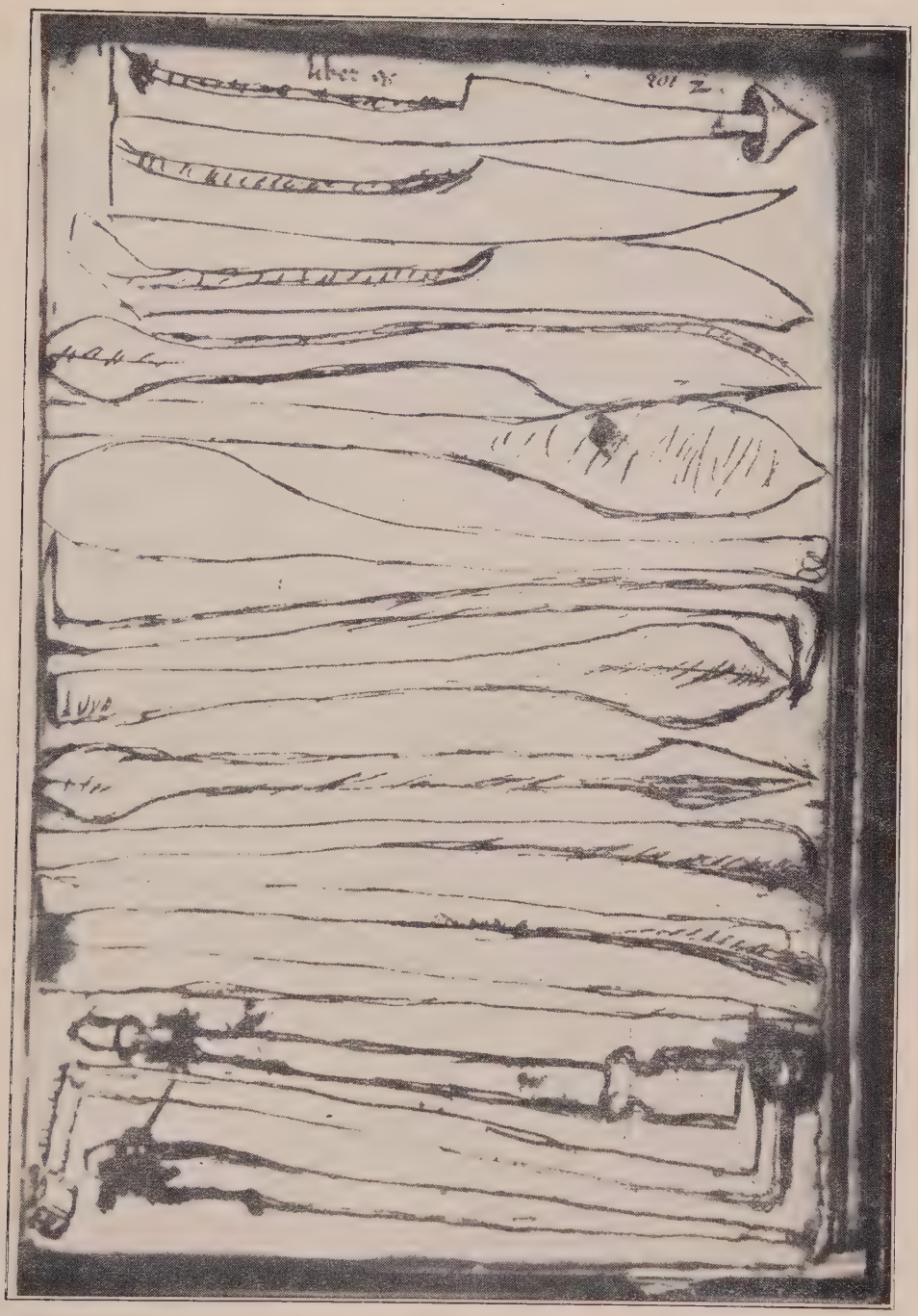

Pl. 5.

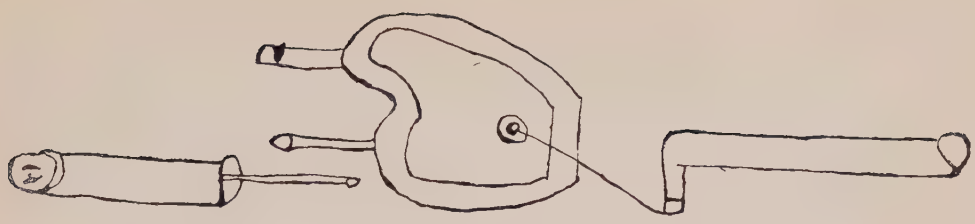

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Pl. 6.

4. Tenailles à branches plates quadrangulaires, percées chacune de quatre trous disposés en losange. Longueur 16 centim. C'est un perfectionnement de la tenaille percée dans laquelle on fait passer une aiguille, cautère à séton de Gui de Chauliac. Ambroise Paré (éd. MALGAIGNE, II, p. 227), parle aussi de cautères « ayant plusieurs trous lesquelz ont esté inventez à fin que le sang et autres humiditez passent au travers ».

5. Elévatoire en S. Longueur 14 centim. On s'en sert pour relever les os déplacés ou enfoncés ainsi que pour arracher les dents.

Fol. 200 v° = 7 figures (Pl. 4).

1. Instrument long de 14 centim. ½ dont les deux extrémités se terminent en crochets analogues au « crochet cave » dont Gui de Chauliac recommande l'emploi pour extraire les calculs vésicaux après l'opération de la taille. A pu servir aussi de rugine ou de « raspatoire », comme dit Ambroise Paré.

2. Dilatatoire. Longueur des branches 19 centim., des valves 12 centim. ½. Instrument assez semblable à celui qui fait l'objet de la fig. 1 du fol. 200 recto, mais de dimensions bien plus grandes. A pu servir de spéculum vaginal. Ses ciselures font penser qu'il a été exécuté en bronze et non en fer, comme la plupart des autres instruments représentés.

3. Ciseau droit à manche cylindrique. Longueur 11 centim. ½.

4. Speculum oris. Longueur 16 centim. Se manie comme une paire de tenailles. Une des branches mesure à peine 1 centim. de largeur; l'autre, large d'au moins 3 centim., au niveau de son bord supérieur, présente une profonde échancrure centrale, en manière de créneau. Cet instrument, qu'Ambroise Paré dit avoir été connu des anciens, a été employé par lui dans l'opération « de la tumeur, et inflammation et relaxation de l'uvule, nommée des Latins Columella » (éd. MALGAIGNE, I, p. 384-386). Il est aussi figuré dans la *Grosse Chirurgia* du Strasbourgeois Walther Ryff (1545). Cf. E. GURLT, *Geschichte der Chirurgie...*, II, p. 709, pl. XVII, fig. 6 et III, p. 54, pl. XXII, fig. 38.

5. Bistouri à tranchant concave, du genre de ceux qu'on a nommés faucilles. Manche évidé en gouttière, peut-être afin de servir de rugine. Longueur 13 centim.

6. Tarière droite à vis pour perforer les os. Longueur 13 centim. ½.

7. Gouge, avec élévatoire à l'extrémité opposée. Longueur 15 centim. Une figure semblable a été reproduite par Nicaise dans son édition de Gui de Chauliac (pl. II, fig. 30).

Fol. 201 = 15 figures (Pl. 5).

1. Couteau dont la pointe est coiffée d'une espèce de chapeau chinois. Longueur 12 centim. ½.

2-3. Couteaux. Longueur 12 et 13 centim.

4-5. Lancettes. Longueur 15 centim.

6. Couteau à lame convexe. Longueur 15 centim.

7. Instrument de 15 centim. de longueur, tige aux deux extrémités de laquelle est un crochet à angle droit. Propre à extraire des esquilles osseuses et autres corps étrangers.

8. Lancette. Largeur 13 centim. ½. Le manche paraît creux; il sert peut-être d'impulsoir cave (ou femelle), instrument décrit par Gui de Chauliac et qui est creusé afin de laisser pénétrer les corps étrangers qu'on cherche à expulser.

9. Instrument de 15 centim. de longueur, avec une lancette à chacun de ses deux bouts. Les lancettes correspondent très bien aux deux espèces décrites par Fallope, dont l'une « se termine en pointe étroite et allongée », tandis que l'autre est « de forme olivaire ». Cf. Ambroise PARÉ, *Œuvres complètes...*, éd. MALGAIGNE, I, p. 389.

10-11. Tastes. Longueur 14 centim. Ce sont des instruments explorateurs, destinés à sonder des plaies ou des orifices naturels. Au fol. 1 v° du manuscrit, il est question d'une « tasta plumbea ». Il semble que les manches de ces deux tastes aient été creusés afin qu'ils puissent servir d'impulsoirs caves.

12. Sonde pointue en forme d'aiguille. Longueur 14 centim.

13. Ciseau cautérisant fixé au bout d'un manche en bois tourné. Longueur 12 centim.

14. Instrument de 13 centim. ½ de longueur, présentant deux coudes à angle droit et en sens opposé; à chacune des extrémités un cube d'un peu moins d'un centim. de côté. Peut-être faudrait-il y reconnaître un manche de vilebrequin .

15. Sonde longue de 13 centim., dont l'un des bouts est arrondi.

Les figures des feuillets 199 v°-201 semblent avoir été exécutées d'après nature et avec leurs véritables dimensions. Il n'en est pas de même de celles qui nous restent à examiner, simples schémas que Jean Gispaden a mis ça et là dans son manuscrit (Pl. 6).

Fol. 1 v° (Fig. 1-2). Deux figures dont la première représente une seringue « latitudinis pollicis et longitudinis unius palmi », la seconde un instrument dont notre chirurgien s'est servi à Beaucaire avec son compère « magister Jacobus », pour insuffler une poudre constringente dans le membre viril; c'est, semble-t-il, un soufflet auquel vient s'adapter une canule coudée.

Fol. 116 (Fig. 10). Signe qu'on pourrait comparer à deux C adossés et séparés l'un de l'autre par un I: ƆIC. Il figure le mode d'introduction d'une chandelle dans une ventouse.

Fol. 225 v° (Fig. 3). Sachet en forme d'écu triangulaire à pointe inférieure, « aluta ad formam scuti ». Utilisé pour le traitement des hernies.

Fol. 226 (Fig. 5 et 7). Bâtons servant à la cure chirurgicale de la hernie par le procédé décrit par Gui de Chauliac, qui déclare l'avoir trouvé chez Roger: « On passe une cordelette avec une aiguille sous le didyme, de travers par le milieu du lieu marqué: et ayant mis au dessus un petit bois on lie tout le didyme avec ledit bois, et en le restreignant chaque jour, ne cesse jusques à tant que la cordelette soit delivrée, et que le didyme avec la chair soit tranché. »

Fol. 233 v° (Fig. 9). Deux plumasseaux en forme de croissants destinés à être placés en avant et en arrière d'une cheville ulcérée. « Les plumaceaux, ou coussinets, dit Gui de Chauliac, sont à l'appuyement et compression des parties desunies, et à conforter la chaleur naturelle du membre desuni, et pour empescher la pesanteur des bandes... Ils ont receu tel nom, de ce qu'anciennement on les faisoit de plume cousuë entre deux linges. Mais d'autant qu'il y avoit de l'ennuy pour ce qu'il les falloit souvent renouveler, on a inventé de les faire d'estoupes de chanvre, principalement bien peignées et nettes. Quelquefois on les fait de laine ou de coton. »

Fol. 234 v° (Fig. 6 et 8). Deux lames de plomb percées de petits trous équidistants. Dans l'une on remarque aussi au centre un trou plus grand de forme losangique. Ces lames sont appliquées sur les ulcères des jambes qu'on a au préalable enduits d'un onguent ou saupoudré de poudre de roses rouges. Le pansement est complété par trois plumasseaux de dimensions inégales, le plus petit au voisinage de la lame de plomb, le moyen au milieu, le plus grand en dehors.

Fol. 242 (Fig. 12). Figure de ces trois plumasseaux.

Fol. 244 (Fig. 4). Lame de plomb carrée, percée au centre d'un orifice également carré, pour le traitement d'un ulcère de la jambe. A la ligne suivante, à propos du même cas, une figure en fer de lance qui représente un objet de pansement, peut-être une mèche de laine: « Item fec(imus) la(nic)ii... » (Fig. 11.).

APPENDICE.

I. Noms des personnages contemporains cités par Jean Gispaden [1].

Agnelet, sellier à Annecy. 238 v°.
Aimon, serviteur du châtelain d'Annecy. 121, 193.
Alonsus (Dominus). 1 v°.
Anine (Dame d'), ou Danine, sœur du sire de La Barre. 198 v°, 246.
Antoine, des environs de Rossillon. 138.
Argenson (Sire d'). 222.
Astelet, serviteur du sire d'Argenson. 222.
Barbier (Charles), d'Annecy. V. Barbier (Colette).
Barbier (Colette), sœur de Charles Barbier, épouse de Jean Gispaden. Cf. p. 165.
Barbier (Guillaume), habitant de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Annecy. 107 v°.
Barbier (Jean), propriétaire d'une maison à Annecy, dans laquelle fut examiné un lépreux. 231, 247. C'est peut-être la même maison qui ailleurs est nommée « domus de Barbes ». 198 v°, 247.
Benoît, de Grenoble. 176 v°.
Bonne, fille d'un trésorier. 196 v°.
Bordez (Martin), ou Borges, juge à Chambéry. 237 v°, 247.
Bornan (Jean), prêtre. 135.
*Bornand (Janin de), barbier-chirurgien à Genève. 4. Taxé en 1464, il siégea au Conseil de Genève de mai 1473 à février 1494; en 1502, il fut chargé de visiter deux lépreux. Léon Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, 1906, in-8°, p. 470; *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, II, p. 196; V, p. 170; VI, p. 41. — Cf. Appendice III.
Bovet, propriétaire d'une maison à Annecy. 135 v°, 241 v°.
Brunet, de Rumilly. 207 v°.
Caraby, charpentier. 111.
Caro de Veryer (Georges), dit aussi de Virey, de Vyreyr, peut-être de Veyrier-du-Lac. 134 v°, 212 v°, 246 v°.
Cassart (Messire Michel), de Grenoble. 103 v°, 148 v°, 184, 213.
Chacet (Jacques). 175.
Chantagne (Jeanne de), fille de Pierre Gras. 241 v°, 247 v°.
Charrancy (Claude), ou Charany, d'Annecy. 227 v°, 247.
Claude, du Bizet, ou « aux Bexet », près de Cruseilles. 233 v°, 247.
Clément (Dom), prieur de Poisy. 115 v°.
Coco (François), de Genève. 241.
Coco (Guillaume), Augustin du prieuré du Saint-Sépulcre, à Annecy. 227, 247.
Conselin (Jean de), prêtre de l'abbaye des Ayes. 189 v°.
Consin de Larben. 187, 189 v°.
Coppelin, moine, de Veray (Veyrier-du-Lac?). 177, 246 v°.
Coppet, cuisinier. 194 v°.
Cordier, propriétaire d'une maison à Annecy. 122.
Cosinenck (Claude). 175 v°.
Coudre (Claude). 247.
Coudre (Jean), frère du précédent. 197, 247.
Couvette (Sire de), écuyer du comte de Genevois. 120.
Crans (Aimon de). 134, 135.
Cresco (De). 131 v°.
Darbier, jeune fille de la maison du châtelain d'Annecy, habitant chez le coutelier Semena. 237 v°.
*Dexio (Angelus de). 101 v°. Expérimente un emplâtre.
Du Clos (Jean), maître des comptes à Annecy. 108 v°. Figure dans une pièce datée de 1473. Archives de la Haute-Savoie, E.40.
Du Fol (Jean), gaînier à Annecy. 118 v°.
Étienne, logé dans la maison de Claude Milleret. 233 v°.
Fabi (Johannes), frère mineur du couvent de Montélimar. 199.
*Fabri (Johannes). 199. Auteur d'une ordonnance. Peut-être Johannes Fabri de Bercka qui, reçu docteur en médecine à Mayence, professa à Erfurt. Membre du Collegium Amplonianum, il fut doyen de la Faculté de médecine d'Erfurt en 1497 et recteur de l'Université en 1498. Richard Loth, Das Medizinalwesen, der ärztliche Stand und die medizinische Fakultät bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts in Erfurt, *Jahrbücher der kgl. Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt*, N. F., XXX (1904), p. 456, 458, 464.
Falca (François), prêtre genevois. 133 v°.
Fenouillet (Claude). 226 v°. Cité dans les minutes d'un notaire d'Annecy, en 1536. Archives de la Haute-Savoie, E. 418.
Françoise (Dame), religieuse de Sainte-Catherine, près d'Annecy. 241 v°.
Gabillet. 133 v°.
Gascon, ou Le Gascon, probablement surnom d'un habitant de Novalaise. 111, 246.
Gay (Pierre). Dit aussi Pierre Roy. — Voir sous ce nom.
Genevois (Comte de). 120, 210, 234 v°.
*Gillet. 203. Conseille la poudre de lézards contre les maux de dents.
Gisardon (Thomas), de Grenoble. 222.
*Gispaden (Jean), auteur du recueil.
*Gras (Pierre), père de Jeanne de Chantagne. 241 v°, 247 v°. En 1482 vivait à Grenoble un apothicaire de ce nom. A. Bordier, *op. cit.*, p. 1.

[1] Les noms des personnages appartenant à une profession médicale ou pharmaceutique sont précédés d'un astérisque.

*Grassis (Louis de), de Savigliano, maître ès-arts, docteur en médecine, physicien retenu de Genève où il fut reçu bourgeois en 1489 et où il fit venir sa femme en 1492; exempté d'un droit en 1494. 4. Léon GAUTIER, *op. cit.*, p. 422-423; *Registres du Conseil de Genève*, IV, p. 191, V, p. 45, 69, 163. — Cf. Appendice III.

Grolez (Marguerite de), religieuse de Montfleury. 177, 177 v°.

Gruet (Georges), de Cullez (Culoz ?). 245.

Gruet (Pierre), de Cullez (Culoz ?). 245. Un personnage de ce nom était, en 1509, vicaire général de Genève. *Registres du Conseil de Genève*, VII, p. 77. Il l'était encore en 1521. Archives de la Haute-Savoie, E. 1044.

Guigues, noble des environs de Conselin. 243, 243 v°, 247 v°.

Herpeaux (Miche). 195.

Jacquemart, chanoine d'Annecy. 128 v°.

*Jacques, chirurgien à Beaucaire. 1 v°, 128 v°.

Jacques (Frère), dominicain. 195.

*Jacques Piémontais, auteur d'une ordonnance. 207 v°.

Jean, enfant d'Annecy. 136 v°.

*Joffredi (Jean), ou Jefrodi, chirurgien de l'évêque de Genève, reçu bourgeois en 1470, taxé en 1475, en 1480 garde les clefs de la chaîne placée devant la maison des nobles Tavel. 4. Léon GAUTIER, *op. cit.*, p. 471.

*Jourdain, chirurgien (?). 128. Jean Gispaden, qui l'appelle son compère, traita son fils Robert.

Julienne, de Menthon. 233 v°.

La Balme, famille seigneuriale du Genevois. Le commissaire « de la Barme » était logé à Annecy, chez le sellier Agnelet. 238 v°, 246.

La Barre (Sire de), à Monchervin. 237, 247. Il y avait une maison de la Barre « in domo Barra, prope Sanctum Johannem », probablement à Annecy. 119.

La Croix (Maître de). 128. Son fils était écolier à Annecy.

*La Gouarda, matrone du Pont-de-Beauvoisin. 131.

Lambert (Thomas), d'Annecy. 107 v°, 131 v°, 176 v°, 193, 246 v°. Frère d'un personnage qualifié de chantre et de doyen de Chambéry, il était mort en 1518. Archives de la Haute-Savoie, E. 1055.

La Pesse (Jean de). 118 v°, 247 v°.

*Le Grec (Jean), ou Le Greco, auteur d'ordonnances. 126 v°, 138 v°.

*Leonet, auteur d'ordonnances. 111 v°, 197 v°.

Leta (Jacques de), frère de Pierre de Leta. 176, 192 v°.

Leta (Pierre de), Augustin du Saint-Sépulcre, à Annecy. 176.

Le Testrain, de Grenoble. 222 v°.

Ligois, serviteur d'Aimon de Crans. 134.

Lucinge (Monseigneur de), sire d'Arenthon et de Saint-Cergue. 132, 246 v°. Nom très déformé: « Monseigneur de Singe de Aranton Zagel ».

Lyon (Dame de), ou de Léon, religieuse des Ayes. 189 v°, 246 v°.

Magnin (Jean), d'Annecy. 108 v°. Un personnage de ce nom fonda à Annecy l'hôpital Saint-Sébastien. Archives de la Haute-Savoie, E. 429.

Manissie (Henri de), frère du prieur de Sillingy. 198. Manissier est le nom d'une famille d'Annecy au XVI^e siècle.

Martin (Antoinette), de Thônex. 4. — Cf. Appendice III.

Martin (Pierre), de Thônex, fils de Pierre et frère d'Antoinette. 4. — Cf. Appendice III.

Mellet (Claude), chanoine d'Annecy. 176, 193.

Menthon (Sire de). 118 v°. Un de ses bâtards était écolier à Gex. 121.

Mercier (Jean), notaire à Cullez (Culoz ?). 245, 247 v°.

Mermet, maçon, de Seynod. 137.

Mermier (Jean), de Menthon. 195 v°, 244. Des membres de sa famille sont mentionnés dans des pièces de 1521 et 1539. Archives de la Haute-Savoie, E. 119 et 424.

Mete (Jean), de Tullins. 116, 246.

Mignin (Jean), probablement d'Annecy. 209.

Mignon (Girard), secrétaire de la ville d'Annecy. 121 v°.

Milleret (Claude), clerc, de Chantagne. 233 v°.

Mionet, lieutenant du juge de la cour comtale de Genevois. 222 v°.

*Mistral (Jacques), ou Métral. 229. Donne une pilule impériale au sacristain de Notre-Dame d'Annecy, son compère. Dès 1459, était apothicaire à Annecy. Archives de la Haute-Savoie, E. 136.

*Mistral (Jean), ou Métral, dit aussi Magistralis, docteur en médecine à Annecy, médecin du comte de Genevois. 132 v°, 175 v°, 194 v°, 196, 197 v°, 209, 231. Son nom se trouve dans un acte de vente de 1485. Archives de la Haute-Savoie, E. 33.

Moler (Henri), frère de Nicolas Moler. 195 v°.

Moler (Nicolas), ou Moller, d'Annecy. 176 v°, 195 v°, 226 v°.

Montfalcon, écuyer. 3, 198.

Monveran (Louise de), ou de Monvarran. 244, 247 v°.

Ossens (Philibert d'), abbé, d'Annecy. 131 v°.

Ougier. 198 v°.

*Pantaléon, auteur de deux ordonnances, l'une pour monseigneur de Ruelle, l'autre pour Jean Mignin, qui fut aussi traité par Jean Mistral. 197 v°, 209. On peut supposer qu'il s'agit de Pantaleo de Confluentia, dit aussi de Vercellis (Confienza est le nom d'une terre du ban de Verceil), que certains ont cru, à tort, originaire de Coblence. Ce personnage bien connu fut médecin du duc Louis de Savoie (+1465) et a laissé deux ouvrages médicaux, un *Pillularium* et une *Summa laticiniorum*, qui ont été imprimés aux XV^e et XVI^e siècles.

*Parent (Claude), chirurgien (?). 197 v°. Jean Gispaden l'appelle son compère.

Passina (Dame). 228, 247.

*Pela, chirurgien (?) à Chambéry. 235. Jean Gispaden l'appelle son compère.
*Pierre, chirurgien, probablement à Chambéry. 131, 193 v°, 197, 235, 235 v°.
Pierre, fils de l'hôtelier de l'Exchaquier, à Genève. 138, 246 v°.
Pierre, orfèvre à Annecy. 133 v°.
Pierre, serviteur du trésorier d'Annecy. 133.
*Planis (Jean de), chirurgien à Genève. 4. Il semble y avoir eu deux chirurgiens genevois de ce nom. L'un était peut-être le fils de Durodus de Planis, lui-même chirurgien; en 1487 il fut chargé de la garde des clefs du pont du Rhône. L'autre, originaire d'Entremont, fut reçu bourgeois en 1499 et testa le 18 octobre 1520. Léon Gautier, *op. cit.*, p. 473, 474; *Registres du Conseil de Genève*, IV, p. 56, 354, 372. — Cf. Appendice III.
Pogin, serviteur du sire de Menthon. 118 v°.
Poilliat (François), probablement d'Annecy. 197 v°.
*Pollicibus (Conradus de), docteur en médecine, auteur d'une consultation. 123. « Courrard de Pollicibus fut aussi en ce temps docteur en medecine et très expert astrologien. Cestui fist unes tables sur le midi de Lion pour les directions. Fist aussi ung traicté sur la vj^e maison qui est des maladies, qui moult sert à prenostiquer de toutes maladies. » Simon de Phares, *Recueil des astrologiens* (Bibliothèque nationale, ms. fr. 1357, fol. 162). A la marge le millésime 1487.
Pontus (Petrus). 137 v°.
Portier (Jean). 199.
Quintal (Sire de), propriétaire, à Annecy, d'une maison habitée par Jean Gispaden. 117 v°, 128 v°.
Reine, tante du curé de Moye, commère de Jean Gispaden. 245 v°.
Romans (Anne), de Tartas, probablement du quartier de la porte de Tertasse, à Genève. 231 v°, 247.
*Romans (Jean de). 241. Recommande une recette.
*Rosset (Jean), ou Rousset, « qui semper martellabat species pro appotecariis ». 196, 247.
Rougemont (Sire de). 195.
Roy (Aimon ou Monet), d'Annecy. 136, 246.
Roy (Jacques). 239 v°.
Roy (Pierre), ou Gay, de La Roche. 239 v°, 246, 247.
Ruelle (Monseigneur de). 194 v°, 197 v°.
Sales (Dame de). 196 v°.
Semena (Rollet), coutelier à Annecy. 235 v°, 237 v°, 247. D'une famille de couteliers établie à Annecy dès 1354. Archives de la Haute-Savoie, E. 6.
Taborin (Pierre), d'Annecy. 196 v°, 247.
Tegulerii (Georgius), sans doute Tuilier ou Le Tuilier. 134 v°. Peut-être un tuilier, du nom de Georges.
Terry, notaire à La Roche. 227 v°.
Teste (Pierre), d'Annecy. 186 v°.
Tote, coutelier à Annecy. 176 v°, 196 v°.
Vannens (Pierre), d'Annecy. 195, 246 v°.
Varambon. 247 v°.
Varinbert (Johannot). 199. Messager de l'évêque de Genève en 1491. *Registres du Conseil de Genève*, IV, p. 442-445.
Veillet (Frère), prêtre de la Magdelaine, à Genève. 196, 247.
Veray (Dame de), peut-être de Veyrier-du-Lac. 104, 131, 189, 193 v°.

II. Annonce de chirurgien ambulant, sans doute utilisée par Jean Gispaden (fol. 3 v°) [1].

Jhesus Maria. Si sint aliqui domini, mercatores, burgenses, aut alterius cujuscunque condicionis existant, pacientes aliquas egritudines quarum cura et visitacio arti competit cirurgicali, gressus suos dirigant ad quemdam magistrum cirurgicum in hac villa pro nunc locatum, qui, visis eorum casibus, ipsis optima contribuet remedia, Altissimo auxiliante, sic quod de dicto magistro merito contentabuntur. Et primo, si sint aliqui pacientes ulceraciones tibiarum, seu fistulas in locis existentes in quibus potest cadere cura, seu ad remediandum possibiles, visis pacientis obediencia et virtute forti vel constante, in tali casu requisitis. Item, si sint aliqui pacientes rupturam seu crepaturam ab etate septem annorum usque ad quatuor viginti, idem magister illos curabit sine remocione genitali, absque periculo mortis et sine incisione, paciente semper sua negocia pertractante, si velint. Eciam curabit dictus magister de pluribus aliis egritudinibus secretis, arti cirurgie compectentibus, quas racione brevitatis hic enarrare et scribere obmitto. Et, quia sint non nulli imperiti, abutentes, per mondum deambulantes, quam plurimis egris salutem promittentes et nichil proficui eis, sed dampnum facientes, hic est prefatus magister, volentibus suis casibus succurrere, quando primum venerint, nichil intendit petere quousque sint curati et de ipso magistro omni modo contenti, quibus sanis, ipsi sani debite ipsi magistro satisfaciant.

[1] Des documents du même genre et approximativement de la même époque ont déjà été publiés: Léopold Delisle, Réclame d'un chirurgien parisien du XVI^e siècle, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, VIII (1881), p. 130-131 et fac-similé; Karl Sudhoff, Entwurf zu Reklamezetteln des Meisters Pancratius Sommer von Hirschberg über Augenkuren, *Archiv für Geschichte der Medizin*, IV (1911), p. 157; Idem, Vier Niederlassungsankündigungen von Aerzten aus dem 15. Jahrhundert, *Ibidem*, VI (1913), p. 309-312.

S'il y a en ceste ville aucuns seigneurs, marchans ou bourgeois ou aultre de quelque condicion qu'ilz soient, entaichez ou ayans aulcunes macules d'aucunes maladiez desquellez la cure et la visitacion appartient à l'art de cirurgie, se viennent par devers ung maistre cirurgien loigié en ceste ville, lequel, avoir veu leur cas, leur donnera bon remede à l'aide de Dieu, en telle maniere que ilz seront bien contens de luy. Et premierement, si il y a aucuns ayans ulceres en mal de jambes, ou fistules que soient en lieu possible az il besoignier et ainsi que le pacient soit obeissant et vertueux à recevoir ce que ly sera necessaire. Item s'il y a aulcuns rompu, d'aige de sept ans jusque à quatre vingts, le dit maistre le garira à l'aide Dieu, sans oster le genitif, sans dangier de mort et sans incision, et sans ce qu'il en demeure en la couche s'il ne veult. Et ainsi garrira le dit maistre d'aultres plusieurs maladies secretes, appartenans à l'art de cirurgie, lesquellez seroient trop longues à escripre. Et pource que ilz sont aucuns abuseurs que vont parmy le monde, promettans garisons à plusieurs, ledit maistre est contant de non rien prandre de ceulx que à ly vouldroient venir jusques à tant qu'il soient gariz.

III. Procès-verbal de l'examen de deux habitants de Thônex, suspects de lèpre, pratiqué en 1489 par un médecin et des chirurgiens genevois (fol. 4) [1].

In nomine Domini nostri Jhesu Christi, amen.

Nos magister N., arcium et medicine doctor, phisicus gebennensis et in hac parte judex, magister Johannes Jefrodi, cirurgicus illustrissimi domini nostri episcopi gebennensis, in hac parte commissarius, magister Johannes Bornandi, barbitonsor eciam gebennensis, ex parte parrochie Thuenaci, visitavimus et examinavimus Petrum Martini, filium Petri Martini, Anthoniam, sororem ejus et filiam dicti Petri Martini, qui a parrochanis dicte ecclesie Thuenaci et a vicinis fuerunt suspecti et inculpati lepram habere et per nos judicare ut malum multorum evitaremus, quod in futuro succedere posset, si non provisum esset. Nos, ut supra, visitavimus, examinavimus et eciam bonam fecimus, remoto omni odio. Sed secundum presencia signa, pronosticaciones futuras et preterita rememorata, iterumque quibus visis et omnibus signis antecedentibus, equivocis et univocis, et presentibus bene examinatis, cum consensu magistri Johannis de Planis, cirurgici dicte civitatis, qui alias eos visitavit, dicimus et judicamus Petrum Martini, filium Petri Martini et Anthoniam, ejus sororem, in lepram incidisse sive in lepram confirmatam esse. Sed, quia nundum confirmati sunt, dicimus et ordinamus dictos Petrum et Anthoniam, ut supra, a conversacione populi prohiberi et in loco remoto a toto populo eos ponere, sed, et taliter quod nullam habeant conversacionem in ecclesia, neque in aliis locis ubi populus conversant, et ibi maneant usque in finem mensis augusti proxime venientis, et tunc tempus presente[n]tur coram nobis, etc.

Datum Gebennis, anno Incarnacionis Domini Nostri Jhesu Christi 1489, die sabati 5ª mensis aprilis [2].

Ita est. Per me Lodovicum de Grassis et per me magistrum ... (nom laissé en blanc).

IV. Traitement d'un cas d'ostéite de la jambe (fol. 134 v°)

Pro Georgio Caro de Virey.

Item habuit in tibia sua magnam corrupcionem ossis et apostema. In primo posuit rubinetum secundum longum tibie ad aperiendum et videndum corrupcionem et ad dilatandum et ad removendum corrupcionem, secundum quod erat possibile, et posuit infra tentas et plumaceolos ad dilatandum et remota fuerunt ossa corrupta cum instrumentis ferreis cultellarum et posuit in fundo stupas minutas cum emplastro mundificativo, cum binda retentiva et caveat paciens a frigore et ab aere et bene situare membrum et semper ungere spinam dorsi et inguinam et tibiam cum oleo olivarum et mundificare saniem cum unguento mundificativo de celidonia, et dilatavit vulnus, vel ulcus, vel fistula cum plumaceolis de stupis madefactis in albumine ovorum, cum oleo rose vel olivarum agitatis. Et fuit facta contra apercio ad evacuandum materiam que erat in fundo circa pedem cum ferris calidis et caveantur nervi et imposuit plumaceolos madefactos ut supra et stet in bona dicta per tres dies propter ignem vel propter ferros calidos et non bibat vinum. Postea posuit setam de canabo vel de panno simplice, unctis de predicto mundificativo, et fuit remota caro superflua et mollis cum predicto mundificativo vel cum ferro calido superficialiter et locus emplastratus cum predicto albumine ovi, donec ignis, etc., et post mundificacionem cum unguento incarnativo de arthemisia et post cum sparadrap cum unguento albo circum circa super discrasiam.

[1] Déjà publié par moi dans: *Archiv für Geschichte der Medizin*, V (1912), p. 146-147.
[2] Le 5 avril 1489 était un dimanche, Pâques tombant cette année-là le 19 avril.

LES CATALOGUES DE LA CORPORATION DES CHIRURGIENS-BARBIERS D'ANVERS

A. DE METS

Avant d'entamer ma communication j'ai à présenter des excuses à notre excellent secrétaire général; par suite de ma très mauvaise écriture, il a involontairement altéré mon nom. Je ne porte pas le nom de la grande cité lorraine, mon nom se termine par une s et non par un z. Il signifie, en flamand: *le maçon* (de Metser); *de* étant l'article et non la particule. Il est assez répandu en Flandre.

En 1350, Gisbert de Mets, échevin de la ville de Grammont, tenancier de l'auberge à l'écu de France, bibliothécaire du duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, — écrivit en français un livre sur les beautés de la ville de Paris. Gisbert de Mets est entré dans l'histoire. Les histoires que j'eus pendant la guerre faillirent me faire rentrer dans l'histoire. Espérons que cette histoire n'aura pas de lendemain.

J'ai l'honneur de présenter aux membres du congrès la reproduction des deux tableaux qui sont conservés dans une des salles les moins décoratives, les combles du musée du « Steen » d'Anvers. Le Steen actuel est une restauration, plus ou moins amplifiée, d'un coin de l'ancienne enceinte d'Anvers touchant à l'Escaut et remontant au VIII^e^ siècle.

Ces deux tableaux presque semblables, qui sont de la même époque et peut-être du même auteur, sont, au dire des experts avertis, de la fin du XVII^e^ siècle. Ce ne sont plus des produits de la belle époque de Rubens, mais ils ne sont pas sans mérite.

Ces tableaux sont presque comme un frontispice de livre; au centre d'un portique est réservée une partie blanche pour les inscriptions; de chaque côté trois colonnes d'ordre corinthien avec, par devant, sur un piédestal, d'un côté une statue de Saint Côme et de l'autre côté celle de Saint Damien, tenant d'une main une épée, instrument de leur supplice, et de l'autre la palme du martyre. En haut, dans un entablement garni de nuages, Saint Luc, assis, la main gauche appuyée sur son évangile, à sa droite le bœuf symbolique. A gauche, Marie-Madeleine tenant de la main gauche un vase de parfums. Plus haut, entre les deux personnages, le Saint Esprit représenté par la colombe symbolique. A la partie inférieure de la composition, dans un cartouche:

Petrus Bortselaer
DONO DEDIT

Dans le second tableau peu différent du précédent, la scène de l'entablement a changé: elle représente le Christ assis et devant lui, la Madeleine accroupie, lui ondoyant les pieds. En recul, Saint Luc avec le bœuf symbolique; les détails sont moins ornementés. A la partie inférieure, dans un cartouche, on lit: D. D. Franciscus Van den Berghe. Au centre, on peut lire: Nomina præsidum collegii medici Antverpiensis, les noms des présidents du collège des médecins depuis 1659 jusqu'en 1817, sans tenir compte de la suppression plus virtuelle que réelle du collège, pendant les années de l'occupation française, après la Terreur. Le tableau va jusqu'en 1817, ce qui permet d'affirmer que la composition typographique remonte à cette époque!

Dans ce tableau, comme dans l'autre, la partie centrale est beaucoup plus récente, la toile moins ancienne, beaucoup moins ancienne, ce qui fait supposer qu'elle a été remaniée et remplacée au cours des années. La composition typographique est de style « empire » et a été exécutée en 1817, portant le nom du Président en exercice en ce moment.

Pour l'autre côté, les caractères typographiques sont du même type, ou d'un type analogue. Millésime: 1799 (le dernier professeur en titre en ce moment).

Ces deux tableaux ont beaucoup intrigué. D'après leurs inscriptions, l'un porte les noms des présidents des collèges de médecins et appartenant à ce collège, l'autre donne le nom de trois professeurs de l'école de chirurgie, d'anatomie et d'obstétrique — qui ont enseigné publiquement. Le millésime 1786 semble correspondre au moment de la création de l'école.

Or nous savons que J. H. Mathey et L. D. Leroy ont été autorisés par le magistrat, après des luttes homériques, à donner des leçons cliniques au lit des malades.

Quant à l'anatomie, dont P. O. Kok, L. Dom. Leroy, J. van Hasendonck sont désignés comme étant les professeurs; elle s'enseignait jusqu'en 1794 à la chambre des chirurgiens. Celle-ci était située au Poids Public et fut au moment de l'invasion française évacuée et dissoute. Quant à l'obstétrique de Vadder, S. O. Kok, L. D. Leroy, J. J. van Hasendonck l'enseignèrent à l'hôpital dans le service de la maternite.

Ces dernières branches furent plus tard enseignées concuremment à l'hôpital Ste-Elisabeth, depuis la création de l'école de médecine primaire ou départementale — 12 fructidor, an XII (1804) — sous la préfecture du marquis d'Herbouville.

D'après la liste des inscriptions « actuelle », les tableaux doivent avoir décoré une des salles de l'hôpital Ste-Elisabeth où furent transférés les services de la corporation des chirurgiens en 1804.

Un détail va nous permettre de résoudre le problème. On lit dans un des cartouches: *Petrus Bortselaer dono dedit..* Ce Bortselaer fut prélecteur de 1683 à 1692 et offrit le tableau à la corporation des chirurgiens-barbiers, pour leur salle de réunion ou bien pour leur autel à la cathédrale.

L'autre tableau porte dans un cartouche: *D. D. Franciscus Van den Bergh.* Ce F. Van den Bergh fut prélecteur à l'école de 1717 à 1726 et fit exécuter vraisemblablement une copie du tableau déjà existant depuis 30 ans. La copie ou la réplique est certes moins heureuse que l'original.

La destination de ces tableaux était celle qui a été donnée par les successeurs de la corporation des Chirurgiens-Barbiers, de fournir (une liste) un « *catalogus* » tel que l'on en trouve actuellement pour toutes les confréries dans les églises paroissiales.

Nous savons par l'ordonnance du Magistrat de la ville d'Anvers — en date du 13 juillet 1648 — sur la fréquentation des leçons à l'école de chirurgie

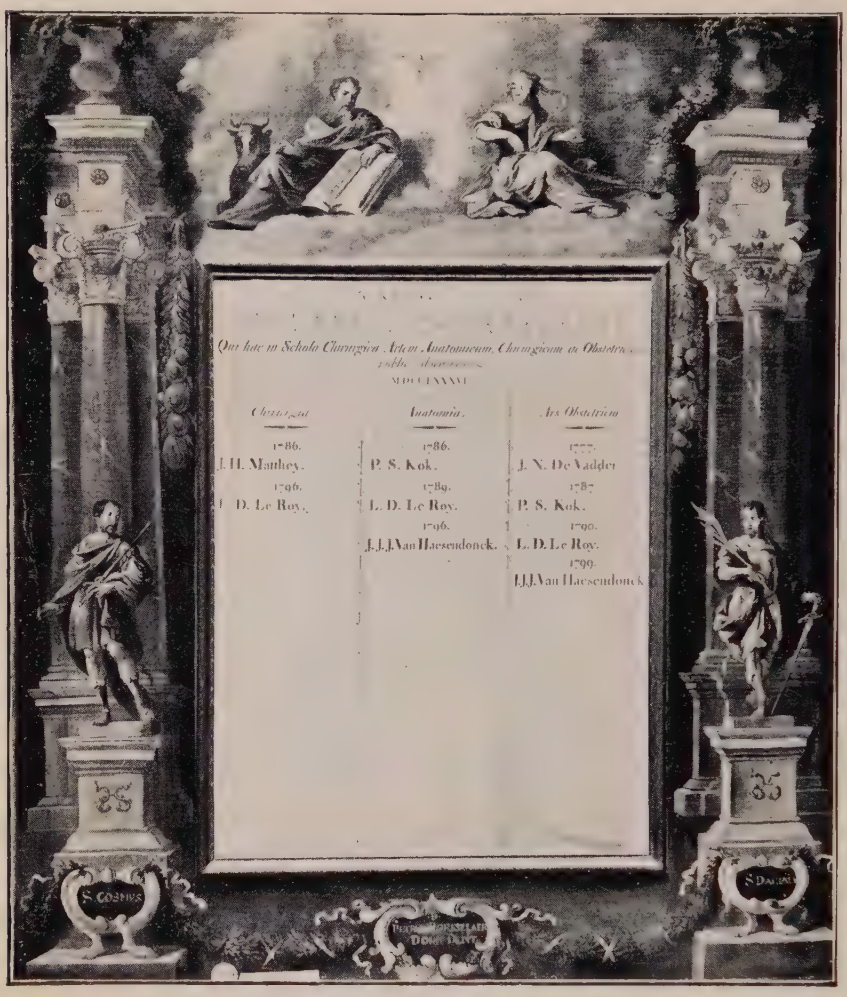

— 1683 —

LES
« CATALOGUS »
DE LA
CORPORATION DES
CHIRURGIENS BARBIERS
D'ANVERS

— 1717 —

LES «CATALOGUS»

DE LA

CORPORATION DES CHIRURGIENS BARBIERS D'ANVERS

qu'un des membres du fiscal ou de l'official était tenu de tenir à jour une liste des membres de la corporation et de noter les absences, les amendes, etc.

Ce membre du fiscal, le *messager* (de cnape), était le plus jeune membre de la corporation et faisait l'appel des noms. Il faut croire que les élèves étaient plutôt turbulents puisque des sanctions sévères (amendes, suspensions et exclusions) sont prévues contre les tapageurs. Ce messager fut plus tard un « employé » aux gages de la corporation d'après un tarif à lui imposé par le souverain.

Dans la célèbre leçon d'anatomie d'Anvers (de Sporkmans) le messager se tient modestement à l'écart.

Le messager devait être très occupé. Il avait à régler l'ordonnance des offices religieux de la corporation, auxquels tous les membres devaient assister. C'étaient notamment aux services funèbres, aux offices de l'octave de S. S. Comes et Damien, pendant lequel la messe quotidienne était de rigueur. Il avait à veiller sur le bon ordre des membres du fiscal et des corporations se rendant à l'Offrande, à leur participation, à la procession annuelle d'après les ordonnances des magistrats, et tout cela moyennant un salaire précis.

Il y avait vraisemblablement un « *catalogus* » tenu au courant à l'école des chirurgiens (leur centre professionnel) et un autre à l'église, figurant à côté des tableaux bien connus de Ambrosius Vrancken (1625), représentant le martyre des S. S. Côme et Damien ? Deux toiles de réel mérite qui peuvent figurer honorablement dans l'iconographie si abondante, si riche et si variée des saints médecins martyrs.

Par quelle voie les deux *catalogus* des chirurgiens-barbiers sont-ils devenus la propriété du Collegium medicum antverpiense ? Il est vraisemblable qu'à la révolution ils ont été vendus, volés ou précieusement mis à l'abri pour renaître, après un camoufflage habile, et échouer ensuite au Musée du Steen.

Quoi qu'il en soit, ces deux *catalogus* inédits jusqu'à ce jour viennent augmenter les collections picturales médicales déjà très riches de la vieille cité d'Anvers.

NOMINA PRÆSIDUM
COLLEGII MEDICI ANTVERPIENSIS

1659	G. Marquis	1712	D. Schotelmens	1765	J. B. de Bom
1660	G. Marcquis	1713	Spillemaeckers	1766	J. B. de Beunie
1661	G. Marcquis	1714	Spillemaeckers	1767	J. B. de Beunie
1662	J. van Buyten	1715	D. Schotelmens	1768	J. B. de Bom
1663	G. Marcquis	1716	F. vanden Dyck	1769	J. B. de Bom
1664	Manaert	1717	D. Schotelmens	1770	de Vadder
1665	van Buyten	1718	D. Schotelmens	1771	J. B. de Bom
1666	M. Boudewyns	1719	D. Schotelmens	1772	J. B. de Bom
1667	Hougaert	1720	J. B. de Bom	1773	J. B. de Bom
1668	G. Marcquis	1721	J. B. de Bom	1774	J. B. de Bom
1669	Laurenti	1722	J. B. de Bom	1775	J. B. de Bom
1670	J. vanden Buyten	1723	J. B. de Bom	1776	J. B. de Bom
1671	Laurenti	1724	F. vanden Berghe	1777	J. B. de Beunie
1672	M. Boudewyns	1725	F. vanden Berghe	1778	J. B. de Beunie
1673	G. Marquis	1726	A. de Hertoghe	1779	J. B. de Beunie
1674	van Hoorn	1727	A. de Hertoghe	1780	J. B. de Bom
1675	J. van Buyten	1728	A. de Hertoghe	1781	J. B. de Bom
1676	vanden Heuvel	1729	F. vanden Berghe	1782	J. B. de Beunie
1677	van Hoorn	1730	F. vanden Berghe	1783	J. B. de Beunie
1678	J. van Buyten	1731	A. de Hertoghe	1784	J. U. D'Hooghe
1679	J. van Buyten	1732	F. vanden Berghe	1785	J. U. D'Hooghe
a680	G. de Trohy	1733	H. F. Ooms	1786	J. U. D'Hooghe
1681	G. Pauli	1734	de Marteau	1787	J. U. D'Hooghe
1682	G. Pauli	1735	F. vanden Berghe	1788	J. U. D'Hooghe
1683	Verlinden	1736	F. vanden Berghe	1789	J. C. Stappaerts
1684	F. Verpoorten	1737	F. vanden Berghe	1790	J. C. Stappaerts
1685	vanden Heuvel	1738	F. vanden Berghe	1791	J. C. Stappaerts
1686	van Acken	1739	F. vanden Berghe	1792	J.M.J. D'Olisagher
1687	De Henghsthoven	1740	F. vanden Berghe	1793	J.M.J. D'Olisagher
1688	Bortselaer	1741	J. de Paauw	1794	J.M.J. D'Olisagher
1689	De Henghsthoven	1742	F. vanden Berghe	1795	J.M.J. D'Olisagher
1690	De Henghsthoven	1743	H. F. Ooms	1796	J.M.J. D'Olisagher
1691	van Acken	1744	H. F. Ooms	1797	J. C. Stappaerts
1692	F. Vrylincx	1745	F. vanden Berghe	1798	J.C. Stappaerts
1693	B. van Alphen	1746	H. F. Ooms	1799	J. C. Stappaerts
1694	Spillemaeckers	1747	F. vanden Berghe	1800	J. C. Stappaerts
1695	vander Steene	1748	J. de Paauw	1801	J.M.J. D'Olisagher
1696	J. Vervliet	1749	J. de Paauw	1802	J.M.J. D'Olisagher
1697	De Henghsthoven	1750	J. B. de Beunie	1803	J.M.J. D'Olisagher
1698	Courtoy	1751	J. B. de Beunie	1804	J.M.J. D'Olisagher
1699	Wouters	1752	J. B. de Beunie	1805	J.M.J. D'Olisagher
1700	van Elsen	1753	J. B. de Beunie	1806	J.M.J. D'Olisagher
1701	J. B. Boutens	1754	H. F. Ooms	1807	J.M.J. D'Olisagher
1702	Schotelmans	1755	H. F. Ooms	1808	J. C. Stappaerts
1703	J. vanden Dyck	1756	H. Curé	1809	J. C. Stappaerts
1704	J. H. van Horsten	1757	H. Curé	1810	J. C. Stappaerts
1705	F. de Henghsthoven	1758	H. Curé	1811	J. C. Stappaerts
1706	F. de Henghsthoven	1759	J. B. de Bom	1812	J. C. Stappaerts
1707	Spillemaeckers	1760	J. B. de Bom	1813	F. Hoylarts
1708	de Hencxthoven	1761	J. B. de Bom	1814	F. Hoylarts
1709	de Hencxthoven	1762	J. B. de Bom	1815	F. Hoylarts
1710	de Hencxthoven	1763	J. B. de Bom	1816	F. Hoylarts
1711	de Hencxthoven	1764	J. B. de Bom	1817	F. Hoylarts

NOMINA

Professorum
qui in
hac schola chirurgica artem
anatomicam chirurgicam obstetricam
publice docuerunt
MDCCLXXXVI

Chirurgicam	Anatomicam	Obstetricam
1786	1786	1787
J H Mathey	P S Kok	S N De Vadder
1796	1789	1787
L D Lercy	L D Leroy	P S De Kok
	1796	1799
	J J J Van Hæsendonck	J J J Van Hæsendonck

Nous croyons intéressant de reproduire ici la liste aussi complète que possible d'après les comptes de la ville *(salarien en gaigen)* des prolecteurs qui ont enseigné la chirurgie à l'école des chirurgiens-barbiers.

Jacobus Bording	1542 à 1545
Goropius Becanus	1555 à 1556
Jacobus Saumage	1556 à 1558
Lambrecht van Thuylt	1559
Melchior Stas	1568 à 1572
Wairaven van Berchen	1573 à 1578
David van Mauden	1579 à 1585
Lambrechts Tiletanus	1585
Benedictus Rutten	1585 à 1611
Lazare Marquis	1612 à 1640
L B Van Buyten	1646 à 1660
Michiels Baudewyns	1662 à 1682
Piet Botselær	1683 à 1692
Martinus Van Hille	1694 à 1703
L B Bautens	1703 à 1710
Dominicus Schotelmans	1711 à 1716
Frantz Van den Berghe	1717 à 1726
Casimir Vilela	1726 à 1728
J Bom	1727 à 1729
Franz Verhulst	1729 à 1738
G J Motquin	1739 à 1741
L B De Beunie	1742 à 1753
Petrus David	1753 à 1754
L B De Loos	1755 à 1762
Jean D'Olislagher	1763 à 1782
J H Matthey	1783 à 1795
Etienne Kok	1786
L D Leroy	1783 à 1795

PREMIÈRES APPLICATIONS DE L'AUSCULTATION EN POLOGNE

(Contribution à l'histoire de l'influence de la science française sur la médecine en Pologne).

ADAM WRZOSEK ET ROMUALD WIERZBICKI

C'est certainement à la France que nous sommes redevables de la percussion et de l'auscultation comme méthodes de diagnostic. Cet examen très important a beaucoup contribué au progrès de la médecine, surtout en ce qui concerne le diagnostic des maladies des poumons et du cœur.

Il est vrai que le médecin viennois Leopold Auenbrugger (1722-1809) écrivit en 1761 une petite dissertation en latin sous le nom: « Inventum novum ex percussione thoracis humani ut signo obstrusos interni pectoris morbos detegendi », dans laquelle il souligne l'importance de la percussion du thorax pour reconnaître les différentes maladies.

Cependant son travail passa inaperçu, et « l'ancienne école viennoise » [1] n'y fit presque pas attention.

La traduction française de ce travail par M. Rossière de la Chassagne, éditée en 1770, eut aussi le même sort. Elle n'attira l'attention ni des savants, ni des médecins et bientôt tomba dans l'oubli.

En 1808 seulement, le médecin de Napoléon Ier, le Dr Corvisart-Desmarets (1755-1821), édita la traduction de la dissertation de Auenbrugger en la complétant par des remarques, établies d'après l'expérience qu'il avait acquise pendant vingt ans dans l'emploi de la percussion. Il corrigea les opinions souvent fausses de l'auteur.

A dater de cette époque, la percussion commença à occuper le rang qui lui était dû parmi les méthodes contemporaines pour l'examen des malades.

Laënnec (1781-1826) fut plus heureux que Auenbrugger. Il éveilla, dès la publication de sa méthode sur l'auscultation, un vif intérêt parmi les médecins de tous les pays civilisés.

Puis après deux ans d'étude de la méthode de l'auscultation, il présenta à l'Académie des Sciences de Paris, en 1818, une dissertation sous ce titre: « Mémoire sur l'auscultation à l'aide de divers instruments d'acoustique, employés comme moyen d'exploration dans les maladies des viscères thoraciques et particulièrement dans la phtisie pulmonaire ».

L'année suivante il publia son ouvrage, qui fit époque dans la médecine, sous le titre: « De l'auscultation médiate, ou traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, établie principalement à l'aide de ce nouveau moyen d'exploration ».

[1] DOLL : « Die Entwicklungsgeschichte der Auskultation zu ihren 100-jährigen Gedächtnis *Archiv für Geschichte der Medizin*, Bd. XIII, 1921 p. 51.

En 1822, un travail de Lejumeau de Kergaradec sur l'application de l'auscultation dans l'accouchement [1] fut publié et l'année suivante, un chirurgien renommé de Paris, Lisfranc, fit paraître un ouvrage sur l'application de l'auscultation dans la chirurgie médicale [2].

Bref, l'œuvre de Laënnec, aussitôt après sa publication, donna essor à un mouvement important scientifique en France, où la percussion et l'auscultation continuaient à se développer, grâce à des médecins illustres, comme Bouillaud, Piorry, Aran, Andral, Louis et plusieurs autres.

En Autriche et en Allemagne, ces méthodes furent mises en vogue par un Tchèque, Josef Skoda, professeur à l'Université de Vienne, qui publia en 1839 un livre précieux au point de vue scientifique. Cet ouvrage obtint un grand succès pendant de longues années et fut maintes fois édité.

Pourtant le professeur Skoda avait eu un prédécesseur fort renommé à cette époque, auteur de nombreuses dissertations et ouvrages médicaux qui exerça une grande influence sur l'application de la percussion et de l'auscultation non seulement en France et en Allemagne, mais aussi en Angleterre, aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, en Belgique, en Pologne, en Russie et même en Grèce.

Ce prédécesseur était un Polonais, Adam Raciborski (1809-1871), qui, en 1831, comme étudiant à la faculté de médecine, prit part à l'insurrection polonaise contre la Russie et qui, ensuite, pour éviter les persécutions du gouvernement russe, se retira en France, pays hospitalier.

Après avoir obtenu à Paris, en 1834, le diplôme de docteur en médecine, ce jeune savant de vingt-six ans publia, un an plus tard, un manuel sur la percussion et l'auscultation qu'il dédia à M. Bouillaud.

Ce manuel, édité à Paris en 1835, intitulé: « Nouveau manuel complet d'auscultation et de percussion, ou application de l'acoustique au diagnostic des maladies » (in-8°, p. 9 et 304), eut un grand succès, car la même année il fut publié à Cambridge en traduction anglaise, en 1838 en traduction grecque et cinq ans après en traduction russe.

Ce livre, imprimé à Bruxelles, était déjà à sa deuxième édition française en 1839, quand la même année parut la première édition du livre du professeur Skoda.

De plus, outre la traduction anglaise mentionnée ci-dessus et éditée à Cambridge, une seconde traduction anglaise, éditée à Boston, fut encore publiée.

La méthode de Laënnec ne fut pas acceptée dans tous les pays avec le même enthousiasme qu'en France.

Doll écrit dans sa dissertation sur le développement de l'auscultation: « que d'importantes nouveautés nous donna également l'art de la stethoscopie, désignée aussi comme l'auscultation mais, en même temps, que de doutes elle laissa dans les esprits qui finirent par en abandonner l'emploi. En Angleterre notamment elle fut pendant quelque temps l'objet des moqueries et des railleries.[3] »

Plus loin le même auteur ajoute: « Il a fallu attendre longtemps avant que le diagnostic physique trouva en Allemagne un accueil généralement favorable »[4].

L'époque à laquelle on introduisit en Allemagne, dans les facultés

[1] *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse, ou recherches sur deux nouveaux signes propres à faire reconnaître plusieurs circonstances de l'état de gestation.* Paris 1822.

[2] *Mémoire sur des nouvelles applications du stéhtoscope de M. le professeur Laënnec,* par J. Lisfranc. Paris, 1823.

[3] Doll, p. 50.

[4] Doll, p. 63.

de médecine, la percussion et l'auscultation, n'est pas encore jusqu'à présent établie d'une manière exacte.

Nous savons seulement par exemple que lorsque Pfeifer était docteur-assistant de Schönlein à Würzburg, il fit ses premiers cours sur la percussion et l'auscultation en 1828 [1]. Cependant nous savons d'une façon certaine qu'en Pologne on exerçait les étudiants en médecine dans l'emploi de la percussion et de l'auscultation déjà au commencement de 1823.

Sous ce rapport les Polonais ne furent pas en retard sur les autres nations et souvent même en devancèrent plusieurs.

Quand Laënnec commença à enseigner publiquement l'auscultation, le Dr Vincent Herberski séjournait à Paris pendant quelques années comme adjoint de l'Université de Vilno et envoyé par cette Université afin de se perfectionner dans la médecine pratique principalement dans les maladies des yeux et les maladies internes. Après avoir fait connaissance de Laënnec, il devint un de ses élèves les plus zélés.

A son retour à Vilno en 1823, Herberski occupa à l'Université la chaire des maladies internes que venait de quitter le professeur Joseph Frank, à cette époque célèbre médecin et auteur de nombreux ouvrages médicaux.

Il faut ajouter qu'au commencement du XIXe siècle il n'y avait en Pologne que trois facultés de médecine dans les universités polonaises: à Cracovie, à Varsovie et à Vilno.

L'Université de Vilno occupait la première place au point de vue scientifique. Parmi les professeurs de la faculté de médecine se trouvait l'illustre Andrée Sniadecki, auteur d'un ouvrage à jamais mémorable, intitulé « La théorie des êtres organisés », ouvrage qui fut, deux fois, traduit en allemand (1810 et 1821) et en 1825 en français.

Voici ce que dit, sur cet ouvrage, Johannes Müller, un des plus célèbres physiologistes allemands: « Cette étude, menée avec la profondeur philosophique et la méthode mathématique, démontre, comment les éléments de médecine doivent être organisés; elle est selon moi, la première base physiologique d'un système scientifique de médecine, d'un ouvrage magnifique, malheureusement peu connu ».

Outre Sniadecki, il y avait encore à Vilno Joseph Frank et le célèbre Bojanus, observateur zélé dans l'anatomie comparée, auteur de la monographie classique de l'anatomie de la tortue.

Tels étaient les maîtres de Herberski. Ce fut sous leur direction qu'il étudia avant de rencontrer Laënnec qui le perfectionna dans la méthode de l'auscultation.

Dès qu'il fut nommé à la chaire de clinique médicale en 1823, Herberski devint un propagateur zélé, presque fanatique, de la nouvelle méthode.

Dans l'histoire des maladies, qui sont écrites par les élèves de Herberski, nous avons la preuve que ses élèves savaient vraiment manier le stethoscope et en apprécier complètement l'importance.

Un des élèves de Herberski, en décrivant, en 1825, le cas d'un malade, écrit: « Usum stethoscopii ad rite cognoscendos delucidandosque morbos pectoris omni laude dignum esse, convicti sumus. » [2].

Tandis que Laënnec était à Paris, Herberski occupait à Vilno la même chaire que lui; et les deux savants, aux deux extrémités de l'Europe, enseignaient avec enthousiasme à leurs élèves les mêmes méthodes d'auscultation.

Plus tard une publication concernant la stethoscopie fut écrite en 1824 en polonais par Felix Rymkiewicz, qui fut plus tard professeur à l'Université

[1] Doll, p. 63.
[2] Adam Wrzosek : *Andrée Sniadecki*. Cracovie 1910, t. II, p. 214.

de Vilno. Il fit connaître aux médecins polonais les résultats des travaux scientifiques dans l'auscultation de Laënnec, de Kergaradec et Lisfranc, et illustra sa dissertation de cinq gravures du stethoscope et de ses parties[1].

La même année, le médecin Jean Oczapowski, de la clinique de Herberski, publia une thèse de doctorat, intitulée: « De auscultatione mediata. De stethoscopii usu in medicina, chirurgia et arte obstetricia » (Vilnae 1824, p. 82, un tableau avec dessins de stethoscope).

Dans la préface de son ouvrage, l'auteur mentionne que Herberski lui a été d'un très grand secours, en écrivant: « Certe succumbendum foret oneri in hac retractanda minus nota adhuc nobis, nisi nos recrearet atque ope sua firmaret Clar. Professor Herberski, qui longa mora atque patientia contraxit huius instrumenti usum Parisijs, sub oculis ipsius auctoris inventi: itaque praeterire non possum, quin egregio Professori hic gratias agam, cui adcurationem instrumenti notitiam debeo, cujusque observationibus multiplicibus nixus, hoc opus adgredior. »

La seconde et la troisième partie de la thèse du Dr Oczapowski est consacrée à la stéthoscopie, et l'auteur décrit trois cas de maladies, traités en 1823 et 1824, dans la clinique de Herberski, dans lesquels le diagnostic de la maladie (un cas intéressant les poumons et deux cas le cœur) fut établi par un examen au moyen du stéthoscope.

La dissertation de Oczapowski est à notre connaissance la première thèse de doctorat qui traite de l'auscultation non seulement dans les maladies internes, mais aussi dans les maladies chirurgicales et obstétricales.

Le travail de Rymkiewicz et la dissertation de Oczapowski sont une preuve du grand mouvement scientifique à Vilno au commencement du XIXe siècle.

Il faut souligner que Rymkiewicz et Oczapowski connaissaient les travaux les plus récents qui précédèrent les leurs, par exemple: le travail de Kergaradec, paru deux ans plus tôt; le travail de Lisfranc, un an plus tôt; et dans la même année le travail de Hall.

Ce fut la célèbre Université de Vilno fondée par le roi de Pologne Etienne Batory, en 1578, qui contribua surtout à ce mouvement scientifique.

Vincent Herberski appartenait à cette race d'hommes qui transporta les conquêtes de la science française sur le sol polonais, en premier lieu à l'Université de Vilno, où cette semence leva et produisit une récolte abondante et fructueuse.

1 Felix Rymkiewicz: *O uzyciu stetoskopu. Dziennik medycyny, chirurgii i farmacyi.* Wilno 1824, p. 517-560.

LES LÉPREUX DE TONGERLOO

TRICOT-ROYER

Dans une communication que nous avons présentée au congrès de Londres, nous avons fait un historique rapide de la léproserie d'Hérenthals en Campine. Nous y annoncions que sur nos pressantes instances la jolie chapelle Saint-Jean, qui subsiste toujours, allait échapper à une destruction imminente. C'est chose faite. Nous disions aussi que le lépreux, avant d'être admis dans l'hospice, devait subir la visite-contrôle d'un conseil, présidé par la supérieure de la ladrerie de Ter Banck, près de Louvain, où on lui remettait ensuite le certificat nécessaire.

Dans un *Chijusboek* de la léproserie d'Hérenthals, qui contient aussi les statuts et règlements que nous avons publiés à la suite de notre communication de Londres, nous avons trouvé le procès-verbal de l'admission de Jean Daems le 8 décembre 1671 et de Marie Leenen le 16 novembre 1678. Ils ont reçu le manteau et la cliquette après avoir juré l'observance fidèle à la règle dont je viens de parler. Le premier a prêté serment *Coram Schabinis Antonio Coomans et Gaspara van Ysendijek.*

Pour Marie Leenen, il est spécifié qu'elle fut déclarée lépreuse par la demoiselle de Ter Banck le 7 novembre 1678 et que c'est quelques jours après, le 16 novembre, qu'elle se soumit solennellement aux Statuts en présence du *Stathouder* de la ville et du plein collège des *Wethouders.*

La supérieure de Louvain étendait cette juridiction sanitaire sur tout le duché de Brabant et se montrait très jalouse de ce privilège qui lui est d'ailleurs contesté par la dame du couvent de Ter Ziecken d'Anvers. Nous rassemblons en ce moment les pièces d'un procès curieux dont les péripéties se déroulent en 1621 et qui nous apprend que cette prérogative ne repose que sur un extrait d'acte, soit un chiffon de papier, sans commencement ni fin, et dont ceux d'Anvers contestent énergiquement la valeur. Nous avons entre les mains une attestation de ladrerie, en blanc, datée de 1624 et qui nous montre qu'à ce moment le tribunal de la Santé Publique, siégeant au couvent de Terziecken d'Anvers, se composait des trois médecins: Godefroid Verreijcken, Lazare Marquis et Jean Judoci et des trois chirurgiens: Jean van de Walle, Wautier van de Perre et Josué Chanon. Après avoir salué gravement les bourgmestres, échevins et membres du conseil de la ville, les maîtres de l'hospice déclarent que les six personnages sus-nommés ont comparu devant eux et ont juré d'avoir vu et minutieusement examiné la personne de ..... ils l'ont trouvée atteinte du mal de saint Lazare et proclamée lépreuse sans discussion possible; en suite de quoi ils ont scellé du timbre spécial de la ville le certificat en question, le tantième du mois de ....., l'an du Seigneur mil six cent vingt-quatre.

Mais s'il est possible que la place fasse défaut dans ces refuges créés pour l'entretien et le soin des lépreux, il arrive aussi que l'intéressé n'y a pas droit d'accès, ou plus simplement qu'il préfère la liberté relative du veldzieke à la contrainte, si douce soit-elle, d'une communauté. Alors c'est à son village d'origine qu'incombe le devoir de prendre le malheureux à sa charge. Nous avons des données assez exactes sur la nature de ces obligations, grâce à une pièce curieuse que possède l'abbaye norbertine de Tongerloo et dont le chanoine Erens, archiviste du susdit monastère, a bien voulu nous donner communication. Le document date du début du XVI[e] siècle.

Voici donc l'énumération des largesses que doivent faire aux malheureux contaminés du mal de lèpre, les ressortissants de quelques-uns des villages du marquisat de Westerloo, dont le territoire s'étend précisément jusqu'aux portes d'Herenthals:

Le ladre a droit à une maisonnette partagée en deux pièces par un mur ou une cloison: l'une d'elles sera munie d'une cheminée à bon tirage; pour autant que la chose puisse se faire, l'habitation se trouvera en bordure d'un chemin commun et dans le voisinage d'une eau courante.

Il sera fourni au lépreux six aunes de drap gris pour en faire un manteau ou tabard selon la tradition; un lit avec deux paires de draps; une couverture de serge, deux coussins dont l'un servira d'oreiller, tandis que l'autre garnira un siège.

Idem un foyer, un soufflet, un chaudron noir, un cruchon de cuivre, une pelle à feu.

Idem une bêche et une hâche.

Idem une petite armoire.

Idem un chaudron spécial réservé à chauffer l'eau du bain et une cuve pour les ablutions.

Idem une table, une nappe et un essuie-mains.

Idem une chaise, six plats de bois et six cuillers de même. Six poules et un coq. Un couvre-chef. Un bâton pour la marche. Une paire de gants et une cliquette.

Enfin l'on est prié de pourvoir le ladre des moyens de chauffage qu'on lui amènera, avec abondance, devant sa maisonnette, une fois par an.

Il a de plus le droit de requérir des aumônes par tout le village deux fois par semaine, et le curé a la mission de rappeler ses paroissiens à ce pieux devoir tous les dimanches en chaire; et pour le cas où le ladre serait infirme au point de ne pouvoir vaquer lui-même à ses besoins, la commune est tenue de lui fournir une servante ou un *knaap*.

Dans cette longue liste si minutieusement établie, il est curieux de constater que, dans un pays pauvre et reculé comme l'étaient les bruyères et les landes campinoises, le souci de l'hygiène est à ce point poussé que le législateur rural exige pour le déshérité un chaudron et une cuve uniquement destinés aux soins de propreté.

Une autre particularité réside dans ce fait qu'on permet au réprouvé d'élever des animaux domestiques dont l'entretien lui est rigoureusement interdit dans d'autres régions, à Bruges par exemple.

Nous constatons aussi que les attributs du lépreux de Tongerloo sont conformes à l'uniforme prescrit dans les autres parties du duché de Brabant, savoir:

1. Le manteau, ou tabard, espèce de large caban gris qui se ferme sous le menton à la manière des chapes. Le manteau du lépreux de l'hospice Saint-Jean d'Herenthals était marqué de l'écusson de la ville.

2. Un chapeau à bords plats et à fond rond ou globuleux, ainsi qu'il figure sur le drapelet de la léproserie d'Herenthals.
3. Un grand bâton de pèlerin, pour la marche.
4. Une cliquette, destinée à avertir le passant du voisinage redouté.
5. Un panier ou une musette de toile pour les aumônes recueillies.
6. Une écuelle de bois.

A Rumpst, près d'Anvers, existe une chapelle où de nos jours encore l'on vénère une statue de saint Lazare qui n'est autre que la représentation d'un lépreux pourvu de tous les attributs que nous venons de décrire.

Il est agréable de signaler que ces disgraciés de la nature que l'on s'est complu à nous représenter comme de véritables parias, étaient, en somme, traités par leurs concitoyens avec une commisération que je n'hésite pas à qualifier d'affectueuse. Or, cette ordonnance étant la consécration de traditions séculaires, la constatation est réconfortante et tout à l'honneur du moyen âge que l'on se plait à décrier.

Document I.

Jan daems gilis is Lazarus verclaert opten viij decemb. 1671 ende ontfanghen xiiij ditto ende gegeven klep ende mantel ende heeft de ordonnantien naer volgende besworen dato voors. Coram schabinis Antonio Coomans en Gasparo van Ysendijck.

Maria Leenen is Lazarus verclaert bij de Jouffe ter banck opten 7 novemb 1678 ende ontfangen den 16 ditto ende is haer gegeven klep ende mantel ende heeft de naervolgende ordonnantien besworen.

Coram den h^{r} Stathouder ende volle Collegio van heeren wethouderen 17 novemb 1678.

Document II.

1624.

Allen den genen die dese letteren sullen sien oft hooren lesen Borgemeesteren Schepenen ende raedt der stadt van Antwerpen Saluijt, doen te weten, ende certificeren midts desen dat op heden date deser voor ons gecommen ende gecompareert sijn in propre persoonen M^{rs} Godefridus Verreijeken, Lazarus Marquis ende Joannes Judoci gesworen doctoors inder medecijnen M^{rs} Jan Vanden Walle, Wouten Vanden Perre ende Jousué Chanon gesworen chirurgijus deser voorschreven stadt van Antwerpen. Ende hebben bijden eede thender respective officien gedaen, gesworen, getuicht ende geaffirmeert dat sij op heden date deser gesien ende gevisiteert hebben den persoon van ..... ende dat sij den selven bevonden hebben besmet te sijn metter lazarijen, ende geiugeert leproes, sonder argelist Ende des toirconden hebben wij den segel ten saecken den voir noempde Stadt van Antwerpeu desen letteren doen opdrucken opten ..... dach der maent ..... Inden iare ons heeren alsmen chreef duysent sesse hondert ende vierentwintis.

Document III.

Hier nae volght tgene dat die ingeseten van enigen dorpe sculdich syn te geven enen mensche die bevoleckt ende besmet is metter siekten der lazaryen.

Inden iersten een huysken met eender schouwer wel roeck trecken*de* met ender cameren en*de* een want tusschen beyde afgesloten, staende op een gemeyn straete by levende water alst mugelyck is om doen.

Item noch sesse ellen grau lakens om eenen tabbaert oft mantel mede te maken naer die oude constuymen.

Item noch een bedde met ender bedtstadt twee paer slapelaken en sargie twe cussen te weton een oircussen ende sittencussen.

Item noch een roester een*en* blaesbalck een tange een..... ende een hael.

Item noch een*en* witten Ketel een*en* swarten Ketel, een*en* coperen pot ende een vierscuppe.

Item noch een scuppe om mede te graven en*de* een haesteel.

Item noch een scryncken.

Item noch een Ketel om baywater mede te heyten en*de* een cuype om mede te bayden.

Item noch een tufel een ammelaken ende een handtweele.

Item noch een stoel om op te sitten.

Item noch sese hunnen ende eenen haen.

Item noch sesse houten schotelen ende sese houten lepelen.

Item noch een hoet opt hoeft te dragen.

Item noch een stock om mede te gane.

Item noch een paer hantschoenen en*de* een cleppe.

Item noch soe syn die ingeseten van enigen dorpe sculdich den voirscreven lazarus mensche redelyck te voersiene van barninghe voir een geheel jaer lanck en*de* die voirs*creven* barninghe jaerlyck te brengen voir syn huysken.

Item noch van rechtswegen soo mach die voirscreven lazarus minsche tweemael de weke al die parochien doir daer hy onder geseten is om Gode gaen ende die parochien vander Kerken is sculdich synen ondersaten te kennen te geven tsondaechs op*den* sermoonstoel dat syr den voirs*creven* lazarus minsche almoes*en* geven willen ende oeck behoren.

Ende ingevolle dat dier voirs*creven* lazarus minsche van siecheyden oft crancheyden niet gegaen en conste aldan soe syn die ingeseten sculdich van*de* prochien den voirs*creven* lazarus minsche te voirsiene van eenen Knape oft marte die voir hem om gaen mach ende syn gerief doen.

THE ORIGIN OF THE VETERINARY ART IN ENGLAND

Major-General Sir FREDERICK SMITH, K. C. M. G. C. B. F. R. C. V. S.

The period preceding the publication of the first veterinary treatise in English possessed two classes of literature, that found in the library of scholars and that in the possession of practitioners. The works available to scholars were those of Jordanus Ruffus (12th or early 13th Century), printed at Venice in 1492; of his copyist Lawrence Rusius (a 13th Century writer), whose book was published at Rome in 1485 or 1490; the "Veterinary Art" of Vegetius, a 5th Century manuscript which had been discovered in Hungary in 1528 and was printed the same year at Basle by Count Nuenare; the "Boke of Husbandrie" by Fitzherbert, printed in 1523; the "Hippiatrika", a 10th Century collection of fragments of the Greek veterinary writers of the 4th Century, edited by Ruellius at Paris in 1530; the "Geoponika", also fragments bearing on cattle and agriculture from the Greek writers of the 4th Century, collected during the 10th Century, edited in 1538 by J. Cornarius and published at Basle. In addition to these printed works there were also manuscripts the majority foreign and only a few English [1].

The material in the hands of practitioners consisted of manuscripts, notes, recipes, and secrets handed down from father to son.

In England, as in all other countries, the shepherd, cow-leech and farrier were the first practitioners of what is now known as veterinary medicine, and as in all other departments of mediaeval life, the clergy had great influence, especially during epizootics; but veterinary practice under these ignorant and untrained men was in a deplorable condition.

It was not until the year 1566 that the first book on the veterinary art was published in England; it dealt only with the diseases of the horse. The author was a country gentleman Thomas Blundeville.

The date of his birth is unknown; he belonged to a family which since the 13th Century had lived at Newton Flotman near Norwich. He was educated at Cambridge and travelled in France, Italy and Germany. Possessed of a scholarly education and versatile intellect, his interest in horses was only a small part of his activities, for he wrote on history, geography, mathematics, navigation, logic and astronomy. His literary work extended over a period of forty-two years, though there were big gaps, occupied, presumably, by research. His writings reveal him as a mild and amiable man striving for truth and accuracy. He shows the greatest anxiety to be just in giving credit to others and an entire suppression of self. He was a good Elizabethan, ambitious that his country should not be behind continental nations in science and art. Further he was anxious about the defence of the realm and both in horsemanship and the quality of our horses he felt that our position was extremely weak, as indeed it was. Blundeville with characteristic frankness

[1] An account of the English MSS. will be found in Volume I of my *Early History of Veterinary Literature.*

attributes these defects to national indifference and desire for pleasure and amusement rather than devotion to the service of the Commonwealth.

His first book on the horse dealt with Riding and Training, the precise date of its publication is unknown but it was about the year 1560. It was a translation from a well known Italian work by Frederick Grisone, a Neapolitan gentleman who founded the school of horsemanship for which Naples was long famous. This book does not concern us, it was issued at a time when this country was far behind Italy and France in the arts of training and riding. It was no doubt during his Italian tour that Blundeville formed the intention of bringing the Neapolitan system of horsemanship to the notice of his country, for he was jealous of the Italian superiority and ashamed of the bad riding of Englishmen.

The book on Riding is dedicated to Robert Dudley, afterwards Earl of Leicester, and in the dedication he promises that if the work succeeds in attracting attention, "some other things of more weight" will follow.

Blundeville, anxious no doubt on the score of national defence, pointed out to Leicester that the number of horses in the country was insufficient for the purpose of war; later on we find him publishing a book on Breeding — the precise date of issue being unknown, and, as a complement to this, one on Dieting and the Care and Management of Horses, published in 1565.

Blundeville's personal knowledge of training, breeding and dieting must have been of the slenderest description. He tells us that he "painfully" extracted the facts from the best authors, yet it is abundantly evident that in the matter of breeding and dieting his research was supplemented by his own observations. He travelled through this country in search of information and for the purpose of seeing how the best systems were carried out. His book on dieting included far more than the title indicated, for it was really a work on hygiene and the prevention of disease.

The crowning achievement of Blundeville's veterinary authorship was the publication in 1566 of his treatise on medicine and surgery. Its title is:

"The Order of curing Horses Diseases together with the causes of such Diseases, the signs how to know them and finally how to cure the same. With the true Arte of Paring and Shooing all manner of Hooves."

It is this work which forms the basis of our communication; it was, as Blundeville expresses it elsewhere, an attempt to construct veterinary practice [1] "so that it may have some likeness of an art or science". Curiously enough he does not write for the ignorant practitioner; "my chief interest is to instruct the gentleman so that he may be able to judge both of the keeper (groom) and of the ferrer (farrier), and to teach them their office (if need be) rather than he to be taught by them". He recognises that among the "ferrers" there may be some with "capacity to conceive reason" and such he invites to study his pages; but no such invitation is extended "to the ignorant sort which have neither letters, judgment nor good understanding".

The four treatises we have named Riding (N.D.), Breeding (N.D.), Dieting (1565) and Diseases (1566), each possessed its own title page and index; and finally were bound and issued in 1566 as a complete work with a general title page which reads as follows:

The fower chiefyst offices belongyng to Horsemanshippe, that is to saye The office of the Breeder, Of the Rider, of the Keper, and of the Ferrer..... paynfully collected out of a nomber of aucthours..... By Tho. Blundeuill (*sic*) of Newton Flotman in Norff. Editions 1566, 1580, 1597, 1609.

Prior to undertaking the work on diseases and injuries Blundeville endeavoured to grapple with the subject by studying the works of Vegetius, Ruel-

[1] He never employs the term "veterinary" though he had Vegetius before him.

lius and J. Ruffus; but his mind was always striving for system and understanding, and there was no system in these ancient works, which his judgment also told him must in many parts be out of date. What Blundeville desired was to be modern and to obtain a sufficient grip of the subject to be able to write with authority. He was neither a Celsus nor a Vegetius, and he knew full well that no amount of information gained in the study could make up for want of practice in the hospital, so that he determined to learn something of his subject. In his difficulties he applied to the Earl of Leicester, who solved the problem by bringing Blundeville into contact with the Veterinarian of the Court of Elizabeth, one Martin Shelly of Artois, otherwise known as Martin Alman. Blundeville always refers to his mentor as "Martin", who, he says, had had forty years experience and had been trained by a famous "ferrer" in the Court of Henry VIII, an Italian named Hannibal. Blundeville praises Martin in the highest terms for his judgment, skill and diligence which he had witnessed daily during his studies at St. Albans. He publicly thanked Leicester for arranging for his instruction, and Martin for the information imparted. The result of Blundeville's training under Martin was the production of a scientific treatise on disease which Martin could never have written, and what is equally valuable, a full account of 16th Century veterinary practice.

The work is contained in 188 chapters and 123 pages the two opposite pages being numbered as one. The book is printed in black letter. It is not dedicated to the Earl of Leicester, as the earlier works were, but to the "Gentilmen of Englande". The author follows Galen in the order in which the diseases are dealt with and the names of these are given both in English and Italian.

Early in the treatise we come across a singular error showing that Martin had little knowledge of Anatomy. In the chapter dealing with the diseases of the brain we are informed that "of brains" the horse has "very little or none"! It is incomprehensible that a man of Blundeville's learning should have accepted this statement without attempting to verify it [1]. And yet he was curious as to whether horses suffered from "night mare" and says that "this he never could ascertain!"

On Glanders, Blundeville made most persistent enquiries. He was anxious to understand the disease, he was not satified with what he had read and depended upon Martin for enlightenment. Martin however was not equal to it, he declared that the lungs were free from infection but that the liver was the seat of the disorder! Blundeville returns to the subject of Glanders several times throughout his treatise and, though, curiously enough, he makes no reference to its infectivity, it is apparent that he takes it for granted. Perhaps the same applies to Mange, for he does not mention the contagiousness of this disease. On the subject of diseases of the liver Blundeville writes with unusual assurance, and after seven pages he concludes by telling us that no other author has "waded thus far". Though he was a student of Aristotle he did not know that the horse had no gall bladder, and consequently he deals with the diseases of this viscus! The disorders of the digestive canal, of vast importance in equine medicine, are very poorly treated. Martin was evidently most ill-informed on internal troubles, so that Blundeville having no real guide, attempts an account of this extraordinarily difficult group of diseases without being properly prepared.

It is unnecessary for our purpose to follow Blundeville's account of diseases any further. The best that can be said is that he attempts to system

[1] Blundeville's Anatomy is worse than weak, it is non-existing. In our account of Veterinary Anatomy in the 14th, 15th and 16th Centuries *(International Congress of the History of Medicine* 1922) this question has been fully dealt with. Yet Blundeville promised an Anatomy of the Horse; it is not clear where this was to come from unless he dissected, for the remarkable work of Ruini was not published until 1598.

atise them and to present to his readers what he thought best, both of the old school and of the new. His logical and scientific mind is evidently not always satified with the results attained, but he strives, and not without success, to present his subject as a science and art.

If Blundeville's work be compared with that which immediately preceded it in England, its value will be perceived at once; we pass at a bound from the dark ages to the renaissance. His great weakness was his practical ignorance of the subject, his having to depend on others, and his neglect to make *post-mortem* examinations. His initial error was in deciding to write for the instruction of gentlemen as unpractical as himself, instead of addressing himself to the uneducated practitioner and endeavouring to inculcate into him the principles of art and science. Yet it is not difficult to conjecture why this was not done; he was shocked at the ignorance of this latter class in their treatment of disease, and believing that nothing could be done with them he felt it would be wiser to address his better educated employers. The only irritation this quiet amiable man ever exhibits is when speaking of the veterinary practitioner of his day. It never seems to have occurred to him that a class of properly trained men might have been formed, though it is not likely his conservative country was ready for so radical a change. Certain it is that for one hundred years after his death nothing was published in this country, excepting the extracts made from his works by other writers, which was not a disgrace to our national intelligence.

The man who above all others was responsible for debasing the work of Blundeville was Gervase Markham (1568-1637) a literary thief of the most unscrupulous type, who boldly purloined the work of others and republished it as his own. He extracted portions of Martin-Blundeville and with information taken from old English manuscripts and from Continental sources of the most retrograde and debased type, he supplied them to the public as his own original teaching. He made the most extravagant claims for his personal abilities, and the public accepted him and his "rare and approved secrets" and "Sovereign remedies" at his own valuation. This highly educated unscrupulous adventurer and prince of advertisers, imposed on the horse-owning and agricultural community a score of works all with separate titles but none containing any new information. The most pernicious of his veterinary productions were apparently suited to the debased taste of the times for they ran into very many editions. He lived a long life of imposture and for a century after his death his works were popular among a class unable to distinguish between good and bad. He utterly undid the excellent work of Blundeville, and curiously enough to the present day [1] his name is quoted in History as the great veterinary authority of the 16-17th Centuries, while that of Thomas Blundeville is unknown!

Blundeville appears to have been neglected by the authorities during his life and felt probably that his efforts had not been sufficiently appreciated by the Court. He himself, however, makes no such statement, it was made by Sir John Astley [2] who knew him well and valued his publications. Certain it is that Blundeville promised a work on the Anatomy of the Horse and another on Materia Medica, neither of which materialised, nor did he ever revise the various editions of the "Fower Chiefyst Offices" though he lived for forty years after publishing his work on diseases, dying in 1605.

[1] *Cambridge History of English Literature*, Vol. IV, 1909.

[2] *The Art of Riding* 1584. In this he speaks of Blundeville's abilities and says "if the times were not so unkind and forgetful he could not lie hidden as he does. Yet, he adds "how little Blundeville looked for commendation."

BIER-RIGHT

W. G. AITCHISON ROBERTSON

Amongst primitive races it was a belief widely spread that the spirit of a man still dwelt in his dead body. Under various circumstances that spirit might make its presence evident by outward visible signs in the corpse. That the spirit of the dead person still bore antipathy towards his murderer and that in his presence it made the body to sweat, circulate the blood or even move, was widely believed in. As may easily be imagined, priests and lawyers seized hold of this outward and visible sign which showed that the spirit detected the murderer, and used it as a practical test. Suspected persons were made to approach the corpse, to touch it and even to put their fingers into the wounds with the object of noting whether it made any sign when in the presence of the actual murderer.

One can easily understand how such a test might appeal to the very ignorant and superstitious, but why it should have lingered so long as a judicial process in this and in other countries is difficult of explanation. One would have thought that it would have died out at the same time as did the other forms of ordeal and more especially as the Church of Rome had pronounced against trials by ordeal as early as 1215. Nevertheless it continued for many centuries later in Protestant countries, and was in use up to 1687, running alongside the tests for witchcraft. It seems strange that those who believed that at the moment of death the spirit of the deceased passed into heaven could still reconsile this with what was known as the "bier-right". It mattered not how long after the murder, the corpse would still indicate the slayer by some outward and visible sign, or, in other words, they believed that the spirit of the deceased was still active in his body. Should such a phenomenon occur at the present time we can imagine how the theosophists would explain it. They would say that the spirit having left its body was still attracted to it, and could still produce such unnatural happenings as have been indicated. It is surely incredible that people looked for a divine interposition in this bier-right as they did in the case of ordeals by fire or water. They considered it as an obligation which was owed to the deceased; that the bier had the right to be confronted with the slayer, and that then it would reveal him as the homicide by one or other infallible signs.

So ancient is this method of detecting a murderer that we know not when or where it was first instituted. In the song of the Niebelungen of the eleventh century there is a description of the way in which Siegfried was murdered. It was however not known by whom he was slain until the murderer attended the funeral:

> "When to the murdered body nighs the man that did the crime,
> Afresh the wounds will bleed; the marvel now was found,
> That Hagan felled the champion with treason to the ground."

The English chronicler, Matthew Paris, relates in his great work *Historia Major*, that when king Henry II died at Chinon in 1189, his son Richard Coeur de Lion, who had joined forces with the King of France against his father, came to view the body of the English king "quo superveniente confestim erupit sanguis ex naribus regis mortui ac si indignaretur spiritus in adventu ejus qui ejusdem mortis causa esse credibatur ut videretur sanguis clamare ad Deum." Although King Henry's sons had rebelled against him and had by their conduct broken his heart, I do not think it has ever been alleged that Richard murdered his father, and the above testimony was therefore merely an indication that he had been an indirect cause of Henry's death.

Shakespeare refers to this right of the bier to accuse the murderer, when he makes Anne, widow of Edward Prince of Wales, accuse the Duke of Gloucester (afterwards King Richard III) of the murder of Henry VI. Addressing the dead body she says:

"Thou bloodless remnant of that royal blood,
Be it lawful that I invoke thy ghost.
Oh ! Gentlemen see, see, dead Henry's wounds
Open their congealed mouths and bleed afresh.
Blush, blush thou lump of foul deformity,
For'tis thy presence that exhales the blood
From cold and empty veins where no blood dwells.
Thy deed inhuman and unnatural,
Provokes this deluge most unnatural".

Richard III, Act I, Sc. 2.

Doubt as to the trustworthiness of this test must however have been felt, and disputations as to its validity grew more numerous as time passed. Inquirers began to publish investigations into the matter. Thus in 1594 we find Andreas Libavius publishing a work which threw doubt on the truth of the bleeding of wounds in a dead body. It is entitled *"Tractatus de cruentatione cadaverum in justa caede factorum praesente qui occidisse creditur."* He shows how from the theological aspect it may be true, because God's operations are manifest in Nature and His actions are similar but mediate. From the physical side he states that the blood itself is not subject to sensation; it is not really apart of the animal body, but acts as an agent in carrying to every part heat and life. The blood itself is not alive, but life exists in it. He does not believe that the placing of the accused persons' fingers in the wound provokes bleeding unless the fingers stretch the wound. The chief cause of the bleeding was caused by the hand striking the wounded part.

In 1606 a learned professor in Giessen named Gregory Horstius published a work at Wittenberg *"An fluxus sanguinis cadaveris humani occisi praesentum Infectoris indicet."* The author was a physician of great repute and had written a large number of works. So erudite was he, that the name of the German Aesculapius was given to him. As is the custom of these old writers, he devotes much space to a citation of the opinions and experiences of earlier observers e.g. Coelius Rhodiginus, who says that if the murderer be brought before the corpse of the slain person within seven hours of death blood will flow from the wounds. Langius explains the bleeding as being due to a natural antipathy. Mizaldus speaks of it as a daily occurrence to find blood flowing from the wounds of a murdered person as also from the nostrils and other parts of the body if the murderer be present. Valeriola relates that the presence of the slayer "mox ebulliens sanguis multo cum fervore et bullis prodire è vulnere et è naribus coepit spectantibus cunctis ... sanguis namque interfectorum ad sui vindictam clamat ad Dominum."

Bodinus writes "it is said to be true and many judges employ it as a proof of guilt, that when a homicide is brought before the corpse of the person he has slain immediately blood flows from the wounds. In this matter many civil and canon doctors agree. Libavius agrees with the explanation that the blood flows because of the spirit being still present in the corpse.

Martinus Delrio remarks that some attribute the bleeding of the corpse to a miracle because it does not occur in every case. He thinks it is caused by a natural horror present in the corpse in presence of the murderer. "It appears to me that there is no indication of there being a compact with a devil, and there is nothing of a superstitious nature about it, but on the contrary it is a sign from heaven."

Petrus Apponensis remarks "spiritus quosdam in imicitiae in corpus interempti transudisse cui propter cognotionem postes auctore praesenten persentiscant, atque fontem suum repetentes, sanguinem commoveant et secim ad vulnus trahant". Galleotus Martius says that the bleeding of wounds post mortem often happens and he has observed it which his own eyes. Within a period of ten to twelfe hours the corpse raises itself to accuse the murderer. Some think that it is the body itself which rises, while others assert that it is the spirit of the slain person which animates the body as it did in life; it returns again to the body for that sole purpose, making the cold and stagnant blood to become fluid and gush out. This phenomenon does not occur in the bodies of all slain but it does so in many.

Horstius then enters into an elaborate and somewhat involved discussion. Quoting from Vallesius, he says, that if our thoughts are turned to the terrible, the blood flows towards the heart, while if they are joyful or shameful, the blood tends to the face. If the thoughts be libidinous, then the blood passes to the genital organs, and so the blood determines in accordance with our thoughts. In the same way when a person is wounded, on account of the angry feelins engendered, the blood will flow towards the wounds, and the more especially will it do so when in presence of the person who caused the wounds. What can be the cause of this? He cannot think that it is due to an antipathy, because this could only result from an enmity which existed during the life of the deceased towards his murderer. He remarks that according to Libavius sympathy and antipathy are by nature present in all animals and even in plants and minerals. Thus the cabbage always hates the vine. The same is seen between the various members of one family, and these emotions are also present between slain and slayer.

After death and for some time after death the spirit of envy, jealousy, love, cupidity or anger will remain as they were during life. Nor is it to be thought wonderful that when a person has been killed by violence and malice the wounds will bleed for some days because the blood will still retain some of the qualities which were present ante mortem. Consequently there may or may not be a flow of blood in the presence of the murderer. No mere antipathy to the slayer will induce this flow, and this opinion is contrary to that of many. Theologians believe that the spirits of the dead are beyond all mundane influences, and therefore it is impious to think that an antipathy in the dead body will cause bleeding. It is also opposed to those who appeal to the supernatural. Some refer it to a direct intervention of God, while others assert that it is the devil who interferes to judge between the guilty and the innocent. Horstius replies that supernatural means are not to be had recourse to when natural means are available. If the atmosphere be warm, a greater flow of blood will result, while if it be cold the flow will be small or even entirely ceases. In the same way a full blooded body will bleed copiously, while if the blood be thin it may hinder its own escape. In this way it happens sometimes

that this heat of the blood may show itself when the slayer is called upon to approach the corpse, which may bleed, not because of his presence, but because the corpse has been disturbed and the wounds opened. It may be the result of the presence of numbers of people, who warm the air by their own respiration and so the wounds may bleed afresh.

A body killed by violence may bleed continuously for some weeks (though this is unusual) or it may bleed at intervals. It is this occasional bleeding which is vulgarly believed to be a sign that the murderer is present. The blood remains fluid in the dead body and does not coagulate for some time and may remain without putrefaction for some weeks. He quotes various authorities (Zangerus, Farinacius, Gomez) to show that the bleeding of wounds in the presence of the supposed slayer is no proof of guilt. Even long after death the gases of putrefaction swell up the carcase and force out the blood. In the year 1628 a case of murder was tried at the Hertfordshire Assizes. A woman, Jane Norkott, had been killed by having her throat cut. The body had been buried for thirty days, and yet when one of those suspected of having killed the woman was made to touch the body, blood gushed from the wound, and the colour of the face changed. One witness. an aged clergyman, asserted that the forehead of the deceased exuded sweat to such an extent that it ran down the face, that the murdered woman opened and closed one of her eyes several times, that she thrust out her ring finger three times and that from it blood dropped on to the grass. This evidence was confirmed by another clergyman.

In 1664 there was another public discussion on the subject in Leipzig under the presidency of Dr. Christophorus Pfauzius. The question had evidently caused much controversy and many opinions had been given for and against the reliability of the test. The case of Frederick I, the Danish king, from whose wounds blood gushed forth in 1532 was noted. The discussion centred not on whether blood might flow in presence of the murderer meredy by accident or from natural causes, but whether blood or a like fluid flowed when a life had been deliberately taken, and when the murderer had been brought into the presence of the murdered person for the express purpose of the trial. Sperlingius had affirmed that blood might flow either in presence or absence of the homicide. Horstius had stated that the flux of blood arose from moving the cadaver. The case of Christian II, King of Denmark, was described. He had been assassinated, all the nobles were assembled round the corpse and no blood flowed; but when a footman was brought in and made to place his hand on the chest of the dead king, great quantities of blood immediately gushed from the wounds and from the nostrils. Another case narrated was that of a soldier who suffocated his wife with a cushion. Twenty days after her murder he was confronted with her head body. As he drew near, the corpse began to sweat, and when he was ordered to place his fingers in the wounds the blood began to flow from the dead body. The crime having been in this way made certain, he did penance, and having been broken on the wheel, he died.

The test may be applied to the body no matter what time of life it may have attained (e.g. the case of a girl aged seven years) or at any time after death (e.g. a case where the remains consisted of dry bones only). The evidence of accusation may be a sweat or escape of blood. It may however consist in a beating of the heart, a movement of the eyes or an extension of the hand or arm.

He denies that in the case cited by Sperlingius the bleeding was caused by moving the body, because there was no evidence of this flow of blood prior to the approach of the homicide to the corpse. In one case the blood remained unchanged in the body for two years, and then on the approach of the murderer, it flowed from the mouth and nostrils.

The escape of blood does not occur in every case where the murderer is brought to the body, because as Kornmann and Hieronymus Nymannum say, God as a free agent uses his discretion. Again, it may not flow because the murderer is well known as such, or because God reserves to himself some other punishment, or because the homicidal act was provoked or involuntary, or because there was some sufficient or compelling reason for the deed.

He goes on to refute the cases cited by Horstius, Coelius Rhodiginus, Watson, Petrus de Apono, Cornelius Gemma, Bodinus, Galleotus Martino, and concludes by stating that bleeding from a corpose is a miracle produced by God to demonstrate that a detestable crime has been committed. The miracle was not to be ascribed to the devil but to God alone.

Three years later (in 1667) another disputation was held at Wittemberg "*An stillicidio sanguis ex interempti hominis cadavere praesente occisore*". Gothofredus Voigt was the president. As before, the relation of many cases and the opinions of many writers fills up most of the book. One example given was that of two brothers who in 1510 were accused of murdering a neighbour. Being brought to the corpse, and one of them having put his fingers into the wound, nothing happened, but when the other brother did likewise, the wounds began to redden and blood flowed down to the very feet. The judge decreed him to be guilty of the murder. Another case was that of a monk of Cantiprantano who had been foully murdered. The monks besought Heaven for vengeance, and in a general assembly, the wounds gushed forth blood in the presence of all, thus indicating that the murderer was present. A little girl of seven years of age had been cruelly murderer by the Jews in the town of Pforzheim in the year 1271. The murderers had inflicted several wounds and had then weighted the body with stones and thrown it into the water. Three or four days later some fishermen found a hand raised out of the water and pointing to heaven. The body having been recovered, a great cry arose from the populace against the impious Jews. Many of the latter were arrested. As the judge approached the corpse it sat up erect and pointed its right hand to him as if imploring vengeance. Within half an hour the corpse again reclined. The impious Jews having been brought up to the body, the wounds gushed forth blood in testimony of the horrid crime. The captured Jews suffered punishment.

Galliotus Martius gives the reason for the bleeding. He says that the spirit is shut up in the dead body but when it is in presence of the slayer, it becomes so agitated that it sets the blood in motion. Vincentius ascribes this to a kind of sympathy, while Levinus Lemnus affirms that it is due to an antipathy and not to a sympathy. He quotes from Genesis IV, V, in illustration of the appeal to heaven, "vox sanguis fratris tuas clamat ad me de terra". Others are quoted as Grussius, Hostius, Coelius Rhodiginus, Cornelius Gemma, Magalus Neovaldus, Libavius, etc.

In the *Deliciae Physicae* (Rostock 1671) Voight relates the case of a shepherd who was killed by two noblemen in 1607. The body was found some days later. When one of the accused was brought to view the corpse, much blood gushed forth, and the same happened when the second nobleman approached. Hildebrand relates a case where a dog discovered the semi putrid body of an infant buried in the ground. A jury of women was summonrd to inquire into the case. A young Jewess was arrested; she was thought to have been a virgin, but having been made to place her hands on the body of the infant, blood gushed from its nostrils. On being put to the torture, she confessed that she had given birth to the child and had killed it.

In 1666 a husband was arrested in Rostwick on suspicion of having killed his wife. In front of the corpse he repeated "Hab ich schuld an deinem Tode,

so gib ein Zeichen von dir". Immediately from the month and nose of the corpse blood flowed and demonstrated his guilt.

Our own English doctor, Watson, in his communication (Synop. Philosoph.) "Homicida ad cadaver adductus non semper alteratur", states that bleeding from the corpse need not follow the approach of the slayer, and he adds, that the trembling hand laid on the body could not be the cause.

In a murder trial in Scotland in 1688 it was mentioned as an incriminating fact that the corpse had actually bled when handled by the reputed murderer. Philip Standsfield had been arrested on the charge of murdering his father, Sir James Standsfield, of Newmills, but no direct proof could be brought against him. The body had been examined by the surgeons and had then been carefully cleaned and sewn up in linen. The nearest relatives were called upon to place the body in the coffin. The son, Philip, on lifting the right side of the head and shoulders was so horrified to find his hand covered with blood freshly shed, that he let the body fall and fled crying, "Lord have mercy upon me", and bowed himself on a seat in the church where the body had been inspected, "wiping his father's innocent blood off his own murdering hands upon his cloaths. This was God's usual method of discovering a murder". Prisonner's counsel replied that this was but a superstitious observation without any ground in law or reason. It was however insisted on as a ground of evidence and as a miraculous interposition of Providence. John Muirhead, a surgeon, deposed that blood darted out throught the linen from the left side of the neck which the panel (the prisoner) had touched; but that when he and the other surgeons put on the linen and stirred and moved the head and neck before, he saw no blood at all. This was confirmed by another witness and yet it is remarkable that Sir James died from strangulation and not from stab wounds. So impressed were the members of the jury by the speech of the King's counsel, Sir George Mackenzie, who stated that the surgeons and friends saw the body bleed when the son touched it "in which God Almighty himself was pleased to bear a share in the testimonies we produce, that the divine power which makes the blood circulate during life, has ofttimes in all nations opened a passage to it after death upon such occasions, but most in this case", that they returned a verdict of guilty. (Arnott's Criminal Trials of Scotland.)

People were however becoming more enlightened, and very gradually the bonds which superstition had for so many centuries kept them in thraldom began to be broken. Especially would the lawyers no longer submit to have their judicial functions over-ridden by such an appeal to the supernatural. It was in this way that the so called test fell into obloquy. The great wonder is how it existed for so long a time. that a procedure so alien to ordinary common sense should have appealed to men of learning. Its persistence gives a clue to the widespread superstition and belief in the unknown which dominated people in previous times. It also helps us to understand their attitude towards and persecution of witchcraft and divination. The practice of bier-right must have sent many an innocent victim to the scaffold, while it must have allowed many a criminal to escape.

The discovery of the circulation of the blood had at last been definitely proved by Harvey in 1628, yet little was known about the physiology of the blood until the middle of the last century. Some hours after death the blood begins to coagulate or clot to a greater or less extent in the blood vessels, and this is fairly complete some thirty hours after death, When this has taken place there can be little or no escape of blood from wounds or other orifices. Where however death has been caused by some form of suffocation (hanging, strangling, overlying, etc.) or from burns or certain poisons, the blood remains for a much longer time fluid within the bloodvessels and indeed, in some cases

it hardly undergoes this change at all. It is in the latter cases that, when the body is moved or handled blood may escape from the cut ends of vessels in the wounds. In certain of such cases when an unfortunate individual was made place his hands on the body, the action was not unlikely to provoke a flow of blood. The slight extra pressure induced by the superposition of the hands might be sufficient to force out from the cut ends of the bloodvessels the small clots which had imperfectly sealed their orifices in the wounds, and so the bleeding would commence afresh. Still more was this likely to happen if the fingers had been introduced into the wounds and had stretched them.

Again when putrefaction has advanced to a certain stage the blood which has undergone coagulation in the bloodvessels becomes liquified. Much gas forms in the cavities of the body as well as in the tissues, and this exerts a very great pressure, so great indeed as in some cases to burst the cavity or extrude the foetus from the uterus. This pressure may consequently force the liquified blood from out the vessels, and the laying on of the hands or introduction of the fingers into the wounds may loosen the tiny occluding clots and so allow of the blood being driven out of the cut ends into the wounds and so in the past any one made to stand near might be criminated by the gush of blood.

From physiological grounds we see that this socalled test was a mere natural phenomenon which might or might not occur in the presence of anyone. It was a mere coincidence that it should happed in the presence of the accused. We may be certain that God would not show His omnipotence under such circumstances, nor in the yet earlier forms of ordeal. It was the credulity and ignorance of man which led to such a false and unjust interpretation of a natural happening. Happily all these so called "judgments of God" have disappeared into the limbo of the past, but Browning says,

"The past is in its grave,
Though its ghost haunts us".

AN EARLY HYGIENIST : ALDEBRANDINO

W. G. AITCHISON ROBERTSON

There is in the Royal College of Physicians of Edinburgh a copy of a very rare work; indeed the catalogue of the library states that it is considered to have been the second book printed in the French language. Doubtless this is founded on the fact that this work is the second on the list of the principal books of French prose which M. François de Neufchateau compiled. M. Emile Littré however in his contribution to "L'Histoire Littéraire de la France" thinks that "Les Cent Histoires de Troyes" and the "Roman de Jason" were printed many years before that of Aldebrandino, and perhaps even before the "Jardin de Dévotion" which M. François regarded as the first book in French which was printed. Whatever be the merits of the case, Aldebrandino's work is undoubtedly one of the earliest books which was printed in France. It was probably printed in Lyons. It is indeed very difficult to read, being printed in early Gothic black letter and in the archaic form of Norman-French.

There are three M. S. S. of Aldebrandino in Paris. The oldest belongs to the thirteenth century and consist of 71 sheets, small quarto size and written in two columns. In this the Author states that the work was made at the request of the Countess of Provence about the year 1256.

A second M. S. (which is very incomplete) states that Medicine is chiefly devised to preserve the body, to keep it in health and lastly to cure diseases. It goes on to say that the Emperor Feldris, (Frederick II) of Germany, grandson of Frederick Barbarossa, who, having more desire to keep his body in health than to overcome the enemies of his soul, first ordered this book to be translated from Greek into Latin and then into French. He had already been crowned Emperor of Rome in 1220; therefore probably this translation was made by Maître Haldebrandis of Sienna in 1234. M. Littré however strongly suspects that this M. S. is a comparatively modern one. The third M. S. seems to be a yet more recent transcription.

Each of these manuscripts begins with the ascription "Dieu, qui par sa grant puissance tout le monde estably". The copy in the library in Edinburgh is in folio, dated 1485, Paris, and beautifully printed in double columns with initials coloured. It is entitled:

"Le livre pour la santé du corps garder et de chacun membre pour soi garder et conserver en santé; composé à la requête du roi de France."

Maître Aldebrandin, is supposed to have been born about the middle of the thirteenth century in Florence and to have died there in 1327. He studied medicine at Bologna and afterwards taught the science there. His colleagues

however became jealous of his popularity and so he removed to Sienna. He wrote annotations on the works of Avicenna and Galen and on the treatise "De la Nature du Foetus" of Hippocrates.

Whether the present was an original work by Aldebrandin, or merely a compilation or translation made by him is not material. The important fact is that it was the first treatise printed in French which dealt with the conservation of the health of the human body, or what is now known as personal hygiene and dietetics. Doubtless earlier writers had treated these questions incidentally, as for example, the Arabian writer, Isaac Ben Solomen, who had written on dietetics. Aldebrandino was the first writer however who emphasised the necessity for care; in fact he states that in order to keep the body healthy, thousands of cares are required. He goes on to say that it is not his intention to give methods for the cure of disease, but to show how diseases may be avoided, and this is of course the essence of Preventive Medicine. Matters relating to hygiene had been treated of by Hippocrates in "De Aere, Aquis et Locis". These however were accessible only to scholars. Athenæus of Attalia had, at the end of the first century, insisted on the benefits of a pure water supply and on the choice of sites for dwellings.

The work is divided into four parts. The first deals with the preservation of health generally and of the means to be employed to attain this. The second part indicates what attentions or cares are required in order to maintain each organ in health, *e.g.* stomach, liver, kidneys, heart, eyes, hair. The third is devoted to dietetics and deals with the properties of animal and vegetable foods. The concluding part is called Phisanomie and deals with the moral attributes of individuals as contrasted with their physical characters.

In the first chapter, Aldebrandino shows how one must know those things which are good as compared with those things which affect the body for evil. In the next chapter he gives advice as to the kinds of food and drink which should be taken by those who have a cold or moist constitution or by those in whom it is rheumatic or melancholic. As tending to show that the work had an eastern origin, we find the author describing such fruits as dates, figs, pomegranates and lemons which are not indigenous to northern Italy or France.

In speaking of beverages, he gives directions as to how to tell good wine from bad wine, and to know which is good water to drink. Another chapter treats of the amount of time which one ought to give to sleep or to waking, and with the character and quality of work and the requisite amount of rest. As regards bathing, he remarks that only some waters are good for baths, while others are harmful and then he goes on to discuss the relative advantages of hot and cold baths. Bathing, he says, must be regulated not only by the temperament of the body but also according to the season. He advocates the use of mineral water for baths, and says that some have the nature of soda, and others of alum; some are salt, while others are bitter and still others have the characters of saltpetre or of iron. He describes how one may make an artificial mineral water for baths by boiling soda in soft water. One chapter is devoted to the clothing of women, while the eighth tells how one is to guard himself against the emotions of anger, sadness or weariness which are harmful to the body and to the health. Then follow directions as to the best time for bleeding and why one should bleed a patient; the object and uses of cupping and the method of employing leeches. Aldebrandino believed in the benefits of pruging and vomiting, and indicates when these measures ought to be employed. He had noted the evil effects of bad or corrupt air, and gives advice as to its avoidance and also how to shield oneself against the pestilence. The dangers incident to each of the seasons is discussed and directions are given how best to combat these. This is therefore an early indication of the essentials

of Climatology. Aldebrandino follows this up by warning against dwelling in certain localities and indicates which are the healthiest cities and places in which to reside. Naturally this leads him to discuss what are the surest methods of preserving health while travelling either by land or sea.

He pays particular attention to the care of pregnant women and to the newly born child. Directions are given as to the selection of the nurse and to the proper nourishment and treatment of the nursling. One might almost say that "child-welfare" finds itself adumbrated in this early work. At each period of life we find our author laying down rules for healthy living, and so from infancy to senescence he guides one's path, and so he brings to an end Part I.

Part II deals with the care appropriate to each organ of the body, eyes, ears, stomach, liver, kidneys, etc. He tells how one ought to take care of the teeth so as to keep them white and beautiful. He does not despise cosmetics, and describes how to preserve the complexion and how to give it a beautiful colour.

The Third and largest part of the work is devoted to dietetics. He goes into great detail as to the selection of food and in what consists the best methods of cooking it. Several articles are mentioned which again are not indigenous to France or Italy, as, for example, cane sugar. This, he says, is hot and moist in the first degree. Its nature is to provoke urine and to purge the kidneys and bladder. It mollifies the belly and clears the chest and lungs; it also induces vomiting.

The Fourth book deals with questions relating to morality and this hardly lends itself to any summarising.

Aldebrandino ends his work in the following words:

"Cy finist le liure que
Maître Aldebrandin
fist à la requête du roy
de France pour la consr.
vation de la santé du
corps humain."

On the whole I agree with those who think that the treatise is in the main a compilation from Arabian writers. Even if it is, Aldebrandino has put his own impress upon it and made it stand out as one of the earliest treatises on Hygiene. He brought the medical knowledge of that day within the reach of all who could read and so profit by its instruction.

A complete text of the M.S. in the Bibliothèque Nationale was published in Paris in 1911 by Drs. Landouzy and Pepin.

UN COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE EN ARMÉNO-CILICIE

V. TORKOMIAN

Le royaume fondé en Cilicie par la dynastie des Roubinians, représente une des périodes les plus glorieuses de la civilisation arménienne.

Etabli sur les rives de la Méditerranée vers la fin du XI^e^ siècle (1080), il constitua un foyer de résurrection politique et de renaissance intellectuelle pour les Arméniens émigrés de la Haute-Arménie.

L'agriculture, le commerce et les arts ne tardèrent pas à fleurir en Cilicie. Les savants arméniens de l'époque, et surtout les littérateurs, historiens et poètes se rassemblèrent dans ce pays, qui prit le nom de nouvelle ou Petite Arménie, et, bientôt d'Arméno-Cilicie.

C'est dans ce cadre, qu'un peu plus tard s'épanouit l'*âge d'argent* de la pensée arménienne, nom donné à cette époque (XII^e^ au XIII^e^ siècle) par opposition à l'*âge d'or* qui avait fleuri au V^e^ siècle de l'ère chrétienne dans la Haute Arménie.

* * *

En ce qui concerne la médecine, l'histoire ne nous enseigne pas grand'chose pour la période des débuts du Royaume de Cilicie, néanmoins, il est à supposer que parmi les colons arméniens, qui, après la chute de la dynastie des Bagratides (1045) se rendirent en Cilicie, on comptait des personnes connaissant un peu la médecine, des empiriques qui soignaient les malades.

Depuis le règne de Roupin I, le fondateur de la dynastie cilicienne, jusqu'à celui de son fils, Constantin I (1080–1095), aucun document concernant la médecine en Cilicie n'a pu nous parvenir.

C'est sous le règne de ce dernier roi, que les premiers Croisés firent leur entrée en Cilicie (1097) où ils trouvèrent auprès de ce prince un appui important. Les croisés étaient probablement accompagnés de médecins, les Chevaliers-hospitaliers peut-être, qui auraient été ainsi les premiers initiateurs de l'art de guérir dans la Nouvelle-Arménie.

Sous le roi Thoros I (1100–1129) furent fondés un grand nombre de couvents, d'asiles, où l'on hospitalisait à la fois les voyageurs et les malades, mais ce n'est qu'à partir de la fin du XII^e^ siècle que la médecine proprement dite, apparut dans l'Arméno-Cilicie.

* * *

Le Catholicos (chef suprême de l'Eglise arménienne), Nersès, surnommé « Chenorhali », c'est-à-dire *plein de sagesse*, dans son Epître universelle, donne au peuple, entre autres conseils, un certain nombre de prescriptions d'ordre

hygiènique et médical; d'autre part, ce prélat qui a été un grand poète, a dédié deux de ses poèmes à un médecin arménien, nommé Mékhitar de Her.

Ces poèmes prouvent déjà la célébrité dont jouissait ce médecin auprès de ses contemporains, ainsi que le progrès que l'art de guérir avait réalisé à ce moment-là.

Le médecin Mékhitar était né dans la ville de Her qui se trouve actuellement dans l'Arménie perse. Après avoir étudié la médecine chez les Persans, puis chez les Arabes, il alla se fixer en Cilicie, où en peut de temps, il acquit une grande renommée comme médecin et écrivain.

La plus importante de ses œuvres médicales est intitulée «La Consolation des Fièvres», et a été écrite en 1184.

L'auteur déclare dans cet ouvrage qu'il l'a composé d'après les travaux de médecins étrangers illustres: Arabes, Grecs, Assyriens; on y trouve toutefois des vues basées sur une expérience personnelle.

Cet ouvrage révèle la profonde sollicitude que Mékhitar avait pour la santé publique, et les efforts qu'il a prodigués pour défendre le peuple arménien contre le fléau des fièvres de différentes natures qui sévissaient en Cilicie.

Il est adressé plutôt au peuple, l'auteur y écrit qu'il l'a composé en langage rustique et prosaïque, afin que tous les lecteurs puissent le comprendre aisément, mais il l'adresse également aux médecins, « car, dit-il, ceci consolera le médecin en l'instruisant, et le malade, en le guérissant. »

Cette courte phrase nous fait sentir incidemment qu'il y avait à cette époque d'autres médecins qui exerçaient en Cilicie et que Mékhitar se souciait de leur instruction.

* * *

Je ne vais pas analyser ici la *Consolation des Fièvres*, car le 25 juillet 1899, j'ai lu une étude à ce sujet devant l'Académie de médecine de Paris, qui a bien voulu m'exprimer sa satisfaction par une lettre fort honorable pour moi. J'ai, d'ailleurs, commencé à traduire en français tout l'ouvrage de Mékhitar de Her avec de larges annotations, mais je n'ai pas encore pu terminer ce travail.

En 1908, le docteur Seidel de Leipzig en a donné une traduction complète en allemand, dans sa préface il m'avait fait l'honneur de mentionner mon étude de 1889, cette dernière a mérité aussi, en 1913, une citation de la part de M. le Dr Legrain, dans son vaste « Traité clinique des Fièvres des pays chauds ».

Je ne cite ces détails que pour montrer que « La Consolation des Fièvres » de Mékhitar a suscité de nos jours un assez vif intérêt dans le monde médical.

Cette œuvre de Mékhitar de Her, qui a été publiée en 1832, par les soins du Couvent arménien des Mékhitharistes de Venise, a été découverte par un moine érudit de ce couvent, le Père Arsène Bagradouni; celui-ci se trouvant à Paris, en 1824, a rencontré dans les manuscripts arméniens de la Bibliothèque nationale un exemplaire de « La Consolation des Fièvres » qu'il a copié intégralement pour le publier, car jusqu'alors le manuscrit de Paris était l'unique exemplaire de cet ouvrage demeuré dans l'oubli.

* * *

Mékhitar de Her ne s'est pas contenté d'écrire seulement « La Consolation des Fièvres », il a également composé des œuvres concernant la pathologie, l'anatomie et la thérapeutique en général. De rares fragments de ces œuvres se trouvent dans des manuscrits médicaux d'époques postérieures.

Les ouvrages eux-mêmes étaient considérés jusqu'à présent comme perdus. Je suis cependant heureux de déclarer que j'en ai retrouvé dernièrement une

copie, au couvent arménien de Venise, dans un manuscrit, qui, catalogué à la Bibliothèque de Saint-Lazare sous le numéro 1281, contient en outre une partie de « La Consolation des Fièvres », transcrite en 1294 de notre ère, ainsi qu'un manuel de médecine, traduit de l'arabe, sous le roi des Bagratides, Gagik I, qui a régné de 900–1020.

Mékhitar de Her devait avoir des connaissances encyclopédiques pour l'époque: on lui attribue la traduction d'un ouvrage d'agriculture dont l'auteur est Ponius Anatolius de Beyrouth. Effectivement la langue de cette traduction présente une analogie frappante avec celle de « La Consolation des Fièvres ».

Bien avant d'avoir écrit « La Consolation » (1184), il devait être déjà célèbre parmi ses contemporains, puisqu'il jouissait de l'amitié d'un prélat tel que Nersès, qui, dès 1162, lui dédiait deux de ses poésies, comme je l'ai mentionné plus haut. C'est donc au milieu du XII^e^ siècle que nous pourrons placer le développement de l'art de guérir en Arméno-Cilicie.

Ce développement avait, il est vrai, une origine arabe et un peu grecque, mais il n'était pas dépourvu de caractères nationaux, à ce point de vue le nom de Mékhitar de Her reste intimement lié à l'histoire de la médecine arménienne du XII^e^ siècle.

C'est également au XII^e^ siècle que semble avoir été traduite en Arménien l'œuvre dans laquelle GALIEN réunit sous forme de dictionnaire, les noms des plantes, des animaux et des maladies. C'est ainsi que la médecine en Arméno-Cilicie a tenu à progresser méthodiquement en suivant l'évolution des doctrines médicales qui étaient en honneur à cette époque.

Sous le roi Léon II (1198–1219), le nombre des hôpitaux augmente en Cilicie, les lépreux, mis jusqu'alors au ban de la société et obligés d'errer par monts et par vaux, reçoivent un asile, ainsi que nous l'apprend l'historien VAHRAM ROBOUNY du XIII^e^ siècle.

A en juger d'après les historiens de la Cilicie, cet asile se trouvait entre Hadjin et Vahga, dans une vallée exposée au Midi, à une altitude plutôt élevée.

Il est probable que Léon II, surnommé le Magnifique, qui s'intéressait à ce point au sort des lépreux, était aidé dans cette tâche par des médecins capables de soigner ces malheureux, mais les renseignements nous font défaut à ce sujet. Le même souverain avait installé dans sa capitale de Sis, un jardin botanique, qui a été visité en 1211 et décrit avec une profonde admiration par le savant allemand WILDEBRAND.

Léon II mourut dans un âge avancé « à la suite, dit l'historien SEMBAD, de douleurs qui lui abimèrent et déformèrent les pieds et les mains »; cette phrase interprétée, d'après les données médicales actuelles, nous fait penser au rhumatisme déformant; il est bien curieux de noter d'ailleurs que les anciens auteurs arméniens désignaient cette maladie sous les noms de « maladie de baron » ou de « maladie de roi ».

* * *

Les successeurs de Léon II continuèrent son œuvre humanitaire. Sa fille, la reine Zabel ou Isabelle, fit construire à Sis, en 1341, un hôpital beaucoup plus important que tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Cet hôpital, dont l'inscription a été découverte par hasard en 1833, s'élevait en face de la porte occidentale des remparts de la capitale, sur un emplacement élevé et bien aéré. Un chroniqueur de l'époque, le prêtre JACOB, écrit que cet établissement était muni de thermes avec de l'eau en abondance qui y avait été spécialement amenée par les soins de la fondatrice.

La reine Isabelle avait l'habitude de visiter souvent les malades hospitalisés dans l'établissement de Sis qu'elle avait certainement aussi doté de

médecins, puisque les noms d'un certain nombre d'entre eux vivant à cette époque sont parvenus jusqu'à nous, tels sont: Aaron et son fils Stépane, ainsi que leurs parents Djosline, Hagop, Sarkis, Théghine, Chimavon, Vahram, tous des médecins arméniens, originaires de l'Arméno-Cilicie.

Zabel étant morte en 1252, sa fille, la princesse Phimi, et son fils, le roi Léon III, continuèrent avec sollicitude l'œuvre de leur mère; l'Arméno-Cilicie fut dotée ainsi de nouveaux hôpitaux et léproseries.

* * *

Au XIII^e^ siècle l'art de guérir faisait de très rapides progrès en Cilicie, et l'on traduisait en arménien de très remarquables travaux.

Vers 1248, un prêtre nommé ISCHOKHAN, ou Isaac, très versé dans l'art médical, traduit une anatomie, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque nationale de Paris, et que j'ai étudié en 1889, dans le revue *Arévélk* de Constantinople.

En 1294, HÉTHOUM, seigneur de Gorigus de Cilicie, faisait transcrire un manuel de médecine traduit de l'arabe, au X^e^ siècle, en même temps qu'une partie des œuvres de Mékhitar de Her, ainsi qu'il a été dit plus haut.

* * *

C'est toujours au XIII^e^ siècle qu'un moine, Jean DE DAVOUCHE, écrivit en arménien, une botanique de la Cilicie, que nous ne connaissons malheureusement que de nom.

En 1265, le généralissime SEMBAT mettait en langage populaire un recueil de lois élaborées au XII^e^ siècle par le savant érudit Mékhitar Koche. Ce recueil de lois à la fois religieuses et civiles, qui a été adopté presque textuellement comme code officiel du royaume de l'Arméno-Cilicie, contenait également des règles d'hygiène.

Dans le chapitre intitulé « De la question de savoir si les lépreux doivent ou non se marier », le mariage est très sévèrement interdit à ces malades, afin y est-il dit « que le mal ne puisse se propager parmi les nouveaux-nés, puisqu'il est constaté que les enfants issus des lépreux ayant eu clandestinement des rapports sexuels, sont eux-mêmes lépreux. » Ainsi donc, nous voyons que la contagion et l'hérédité de la lèpre étaient une question résolue dans la médecine de l'Arméno-Cilicie.

D'autre part, ce code prend la défense des malades alités dans les hôpitaux et asiles et édicte des peines sévères contre ceux qui, se permettraient de les maltraiter pour n'importe quel motif. Le chapitre intitulé «Du jugement des Médecins » cherche à limiter l'action arbitraire des médecins et à punir ceux d'entre eux qui, volontairement ou involontairement, auraient causé la mort d'un malade. Etaient punis également les médecins qui ne veillaient pas avec tout le soin nécessaire et consciencieusement à l'instruction de leurs élèves. Ceci prouve d'une part qu'en Arméno-Cilicie l'exercice de la médecine était soumis à un contrôle légal et, d'autre part, que les médecins y avaient l'habitude de former des élèves; n'y avait-il pas là l'ébauche d'une école de médecine ?

* * *

La médecine en Arméno-Cilicie a continué de progresser sans entraves jusque dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, c'est dans ce siècle que le savant arménien nommé NERSES BALINTZ écrivit son ouvrage sur les « Eaux thermales de Cilicie », ouvrage très documenté, malheureusement perdu, que nous ne connaissons que de nom pour le moment.

A la même époque, un moine connu sous le nom de Thomas de Cilicie a composé un travail sur la botanique et la zoologie de la Cilicie; cet ouvrage dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque des Mékhitharistes de Saint-Lazare à Venise, est très substantiel quoiqu'écrit en abrégé.

Pas plus que la médecine, la zoologie ni la botanique, l'art vétérinaire n'était négligé en Cilicie; à ce propos le roi HÉTHOUM, probablement le deuxième de ce nom, avait fait traduire de l'arabe, trois ouvrages concernant l'art de soigner les chevaux; un fragment de ces traductions se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, et quelques autres fragments chez les Mékhitharistes de Venise, qui les ont textuellement publiés en 1867 dans leur revue mensuelle dite *Bazmavéb*.

* * *

Malgré ces progrès, le soleil de la Cilicie commençait malheureusement à s'obscurcir et, avec lui, sombrait à jamais toutes sortes d'entreprises d'utilité publique.

Une épidémie de peste des plus terribles sévissait dans la capitale de Sis de 1356–1357 et y causait de très grandes pertes, entre autres celle du roi Constantin et de son fils.

L'année 1375 qui fut fatale au Royaume arménien de Cilicie et qui marqua la fin de l'indépendance arménienne, vit arrêter aussi brusquement l'essor de la médecine dans ce pays. La population arménienne de Cilicie dut comme aujourd'hui fuir sa patrie, pour aller chercher refuge sous des cieux étrangers. L'art et la science disparaissaient à jamais de la Cilicie.

Après cette date, nous ne possédons aucun document concernant la médecine de l'Arméno-Cilicie, quoique dans les siècles suivants beaucoup de médecins arméniens se soient distingués dans leurs patries d'adoption, en Hongrie, aux Indes, en Turquie et ailleurs.

COURONNE D'IMPOSITION, CONSTRUITE EN FER, DONT ON FAISAIT USAGE AU MOYEN AGE POUR GUÉRIR LES MALADIES DE LA TÊTE

Procède-t-elle de l'ordre des Hospitaliers de St-Jean ?

ALFONSO FERNANDEZ DE ALCALDE

Depuis des temps immémoriaux, on sait quelle supériorité est accordée à la tête en tant qu'elle préside à la guérison des maux du reste du corps, et sans avoir égard aux études et expériences modernes qui ont découvert l'existence des nerfs sympathiques spinaux, intimement reliés avec les nerfs d'origine cérébrale.

Dans toutes les religions, c'est précisément sur la boîte osseuse qui renferme le cerveau, que se fixe le signe de l'autorité supérieure comme pour indiquer l'hommage rendu à l'organe le plus noble de notre économie. Les rubans, diadèmes, mitres et tiares des chefs et des prêtres persans, mèdes, égyptiens et juifs, chez lesquels la religion chrétienne a pris le signe de la souveraineté, sont un tribut de dépendance envers cette masse organisée.

Celle-ci étant un secret pour l'antiquité qui supposait seulement que le cerveau était l'étui de l'âme, continue à régner dans le mystère, en dépit des efforts actuels de l'histologie et de ses explications sur les cellules de Purkinge, les cylindro-axes, les dendrites, etc..., qui constituent ces merveilleux conlgomérats si admirablement décrits, par notre savant Cajal, dans ses travaux sur les neurones.

La Grèce et Rome récompensaient le courage dans le combat, ou l'adresse aux Jeux Olympiques, par une sorte de consécration du vainqueur, en ceignant son front d'une couronne de lauriers et d'olivier. Les couronnes grecques étaient prises à l'olivier sacré de l'Acropole d'Athènes: cette enceinte fameuse, d'où, par le miracle des Dieux, Minerve avait tiré, lors de sa lutte avec Neptune, une branche d'olivier chargée de ses plus beaux fruits, quand tous deux, devant la divine assemblée de l'Olympe, voulurent démontrer leur droit à ce que la ville fondée par Cécrope en Attique, prit le nom de celui d'entre eux qui ferait surgir de la terre le produit le plus utile à l'homme.

Chez l'un et l'autre de ces deux peuples, la fonction fut créée par la suite honorifique de Stephanophore. Ce fait est relevé par le livre qu'écrivirent au sujet des couronnes, les médecins Calimaque et Mnesitée, ainsi que par celui d'Apolodore, suivi de l'ouvrage d'Elias Asclepiades, tous livres auxquels font allusion Pline et Aténéous.

Ne passons pas sous silence cette coïncidence du nom d'Etienne — en espagnol « Esteban », provenant directement du latin —, donné au diacre qui le premier ceignit la couronne du martyre, pour avoir préché au peuple la

doctrine du Christ. N'oublions pas non plus que la couronne de Saint-Etienne, Roi de Hongrie, est celle qui servit pour la consécration des Empereurs du Saint Empire Romain. Y aurait-il une relation entre le nom propre et la couronne des deux personnages élevés sur les autels ? Le siècle dernier a vu lui-même, en Espagne, élever au siège suprême de Minerve, les deux fameux poètes, le charmant Quintana, et le romantique D. José Zorrilla, dont le front fut orné de feuilles d'or, symbole du sentiment, profondément exprimé dans d'admirables vers.

Et, il y a quelques heures, tous, nous avons vu ceindre le front du vainqueur, à l'occasion de votre intéressante fête Fédérale.

Dans la religion catholique, l'imposition des mains, sur la tête des malades, par les élus de Dieu, pour guérir une douleur quelconque, fut-elle d'un organe éloigné de celui qui reçoit le contact immédiat, vient confirmer notre opinion. Les Evangélistes nous disent que le Christ, par le contact de ses doigts divins sur la tête des paralytiques, comme sur celle des lépreux, donnait aux uns le mouvement et chez les autres, guérissait la lèpre.

Il est issu des temps archaïques, le rite qui se pratique dans les solennités religieuses et religieuses-militaires et consiste à placer sur la tête en signe de soumission, le bref pontifical ou le mandat royal, de la part de celui qui doit en assurer l'accomplissement. Et, sur le front, le prêtre dépose la cendre d'olivier de la victoire humaine, rappelant ainsi que l'homme est seulement un ver, né de la terre où par ordre divin, il doit retourner.

La médecine, étant une image fidèle des croyances religieuses — puisque l'art de guérir tend à soustraire ses conquêtes à la mort, mystère qui, avec la vie, provient des sommets, où réside la Divinité — les pratiques curatives ont eu pour la plupart, jusqu'aux temps les plus modernes, un certain rapport avec les saintes onctions, ainsi qu'une odeur d'encens mélangée de psalmodies et de formules hiératiques, provenant des pythonisses, et dont leur berceau le plus ancien que nous connaissions aujourd'hui se trouve dans les charmantes forêts de l'Inde.

Au Moyen Age, appartenait cette pratique perpétuée jusqu'à une époque relativement proche, de coiffer la tête de ceux qui souffraient de toux spasmodique, de bonnets en forme de crête de coq: d'où vient que ce spasme a pris le nom de *coqueluche*.

En certains endroits, on couvrait également la tête des aliénés de capuchons de formes et de couleurs variées, qui avaient la réputation d'être efficaces, pour faire revenir à la vie raisonnable.

Au Portugal, et dans les environs de Soure, voisine de la ville de Condeixa, non loin de Coimbra, se trouve la chapelle dédiée au culte de saint Mathieu, ou, depuis un temps immémorial, on se sert du chapeau, dont est couvert le chef de la statue du saint Evangéliste pour le placer sur la tête de ceux qui souffrent de violentes douleurs de tête, ou d'autres maux de cette même partie du corps.

Chacun sait que beaucoup de tableaux de Téniers prouvent l'idée qui avait cours dans le peuple, de donner la prépondérance à la tête dans beaucoup de douleurs. La majorité des charlatans retirait alors de gros profits en extrayant les pierres des campagnards crédules, qui se laissaient tailler la peau, et, pardessus le marché, donnaient de l'argent.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'objet que j'ai l'honneur d'apporter, à l'occasion de ma participation à ce cinquième Congrès, ait trouvé tant de partisans parmi ceux qui cherchaient la guérison de beaucoup de maladies, surtout de celles, comme les maladies mentales, ou celles qui, croyait-on,

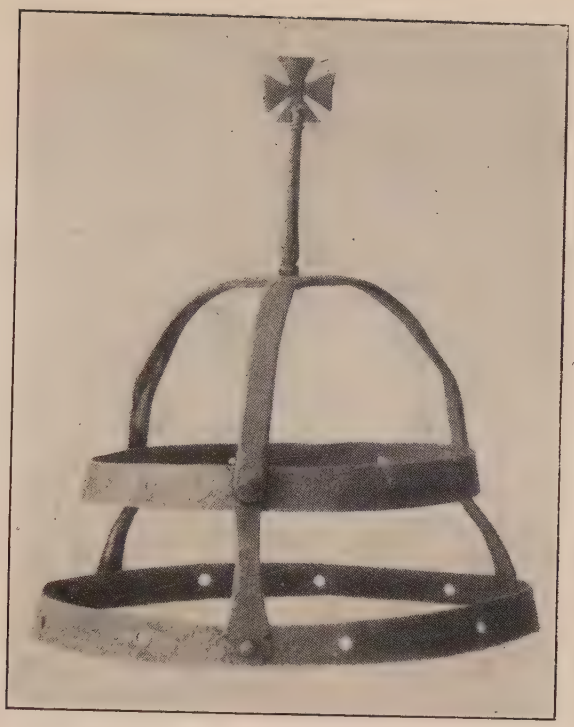

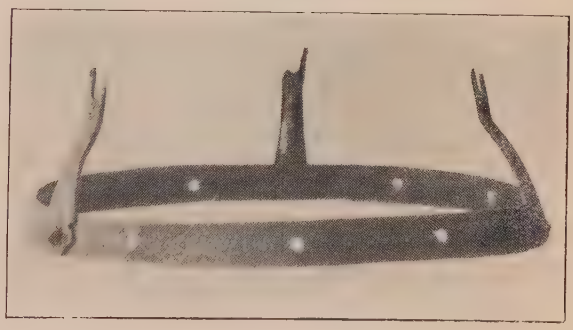

étaient des folies aiguës ou périodiques comme la méningite (épilepsie) le haut mal (paralysie), l'hystérie, etc.

Ces usages — nous pouvons dire qu'ils constituaient une partie de la médecine instrumentale de l'époque de nos ancêtres —, devaient s'être étendus aussi en Europe, à mon avis après les Croisades, car j'en ai trouvé des exemples tant au Musée Wellcome de Londres, qu'au Musée Communal d'Amsterdam. De tous, on dit que ce sont des couronnes de fer, destinées à être posées sur les personnes souffrant de maux de tête.

Le modèle que je soumets à votre étude fut trouvé par moi parmi des documents médiévaux appartenant aux modestes archives de mon oncle le Dr Ezequiel Alcade y Valero.

Je le trouvai enveloppé dans un tablier de rite maçonnique, et à côté d'un paquet formé d'intéressantes feuilles de peinture au lavis, dont je m'occupe encore actuellement de débrouiller le sens mystérieux.

L'intérêt particulier de ce type de couronne, comparé à tous ceux que j'ai pu voir, c'est d'être constitué par deux cercles concentriques et par suite, de diamètres différents, ce qui par ce fait que le plus petit se trouve dans un plan supérieur au plus grand, donne la certitude qu'elle était destinée au traitement des enfants, et au traitement des adultes.

Comme vous le voyez, il existe cette particularité que la circonférence inférieure est unie à la supérieure par trois lames de cinq centimètres de hauteur, sur 15 centimètres de largeur, courbées en deux directions se terminant en fourches sur la partie supérieure et dont chacune correspond à l'un des rivets qui fixent le plus petit cercle.

Un tel dispositif permet de séparer les deux cercles: ce qui fait supposer que, lorsqu'il fallait employer la couronne pour les enfants on ne leur imposait que le petit cercle, pour exclure le poids de la pièce complémentaire.

Au premier coup d'œil, on remarque que toute la partie supérieure de l'appareil est plus grossière, plus primitive, pour ainsi parler, que le travail qui différencie l'armature inférieure.

La terminaison des axes qui l'unissent au centre est lisse, mince, perpendiculaire aux axes des arcs. Tandis que celle des pivots qui avec le cercle correspondant constituent la pièce additionnelle, est formée par des tiges qui rappellent le dessin de la Renaissance espagnole à ses débuts. Ceci conduit à penser que les deux armatures appartiennent à des époques différentes. Sans doute, la couronne fut construite pour le traitement des enfants, et, par la suite, des épidémies de méningite. Le fait que cet instrument thérapeutique ait pénétré dans un établissement de bienfaisance ou foisonnaient les maladies mentales, obligea à construire une nouvelle pièce complémentaire.

Indubitablement, l'emploi des casques de l'armure de guerre avec leurs haumes de fer, exposés aux ardeurs du soleil sur la tête des soldats, augmente les congestions cérébrales et le processus inflammatoire de la méningite. De là vient qu'ils tâchaient d'en rafraîchir quelque peu la surface métallique en la recouvrant de larges feuilles de vegétaux comme le cardon, le pourpier, qui depuis, stylisés par l'hédauderie, ont constitué les lambrequins artistiques qui sont l'orgueil et l'ornement des blasons.

Ces deux garnitures d'une hauteur approximative de 2 cm. et d'une circonférence de 46 cm. pour la plus petite, de 58 cm. pour la plus grande, dans leur plus haute partie, et d'un diamètre un peu plus grand à leur tour intérieur, ont sur toute leur longueur quelques trous, celui que nous supposons d'exécution récente étant d'un plus grand diamètre. Il faut croire que ces trous furent destinés à ce que l'on y passât des fils avec lesquels s'assujétissaient les bandelettes qui, enroulées autour des cercles, empêchaient le contact direct du fer sur la voûte du crâne des malades, en même temps qu'ils rendaient plus facile

l'ajustement à la taille des différentes têtes. Nous trouvons encore un indice plus certain que le cercle intérieur est d'une époque plus récente dans la forme cylindrique de sa courbe, la base la plus grande étant en bas, et donnant encore plus de facilité pour l'accommoder à la tête, chose qui ne fut pas prévue dans la construction de l'anneau de desssus,

Le caractère religieux de la couronne — bien que nous ne connaissions pas le but de son intention curative — reste démontré rien qu'en s'arrêtant au fait que les arcs suivant le petit cercle au sommet sont au nombre de trois, et au nombre de trois également ceux qui vont depuis le grand cercle jusqu'au petit cercle.

Leur nombre est sans doute un hommage à la mémoire de la Passion de Jésus. A la convergence de ces arcs, fait saillie une petite pointe de fer de 5 cm. de longueur, minutieusement ouvrée, de forme rudimentairement cylindrique, sur la surface de laquelle on remarque les traces de l'instrument à main avec lequel elle fut inhabilement tournée. Ladite pointe se trouve surmontée d'une croix « pattée » de 2 cm. 5 de côté, aux branches égales, qui rappelle la première croix qu'employèrent les chevaliers de l'Hôpital construit à côté du Saint-Sépulcre.

Sur la tige supérieure, il semble qu'un lourd ciseau ait voulu laisser la trace d'une « H ». Serait-elle une invocation à Jésus, vu l'initiale primitive de ce nom ? Peut-être veut-elle se rapporter à Hierusalem dont, paraît-il, Godefroy de Bouillon prit la première lettre comme emblême pour la milice du Saint-Sépulcre ? Ou, par aventure, serait-ce là l'initiale correspondant au nom de l'artisan ?

Les trois hypothèses peuvent s'admettre.

J'ai vu souvent la forme de cette croix répétée dans la Bibliothèque Musée de la vieille Abbaye du Temple à Londres.

Tout ceci m'a amené à croire que, cette couronne faite en une seule fois, ou modifiée au cours des âges, a été importée des lieux saints de Palestine, comme une Relique douée de vertus, pour avoir été touchée par la main du prêtre ou s'être trouvée en contact d'objets liés directement à la Passion. Ou, d'autre part, elle peut être une réplique de celle qui, suivant la plus grande probabilité était employée à l'hôpital de Jérusalem, réplique qui, si nous nous rangeons à cette hypothèse, aurait été faite à la vue des résultats curatifs qu'auraient cru constater les croisés qui assistèrent à la nouvelle conquête des lieux où s'était développé le christianisme.

Cet objet, soit qu'il ait été importé d'Asie, soit qu'il ait été fait en Espagne, et sans doute dans l'un et l'autre cas, provenant de la milice de l'ordre de saint Jean, est à mon avis digne d'une étude, en raison de sa rareté dans mon pays, et pour sa forme, différente de celle qui jusqu'ici a été décrite lorsqu'on a traité des divers modèles rencontrés en d'autres nations.

C'est pourquoi je me suis décidé à la soumettre à votre attention éclairée donnant par avance ma complète adhésion aux conclusions qu'il vous semblera opportun de formuler.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à ces lignes: Comme je considère que le Musée d'Histoire médicale Wellcome est une sorte de filiale de la Société internationale d'Histoire de la Médecine, j'offre au nom de l'Espagne d'envoyer à ce Musée d'Angleterre, une réplique de cette couronne, qui a la prétention, selon la légende, de guérir les maux de tête, contrairement à ce que nous apprend l'Histoire sur d'autres genres de couronnes, lesquelles, au cours des siècles, furent la perte de tant de têtes.....

IMHOTEP, THE VISIER AND PHYSICIAN OF KING ZOSER, AND AFTERWARDS THE EGYPTIAN DEITY OF MEDICINE

JAMIESON B. HURRY

Like most of the ancient races of the world the Egyptians found a place in their hagiology for various deities to whom were attributed the invention of arts and sciences, including medicine. Amongst those most generally referred to are the Hawk-headed sun-god Ra, the wonder-working Isis with her child the sun-god Horus, Ptah, the father of the gods, and especially the ibis-headed moon-god Thoth, the reputed author of religious and scientific works, including treatises on medicine. Less important members of the Egyptian Pantheon were Chnum with ram's horns and the lion-headed goddess Sekhmet, who were worshipped as the tutelary deities of procreation and child-birth. All these deities, however, were probably mythical creations of the imagination and therefore lack the fascination associated with a human personality.

Of outstanding interest, on the other hand, is the famous Imhotep, who first appeared on the stage of history as the visier-physician of King Zoser, nearly 3,000 years ago, and who so impressed his fellow countrymen with his skill in healing diseases that eventually he was raised first to the status of demigod and later on to that of the Egyptian deity of medicine.

Descended from a distinguished architect named Kanofer Imhotep appears to have received a liberal education, so far as such was possible in those far off days. At any rate, he grew up as an erudite, versatile man, a sort of aristotelian genius, who took all knowledge for his province.

Imhotep signifies "he who cometh in peace", a name which in itself must have been a blessing to a healer of the sick.

It will be convenient to divide his career into three periods, and to consider in order:

I. Imhotep as a Contemporary of King Zoser. Ca. 2980 B.C.
II. Imhotep as a Medical Demigod. Ca. 2850 B.C.
III. Imhotep as a Full Deity of Medicine. Ca. 525 B.C. (Persian period.)

I. Imhotep as a Contemporary of King Zoser.

Imhotep devoted his life to various activities which may be grouped as follows:

(*a*) Grand Visier of King Zoser.
(*b*) Architect.

(*c*) Priest of Ra and Kherheb.
(*d*) Sage and Scribe.
(*e*) Astronomer.
(*f*) Magician — Physician.

Time will only allow a brief reference to most of these activities.

The office of Visier to the ruling Pharoah was one of high dignity and responsibility. The occupant of the post was a sort of Joseph, whose jurisdiction extended over the various departments of state. Although no specific duties of the office under King Zoser are on record, many details of the duties of visiers under late Egyptian Kings are known, and we may fairly conclude that similar duties were carried out by Imhotep.

The following list of titles in itself indicates the manifold responsibilities of the office: "chief judge", "overseer of the king's records", "bearer of the royal seal", "chief of all works of the King", "supervisor of that which Heaven brings, the Earth creates and the Nile brings", "supervisor of everything in this whole land". Amongst some of the departments of his offices are mentioned the Judiciary, the Treasury, War (Army and Navy), the Interior, Agriculture and the General Executive. A prodigy of efficiency must have been required to carry out such multifarious duties.

Imhotep was also a great architect, and in all probability designed for his royal master the well-known Step-Pyramid of Sakkarah, near Memphis, and familiar to every tourist who ascends the Nile. Such a landmark in the history of architecture is enough to confer immortality on any builder, but Imhotep also founded the school of architecture which was responsible for the other pyramids, which rank among the wonders of the world.

Imhotep enjoyed the reputation of being "one of the greatest Egyptian sages"; his fame for wisdom made so deep an impression on his countrymen that it endured as a tradition for many centuries.

As regards his literary activities, he is said to have produced works on medicine and architecture, as well as on more general subjects, and some of his works were extant at the dawn of the Christian era. His proverbs, embodying the philosophy of life which experience had taught, were handed down from generation to generation, and were noted for their grace and poetic diction, their author being described as "master of poetry". We shall see later that his eminence as a man of letters led him to be recognised as the patron of scribes, as well as one of the greatest of Egyptian sages. Of special interest to the medical profession is the fact that Imhotep was a great magician-physician, and owed his reputation and subsequent deification to his skill as a healer of the sick.

Egyptian medicine in the time of the Pharaohs was a strange medley of magic and medicine. Magic is generally admitted to be the older of the two, and never lost hold of her off-spring. Magical papyri are invariably leavened with medical prescriptions, while medical papyri are constantly interspersed with magical incantations. It will be convenient in the first place to summarise the achievements in medicine and then deal with the elements of magic and occultism which were so closely interwoven with them.

Fortunately a considerable number of medical documents have survived, written in the hieratic script on rolls of papyrus. The most important of these is the Ebers Papyrus, which was actually written in the early XVIIIth Dynasty *ca.* 1550 B.C., but which was evidently compiled from one or more other books many centuries earlier. Indeed the document itself states that some portions date from the 1st Dynasty, and therefore was in part at least in existance during Imhotep's lifetime. The Papyrus contains a long list of prescriptions

for numerous named ailments, and specifies the remedies used as well as their doses and the mode of administration. Evidently considerable progress had been made, especially in diagnosis and therapautics; there was a real interest in disease. Knowledge was admittedly empiric, but the accumulated experience of remedies employed during many centuries had borne rich fruit. At least fifteen distinct diseases of the abdomen, eleven of the bladder, ten of the rectum and anus, twenty-nine of the eyes, six of the ears, eighteen of the skin were diagnosed and treated on definite principles. From the symptoms described in the papyri about 250 different kinds of diseases can be identified. Evidently the physicians who practised on the banks of the Nile possessed in some measure the scientific spirit, were capable of accurate clinical observations and competent to co-ordinate and interpret symptoms. So minute a classification of disease implies considerable scientific advance.

The Edwin Smith papyrus also reveals to us that there were in early Egypt practitioners who practised dissection of the human body, organised their observations and based conclusions on the facts they had observed. In the words of Foucart: "The Egyptian art of healing constituted from the very beginning a system several thousands years in advance of the rest of human society."

No sketch of the Egyptian knowledge of medicine, however, is complete without reference to the prevailing faith in magic.

Disease was generally attributed, not to a disturbance of normal functions, but to a malign spirit or god who had entered the body and attacked it furiously. Unless this evil spirit could be expelled before irreparable damage had been done, recovery was hopeless. The evil spirits or demons insinuated themselves into the individual by the nostrils, mouth or ears, and once inside devoured his vital substance. The magician-physician who treated the sick person must first of all discover the nature and if possible the name of the evil spirit in possession and then seek to expel it by every means in his power. He must therefore be expert in magic, knowing suitable incantations and skilful in making amulets adapted to the occasion. As opportunity presents he must resort to invocations and impressive ritual. Appropriate remedies must also be tried, and recourse paid to the rich pharmacopoeia which the experience of centuries had accumulated. The best practitioners carefully diagnosed between those cases for which magic and exorcisms were most suited, those for which incubations in the temples promised the best results and those that called for incantations reinforced by drugs.

The following is an example of the incantation with which the invalid swallowed his medicine: "Welcome, remedy, welcome, which destroyest the trouble in this my heart and in these my limbs. The magic of Horus is victorious in the remedy."

We have no reason to think that Imhotep was in advance of this time as regards the relations between magic and medicine. But that he was a particularly successful practitioner of the healing art seems clear from his being subsequently raised to the rank of demigod and eventually to the rank of a full deity.

He was eventually buried at Memphis, where in the temple associated with his name his work was carried on by his successors.

II. Imhotep as a Medical Demigod.

For many years Egyptologists have been puzzled to explain why Imhotep who lived in the days of Kings Zoser, *ca.* 2900 B.C., was not ranked among the full gods of Egypt until the Persian period, commencing in 525 B.C. The

apotheosis of a man, however distinguished, so many centuries after his life on earth seem indeed mysterious. The explanation appears to be that first suggested by Erman, viz. that Imhotep at any rate during a large part of the interval was regarded as a sort of hero or demigod and received a semi-divine worship. Erman suggested that this rank of demigod was bestowed on him at the time of the New Kingdom, *i.e.* about 1580 B.C., but more recent evidence seems to indicate that the demigod stage was reached at a much earlier period.

In one of the Oxyrhynous Papyri written in Greek, and dating probably from the second century and published by Grenfell and Hunt, we read that King Mycerinus (ca. 2860 B.C.) established temples and endowments for Imhotep the son of Ptah and other persons. Consequently if this papyrus is to be trusted Imhotep was worshipped as early as the days of the IVth dynasty and had a temple which was resorted to by the sick.

The same Papyrus gives an interesting account of the practice of incubation sleep, during which two persons were cured of their disease. In the first case Imhotep appeared to a sick woman in a dream and healed her of a quartan ague. In the second case the patient, the son of the last-mentioned, was attacked by the symptoms of pleurisy. He also hastened to the shrine of Imhotep, and was likewise cured by the god who appeared to him in a vision.

The Egyptians probably regarded these demigods somewhat as the Greeks later on revered their hero-gods, and rendered them a semi-divine worship. Erman writes:

> "Out of this esteem for the ancient wisdom there arose the veneration manifested at this late time for those who had been leaders of the nation in the primitive period. They had previously been looked upon as people of renown, now some of them were regarded as demigods . . . Among them is Imhotep, a man who belonged to the court of Zoser, one of the earliest of the kings of Egypt, and who was remembered by the people as the celebrated royal architect, and as the author of ancient literature."

This view of the demigod stage being deferred till the New Kingdom seems no longer tenable in view of the quotation from the Oxyrhynous Papyrus given above.

It is also during this demigod stage, in the XVIIIth dynasty (Amenhotep III) that arose the custom amongst Egyptian scribes of pouring a libation out of their water bowl to that most famous of scribes, Imhotep. This custom, as A. H. Gardiner points out, indicates that at that period he was already regarded as a demigod. In other words, Imhotep seems to have been held in the XVIIIth dynasty in much the same esteem as in Ptolemaic times.

III. The Apotheosis of Imhotep as God of Medicine.

The apotheosis of the demigod Imhotep appears to have taken place in the Persian period, somewhere about 525 B.C., the year in which Egypt was conquered by Cambyses and became a Persian province. To this new Egyptian god is now assigned a divine father, Ptah, in place of his human father, Kanofer, and he becomes a member of the great Triad of Memphis, which includes Ptah, Sekhet and Imhotep. His mother Khredounch and his wife Ronpenofret become in their turn the mother and wife of a god. Imhotep later on was called Imouthes or Asklepius by the Graeco-Egyptians, who gradually assimilated him with their own deity of medicine.

The cult of Imhotep was probably first associated with his tomb, which was situated outside the city of Memphis on the edge of the desert, near the

Serapeum and the modern village of Abusir. It was therefore near to the pyramid which Imhotep built for his patron and royal master, Zoser; near by also was his temple, which the Greeks called "the Asklepieion".

As time went on Imhotep became more and more generally accepted as the deity of medicine, and worshipped throughout Egypt as on a level with the true gods of that country.

A similar process of gradual elevation to the rank of demigod and finally to full deity occurred in the case of another noted sage, viz., Amenhotep son of Hapu, and Vizier to King Amenhotep III.

At least two temples are known to have been built in honour of Imhotep. The first one was at Memphis, and became a famous hospital and school of medicine. Doubtless countless numbers of sick, maimed and blind persons resorted to that shrine, and returned to their simple mud hovel nestling under the date palms or amongst the millet fields, full of gratitude for renewed health and strength. This good magician-physician was eventually laid to rest near the temple, where he had spent his days in relieving pain and prolonging life. For him we cannot doubt that *sedare dolorem divinum opus.*

The other temple of Imhotep was at Philae; of this, a glorious specimen of Egyptian architecture, a large portion has survived to this day, in spite of its immersion in a huge reservoir. Some of the halls which were used for clinical purposes thousands of years ago are still extant.

This temple was built under the Ptolemies, the hiernglyphic inscriptions being those of Ptolemy IV (Philopator), while the Greek text over the door was placed there by the command of Ptolemy V (Epiphanes). From one of the former we obtain the following address to Imhotep:

> "Great one, Sone of Ptah, the creative god, made by Thenen, begotten and beloved by him, the god divine forms in the temples, who giveth life to all men, the might one of wonders, the maker of times (?) who cometh unto him that calleth upon him, wheresoever he may be, who giveth sons to the childless, the chief KHERHEP (*i.e.* the wisest and most learned one), the image and likeness of Thoth the wise."

Apart from the temples of Imhotep we have records of a sanatorium associated with his name and located in the upper court of the temple of Hatsheput at Deir-el-Bahri to the west of Thebes. This sanatorium appears to have been established in Ptolemaic times, and on its walls are scribbled invocations to Imhotep. This is probably the earliest record of which any record is extant.

There are some interesting stories extant showing how patients used to resort to the temples of Imhotep and spend the night there in the hope that the god would appear to them in a dream and cure their disease. Such incubation sleep was often made use of in cases of sterility.

As the centuries rolled by the worship of Imhotep spread more and more widely until eventually he became recognised all over Egypt as the god of medicine. The learned magician physician of the time of King Zoser became one of the most popular deities, as we learn from the eulogistic appreciations that have been handed down to us. Thus in the ancient Papyri he is described as "the good physician of gods and men, a kind and merciful god assuaging the sufferings of those in pain, healing the diseases of men, and giving peaceful sleep to the restless and suffering." Elsewhere he is spoken of as « the god who protects human beings, who gives to him who calls upon him, who gives life to men and women, and who gives life to all who are bounden to him." At other times he is described as the "god who looks after the sick" and "the worshipful or holy god who gives a son to him who has none". Another testi-

mony says that he visited the suffering "to give them peaceful sleep and heal their pains and diseases." Breastead thus summarises his remarkable career. "The great wise man Imhotep was one of King Zoser's chief advisers. In priestly wisdom in magic, in the formulation of wise proverbs, in medicine, in architecture, this remarkable figure of Zoser's reign left so notable a reputation that his name was never forgotten. The people sang of his proverbs centuries later, and 2,500 years after his death he had become a god of medicine whom the Greeks, who called him Imouthes, identified with their own Aesculapius."

Honour to whom Honour is due.

It is strange that the claims of Imhotep to be recognised as the patron saint of medicine have been so neglected.

Many centuries before the exodus of the Israelites from Egypt, long before the recognition of Asklepius by the Greeks as their god of medicine, long before the days of Homer, long before the birth of Hippocrates, there was in Egypt an magician-physician who became so famous for his skill in healing disease that he became generally recognised as the Egyptian god of medicine. To him surely belongs the highest place in our hagiology; to him should physicians all the world over look up to as the patron saint of the healing art, as the emblematic god of medicine.

The reason for the neglect of Imhotep doubtless lies in the fact that it is only since Champollion decyphered the hieroglyphs about a century ago that the civilisation of ancient Egypt became known to the learned world; until then all contemporary records, whether depicted in the temples or tombs, or inscribed on papyri, were unintelligible. Meanwhile Greek and Roman scholarship had for many centuries been familiar to the world of letters, with the result that the mythological lore relating to the classical deities of the healing art had become interwoven with the history of medicine in all civilised countries, to the exclusion of the much older Egyptian deities.

Surely the time has come to do justice to the venerable figure, described in the above pages, and to elevate Imhotep to the place of honour which is his due.

THE BIRTH OF THE CENTAUR CHIRON

Charles Greene CUMSTON

That Chiron the Centaur is a very ancient diety there can be no doubt. The epoch in which the action of Argonautics takes place is quite remote from that of the epopées of either Achilles or Ulysses. In the Odyssey, Homer refers to the ship Argo, while according to Apollonios the future hero of the Iliad was still a mere babe carried in the arms of Chiron's wife at the time the Argo set forth. From this remark it is evident that Chiron was known to the Greeks in the pre-Homeric period.

According to the theogony of Orpheus the God Cronos wrenched the sovereignty of the world from his father Ophion. Apollonios complacently relates the ridiculous and scandalous adventure that befell Cronos, which is not mentioned in the theogony of Hesiod. "Now while he was reigning over the Titans in Olympus... the Ouranid Cronos, deceiving Rhea, became united with Phylyra. While they were upon their couch the goddess took them by surprise. Cronos leaped from the bed and fled, similar in shape to a horse with a thick mane. And the oceanid Philyra, full of shame, leaving these places, which were her usual abode, came into the long chains of the mountains of Pelasgas, where she gave birth to the monster Chiron, who resembled both a god and a horse, the fruit of this equivocal union."

This flight of the guilty husband, who, being caught in the act of adultery by his wife, is a comic episode which seems to have been invented by Apollonics at least we know of no work prior to the Argonautics in which this legend is related. Virgil translates almost literally this passage from the Alexandrin poem when he depicts "Saturn, upon the arrival of his wife, spreading his mane over his horse's neck and, in his rapid flight, filling the high Pelion with a shrill neigh."

> ... Iubam cervice effudit equina
> Coniugis adventu pernix Saturnus et altum
> Pelion hinnitu fugiens implevit acuto.
> *(Georg., III, v.* 93.*)*

But it is not in the Eneid that this scandalous episode of the Alexandrin epopée is to be found; Virgil alludes to it in the Georgics when the nymph Clymene gives a long chronicle of the scandalous happenings in Olympus.

The ancient writers do not agree on the origin of Chiron. Hesiod, in his Theogony, says that Chiron was the son of Philyra and designates him by the epithet of Philyrid, as one of the children born of an unknown father who bear the name of their mother. In the Thessalics, Suidas says that Chiron was, as were all the Centaurs, the son of Ixion and brother of Peirithoos. But this origin attributed to Chrion does not seem to be generally adopted. The Scholiast of the Argonautics says that: "the author of the Gigantomachy says that

Cronos, metaphorosed into a horse, became united with Philyra, and because of this, Chiron, who was born of this union, was a Hippocentaur." Of this poem nothing is known, neither the date when it was composed nor the name of its author. It has been identified with the Cyclical poem The Titanomachy, attributed to Eumelos. However this may be, everything we know of the Gigantomachy is most indefinite, so that it is probably better to accept Keil's opinion, who places the unknown author among the *incerti poetae*. The most ancient author who, as far as we are able to ascertain, attributed the birth of Chiron to the union of Cronos and Philyra consequently is Pherecydes. The Scholiastic of the Argonautics says: "Pherecydes says that Cronos, changed into a horse, became united with Philyra, daughter of Oceanos, and for this reason Chiron possessed a double attribute, that of a man and a horse."

This is the tradition most commonly accepted since Pherecydes, but Apollonios is careful in accepting this version, such as it is. The learned scepticism of the Museon of Alexandria resorted to subtility in the explanation of all things. Apollonios, who had read Aristophanes' comedies, in which the gods are ridiculed, and who also was conversant with the medical doctrines of his illustrious fellow-citizens Herophilos and Erasistratus, knew full well that Castor, Pollux and Perseus had been conceived by Zeus when the god appeared as a swan or a shower of gold, yet nevertheless they were heroes quite like the most beautiful of the sons of men. He therefore invents occurrences which the author of the Gigantomachy and Pherecydes had certainly not thought of; the double nature of the Centaur is the result of two successive shapes that Cronos assumed at the time when Chiron was conceived. Apollonios, who only partially believed in the gods whose history he wrote as a sage, amused himself by placing Cronos in the position of a husband in a farce taken by surprise by a jealous wife. Hence, Chiron bears the results of his father's fright.

We know that Chiron, the mildest and most just of all the Centaurs, was the teacher of medicine to all the heroes of Thessaly, Jason among them, as is stated by the Scholiast (*Scol. Argon. I, V*, 511-512) who at the same time points out that his name was given him on account of his success in the study of medicine.

Philyra, the mother of Chiron, and Chariclo, his wife, were both Nymphs. Now, as the Nymphs in general were the goddesses of running waters, including the thermo-mineral waters which cure disease, they were connected with the healing art, and, as they were also prophetesses, they could foretell and reveal the final outcome of all ills in man.

NOTES SUR JACQUES DAVIEL

M. LAIGNEL-LAVASTINE

A l'occasion de ma venue ici, je voudrais rendre hommage à l'hospitalité genevoise, en disant quelques mots de mon 4me arrière-grand-oncle, Jacques Daviel, qui mourut dans votre ville le 30 septembre 1762. Mon ami Patry a esquissé avec éloquence la physionomie scientifique de Daviel. Je ne referai pas, après d'autres, la biographie complète de Daviel, dont la méthode d'opération de la cataracte par extraction est universellement connue. Je ne désire signaler que quelques détails, la chirurgie suit l'anatomie.

C'est parce que *Michel Brisseau le Tournainien* [1] démontra que le cristallin est le siège de la cataracte que Daviel put méthodiquement régler la technique de son extraction.

Avant Daviel on avait quelquefois extrait le cristallin. *Saint-Yves, Petit, Méry, Jutzeler* ont été cités comme des précurseurs, mais leurs opérations n'étaient pas réglées. Daviel conçut exactement sa méthode et l'exécuta parfaitement. Son point de départ fut l'opération malheureuse qu'il fit le 8 avril 1745 et non le 2 avril comme on le réptèe souvent, sur le Père Félix, moine d'Equilles, à l'Hôtel-Dieu de Marseille. Ce fut du reste un remarquable insuccès, comme le dit très justement le professeur Aubaret [2] et certes, ajoute-t-il, « si la grande découverte peut être considérée néanmoins comme datant de ce malheureux cas initial, c'est que Daviel eut à ce moment-là l'éclair du génie ». Ecoutons Daviel [3] nous expliquer lui-même la genèse de sa découverte: « Le cas, que le hasard venait de me présenter, me fit prendre la résolution de ne plus opérer qu'en ouvrant la cornée, comme j'avais fait à l'ermite et d'aller chercher le cristallin dans son châton pour le faire passer par la prunelle et le tirer ensuite de l'œil. Je fis pour la première fois cette opération sur une femme. J'ouvris la cornée comme je l'ai expliqué. Ensuite portant la petite spatule comme je l'ai déjà dit sur la partie supérieure de la cataracte, je la détachai et la tirai en morceaux de l'œil avec cet instrument. La prunelle parut nette, la malade n'eut pas le moindre accident et fut guérie quinze jours après. Ce succès m'ayant encouragé à pratiquer cette méthode, elle me réussit encore sur quatre cas. »

A la suite de ce mémoire, Daviel fut nommé chirurgien ordinaire, puis chirurgien-oculiste du roi.

Bientôt, à l'apogée de sa carrière, il a réussi 182 extractions de cataracte sur 206 et l'Europe entière le consulta.

[1] Brisseaule fils. *Traité de la cataracte et du plamcoma.* Paris, Laurent d'Houry. 1709.

[2] Aubaret. Leçon d'ouverture du Cours de chimique ophtalmologique prononcée le 14 mars 1914 à l'Hôtel-Dieu de Marseille. *Marseille médicale,* 15 avril 1914.

[3] Daviel. Académie royale de chirurgie. 16 novembre 1752. *Comptes-rendus.*

Pareil succès souleva naturellement des remous dans la gent médicale. Ils ne surprirent pas Daviel, qui savait se servir de la plume comme du bistouri. Frère Côme qui, entre autres, avait tenté de s'attribuer une partie tout au moins de la découverte, s'en mordit les doigts. « Ce moine, écrivit Daviel, a fendu la cornée transparente précisément sur le milieu de l'œil, mais d'un angle à l'autre et par conséquent a traversé la prunelle. L'opération a fort mal réussi et le malade a l'œil merlan et atrophié. M. de Vermale a nommé ma méthode l'opération daviélique et j'ai nommé celle du frère Côme l'opération comique. » Mon oncle avait de l'esprit.

L'importance sociale de sa découverte a été bien jugée par Diderot dans sa *Lettre sur les aveugles :* « Qui n'a pas connu ou entendu parler du fameux Daviel ? J'ai assisté plusieurs fois à ses opérations. La bienfaisance de Daviel conduisait de toutes les provinces du royaume dans son laboratoire des malades indigents qui venaient implorer ses secours, et sa réputation y appelait une assemblée curieuse, instruite et nombreuse. Je crois que nous en faisions partie le même jour, M. Marmontel et moi. Le malade était assis, voilà sa cataracte enlevée. Daviel pose sa main sur les deux yeux qu'il venait de rouvrir à la lumière. Une femme âgée, debout à côté de lui, montrait le plus vif intérêt au succès de l'opération ; elle tremblait de tous ses membres à chaque mouvement de l'opérateur. Celui-ci lui fait le signe d'approcher et la place à genoux en face de l'opéré ; il éloigne ses mains ; le malade ouvre les yeux, il voit, il s'écrie : « Ah ! c'est ma mère !... » Je n'ai jamais entendu un cri plus pathétique ; il me semble que je l'entends encore. La vieille femme s'évanouit, les larmes coulent des yeux des assistants et les aumônes tombent de leurs bourses. »

Pareille scène parle aux yeux, si j'ose le dire. Aussi l'iconographie de l'opération de Daviel suivit de peu sa découverte. Un dessin du peintre *François Devosge*, qui fut guéri par Daviel d'une double cataracte traumatique, fut gravé par *Noël Lemire*. Cette estampe, communiquée par mon cousin Alfred Daviel à Firmin Gicht, qui la publia dans *Le XVIII^e siècle : lettres, sciences et arts*, représente, avec la figuration allégorique de l'époque, Daviel conduit par la Gloire au temple de Mémoire, cependant que la Renommée embouche sa trompette. Le portrait de Daviel dans un médaillon au bas de l'estampe reproduit une gravure moins fine des traits de Daviel.

Récemment, en 1924, E. Meier fit un tableau représentant Daviel opérant l'ermite d'Equilles à l'Hôtel-Dieu de Marseille, comme le montre cette photographie que m'a amicalement donnée mon collègue Aubaret.

Daviel ne fut pas seulement un oculiste génial, il fut un anatomiste insatiable, selon le mot de M. de Joyeuse, et organisa à Marseille le premier enseignement anatomique de province en France. Les échevins de Marseille autorisèrent son cours le 4 mai 1728 et l'amphithéâtre St-Côme à Paris date de 1724.

Daviel fut toujours reconnaissant à la municipalité de Marseille de ce qu'elle avait fait pour lui. Cette reproduction d'autographe, que m'a communiquée M. Aubaret et que je vous fais passer, le démontre avec évidence.

Si Marseille est toujours restée si près du cœur de Daviel, c'est qu'il n'y avait pas seulement goûté la gloire en découvrant l'extraction de la caratacte et en enseignant l'anatomie, mais encore senti l'âpre joie du danger vaincu et le bonheur interne de l'amour partagé.

On connait sa belle conduite pendant la peste de 1720. Quand elle diminua à Marseille, comme elle sévissait encore en Provence, Daviel la poursuivit à Dijon, à Toulon, à Arles, à Salon. Il se maria dans cette ville. Il s'y lia avec le chirurgien Félix, « père de deux ravissantes créatures. Marie, la cadette, fut atteinte de la peste et mourut le 23 septembre 1721, à l'âge de 18 ans. Daviel

l'avait soignée à l'infirmerie St-Roch avec une touchante sollicitude, une affectueuse assiduité qui avait ému toute la famille et plus particulièrement la fille aînée, Annette. Les heures de douleur passées au chevet de la malade avaient engendré la sympathie entre les deux jeunes gens. L'affection suivit naturellement, l'amour ensuite [1] ». Cette idylle sous l'orage fut bénie le 19 avril 1732.

Mais la peste reprend à Marseille. Daviel y court et sa conduite est telle que le Régent lui donne le ruban cramoisi et la croix de St-Roch « proptor gugatam pestem Marsiliensem » pour avoir mis en fuite la peste à Marseille [2].

En terminant voici communication de l'extrait de naissance de Jacques Daviel. On y voit qu'il était fils de Pierre Daviel, tabellion royal. C'est son parrain, son oncle Jean Daviel, qui était médecin.

Entre la naissance et la mort de Daviel, 69 années se sont écoulées et depuis un siècle et demi que Jacques Daviel est enterré dans le cimetière du Grand-Saconnex, la trace de son tombeau s'est perdue. Aussi, quand, en 1885, les médecins genevois voulurent élever à Daviel un monument, le mirent-ils contre le mur du cimetière. Je suis allé y porter quelques fleurs. La pierre verticale, qui contient au centre le médaillon de Daviel, est toujours bien telle que l'avait vue mon père, qui en avait, lors de l'inauguration, rapporté une photographie. La petite église catholique du Grand-Saconnex, dont le clocher pointu se mêle aux branches des arbres, ferme le cimetière au sud. Le monument de Daviel est tourné vers le nord, au bord de la route de Ferney. Le souvenir de Voltaire se mêle à celui de Daviel dans ce calme village suisse et le Français qui passe ne peut s'empêcher de voir en ces deux tombes comme un double rayon, brillant à l'étranger, des feux de sa patrie.

[1] Chavernac. Discours à l'inauguration de la statue de Daviel à Bernaz. 29 juillet 1906.
[2] Aubaret, *loc. cit.*

DIPLOMES DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

Paul DELMAS

Les grands corps savants ont coutume d'attester l'origine des degrés qu'ils confèrent par la remise aux impétrants de pièces authentiques. Sans autre interruption, et encore de pure apparence, puisque sa vie intérieure n'en a point subi, que le temps écoulé du 19 août 1792, où était promulguée la loi supprimant les associations, au 14 Frimaire an III, dont la loi faisait revivre les Écoles de Santé, la Faculté de Médecine de Montpellier conserve fidèlement les archives de l'ancienne Université de Médecine dont elle est la fille et la continuatrice. Parmi tant d'autres richesses, elle garde dans le rayon des manuscrits de sa bibliothèque (Série H, nº 591) une série, sans doute unique, de lettres doctorales au nom de Charles Louis Dumas, de Lyon, appelé par la suite à fournir une brillante carrière puisque, devenu professeur de la nouvelle faculté de médecine, il en était le doyen ainsi que recteur de l'Académie de Montpellier et associé de l'Institut de France, quand il mourut le 2 avril 1813 à l'âge de 48 ans et 2 mois.

Cet ensemble de pièces comporte sept grands feuillets de parchemin. Pour la facilité de leur consultation, ils sont, depuis juillet 1925, exposés sous verre dans la salle des archives, salle Jean Astruc, troisième pièce du Musée Atger. D'une exécution matérielle uniforme, chaque pièce est imprimée, dans un encadrement à trois filets cantonné d'une fleur de lys, en caractères romains constituant une formule passe partout où les blancs sont réservés pour les mentions manuscrites individuelles.

Toutes composées selon le diamètre transversal du parchemin, elles sont cependant de deux sortes.

Les pièces 1 (pro baccalaureatus gradu), 5 (pro puncto rigoroso), 6 (pro licentiæ gradu), et 7 (pro doctoratus gradu), sont de plus grand format: rectangulaire elles mesurent 37 sur 47 cm. Les signatures exceptées, les mentions manuscrites y sont tracées en lettres d'or saillantes, d'une élégante écriture batarde.

Les pièces 2 (pro N. D. Decano), 3 (nos doctores... etc.) et 4 (pro N. D. Cancellario) sont de dimensions un peu plus réduites, puisqu'elles n'ont que 31 sur 38 cm. Les deux angles supérieurs en sont représentés par un quart de circonférence de 7 cm. environ de rayon. Le texte manuscrit est d'une écriture cursive très lisible de la fin du XVIII^{e} siècle, mais l'encre primitivement noire a un peu jauni par l'effet du temps.

A signaler enfin, en ce qui concerne leur état matériel, qu'à l'exception des pièces 1 et 3 qui n'en comportent pas, toutes les autres offrent, entre le bord inférieur de l'encadrement et celui du parchemin, treize perforations ainsi réparties: 8 d'entre elles forment une circonférence dont les deux grands axes

intérieurs présentent cinq autres perforations équidistantes formant une croix. Dans ces trous est encore passé un ruban de soie rouge, dont la teinte a depuis viré au rose pâle, réalisant une rosette des plus gracieuses de 4,5 cm. de diamètre. L'extrémité du chef terminal est aujourd'hui libre. Elle supportait primitivement un sceau de cire d'Espagne dont la restitution est des plus simples, puisque la teneur, quand elle ne figure pas dans l'acte, s'est retrouvee dans le livre d'Astruc (mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté, etc. in-4°, Paris 1767), pages 89 et 90.

La rédaction de tous ces actes est exclusivement latine. L'Université de médecine, autonome puisqu'elle avait son propre chancelier, était cependant sous l'autorité épiscopale; le prélat était en effet le « conservateur et juge de ses libertés, exemptions et privilèges », et le latin a été de tout temps la langue officielle de l'église catholique, afin d'être entendue de toutes les nations sur lesquelles elle prime spirituellement. Mais aussi le recrutement de l'Ecole, dès ses origines, a porté sur tous les pays de l'Europe occidentale. Seul le latin était employé à l'intérieur de la Faculté et dans toutes les pièces qui en émanaient.

Le style de ces diplômes est quelque peu solennel. Après la « salutation » qui renferme le nom du signataire avec ses titres (et mention est faite de l'absence du chancelier, quand celui-ci, absent, est suppléé par le doyen), la « narration » et le « dispositif » attribuent, aux professeurs, dont il est fait mention, les qualificatifs les plus pompeux: « nobles seigneurs... très illustres professeurs... hommes éminents... ». L'Université y est réputée « vénérable ». Encore que le document soit imprimé, et la valeur des candidats sans doute inégale, l'impétrant y est toujours « distingué... ou illustre ». La qualité de ses épreuves, l'étendue de ses connaissances, la pureté de ses mœurs y sont appréciées en termes si dithyrambiques que la « commission exécutoriale » paraît à peine égale à son mérite.

Abstraction faite d'une forme si emphatique, le texte de ces sept pièces jalonne la route des étapes franchies pour accéder au grade suprême. Il ne faut pas moins de seize étapes pour y accéder. H TEKNH MAKPH, lit-on encore aujourd'hui dans l'un des sceaux de l'Ecole. Mais ce n'est point d'un coup que s'est constituée cette suite de degrés telle que la montrent nos diplômes, en exécution de l'édit royal de mars 1707, modifié par délibération de l'école en date du 8 septembre 1732, pour valoir jusqu'à sa mort légale en 1792.

Faute de retracer l'esprit qui a procédé à cette lente cristallisation au cours des siècles, rien de si complexe et de moins intelligible.

Dès le X^e^ siècle que des particuliers, chacun en leur privé, reçoivent quiconque voudra contre redevance prendre connaissance des traductions d'Hippocrate dont ils sont possesseurs, il n'est d'autre règle aux études que le temps fixé par l'intéressé lui même, sans qu'aucune sanction intervienne pour en marquer le terme.

Mais vers la fin du XI^e^ siècle, à ces médecins, la plupart juifs et d'origine espagnole, se viennent ajouter en 1088 de nouveaux enseigneurs, salernitains d'origine, de doctrine hippocratique, eux aussi, mais de formation chrétienne. La discorde s'allume entre les deux groupes du fait de rivalités et de surenchères. Sollicité d'intervenir, Guilhaume VIII, seigneur de Montpellier, se refuse dans sa déclaration de janvier 1181 de réglementer des études qu'il entend laisser pleinement libres.

L'excès des abus, nés de l'absence de toute réglementation, aboutira à la première codification des études par les statuts du cardinal Conrad en 1220. Seule l'autorité romaine, déléguée par ce texte à l'évêque de Maguelonne, pouvait donner force de loi à une discipline nouvelle.

L'essentiel s'y ramène à ces deux points:

Les maîtres en médecine, jusqu'alors isolés et rivaux, vont former un groupement officiel, ou Université, sans autre hiérarchie entre eux que celle de l'ancienneté, à l'exception de l'un d'eux, investi par l'autorité diocésaine du titre de chancelier et juge pour administrer et décider à l'intérieur de l'Ecole.

Nul d'autre part ne pourra se livrer à l'enseignement public de la médecine qu'il n'en ait préalablement obtenu permission ou licence de l'évêque de Maguelone qui, pour cet examen, aura commis des professeurs de son choix. Telle est l'origine du grade de la licence, le plus ancien, et le seul important. Tous les autres grades, le précédent ou le suivant, ne seront jamais que des accessoires de la maitrise.

Par la suite, il sera établi que seuls peuvent suivre avec fruit des leçons en latin ceux là qui auront une suffisante culture générale, représentée par le titre de maître ès arts, qui répond approximativement au baccalauréat ès lettres d'aujourd'hui.

Admis à s'inscrire sur la matricule de l'école, les élèves doivent avoir suivi l'enseignement des maîtres pendant une suffisante durée qui ne saurait être inférieure à trois ans. Mais ils ne sauraient prétendre à la maîtrise sans avoir été examinés

D'où la création successive d'épreuves, l'une à huis clos, « de crainte que l'insuffisance du candidat ne tourne à sa honte et au déshonneur de l'école », c'est le baccalauréat, du nom d'un grade de chevalerie inférieure, les autres, publiques et de difficulté croissante, que sont: les cours, ou leçons faites publiquement par le bachelier en chaire, trois mois durant, chaque mercredi, jour chômé par les professeurs, en l'honneur d'Hippocrate; — les quatre examens « per intentionem (adipisendi licentiam) »; — l'épreuve des « triduanes » subie trois jours durant, le matin et le soir, d'où leur nom; — et enfin celle des « points rigoureux », la plus sévère de toutes, et dont l'aboutissant est la collation de la licence par l'évêque ou son représentant.

La licence obtenue comporte pour l'impétrant l'obligation morale de prétendre au doctorat, facile mais onéreux aboutissant de cette course aux honneurs.

D'où, en fin de compte, cette succession de règlements ou statuts, depuis ceux du cardinal Conrad en 1220: déclaration de l'école du 14 janvier 1240, bulle de Clément V, en date du 8 septembre 1309, constitution de 1340, revisée en 1534, règlement du 17 janvier 1634, mis en harmonie avec l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 avril 1689, par délibération du 14 janvier 1698, édit royal de mars 1707, et finalement délibération du 8 septembre 1732.

Ainsi est il possible de comprendre le sens des sept diplômes concédés à Charles Louis Dumas, du 14 janvier 1785 au 1er juillet de la même année, aux dates fixées, par l'article XXXIII du règlement de 1634 qui fixe l'« ouverture du chartrier aux 1er et 15 de chaque mois, jours affectés au sceau des actes ».

Le premier diplôme, ou du baccalauréat, a été délivré en exécution des réglements sus indiqués, (1698, articles 18 et 20; 1732, article 3): après trois ans d'études, et la dixième inscription prise, le candidat a d'abord subi un examen privé (1re épreuve) devant les Procureurs de l'Université, — savoir l'un des plus anciens professeurs royaux et l'un des plus jeunes docteurs aggrégés ; il aura reçu du président, désigné par tour, la question qu'il aura à traiter pour la développer, de huit heures du matin à une heure de l'après midi, dans la grande salle du Collège de médecine, en public (2me épreuve). Le grade de bachelier lui sera alors conféré, après qu'il aura préalablement prêté les serments d'usage. Délivré, au nom de la Faculté, par le chancelier (en l'absence duquel le doyen a signé), ces lettres sont ainsi rédigées:

POUR LE GRADE DU BACCALAURÉAT

A tous et à chacun de ceux qui les présentes lettres verront et entendront, Nous, *François de Lamure* (en l'absence du *Noble Seigneur Paul Joseph de Barthez, chancelier*), conseiller du roi et médecin, ainsi que professeur royal de la Vénérable Université de Médecine de Montpellier, et Doyen, salut en le Seigneur qui est le vrai salut de tous. Fidèlement attachés aux respectables usages de nos anciens, nous avons jugé convenable que ceux-là soient élevés aux honneurs et en soient embellis que pare la dignité de leur vie et recommande leur connaissance des sciences. Car, tandis que les hommes distingués reçoivent la récompense de leurs mérites, les autres s'efforcent avec plus de zèle d'arriver au désir de la vertu et se consacrent avec passion à l'étude des arts libéraux si profitables au genre humain; et parce que cela doit être très longuement souhaité, ils s'appliquent avec plus de zèle à obtenir ce résultat et donnent volontiers tout leur soin à acquérir des honneurs inépuisables et les poursuivent d'une course qui ne connaît point d'obstacles. Convaincus de ces raisons, nous voulons que vous soyez informés par la teneur des présentes lettres que maître *Charles Louis Dumas, de Lyon,* maître ès arts, déjà si recommandable et si illustre par la pureté de ses mœurs, la variété de ses connaissances et la dignité de sa vie, a fourni la preuve de sa science de l'art médical dans un examen public en présence de ces personnages distingués par leur doctrine (que sont) les Nobles Seigneurs *Gaspard Jean Rene, Antoine Gouan, François Broussonet, Françoit Vigarous, Jean Sabatier, Jean Charles de Grimaud, le noble seigneur de Barthez coadjuteur, Henri Louis Brun, le noble seigneur de Lamure, coadjuteur,* conseillers, médecins et professeurs royaux, sous la *présidence* du très illustre Noble seigneur *Jean Charles de Grimaud, professeur royal,* et devant les autres docteurs et licentiés poursuivant dans notre Faculté les dits examens et épreuves probatoires, ainsi qu'en présence des bacheliers et d'étudiants qui les ont souvent affrontés, en vue d'obtenir le grade du baccalauréat dans cette faculté de médecine après ces épreuves probatoires; et de l'assentiment de ces mêmes docteurs régents, personne ne s'élèvant contre, il a été approuvé par tous comme bachelier, selon les privilèges, lois et statuts de cette faculté de médecine. C'est pourquoi nous, *doyen,* poussé par ces raisons, nous attestons que *Charles Louis Dumas* de Lyon, a mérité l'honneur du titre de bachelier et de recevoir la dignité du baccalauréat, et nous déclarons par la teneur des présentes qu'il a obtenu le titre de bachelier. En témoignage de quoi nous avons voulu que les présentes lettres fussent signées du seing de notre secrétaire et authentifiées du sceau de cette Université de médecine. Donné à Montpellier, au Collège Royal, le jour *quatorzième* du mois de *janvier* de l'an mille sept cent quatre vingt *cinq*.

(Signé) René, vice-doyen
par ordre du Noble seigneur doyen
Vincent, secrétaire
Loc. sig.

On y attache, au dire d'Astruc, « un sceau d'une figure ovale qui représente un professeur debout au milieu de deux écoliers appuyés chacun sur un petit pupitre, dans l'attitude de gens qui écoutent, avec ces mots écrits à l'entour en caractères gothiques, S. P. CURATOR. UNIVSITATIS MEDICOR. STUDII MOTISPLI, ce qui semble prouver que ces lettres étaient autrefois expédiées par les Procureurs de la Faculté ».

Les trois diplômes suivants concernent les « cours ». Cette sorte de stage professoral est prévu par la déclaration de 1240, « le bachelier ira, avant sa présentation à la licence, dans les écoles de tous les maîtres, ou au moins de la

plupart d'entre eux, se mêler aux disputes scolaires pour y donner la mesure de sa science » et de 1689: « Les bacheliers, faute de temps les autres jours de la semaine, liront tous les mercredis pendant une heure, le mercredi demeurant chomé par les professeurs, et le cours de trois mois qui leur incombe sera, conséquemment, de douze leçons. Les professeurs royaux y assisteront par tour, et témoigneront de leur présence en délivrant au lecteur, quand il descendra de chaire, un certificat signé de leur main constatant le devoir consciencieusement rempli », d'où trois nouveaux diplômes:

L'un du doyen (deuxième), fixant la matière et la durée des cours: en voici la teneur:

POUR LE NOBLE SEIGNEUR DOYEN

Nous, *François de Lamure*, conseiller du roi et médecin, ainsi que professeur royal et médecin de la très célèbre Université de médecine de Montpellier, permettons à maître *Charles Louis Dumas, de Lyon*, maître ès-arts et bachelier en médecine, de lire publiquement à ses auditeurs de l'Ecole de Médecine et de leur expliquer les traités *du cœur, des artères et des veines*, pour ses cours, au son de la cloche, en robe et en bonnet carré (comme il est d'usage), pour le plus grand profit des Etudiants, du *quatorzième* jour du mois de *janvier* jusqu'au *quatorzième* jour du mois d'*avril*, l'an mille sept cent quatre vingt *cinq*. En foi de quoi, nous avons signé ci-dessous. Donné à Montpellier, en notre demeure le *quatorzième* jour du mois de *janvier*, l'an mille sept cent quatre vingt *cinq*.

(Signé) BROUSSONET.

L'autre (troisième) simple attestation de l'auditoire, docteurs, licenciés, bacheliers, étudiants, est ainsi libellé:

Nous, docteurs, licentiés, bacheliers et étudiants, de la Vénérable Université de médecine de Montpellier, attestons que le distingué personnage (qu'est) maître *Charles Louis Dumas, de Lyon*, maître ès-arts et bachelier en Médecine a lu fidèlement à ses auditeurs de l'école de Médecine, le traité *du cœur, des artères et des veines*, pour ses cours, au son de la cloche, en robe et bonnet carré (comme il est d'usage), du *quatorzième* jour du mois de *janvier* de l'an mille sept cent quatre vingt *cinq* jusqu'au *quatorzième* jour du mois d'*avril* de la même année. En foi de quoi nous avons signé les présentes lettres de notre propre main. Donné au Collège royal de Médecine le *quinzième* jour du mois d'*avril* l'an du Seigneur mille sept cent quatre vingt *cinq*.

DOCTEURS

Louis Gabriel BARBE
DESESSERTS
Jean-Baptiste de VIRY
Jean Louis BONNAURE
Jacques PITT
X. CAFFAREL
C. VACQUIE

LICENCIÉS

Etienne THIBAUD
Pierre PENE
Jean Michel RAYMOND
Gabriel Nicolas MADRU
Hyppolyte BARRAU

BACHELIERS

Thomas GERUNDA
Jean Baptiste TAILLEFER
Raymond Barthélemy MOUSSARD
Vitalis SERVANT
Antoine PARATERY
Jean Antoine GAY
Jean Claude PELLETIER

ETUDIANTS

Jacques Laurent GASSIN
GARRIPEL
Claude Antoine Gaspard RICHE
Jean Baptiste BECQUERET
Charles TFMPIER

SIGILLVM NOVVM DOCTOR MED VNIVERS MONSPELI 1603

Le dernier (quatrième), ou certificat du chancelier, authentifie le précédent ; la formule employée est la suivante :

POUR LE NOBLE SEIGNEUR CHANCELIER

A tous tous et chacun de ceux que les présentes lettres verront et entendront, Nous, *Jean François Imbert*, conseiller du Roi et médecin, ainsi que professeur royal de la vénérable Université de médecine de Montpellier, *chancelier et juge*, salut en le Seigneur qui est le vrai salut de tous. Faisant état avec considération du Conseil de notre Collège, nous avons jugé équitable d'élever aux honneurs ceux qui se sont distingués par leur science et la pureté de leurs mœurs. Ensuite de quoi nous certifions que le distingué personnage (qu'est) notre cher maître *Charles Louis Dumas, de Lyon*, maître ès-arts et bachelier en Médecine, a reçu et lu les traites *du cœur, des artères et des veines*, pour ses cours, depuis le *quatorzième* jour du mois de *janvier* jusqu'au *quinzième* jour du mois d'*avril* (comme il est d'usage), en robe et bonnet carré, au son de la cloche, et a fidèlement continué la lecture de ses cours, au milieu d'un grand concours d'auditeurs, comme il nous apparaît par le témoignage des vénérables personnages que sont les docteurs *Jean de Viry, Louis Bonnaure*, les licenciés *Etienne Thibaud, Pierre Pene*, les bacheliers *Jean Taillefer, Vitalis Servant*, les étudiants *Charles Tempie, Jean Becqueret, Claude Antoine Riche*, et beaucoup d'autres, qui, serment prêté, comme écrit plus haut, ont confirmé la véracité de leurs dires. En témoignage de quoi nous avons apposé notre sceau.

Donné à Montpellier, en notre demeure, le *quinzième* jour du mois d'*avril*, l'an du Seigneur mille sept cent quatre vingt *cinq*.

(*Signé*) RENÉ, *vice-doyen*.
loc. sig.

Mais tandis que les deux précédents ne sont scellés d'aucun sceau, il est appendu à ce diplôme le sceau privé du chancelier qui l'a délivré en son nom propre. Il n'a pu être retrouvé.

L'exercice scolaire que représentent les cours ne confère en soi d'autre prérogative que de prétendre aux examens.

Le *cinquième* diplôme, ou du « point rigoureux », résume le curriculum des épreuves subies par le bachelier en vue de la licence. Après avoir rappelé la maitrise ès-arts, l'immatriculation, l'assiduité scolaire, les cours effectués, et le stage clinique de six mois prévu auprès d'un praticien, il précise trois séries d'épreuves subies :

Les quatre « examens per intentionem », affrontés trois mois après le baccalaureat, soit quatre thèses à soutenir (3^{me}, 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} épreuves), de deux jours en deux jours, sur un sujet assigné la veille, en parlant à propos de chacune d'elles, au moins une heure.

Les six examens des « triduanes » qui ont lieu huit jours après, trois jours durant, matin et soir, une heure durant chaque fois (7^{me} et 8^{me}, 9^{me} et 10^{me}, 11^{me} et 12^{me} épreuves), celui du matin à 8 heures, celui du soir à 2, chacun sous un professeur à tour de rôle. Jusqu'au règlement de 1634, modifié en 1688 inclus, cette épreuve était subie un mois après la licence et non comme préface obligatoire au doctorat. Par délibération du 8 septembre 1732, elle a lieu désormais entre les examens « per intentionem » et ceux du « point rigoureux ».

Les deux examens dits du « point rigoureux » (13^{me} et 14^{me} épreuves), ont lieu huit jours après : « Le bachelier, dit l'article 6 de 1732, se présentera

pour son point rigoureux et ira chez M. le chancelier à huit heures du matin qui luy donnera la maladie qui luy tombera au sort. Ensuite, il ira chez M. le doyen et piquera dans un livre des Aphorismes d'Hippocrate, écrira l'aphorisme que le sort luy aura pareillement donné et le lendemain, à huit heures précises du matin, il commencera son examen qui durera jusqu'à midy; ensuite duquel examen les professeurs s'assembleront dans le conclave de l'Université pour opiner par scrutin sur la capacité ou incapacité du présenté et s'il est jugé capable, on luy accordera la licence. Mais il ne pourra être admis à prendre ce degré, s'il n'a des trois parts des professeurs deux qui le jugent capable de prendre la licence. »

La pièce est ainsi rédigée:

POUR LE POINT RIGOUREUX.

A tous et chacun de ceux qui les présentes lettres verront et entendront, Nous, *François de Lamure (en l'absence du Noble Seigneur, Paul Joseph de Barthez, chancelier et juge)*, conseiller du roi et médecin, ainsi que professeur royal de la Vénérable Université des Médecins de Montpellier *et doyen*, salut en le Seigneur qui est le vrai salut de tous. Poussés par la vérité et la justice, nous ne voulons méconnaître personne et nous certifions que le très Honorable et très instruit homme de bien (qu'est) Maître *Charles Louis Dumas, de Lyon*, bachelier en Médecine, a donné depuis longtemps dans cette très florissante Université tous ses soins à l'art de guérir et y a obtenu les plus grands succès, ce dont nous et les autres docteurs très distingués qui enseignent ici la Médecine, nous portons garants de toute manière: celui-ci en effet tout d'abord (comme l'exige l'usage de cette Université) fut interrogé avec soin par les mêmes professeurs sur la logique et la physique, afin de pouvoir s'inscrire à la matricule de notre Université. Ensuite il a suivi nos leçons et celles des autres professeurs assidument et avec attention, après quoi, en vue du Baccalaureat, il a, sur sa demande, obtenu de l'Université de prendre part aux argumentations publiques, en présence de tous les étudiants en Médecine et d'autres personnes cultivées; examiné avec le plus grand soin à l'occasion de ces argumentations par nous et tous les autres docteurs, il a fourni des réponses si parfaitement satisfaisantes que d'un commun accord et jugement il a été gratifié du grade de Bachelier; lorsque, de plus, il a eu reçu ce grade, il a lu en entier, savemment et soigneusement, trois cours de Médecine dans les Ecoles, en public, tout en suivant les visites que nous et les autres professeurs faisons aux malades. Enfin lorsqu'il a sollicité l'honneur d'être promu à la licence, nous l'avons autorisé à se faire examiner par nous et chacun des autres docteurs ordinaires, sur toutes les parties de la Médecine (comme il est d'usage); or, les docteurs et professeurs ordinaires, en exercice avec nous, sont les Nobles Seigneurs *Gaspard Jean René, vice doyen* de notre Université, conseiller du Roi, *Antoine Gouan, François Broussonnet, François Vigarous, Jean Sabatier, Jean Charles de Grimaud, Noble Seigneur de Barthez, coadjuteur, Henri Louis Brun, Noble Seigneur de Lamure, coadjuteur*, conseiller du roi et médecin, lesquels, chacun à leur tour, ont publiquement interrogé et examiné *Charles Louis Dumas* chaque semaine en toute sévérité et toute conscience, tant sur la théorie que sur la cure des maladies, et cela d'abord dans les argumentations et examens publics que nous appelons « per intensionem », subis dans la salle des Actes de l'Ecole, en présence de l'Université tout entière; il s'est ensuite présenté aux Nobles Seigneurs *François de Lamure, doyen, Gaspard Jean René, vice-doyen*, conseillers en médecine et professeurs royaux, pour leur demander et en recevoir les points pour les disputes; puis, peu de jours s'étant écoulés, dans la salle des actes de la dite Université, il a publiquement répondu

Le Professeur Ch.-Louis DUMAS, toile anonyme.
(Salle d'Assemblées de la Faculté.)

Le personnage est revêtu du double camail herminé de Professeur de Montpellier; sa ceinture porte la broderie des Recteurs de l'Université impériale.

à toutes les questions qui lui ont été proposées sur les diverses parties de la Médecine, et, trois jours durant, depuis le *deuxième* jour du mois de *Mai* jusqu'au *quatrième* jour du mois de *mai* de l'année mille sept cent quatre-vingt *cinq*, il a répondu avec une grande application d'esprit et si savemment qu'il n'est personne qui ne porte garant de sa science dans ces interrogations. Et ainsi s'étant acquitté de l'examen des triduanes, le *huitième* jour du mois de *Mai*, il a demandé les points sur cet examen que nous appelons « rigoureux », auquel, dans le conclave du collège royal, tous les docteurs ont coutume de procéder avec la plus grande sévérité; au cours de ces argumentations et épreuves, tous ceux que nous avons plus haut nommés ont loué et approuvé la doctrine et la capacité de *Charles Louis Dumas*; et l'ont jugé digne, sans que nul fut d'un autre avis, d'etre promu au rang de licencié. C'est pourquoi nous et les autres docteurs, avons prié le très illustre et très noble Seigneur *Joseph François de Malide*, évêque de Montpellier et conservateur de notre Université, de donner à *Charles Louis Dumas* le grade de licencié en Médecine de notre Faculté. Et celui-ci (le prélat) s'étant rendu de bonne grace (comme la raison l'exige) aux demandes si honorables de personnalités éminentes, nous avons présenté au très distingué Seigneur *Antoine Catherine de Mazières* l'ordre du dit Evêque et les lettres testimoniales de l'Université tout entière. Aussi a-t-il admis au serment, en notre présence, *Charles Louis Dumas* et lui a donné licence de prétendre à la dignité doctorale (quand nous le jugerons à propos) et, ce grade reçu, il a donné aussi au même *Charles Louis Dumas* le pouvoir d'examiner, d'interpréter et d'exercer la Médecine et de célébrer tous les autres actes qui appartiennent à la licence, et cela non seulement dans notre cité mais aussi dans toute l'étendue de la terre. C'est pourquoi nous déclarons, approuvons et affirmons *Charles Louis Dumas, de Lyon*, LICENCIÉ, tant ici qu'en tous autres lieux. Et toutes ces choses, selon un solennel et très glorieux usage, ont été accomplies publiquement à Montpellier dans la salle des Actes de l'École, en présence de tous les Professeurs de médecine, des docteurs, licenciés, conseillers, bacheliers, étudiants, et d'un grand nombre de personnes de qualité. Et en foi et témoignage de tout cela, nous avons authentifié ces lettres de notre seing et du sceau rond de l'Université. Nous avons ordonné de plus au Secrétaire de notre Université de les contresigner.

Donné à Montpellier le *neuvième* jour du mois de *Mai*, l'an du Seigneur mille sept cent quatre vingt *cinq*.

(*Signé*) RENÉ, *vice-doyen*.

Par ordre de très noble et très considérable *doyen* de l'Université:

VINCENT, *secrétaire*.

loc. sig.

Les lettres, dites du « point rigoureux », sont données par le Chancelier, mais au nom de la Faculté. « C'eft pourquoi, dit Artruc, on y attache un sceau d'une figure ronde, dont le champ représente Saint Luc, appuyé sur un pupitre et désigné par le Bœuf ailé; on voit au devant les anciennes armes de Montpellier, et au haut du sceau paroit la Sainte Vierge avec une bande circulaire, au-dessous, où l'on lit ces mots en lettres gothiques: LUCAS, S. MARIA, Autour du sceau, il y a écrit en caractères pareils: S. UNIVERSITATIS MEDICORU MONTIS-PESSULI. »

Le sixième Diplôme émane de l'autorité diocésaine et consacre la collation du grade de la licence. C'est la 15^{me} épreuve. Le libellé porte:

POUR LE GRADE DE LA LICENCE.

A tous et chacun de ceux à qui les présentes lettres parviendront.

Joseph François de Malide, par la grâce de Dieu, Evêque de Montpellier, comte de Mauguio, et de Montferrand, marquis de Marcherose, baron de Sauve, conseiller du roi en ses conseils, chancelier de la Vénérable Université de médecine de Montpellier et conservateur et juge des libertés, exemptions et privilèges de l'université de médecine, salut éternel en le Seigneur. Tandis que nous observons d'un regard attentif de l'esprit que ceux là doivent obtenir une récompense qui ont donné de grands efforts à l'étude, et qu'ils soient honorés publiquement d'honneurs appropriés et de grades; c'est pourquoi nous attestons, en parole de vérité, que le très distingué personnage (qu'est) *Charles Louis Dumas, de Lyon*, maître ès arts et bachelier en médecine, après avoir lu trois cours de médecine en public au Collège royal devant un grand concours d'auditeurs, été examiné par chacun des professeurs en public (comme il est d'usage), sur toutes les parties de la médecine, après s'être enfin entièrement acquitté de tous ses examens, tant « per intentionem » que « rigoureux », comme on les appelle, a été jugé digne, du consentement unanime des très célèbres et très savants Professeurs royaux, sans que personne s'y oppose, d'être Honoré de la dignité de LICENTIE. C'est pourquoi, nous, chancelie précité, appliqué à ce que des racines amères des sciences soient recueillis des fruits doux et glorieux, ayant entendu les réponses faites en notre présence au sujet de l'examen dit du point rigoureux, en Médecine, après avoir recueilli les suffrages desdits Seigneurs professeurs, nous avons, dans notre palais épiscopal, ceint le front de maître *Charles Louis Dumas* de la couronne des médecins très savants en le créant licentié en Médecine, et lui avons donné le pouvoir d'interpréter la science médicale, d'en expliquer fidèlement les auteurs, d'enseigner et de faire, ici et par toute la terre, tout ce qui est vraiment de la nature d'un licentié en médecine, et de recevoir le grade du doctorat, serment préalablement prêté, les mains posées sur les sacro saints évangiles, d'observer les statuts de ladite Université.

Donné à Montpellier, le *quatorzième* jour du mois de *mai* l'an du Seigneur mille sept cent quatre vingt *cinq*, sous le seing de notre vice chancelier, notre sceau et la signature de notre secrétaire.

(*Signé*) MAZIERES, *vice chancelier*.
Par ordre de l'Illustrissime et Reverendissime Evêque de Montpellier, chancelier:
(*Signé*) VERDIER.
loc. sig.

Expédié au nom de l'Evêque de Montpellier et signé de son vicaire général, le sceau particulier de l'évêque y est appendu et porte ses armes « D'argent, à une aigle de sable au vol éployé, et fixant un soleil d'azur mouvant de l'angle dextre, et au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent ».

Le septième et dernier diplôme a trait à la seizième et dernière épreuve, le doctorat, dont les circonstances sont rapportées par le détail, l'acte subi la douzième inscription prise, à dix heures du matin. La rédaction peut être ainsi traduite:

POUR LE GRADE DE DOCTORAT.

A tous et chacun de ceux qui les présentes lettres verront et entendront, Nous, *François de Lamure (en l'absence du noble seigneur Paul Joseph de Barthez, chancelier)*, conseiller du roi et médecin, ainsi que Professeur royal

de la vénérable Université de Médecine de Montpellier, et *doyen*, salut en le Seigneur qui est notre vrai salut. Attachés aux traditions de nos anciens, voulant suivre en toutes choses leurs louables coutumes qui nous ont été transmises comme de main en main jusqu'à ce jour, nous avons jugé convenable d'élever aux honneurs et d'en orner ceux que pare la vertu de leur vie et de leurs mœurs et que recommandent le nombre et la variété de leurs connaissances: lorsque en effet les hommes vertueux et savants obtiennent la récompense de leurs mérites, les autres s'efforcent plus ardemment d'acquérir des mérites pour obtenir les mêmes honneurs. A ces causes nous voulons qu'il soit connu de tous qu'il découle des présentes lettres que notre cher maître *Charles Louis Dumas, de Lyon*, déjà licencié en Médecine, en raison de la pureté de ses mœurs, la variété et le nombre de ses connaissances et sa renommée dignes d'éloges, s'est élevé, du consentement de l'Université tout entière, jusqu'au faite des honneurs que l'on peut obtenir dans cette branche du savoir. Il nous a fourni les témoignages les plus grands et les plus certains d'une science remarquable, tant dans les examens publics qui sont dits « per intentionem » que dans les examens dits « triduanes », il a répondu savamment et en homme instruit à chacun des professeurs de cette Académie, en public et devant un nombreux auditoire, à l'occasion des points les plus obscurs de l'art médical, et aussi en satisfaisant dans les Ecoles à ce sévère examen que nous appelons « rigoureux »; dans toutes ces épreuves il a fourni la marque d'un savoir si distingué qu'il a obtenu en lisant et en interprétant ce que la science de nos anciens a de plus étendu et de plus obscur dans l'art médical et qu'il n'a rien laissé à désirer sur ce que paraît comporter la connaissance parfaite de la Médecine. Pour ces raisons, et poussé par le désir d'observer équitablement les statuts de cette Université, les autres professeurs nos frères ont éprouvé sa doctrine dans de nombreuses épreuves et après l'examen soigneux et attentif auquel nous avons procédé sur ce point, de l'avis unanime, sans que nul s'y oppose, nos suffrages ont reconnu sa capacité, et il a obtenu de droit, en raison de ses mérites, le grade de licentié dans cette célèbre Université de Médecine le *quatorzième* jour du mois de *mai* de l'an mille sept cent quatre-vingt *cinq*. Ainsi le vénérable *Antoine Catherine de Mazières de St-Marcel*, vicaire général de *Joseph François de Malide*, évêque de Montpellier, du consentement de tous les illustres professeurs, en raison de son remarquable mérite, a accordé à *Charles Louis Dumas* le grade de la licence dans la forme qui suit: « moi, en raison de l'autorité dont je suis revêtu sur ce point, je te donne la licence de recevoir les insignes du doctorat quand il paraîtra bon à Nos Seigneurs les professeurs royaux; ce grade reçu je te donne licence de lire, d'examiner, de corriger, d'interpréter, de pratiquer et d'exercer les autres actes magistraux, ici et partout sur la terre, à la louange de Dieu, le Père tout puissant et du Fils et du Saint Esprit, amen ». Et de la sorte pourvu du grade de licence en vue d'un prompt accès à la dignité doctorale, le dit licencié, maître Charles Louis Dumas nous a demandé de lui accorder les honneurs du doctorat et de lui fixer le jour, l'heure et le professeur qui le doit couronner. C'est pourquoi le *premier* jour du mois de *Juillet*, réunis au son de la cloche, tous les Professeurs de Médecine, docteurs, licenciés, bacheliers et étudiants de cette université, désireux d'honorer de leur acte cette réception, se sont rendus en procession selon l'ordre fixé, à neuf heures du matin, du domicile du seigneur licentié jusqu'à la grande salle des Actes du Collège Royal où il a reçu les insignes du doctorat des mains de très illustre personnage le Seigneur *Jean Charles de Grimaud*, conseiller du roi, médecin et professeur royal, qui lui a accordé le bonnet carré orné du flot de soie rouge, lui a ceint les reins de la ceinture d'or, l'a intronisé dans la chaire doctorale, le livre ouvert et fermé, et a passé à son doigt l'anneau d'or de ses épousailles avec la Médecine,

avec le baiser de paix et sa bénédiction paternelle. C'est pourquoi, en récompense de ces mérites, il a reçu les honneurs du doctorat et les conserve parmi nous, ici et partout sur la terre, et cela selon les privilèges et statuts plus haut rapportés du vicaire général. Il les a reçus aux jour et à l'heure dits, du mois et de l'année, sous la présidence de très illustre personnage Noble Seigneur *Jean Charles de Grimaud, professeur royal.* Nous donc, *François de Lamure,* conseiller du roi et médecin, ainsi que professeur royal de la vénérable université de médecine de Montpellier, et *doyen,* qui avons toujours assisté à tous les actes, qui avons vu comment tout cela s'est passé (comme il est dit) et l'avons approuvé, nous disons *Charles Louis Dumas, de Lyon,* docteur, le déclarons, l'approuvons et l'assurons. En foi et témoignage de toutes ces choses, nous avons signé ces lettres de notre seing et avons ordonné au secrétaire de ladite Université de les contresigner, après y avoir appendu le nouveau sceau rond de notre célèbre Université.

Donné à Montpellier, le *premier* jour du mois de *Juillet,* l'an du Seigneur mille sept cent quatre vingt *cinq.*

(*Signé*) René, *vice doyen.*
Par ordre du très noble et très important
doyen de l'Université:
(*Signé*) Vincent, *secrétaire.*

Les présentes ont été enregistrées au greffe de l'Hôtel de Ville de Crémieu, en Dauphiné, par moi soussigné, secrétaire greffier pour servir et valoir ce que de raison. Fait dans ledit hôtel le 12^e^ 7^bre^ 1787.

(*Signé*) Ogier, *Sec^re^ Gr.*
loc. sig.

Un grand sceau rond y est appendu qui fut fait en 1605, selon Artruc, « en conséquence d'une délibération solennelle prise le 29 janvier de cette année. Ce sceau représente un Esculape assis sur une petite colline couverte de plusieurs simples, tenant à la main le type de la santé, Tessera Sanitatis, et ayant d'un côté les armes modernes de la Ville de Montpellier et au dessus celles de France, et à gauche un coq, symbole de la vigilance nécessaire aux Médecins avec cette inscription autour en lettres quarrées: Sigillum Novum Doctor. Med Univers. Mospel. 1605. »

Un hasard heureux a permis de retrouver le tarif des droits afférents à l'ensemble des actes de cette longue scolarité. Le placard imprimé qui en porte l'énonciation a été collé par un relieur à l'intérieur du plat recto de la reliure d'un tome des archives. Il est ci-dessous reproduit:

Tarif des droits qui se prenent a l'Université de médecine de Montpellier, pour l'obtention des Dégrez.

Droits des Professeurs.

Pour la Matricule	3 liv.	17 f.	6 d.
Pour le Baccalaureat	22 liv.		
Pour la signature des lettres des cours		16 f.	
Pour les examens	50 liv.		
Pour le Point Rigoureus	21 liv.		
Pour la Licence	13 liv.	12 f.	
Pour les Triduanes	50 liv.		
Pour le Doctorat	46 liv.	2 f.	
	207 liv.	7 f.	6 d.

Droits du grand Vicaire.

Pour la licence	5 liv.	14 f.
Pour le Valet		15 f.
Pour la signature des lettres de licence	5 liv.	14 f.
	12 liv.	3 f.

Droits du Bedeau.

Pour la Matricule		5 f.
Pour le Baccalaureat et billets de toutes les convocations	3 liv.	15 f.
Pour les cours	2 liv.	12 f.
Pour les Examens	5 liv.	
Pour le Point rigoureus	1 liv.	
Pour la Licence	4 liv.	16 f.
Pour les Triduanes	3 liv.	
Pour le doctorat, les robes, les colets pour tous les actes, la chaine et les gants	7 liv.	
	29 liv.	8 f.
Droits des officiers compris les gants qui leur reviennent	10 liv.	2 f.
Monte tout le tarif	259 liv.	6 d

Droits des Inscriptions.

L'intension du Roy, fuivant ſon Edit portant Reglement des Etudes, du mois de Mars 1707, étant que l'on prene la moitié des Droits qui ont accoûtumé de ſe prendre dans chaque Univerſité, pour ladite moitié eſtre divisée en douze portions égales, et chaque portion eſtre payée par les Etudians lors de leurs inſcriptions; l'Université a délibéré qu'à l'avenir il ſera pris de la ſomme totale cy-deſſus de 207 liv. 7 f. 6 d. la ſomme de 103 liv. 17 f., laquelle partagée en douze portions revient pour chaque inſcription à huit livres treize ſols, cy . . . . . 8 liv. 13 f.

Toutes leſquelles inſcriptions ſeront précomtées aux Etudians lorſqu'ils prendront leurs Dégrez, en ſorte qu'ils ne payeront que ce qu'ils avoient acoutûmé de payer.

Pluſ un sol pour le papier timbré de chaque inſcription.

Délivrés à la veille de la Révolution qui allait, pour un temps, interrompre la collation des grades à Montpellier, ces diplômes disent la solennité des actes scolaires de la vieille Université avec une pompe nulle part ailleurs rencontrée. S'il existe isolément, dans les archives publiques ou les papiers des particuliers, quelque document de la même origine, la série plus haut présentée semble bien aujourd'hui être la seule complète. A ce titre, elle a paru digne d'une exposition publique dans les archives de la Faculté.

L'HIPPIATRIQUE BYZANTINE DU IVe SIÈCLE

SES SOURCES ORIENTALES

H. J. SÉVILLA

Pendant les derniers siècles de la civilisation antique, notamment au siècle de Dioclétien, le quatrième de notre ère, à la veille même de la chute de l'empire gréco-romain, une des branches de l'art médico-vétérinaire, l'art hippiatrique, était encore cultivée et exercée par une pléïade de praticiens attachés au service des armées combattantes et des haras. Ainsi, malgré les bouleversements engendrés et entretenus par des luttes permanentes, politiques et guerrières, persistaient à cette époque de décadence intellectuelle des vestiges remarquables d'un art dont on voudrait connaître les origines et l'évolution au sein des civilisations antérieures.

Si les médecins grecs allaient puiser des recettes pour leurs clients dans la bibliothèque du temple d'Imonthés, à Memphis, qui existait encore aux temps romains, il semble, aussi, que les médecins du cheval du quatrième siècle de notre ère aient connu et mis à profit non seulement les manuscrits de leurs prédécesseurs immédiats, les Grecs de la grande période, mais encore les survivances des civilisations égyptienne et babylonienne.

Déjà, d'après les écrits du quatrième siècle, nous avons auguré de l'ancienneté du dosage des saignées thérapeutiques. Nous nous proposons, aujourd'hui, de montrer l'ancienneté plus grande encore de quelques topiques résineux et même d'un antidote pour l'usage interne, dont on usait à cette époque. A l'appui de nos inductions nous invoquerons de nouveau les remarques et les conclusions des métrologues sans négliger de recourir au contexte et à l'opposition des textes qui éclairent parfois singulièrement les difficultés de l'interprétation.

I

Les mesures pondérales et de volume de la pharmacopée hippiatrique byzantine.

Si l'on fait abstraction de la valeur thérapeutique des recettes des vétérinaires byzantins pour limiter l'examen critique au concept quantitatif, on est tout d'abord surpris par le nombre et la diversité des mesures pondérales et de volume qu'elles renferment: mesures de capacités grecques, romaines et gréco-romaines, poids grecs et romains, monnaies grecques et romaines prises comme poids.

De plus, on ne manque pas de noter qu'un même poids ou un même volume se retrouve parfois sous des noms différents. Tantôt, par exemple, le volume de 0,247 litre est exprimé par les mots cotyle ou hémina (κοτύλη ou ἥμινα);

le poids de la drachme, variable d'ailleurs suivant les époques, 4,366 ou 3,41 grammes, par les mots Δραχμή ou ὁλκή, et celui de 8,732 grammes par Στατήρ ou στατὴρ αἰγυπτιου, un stater ou un stater égyptien.

Si la transposition de toutes ces mesures et monnaies en langage moderne, c'est-à-dire en grammes et en centimètres cubes, est aisée, il n'en va pas de même pour dire l'ancienneté des formules qui les renferment.

Parfois, en effet, le dosage d'une formule n'utilise que des mesures d'une même origine, parfois, au contraire, il associe les unes et les autres. Bientôt, à la suite d'un examen même superficiel des formulaires hippiatriques rédigés en grec qui nous sont parvenus [1], une impression se dégage: les hippiatres gréco-romains avaient sans aucun doute conçu nombre de recettes thérapeutiques pour le traitement de leurs malades, mais ils avaient adopté en outre d'antiques formules recueillies par eux dans les écrits de leurs prédécesseurs.

Le tableau ci-dessous réunit par ordre de grandeur toutes les mesures de volume inscrites dans la pharmacopée hippiatrique byzantine avec leur traduction en mesures décimales et les usages qu'on leur attribuait:

		Traduction en litres	Usages anciens
Médimne	Μέδιμνος	52,527	Régimes alimentaires
Hemimédimne	ἡμιμέδιμνος	26,263	do.
Modius	Μόδιος	8,754	do.
Hemimodius	ἡμιμόδιος	4,377	do.
Chous	χοῦς	3,283	Breuvages et clystères
Choinix	χοίνιξ	1,094	Farines
Hemichoinix	ἡμιχοίνιξ		do.
Xestès	Ξέστης	0,547	Liquides et corps secs
Xestès italique	ξέστης ἰταλικος		do.
Demi Xestès	ξέστης τὸ ἥμισυ		do.
Cotyle	Κοτύλη	0,274	do.
Hemina	Ἡμίνα		do.
Hemicotyle	ἡμικοτύλιον	0,137	Liquides
Oxybaphe	Ὀξύβαφον	0,068	Liquides et graines
Cyathus	Κύαθος	0,046	do.
Cochlear	Κοχλίαριον	0,011	Poudres médicinales
Chème	χήμη	?	Liquides

Toutes ces mesures sont d'origine grecque, mais on sait que les Romains les avaient empruntées. Seules, parmi les mesures des Romains, les divisions de l'amphora en 2 urnae, du congius en Sextarii et des sextarii en quartarii étaient romaines.

La principale remarque qui se dégage du tableau est que deux volumes sont désignés chacun sous trois vocables: la capacité de 0,547 litre par Hemichoinix, Xestès et Xestès italique, et celle de 0,274 litre par demi-xestès, Cotyle et hémina. Pourquoi ces expressions multiples pour une même chose sous la même plume ? Car, bien souvent, on les note dans les écrits d'un même hippiatre.

Les conclusions des métrologues disent que les deux dernières divisions romaines prirent les noms grecs une fois que la domination romaine se fut établie en Grèce (146 av. J.-C.); au lieu de sextarius on dit ξέστης; au lieu

1 ΤΩΝ ΙΠΠΙΑΤΡΙΚΩΝ ΒΙΒΛΙΑ ΔΥΩ, Basileae, apud Joan Valderum MDXXXVII, Symon Grynaeus (Bibliothèque de l'école vétérinaire d'Alfort. Cote F. 41 et Bibliothèque Nationale, Cote 14 Tg 19 — Manuscrit nº 2245 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale de Paris).

de quartarius, ἡμικοτύλιον. Enfin, pour le ½ sectarius qui équivalait au κοτύλη attique, les Romains adoptèrent la dénomination hémina [1].

On est ainsi autorisé à penser que toute rédaction en κοτύλη sous la plume d'un byzantin du quatrième siècle est une transcription d'écrits antérieurs à 146 av. J.-C., mais que celle en ἡμίνα a pu être rédigée par lui ou un de ses contemporains ou prédécesseurs immédiats des premiers siècles de notre ère.

Dans ce second tableau sont également réunies toutes les mesures pondérales des hippiatrica:

Poids grecs.

		Syst. attique ap. Solon [2]	Réforme proléméenne [3]
Mine	Μνᾶ	436,61	341
Demi-mine	ἥμιμνον	218,3	170,5
Drachme	Δραχμή, ὁλκή	4,366	3,41
Gramme	Γράμμα	1,455	1,137
Demi-gramme	ἡμίγραμμον	0,728	0,57
Obole	ὀβολός		
Hemiobole	ἡμιωβόλιον	0,364	0,28

Poids romains.

Livre	Λίτρα	327,453
Demi-livre	ἡμίλιτρον	163,726
Once	οὐγκία	27,288
Sixième d'once	ἑξάγιον	4,548

Monnaies grecques.

Stater	Στατὴρ, Σ. αἰγυπτιον	8,732
Triobole	ὁλκὴ τριώβολου	2,183

Monnaie romaine.

Denier	Ποσότητα δηναρίου σταθμόν δηγαρίου	3,41

Ces poids et ces monnaies prises comme poids, si dissemblables par leurs origines, se retrouvent, comme les mesures de volume précitées, soit isolées, soit groupées d'après leur origine, soit enfin associées dans les recettes thérapeutiques des byzantins des premiers siècles. Pour deux de ces poids, la drachme et le stater, on note encore plusieurs expressions.

L'association de ces mesures pondérales dans une formule s'explique. « *Sous l'Empire* [4] *les monnaies grecques s'employèrent avec les monnaies romaines et s'unirent même à ces dernières. Les médecins grecs s'étaient servis primitivement de la drachme attique. Les Romains employèrent de la même manière le denier d'argent. Galien se sert de ce dernier comme de la drachme grecque* [5].

On voit que sur ce point les hippiatres avaient adopté les usages de leur temps.

Rappelons enfin que « *le mot* δραγμή *vient probablement de* δράττομαι *manu tenere, prendre avec la main; dans les derniers temps de l'ancienne langue grecque, à l'époque de Galien* (131-201 ap. J.-C.), *on trouve le mot* ὁλκή, *qui signifie « poids » au lieu de* δραχμή. [6] »

[1] Hultsch, p. 103 d'après J. Wex. Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2me édition par P. Monet. Paris 1886, p. 33.
[2] 640-558 av. J.-C. jusque Alexandre le Grand, 356-323 av. J.-C.
[3] Prolémée I, dit Soter (Sauveur), 360-280 av. J.-C.
[4] 30 av. J.-C. à 476 de notre ère.
[5] J. Wex, *loc. cit.*, p. 77.
[6] Do., p. 49.

L'évolution du vocabulaire adopté pour désigner les contenances du demi et du quart de notre litre, environ, puis le poids de trois grammes et demi environ, est résumée dans ce tableau:

Mesures métriques	Période grecque	Sous la domination romaine de 146 av. J.C. à Galien	du IIe au Ve siècle
0,547 lit.	Xestès = sextarius	Xestès	Xestès
0,274 lit.	Cotyle = ½ sextarius	Hemina	Hemina
3,41 gr.	Drachme, Δραχμή	Δραχμή	ὁλκή

Première conclusion: Une formule dosée en drachme, δραχμή, serait plus ancienne qu'une formule dosée en drachme, ὁλκή.

Seconde conclusion relative aux auteurs: Les principaux vétérinaires dont une partie des œuvres tout au moins survit dans l'édition du manuscrit donnée par Grynaeus en 1537 et à laquelle nous nous référons, Apsyrte, Tibère, Hippocrate, Pelagone, Hiéroclès et Théomneste, se servent du néologisme ὁλκή, abréviation de ὁλκὴ δραχμῆς, pour désigner le poids d'une drachme de quelque chose. Ils appartiennent à la dernière période, du second au cinquième siècle de notre ère.

Au contraire, les fragments d'observations attribués à Eumèle de Thèbes ne renferment pas le nélogisme ὁλκή, mais toujours le mot primitif. On sait, d'autre part, que ce praticien est plusieurs fois cité par Apsyrte. Ainsi, tout concorde, le contexte et la linguistique métrologique, pour certifier qu'Eumèle doit être considéré tout au plus comme un contemporain de Galien (131-201 ap. J.-C.).

Sur ce point, nous sommes quelque peu en désaccord avec Hoecker qui écrit: « *Le plus ancien écrivain vétérinaire dont il soit fait mention est Eumèle de Thèbes qui ne peut être plus moderne que la fin du troisième siècle et qui vécut peut-être plus tôt; ce qu'il est difficile de déterminer, vu le manque de renseignements à cet égard* » [1].

La présomption de Hoecker se précise à la lumière des arguments précités.

A côté de la drachme et de l'obole, ὀβολός, primitivement ὀβελός, épieu, broche, mot parent de ὀβελίσκος, qui désignait à l'origine, en souvenir de l'ancien lingot, un petit morceau de fer ou de cuivre en forme d'épieu ou de broche, on remarque le triobole et enfin et surtout le stater, monnaies d'or.

Qu'etait-ce qu'un stater ? « *La drachme, c'est d'après l'étymologie, une poignée de quelque chose, c'est-à-dire la quantité de métal, par exemple, que l'on peut tenir dans une seule main pour la porter dans un des deux plateaux de la balance. Il ressort de là que la drachme apparaît primitivement non comme un tout, mais comme une moitié: comme la balance a deux plateaux, la δραχμή, le contenu d'une seule main, n'est que la moitié de ce qu'on met en tout sur la balance, et le tout c'est le stater, στατὴρ, deux poignées, de quoi charger également les deux plateaux* » [2].

On sait que le στατὴρ, traduction grecque du mot hébreu et assyrien shequel, ne fut pas conservé pour marquer le poids, sauf pour l'or monnayé, mais il ne perdit pas son caractère de « *tout* » à l'égard de sa moitié, la drachme, dans tout le système monétaire grec.

Telles sont du moins les conclusions des métrologues. Aussi, ne peut-on manquer de noter d'abord, puis de rechercher la valeur archéologique des

[1] Histoire de la médecine vétérinaire dans l'antiquité, extraite de l'histoire de la médecine de Fréd. Ch. Hoecker, traduite de l'allemand par L. P. Auguste Gauthier, médecin de l'hospice de l'antiquaille de Lyon. *Recueil de médecine vétérinaire*. Alfort 1834, p. 594.

[2] J. Wex, *loc. cit.*, p. 49.

formules thérapeutiques des écrits byzantins qui empruntent leur dosage au stater, tandis que les praticiens qui les transmettent usent couramment de la livre et de l'once romaines ainsi que du poids du denier.

Peut-on prétendre que des usages locaux s'étaient perpétués en certaines contrées, sur les confins des côtes méditerranéennes, en Asie-Mineure et en Egypte par exemple: à Pruse et à Nicomédie en Bithynie, à Laodicée, à Antioche et à Ephèse, à Nicée, à Corinthe et à Alexandrie où l'hippiatre Apsyrte entretenait des relations épistolaires avec des confrères ou des éleveurs de chevaux ? Cette hypothèse parait peu probable.

Les potions et les topiques qui vont être cités en raison de leur posologie archaïque revêtent aussi de par leur composition même un caractère médical très primitif qui contraste avec celui d'autres prescriptions douées, au contraire, d'une activité thérapeutique incontestable, mais dont le dosage est gréco-romain, c'est-à-dire de l'époque où vivaient les auteurs qui en usaient. L'opposition des textes révèle d'ailleurs des précisions en faveur de cette thèse.

II

Les recettes hippiâtriques byzantines dont le dosage utilise le poids de la monnaie d'or stater.

Les prescriptions du recueil des Hippiatrica dont la posologie emprunte le poids du stater sont toutes, sauf une, des formules de topiques. Quelques-unes étaient également recommandées pour traiter les maladies des Hommes.

L'unique remède pour l'usage interne est un antidote qui semble avoir joui d'une longue réputation, car on le retrouve trois fois cité, deux fois par Apsyrte et, après lui, une fois par l'hippiatre militaire Théomneste. On le conseillait contre toute lésion interne, « *pour ceux qui sont blessés dans les flancs* (ceux dont les battements des flancs sont irréguliers), *pour ceux qui souffrent d'une maladie des poumons et ceux aussi qui sont exténués et amaigris* ».

« *Administre par la bouche une infusion de 2 cochleares du mélange ci-après dans ½ cotyle de vin et ¼ de cotyle d'huile*[1].

Safran	2 staters
Iris d'illyrie broyé et tamisé	12
Poivre	6
Miel	½ cotyle
Raisins secs débarrassés de leurs pépins . .	½ choinix
Pommes de pin nettoyées	½ do.

Dans la réédition de cette recette, Apsyrte supprime le safran et les pommes de pin décortiquées et exprime la dose à administrer par le poids d'une demi-once au lieu du volume de deux cuillérées à café [2].

Nulle part, il ne révèle où il puisa la formule de l'antidote, tandis que

[1] Ἀντίδοτος ἑτέρα εἰς τὸ αὐτό.

Πρὸς τοὺς ἑλκομένους ἐκ τῶν λαγόνων, ἢ ἄλλό τι ασθένημα ἐν πνεύμονι ἔχοντας, ἢ ἀπισχναινομένους, χρῆσῃ συνθέματι τοιούτῳ, κρόκου στατῆρας δύο ἴρεως ἰλλυρικῆς κεκομ μένης καὶ σεσεισμένης στατῆρας ιβ-, πεπέρεως στατῆρας ἕξ, μέλιτος κοτύλης τὸ ἥμισυ, σταφίδος ἡμιχοίνικαν τῶν γιγάρτων ἐξηρεμένων, στροβιλίων καθαρῶν τὸ ἴσον τῆς σταφίδος, ἐκ τούτου ἐγχυμάτιζε κοχλίαρια δύο, ἐν οἴνου ἡμικοτυλίῳ, καὶ ἐλαίου τετάρτῳ τῆς κοτύλης διὰ τοῦ στόματος.

(Apsyrte. Ch. 62, 176,9.)

[2] Ἀψυρτου περὶ τῶν τὰ ἐντὸς ἐσπακότων.

. . . . . .

Ἀντίδοτος εἰς τὸ αὐτὸ. Ἴρεως ἰλλυρικῆς κεκομμένης, καὶ σεσησμένης στατῆρας ιβ-, πεπέρεως στατῆρας ἕξ, μέλιτος κοτύλην ας', σταφίδος ἀγυγάρτου ἡμιχοίνικον μίξας ἐν ταυτῷ, καὶ ποιήσας σύνθεμα ἐγχυμάτιζε ἐκ τούτου, ἐμβαλών γο ς', μετὰ οἴνου κοτύλης μιᾶς, καὶ ἐλαίου κοτυλῶν δ-, διὰ στόματος ἐπὶ πάντων τῶν ἔσωθεν ἀλγημάτων. (Apsyrte. Ch. 66, 180, 17.)

Théomneste attribue son invention aux Arméniens et il ajoute: « *nous l'avons souvent employée et mise à l'épreuve* [1]. »

L'importance de l'indication de cette source ne peut échapper. Ne sait-on pas que l'Arménie comptait parmi les XX Satrapies de l'Empire Perse sous Darius I et que le stater attique, principale monnaie commerciale en or des Athéniens, n'était qu'une imitation du petit shequel d'or babylonien et correspondait à la pièce d'or de Crésus, Κροίσειος στατήρ (roi de Lydie, 560-548 av. J.-C.), ainsi qu'à la darique perse, son imitation, qui empruntait son nom à Darius I (521-485 av. J.-C.).

On ne saurait, en tout cas, attribuer la rédaction primitive de cet antidote aux hippiatres byzantins, mais ceux-ci l'avaient sans doute modifiée et adaptée à leurs besoins en y adjoignant, par exemple, les drogues dont le volume est exprimé en mesures grecques. Ce qui est certain, c'est que les vieilles recettes de ce genre, c'est-à-dire à polosogie archaïque, étaient très souvent transcrites de générations en générations. De même, nous copierions aujourd'hui dans leur texte original des formules des XVI[e] et XVII[e] siècles, dosées en livres, onces, gros, scrupules et grains, si nous voulions les faire revivre. Cette manière de voir se trouve confirmée par la répétition d'une formule de topique résineux chez Eumèle de Thèbes, puis chez Apsyrte.

Voici la préparation d'Eumèle:

LOTION POUR LA CÉPHALALGIE DU CHEVAL.

« *Fais détremper* 12 *staters de céruse dans un récipient neuf rempli d'eau pendant une nuit et un jour, puis retire l'eau et broie la céruse dans un mortier jusqu'à ce qu'elle soit bien délitée. Mélange ensuite de la cire et broie convenablement, puis ajoute une chème de miel. Pour en user, enduis la main d'huile et appose le cérat sur les tempes et le siège du cheval. Le cérat est également utile, pour toutes les lassitudes des hommes.* [2]»

Sous l'inscription Μαλακτικόν, émollient [3], le même mode de préparation le même mode d'emploi et la même remarque: ωσαῦτως δὲ καὶ ἀνθρώπῳ πρὸς πάντα κόπος ποιεῖ, sont répétés, mot pour mot, par Apsyrte. La formule ne diffère de la précédente que par l'adjonction de résine de Kolophôn et d'axonge, la présence de 2 staters de céruse au lieu de 12 et une précision sur la quantité de cire à incorporer, 16 staters.

[1] Ἀψυρτου περὶ τῶν ἰσχναινομένων ἐξ αδήλου αἰτίας. (Ch. 68. 183, 15.)

. . . . . .

Θεομνήστου εἰς τὸ αὐτὸ ἀντίδοτος.

Αντιδότῳ χρήσῃ πρὸς τὰ κρυπτόμενα πάθη, ταύτῃ, ἡ ἀρμενίων μὲν ἐστιν εὕρημα. ἐμοὶ δὲ διαπείρας πολλῆς ἔγνωσται, κρόκου στατῆρας δύο, ἴρεως ἰλλυρικῆς κεκομμένης στατῆρας ιβ-, πεπέρεως στατῆρας ἕξ, μέλιτος ἡμικοτύλιον, σταφιδῶν ἡμιχοίνικον τῶν γιγάρτων ἐξηρημένων. στροβίλων καθαρῶν τὸ ἴσον τῇ σταφίδι. ἐν ταυτῷ μίξας, καὶ οἴνου εὐώδους ἡμικοτύλιον, καὶ ἐλαίου κοτύλης τέταρτον ἐγχυμάτιζε ἐκ τούτου τὸ ζῶον ὅσον κοχλίαρια δύο. (Théomneste. Ch. 68, 185, 1.)

[2] Ἐμβροχὴ πρὸς κεφαλαλγίας ἵππων.

Ψιμμυθίου στατῆρας δώδεκα ἐμβρέξας νύκτα, καὶ ἡμέραν ὕδατε καινῷ ἀγγείῳ, καὶ ἀπηθήσας τὸ ὕδωρ, τρίβε τὸ ψιμμύθιον ἐν θυΐᾳ ὅπως, λειότατον γενήται. εἶτα κηρόν μίξας, τρίψον ἱκανῶς, καὶ ὅτε λειότατον γένηται, μίξον αὐτοῖς μέλιτος πλῆθος χίμης, καὶ συλλεάνας τούτοις, λαβὼν ἔλαιον εἰς τὴν χεῖρα, τίθει εἰς τοὺς κροτάφους τῶν ἵππων, καὶ τὸν δακτύλιον. Ποιεῖ δὲ καὶ ἐπὶ ἀνθρώπων πρὸς πάντα κόπον τοῦτο. ἔστω δὲ ἡ κηρωτὴ στατῆρων πεντε. (Eumèle. Ch. 104. 248, 33.)

[3] Μαλακτικόν.

Ἀξουγγίου στατῆρας κδ-, ῥητίνης κολοφωνίας τὸ ἴσον, κηροῦ στατῆρας ις-, ἀκόπου, ψιμμυθίου στατῆρας δύο βρέχε εἰς ἀγγεῖον καινόν νύκτα, καὶ ἡμεραν ἐν ὕδατι, καὶ ἀπηθήσας τὸ ὕδωρ, τρίβε τὸ ψιμμύθιον ἐν θυΐᾳ ὡς λειώτατα. εἶτα κηρωτὴν ποιήσας, συγκατάμιξον, καὶ τρίβε ὅλην τὴν ἡμέραν. ὡς ἂν δὲ γένηται λεῖον, συγκατάμιξον μέλι πλῆθος χήμης, καὶ συλλεάνας οὕτω χρῶ. καὶ λαμβάνων ἔλαιον εἰς τὴν χεῖρα, δίδου εἰς τοὺς κροτάφους τοῦ ἵππου, καὶ τὸν δακτύλιον. ὡσαῦτως δὲ καὶ ἀνθρώπῳ πρὸς πάντα κόπος ποιεῖ, ἔστωσαν δὲ τῆς κηρωτῆρες ἕξ. (Apsyrte. Ch. 129, 21.)

Céruse	2 staters
Résine de kolophon	24
Cire	16
Miel	1 chème
Axonge	24 staters

Apsyrte rapporte encore deux topiques résineux « *bons pour les Hommes* [1] », « *utiles pour le refroidissement, le frisson des Hommes* [2] ».

« *Trempe* 16 *staters de cire dans l'eau et les pétris au soleil. Ajoute de l'huile de cyprus et pétris de même au soleil jusqu'à ce que* 2 *cyathü d'huile soient incorporés. Broie ensuite convenablement* 24 *staters de gomme ammoniaque avec quantité suffisante de vinaigre blanc fort pour que le mélange ne soit pas liquide. Ajoute le cérat et mélange.*

Cire	16 staters
Ammoniaque	24 staters
Huile de Cyprus	2 cyathü
Vinaigre	q. s.

La préparation de l'autre formule, qui écarte la fatigue des chevaux et combat le frisson des hommes, n'est pas indiquée.

Poix Cire Résine	ââ	18 staters
Galbunum Opopanax	ââ	2 staters
Styrax Bdellium	ââ	1 stater

A côté de ces emplâtres plus ou moins mous, du type d'onguent dont l'activité thérapeutique semble douteuse, voici un topique astringent par la présence d'une petite quantité de chaux vive et dont l'ancienneté n'est pas moins grande que celle des précédents puisque le stater intervient seul comme poids dans le dosage. On le trouve dans les observations de Théomneste qu'on s'accorde à faire vivre au V^e^ siècle, par conséquent bien après Eumèle et Apsyrte, respectivement du second et du IV^e^ siècles.

Des topiques d'une activité incontestable sont inscrits dans les Hippiatrica, topiques astringents cupriques et cupro-plombiques; topiques caustiques calciques, arsenico-calciques et arsenico-elléborés; topiques irritants euphorbés, euphorbo thapsiés et cantharidés. Mais leur polosogie est exprimée en onces et en drachmes, ὁλκή. Celui que nous allons citer s'affirme à tous points de vue comme un de leurs ancêtres, comme le trait d'union entre eux et les topiques résineux utiles pour les chevaux et les hommes. Voici ses indications thérapeutiques et son mode d'emploi:

« *La thérapeutique des gonflements ou tumeurs* (οἴδημα) *des durcissements* (σκλήρωμα), *des mélicéris* [3] *récents survenant à la suite de coups ou de toute autre*

[1] Μάλαγμα ᾧ ἐχρησάμεθα ἡμεῖς σκέυαζοντες ἐπὶ ἀνθρώπων.

Κηροῦ στατῆρας ις-, βρέχοντες τὸν κηρόν, καὶ ἐν ἡλίῳ μαλάσσοντες καὶ ποιοῦντες πέταλα τῷ κυπρίνῳ, ὡσαύτως ἐπιθέαμεν εἰς τὸν ἥλιον, ἄχρις οὗ τὸ κύπρινον συμπίῃ παῖν. ἔστωσαν δὲ κύαθοι δύο, καὶ προτρίψαντες ἀμμωνιακοῦ στατῆρας κδ-, καλῶς λεῖα μετὰ ὄξους δριμέος λευκοῦ τὸ ἀρκοῦντος, ὡς μὴ ὑγρὸν γενέσθαι λίαν. τὸ τε ἐμβάλλομεν τὸν κηρόν, καὶ συλλεάναντες ὥστε μιγῆναι, οὕτως χρώμεθα. (Apsyrte. Ch. 129. 282, 5.)

[2] Ἀψύρτου μάλαγμα τὸ διὰ βδελλίου.

Πίσσης στατῆρας ιθ-, κηροῦ τὸ αὐτό, ῥητίνης τὸ ἴσον, χαλβάνης στατῆρας δύο, ὀποπάνακος τὸ ἴσον, στύρακος, βδελλίου ἀνὰ στατῆρας ἑνός. τό αὐτὸ δὲ καὶ ἄκοπον ἐστὶ. ταῦτα μίξας χρῶ. ἀνίεμενον δὲ κυπρίνῳ ποιεῖ πρὸς τὰς ψύξεις τῶν ἀνθρώπων.

[3] Tumeurs dont le pus ressemble à du miel, μέλι-κηρις.

cause, et même spontanément, de soi-même (αὐτομάτως) *dans les articulations ou en quelque endroit que ce soit, est la suivante: Chauffe ensemble ce qui suit jusqu'à ce que le mélange coule dans la main et l'applique sur le lieu* [1]*:*

CAUSTIQUE POUR LES CLAUDICATIONS.

Chaux vive	1 stater
Bitume	8 staters
Résine de kolophôn	4 —
Poix sèche	4 —
Galbanum	1 —
Cire	6 —

III

AUTRES SURVIVANCES ÉGYPTIENNES ET BABYLONIENNES DANS LES ÉCRITS MÉDICO-VÉTÉRINAIRES BYZANTINS.

Le poids de la monnaie d'or stater a été utilisé enfin dans la thérapeutique médico-vétérinaire pour marquer la quantité de poudre d'ellébore blanc nécessaire à « *animer* » le séton au poitrail du cheval. Ce séton irritant et dérivatif des « *humeurs* », ancêtre de l'abcès de fixation, est inscrit au traitement du Maleus, syndrome infectieux où se devinent les manifestations polymorphes de la gourme, de la morve, etc. Et c'est encore sous la plume d'Apsyrte que ce poids est mentionné et même précisé, *καὶ οὕτως ἐμβάλλειν ἑλλεβόρου λευκοῦ στατῆρα αἰγυπτιον* [2], le poids d'un stater égyptien d'ellébore blanc.

Quel sens faut-il attribuer à cette précision ? Peut-on penser à l'origine égyptienne de cette méthode dérivative efficace ?

En faveur de cette manière de voir on remarque dans les formules citées la présence du chiffre numérique 16 ou l'un de ses sous-multiples 12, 8, 4, pour marquer le nombre de staters de chaque drogue. Ce nombre se retrouve parfois aussi chez les byzantins pour marquer le nombre de drogues qui composent certains onguents [3].

Ce nombre est un vestige des civilisations antérieures à Byzance.

« *Plutarque* (de iride et Osiride, 80) *prescrivait de préparer le Kyphi* (parfum imité de ceux des Egyptiens, de leur encens sacré) *à l'aide de seize ingrédients, sans en indiquer la quantité nécessaire. On ne procédera pas sans ordre au mélange, mais selon les formules sacrées qui sont lues aux opérateurs pendant la confection du parfum.*

Le nombre 16 *a sa raison d'être, car c'est le produit du carré multiplié par lui-même et le seul dont le périmètre soit égal à l'aire, c'est pour cela qu'on l'a choisi.* » [4]

Enfin, nombre de recettes du recueil byzantin des Hippiatrica sont rédigées exactement comme les prescriptions des traités de médecine babyloniens.

[1] Καυστικόν ἐπὶ τῶν χωλασμάτων.

Ἐν τοῖς ἄρθροις, ἢ ἐν ἄλλῳ οἱῳδήποτε τόπῳ, οἰδημάτων ἢ σκληρωμάτων ἢ μελικηρίδων προσφάτων ἐκπληγῆς, ἢ ἄλλης τινὸς αἰτίας, ἢ καὶ αὐτομάτως γινομένων, ἔστι θεραπεία αὕτη. ἀσφάλτου στατῆρασ ἡ, κολοφωνίας ῥητίνης στατῆρας δ-, πίσσης ξηρᾶς στατῆρας δ-, κηροῦ στατῆρας ἓξ, χαλβάνης στατῆρας ἕνα, τιτάνου στατῆρα ἕνα. πάντα ὁμοῦ συνθερμάνας ὅσον ἡ χεὶρ ἄνεχεται, κατάχριε. (Théomneste. Ch. 97. 231, 11.)

[2] Ch. II, p. 11, 20.

[3] Caustique d'Apsyrte pour les hanches. Galbanum, opoponax, meolle de cerf, térébenthine, ammoniaque, Bdellium, propolis, marc du safran, vinaigre, poix sèche, poix humide, bitume de Judée, huile de Cyprus (recueillie à Chypre, en Syrie, en Egypte), fleur de résine appelée apophysème, graisse de taureau, cire. aa 2 livres (ch. 97, 232, 5.).

[4] Dr REUTTER DE ROSEMONT, *Comment nos pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leurs corps. Remèdes, parfums, embaumement.* Paris, Doin, 1917, p. 94.

Voici une recette de l'hippiatre Tibère, relative à la technique de la phlébotomie sous coccygienne préconisée pour le traitement de l'opisthotonos, c'est-à-dire du tétanos du train postérieur, dont la fin, particulièrement, *καὶ ὑγιαίνει, et il guérira,* peut faire penser à une origine orientale [1].

Conclusion.

Ainsi, l'esprit de celui qui scrute les textes médico-vétérinaires byzantins est continuellement hanté par les civilisations de la Grèce, de l'Egypte et de Babylone. Sous la plume d'Apsyrte renaissent les méthodes thérapeutiques des Sarmates, les coutumes des habitants de la Cappadoce et de la Syrie [2]; sous celle de Théomneste les inventions des Arméniens. La rédaction des recettes, les notations numériques des formules, l'archaïsme des mesures pondérales et de volume ressuscitent, au milieu des écrits du quatrième siècle, des connaissances médicales antiques car les divers staters qui circulaient à Athènes datent tous du VII[e] siècle av. J.-C. et l'usage des monnaies d'or vient d'Asie et non d'Eubée.

Οἱ πρὸ ἡμων [3], ceux avant nous, les Ancêtres, sont constamment invoqués par Apsyrte dans son œuvre épistolaire. « *Ces choses-ci ont été découvertes par de grands hommes* » [4], écrit-il encore. Ces invocations anonymes du grand hippiatre observateur du IV[e] siècle ont maintenant pour nous une signification plus précise, aussi précise qu'elle pouvait être sans doute pour Apsyrte lui-même puisque déjà sous Byzance, les noms des primitifs novateurs des connaissances médico-vétérinaires, étaient effacés de la mémoire des hommes comme s'étaient estompées les inscriptions profondes sur le marbre des temples et des nécropoles protohistoriques.

[1] Τὴν οὐρὰν ἀνατείνας δίασκεψε τὰς φλέβας, καὶ τὴν κατατεταμένην τῇ οὐρᾷ ἄν, ᾗ μετέωρος, σχάσον φλέβα, καὶ ὑγιάνει. (Tibère 104.8.)

« *La queue étant redressée, examine attentivement les veines et tends fortement la queue de toutes tes forces jusqu'à ce que les veines soient saillantes. Incise-les et il guérira.* »

[2] Cf. H. J. Sévilla, travaux antérieurs.

[3] Apsyrte. 120, 14; 183, 30; etc.

[4] Ταῦτα μὲν ἐκείνοις εἴρηται μεγάλοις ἀνδρασιν. (Ch. 34. 120, 14.)

LES ÉTUDIANTS POLONAIS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

VLODIMIR BUGIEL

Ce n'est pas d'hier que date le renom de la ville de Paris comme centre scientifique. Depuis de longs siècles cette ville brille à l'horizon de la science d'un éclat incomparable. Et tel l'astre du jour dont la lumière bienfaisante attire les oiseaux du ciel, Paris scientifique et intellectuel fait graviter autour de lui depuis l'an mille les représentants des nations les plus diverses.

En effet, c'est vers 1050 que Lambert, élève de Fulbert de Chartres, ainsi que Drogo de Paris, Anselme de Laon et Mangold commencèrent à réunir autour d'eux aux bords de la Seine, de jeunes gens avides de savoir. Leur disciple le plus en vue, Guillaume de Champeaux par son école auprès de l'église Notre Dame et l'adversaire de Guillaume, le grand Abélard, par son cours libre installé en ville donnèrent à la capitale française un prestige encore plus grand. Les maîtres groupés autour de la cathédrale de Notre Dame, autour de l'Abbaye de Saint Victor, autour de celle de Saint Martin des Champs, les hommes de science établis dans les rues voisines finirent au bout d'un certain temps par se rapprocher, par se mettre d'accord et former une sorte de guilde. Cette ébauche de l'organisation commune prit au XIII^e siècle le nom de « Studium générale » ou comme nous disons aujourd'hui Université. Déjà vers 1170, ainsi que cela résulte de la biographie du maître anglais, Johannes de Celle, les débuts de cette organisation furent nettement constatables. Ensuite (1179) le pape Alexandre III établit comme base du dit organisme le licenciat. Vers 1215 le nombre des jeunes maîtres augmenta énormément, entre 1210 et 1249 apparurent les premiers statuts. En 1219 on voit poindre le groupement des élèves du studium générale en quatre nations: la nation française, picarde, normande et anglaise. Entre 1222 et 1245 surgissent les premiers chefs de la généralité de ces quatre nations appelés recteurs; puis les premiers chefs de chaque nation séparée, dit procteurs. Au début l'université compte surtout des professeurs (si on veut absolument employer ce mot moderne pour le terme latin de « magister » de la faculté des Arts, qui correspond à notre faculté de lettres et en partie aux classes supérieures des Lycées. Mais bientôt les trois autres facultés s'y joignent, celle de théologie, de droit et de médecine. Témoins les vers souvent cités de l'Anglais Alexandre Neckam qui a vécu à Paris de 1180 à 1186 et qui écrit dans son poème: « De laudibus divinae sapientiae », ce qui suit de l'Université de Paris:

Hic florent artes, coelestis pagina regnat.
Stant leges, lucet jus, medicina viget [1].

1 A. NECKAM : *De laudibus etc.*, éd Wrigth, Oxford 1863, p. 452.

(Ici fleurissent les arts, la page celeste règne, se dressent les lois, luit le droit, présente sa vigueur la médecine.)

De ces quatres facultés, la faculté des arts est la plus célèbre. Viennent ensuite par ordre décroissant de leur importance : la faculté de théologie, de droit, de médecine.

La faculté de médecine n'avait pas le renom de la Faculté de Montpellier, ni de celle de Padoue. Néanmoins elle était vivante et verte; « vigebat », comme disait Neckam. L'historien de l'organisation scientifique de l'université de Paris, Thurot, disait vers 1850 qu'elle était la Cendrillon du studium générale. Aujourd'hui on modifierait ce jugement.

Pour la fin du XII^me^ et le commencement du XIII^me^ siècle, un passage des « Gesta Philippi Augusti » de Guillaume le Breton [1] qui dit qu'à cette époque le droit civil et la médecine étaient enseignés avec succès à Paris, corrobore éloquemment les énoncés de Neckam. Le poème de Gilles de Corbeil [2] (1180-1223) se range de leur côté. Le dit poème fut conçu presque en même temps que le premier document officiel où on entrevoit la plus ancienne trace d'un enseignement médical à l'Université de Paris [3] à savoir, le mandement de l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, daté du mois d'août 1213. Le prélat y énumère les termes de la convention qui détermine les droits respectifs du chancelier de Notre Dame d'une part, des maîtres et des écoliers de l'autre. Il y est question en particulier de régler les formalités de l'Octroi de la licence; ces formalités diffèrent déjà suivant qu'il s'agit de théologiens, de décretistes (juristes), d'artistes et de physiciens (phisici). C'est sous ce dernier nom dont la survivance est le mot anglais « physician » (médecin) que les médecins sont désignés dans le Chartulaire jusqu'à 1251.

Une lettre du pape Grégoire IX, datée du 5 mai 1231 permet de supposer que même au point de vue administratif, la Faculté de médecine de Paris possédait à ce moment un commencement appréciable d'organisation. Le pape y demande que les élèves de la Faculté des Arts (stade prémonitoire des études de médecine) et ceux de la Faculté de Médecine (magistri artium et phisice facultatis) d'Angers et d'Orléans puissent exercer à Paris après y avoir subi un examen [4]. Il y avait donc là un corps constitué d'examinateurs.

La publication si parfaite et si complète de MM. Denifle et Chatelain: « Chartularium Universitatis Parisiensis » nous permet de constater que la Faculté de Médecine de Paris, s'organise très activement surtout vers 1270.

En effet, en 1271, « nos doctores in facultate medicinae Parisius regentes » (nous, Docteurs dirigeant la faculté de médecine de Paris), décident qu'il faut limiter l'exercice illégal de la médecine à Paris. Aucun chirurgien, pharmacien, ni herboriste ne dépassera les bornes de sa profession. En plus aucun israélite ne pourra donner de soins médicaux ni chirurgicaux à une personne de religion chrétienne[5]. En 1272 la faculté de médecine ordonne que chaque bachelier qui y commencera ses études de médecine versera à tous les professeurs une rétribution[6]. Entre 1270 et 1274 paraît le « Capitulum eorum ad quae tenentur illi qui volunt licentiam in medicina Parisius et de libris audiendis ». (Chapitre d'obligations de ceux qui veulent étudier la médecine à Paris et de livres à y employer)[7]. On y précise les formalités d'inscription, la durée des études, les manuels

[1] *Œuvres* de Rigord et de Guillaume Le Breton (Guillelmus Armoricus), éd. Delaborde, Paris 1882, t. I, p. 230.

[2] *Aegidii Corbolensis Carmina*, éd. Choulant, Leipzig 1826. *De compositis medicaminibus*, liber I, v. 150 et ss.

[3] Denifle et Chatelain : *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I (Paris 1889), p. 307.

[4] *Chartularium*, t. I, p. 144-145.

[5] *Chartularium*, t. I, p. 488-490.

[6] *Chartularium*, t. I, p. 502.

[7] *Chartularium*, t. I, p. 517.

scolaires; trois autres chapitres: « Capitulum eorum ad que tenentur baccalarei in medicina incipere volentes » « Capitulum de antiquis consuetudinibus et ordinationibus magistratorum in medicina » et « Statuta quae in facultate medicinae observari debent » complètent ces énoncés. Puis le 19 octobre 1279, le cardinal et légat papal Simon apporte de nouveaux détails concernant le fonctionnement de la Faculté de médecine[2] et le 12 juillet 1281 on voit cet organisme nettement incorporé dans celui de l'Université entière[3].

Tel était le pôle d'attraction parisien. Regardons maintenant ceux sur lesquels ce pôle médical excerçait son pouvoir magnétique.

L'élément étranger était représenté d'une façon très notable dans le monde universitaire de Paris. Il portait le nom bizarre de la nation anglaise (natio anglicana). Ceci venait de ce que parmi les pays étrangers, l'Angleterre envoyait le plus grand nombre de recrues scientifiques au studium générale parisien. Plus tard quand l'Albion eut créé elle-même les universités d'Oxford et de Cambrige, la généralité des élèves venant de l'étranger assuma le nom de la nation allemande. En réalité donc la nation anglaise (ou ensuite allemande) englobait les jeunes gens arrivés de la Grande Bretagne, de l'Ecosse, Irlande, Hollande, Suède, Norvège, du Danemark, de l'Allemagne, Bohème, Hongrie et Pologne. Jusqu'à 1331 cette masse hétérogène était divisée en deux provinces, l'une appelée anglaise et comprenant l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, l'autre dite allemande et réunissant le reste. En 1331 la province allemande fut scindée en Allemagne septentrionale et Allemagne méridionale. Cette division existait encore en 1528. Les Italiens, Espagnols, Grecs et Levantins faisaient partie du sous-groupe de la nation française, nommé province de Bourges.

Ces nationaux, semblables en ceci aux étudiants des trois autres nations, se groupaient volontiers autour des établissements à base d'internat portant le nom de collèges. Budinszky a pu en trouver pour la nation anglaise neuf, à savoir: collège danois, allemand, anglais, écossais, lombard, constantinopolitain et trois suédois, celui de Linkoeping, Scara et Upsala.

La nation anglaise tout en jouissant de privilèges et de droits des trois autres nations, avait une organisation à elle. Un des documents les plus importants qui la concernent a paru au commencement de l'an 1252, ce sont « les statuts des étudiants és arts de la nation anglaise en ce qui touche les bacheliers [4] ». Ce document fut suivi d'un autre, consacré à la même question et daté du 16 février[5].

Nous nous contenterons de dire ici que la nation anglaise a été particulièrement favorisée par le sort, car tandis que les actes et les registres de trois autres nations périrent en grande partie dans la tourmente des siècles, ceux de la nation anglaise se conservèrent en nombre considérable. C'est surtout grâce à leur conservation dès 1333 que nous disposons des données sur les

[1] *Chartularium*, t. I, p. 517-518.

[2] « Simon cardinalis legatus modum denuntiandi decanis facultatum in decretis et medecina congregationes generales definit », *Chartularium*, I, p. 488-490.

[3] *Chartularium*, t. I, p. 590.

[4] « Statuta artistarum anglicanae de baccalareis in artibus determinandis in Quadragesima » *Chartularium*, t. I, p. 227-230.

[5] Les travaux les plus récents et les plus complets concernant les étudiants étrangers à Paris. au Moyen-Age, sont ceux de Budinszky *(Die Universität in Paris und die Fremdem an derselben im Mittelalter*, Berlin, 1876) et de Wickersheimer: Les médecins de la nation anglaise de l'université de Paris au XIVe et XVe siècles. *Bull. Soc. His. Méd.*, 1913, p. 285-344 et 537-8. Pour l'histoire de l'Université même, les plus importants sont l'ouvrage classique de Bulaeus: *Historia Universitatis parisiensis*, Paris 1665; le *Chartulaire* et les *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris* (1395-1516) publiés avec introduction et notes par le Dr E. Wickersheimer, Paris 1915. En outre, au point de vue comparatif, sont à consulter surtout: Denifle: *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis* 1400, Berlin 1885, et Rashdall: *The universities of Europe in the middle ages*, Oxford 1895, 3 vol.

étudiants polonais à Paris au moyen-âge. Ou du moins ces actes et registres apportent une grande précision dans nos renseignements.

La Pologne depuis 966, date à laquelle elle avait embrassé la religion catholique, était en relations suivies avec le monde latin et en particulier avec la France.

Le premier historien de la Pologne fut un Français, nommé Gallus. Plus d'un des premiers évêques polonais étaient venus de France. Nombre de moines polonais, bénédictins ou cisterciens, furent d'origine française. Le nom d'un de leurs couvents près de Cracovie, « Alvernia » — l'Auvergne — nous rappelle leur nostalgie. Envoyés loin de leur patrie bien aimée, ils voulaient que ce nom leur rémémorât les contrées altières où ils avaient vécu leur jeunesse.

Un ordre qui se consacrait exclusivement aux soins des malades et qui desservait en Pologne depuis 1203 un grand nombre d'hopitaux, les moines du Saint Esprit venait de France. Bien que ces moines aient trouvé ensuite des adhérents polonais, ils restèrent toujours en rapports étroits avec la France.

Les sculpteurs français appelés en Pologne par le roi Casimir le Grand (1333-1370) y créèrent une école importante[1]. Au XIVe siècle la dynastie d'Anjou donne à la Pologne un roi (Louis de Hongrie) et une reine: cette dernière, Sainte Hedvige, est la femme dont le nom est sacré pour tous les Polonais. Elle a été fondatrice de la puissance polonaise au XVe siècle et rénovatrice de l'université de Cracovie. Son mari, le roi Ladislas Jagellon qui à Grunwald-Tannenberg (1410) écrasa pour toujours l'ordre Teutonique, disait de Paris:

« Nous voyons cela très bien et nous le savons que Paris en attirant des hommes experts et savants fertilise et orne la France. »

Ces quelques faits significatifs établissent nettement les sympathies et les connexions franco-polonaises du moyen-âge.

Ces sympathies furent alimentées d'une façon continue par l'affluence des étudiants polonais à l'université de Paris.

Pour le XI et XIIe siècle, nous savons que le fils et le successeur du roi Boleslav le Vaillant, Casimir le Rénovateur (1040-1058) y fit ses études. L'évêque Stanislas Szczepanowski dont l'assassinat fut la cause de la chute et de l'exil du roi Boleslav le Hardi (1080) passa 7 ans à étudier le trivium et le quadrivium à Paris[2].

L'évêque de Breslau (à ce moment Breslau était encore ville polonaise) Walter, mort en 1169, l'archévêque de Gnesen Bogumil (1167-1182), l'historien et évêque de Cracovie Vincent Kadlubek († 1218) semblent avoir été élèves de l'illustre école de Paris.

Au XIIIe siècle, du Boulay[3] nomme comme un des élèves les plus célèbres du studium générale de Paris, le dominicain polonais Martin de Troppau, appelé plus souvent Martinus Polonus, auteur de la fameuse « chronique des empereurs » et de toute une série d'ouvrages d'histoire universelle fort appréciés à son époque. De 1243 à 1254 dignitaire des papes: Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et autres, jusqu'à Jean XXI, il fut nommé par Nicolas III archévêque de Gnesen et primat de Pologne. Deux autres élèves de la faculté des arts de Paris ont été Saint Jacinthe et Saint Czeslaw. A Paris étudie l'archévêque de Cracovie Yvon à qui son ami anglais Gervais, évêque de Séez et depuis 1209 général de l'ordre des Prémontrés écrit:

[1] Dr V. Bugiel: *La Pologne et les Polonais*, Paris 1921, p. 304 et *passim*. Sur les moines du Saint-Esprit, voyez: le même: « Les hôpitaux de Cracovie de 1220 à 1920 (*Bull. Soc. Hist. Méd.* 1924, p. 211-224).

[2] *Vita in AA.SS.* 7 mai II 202 c. 2. Budinszky (o. c., p. 234) considère ce délai comme trop considérable, vu l'organisation assez limitée de l'Université de Paris à cette époque.

[3] D. Boulay (Bulaeus) : *Historia Universisatis Parisiensis*, Paris 1666, t. III, p. 698-699.

« Nous avons appris qu'après ton retour des écoles de Paris tu as été appelé au gouvernail de l'Eglise de Cracovie. Nous croyons fermement que c'est Dieu qui a inspiré si heureusement ceux qui t'ont élevé à cette dignité. Et notre joie est double, car nous savons mieux que tous combien ce nouveau pâtre de l'Eglise est fidèle et sage. »

Dans la suite il sollicite la faveur d'Yvon pour les ordres des Prémontrés.

Deux autres élèves polonais de marque qui ont butiné à Paris le miel de la science sont Gérard de Breslau et Conrad II, fils du prince Henri II le Pieux de la Basse Silésie. Le premier fut nommé en 1225 provincial des dominicains polonais. En 1232 le pape Grégoire IX lui confia la mission de négocier la paix entre les princes Conrad de Masovie et Henri de Breslau[1]. Le second fit ses études à Paris vers 1245 et devint plus tard fondateur de la lignée des princes polonais de Glogau et Sagan[2].

Au XIII^e siècle se trouvait à l'Université de Paris aussi un astronome polonais Franco de Polonis. Dans son célèbre « Discours sur l'état des lettres au XIII^e siècle », Daunou le place à côté des meilleurs savants contemporains de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre[3]. La Bibliothèque Nationale de Paris possède trois manuscrits du « Maître Franc de Pologne ».

Au XIV^e siècle, le Chartulaire de l'Université de Paris ainsi que les registres de la nation anglaise publiés sous le nom de l'Auctarium nous fournissent un nombre considérable de noms d'étudiants polonais à Paris:

Ces messieurs font leur première entrée en 1313; à ce moment se passe un épisode plutôt amusant quoique le fond du dit épisode ne manque pas de sérieux.

Il s'agit de dettes de l'Université. Celle-ci au point de vue financier s'identifiait presque avec les étudiants, obligée qu'elle était de vivre surtout du produit de leurs taxes d'inscription. Les étudiants n'étaient pas riches, et l'Université ne l'était pas non plus. Les cours se faisaient dans les préaux des collèges ou sous les arcades des cloîtres de Paris. On jetait par terre des bottes de paille sur lesquelles on s'asseyait et on écoutait les Maîtres célèbres. Le nom de la rue du Fouarre (en vieux français: paille) près de la place Maubert vient de là [4].

La Faculté de médecine n'eut que fort tardivement un local à elle à Paris. Son enseignement s'effectuait longtemps soit aux mêmes préaux, soit aux logis des maîtres.

Et voici que cette glorieuse, mais très étique Université est avisée un jour par les autorités, qu'il faut qu'elle paie ses dettes. Mais les moyens lui en manquent... On reçoit donc l'avis de très mauvaise humeur, on se récrie contre les autorités, on proteste. On se rappelle que l'Université, comme distributrice de trésors spirituels ne relève que de celui qui est à la tête du grand empire des âmes, du pape et on prend la décision, de s'adresser au Saint Siège Apostolique qui d'ailleurs jusque là a tranché toutes les questions importantes concernant l'Université de Paris.

Bref une véritable surexcitation s'empara alors des esprits du quartier latin. Une grande réunion au chapitre des Dominicains se tint le 7 mai 1313. Le maître Odemar de Croso y prononça un discours enflammé. S'ensuivit une lettre adressée au Pontife et couverte de signatures des escholiers parisiens. Dans l'espace de quelques jours, plusieurs centaines de noms y furent apposés. Parmi eux figurent ceux des polonais « Demaiudus (Domarat?), Nicolaus et

[1] Budinszky, o. c., p. 128.
[2] Budinszky, o. c., p. 122.
[3] Daunou: *Discours sur l'état des lettres au XIII^e siècle.* Ed. Ducrocq, Paris 1860, p. 200.
[4] A. Robida: *Les escholiers du temps jadis,* Paris 1907, p. 14-32.

Vincentius et Hauto (Hanko?) et magister Mathias, omnes de Polonia[1] ». Ces signatures sont suivies de celles de plusieurs camarades français de Saint-Quentin.

Un fragment de comptes de la nation anglaise comprenant la période de 1329 à 1336, mentionne comme étudiant parisien Johannes de Pruscia (Jean de Prusse). La Prusse comme état n'existait pas encore à ce temps, sa formation datant de 1525. Le nom de Prusse désignait seulement le pays qu'on appelle actuellement la Prusse occidentale: territoire foncièrement polonais, envahi par places par les Chevaliers Teutoniques avec Gdansk (Dantzig) Torun (Thorn), Tczevo (Dirschau), Elblong (Elbing) comme villes principales. Aussi compterons-nous parmi les Polonais tous ceux qui auront comme indication d'origine Bruscia, Pruscia, Prussia et Borussia, quatre homonymes, ainsi que les diocèses de Wloclawek (Vladislaviensis), Varmie (Varmiensis), Poméranie polonaise (Pomesaniensis) comprenant les territoires sus-nommés. Nous incorporerons au groupe polonais aussi les étudiants venant du diocèse de Breslau (Wratislaviensis ou Fratislaviensis), ce diocèse faisant partie de la Silésie à cette époque complètement polonaise.

Jean de Prusse se rencontre plus loin, en 1344 avec l'annotation qu'il termina ses études à la faculté des arts et fut reçu licencié[2]. Il est cité dans le groupe des élèves qui ont vécu dans la rue de Saint Germain l'Auxerrois (in vico Sancti Germani de Auteseodoro).

En 1357, apparaît pendant une grande partie de l'année l'étudiant André de Pologne; les six pages de l'Auctarium[3] qui se rapportent à lui appartiennent aux plus vivantes de ce recueil. Ces pages ont pour titre: « 1337, Tempus Procuracionis Magistri Ulrici de Augusta », Le temps de la procuration du magister Ulric est aussi la période où André de Polonia fait partie du Conseil de la nation anglaise. Il est un excellent camarade, vit en bons termes avec ses collègues allemands et anglais parmi lesquels l'Auctarium nomme Conrad de Monte Puellarum (Magdebourg) et les deux Ecossais Philippe et Jean de Rathey. On voit dans ces pages toute la vie administrative de la nation anglaise. Les fonds jouent toujours un grand rôle, le conseil se réunit pour cette raison le 26 août et le 14 octobre. A la réunion d'octobre Jean de Rathey est rapporteur. On vote aussi dans ces réunions, tantôt pour réélire le procureur (21 septembre et 20 octobre), tantôt pour faire représenter la nation dans une affaire litigieuse concernant le rectorat (10 octobre). André donne toujours sa voix à Ulric, comme de son côté, Ulric vote pour André. On recommande des camarades pour des prébendes ou pour des canonicats. Une fois, le 20 septembre on descend des hauteurs de la Sainte Geneviève (de sancta Jenovefa) à la taverne de la Barbe d'Or, (Ad barbam Auream) et on paie son écot (qui cette fois-ci se monte à 16 deniers).

André devait avoir fini déjà ses études, car à la séance du 24 octobre, le conseil le recommande (litteras dedit) au Saint Siège, pour une paroisse ou un poste de chanoine. Ceci se faisait surtout quand l'étudiant partait. Néanmoins une recommandation de ce genre n'impliquait pas nécessairement un voyage du protégé à Rome ni à Avignon, comme le supposent quelques historiens polonais. La nomination se faisait par correspondance.

Au mois de novembre 1337 Ulric est remplacé par un autre procureur et nous ne revoyons plus son ami polonais.

[1] *Chartularium*, t. II, p. 163. La pièce administrative qui raconte cet épisode porte le titre de « Appellatio ad sedem apostolicam a multis magistris et scholaribus Universitatis Parisiensis interposita ne pro dictae Universitatis debitis pecuniam contribuere regantur », *Chartularium*, t. II, p. 161-166.

[2] *Chartularium*, t. II, p. 665.

[3] *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, ed. Denifle et Chatelain, Paris 1894, t. I, p. 18-23.

Mais en 1339, nous rencontrons le Polonais Pierre (magister Petrus de Polonia) qui annonce à une des réunions de la nation une discussion scolastique fort ardue[1]. Six ans après un Polonais, aussi Pierre (dominus Petrus de Polonia) commence ses études sous le magister Jean de Vesal et paie cinq solides comme prix d'inscription[2]. Kutrzeba suppose qu'il était riche car l'Auctarium l'appelle dominus[3]. Supposition erronée. Une charmante politesse caractérisait les auteurs de l'Auctarium et le titre dominus accompagnait tous les noms d'étudiants. Stanislav de Milonouv que nous verrons plus loin, à cause de sa grande pauvreté, demander à plusieurs reprises la gratuité (toujours accordée) d'inscriptions est toujours appelé dominus Stanislaus

Le 22 mai 1349, un Polonais du diocèse de Warmie, le magister Godefroi de Parchim est recommandé au pape par le conseil de la nation pour un canonicat ou une prébende dans son diocèse[4].

Inutile d'ajouter qu'il ne fit pas non plus le voyage de Rome. En 1362 Godefroi dit Caypha du même diocèse, ainsi que Nicolas Calis de Torun (Thorn) sont honorés d'une semblable recommandation [5]. Il est intéressant de relever que c'est dans ce document que nous trouvons pour la première fois le nom de la Pologne comme pays dont les fils appartiennent à la nation anglaise. On y lit, en effet:

« Votre fille dévouée, l'Université de Paris, prie Votre Sainteté au nom de tous les magisters de la nation anglaise, sous le nom de laquelle nation se comprennent et s'entendent tous ceux qui viennent au studium de Paris de l'Empire Allemand et de tous les autres royaumes à l'entour, à savoir de la Hongrie, de la Bohême, de la Pologne, de la Suède, du Danemark, de la Norvège, de l'Ecosse, de l'Angleterre et de l'Irlande »[6].

En 1368 apparaît le premier procureur de la nation anglaise d'origine polonaise. C'est le maître Jean de Pologne, dit Nadlicza, selon le chartulaire et l'Auctarium, Radlica, selon la rectification très avisée de MM. Karbowiak et Kutrzeba.

Les pages qui se rapportent à lui dans les documents de la nation anglaise n'ont rien de particulier. Il fut élu le premier mai 1368 et la « nation » fêta selon l'usage cet heureux événement par une légère beuverie.

« Deliberatum fuit ire ad tabernam », comme cela se faisait à chaque élection de procureur. Le nouveau procureur « solvit unum francum » (paya (1 franc). La dépense totale se montant à un franc et 23 solides la nation déboursa les solides.

Aux réunions du conseil qui sous ce procureur ont eu lieu à l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, on a réduit les inscriptions de certains élèves, et accordé des prêts aux autres étudiants. Nous y voyons un Polonais, Nicolas de Prusia, en retard avec le paiement de ses inscriptions, laisser des gages. Le 15 août fut élu un nouveau procureur, l'Allemand Jean de Clèves [7].

Les passages concernant Jean Radlica ont cependant leur importance. Après son retour en Pologne, ce jeune homme a occupé un poste éminent: il fut nommé en 1382 évêque de Cracovie et chancelier du royaume de Pologne. Dans cette haute situation il a exercé une notable influence sur la vie intérieure de sa patrie et sur ses rapports avec les autres puissances de l'Europe.

[1] *Auctarium*, t. I, p. 29.

[2] *Auctarium*, t. I, p. 85.

[3] KUTRZEBA: *Polacy na studyach w Paryzu wwiekach srednich* (« Les Polonais aux études à Paris au moyen-âge »), Varsovie 1900, p. 13.

[4] *Chartularium*, t. II, p. 647.

[5] *Chartularium*, t. III, p. 91-92. Nicolas Calis, cette fois appelé Nicolas de Prucia, est marqué à l'*Auctarium* comme ayant promis de payer ses frais d'inscription (*Auctarium*, t. I, p. 263).

[6] *Charlutarium*, t. III, p. 91.

[7] *Auctarium*, t. I, p. 312-314.

Aussi pensons-nous que c'est bien à lui qu'il faut rattacher comme l'ont fait MM. Denifle et Chatelain, les données que nous rencontrons en 1376 où « sub magistro Johanne de Polonia » passent leur licentiat ès arts Stanislav de Mylonouv (7 mai) et Buzco de Scopitecz (2 juin). A la dernière date l'Auctarium marque un autre élève de Jean: Thomas de Hongrie [1]. Kutrzeba crée pour cela un second Jean de Pologne. Nous pensons par contre qu'il est très probable que Radlica resta à Paris, jusqu'à 1376, justement à cause de sa valeur scientifique et intellectuelle dont il fit preuve amplement ensuite en Pologne et que c'est même un peu grâce à ce long séjour qu'il gravit si rapidement l'échelle des honneurs.

Nous nous occuperons de Radlica surtout parce qu'en même temps il fut docteur en médecine et un des meilleurs maîtres polonais ès la science d'Hippocrate à son époque. La tradition dit de lui qu'il n'avait qu'à « jeter un coup d'œil sur le malade pour savoir si celui-ci était pour vivre ou pour mourir ». D'après le grand historien polonais du XV[e] siècle, Dlugosz, il était fils de Michel et de Christine de Radlice près de Kalisz, et après avoir obtenu ses grades dans les arts libéraux il se rendit en France pour acquérir les notions médicales. Il passa plusieurs années à Montpellier. Le roi Louis de Hongrie et de Pologne étant atteint de diverses maladies (variis involutus aegritudinibus) demanda au roi de France de lui envoyer des médecins de valeur. Charles V jugea qu'il ne pouvait pas faire meilleur choix que celui de Jean Radlica. En effet, Jean partit pour la Pologne et aussi bien sa science que son dévouement et son caractère agréable lui conquirent l'affection du roi Louis et des barons de la Pologne [2].

Dlugosz ne nous parle pas du séjour de Radlica à Paris qui est cependant largement confirmé par le Chartulaire. Dans sa concision il ne nous donne pas de faits concernant sa pratique médicale: né un quart de siècle (1415) après la mort de Radlica et n'étant pas médecin lui-même, il n'osait peut-être pas — en historien cauteleux et plein de sens critique — consigner des détails médicaux touchant notre collègue. Toutefois plusieurs phrases dans le passage où il parle de Jean nous font sous-entendre qu'encore à son époque le renom du médecin du roi était solidement établi. Quand il parle de son départ pour Montpellier, pour étudier la médecine il dit: « sa nature l'engageait surtout dans ce sens » (natura eum ad id unum magis inclinante)[3]. Après le retour, on « voyait que la science de son art découlait chez lui de son instinct naturel ». C'était donc un médecin de vocation. Et avant ces détails, exposant brièvement son élection à la dignité de l'évêque de Cracovie (c'est pour cette raison qu'il parle en général de ce médecin) il dit que le roi le recommanda au chapître qui élisait les évêques, en termes très affectueux » (affectuosissimis precibus). Il fallait que ce roi ait gardé pour son docteur une reconnaissance fort vive, qu'il ait donc été soigné par lui avec tout le savoir désirable.

En effet, le roi, une fois guéri, le nomma chanoine de Cracovie, puis chancelier du royaume. L'élection à l'épiscopat (1382) fut le corollaire de cette belle carrière.

A ce moment beaucoup de médecins revêtaient des dignités ecclésiastiques. C'était ainsi dans tous les pays de l'Europe occidentale et centrale. Pour ne citer que quelques exemples pris dans le Chartulaire: à Paris, l'Université demande le 22 mars 1296 à l'évêque Simon de sacrer prêtre le magister in medicina Guidomar et de le confirmer comme chapelain d'une chapelle près de l'Université. Le 24 août 1384 le pape Clément VII permit à Henri Carpentini, doyen de l'église Saint-Marcel (actuellement au boulevard de l'Hôpital, à ce

[1] *Auctarium*, t. I, p. 495 et 500.
[2] Dlugosz: *Opera omnia*, éd. Bielowski, Cracovie 1860-1884, t. XII, p. 398-399.
[3] O. c. p. 398.

moment encore hors de Paris) et maître en médecine de « lire, régir, disputer » dans la faculté de médecine, cela veut dire d'exercer pleinement l'art médical [1] et même de l'enseigner. Le 3 novembre, Jean Poisson, recteur de l'Université de Paris, délivre un certificat comme quoi, le maître ès arts et en médecine, et curé de l'Eglise Saint-Gilles à Villeneuve (ecclesia S. Egidii in Novavilla), Jean Saffradi a été magister de la faculté de médecine de Paris, en 1381 [2]. En 1415, une grosse émotion secoua la Faculté, car le concile de Constance voulait écarter les maîtres en médecine et les maîtres ès arts des bénéfices ecclésiastiques les plus importants [3]. En 1417 se produisit la même chose. On peut dire, avec M. Wickersheimer, que jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, plus d'un bénéfice d'église était entre les mains des maîtres en théologie et médecine. D'ailleurs l'exemple célèbre est celui de Rabelais: docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, ensuite médecin particulier du cardinal du Bellay (1523) et du cardinal Langey (1539), il est nommé grâce à la protection du cardinal de Châtillon, curé de Meudon (1550) et meurt à ce poste 3 ans après [4].

Sur la mort de Radlica, Dlugosz écrit: Le 12 janvier 1392 est mort à Cracovie Jean, évêque de Cracovie, appelé le Petit (Minor) à cause de l'exiguïté de sa taille. On l'enterra à la chapelle. Il a été évêque pendant dix ans. Homme doux, vertueux, patient et modeste [5]. »

Le chanoine Starowolski recueillit au XVII[e] siècle une légende relative à la dernière maladie de Radlica:

« Sa mort fut occasionnée par le poison qu'il avala chez Kula, le curé de l'Eglise de Saint Florian. Ce poison lui fut-il servi exprès ou par hasard, on n'en sait rien. Toujours est-il que ceux qui avec lui avaient pris part au banquet moururent tous. Mais Radlica dans sa grande connaissance de l'art médical, se fit suspendre à une poutre, la tête en bas et ordonna à ses valets de lui fustiger le ventre avec des verges fines jusqu'à ce qu'il ait rendu le mets mortifère. Ceci arriva, après quoi Radlica vécut encore 3 ans. Mais sa santé était depuis cet incident constamment chancelante»[6].

Nous donnons cette légende pour ce qu'elle vaut. Sa conception grossière: expulsion d'un mets moyennant fustigation du ventre est bien dans l'ordre des idées de la médecine populaire. Il se peut cependant que derrière cette tradition se cache une réalité défigurée. On sait que certaines intoxications fort graves menaçant même la vie et se traduisant par le syndrome de la « dilatation aiguë de l'estomac avec occlusion duodénale » ont été soignées ces temps derniers (Schnitzler, Baum, Lazarewicz), par la position de Trendelenburg et que la tête étant placée beaucoup plus bas que l'estomac, on a pu obtenir un reflux des gaz stomacaux, voire même gastro-intestinaux qui a écarté tout danger [7]. Peut-être faut-il considérer à cet égard Radlica comme un précurseur: un tympanisme gastrique s'est peut-être produit chez lui à la suite d'un repas indigeste et la position la tête en bas aurait été appliquée avec succès par le maître polonais déjà à la fin du XIV[e] siècle.

[1] *Chartularium*, t. III, p. 331.

[2] *Chartularium*, t. II, p. 330.

[3] *Commentaires de la Faculté de médecine*, éd. WICKERSHEIMER, o. c., p. XLV.

[4] Dr Charles-Greene CUMSTON : *Notre sympathique confrère François Rabelais*, Genève 1918, p. 9-10.

[5] DLUGOSZ: *Opera omnia*, t. XII, p. 499. Cette indication est nette. Aussi est-ce à tort que Kosminski (« Dictionnaire des médecins polonais » *Slownik lekarzow polsnich*, Varsovie 1884, p. 408) place la mort de Radlica en 1391.

[6] STAROWOISKI : *Vita Episcop. Crac.* 117, cité par F. GIEDROYC: « Sources biographiques et, bibliographiques de l'histoire de la médecine polonaise » *(Zrodla biograficzno-bibliograficzne do dziejow medycyny w Polsce)*. Varsovie, 1911, p. 633-634.

[7] MATHIEU, SENCERT, TUFFIER : *Traité médico-chirurgical des maladies de l'estomac et de l'œsophage*. Paris 1913, p. 764-776.

En 1518, un descendant de la famille de Radlica, l'archevêque de Gniezno, Jean Laski, lui érigea un monument dont l'épitaphe, disparu depuis, a été copié et conservé par Starowolski.

Les historiens polonais supposent que Jean Radlica ne fit à Paris que ses études des arts et de théologie, et qu'il apprit la médecine à Montpellier. Mais si on admet qu'il rentra en Pologne en 1379, et qu'en 1376 il était encore à Paris, il est impossible de prétendre que dans l'espace des deux ans il ait pu acquérir une telle connaissance de la médecine qu'on l'envoyât comme médecin d'avenir auprès d'un roi. Nous inclinons donc vers l'hypothèse que tout son savoir médical a été acquis à Paris et que c'est là qu'il fut reçu magister en médecine. Si réellement il a passé quelque temps à Montpellier il l'a fait pour se perfectionner.

Si l'Auctarium de la nation anglaise ne signale pas ses études médicales, cela ne veut rien dire. En réalité l'Auctarium ne donne pas tous les détails concernant la vie des étudiants de la nation. Il y a là des lacunes considérables. D'abord pour certaines périodes, les documents manquent et c'est précisément le cas de Jean Radlica. Juste à la page où commence « Procuratio Magistri Johannis de Polonia » (15-6 1368) se trouve l'annotation des éditeurs de l'Auctarium: « Omnia desunt ab anno 1365 10 octobri usque 1 junii 1368 » (Tout manque du 10/10 1365 jusqu'au 1/6 1368). Donc Jean Radlica a pu être reçu maître en médecine à cette époque.

Déjà Kutrzeba avait remarqué pour André de Polonia que nous ne le voyons cité dans l'Auctarium qu'au moment où il est membre du conseil. Pourtant il est magister, il doit donc faire partie de la nation depuis plusieurs années. La même remarque est à faire au sujet du maître Pierre de Pologne [1]. Nous citerons de notre côté un autre exemple: un des adeptes les plus fervents du réformateur tchèque Jean Hus, Paul Krawar, brûlé vif pour son hérésie en 1432, a été docteur en théologie et en médecine et élève de l'université de Montpellier d'abord, de Paris (1415) ensuite. S'il fut reçu maître en médecine à Montpellier, son titre aurait dû être mentionné dans l'Auctarium. Or bien qu'il soit noté à trois reprises [2] dans la liste des maîtres des arts de l'université de Paris, aucune fois il n'est appelé maître en médecine. Ce sont MM. Denifle et Châtelier qui ont établi qu'il a bien été médecin et qu'il l'a été déjà avant 1415, car en 1416 Krawar termine sa carrière scientifique en se faisant agréer à cette date à Prague magister artium et medicinae.

En général l'étude détaillée de l'Auctarium nous autorise à conclure qu'il s'occupe presque exclusivement du mouvement de la faculté des arts et que la vie et les titres des autres facultés n'y sont que très exceptionnellement notés. Nous en avons encore une preuve dans le cas d'un autre étudiant en médecine polonais: Nicolas de Tluchovia (Tluchouv) près de Cracovie, reçu docteur en médecine à la faculté de Paris, vers 1460.

A la date de 1457 (vers le 26 août) on lit: Sequuntur nomina licentiatorum: Nycolaus de Polonia, cujus bursa nichil, vi soldos (Suivent les noms des licenciés: Nicolas de Pologne, dont les frais d'étude sont nuls. Six sous furent payés par lui pour la nation.) [3].

En 1456 il est parmi les bacheliers de l'année [4] et le 16 décembre 1458 on le trouve sur la liste des magister in artibus [5]. Reçu sous le maître Galterus de Vernie, il paie deux francs et 6 sous pour fêter la joyeuse arrivée à la nation

[1] Kutrzeba, o. c. p. 13.
[2] *Auctarium*, t. II, p. 190, 196, 197.
[3] *Auctarium*, t. II, p. 916.
[4] *Auctarium*, t. II, p. 911.
[5] *Auctarium*, t. II, p. 918.

(pro jocoso adventu ad nationem). Cette somme — comme autrefois un franc de Radlica — sert à payer l'écot des camarades « anglais ».

Or, malgré ces trois mentions on ne trouve à l'Auctarium pas un mot sur ses grades médicaux. Et on n'en saurait rien si les commentaires de la Faculté de médecine n'avaient pas noté qu'il étudiait la médecine. Denifle et Chatelain en publiant l'Auctarium consultèrent les commentaires et signalèrent le fait [1]. La publication de Wickersheimer reproduit ce passage. Le voici dans sa teneur complète:

« Sequuntur nomina baccalariorum et scolarium in medicina anni 1457 et neglexit inscribere predecessor meus. »

Passage très caractéristique: « Suivent les noms des bacheliers et étudiants en médecine de l'an 1457 et mon prédécesseur a oublié de les inscrire ». Ceci marque le doyen Temanus de Gouda [2]. Sans cette rectification nous manquerions de détails nécessaires en ce qui concerne notre second médecin polonais de la faculté de Paris.

Nicolas exerça en Pologne comme médecin, il y apporta aussi un manuscrit médical. En effet, à la bibliothèque de l'université de Cracovie, se trouve un codex (nº 839) du milieu du XVe siècle. Le copiste décline ses noms et ses titres: Nicolaus Polonus, filius Fabiani philosophus Parisiensis in medicina licentiatus » [3].

Nous disposons encore d'une quarantaine de noms d'étudiants polonais à Paris au XIVe et XVe siècles. Ils figurent comme étant à la faculté des arts; toutefois, vu l'imprécision des données des registres en question nous pouvons admettre qu'au moins quelques-uns parmi eux se sont consacrés ensuite à la médecine.

N'oublions pas que pour étudier celle-ci il était indispensable d'avoir été reçu d'abord maître de la faculté des arts. Il nous suffira de donner la liste succincte de ces noms.

En 1376, fut reçu licencié Stanislav de Mylonouv, dont nous avons déjà parlé et qui pour pouvoir vivre et suivre ses études, travaillait comme manœuvre. Aussi la Faculté de Paris qui savait ce qu'était le dénuement et qui le 4 août 1259 avait enregistré dans son chartulaire la lettre du pape Alexandre IV aux prélats du royaume de France les suppliant de donner l'aumône aux magisters de la Sorbonne pauvres (pro pauperibus magistris de Sorbona ut eis elemosinam conferant) [4] lui était douce et compatissante. Tous les dégrèvements lui furent accordés et il ne paya qu'un franc d'écot, le 7 mai [5].

Le 12 novembre 1377 la nation agréa comme magister Jacques de Cracovie, magister ès arts d'une autre faculté (non indiquée par l'Auctarium[6]).

En 1379 un Stanislaus de Polonia, dit Clément, est procureur. L'Auctarium le mentionne souvent. En 1382 il est nommé un des principaux examinateurs de la faculté [7]. Aux pages suivantes on apprend les noms de ses élèves [8]. De 1385 à 1416, demeure à Paris le magister ès arts et théologie, Thomas de Cracovie [9]. Il devient professeur à la faculté de théologie, et laisse un recueil de pièces scolastiques que Hauréau a étudié avec soin et dont il dit:

« Ces pièces ont pour la plupart un grand intérêt. Nous ne possédons pas

[1] *Auctarium*, t. II, p. 911.
[2] *Commentaires*, éd. WICKERSHEIMER, o. c. p. 213.
[3] GIEDROYC, o. c. p. 834.
[4] *Chartulaire*, t. I, p. 398-399.
[5] *Auctarium*, t. I, p. 501.
[6] *Auctarium*,. t I, p. 527
[7] *Auctarium*, t. I, p. 576-577, 583, 584, 585, 598, 614, 616, 617, 625.
[8] *Auctarium*, t I, p. 649, 650, 653
[9] *Auctarium*, t. II, p. 46, 61, 64, 99, 131, 214, 233, 235.

d'autres recueils qui nous fassent mieux connaître quelles étaient vers la fin du XIV[e] siècle les questions agitées entre les théologiens de Paris, comment ils les discutaient et s'efforçaient de les résoudre[1].

Entre 1394 et 1399 se placent les premières années d'études du troisième étudiant en médecine polonais. De nouveau les données de l'Auctarium ne nous renseignent que peu sur sa période des Arts, seuls les Commentaires de la Faculté de Médecine nous permettent d'établir qu'il s'agit ici d'un confrère. Il s'appelle Jacques, fils de Jacques de Cracovie (Jacobus Jacobi di Cracovia). Comme certains noms polonais ont la désinance patronymique il est possible que la phrase, « fils de Jacques » n'est que la traduction de son nom. Dans ce cas il faudrait l'appeler Jakubowicz.

Toujours est-il qu'en 1394[2], il commença ses études sous la procuration du maître Jean de Moravie. Il fut élève du maître Henri de Harlem. Le 2 juin 1397, il a été reçu licencié[3]. Vu qu'il prêta le serment comme quoi il était indigent (juravit statutum paupertatis) la Faculté des Arts lui fit grâce de toutes les taxes. Il compléta ses études sous le maître Nicolas de Ghamaren[4] et le 6 mai 1398 il a été reçu par la nation licencié ès arts[5].

Tout en étudiant les arts, il s'inscrivit à la Faculté de médecine. Celle-ci, moins généreuse que la Faculté des Arts, lui fit payer toutes les inscriptions. Le 22 octobre 1396, sous le doyen Pierre de Vallibus, on marque dans les commentaires 16 deniers soldés par lui « pro sigillatione caedularum » (pour l'application des cachets sur les pièces justificatives)[6].

Pour 1396-1397 on inscrit sous le doyen Jean de Harlem: « Reçu pour les cachets: d'abord les bacheliers... Puis viennent les étudiants (sequuntur scholares). A savoir: Jacques de Cracovie: 16 deniers[7] ». Nous avons une notice identique pour 1398-1399 (doyen Jean de Marle)[8] et pour 1399 (10 mai: 16 deniers, doyen Guillaume de Camera)[9].

Malgré l'exiguïté de ses moyens, Jacques de Cracovie était un payeur loyal et exact. C'est que beaucoup de camarades ne montraient pas autant d'empressement à cet égard. Rien que dans la colonne du 10 mai, le doyen marque qu'un élève (dont chose curieuse pour une comptabilité — il omet le nom) a payé la dette plurium annorum (pour plusieurs années) et plus loin qu'un autre (aussi sans indication de nom) s'est acquitté de son du « anni ultimo praeteriti» (pour l'an avant-dernier).

D'après l'excellente Introduction du D[r] Wickersheimer aux Commentaires de 1386-1510, introduction qui est sans conteste le meilleur travail sur l'histoire de la Faculté de Médecine de Paris au moyen âge il fallait en 1350 à un maître ès arts 68 mois d'études sans discontinuer pour devenir licencié en médecine.

Six mois après la licence le futur médecin subissait l'« épreuve de la maîtrise » composée de deux parties: vesperia et inceptio. C'étaient surtout des discussions théoriques (néanmoins le côté pratique et clinique n'avait pas été négligé précédemment). A partir de ce moment le licencié en médecine devenait régent et assumait l'obligation de lire pendant deux ans des leçons de méde-

[1] Hauréau : « Notice sur le numéro 16498 des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres Bibliothèques*, t. XXXIV, partie II (1895), p. 319.

[2] *Auctarium*, t. I, p. 690.

[3] *Auctarium*, t. I, p. 742.

[4] *Auctarium*, t. I, p. 775.

[5] *Auctarium*, t. I, p. 776-777.

[6] *Commentaires*, p. 10.

[7] *Commentaires*, p. 13.

[8] *Commentaires*, p. 16.

[9] *Commentaires*, p. 20.

cine [1]. Obligation dont on s'acquittait à contre-cœur (probablement parce qu'elle prenait du temps), de sorte qu'au commencement du XVI[e] siècle il n'y en avait que quelques-unes par semaine et que les étudiants étaient obligés de réclamer l'augmentation de leur nombre à grands cris.

Les « Commentaires de la Faculté de médecine » ne nous permettent pas de suivre pas à pas les études de Jacques de Cracovie ni de son cadet Nicolas de Tluchovie. Nous voyons Jacques à la Faculté de Paris pour la première fois le 22 octobre 1396, pour la dernière fois le 10 mai 1399. Ceci ne représente même pas 36 mois, tandis que les études complètes en réclamaient comme nous l'avons vu 74. Pour Nicolas de Tluchovie, le temps est encore plus restreint; on ne le voit qu'en 1457. Il a cependant fini ses études médicales à Paris, comme en témoigne l'annotation au texte de l'ouvrage manuscrit de Cracovie. Nous supposons donc que Jacques de Cracovie a été aussi reçu licencié en médecine à Paris et qu'il est rentré ensuite en Pologne.

En général si les données des Commentaires complètent d'une façon très précieuses celles de l'Auctarium, elles n'ont de la valeur que lorsqu'elles sont positives. Elles ressemblent à cet égard à l'épreuve de Bordet-Wassermann: il ne faut tabler sur elles que dans les cas positifs.

Négatives elles laissent un vaste champ aux présomptions. Car, en réalité, elles sont fort incomplètes. Nous en avons vu les imprécisions: on ne marque même pas les noms des payeurs; un doyen porte dans les livres les faits omis quelques années auparavant par son prédécesseur, etc., etc. Sans exagérer, on peut dire que les études d'aucun étudiant en médecine du XIV[e] ni XV[e] siècle ne peuvent être suivies minutieusement dès leur début jusqu'à la terminaison. Partout il y a des lacunes.

Néanmoins nous n'irons pas jusqu'à prétendre que dans la liste qui suit et qui renferme les étudiants de la faculté des arts de Paris, nés dans le territoire polonais (quelques-uns de leurs noms permettent de supposer une origine allemande. La Pologne a subi en effet au XIII siècle, après l'invasion des Mongols une forte immigration germanique), il y en a eu beaucoup qui se soient voués ensuite à la médecine à Paris. Il est cependant possible qu'au moins quelques-uns sont passés à la faculté de médecine d'une autre ville en France ou hors de France.

Donc, en 1407, figure dans la liste des licenciés Laurentius de Prusse[2]; en 1408 Erasme Beke de Prussia [3]; en 1411 André de Prucia [4], désigné plus souvent par le nom d'André Jetland de Tczewo (Dirschau).

Entre 1411 et 1415 on en parle à de nombreuses reprises. En 1412 et 1413 étudie à Paris Roland Hezeler de Lignica, une ville silésienne célèbre par la victoire que les armées polonaises remportèrent en 1217 sur les hordes mongoles. Il meurt dans la capitale et la nation s'occupe pieusement de ses funérailles [5]. En 1415 nous voyons Georges Sevelt [6] et Thomas de Brucia [7] ainsi que Mathieu de Tczewo [8]; en 1417 Thomas de Tczewo et Eberhard de Torun [9]; Bernard Werber d'Elblong [10]; en 1418, Nicolas de Swidnica [11]; en 1420-21,

[1] Wickersheimer : *Introduction*, p. XIX-XXXIV.
[2] *Auctarium*, t. II, p. 5, 7 et 8.
[3] *Auctarium*, t. II, p. 63 et 119.
[4] *Auctarium*, t. II, p. 104, 136, 186, 188, 196.
[5] *Auctarium*, t. II, p. 117, 118.
[6] *Auctarium*, t. II, p 139-140.
[7] *Auctarium*, t. II, p. 184.
[8] *Auctarium*, t. II, p. 202.
[9] *Auctarium*, t. II, p. 188.
[10] *Auctarium*, t. II, p. 188.
[11] *Auctarium*, t. II, p. 262, 273.

Jean d'Elblong [1]; en 1428, Arnaud de Prucia [2]; en 1440, Jean d'Oliwa [3] en Poméranie polonaise. On rencontre son nom jusqu'à 1452. En 1443 deviennent bacheliers Rothen [4] et Nicolas Flugge [5] du diocèse de Wloclawek, en 1447 Hagen [6] du même diocèse. En 1450 c'est le tour de Jean Hartung de Gdantz [7] (Dantzig), en 1458 d'Albertus de Polonia [8], de Swirkoszyn [9] du diocèse de Wloclawek, de Hufricht [10] et Ganske [11] du diocèse de Breslau. En 1459 nous trouvons Huisdorf de Posen [12], Glaser [13] et Jean fils de Nicolas [14] du diocèse de Breslau, Strachota [15] du diocèse de Léopol; en 1461 Scrawenwald de Wloclavek [16], Oppeler [17] de la Poméranie polonaise, Nicolas Dembic [18] et Jean Wiroch [19] du diocèse de Breslau, en 1462 Jean de Kunice [20], en 1463 Grunow [21] du diocèse de Warmie et Jean de Cracovie [22], en 1464 Thomas Baisen [23] du diocèse de Warmie. En 1466 s'arrêtent les registres de l'Auctarium.

Inclinons-nous, Messieurs, devant ces jeunes gens. Ils étaient admirables. Pour boire à la fontaine vive de la science, pour pouvoir projeter dans la vie obscure du moyen âge quelques rayons lumineux du savoir, ils faisaient des voyages périlleux, franchissaient, quelquefois à pied et en tout cas avec beaucoup de peine et difficulté, les centaines de lieues qui séparent la Pologne de la France, supportaient la misère comme ce Stanislas de Milonouv qui travaillait comme ouvrier, se séparaient de leurs familles et de leurs amis, et mouraient parfois comme ce pauvre Roland Hezeler sans qu'une larme d'une mère, d'un père ou d'un membre de famille ait pu couler sur leurs joues revêtues de la pâleur de la mort. Ils agissaient et vivaient pour une grande idée, pour l'amour des choses abstraites, pour l'amour des arcanes de la science.

En même temps ils raffermissaient les liens amicaux entre la France et la Pologne, liens dus à d'autres facteurs culturels et historiques. Ils apportaient en France la connaissance de la Pologne, en Pologne l'amour de la France, pays ami, hospitalier et charmant. Ils ont ouvré ainsi pendant des siècles au tissage de cette trame d'amitié franco-polonaise qui nous est particulièrement chère, qui est de nos jours renforcée par une alliance politique et que nous désirerions éternelle et impérissable.

[1] *Auctarium*, t. II, p. 188.
[2] *Auctarium*, t. II, p. 408, 411.
[3] *Auctarium*, t. II, p. 512, 595, 620, 686, 707, 715, 838, 891.
[4] *Auctarium*, t. II, p. 568, 875.
[5] *Auctarium*, t. II, p. 564, 568 passim jusqu'à 609.
[6] *Auctarium*, t. II, p. 681.
[7] *Auctarium*, t. II, p. 826-827.
[8] *Auctarium*, t. II, p. 917.
[9] *Auctarium*, t. II, p. 919.
[10] *Auctarium*, t. II, p. 918.
[11] *Auctarium*, t. II, p. 918.
[12] *Auctarium*, t. II, p. 934.
[13] *Auctarium*, t. II, p. 919, 926.
[14] *Auctarium*, t. II, p. 924, 936.
[15] *Auctarium*, t. II, p. 925, 931.
[16] *Auctarium*, t. II, p. 941.
[17] *Auctarium*, t. II, p. 928, 941.
[18] *Auctarium*, t. II, p. 932.
[19] *Auctarium*, t. II, p. 932.
[20] *Auctarium*, t. II, p. 944-5.
[21] *Auctarium*, t. II, p. 947.
[22] *Auctarium*, t. II, p. 947.
[23] *Auctarium*, t. II, p. 952.

NOTE SUR MAITRE MOYSE CANADELLE ET SON PETIT TRAITÉ DE LA PESTE

CHARLES GREENE CUMSTON

Les Canadelle étaient des réfugiés d'origine italienne. Moyse Canadelle naquit à Genève en 1585, mais il paraît, d'après son propre dire, qu'encore très jeune, il alla à Nuremberg où, sous la protection du Seigneur Christofle Furer, sénateur en cette ville, il put étudier la chirurgie. A l'âge de vingt-et-un ans, Canadelle soigna une épidémie de peste qui ravageait Hanau en 1606. Cette épidémie devait être très meurtrière, car le nombre des décès se montait à plus de 1500 en l'espace de quelques mois seulement.

Fort de cette expérience, il paraît que Canadelle avait écrit un opuscule sur la peste [1], car dans son livre publié à Genève en 1615 l'auteur dit au lecteur: « Je te présente derchef, Ami Lecteur, une seconde copie de mon petit livret sur la peste, qui fut imprimée y a quelque temps, mais tellement corrigée et augmentée de plusieurs observations tant en la théorie qu'en la pratique, qu'elle semble mériter plustôt le titre de nouveau Traicte, que non pas d'une coppie de l'autre, dequoy tu pourras estre juge. J'ay pris le loisir et occasion de ce faire, me voyant en lieu où j'ay esté de nouveau engagé à la cure de quelques malades pestiferez. » Le 8 novembre 1615, Canadelle obtint l'autorisation du Conseil de Genève de publier cet ouvrage en cette ville. Sa publication semble avoir été de circonstance, car à ce moment le fléau faisait rage et il est à croire que ce livre fut fort apprécié des médecins genevois puisqu'il est précédé de sonnets et quatrains dédicatoires rimés par trois praticiens de renom à Genève, à savoir: Marc et Paul Offredi et Pierre Blandin. Une seconde édition, revue et corrigée par l'auteur, parut en 1636, c'est-à-dire aussi en pleine épidémie, par les soins de son fils Frédéric Canadelle, maître-chirurgien, établi à Genève, qui joignit à l'œuvre une gravure de quelques instruments destinés à ouvrir les bubons pesteux. Je dois ajouter que malheureusement ce fils Frédéric paraît avoir eu mauvais caractère, « car son nom figure souvent dans le registre à propos de querelles ou de contestations avec ses voisins. Il fut emprisonné en avril 1636 — l'année même de la publication de la deuxième édition du livre paternel — pour avoir acheté à un enterreur des os pris au cimetière [2] ».

Le petit livre dont il est question est intitulé: « *Petit Traicte et Familier de la Peste, Contenant la description, les symptomes, et effects d'icelle, avec la méthode, et remedes y requis, tant preservatifs que curatifs, Composé par M.*

[1] Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver aucune indication bibliographique de ce livre.
[2] Léon GAUTIER, *La Médecine à Genève*. 1906.

Moyse Canadelle, Maistre Chirurgien en la ville de Hanau, et Chirurgien Operateur de la puissante et magnifique ville de Noremberg. Reveu, augmenté et corrigé de nouveau par l'Auteur. A Genève. Par Estienne Gamonet. MDCXV.

Le quatrain du Dr Paul Offredi « en faveur de l'Autheur » dit:

Si tu trouves ici quelque chose à reprendre,
Tasche, sans mot sonner, de faire beaucoup mieux:
Et lors parlant de toi tout homme ingenieux,
Dira, o grand sçavoir ! chacun y peut apprendre.

Le sonnet du Dr Pierre Blandin vaut la peine d'être reproduit. Le voici:

Tandis que le venin d'une peste soudaine
Fait sentir parmi nous son rigoureux effort,
Qu'il fauche nos desseins d'une importune mort
Et que de frais tombeaux est bossue la plaine,
Qui se pense sauver par sa suite loingtaine,
Qui se cache, qui craint d'arriver à ce port:
Mais cela sert de peu, le venin est plus fort.
Pendant que d'iceluy, la cause est incertaine
Voici donc *Canadelle* qui hardiment s'avance
Pour aider sa patrie, et par l'expérience
En descouvrant la source baille des curatifs
Les signes, antidots, et leurs preservatifs,
Tu le pourras Genève assez remercier
Si la santé se peut assez apprecier.

Pour en finir avec les louanges de Canadelle et de son livre, ces quelques lignes par L. S. suffiront:

La jactance et l'orgueil en un Chirurgien
Argue qu'en practique il ne vaut presque rien.
Partant de *Canadelle* la grande modestie,
Denote son labeur utile à sa patrie.
Plaise donc au Seigneur d'accroistre et de benir
Le fruict que ce Traicté peut faire à l'advenir.

Ce petit traité de 68 pages, divisé en vingt-et-un chapitres, contient des choses intéressantes. Par exemple, il semblerait que Canadelle n'était pas entièrement d'accord avec les médecins de son temps en ce qui concerne l'étiologie de la peste, car il dit au chapitre I qu'« on *ne peut nier que le venin de la peste ne consiste en une vapeur tresmaligne, et contagieuse, soit qu'elle vienne de l'infection de l'air, ou d'ailleurs, laquelle vapeur corrompt* », etc., etc..... Donc, il est évident que, pour lui, il existait d'autres manières de contagion que par l'air atmosphérique, quoiqu'il ne les nomme pas à cet endroit, mais au dernier chapitre où l'auteur parle « *Des bestes qu'on ne doit tenir en temps de peste* », je fais la citation suivante: « Nous conclurrons ce petit Traicté par un advertissement qui n'est à mépriser, veu que le venin pestilentiel ..... se fourre tellement partout que lors qu'il a la vogue quelque part, rien n'en est exempt, beaucoup moins donc les bestes ..... Il est donc bien plus expedient de se defaire en temps de peste de plusieurs bestes domestiques, quoy qu'autrement utiles, que d'hazarder sa vie pour leur conservation: tellement qu'on ne doit entretenir ni chiens, ni chats, pourceaux, lapins, poules », etc.....

Les chapitres VI et VII traitent les préservatifs contre la peste. Ils abondent en ordonnances composées des drogues en vogue au XVIIe siècle et n'offrent rien de spécial. Je ne donnerai que sa formule pour « *une pomme de senteur pour fortifier le cœur et le cerveau* »:

« Prens Stirax calamite demi once, calamus aromaticus, benjoin, roses rouges, marjolaine seche, iris Florence, de chacun 3 onces, macis, giroffles, de chacun 2 drachmes, embregris, musc, de chacune demi scrupule, ladanum pur, à suffisance, lesquelles drogues tu mesleras ensemble, et en formeras une pomme avec un blanc d'œuf ou deux. »

Parlant du charbon pestiféré, de ses causes et signes, l'auteur dit que « la pluralité des charbons à la fois n'est pas de mauvais augure ». Au point de vue du pronostic il cite les cas suivants: « Or d'autant qu'en l'année 1613, en la ville d'Oppenheim, à sept lieues de Hanau, j'ai remarqué quelques figures estranges en aucuns charbons, il m'a semblé n'estre hors de propos d'en faire mention. Car il m'est advenu qu'un malade ayant charbon au dessoubs du tetin gauche qui se monstroit louable en sa sortie: un jour après la fiebure estant redoublée, le charbon commenca à s'enfoncer, et se fit figure de scorpion naturelle sur la tumeur, que j'ai fait voir à plusieurs, de là pris augure ne s'en pouvoir ensuivre que la mort, ce qui avint: le venin demonstrant par cette figure venimeuse qu'il avoit vaincu et abbatu nature, et avoit pris siège par sa maligne qualité dans ces parties nobles. Un autre se trouvant avoir eu deux charbons pres l'un de l'autre estant fort abbatu avec ardente chaleur et mal de cœur, sentant des poinctures au charbon, lors que nature eut gagné quelque peu sur le venin, comme on recogneut par la bosse qui fut renvoyée du cœur aux esmunctoires de l'aiselle droite, avec la fiebure un peu allantie, se fit autour du charbon une figure en forme de cœur, ce qui me donna un grand contentement, augurant par ceste figure que le cœur avoit vaincu son ennemi, le venin, et qu'icelui estant repoussé à la tumeur du charbon ne l'avoit peu offenser, dont ceste figure m'estant indice commun il failloit que le venin quitast la place au cœur, je fis pareillement voir ceste figure à ceux qui se trouverent au lieu où estoit le malade, qui tost apres fut gueri. »

Au Chapitre XVIII, l'auteur traite « *de l'incision de la bosse, et cure de l'ulcère* ». Il cite le cas suivant pour montrer « l'activité » du venin et le danger de ne pas inciser le charbon à temps: « J'en allegueray entr'autres (cas) un example bien notable qui arriva à Hanau, l'an 1609, à un jeune homme nommé Girard de Fer, tripier de son estat, lequel ayant la peste, et se voyant assez pauvre delibera de se penser soymesme, si que après avoir traicté la bosse qu'il avoit en l'ayne, l'espace de treize sepmaines, sans luy donner ouverture en son temps, je fus finalement appellé, et trouvai que ceste humeur corrosif estoit descendu au jarret entre le gros nerf, avec grande inflammation, et durté, et se teint là quelques sepmaines, changeât souvent de couleur, par fois l'on eust dit que d'estoit une tumeur œdemateuse, puis sembloit qu'elle se vouloit espandre, et tout à coup se r'enflammoit et se rendoit revesche et indomptable aux medicaments, mais sur la fin j'apperçeu qu'il se préparoit à suppuration, lors j'appliquai des remedes fort attractifs, remolitifs, et suppuratifs, jusques que j'apperçeu que le pus estoit tout formé dessous la durté, et fis une grande incision entre les deux nerfs, profondant jusques au lieu de l'inondation, d'où sortit une matière grisastre et en partie jaunastre, glutineuse et oleagineuse avec diverses autres couleurs qui se voyayent à diverses fois, et lors que la playe estoit preste à se consolider il se forme derechef au dessus du gros de la jambe une autre tumeur terrible laquelle cinq sepmaines après s'apostuma, ayant fait cavité des deux costez iusque la fonde reposoit sur l'os, et lors qu'il commençoit à guerir, il en survint encor une autre, sur le genouil qui fut plus enorme que les deux premieres, et depuis deux autres au jarret, de sorte qu'en fin tout se termina d'ouverture à autre en l'espace de 32 sepmaines desquelles tumeurs, je l'ay traicté et Dieu l'a gueri. »

Canadelle termine son petit livre comme suit:

« Or pour finir par le remede qu'avons advoüé au chapitre second estre le premier et principal en la peste, nous dirons avec le Psalmiste Royal au Pseaume 91:

Qui en la garde du haut Dieu
Pour jamais se retire,
En ombre bonne et en fort lieu
Retiré se peut dire.

Estant dit d'un tel un peu plus bas:

Si que de nuict ne craindras point
Chose qui espouvante,
Ne dard, ne sagette poinct
Des jours en l'air volante:
N'aucune peste cheminante
Lors qu'en tenebres sommes,
Ne mal soudain exterminant
En plein midi les hommes.

Messieurs: En parlant de l'histoire et des historiens, Montaigne nous dit (*Livre II, Chap. X*) qu'« *il fault feuilleter, sans distinction, toutes sortes d'aucteurs et vieils et nouveaux, et barragouines et françois, pour y apprendre les choses de quoy diversement ils traictent* », et c'est ma seule excuse pour avoir présenté cette petite communication.

LA VISITE D'HIPPOCRATE A DÉMOCRITE

VAN GILS.

Dans le Musée Royal « Het Mauritsheuis » à La Haye il y a un tableau de *Nicolas Moyaert* qui, dans les catalogues d'autrefois, a été indiqué comme « scène biblique » ou « la visite d'Antioche à l'augure ».

L'expert hollandais, le docteur C. Hofstede DE GROOT, a démontré péremptoirement que cette interprétation du tableau était fausse et que le peintre a voulu représenter la visite d'Hippocrate à Démocrite dans la ville d'Abdéra. Le même sujet a été peint par Nicolas Berchem et Peter Lastman et dans une collection particulière de tableaux à Amsterdam se trouve un pareil tableau qui est — peut-être injustement — attribué à Peter de Grebber. Tous ces peintres hollandais ont vécu et travaillé dans le commencement du 17^{me} siècle.

Suivant l'opinion de M. HOFSTEDE DE GROOT, ils doivent avoir consulté des versions latines des lettres d'Hyppocrate à Démocrite. Mais il y a une autre source, où les artistes peuvent avoir pris leur inspiration.

En 1603 à Alkmaar a été imprimé une pièce de théâtre en langue néerlandaise, intitulée: « Redenvreught der Wysen in haar wellust / ende Belachen der dwasen quellust in't lachen Democriti ». La traduction de ce titre est bien difficile. Il veut dire à peu près: « La joie de la raison, le délice des savants, est de se rire des folies humaines comme Démocrite ». L'écrivain de cette pièce était un ministre protestant, Adolph Venator (de Jager, le chasseur). Dans cette œuvre, la visite d'Hippocrate à Démocrite a été décrite minutieusement. C'est un drame soi-disant scolaire, qui a été représenté par les élèves de Venator.

Les lettres appocryphes d'Hyppocrate à Démocrite y sont transformées en dialogues et scènes de théâtres, mais maintes fois le texte grec a été suivi littéralement.

En comparant les tableaux de Moyaert et Berchem avec le texte de « Reden-Vreucht » on peut signaler une concordance surprenante. Dans cette pièce l'auteur qui était de nature agressive se moque de ses contemporains et probablement aussi de ses confrères. C'est à cause de ces railleries qu'il dut se défendre devant le Synode de la Hollande septentrionale et qu'il a été défendu de faire imprimer et distribuer cette pièce.

C'était bien la première fois que le Synode de l'Eglise se mêlait aux affaires du théâtre. La représentation de ce drame a donc causé beaucoup de bruit et justifie le grand intérêt pour ce sujet de tant de peintres hollandais à cette époque.

LES ANCÊTRES DU TRÉPONÈME OU LES VERS VÉNÉRIENS DE DEIDIER

P. MENETRIER

Si c'est seulement de nos jours que la démonstration irréfutable de l'agent pathogène de la Syphilis nous a été fournie par Schaudinn, son existence avait été pressentie et rationnellement démontrée quelque deux cents ans auparavant par un médecin de Montpellier, Deidier, dont il nous paraît juste et intéressant d'évoquer le souvenir.

Et voici comment, dans son traité des maladies vénériennes (Dissertatio de Morbis venereis. Montpellier, 1723) [1]; il nous expose sa conception de la nature et de l'origine du virus vénérien:

« Les auteurs, nous dit-il, ne conviennent pas sur la nature du virus vérolique; la plupart des modernes prétendent que c'est un acide corrosif; bien éloigné d'être de ce sentiment, je crois devoir en attribuer la cause à des vers particuliers. »

Nous sommes en effet, au commencement du 18e siècle, à une époque où depuis l'effondrement des dogmes galéniques, les doctrines pathologiques oscillaient entre le *mécanisme* et la *chimiâtrie*; et cette dernière conservait l'avantage en ce qui concerne les explications à fournir, pour les maladies manifestées par des ulcères, qu'un agent corrosif, semblable aux acides des chimistes, pourrait paraître apte à produire.

Aussi c'est à l'opinion des chimiâtres que Deidier s'attaque plus particulièrement, et sans énumérer tous ses arguments, il en est un qui mérite d'être cité pour sa pertinence, car il prouve péremptoirement la nécessité d'admettre une cause vivante comme agent du virus.

« Mais que l'on m'apprenne, dit-il, comment ce virus pourra tellement se multiplier, qu'une particule qui égalera à peine la millième partie d'un grain, acquiert un volume immense ? Comment se pourra-t-il faire que cette particule qui ne s'est d'abord attachée qu'à un petit endroit du corps humain, coagule ensuite toutes les humeurs, qu'elle soit charriée partout avec le sang par le moyen des vaisseaux; que ce virus fasse des érosions en de certaines parties sans toucher aux autres... Des sels acides corrosifs se pourront-ils engendrer et multiplier de nouveau ? »

Ce sont là exactement les arguments qui ont été invoqués par Pasteur, pour la démonstration de la nature animée des ferments et des contages. Deidier réfutant l'opinion des chimiâtres, est d'autant moins suspect d'hosti-

[1] Traduit en français par Devaux : *Dissertation médicinale sur les maladies vénériennes, par M. Deidier, ancien professeur de la Faculté de Montpellier, écuyer, chevalier de l'Ordre de Saint Michel, de la Société royale de Londres et actuellement médecin Réal des Galères de France à Marseille.* A Paris, chez d'Houry, seul imprimeur libraire de Monseigneur le duc d'Orléans, 1735. 6me édition.

lité systématique qu'il fut longtemps professeur de chimie à l'Université de Montpellier. Il savait donc, mieux que d'autres, ce dont il parlait en discutant l'action des acides hypothétiques.

Mais poursuivons et voyons comment il conçoit ce virus vivant et capable de se multiplier à l'infini.

« Je crois que le virus vénérien n'est autre chose que de petits vers vivants, qui produisent des œufs en s'accouplant et qui peuvent aisément se multiplier comme font tous les insectes. Ces *vers vénériens* étant supposés, on explique toutes les maladies vénériennes, beaucoup plus facilement qu'en suivant toute autre hypothèse, et l'on sait d'ailleurs que toute sorte de vers avec leurs œufs est totalement exterminée par le mercure, le seul remède par lequel le virus vénérien peut être radicalement détruit. »

L'argument thérapeutique est en effet de valeur, en raison des propriétés parasiticides bien connues du mercure: *Naturam morborum curationes ostendunt.*

« Les contagions, nous dit encore Deidier, sont alors facilement expliquées. Tout animal est formé d'un œuf, par conséquent les vers sont engendrés de la même manière.... Les *vers vénériens* éclos, en engendrent d'autres et c'est de là que l'on peut conjecturer la propagation du virus vénérien. Comment pourrait-on supposer comme on fait, que la vérole eût pu être transportée des Indes occidentales dans l'Europe, et passer ensuite par le commerce d'une femme débauchée dans l'armée des Français et de là en France, si ce n'avait été par les *vers vénériens* qui fournissaient sans cesse une prodigieuse quantité d'œufs, qui trouvent toujours dans une semence corrompue, ce degré de putréfaction propre à la faire éclore. »

Voilà donc une pathogénie, à peu de chose près, conforme aux données modernes et basée sur les arguments mêmes qui ont servi depuis à prouver l'intervention des microbes dans la maladie.

Evidemment, ce terme de vers, par lequel Deidier désigne ses parasites, nous semble aujourd'hui grossier et inexact. Mais à l'époque, il n'avait pas le sens relativement précis que nous lui donnons. Il servait précisément à désigner les plus petits organismes vivants connus, et non seulement les *vers de la semence* de Leevenhoeck, mais aussi les *vers des infusions*, qui sont pour la plupart nos microbes d'à présent.

Et il se trouve en outre, mais de cela nous ne saurions faire un mérite à Deidier, de l'avoir pressenti, que précisément de tous les agents pathogènes actuellement connus, le tréponème est un de ceux qui représentent le mieux les apparences vermiformes. Au point qu'on peut y voir comme une matérialisation des images poétiques par lesquelles on signalait aux jeunesses imprudentes les dangers qui les menacent: *latet anguis in herba*; ou après l'événement accompli, on déplorait le sort de la victime du mal pitoyable: *hæret in latere lethalis arundo.*

Il est intéressant de voir que dans l'application des méthodes thérapeutiques, cette idée pathogénique juste, conduit à une administration meilleure du mercure. Deidier condamne fort sagement les procédés d'emploi du mercure à dose massive, et qui cherchaient avant tout à provoquer la salivation pour expulser un poison imaginaire. On sait en effet de combien d'accidents funestes cette pratique était cause.

Pour Deidier: « la seule et sûre méthode pour guérir radicalement la vérole, et dont une longue et continuelle expérience nous a prouvé les heureux succès, est de donner, autant que faire se peut, les frictions de telle manière qu'elles ne produisent aucune évacuation sensible.... afin que les globules de

mercure les plus déliés s'insinuent insensiblement dans les réduits du corps les plus cachés pour y exterminer cet ennemi secret, les *vers vénériens* avec tous leurs œufs en quelqu'endroit qu'ils soient cantonnés; suffisant pour cette curation, que le mercure, introduit dans la masse du sang et des humeurs, parcoure longtemps tous les vaisseaux, même les plus petits, en suivant le torrent de la circulation, afin que dans son cours, par les globules infiniment petits, après avoir pénétré les petits *vers vénériens* et leurs œufs, il les brise, les déchire, les dissipe et les détruise absolument et par conséquent anéantisse totalement le virus vénérien. »

A vrai dire, cette idée des contages animés, déjà soutenue pour la peste par le P. Kircher, eût peu de succès auprès des contemporains. Astruc, dans son traité des maladies vénériennes, et sans nommer Deidier, déclare: « Je ne m'arrêterais pas à réfuter les idées de ceux qui croient que le virus vénérien n'est autre chose qu'un essaim nombreux d'animaux très petits..... Si l'on admettait une fois que la vérole fût produite par de petits animaux... on aurait autant de raison de penser de même non seulement de la peste, comme l'a cru autrefois le R. P. Kircher, mais encore de la petite vérole, de l'hydrophobie, de la gale, et autres maladies contagieuses... en renversant toute la théorie de la médecine, car on ne saurait rien alléguer pour soutenir que la vérole dépend de petits animaux, qui ne serve à prouver de même, que les autres maladies dépendent aussi de petits animaux mais d'une autre espèce. *Ce qui serait à mon avis de la dernière absurdité.* »

Et pour mieux accabler les partisans des *vers vénériens*, Astruc rapporte à ce propos l'histoire d'un charlatan qui, en 1726, prétendait les montrer dans le sang des malades au moyen d'un microscope de son invention, et les faire à volonté disparaître par l'emploi de ses remèdes.

Aujourd'hui, tous les arguments d'Astruc nous paraissent condamner sa propre thèse. Mais il y a deux cent ans, il fallait une singulière audace pour aller à l'encontre des idées universellement acceptées, sans craindre de « renverser toute la théorie de la médecine ».

Deidier, qui a, comme nous venons de le montrer, témoigné d'une prescience si remarquable de la pathogénie de la vérole, a d'ailleurs plus d'un titre à notre admiration; notamment en ce qui concerne son rôle lors de la fameuse épidémie de Peste à Marseille, en 1720.

Et sans vouloir faire ici sa biographie complète, il n'est pas inutile de marquer les principaux points de sa carrière.

Deidier (Antoine) était fils d'un chirurgien de Montpellier; il étudia la médecine dans cette ville et y reçut le degré de docteur en 1691. Il gagna au concours de 1696 la chaire de chimie. Choisi pour aller porter des secours à Marseille durant la peste, il s'y comporta avec le plus entier dévouement. Le roi le récompensa de son zèle en lui conférant le cordon de l'ordre de S[t] Michel et le titre de son médecin. La Société royale de Londres le compta au nombre de ses membres. Il quitta en 1732 sa chaire de Montpellier pour aller remplir à Marseille la place de médecin des Galères. Il mourut dans cette ville le 30 avril 1746.

Ses œuvres sont nombreuses. Mais sans vouloir les passer en revue, il convient encore de citer, pour montrer la justesse de ses idées en matière de contagion, celles qu'il a exposées au sujet de la Peste, la maladie qu'il avait si bien combattue et étudiée.

Entre les contagionnistes, admettant l'infection de l'atmosphère et les non contagionnistes niant toute transmission de la maladie, il adopte une opinion intermédiaire et plus juste. Pour lui: « la peste n'est que trop effectivement contagieuse... la contagion ne se transmet pas par l'atmosphère... mais uniquement par un contact immédiat. »

Et cette opinion, il l'a tirée de l'expérience; il cite les observations de chirurgiens qui ont contracté la peste, l'un pour s'être blessé avec le bistouri qui lui servait à ouvrir les bubons, l'autre pour s'être pansé lui-même un cautère, sans s'être auparavant lavé les mains souillées par le pus des malades.

Aussi a-t-il cherché à transmettre la maladie par inoculation aux animaux et il a réussi chez le chien.

Et bien qu'il n'exprime pas pour le virus pesteux les mêmes précisions qu'en ce qui concerne le virus de la syphilis, il fait une assimilation entre ces deux maladies, au point de vue du mode de contamination.

« Il en est, dit-il, de la contagion de la peste à peu près comme de celle du mal vénérien et de même que dans cette dernière maladie on traite les infectés sans aucune appréhension de leur atmosphère, on peut en toute confiance traiter les pestiférés, pourvu qu'on se garde de ce genre de contact que je viens de détailler... »

C'est dans un discours d'ouverture des cours de l'Ecole de Montpellier [1] que Deidier expose ses idées sur la contagion de la peste et donne à ses élèves des conseils dont il nous paraît intéressant de reproduire la dernière partie.

« S'il arrivait, dit Deidier, à ses jeunes auditeurs, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'on vous envoyât comme moi dans des villes infectées; commencez par affermir et votre courage et celui des autres contre la terreur populaire, et qu'à l'aide d'une bonne nourriture, d'une exacte tempérance et d'une soigneuse propreté, sans besoin d'autre précaution vous vous livriez hardiment à la curation des malades, ce sera là le moyen de vous attirer la récompense du Seigneur, la joie de la conscience, la reconnaissance de ceux que vous sauverez, les gratifications des villes, la libéralité des princes, l'applaudissement du public, les bénédictions de tout le monde, en un mot tous les avantages et les glorieuses marques de distinction dont vous me voyez honoré. »

On ne peut qu'applaudir à cette péroraison.

Et nous ne saurions souscrire au jugement dédaigneux que porte sur son compatriote, Astruc en son Histoire de l'Université de Montpellier, quand il dit: « ce professeur avait de l'esprit, du savoir, mais pour ne rien dissimuler il paraît qu'il courait après la nouveauté, beaucoup plus qu'après la vérité. »

Non, vraiment, un médecin qui au début du XVIII[e] siècle conçoit la nature animée des germes des maladies contagieuses et sait recommander la *propreté la plus soigneuse* comme prophylaxie de leur transmission, n'est pas seulement chercheur de nouveauté, mais bien découvreur de vérité; il est digne assurément d'être rangé parmi les Pastoriens avant la lettre et mérite à ce titre toute notre admiration.

[1] Dissertation où l'on a établi un sentiment particulier sur la contagion de la peste. Pour l'ouverture solennelle de l'Ecole de Médecine de Montpellier faite le 22 octobre 1725, par M. Deidier, conseiller médecin du roy, chevalier de l'Ordre de Saint Michel, etc.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT FRANÇAIS 3887 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

E. DROZ

Bien que décrit dans le *Catalogue des manuscrits francais de* la Bibliothèque nationale, le manuscrit 3887 semble cependant avoir échappé aux recherches des historiens de la médecine et il n'est peut-être pas inutile d'analyser son contenu. Il est tout entier formé de pièces historiques, sauf les folios 19 ro à 36 vo qui contiennent des recettes médicales pour le traitement de la peste. Ce sont ces recettes que je voudrais parcourir aujourd'hui.

Fol. 19 *ro. Advis des médecins demorant a Dijon rapporté a messeigneurs les mayeurs et eschevins dudit Dijon le xiiij jour d'octobre l'an mil iiiiC lxvj.*

Chargé par les échevins de la ville de rédiger un rapport indiquant les mesures à prendre pour préserver la ville de Dijon du fléau de l'épidémie, l'auteur préconise trois choses: la première est d'empêcher toute communication entre les malades et les hommes bien portants, la seconde est de favoriser chez les malades l'évacuation des matières infectées, la troisième est que chacun s'efforce de vivre le mieux et le plus proprement possible.

Voici le développement du premier chapitre: Puisqu'il est nécessaire pour vivre de respirer, il faut que cet air soit pur « et aiez en la police telle ordonnance que les lieux infectz ne viennent aucuns avec vous habiter, semblablement que faictes nectier la ville des immundices comme de bestes mortes, chaz, chiens, poullailles et autres corruptions qui sont continuellement par les rues lesquelz sont occasions et causes en partie desdictes infections ».

Après avoir traité les deux autres points, l'auteur donne une recette de « pouldre preservative » pour des personnes âgées de vingt à quarante ans, une autre pour lez femmes enceintes et les petits enfants et une troisième pour les pauvres auxquels on ordonnait des médicaments bon marché mais tout aussi efficaces.

Comme l'indique le titre, cet *Advis* a été rédigé en octobre 1466 par les médecins de la ville de Dijon. Voici le compte tiré des archives communales qui confirme cette date et nous révèle même le nom du rédacteur: Mandat de 100 sols délivrés a Etienne Chevalier, docteur en medecine, tant pour lui que pour ses collègues qui rédigèrent « certain traité de medecine preservatif de pestillence »[1].

A moins d'erreur, le nom d'Etienne Chevalier et son traité n'ont pas encore été signalés. En 1528 encore la Chambre de Ville chargeait Regnaud Boutillier de « tuer les chiens vacabons et sans aveu qui pourroient causer inconvenient de peste ».

[1] Archives de la Ville, E 33.

Fol. 20. *Autre advis apporté de Paris sur la matière avant dicte.*

« Collacion faicte a Paris entre les maistres en medecine et autres grans clercs contre l'epêdimie et autres diverses maladies et pestilances de boces si comme s'ensuit: L'auteur préconise la saigniée qui guérit la boce, il recommande de boire du vin blanc ou clairet, de porter une petite éponge trempée dans du vin aigre, de ne pas habiter avec une femme, de ne manger ni fruit ni oignon, de ne pas s'échauffer aux jeux, de ne pas jeuner, de ne pas aller aux étuves et surtout de prendre de merveilleuses pillules qui non seulement préservent de la pestilence et de l'asthme, mais conservent les cheveux, réconfortent le cœur, la vue et la mémoire et prolongent la vie. La « petite éponge trempée dans du vinaigre » nous rappelle que tout cela est emprunté ou inspiré du *Tractatus pestilenciae* de Johannes Jacobi.

Fol. 22. Suivant deux recettes pour des pilules contre la peste, la première est de M. Naudin d'Avignon, la seconde est de Jacobus Judeus également d'Avignon? Cette dernière eut un certain cuccès, puisqu'en 1515 environ elle figure dans un volume imprimé à Paris pour les Marnef: Souverain remede contre lepidimie, bosse ou maulvois aer. Au fol. 3 *vo. Pilules contre ladite Epidimye et maulvais aer composees et approvees par maistre Jaques juif en Avignon.* Ces pilules étaient formées d'aloes, de mirre et de saffran mis en poudre et mélangés à du vin blanc.

Fol. 22 *vo. S'ensuyt autre remede contre l'empidemie.*

L'auteur donne la formule d'un emplâtre qu'il faut appliquer sur la boce quant on ne peut trouver le barbier pour pratiquer la saignée.

Fol. 24. *Traictié fait a Bouloigne contre l'epedimie.*

C'est le traité de Thiebault Lonet d'Avrigney (Haute-Saône; arr. de Gray, canton de Marnay), il raconte l'expérience à laquelle il assista en août 1427 à Bologne. Tout ceci est connu; le Dr. K. Sudhoff[1] vient d'énumérer dans l'*Archiv sept*, manuscrits latins, il serait intéressant de comparer les deux versions.

Fol. 29 *vo. Recette pour guérir de la peste avec l'aide de Nostre Seigneur.*

La partie médicale du manuscrit 3887 se termine avec le *Régime* en vers français de Jean Jasme que je viens de publier, en collaboration avec le Dr Klebs[2]. L'attribution à Jean Jasme peut être discutée mais c'est un problème que nous ne pouvons examiner ici. Il est toutes fois intéressant de constater que la date de 1466 de l'*Advis* de Dijon est exact et confirmé par les documents d'archives.

E. Droz.

[1] *Pestschriften* dans l'*Archiv für geschicte der Medizin*, t. XVII (1925), nº 262.

[2] A. C. Klebs et E. Droz. *Remèdes contre la peste*, 1925.

SUR LES ORIGINES DE LA DISSECTION

V. NICAISE

L'origine de l'anatomie remonte à une époque très reculée. On a l'habitude de la faire commencer à Galien, qui vivait au IIe siècle de notre ère. Mais telle n'est point la vérité.

Anaxagore, Empédocle et Démocrite, au Ve siècle avant l'ère chrétienne, disséquèrent des animaux. A l'école d'Alexandrie, Proxagoras de Cos et ses élèves, Herophile vers 320, et Erasistrate, vraisemblablement petit-fils d'Aristote, mort en 257, furent de remarquables anatomistes, protégés par Ptolémée Soter et Ptolémée Philadelphe, qui eurent eux-mêmes un vif penchant pour la dissection. Ces trois médecins alexandrins laissèrent des ouvrages perdus dans la suite, transmis en partie par Galien. Au Ier siècle de notre ère, nous avons Celse et Rufus. Les œuvres de Rufus sont malheureusement perdues. C'était un anatomiste éminent, au témoignage de divers auteurs. Citons encore Aretée de Cappadoce sous Trajan et Soranus d'Ephèse.

Il existe donc une période prégalénique. Et cette énumération risque plutôt d'être incomplète, ayant omis à dessein un certain nombre de faits qui demanderaient une vérification du reste difficile que nous nous proposons de faire ultérieurement.

Galien fut un anatomiste remarquable. Il disséqua non sur l'homme mais sur le singe. Ce fut le premier des grands anatomistes. Nous possédons presque entièrement son œuvre.

Après lui, on ne disséqua plus guère. On se contenta de le traduire, de le commenter, avec plus ou moins d'exactitude: et cela durant 14 siècles. Les médecins arabes traduisirent Galien sans rien y ajouter, le Coran leur interdisant toute dissection, et quand nous trouvons chez eux quelques faits non signalés dans les auteurs grecs ou latins dont nous possédons les œuvres, c'est bien vraisemblablement que ces faits ont été empruntés à des médecins de l'antiquité dont les œuvres ne nous sont pas parvenues.

Or, s'il est vrai que l'origine de l'anatomie remonte à une époque fort reculée, il est de toute évidence que cette anatomie pregalénique, galénique et postgalénique diffère considérablement de l'anatomie enseignée par les traités didactiques actuels.

Un premier point qu'il importe d'éclaircir, c'est de savoir à quelle époque a commencé la transformation de l'anatomie. Un deuxième point,

qu'il faudra étudier ensuite, sera de savoir si cette transformation s'est faite subitement ou si au contraire elle a été précédée d'une époque préparatoire et de transition.

Le début de la rénovation de l'anatomie doit être placé au XVI^e siècle. C'est la Renaissance, une des époques les plus brillantes de l'humanité. Le XVI^e siècle est, notamment, l'âge d'or de l'anatomie. C'est le siècle de Vesale, de Fallope, d'Eustachio Barthélemy, d'Aranzius de Bologne, de Fabrice d'Acquapendente de Padoue, de Spiégel, de Plater, de Jean Bauhin, d'Ingrassias de Palerme, de Varole, de Bérenger de Carpi, de Cananus de Ferrare, de Columbus de Cremone, de Coiter de Groningue et de Michel Servet.

Il importe de voir si les anatomistes du XVI^e siècle ont créé l'anatomie de toutes pièces. — Non.

Nous avons vu que Galien a disséqué; des singes seulement. Avant Galien, une longue période où on disséqua: des cadavres humains à l'occasion. Dans la période post-galénique on dissèque peu. Pourtant, en 1230, un édit de l'empereur Frédéric exigeait du médecin un an d'anatomie sur le corps humain. L'anatomie ne s'apprenait pas seulement dans les universités, mais aussi dans des établissements privés pour l'instruction des médecins. En 1302, on disséquait certainement à Bologne. Au XIV^e siècle, on pratiquait également l'anatomie à Padoue, Venise et Florence. Au XV^e siècle, à Sienne, Pérouse, Gênes, Ferrare. Au début du XVI^e siècle, à Pise et à Pavie. En dehors de l'Italie, l'anatomie fut pratiquée tout d'abord à Montpellier au XIII^e siècle, en tout cas au XIV^e. En effet, Henri de Mondeville, qui enseignait l'anatomie en 1304 à Montpellier, commentait un texte, celui d'Avicenne généralement, faisait d'abord des démonstrations sur des dessins, que possède actuellement la Bibliothèque Nationale, et ensuite sur le cadavre. La pratique de l'anatomie à Paris est peu connue. Pourtant on trouve dans les Archives de la Faculté quatre cas de dissection en 1478, 1493, 1505, 1526. Suivant un autre document les chirurgiens pratiquaient depuis longtemps au moins quatre dissections par an.

En Espagne le roi Jean I^er établit en 1391 que l'Université de Lerida aurait le droit de pratiquer tous les trois ans la dissection d'un cadavre de criminel. En 1488, Ferdinand permet la dissection à l'hôpital de Saragosse. En Allemagne on disséqua d'abord à Vienne (1404), puis à Tubingen (1485), Wittemberg (1526), Bâle (1531), Marburg (1535).

En Italie, les dissections ne se pratiquaient qu'en hiver. Généralement elles duraient de 3 à 4 jours. On disséquait quelquefois la nuit. On travaillait dans une salle de cours, dans une chapelle abandonnée ou en plein air. Cependant, déjà au XV^e siècle, on avait construit des édifices spéciaux pour l'anatomie. D'après les statuts de l'Université de Bologne, avaient le droit d'assister aux séances de dissection: les médecins, chirurgiens et les étudiants à partir de leur troisième année d'étude, par groupe de 20 pour un cadavre d'homme, de 30 pour un cadavre de femme. Au XVI^e siècle, tout le monde pouvait assister aux dissections. Ainsi, à une dissection pratiquée à Bologne en 1521, assistèrent 500 étudiants et citoyens. Pendant les dissections on faisait du bruit, il y avait un continuel va et vient. Les Italiens plaçaient le cadavre sur une table. Charles Estienne de Paris se servait d'une table tournante. Il recommandait aussi de dresser le cadavre sur un chevalet ou de le suspendre à une croix de bois. Comme instruments on se servait de rasoirs, de scies, de sondes. On commençait par disséquer la cavité abdominale, puis la poitrine, la tête et finalement les membres. Mais, à Paris, notamment, on négligeait les extrémités. En Italie, étudiants et professeurs n'aimaient pas non plus disséquer les membres. On négligeait aussi l'ostéologie,

l'arthrologie. Pendant les dissections on avait l'habitude de disserter longuement, et non pas sur ce qu'on voyait, mais sur les textes de Galien et d'Aristote.

Il est donc prouvé qu'avant Vesale on disséquait. Au surplus, dès le moyen âge, on proclamait hautement la nécessité de l'étude de l'anatomie pour le médecin et principalement pour le chirurgien. Témoin Mondeville et Guy de Chauliac, en maints passages de leurs œuvres.

DE LA CHIRURGIE
ET DE L'ESTIMATION DES BLESSURES

d'après les vieilles coutumes germaniques, scandinaves et anglo-saxonnes

E. JEANSELME

Les coutumes germaniques, transmises d'âge en âge par la tradition orale, ne furent codifiées qu'après l'établissement des Barbares sur le sol de l'Empire démembré. Ces *leges* furent rédigées de la fin du V^e^ siècle au commencement du IX^e^, non pas dans l'idiome national, mais en latin. A cette époque, les institutions primitives avaient déjà subi de profondes modifications au contact de la civilisation romaine.

Les lois anglo-saxonnes antérieures à la conquête normande sont en saxon, la *Leis Willelme* en français, les lois d'Henri I^er^ en latin.

Ecrits en langue nordique, les codes scandinaves qui contiennent les coutumes danoises, suédoises, norvégiennes et islandaises, ne remontent pas au-delà du XII^e^ siècle; certains d'entre eux ne datent même que du XIII^e^ et du XIV^e^, et cependant ils ont gardé, mieux que les lois germaniques, leur caractère original [1].

* * *

[1] Voici la liste des principales lois germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves avec les dates approximatives de leur rédaction:

LEX VISIGOTHORUM: sous les règnes d'*Euric* (466-484) et de *Receswind* (652-672).
LIBER LEGUM GUNDEBATI (Loi Gombette): sous le règne de *Gondebaut*, fin du V^e^ siècle.
LEX SALICA: sous le règne de *Clovis* (vers 486-496).
LEX RIBUARIORUM: de la fin du VI^e^ au commencement du VII^e^ siècle.
LEX ALAMANNORUM: *a*) *Pactus Alam.*, commencement du VII^e^ siècle ?
b) *Lex Alam.*, vers 717-719 ?
LEX BAIUVARUM: vers 748. — Elle renferme beaucoup de dispositions empruntées à la *L. Alam.*, aux lois anciennes des Wisigoths et aux lois des Francs.
LEGES SAXONUM: 802-803.
LEX ANGLIORUM et WERINORUM, hoc est THURINGORUM: 802-803.
LEX FRISIONUM: fin du VIII^e^ siècle.
LEX LANGOBARDORUM: *Edictus Rothari*, 643.
Liutprandi leges, 713-735 ?
LOI D'ÆTHELBEHRT, début du VII^e^ siècle.
LOI D'ALFRED, fin du IX^e^ siècle.
LOI DE CNUT, XI^e^ siècle.
LEIS WILLELME, XII^e^ siècle.
LEGES HENRICI, XII^e^ siècle.
LOI DE SCANIE, début du XIII^e^ siècle.
LOI D'UPLAND, fin du XIII^e^ siècle.
LOI DE VESTROGOTHIE, *Codex antiquior*, début du XIII^e^ siècle.
LOI DE GOTHLAND, fin du XIII^e^ siècle.
LIVRE D'AICILL, VII^e^ siècle.
LOIS D'HOWEL, X^e^ siècle.

Les Germains, les Anglo-Saxons et les Scandinaves sont des rameaux ethniques issus d'une souche commune. Entre eux la similitude est très grande. Ils ont mêmes croyances, mêmes coutumes, même humeur farouche et guerrière. Les héros tombés dans les combats sont reçus dans le Valhalla et sont les élus d'Odin. Le chant des Valkyries qui était encore l'hymne national des Barbares déjà convertis au christianisme est sombre et tragique. Auprès d'un métier à tisser dont les poids sont des têtes humaines, elles chantent, le Vendredi saint : « Voyez, notre trame est tendue pour les guerriers qui vont tomber... Notre trame est faite de boyaux humains. Des lances arrosées de sang forment notre métier, nos navettes sont des flèches, et nous tissons avec des épées la toile des combats [1]... »

L'étude comparée des codes germaniques, anglo-saxons et scandinaves est du plus haut intérêt. Ils offrent la plus grande similitude, peut-être se font-ils de mutuels emprunts. Reflets de la barbarie primitive, ils contiennent de nombreuses dispositions relatives aux coups et blessures, aux mutilations, aux homicides. Ainsi, dans la *Lex Frisionum*, sur 198 articles, 90 (titre XXII *de Dolg, de vulnere)* ont trait aux blessures. L'*Additio sapientum*, annexée à cette loi, comprend 98 articles, dont 85 appartiennent aux titres II et III *(Compositio vulnerum)*. Les *Judicia Wulemari*, autre annexe de la loi des Frisons, se compose de 10 articles, tous consacrés aux blessures et à la composition due à la victime [2].

Parmi les lois scandinaves, la *Gutalag*, qui reproduit le plus fidèlement les antiques coutumes, contient dans son chapitre XIX divisé en 63 articles, un tarif de la composition pour blessures et homicides non moins détaillé que celui des Alamans et des Frisons [3].

* * *

A l'époque de la rédaction des lois, comme du temps de Tacite, chacun a encore le droit de se faire justice soi-même. L'institution de la *faida* est toujours en vigueur ; un crime est-il commis, aussitôt la famille de la victime et celle de l'agresseur entrent en lutte et la guerre privée qui se poursuit maintes fois pendant plusieurs générations donne lieu à des massacres sans nombre.

Un passage de la Saga de Njal traduit bien l'état d'insécurité de ces temps barbares. Höskuld prend un panier à grain d'une main, de l'autre son épée ; puis il s'en va vers la haie et commence à semer son blé. Mais ses ennemis, postés en embuscade, le guettent, fondent sur lui à l'improviste et le massacrent.

L'intempérance est la cause principale de ces rixes qui dégénèrent en tueries. « Boire des journées et des nuits entières, dit Tacite [4], n'est une honte pour personne. L'ivresse suscite des querelles fréquentes qui se bornent rarement aux injures. Presque toujours elles se terminent par des blessures et des meurtres ». Cinq siècles s'écoulent et Grégoire de Tours trace un tableau aussi sombre des farouches Germains qui ont conquis l'ancienne Gaule. « Qui pourra jamais dire, écrit-il, toutes les calamités, tous les meurtres, tous les maux de ces temps-là, quand il se passait à peine un jour sans homicide, une heure sans querelles, un seul instant sans larmes ! »[5] Lorsqu'une sédition

[1] La Saga de Njal, trad. R. Dareste, 1896, p. 351. Cette Saga paraît avoir été écrite vers la fin du X[e] siècle.

[2] L'édition des lois germaniques que nous avons consultée est celle des *Monumenta Germaniae Historica*. Pour la loi salique, nous avons suivi l'édition d'Alfred Holder, *Lex salica emendata*, d'après le Cod. Vossianus Q. 119, Leipzig 1879.

[3] Les références aux lois anglo-saxonnes et scandinaves seront données en bas de page.

[4] Tacite, *Mœurs des Germains*, XXII.

[5] Greg. turon, *Hist. franc.*, X, 15.

s'élève, malheur aux vaincus, la répression est terrible. « La troupe du comte ... poursuit l'historien des Francs, se précipite sur les hommes qui font résistance, elle les entraîne garrottés hors du monastère, les attache à des poteaux et les frappe avec violence, coupe aux uns les cheveux, aux autres les mains, à d'autres le nez et les oreilles et la sédition s'apaise ».

Les atrocités scandinaves surpassent peut-être en horreur celles des Germains, comme on peut en juger par le passage suivant emprunté à la *Saga de Njal*: « Ils firent un cercle autour de Brodir et des siens, et les firent tomber, en jetant de grosses branches sur eux. De la sorte Brodir fut pris vivant. Ulf Hraeda lui ouvrit le ventre et le fit tourner autour d'un arbre, de manière à lui tirer du corps tous ses boyaux. Et Brodir ne mourut que quand ils furent tous sortis, jusqu'au dernier »[1].

* * *

Quelle est la sanction légale de tels excès de cruauté ? C'est la peine du *talion* dont l'origine se perd dans la préhistoire. Elle subsiste encore après la rédaction des codes barbares. Le roi Alfred l'autorise; dans son introduction, art. 19, il dit: « œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure ».

On lit dans la loi d'Upland: « Si quelqu'un tue une autre personne, on lui coupe la main ou un autre membre; s'il ne peut pas ou ne veut pas payer l'amende, ou ne fournit pas une caution pour le paiement intégral de l'amende, il paiera vie pour vie et membre pour membre, après qu'il aura été légalement convaincu »[2]. Un autre passage est plus explicite encore[3]: Si « ... quelqu'un met un homme à terre et le châtre comme un animal quelconque... l'auteur principal perdra les deux mains, et celui qui l'aura aidé (perdra) l'une de ses mains... ». Celui qui crève à un autre un ou les deux yeux perdra œil pour œil, et celui qui l'aura aidé, une de ses mains. Celui qui coupe la langue à un autre aura la langue coupée, et son aide perdra une de ses mains. Si deux hommes brisent les dents d'un autre, l'auteur principal perdra dent pour dent et l'on coupera l'une des mains à son complice.

Flavius Chindasvind, en tête du titre *de vulnere et debilitatione* de la loi des Wisigoths, expose les motifs pour lesquels il autorise l'application de la peine du talion: « L'audace cruelle de certaines [personnes], dit-il, doit être punie légalement par des châtiments aussi cruels, afin que, retenu par la crainte de subir ce qu'il aura fait à autrui, chacun s'abstienne pour ainsi malgré lui de commettre ce qui est illicite »[4]. En conséquence, que tout ingénu ayant exercé à l'égard d'un autre ingénu une violence de nature quelconque: coups suivis d'ecchymoses, blessures de la face ou du corps, amputation d'un membre, privation de la liberté, « soit appréhendé par le juge et qu'il reçoive la peine du talion dans la mesure où il aura porté préjudice à autrui »[5].

Cependant, déjà du temps de Tacite, un tempérament était apporté à cette sanction barbare. L'agresseur pouvait se soustraire à la peine du talion en versant une *composition* à sa victime ou à ses ayants-droit: « Il y a, pour les fautes les plus légères, dit l'historien romain, des châtiments proportionnés. Le coupable paie une amende en chevaux ou en bétail; une partie est allouée,

[1] *La Saga de Njal*, trad. R. Dareste, 1896, p. 350.
[2] *Loi d'Upland*, livre du Manhaelghi, XXXI, § 1, trad. Beauchet, Paris, 1908.
[3] *Ibid.*, XXX.
[4] *Lex Visigothorum*, lib. VI, tit. 4: « Quorumdam seva temeritas sevioribus penis est legaliter ulciscenda, ut, dum metuit quisque pati quod fecerit, saltim ab inlicitis invitus abstineat ».
[5] .... juxta quod alii intulit vel inferendum preceperit, correptus a judice in se recipiat talionem; ....

au roi ou à la cité, le reste à l'offensé ou à sa famille... On rachète même l'homicide par une certaine quantité de gros ou de menu bétail... » [1]. Dans tous les codes germaniques, anglo-saxons et scandinaves la composition est admise. Après avoir établi la légitimité du talion, Chindasvind ne s'oppose pas à ce qu'un accord intervienne entre l'offenseur et l'offensé. « Celui-ci, dit-il, recevra une composition égale au dommage causé, d'après son estimation [2]. Mais ce régime de faveur ne s'applique qu'aux hommes libres. Si un esclave exerce des sévices sur la personne d'un ingénu, il sera livré au pouvoir de celui-ci pour qu'il en dispose selon sa volonté [3].

Facultative en général, la composition est parfois obligatoire comme le prouve la disposition impérative suivante de l'Edit de Rotharis: « Si quelqu'un tue un homme libre, par cas fortuit et sans le vouloir, qu'il compose selon l'estimation qui sera faite et que la *faida* ne soit pas exigée, parce que l'acte a été involontaire [4].

* * *

Toutes les lois germaniques contiennent un tarif de composition, mais aucune d'elle n'expose en détail les règles qui doivent suivre les parties pour arriver à un accord. Par contre, certaines sagas (voir en particulier la Saga de Njal) et les codes scandinaves fournissent des données très précises à cet égard.

De tout temps, d'après la loi de Scanie [5], le meurtrier ou son héritier était tenu de prélever sur ses biens propres la première portion de la composition, il pouvait ensuite exiger la deuxième de ses agnats et enfin la troisième de ses cognats.

Comme, le plus souvent, le coupable réclamait aux membres de sa famille plus qu'ils ne devaient, le roi Kanut, pour prévenir cet abus, assimila cette extorsion injustifiée à un vol; il décida en outre que la somme due par les agnats et les cognats pourrait être versée au collecteur ou à l'autorité royale et que, dans ce cas, elle ne serait remise au meurtrier qu'au jour et à l'heure où il serait contraint de l'offrir à titre de réparation.

Mais ces dispositions furent jugées insuffisantes et, sous le règne de Waldemar, frère de Kanut, les légistes les plus réputés de la Scanie décrétèrent que, seul, l'homicide serait tenu de verser la somme entière d'argent, sans pouvoir rien exiger malgré eux de ses agnats et de ses cognats. Ils décidèrent de plus que le prévenu d'homicide ne serait admis au bénéfice de la réparation que si, aux trois jours d'assises durant lesquels les hommes de tout le diocèse se réunissent pour entendre les plaintes en droit général, il offrait de donner satisfaction.

S'il refuse de le faire, qu'il soit considéré comme indigne de jouir de la paix, de vivre dans sa patrie, d'avoir commerce avec les hommes; que quiconque, malgré la loi, ose s'entretenir avec lui soit redevable au roi de trois marks, et que le premier venu ait le pouvoir de mettre à mort le meurtrier sans craindre d'avoir à fournir une réparation quelconque; si par la fuite il échappe aux châ-

[1] Tacite, *Mœurs des Germains*, XII, XXI.

[2] *Lex Visigith.*, lib. IV, tit. IV, *de vulnere et debilitatione :* « ... tantum compositionis accipiat, quantum ipse taxaverit, qui lesionem noscitur pertulisse.

[3] « Si vero servus haec ingenuo fecerit .... in ejus potestate tradendus est ut sui sit arbitrii de eo facere quod voluerit ».

[4] *Edictus Langobardorum* [Edictus Rothari], 387.

[5] Juris Scanici Expositio latine conscripta ab Andrea Sunonis F. Archiepiscopo Lundensi, art. 45, *de compositione ;* art. 47, *de distributione ;* art. 48, *de temporibus faciende satisfactionis*, in C. J. Schlyter Corpus Juris Sueo-Gotorum Antiqui, vol. IX, Lund, 1859. J'ai suivi le texte de très près.

timents, jamais il ne pourra revenir d'exil à moins qu'il n'obtienne la permission de rentrer, à la fois des consanguins de la victime et du roi.

Si l'accusé se dérobe par la fuite, un tiers de la réparation tombera; quant aux agnats et aux cognats, débiteurs des deux autres tiers, pour qu'ils échappent aux représailles, il faut qu'aux trois premiers jours des assises consacrés aux plaintes, le plus proche des agnats et le plus proche des cognats ou leurs représentants offrent de s'acquitter de leurs parts respectives à l'époque fixée par la loi. En ce qui concerne les deux derniers tiers, la répartition est établie de telle sorte que, tant pour les agnats que pour les cognats, la part exigée du parent du premier degré soit deux fois plus forte que celle imposée au parent du dernier degré. Lorsque la somme de dix deniers aura été atteinte, le calcul n'ira pas au-delà.

Le frère du meurtrier, issu des mêmes père et mère, participera à la réparation parmi les agnats et les cognats. Celui qui est issu d'un autre père ou d'une autre mère, ne supportera les charges que de l'une des deux lignes.

Il arrive même qu'un parent du meurtrier ne soit pas soumis à l'obligation de réparer, par exemple lorsqu'il est plus proche de la victime que du coupable. Sont aussi dispensés de la réparation, conformément aux anciennes lois, ceux qui sont au même degré de part et d'autre, car en ce cas la compensation s'établit entre ce qui peut être dû et ce qui peut être perçu.

Quiconque est né après l'homicide perpétré ne sera pas soumis, malgré lui, aux charges de la réparation.

Suivant les anciennes lois, la distribution de l'argent reçu doit être faite de telle façon que, de chaque tiers principal divisé en trois tiers partiels, toujours le premier seul des tiers partiels échoit, à chaque paiement, à l'héritier de la victime; le second est remis aux agnats et le troisième aux cognats.

La distribution de l'argent entre tous les agnats et cognats doit être faite de telle sorte que toujours le premier degré reçoive une part double de celle attribuée au dernier degré. Au cas où un tiers principal de la satisfaction écherrait tout entier au pouvoir de l'héritier, celui-ci s'appliquerait moins à recouvrer les deux autres, et ainsi il arriverait que les agnats et les cognats seraient frustrés des portions qui leur sont dues. Souvent en effet, on veille avec plus de négligence aux affaires d'autrui qu'aux siennes propres; car, pour tout homme, la tâche dont il n'attend qu'un profit maigre ou nul, lui est importune[1].

La composition doit être acquittée dans l'espace d'un an, et en trois termes, à partir du jour où le successeur de la victime a été amené à consentir à la satisfaction.

Le meurtrier doit éviter avec le plus grand soin la présence des adversaires qu'il a offensés; qu'il se détourne de l'habitation, de l'église et de la voie où il aura appris qu'ils se trouvent, et celà jusqu'à ce que la réparation soit parachevée avec les formalités légales.

Le meurtrier avec ses consanguins, ou son héritier ou son représentant demande, après avoir obtenu le consentement des consanguins, des amis et des compagnons [de la victime], l'autorisation de comparaître en justice et de remettre à l'échéance des termes le montant de la composition au successeur le plus proche. Ces versements sont faits en présence des consanguins afin qu'il ne se glisse pas de fraude dans l'estimation des étoffes et des animaux qui suppléent souvent dans nos régions au défaut d'argent; il faut aussi que plusieurs témoins de l'une et l'autre parties soient présents pour attester la vérité dans le cas où le fait serait révoqué en doute.

1 D'après la loi de Vestrogothie, en cas d'homicide, le meurtrier doit verser 9 marks à l'héritier de la victime et les parents du meurtrier doivent payer aux parents de la victime une indemnité de 12 marks (Livre de l'Homicide, VI).

L'héritier de la victime qui accepte l'offre de réparation doit promettre la paix à ses adversaires et la confirmer, en signe d'indissoluble constance, en touchant de sa main la main de l'un des hommes de l'autre partie; et, celà fait, pour que la sécurité soit plus grande, un des assistants, parmi les plus sages, doit invoquer Dieu, gardien et instigateur de cette paix, tous ses saints, l'apôtre, le roi, le pontife, tous les justes et, d'autre part, vouer à l'exécration tout homme qui oserait troubler la paix promise et lui jeter l'anathème.

Quelques nombreux que soient les coups et les blessures portés au meurtrier par la victime, il ne peut retenir pour lui, en fin de compte, en produisant la dernière part de la satisfaction, qu'un mark d'argent pour une seule blessure, après en avoir fait la preuve par le serment de douze jureurs, et que deux marks d'argent pour un seul coup de bâton, après avoir établi le fait par le serment de vingt-quatre hommes.

La loi envisage ensuite le cas où la victime aurait été l'auteur de blessures, de coups ou de difformités avant la rixe où elle a trouvé la mort.

* * *

La composition, dans les lois germaniques, est exprimée en *solidi;* dans les lois anglo-saxonnes en *shillings*, *pfennigs* et *sceatta*, parfois en *marks;* dans les lois scandinaves en *marks* et en *örers*, mais elle est rarement payée en argent; presque toujours elle est acquittée en nature. Plusieurs codes contiennent des tables d'équivalence qui donnent la valeur, exprimée en argent, des objets les plus usuels. Voici, d'après la loi des Francs Ripuaires [1], la liste des choses animées ou inanimées qui peuvent être remises à titre de composition et leur contre-valeur en *solidi:*

Bœuf cornu, sain et voyant bien	2	*solidi.*
Vache cornue, saine et voyant bien	3	»
Cheval sain et voyant bien	12	»
Jument saine et voyant bien	3	»
Epée avec son fourreau	7	»
Epée sans fourreau	3	»
Cuirasse en bon état	12	»
Casque avec son cimier (*cum derecto* [2])	6	»
Jambières en bon état	6	»
Bouclier et lance	2	»
Faucon non dressé	3	»
Faucon dressé à la chasse aux grues	6	»
Faucon qui a passé le temps de la mue	12	»
Douze deniers, comme celà a été établi anciennement, font	1	*solidus*

Une table d'équivalence contenue dans la loi des Saxons [3] fournit d'autres données non moins intéressantes:

Bœuf d'un an, de l'un et l'autre sexe, au temps de l'automne et tel qu'il est mis à l'étable	1	*solidus.*
Même valeur, au printemps quand il sort de l'étable.		
Ensuite le prix augmente en proportion de l'âge.		
Quarante *scapili* [4] d'avoine chez les *Bortrini* [5]	1	»

[1] *Lex Ribuar.*, XXXVI, 11 et 12.

[2] Du Cange, s. v. *Directum:* Quid hoc loco *Directum* sonet, non facile est divinare, nisi sit apex galeae, qui sursum ac in *Directum* erigitur.

[3] *Lex Saxonum*, Capitulare Saxonicum, anno ab incarnatione Domini 797, regnante Carolo, 11.

[4] *Le Scapilus* est une mesure pour les céréales, de capacité inconnue. — Vid. Du Cangi *Gloss.* s. v. *scapilus.*

[5] Incolae *Bordae Reni* ? Vid. D. C. *Gl.* s. v. *Bortren.*

Vingt *scapili* de seigle chez les *Bortrini*	1	*solidus.*
Trente *scapili* d'avoine chez les *Septemtrionales*	1	»
Quinze *scapili* de seigle chez les *Septemtrionales*	1	»
Un sicle et demi de miel chez les *Bortrensi*	1	»
Deux sicles de miel chez les *Septemtrionales*	1	»
» » d'orge mondée chez les *Septemtrionales*	1	»
» » de seigle chez les *Septemtrionales*	1	»
Douze deniers font	1	»

Ailleurs, la loi des Saxons [1] notifie qu'il y a deux espèces de *solidus*, l'un de deux *tremisses* [2], il équivaut à un bœuf de douze mois ou à une brebis et son agneau; l'autre sou d'or est de trois *tremisses*, il équivaut à un bœuf de seize mois.

Le *solidus* des *Westfalaii*, des *Angrarii* et des *Ostfalaii* vaut 30 *sceffila* [3] de seigle, 40 d'orge, 60 d'avoine.

Chez les uns et les autres:

Deux sicles de miel valent	1	*solidus.*
Un bœuf de quatre ans	2	*solidi.*
Deux bœufs qui peuvent labourer	5	»
Un bon bœuf	3	»
Une vache avec son veau	2	*solidi* ½.
Un veau d'un an	1	*solidus.*
Une brebis avec son agneau et un agneau d'un an en sus		» [4].

* * *

Les circonstances extrinsèques, autrement dit indépendantes de la nature, du siège et de la gravité du traumatisme, qui influent sur le taux de la composition, sont multiples et diverses.

Pour une même lésion, le tarif variera selon le rang de la victime et sa condition sociale. En voici un exemple: la *lex Langobadorum*, pour une plaie de tête avec issue d'un fragment d'os, attribue au blessé 12 *solidi* s'il est homme libre, 4 s'il est affranchi (*aldius* [5]), 4 s'il est esclave domestique (*servus ministerialis*), 3 s'il est esclave rural (*servus rusticanus*). La composition exigée dans ce dernier cas n'est donc que le quart de celle d'un homme libre. En cas de meurtre d'un serviteur, l'indemnité versée au maître à titre de réparation comporte toute une échelle de prix en rapport avec les services qu'il pouvait rendre [6]:

Esclave domestique éprouvé et instruit	50	*solidi.*
Esclave de second rang	25	»
Colon (*massarius*)	20	»
Fermier (*bovulcus de casa*)	20	»
Sous-colon	16	»
Maître porcher qui a sous ses ordres deux, trois élèves ou plus	50	»

[1] *Lex Saxonum*, 66.
[2] D. C. *Gl.* s. v. *tremissis*: tertia pars assis.
[3] D. C. *Gl.*, s. v. *sceffillum*: mensurae annonariae species, Germ. *Scheffel.*
[4] *Capitulare Saxonicum*, 11.
[5] D. C. *Gl.* s. v. Aldius: .... Aldiones libertate donati erant, sed non omnimoda; adhuc enim dominis suis obsequia aliquot debebant, et tributum quoddam praestabant.
[6] *Lex Langobardorum (Edictus Rothari)*, 130-137.

Porcher de second rang . . . . . 25 »
Chevrier ou bouvier . . . . . 20 »
Elèves chevriers ou bouviers . . . . . 16 »
Enfant du fermier ou d'un esclave, selon son âge et sa valeur.

Pareillement, le montant de la composition, en cas de mutilation ou de meurtre d'un ouvrier d'art, est plus élevé. D'après la *lex Frisionum*, celui qui a frappé à la main un joueur de cithare doit verser une composition d'un quart plus forte que celle qu'il aurait dû fournir s'il avait blessé un homme de même condition. Même majoration lorsque la victime est un orfèvre ou une femme qui écrase le chanvre [1]. Le *Pactus Alamannorum* estime la vie d'un forgeron à 40 *solidi*, celle d'un orfèvre à 50; en cas où l'un ou l'autre est estropié, la composition est de 15 *solidi* [2].

* * *

L'exercice de la médecine, est-il besoin de le dire, est libre à l'époque de la rédaction des lois barbares. Mais il existe des praticiens, reconnus par la loi; ces médecins « légaux » font les expertises et fournissent au juge les éléments d'appréciation nécessaires pour évaluer le taux de la composition [3]. Celui-là est un médecin légal, dit la loi d'Upland [4], qui a soigné une blessure faite par un coup [d'arme] de fer, une fracture d'os dans la blessure, une plaie pénétrante de la poitrine ou du ventre, une blessure qui a transpercé une partie du corps ou ayant deux orifices. D'après certaines lois, le médecin légal qui dépose doit prêter serment avec un nombre de cojureurs variables suivant les cas.

L'ancienne médecine grecque ne leur est pas totalement inconnue et c'est vraisemblablement à elle qu'ils empruntent certains modes d'investigation et de traitement, tels que le sondage des plaies, la saignée et la révulsion, l'hémostase par le fer rouge... [5]

Bien que ces chirurgiens soient avant tout des praticiens qui ont acquis leur savoir par la simple observation des blessés, ils possèdent des notions assez exactes d'anatomie externe.

Ils mesurent avec grand soin la longueur des plaies et, pour ce faire, ils ont recours aux moyens en usage chez tous les primitifs. A titre d'exemple, je citerai la loi des Frisons: l'expert doit rechercher si la longueur de la blessure égale: l'espace compris entre le pouce et l'index fléchi, entre le pouce et l'index étendu, entre le pouce et le médius, entre le coude et le poignet, entre le coude et l'extrémité du pouce, entre le coude et l'extrémité du médius. Tout ce qui

[1] *Lex Frisionum; Judicia Wulemari*, 10: Qui harpatorem, qui cum circulo harpare potest, in manum percusserit, componat illud quarta parte majore compositione quam alteri ejusdem conditionis homini; aurifici similiter; foeminae fresum facienti similiter.

[2] *Pactus Alamannorum*, fragmentum tertium:

35. Si faver [faber] ferrarius occisus fuerit, 40 solidi componat.
36. Si aurifex fuerit, 50 solidos componat.
37. Si quis de ipsos mancatus fuerit, 15 solidos componat.

[3] *Loi d'Upland; livre du Manhaeghi*, XXIX: Si deux hommes .... ou davantage .... frappent une personne ... et qu'au témoignage du médecin, il y ait une blessure pleine....

[4] *Livre du Manhaelghi*, XXVII.

[5] *Lex Alaman., Lib.* I, LXII: 1. Si quis manum alterius transpuncxerit, ita ut focus non intret ad quoquendum [coquendum] venas vel sanguinem ad stagnandum, conponat solidum unum semis. — 2. Si autem ferrum calidum intraverit ad stagnandum sanguinem, cum 3 solidis conponat.

Lex Baiuw, l. I, IV, 4: Si in eum [liberum] vena [in eo venam] percusserit, ut sine igne stagnare non possit, ... cum sex solidis conponat.

excède cette longueur n'entre pas dans le calcul de la composition. Bien entendu, celle-ci est proportionnelle à la longueur de la plaie [1].

L'*Additio Sapientum* contient une autre échelle de mesures.

Si la plaie égale, en longueur:

la phalange supérieure de l'index [2], la composition est d'		1 s.
deux phalanges de l'index, la composition est de		2 »
deux phalanges de l'index et la moitié de la troisième		3 »
l'index tout entier		4 »
l'index et en sus l'intervalle entre l'index et le pouce		5 »
l'index, l'espace compris entre l'index et le pouce et en outre la phalange inférieure du pouce		6 »
l'index, l'espace compris entre l'index et le pouce et en outre les deux phalanges du pouce	ter	8 »
l'espace compris entre le pouce et le médius en extension	ter	12 »

Si la longueur de la plaie est plus grande, on mesure l'excédant avec les phalanges de l'index [3].

Si, en principe, le taux de la composition d'une blessure est proportionnel à son étendue, l'expert sait fort bien que d'autres facteurs de gravité interviennent; il se garde bien de les négliger. Il s'applique à reconnaître la profondeur de la blessure. D'après la loi de Vestrogothie, si pour l'explorer il est besoin d'une sonde *(spik)* ou d'un instrument chirurgical *(spiaer)*, de linge pour la panser, et d'un salaire pour rétribuer le médecin, il s'agit d'une blessure *pleine* [4].

En cas de plaie de la région précordiale, il recherche si elle est pénétrante ou non, si le péricarde *(membrana precordia)* a été touché, s'il a été ouvert. Il connaît fort bien la valeur et la signification de l'issue de l'air par une plaie de poitrine. Lorsque la blessure intéresse l'abdomen, il recherche si le péritoine est lésé, si les replis membraneux qui soutiennent le foie et la rate ont été rompus. Il n'ignore pas que le pronostic est grave si des matières stercorales sortent par la blessure et il soigne assez rationnellement les plaies pénétrantes de l'abdomen pour qu'elles guérissent; si elles laissent des fistules gastriques ou intestinales, il évalue le montant de la majoration que la victime doit

[1] L. Frision., tit. XXII, *de dolg (vulnus)*:
Vulnus quod longitudinem habeat quantum inter pollicem et complicati indicis articulum spannum impleat, 4 solidis componatur; quod integrae spannae longitudinem habuerit, hoc est quantum index et pollex extendi possunt, 6 solidis componatur; (art. 66)
quod inter pollicem et medii digiti spannum longum fuerit, 8 solidis componatur; (art. 67).;
quod a cubito usque ad juncturam manus longitudine fuerit, duodecim solidis; (art. 68);
quod a cubito usque ad summitatem pollicis longum fuerit, 18 solidis componature; (art. 69).
quod pleni cubiti, id est ad summos digitos manus extensae, longitudine fuerit, 24 solidis componatur; quod supra est, non componitur (art. 70).

[2] C'est la phalangette ou troisième phalange des anatomistes.

[3] Addit. Sapient., tit. III, *Comp. vulner.*:
50. Si longum fuerit, quantum summus articulus indicis est, uno solido componatur;
51. Si quantum duo articuli indicis sunt, duobus solidis;
52. Si quantum duo articuli et tertius dimidius, tribus solidis;
53. Si quantum totus index, 4 solidis;
54. Si supra longitudinem indicis spatium, quod inter indicem et pollicem est, fuerit adjectum, 5 solidis;
55. Si adjectus fuerit inferior articulus pollicis, 6 solidis;
56. Si et superior adjiciatur, quod vocant smelo, hoc est unius spannae longitudinem habuerit, ter 8 solidis componatur;
57. Si quantum inter pollicem et medium extendi potest, longum fuerit, ter 12 solidis componatur;
58. Si longius fuerit, iterum ad indicis articulos recurrat et metiatur, et sicut superius adjiciatur et solidorum compositio.

[4] Chap. intitulé: *Ceci est le livre des causes de blessures*, I, édit. L. Beauchet, Paris, 1894, p. 159.

recevoir pour cette complication, en sus du taux de la composition pour la blessure.

Tous les grands traumas osseux sont familiers au médecin « légal ». Toutefois, nulle part il n'est fait allusion dans les *leges* aux luxations. Il est vraisemblable qu'elles étaient confondues avec les fractures juxta-épiphysaires.

L'issue de la synovie articulaire, parfois même de la moelle osseuse, est relevée avec soin et considérée comme un facteur d'aggravation.

Les fragments d'os détachés sont comptés. Le médecin-expert doit les conserver pour les présenter au juge et, s'il les égare, il est passible de peines et doit, en cas de perte, déclarer leur nombre sous serment avec des cojureurs.

Dans plusieurs lois germaniques, l'épreuve de l'*os sonans* est énoncée. Elle consiste en ceci: les os extraits de la blessure par le chirurgien sont jetés les uns après les autres sur un bouclier, faisant l'office de résonnateur, et situé à douze pas des auditeurs. Seuls les os dont la chute est perçue à cette distance donnent droit au plein tarif de la composition; ceux qui sont trop menus pour rendre un son à douze pas sont payés à demi-tarif [1]. La loi des Lombards prend soin d'ajouter, pour écarter toute tentative de fraude, que l'intervalle compris entre le bouclier et le groupe des auditeurs sera mesuré à l'aide du pied d'un homme de taille moyenne et non pas avec la main » [2].

* * *

I. LOIS GERMANIQUES

Les *leges* contiennent toutes des tarifs de composition. Elles énumèrent et définissent avec précision les variétés de lésions traumatiques depuis les plus légères jusqu'aux plus graves. Certains articles poussent la minutie jusqu'à taxer un simple coup de poing [3] ou les érosions les plus minimes, telle qu'une égratignure [4].

En outre, la plupart de ces lois évaluent le dommage matériel qui résulte de la castration, de l'avortement et de l'infanticide. Quelques-unes estiment même le préjudice moral que subit l'offensé et taxent un simple soufflet [5] ou même une injure [6]. Certaines fixent la somme due pour les privautés prises avec une femme libre [7].

[1] *Additio Sapientum* (Wulemarus), tit. III, 24: Si ossa de vulnere exierint tantae magnitudinis, ut in scutum jactum, 12 pedum spatio distante homine possit audiri, unum ter 4 solidis componatur, aliud ter duobus, tertium ter uno solido. — La distance qui sépare les auditeurs du bouclier doit aussi être de 12 pieds d'après l'*Edict. Langob.*, art. 47 et la *Lex Ribuar*, tit. LXVIII, art. 1 et 2. Elle est portée à 24 pieds par la *Lex Alaman.*, LIX, 4. — La *Lex Frision.*, tit. XXII, *de Dolg*, art. 71, indique comme distance séparant les auditeurs du bouclier la largeur de la voie publique.: ut [os] jactum in scutum trans publicam viam sonitus ejus audiri possit. Au cas où l'os est trop petit pour que le son soit perçu, la composition est moitié moindre (art. 74). — Le droit criminel suédois admet aussi l'épreuve de l'*os sonans*, d'après R. Dareste, *Etude d'hist. du Droit*, Paris, 1889, p. 296.

[2] ... et ipsa mensura de certo pede hominis mediocris mensuretur, nam non ad manum. *Edict. Langobard.*, art. 47.

[3] Edict. Langobard., 44: Si quis alium pugno percusserit, conponat ei solidos tres; ... — Si la victime est un *haldius* ou un *servus ministerialis* (art. 77), ou un *servus rusticanus* (art. 125), il n'y a lieu à composition que s'il y a blessure *(vulnus)* ou ecchymose *(livor)*.

[4] L. Frision., *Addit. Sapient.*, tit. III, art. 44: Si quis alium unguibus crataverit (de kratzen), ut non sanguinuis sed humor aquosa decurrat...

[5] Edict. Langobard., 44: ... si alapas [et si ei alapas dederit] solid. sex. — Cf. L. Visigoth l. VI, tit. IV, 3.

[6] La L. Visigoth. *(Additamenta)* punit celui qui adresse à un autre les expressions injurieuses suivantes: *macrosus, gotrosus, uvigosus* id est *tauposus, circumcisus, ponderosus, Sarracinator*. — Cf. L. salica, tit. LXXVII.

[7] L. Alam., lib. I, LVIII, 1-5. — L. Frision., tit. XXII, 88. — L. salica, tit. XXII, 1-3. — L. Ribuar., tit. XXXIX.

A titre d'exemple, je donnerai, non pas la traduction littérale, mais la teneur du tarif contenu dans la loi des Alamans. L'importance que le législateur attache à chaque traumatisme ressort du taux de la composition.

PACTUS ALAMANNORUM. *Fragmentum primum.*	*Montant de la composition*
1. Si quelqu'un brise le crâne à un autre de façon que la cervelle apparaisse	12 *solidi*
Et s'il s'élève une contestation entre le blessé et l'agresseur sur la grandeur de la plaie que le premier demande un médecin et que celui-ci prête serment sur ses instruments de chirurgie ou que trois témoins déposent.	
2. Si, ni les témoins ...ni le médecin ne prêtent serment, que l'agresseur se libère en versant	6 »
ou que le médecin choisi [pour l'expertise] jure avec six [cojureurs] qu'il n'est pas dû davantage.	
3. Si quelqu'un brise le crâne à un autre, de façon qu'un os soit détaché de la tête et qu'il résonne dans un bouclier sur la voie publique, qu'il verse	6 »
ou que le médecin choisi [pour l'expertise] prête serment.	
4. Si le coup a été tel qu'un os est raboté *(radatur)* et brisé.	3 »
ou que le médecin choisi [pour l'expertise] prête serment avec trois [témoins].	
Fragmentum secundum.	
1. Si quelqu'un crève l'œil d'un autre et que la pupille *(popillus)* subsiste à l'intérieur	20 *solidi.*
2. Si l'œil est sorti au dehors	40 »
ou que le médecin choisi prête serment avec 12 cojureurs.	
3. Si l'oreille a été mutilée	20 »
4. Si elle a été arrachée ou si elle a été blessée de façon que l'audition soit perdue	40 »
ou que le médecin choisi, etc.	
5. Si le bras a été transpercé au-dessus du coude	6 »
6. Si la blessure siège au-dessous du coude	3 »
7. Pareillement, si la cuisse est transpercée	6 »
8. Si la blessure est au-dessous du genou	3 »
9. Si la cuisse n'a pas été transpercée et que la blessure intéresse la capsule fibreuse articulaire *(nervora)* et pénètre là où est la synovie *(wasilus)*	3 »
10. Que la blessure soit au bras ou à la cuisse, au-dessus du genou ou du coude, il n'est dû qu'une seule composition.	
11. Si la blessure occupe les reins *(revo)*, la poitrine ou le flanc	12 »
Si la blessure est perforante	24 »
ou que le médecin choisi, etc.	
12. Si la blessure du flanc est perforante et que le rein n'est pas atteint	6 »
ou que le médecin choisi, etc.	
13. Si le bras au-dessus du coude, la cuisse au-dessus du genou, a été brisé avec une épée ou un bâton et que le blessé ne reste pas estropié	6 »
Si la fracture est au-dessous du coude ou du genou et que le blessé ne reste pas estropié	3 »

14. Si la capsule fibreuse articulaire est touchée et que la blessure pénètre dans la synoviale *(wasilus intrat)* . . . . 3 *solidi.*
15. Si le bras est estropié . . . . . 20 »
S'il est amputé . . . . . 40 »
ou que le médecin choisi, etc.
16. Si le pouce est amputé . . . . . 12 »
17. S'il est mutilé ou amputé dans la première jointure . . . 6 »
18. Si le deuxième doigt est amputé . . . . . 10 »
S'il est mutilé . . . . . 5 »
19. Si le premier article est amputé . . . . . 3 »
20. Si le troisième doigt est amputé . . . . . 3 »
S'il est mutilé . . . . . 3 »
21. Si le quatrième doigt est amputé . . . . . 5 »
22. S'il est amputé dans la première jointure . . . . . 3 »
23. Si le petit doigt est amputé. . . . . 10 »
S'il est mutilé . . . . . 5 »
24. Si la main est transpercée . . . . . 6 »
25. Si la main toute entière a été arrachée . . . . . 40 »
ou que le médecin choisi, etc.
26. Si le pied est amputé . . . . . 40 »
S'il est mutilé . . . . . 20 »
Si le blessé peut marcher hors de sa maison et aller à son champ avec un pilon ou une béquille ? *(cum stelzia ;* de stelze, échasse) . . . . . 25 »
ou que le médecin choisi, etc.
27. Si le gros orteil est amputé . . . . . 6 »
Si le premier article est amputé . . . . . 3 »
28. Si le blessé est un lide [et non un homme libre] . . . . 4 »
29. S'il est un serf . . . . . 3 »
30. Si un autre article [ou un autre orteil ?] est amputé . . . 3 »
31. Si une femme est enceinte et que par le fait d'autrui l'enfant est mort-né ou meurt avant la neuvième nuit [1] 40 »

Fragmentum tertium.

35. Si un forgeron *(faver ferrarius)* est tué . . . . . 40 «
36. Si un orfèvre est tué. . . . . 50 »
37. Si l'un d'eux est estropié . . . . . 15 »

Lex Alamannorum a Hlotario constituta, sive *legum liber primus.*

LVIII. — 1. Si une fille libre chemine entre deux fermes et que quelqu'un vient à sa rencontre et lui dénude la tête par force *(per raptum)*. . . . 6 *solidi.*
2. S'il relève ses vêtements jusqu'aux genoux . . . 6 »
3. S'il les relève jusqu'aux organes génitaux ou au siège . . . . . 12 »
4. S'il fornique avec elle et qu'elle ne s'y oppose pas 40 »
5. Si la femme est mariée et non fille, la composition dans tous les cas précités est double.

[1] Cf. Ulpian. fragm., tit. XV, XVI; Festus s. v. *Lustrici*: si partus die nominum sive nono die pueri, octavo puellae viverent, parentes jus liberorum adquisierunt.

LIX. — 1. Si quelqu'un frappe, emporté par la colère, ce que les Alamans appellent *pulislac* . . . . . 1 *solidus.*
2. S'il y a du sang répandu et qu'il tombe à terre. 1½ »
3. Si la tête est mise à nu et rasée . . . . . 3 »
4. Si de la plaie est extrait un os brisé, tel que le bruit de sa chute dans un bouclier est perçu de l'autre côté d'une voie publique large de 24 pieds . . . . . 6 »
5. Si le médecin perd cet os et ne peut le représenter, qu'il s'adjoigne deux témoins oculaires ou qu'il fasse la preuve qu'il avait retiré un os de la plaie. . . . . .
6. Si la tête a été transpercée *(transcapollata)*, de sorte que la cervelle apparaisse, et que le médecin puisse toucher la cervelle avec une *pinna* [instrument de chirurgie pour explorer les plaies] ou avec une sonde [*cum fanone*] . . . 12 *solidi.*
7. Si de la plaie sort de la cervelle, que le médecin l'obture [*stuppavit*, en allemand : stoppôn, stopfen] avec un remède ou de la charpie [*sirico*] et qu'elle guérisse, si le fait est prouvé. 40 »

LX. — 1. Si quelqu'un arrache une oreille à une autre personne sans la rendre sourde . . . . . 12 »
2. S'il arrache l'oreille jusque dans les parties profondes [*a profundo*], de telle sorte que la personne devienne sourde . . . . . 40 »
3. S'il arrache la moitié de l'oreille, ce que les Alamans appellent *scardi* . . . . . 6 »
4. Si la paupière supérieure est mutilée de telle façon que l'œil ne puisse plus se fermer . . . 6 »
5. Si la paupière inférieure est mutilée de telle façon que les larmes ne puissent plus être retenues . . . . . 12 »
6. Si l'organe visuel est tiré de l'œil et que celui-ci reste en quelque sorte vitreux [*quasi vitreo*]. . 20 »
7. Si l'organe visuel est sorti au dehors et [pend] sur la joue . . . . . 40 »
8. Si le nez est perforé . . . . . 6 »
9. Si l'extrémité du nez a été coupé, de façon que le mucus nasal ne puisse plus être retenu . . 12 »
10. Si le nez a été coupé en entier . . . . . 40 »
11. Si la lèvre supérieure a été mutilée de façon que les dents apparaissent . . . . . 6 »
12. Si la lèvre inférieure a été mutilée de façon que la salive ne puisse plus être retenue . . . . . 12 »
13. Si, d'un même coup, quelqu'un fait sauter les deux dents médianes incisives supérieures . 6 »
14. Et si les deux mêmes dents sont expulsées par deux coups successifs, de même . . . . . 6 »
15. Si la dent arrachée est de celles que les Alamans appellent *marczan* [molaires] . . . . . 3 »
16. S'il s'agit d'une autre dent quelconque, pour chacune. . . . . 1 »

17. De superiores vero duabus primas si quis alteri excusserit, cum 12 solidis conponat, sicut jecto sic erit . . . . . 12 »
18. Si une seule de ces dents a été arrachée . . . 12 »
19. Si la langue toute entière a été coupée . . . . 40 »
20. Si la moitié seulement a été coupée, de telle façon qu'on puisse comprendre ce que dit le blessé. . . . . 20 »
21. S'il est fait une plaie de la face telle qu'elle ne puisse être couverte par les cheveux ou la barbe . . . . . 6 »
22. Si le cou a été transpercé . . . . . 6 *solidi.*
23. Si la tête d'un homme libre a été tondue malgré lui et contrairement à la loi . . . . . 12 »
24. Si la barbe d'un homme a été tondue malgré lui 6 »

LXI. — 1. Si le bras est transpercé au-dessus du coude . . 6 »
2. Si le coude est transpercé . . . . . 3 »
3. Si le bras est brisé, mais la peau non rompue. Si la fracture est au-dessous du coude. . . . . 3 »
4. Si elle siège au-dessus du coude . . . . . 6 »
5. Si le coup porté au niveau du coude du blessé est tel qu'il ne puisse plus [rien] porter, et qu'il ne puisse pas tourner sa main vers la bouche . . . . . 12 »
6. Si le bras tout entier est estropié, de façon que le mutilé ne puisse en faire aucun usage . . . 20 »
7. Si le bras a été coupé au niveau du coude . . . 40 »
8. S'il a été coupé au niveau de l'épaule . . . . . 80 »

LXII. — 1. Si la main a été transpercée de telle façon que le fer rouge n'est pas nécessaire pour brûler les veines et arrêter le sang [1] . . . . . 1 ½ *solidus*
2. Si le fer rouge est employé pour arrêter le sang . 3 *solidi.*
3. Si l'extrémité du pouce est coupée . . . . . 6 »
4. Si le pouce tout entier est coupé . . . . . 12 »
5. Si le [doigt] proche du pouce [c'est-à-dire l'index] est coupé au niveau de la première jointure . 2 ½ »
6. Si l'index est coupé au niveau de la deuxième jointure . . . . . 5 »
7. Si l'index tout entier est coupé . . . . . 11 *sol.* [10]
8. Si le médius est coupé au niveau de la première jointure . . . . . 1 ½ »
9. Si le médius est coupé au niveau de la deuxième jointure . . . . . 3 *solidi.*
10. Si le médius tout entier est coupé à l'union avec la paume de la main . . . . . 6 »
11. Si l'annulaire est coupé au niveau de la première jointure . . . . . 2 »
12. Si l'annulaire est coupé au niveau de la deuxième jointure . . . . . 3 sol. [4]
13. Si l'annulaire tout entier est coupé . . . . . 8 »

[1] Si quis manus alterius transpuncxerit ita ut focus non intret ad quoquendum venas vel sanguinem ad stagnandum, componat solidum unum semis.

14. Le petit doigt comporte la même composition que le pouce.
15. Si le médius est mutilé de telle façon que le blessé ne puisse plus plier le doigt ou prendre à terre son bouclier ou ses armes . . . . . 12 *solidi.*

LXIII. — 1. Si le côté a été ponctionné sans que les organes internes [*interiora membra*] soient intéressés 6 »
2. Si les organes internes ont été blessés, ce que les Alamans appellent *reveunt* . . . . . 12 »
3. Si le côté a été transpercé . . . . . 24 »
4. S'il a été souillé par les intestins et que les matières fécales font issue . . . . . 40 »
5. S'il y a eu castration sans ablation des *virilia* . 20 »

LXIV. — 1. Si les deux cuisses sont transpercées d'un même coup . . . . . 12 »
2. Si elles sont transpercées par deux coups différents . . . . . 12 »
3. Si le genou a été transpercé, de façon que le blessé reste boiteux et puisse de son pied effleurer l'herbe (?), ce que les Alamans appellent *taudragil* . . . . . 12 »
4. Si les jambes ont été perforées au-dessous des genoux . . . . . 6 »
Si la jambe a été perforée au-dessous du genou 3 »

LXV. — 1. Si un pied est coupé . . . . . 40 »
2. Si le premier article [le gros orteil ?] a été coupé 6 »
3. Si les autres articles ont été coupés en entier, pour chacun . . . . . 3 »
Si le pied tout entier a été coupé . . . . . 40 »
4. Si le membre a été coupé à la hauteur du genou 50 »

LXVI. — 1. Si la cuisse a été coupée plus haut et que le blessé vive par la suite. . . . . 80 »
2. Si quelqu'un a provoqué la sortie d'une hernie 3 »

LXIX. — 1. Si un homme libre tue un homme libre, il versera à ses fils . . . . . 160 »

LEGES HLOTHARIANO CODICI ADJUNCTAE, sive legum *liber secundus.*

LXXIX. — Si une femme enceinte, par le fait d'un autre, accouche d'un mort-né ou d'un enfant vivant qui meurt avant le huitième jour [une autre variante dit: la huitième nuit] . . . . . 40 *solidi.*
ou que le médecin choisi jure, etc.

XCIV. — 1. Si quelqu'un fait avorter une femme enceinte à une époque où l'on peut déjà reconnaître le sexe du fœtus:
si celui est du sexe masculin . . . . . 12 »
si celui est du sexe féminin . . . . . 24 »
2. Si le sexe ne peut être reconnu et que la configuration est encore imparfaite . . . . . 12 »

Le tarif de la composition contenu dans la loi des Alamans étant connu, je me contenterai, pour les autres lois germaniques, d'indiquer les principales dispositions ayant trait à la réparation.

LEX. FRISION. tit. XXII [1].

Simple coup, sans effusion de sang	½	*solidus.*
Si le sang coule	1	»
Si le crâne apparaît	2	*solidi.*
Si l'os est perforé	12	»
Si l'épée a touché la membrane qui contient le cerveau	18	»
Si cette membrane est rompue de sorte que le cerveau fait hernie	24	»
Si le pavillon de l'oreille a été coupé	12	»
Si le blessé devient sourd	24	»
S'il reste muet, mais peut entendre	18	»
Si la ride transversale supérieure du front a été sectionnée	2	»
Si la seconde ride a été sectionnée	4	»
Si la troisième, située près des yeux, a été sectionnée	2	»
Si le sourcil est sectionné	2	»
Si la paupière supérieure ou inférieure a été blessée [2]	2	»
Si le nez a été coupé	24	»
Si le nez a été perforé de part en part [3]	15	»
Si la moustache [*granonem*] a été sectionnée par le coup	2	»
Si la mâchoire a été entaillée	6	»
Si les deux mâchoires et la langue sont transpercées	15	»
Si l'une des dents antérieures a été arrachée	4	»
Si l'une des dents de côté » »	3	»
Si l'une des molaires » »	4	»
Si la clavicule [*jugulum*] a été coupée	4	»
Si la paroi latérale du thorax ? [*costam transversam*] a été sectionnée [4]	12	»
Si le bras a été brisé	12	»
Si, au-dessous du coude, l'un des deux os a été brisé	6	»
Si les deux os [de l'avant-bras] ont été brisés	12	»
Si la main, dans la jointure qui la rattache à l'avant-bras a été détachée	45	»
Si le pouce a été arraché	13 *sol.* et ⅓	
Si l'index » »	7 *solidi.*	
Si le médius » »	7 *sol.* moins ⅓	

[1] J'ai transposé certains articles pour les placer dans un ordre logique. La composition indiquée est celle à laquelle a droit un homme libre. Pour un noble, elle est majorée d'un tiers, pour un lide elle est réduite à la moitié. — Je donne en notes quelques variantes tirées de l'*Additio Sapientum* et des *Judicia Wulemari*, annexés à la même loi.

[2] Si une blessure de tête, par suite de son hyperesthésie [pro vulneris impatientia] ne peut supporter ni le froid, ni le chaud, la composition sera de 4 *solidi* (ter). *Addit. Sapient.*, tit., III, art. 22. — Si une blessure laisse une cicatrice déprimée, la composition sera de 4 *solidi* (ter). *Ibid.*, art. 34.

[3] Si le nez est perforé d'un côté, la composition est de 4 *solidi* (ter); si le cartilage est perforé, elle est de 8 *solidi* (ter); si le trait est sorti de l'autre côté du nez, de sorte qu'il y a trois orifices, la composition est de 12 *solidi* (ter). *Addit. Sap.*, tit. III, art. 11, 12 et 13. — S'il résulte du traumatisme une difformité du visage apparente à 12 pieds de distance, la composition est de 4 *solidi* (ter). *Ibid.*, art. 16. — Si l'œil ou la bouche a été frappé de manière que l'un ou l'autre soit dévié, la composition est de 4 *solidi* (ter). *Ibid.*, art. 18.

[4] Si le fer reste fixé dans un os, la composition sera de 3 *solidi* (ter). *Ibid.*, art. 25. — Si d'un os fracturé s'écoule de la moëlle, la composition sera de 4 *solidi* (ter). *Ibid.*, art. 33.

Si l'annulaire a été arraché . . . . . 8 *solidi.*
Si le petit doigt a été arraché [1] . . . . . 6 »
Si les cinq doigts ont été arrachés . . . . . 41 »
Si la paume de la main a été arrachée [2] . . . . . 4 »
Si de la synovie s'écoule d'une blessure ouvrant la jointure de la première phalange de l'un des quatre doigts les plus longs . . . . . 1 »
Si l'écoulement de synovie provient de la jointure de la deuxième phalange . . . . . 2 »
Si l'écoulement de synovie provient de la jointure de la troisième phalange [3] . . . . . 3 »
Si l'écoulement de synovie provient du poignet . . . . 4 »
» » » du coude . . . . . 4 »
» » » de l'épaule . . . . 4 »
» » » de la jointure supérieure du pouce . . . . . 2 »
Si l'écoulement de synovie provient de la jointure inférieure du pouce . . . . . 3 »
Si l'écoulement de synovie provient de la racine du pouce 4 »
Si un coup entraîne la perte de la vue . . . . . 20 *solidi* ⅔
Si un œil en entier sort de l'orbite [? eruerit] . . . . . la moitié du prix de la vie.
S'il y a plaie pénétrante de poitrine . . . . . 12 *solidi.*
Si le péricarde [*praecordia*] a été touché par l'épée . . . 18 »
Si le péricarde a été perforé . . . . . 24 »
Si le poumon fait hernie par la blessure . . . . . 4 *sol.* en sus de la composition de la blessure.
Si de l'air sort par la blessure . . . . . 8 *sol.* en sus de la composition de la blessure.
Si la membrane à laquelle sont suspendus le foie et la rate a été blessée [4] . . . . . 18 »
Si cette membrane a été perforée . . . . . 24 »
Si le ventre a été blessé . . . . . 12 »
Si l'intestin a été blessé . . . . . 18 »
Si il a été perforé . . . . . 24 »
Si la blessure siège à la hauteur de l'estomac . . . . . 12 »
Si l'estomac a été blessé par l'épée . . . . . 18 »
Sil'estomac a été perforé par l'épée [5] . . . . . 24 »

[1] En cas d'ablation complète du pouce, le tarif de la composition est le même que celui des quatre autres doigts réunis, soit 22 *solidi* et demi (*Addit sapient.* II, art. 5). — Il y a divergence avec le texte de la loi de Frisons, d'après laquelle la composition pour le pouce est de 13 *solidi* un tiers seulement, et celle des quatre autres doigts de 28 *solidi* moins un tiers. — De plus, l'art. 7 du même titre dit : Si un doigt quelconque est sectionné au niveau de son articulation supérieure [phalangino-phalangettienne] la composition n'est que le tiers de celle du doigt; si amputation est faite au niveau de l'articulation moyenne, la composition est des deux tiers. .....

[2] La main entière vaut 45 *solidi :* dont 4 pour la paume et 41 pour les cinq doigts.

[3] A l'inverse des anatomistes, le législateur considère la phalangette comme la première phalange et la phalange unie au métatarsien comme la troisième.

[4] Il s'agit des replis du péritoine qui maintiennent les organes abdominaux: le foie est suspendu au diaphragme par le ligament coronaire et le ligament falciforme; la rate est reliée à l'estomac par l'épiploon gastro-splenique.

[5] Si l'estomac ou l'intestin a été perforé de sorte que des matières fécales sortent par la blessure, la composition est de 24 *solidi* (ter). *Addit. Sapient.*, tit. III, art. 31. — Si une blessure située au niveau de l'estomac ne peut se fermer, la composition pour cette fistule *(pro ipsa*

Si l'intestion fait hernie hors de la blessure, mais peut être réduit [1] . . . . . 4 *sol.* en sus de la composition de la blessure.

Si une hernie de graisse s'est produite qui nécessite l'excision [2] . . . . . *idem*

Si le membre viril a été amputé . . . . . le prix de la vie.

Si un testicule a été enlevé . . . . . la moitié du du prix de la vie.

Si les deux testicules ont été enlevés [3] . . . . . le prix de la vie.

Si le testicule fait hernie et peut être réduit . . . . . 6 *solidi* en sus de la composition de la blessure.

Si le bras ou la cuisse est transpercé . . . . . 6 *solidi.*

Si les deux cuisses et les testicules sont transpercés . . . 15 »

Si la blessure siège au-dessus du genou et que l'os est fracturé ou sectionné transversalement . . . . . 12 »

Si la jambe, au-dessous du genou, a été entaillée *(incisa)* à moitié . . . . . 6 »

Si l'incision porte sur toute la longueur . . . . . 12 »

Si le pied est coupé . . . . . 45 »

Si le gros orteil est coupé 8
» deuxième orteil est coupé 7
» troisième » » » 6
» quatrième » » » 5
» cinquième » » » 4
La portion du pied comprise entre la jambe et les orteils vaut . . . . . 15 = 45 »

S'il s'écoule de la synovie des articulations des orteils . même composition que dans le cas où l'écoulement provient des articulations des doigts.

Si une blessure égale, en longueur:

l'espace compris entre le pouce et l'index fléchi . . . . . 4 *solidi.*

» » » le pouce et l'index étendu . . . . . 6 »

apertione) sera de 12 *solidi. Judicia Wulemari*, art. 1. — Si l'estomac lui-même est perforé et que la blessure ne peut pas être fermée au moyen d'un médicament, pour cette fistule la composition sera la même que celle qui a été fixée pour la blessure elle-même. *Ibid.*, art. 2. — Si les organes abdominaux ou l'intestin *(intestina, vel botelli)* ont été perforés et que la plaie ne puisse se fermer, la composition sera la même, c'est-à-dire qu'elle sera aussi grande que la composition des blessures elles-mêmes. *Ibid.*, art. 3.

[1] Le texte dit: Si botellus de vulnere processerit, et iterum interius remittitur, 4 solidis supra compositionem vulneris componatur; ....

[2] Le sens de ce passage est douteux: ...si de adipe aliquid processerit ut praecidatur, 4 solidis componatur.

[3] D'après le droit de l'Ems (von Wieht, *Oestfries Landr.*, p. 765), l'homme qui possède le testicule gauche peut encore engendrer quoique son testicule droit ait été retranché, mais la réciproque n'est pas vraie; pour être fécond, l'homme doit avoir son testicule gauche.

l'espace compris entre le pouce et le médius . . . . . 8 *solidi*.
» » » le coude et le poignet . . . . . 12 »
» » » le coude et l'extrémité du pouce. . . 18 »
» » » le coude et l'extrémité de la main étendue . . . . . 24 »

Ce qui excède ne se compte pas [1].

Si d'une blessure sort un fragment d'os assez grand pour qu'il rende un son perceptible de l'autre côté de la voie publique, lorsqu'il est jeté dans un bouclier . . . . . 4 »
S'il sort deux fragments d'os rendant un son . . . . . 6 »
S'il sort trois fragments d'os rendant un son . . . . . 7 »
Si les fragments d'os sont trop petits pour rendre un son . . . . . composition moitié moindre.

Si un bras, une main, une cuisse, un pied, un doigt, un orteil pend mutilé, mais non détaché . . . . . composition moitié moindre que dans le cas d'amputation [2]

Si l'amputation du bras siège au niveau de l'épaule . . . 53 *solidi* $\frac{1}{3}$

Si quelqu'un presse le sein d'une femme libre . . . . . 2 »
et deux pour l'amende.
S'il a saisi cette femme par les parties sexuelles . . . . 4 »
et deux pour l'amende.

Lex Baiuv., Lib. I, IV, *de liberis quomodo componuntur.*

Perte d'un œil, de la main, du pied . . . . . 40 *solidi*.
Plaie ou fracture laissant une infirmité . . . . . 20 »
Blessure laissant une boîterie . . . . . 12 »
Si la paupière inférieure ne peut plus retenir les larmes 6 »
Si la lèvre inférieure ne peut plus retenir la salive . . . 6 »
Blessure laissant une surdité . . . . . 40 »
Excision d'une oreille . . . . . 20 »
Plaie de tête mettant à nu le cerveau ou son enveloppe 12 »
Perte d'une molaire. . . . . 9 »
Perte d'une autre dent, chacune . . . . . 6 »
» du pouce . . . . . 12 »
» de l'index . . . . . 9 »
» de l'auriculaire . . . . . 9 »
» du médius et de l'annulaire, chacun . . . . . 5 »
Raideur du pouce, ce qui empêche *ad arma baiulare* [3] . 16 »
» de l'index . . . . . 12 »
» de l'auriculaire . . . . . 12 »

[1] Lorsque plusieurs blessures résultent d'un même coup, elles doivent être toutes mesurées et la composition sera due pour chacune d'elles; mais, si plusieurs blessures sont l'effet d'autant de coups, seule la plus grande sera mesurée et prise en considération (Tit. XXII, art. 75).

[2] Si le bras ou la cuisse, par suite d'un coup, diminue de grosseur, la composition sera de 4 *solidi* (ter.) *Addit. Sapient.*, tit. III, art. 35. — Si le bras ou la cuisse frappée a diminué de deux doigts, la composition est de 4 *solidi*, de 2 *solidi* si l'atrophie est d'un seul doigt, d'un *solidus* si l'atrophie est d'un demi doigt, d'un tiers de *solidus* si l'atrophie est d'un sixième de doigt. *Judicia Wulemari*, art. 8.

[3] Et si non fuerint abscisi et est mancus, stat rectus, ut non possit plicare, hoc impedimentum est ad arma baiulare: major est compositio quam de absciso; tertiam partem supra addet (art. 11).

Raideur du médius . . . . . 7 *sol.* $\frac{1}{3}$

» de l'annulaire . . . . . 7 » $\frac{1}{3}$

Administration d'une potion abortive, si la femme ne meurt pas . . . . . 12 *solidi.*

L. Baiuv, lib. I, VIII:

Avortement d'une servante:

Si [le fœtus] n'est pas encore vivant . . . . . 4 *solidi.* à la maîtresse.

S'il est déjà vivant . . . . . 10 *solidi* à la maîtresse.

Avortement d'une femme libre:

Si le part n'est pas encore vivant . . . . . 40 [20] *s.*

Si le part est déjà vivant . . . . . son Wergeld.[1]

Autre solution:

« En cas d'avortement, que le coupable soit tenu de verser tout d'abord 12 *solidi*. Ensuite, que lui et ses descendants versent chaque année, à l'automne, un *solidus* jusqu'au septième degré de père ou fils [2] et si l'on néglige, une seule année de le faire, en ce cas que l'on soit tenu encore une fois de verser 12 *solidi*, et ensuite que l'on observe la règle précitée jusqu'à ce que la série des comptes soit achevée. »

En cas d'adultère, le coupable doit payer au mari trompé . . . . . le Wergeld de sa femme.

Si quelqu'un met la main sur la fille ou la femme libre d'autrui . . . . . 6 *solidi.*

S'il relève les vêtements au-dessus du genou . . . . 12 »

S'il abuse d'une fille sans sa volonté et celle de ses parents . . . . . 40 »

et en outre 40 *solidi* pour le fisc.

Lex Saxonum, II.

		Rapport de la composition au Wergeld.
Wergeld de l'homme noble: 1440 *solidi.*		
Perte de la main, du pied, d'un œil, d'une oreille, du nez, d'un testicule	720 *solidi*	$\frac{1}{2}$
S'il subsiste une infirmité	360 »	$\frac{1}{4}$
Si le patient peut encore mouvoir l'organe . . .	180 »	$\frac{1}{8}$
Ablation des deux mains, des deux pieds, des deux yeux, des deux oreilles avec surdité consécutive, des deux testicules	1440 »	$\frac{1}{1}$
Ablation totale du pouce de la main	360 »	$\frac{1}{4}$
» de la moitié du pouce de la main . . .	180 »	$\frac{1}{8}$
» totale du petit doigt	240 »	$\frac{1}{6}$
» d'une phalange	80 »	$\frac{1}{18}$
» de deux phalanges	160 »	$\frac{1}{9}$
» totale de l'index	180 »	$\frac{1}{8}$
Pour chacune des trois phalanges	60 »	$\frac{1}{24}$
Ablation du médius ou de l'annulaire, pour chacun	120 »	$\frac{1}{12}$

[1] Le wergeld est le rachat du meurtre; il varie avec la condition des personnes.

[2] Les consanguins n'héritent pas au delà.

Pour chacune des trois phalanges	40 »	$^1/_{36}$
Ablation du gros orteil	180 »	$^1/_8$
» des trois orteils du milieu: la moitié du médius et de l'annulaire de la main . .	60 »	$^1/_{24}$
» du petit orteil: la moitié d'un seul des trois orteils du milieu	30 »	$^1/_{48}$

LEX ANGLIOR. et WERINOR., hoc est THURINGORUM.

Composition en cas de meurtre d'un Adaling *(vir nobilissimus)* . . . . . 600 *solidi*
Composition en cas de meurtre d'un homme libre . . . 200 »

	Adaling	Personne libre	Rapport de la composition au Wergeld
Perte de la main, du pied, d'un ou des deux yeux, du nez, de l'oreille, de l'ouïe *(ut surdus fiat)*, de la langue, d'un ou des deux testicules, de la verge	300 *s.*	100 *s.*	$^1/_2$
Infirmité persistante de l'un de ces organes	150 »	50 »	$^1/_4$
Fracture en général	90 »		$^1/_{6\cdot6}$
Meurtre d'une fille noble n'ayant pas encore enfanté	600 »		$^1/_1$
Meurtre d'une fille noble ayant cessé d'enfanter	600 »	200 »	$^1/_1$
Meurtre d'une fille noble enceinte[1] . . .	1800 »	600 »	3×1

LEX VISIGOTHORUM, Lib. VI, Tit. IV, *de Vulnere et debilitatione.*
Le Wergeld n'est pas énoncé.

I. — *Tarif des violences entre ingénus*, à condition qu'elles ne soient point le résultat d'un dessein prémédité *(ex priori disposito)*, mais d'une rixe née soudainement ou d'un cas fortuit.

Avulsion de l'œil	100 *solidi.*
Vision partiellement conservée	1 livre d'or.
Perte totale du nez	100 *solidi.*
Nez fracassé[2]	Selon la difformité.
Lèvres ou oreilles mutilées	Selon la difformité.
Production d'une hernie	100 *solidi.*
Amputation de la main ou traumatisme la privant de son usage	100 »
Amputation du pouce	50 »
» de l'index	40 »
» du médius	30 »
» de l'annulaire	20 »
» du petit doigt	10 »
De même pour le pied.	
Une dent quelconque	12 »
Fracture de côté suivie d'infirmité	1 livre d'or.

[1] Cette composition est le triple du Wergeld, sans doute parce que cette femme, si elle avait vécu, aurait mis au monde l'enfant qu'elle porte dans son sein et plusieurs autres encore.
[2] ... juxta quod deturpationem judex inspexerit, damnare non morabitur percussorem. — Le juge évalue lui-même le préjudice, sans prendre l'avis du médecin, parce qu'il s'agit d'apprécier le préjudice causé par l'aspect disgracieux du visage et non de pratiquer un examen médical.

II. — *Si l'agresseur est un esclave et la victime un ingénu*, que le coupable lui soit livré pour en faire ce qu'il voudra.

III. — *Si l'agresseur est un ingénu, et la victime l'esclave d'autrui:* En cas d'amputation d'un membre, le coupable reçoit deux cents coups de verges et, en outre, il sera tenu de donner au maître de l'esclave un autre esclave *ejusdem facultatis et meriti.*

IV. — *Si l'agresseur est un affranchi et la victime un ingénu*, en raison de l'inégalité de leurs conditions sociales, le coupable subit la peine du talion *(quod fecerit similiter in se factum recipiat)* et il reçoit en outre cent coups de verges.

V. — *Si l'offenseur et l'offensé* sont esclaves, la composition payable par le maître de l'esclave coupable est la moitié de celle qui serait due pour la même violence exercée sur un ingénu. En outre le coupable reçoit cinquante coups de verges.

Tarif de l'avortement.

Si un ingénu fait avorter une ingénue, si la femme meurt, le châtiment est celui de l'homicide.

Si la femme ne meurt pas:

pour l'enfant déjà formé la composition est de . . . . 150 *solidi.*
pour l'enfant non encore formé la composition est de . 100 »

ANTIQUA, III:

Si un ingénu fait avorter une servante . . . . 20 solidi au maître.

ANTIQUA V.

Si un esclave fait avorter une ingénue, il recevra publiquement deux cents coups de verges et il sera livré à l'ingénue pour la servir.

ANTIQUA VI.

Si un esclave fait avorter une servante, le maître de cet esclave est tenu de donner dix *solidi* au maître de la servante; en outre l'esclave coupable reçoit 200 coups de verges.

ANTIQUA VIIII.

Si un homme libre blesse volontairement l'esclave d'autrui, sans délai qu'il donne au maître de cet esclave, un esclave de pareille valeur et qu'il garde le blessé pour le soigner à ses frais jusqu'à la guérison.

Dans la suite, s'il a pu guérir le blessé, qu'il donne une composition pour la blessure, suivant ce qui paraîtra équitable au juge. Et s'il rend l'esclave sain et sauf à son maître, qu'il reçoive le sien. En outre, pour l'audace d'avoir commis ce fait, et pour échapper à la vengeance [du maître] parce qu'il a osé blesser l'esclave d'autrui, qu'il paie 10 *solidi* au maître de l'esclave.

EDICTUS LANGOBARDORUM (EDICTUS ROTHARI).

Trois tarifs, suivant la condition sociale { Homme libre. / Haldius et Servus ministerialis. / Servus rusticanus.

I. — *Homme libre.* Le Wergeld n'est pas exprimé.

Mutilation des membres ou boîterie . . . . . $^1/_4$ du Wergeld.
Avulsion d'un œil . . . . . $^1/_2$ »
» » à un borgne . . . . . $^2/_3$ »

Ablation du nez	½ du Wergeld
» du pavillon de l'oreille	¼ »
Amputation d'une main	½ »
Main inerte, mais non détachée	¼ »
Amputation du pouce de la main	⅙ »
Amputation du pied	½ »
Pied inerte, mais non détaché	¼ »

II. — *De haldiûs* [1] *et servus menistriales* [*de aldio aut servo ministeriali*].

Wergeld d'un *haldius*	60 *solidi*
» » *servus ministerialis probatus et doctus*	50 »
» » *servus ministerialis secundus*	25 » etc.,
Avulsion d'un œil	½ du Wergeld
Avulsion d'un œil à un borgne	le Wergeld en totalité.
Amputation de la main	½ du Wergeld.
Amputation du pied	½ »

III. — *Servus rusticanus.*

Wergeld, variable suivant la fonction [2].	
Avulsion d'un œil	½ »
Infirmité consécutive à une fracture du bras, de la cuisse, de la jambe, persistant plus d'une année	¼ »
Amputation de la main	½ »
» du pied	½ »

Règles communes aux *haldii, servi ministeriales* et *servi rusticani :*

a) La composition, pour un membre quelconque devenu inerte, à la suite de coups et blessures, est la même que le membre soit ou non détaché.

b) S'il y a doute que la victime puisse survivre ou être promptement guérie, le maître de la victime recevra la moitié de l'évaluation de la blessure. Quant à l'autre moitié, elle restera sans être attribuée [*suspendatur*] pendant un an. En cas de mort dans l'année, la composition entière est due, défalcation faite de la somme déjà versée.

Foeticide involontaire :

Si la mère survit, on évalue son Wergeld suivant sa condition sociale et l'auteur du fœticide doit verser la moitié du Wergeld de la mère.

Si celle-ci succombe, l'auteur de l'homicide doit donner, comme composition, d'une part le Wergeld de la femme mise à mort et, en sus, le Wergeld du fœtus fixé ci-dessus.

Si quelqu'un fait avorter une servante enceinte, il paiera trois *solidi*. Si la servante meurt, il versera à la fois la composition pour la mort de la mère et pour celle du fœtus.

L. Salica, Tit. XIX, *de vulneribus :*

Plaie de tête avec hémorrhagie	15 *solidi.*
» » avec issue de trois os	30 »

[1] Définition: de illos vero menisteriales dicimus, qui docti domui nutriti aut probati sunt.
[2] Voir p. 7.

Plaie de tête mettant à nu le cerveau et donnant issue à trois os . . . . . 45 *solidi*
Plaie intercostale pénétrante . . . . . 30 »
Plaie continuant à suppurer *(semper currit)* et ne se cicatrisant pas . . . . . 62½ »
excepto capitale et delatura . . . . . 9 »

Tit. XXXI, *de debilitatibus.*

Composition en cas de meurtre *(Wergeld)* = 200 *solidi* pour homme libre.

Perte totale d'un organe important	Main	100 »	»	
	pied	100 »	»	
	œil	100 »	»	
	oreille	100 »	»	
	nez	100 »	»	
	langue, *ut loqui non possit*	100 »	»	

Main restant infirme . . . . . 45 *solidi.*
Perte du pouce de la main ou du pied . . . . . 45 »
Pouce restant infirme . . . . . 30 »
Perte de l'index, *quod sagittatur* . . . . . 35 »
Perte simultanée des trois doigts suivants par un seul traumatisme . . . . . 45 »
Perte du médius 15
» de l'annulaire . . . . . 15 = 45 »
» du petit doigt 15
Pied restant infirme . . . . . 45 »
Castration incomplète . . . . . 100 »
» *ad integrum*[1] . . . . . 200 »

Tit. XLIII, *de homicidiis ingenuorum*, art. 9:

Quiconque trouve dans un carrefour un homme [libre] sans mains et sans pieds que ses ennemis ont laissé mutilé et qu'il le prive de la vie[2]. . . . . 100 *solidi*

Tit. XXVI, *de his qui pueros vel mulieres occiderint...*

Meurtre d'une femme enceinte. . . . . 700 »
» d'un enfant dans le ventre de sa mère ou d'un enfant âgé de moins de huit jours . . . . . 100 »
» d'un enfant mâle de moins de douze ans . . . . 600 »
» d'une fille ingénue avant l'âge d'avoir des enfants 200 »
» d'une femme ingénue qui a déjà conçu . . . . 600 »
» d'une femme ingénue qui ne peut plus avoir d'enfants[3]. . . . . 200 »

[1] Il semble que les verbes *effoderit, amputaverit* désignent des lésions plus profondes que les verbes *evellerit, excusserit:*

Tit. XXXI, art. 1: Si quelqu'un a crevé *(effoderit)* un œil . . . . . 100 *solidii*
» a coupé *(amputaverit)* l'oreille ou le nez. . 100 »
» art. 15: Si quelqu'un a arraché *(evellerit)* un œil . . . . . 45 »
» art. 16: Si quelqu'un a arraché *(excusserit)* le nez. . . . . 65 »
» art. 17: Si quelqu'un a arraché *(excusserit)* l'oreille . . . . . 15 »

[2] L'ingénu, ainsi mutilé, a perdu la moitié de sa valeur, puisque la composition en cas de meurtre d'un franc ou d'un barbare vivant sous la loi salique est de 200 sous d'or (L. salica, tit. XLIII, art. 1).

[3] Le meurtre de la femme enceinte est racheté par une composition de 700 sous d'or: en effet, la femme qui peut être fécondée vaut 600 sous d'or et le fœtus 100.

Tit. XXII, *de eo qui mulierem ingennam manum extrinxerit.*

Tout homme libre qui presse la main ou le doigt d'une femme libre . . . . . 15 *solidi.*
Tout homme libre qui lui presse le bras . . . . . 30 »
Tout homme libre qui lui presse le sein . . . . . 45 »

L. RIBUAR, II, *de sanguinis effusione,* (entre hommes libres).
Plaie de tête suivie d'hémorrhagie . . . . . 18 »

Ibid., III, *de osse fracto,* (entre hommes libres).
Fracture d'un membre . . . . . 36 »

Ibid., IV, *de puncto,* (entre hommes libres).
Plaie pénétrante de poitrine . . . . . 36 »

Ibid., VIII. LX, *de osse super viam sonante.*
« *Os sonans* » provenant d'un membre quelconque . . . . 36 »
pour chaque « *os sonans* » en sus . . . . . 1 »

Ibid., V, *de debilitatibus,* (entre hommes libres).
Composition, en cas de meurtre *(Wergeld)* . . . . 200 »
Destruction de l'oreille *ut audire non possit* . . . . . 100 »
Si l'ouïe n'est pas perdue . . . . . 50 »
Ablation du nez *ut mucare non possit* . . . . . 100 »
Si le blessé peut encore se moucher . . . . . 50 »
Ablation d'un œil . . . . . 100 »
Perte de la vision avec conservation de la pupille [*visus*]. 50 »
Amputation de la main . . . . . 100 »
Si la main pend mutilée . . . . . 50 »
Amputation du pouce . . . . . 50 »
Si le pouce pend mutilé [1] . . . . . 25 »
Si le second doigt, *unde sagittatur,* est arraché . . . . . 36 »
Amputation du pied . . . . . 100 »
Si le pied pend mutilé . . . . . 50 »

Ibid., XXVI, *de debilitatibus servorum.*
Si un esclave a arraché à un autre esclave l'œil, l'oreille, la main, le pied, le maître du coupable paiera . . . . . 18 »

De la castration.

Ibid., VI, *de castratione.*
Si un homme libre châtre un homme libre . . . 200 *solidi* (le wergeld)

Ibid., XXVII, *de castratione servorum.*
Si un esclave châtre un esclave, la composition est de . . . . . 36 *solidi.*

Ibid., XXVIII.
Si un esclave tue un esclave . . . . . 36 »

[1] Règle générale, pour un membre mutilé, la composition est moitié moindre que pour un membre amputé: Sic, in omni mancatione, si membrum mancum pependerit, medietate conponat, quam conponere debuerat si ipsum membrum abscisum fuisset (art. 6).

Foeticide, infanticide, meurtre.

Ibid., XXXVIII, *de diversis interfectionibus.*

Meurtre d'un enfant dans le sein de sa mère, ou après sa naissance, alors qu'il n'a pas encore reçu de nom . . . . . 100 *solidi.*
Meurtre de la mère et du fœtus . . . . . 700 »

Ibid., XII, *de homicidiis mulierum.*

Meurtre d'une femme ripuaire ayant déjà eu des enfants et âgée de moins de quarante ans [1] . . 600 »

Ibid., XIII, *de homicidiis puellarum.*

Meurtre d'une fille ripuaire . . . . . 200 *solidi* (le wergeld)

Ibid., VII, *de homicidio.*

Meurtre d'un ripuaire de condition libre . . . . 200 » »

Ibid., XLI, *de eo qui ingenuae mulieri manum vel brachium strinxerit.*

Quiconque presse la main d'une femme libre . . 15 »
Quiconque presse le bras au-dessus du coude . 30 »

Lex Gundebati, II, *de homicidiis.*

Wergeld de l'homme noble *(optimas nobilis)* . 150 *solidi*
» » » de classe moyenne *(mediocris)* 100 »
» » » d'humble condition *(minor persona)* . . . . . 75 »

Ibid., XI, *de inflictis vulneribus.*

Arrachement d'un bras ou d'un œil à un homme libre ou à un esclave . . . . . ½ du wergeld
Blessure de la face évaluée au triple de celle des parties couvertes.

Ibid., XCIII, *de brachiis aut tibiis, quae ab altero franguntur.*

Quiconque au moyen d'une pierre, d'un bâton, d'une hache brise le bras d'autrui. . . . . 15 *solidi*
et, en sus, à titre d'amende . . . . . 6 »

Ibid., XLVIII, *de inflictis vulneribus.....*

Fracture du bras par un coup de pierre ou de bâton non suivie d'infirmité ; pareillement pour la jambe . . . . . 1/10 du wergeld

En cas d'infirmité après fracture du bras ou de la jambe, la composition sera celle fixée par les anciennes lois [2]. Celui-ci qui, en se défendant, aura causé ces violences par nécessité, versera, s'il n'a pas été blessé, la moitié de la composition fixée pour chacune d'elles.

[1] La composition pour une femme pouvant être féconde est le triple du wergeld, soit 600 sous d'or, celle du fœtus est de 100 sous d'or, donc le meurtre d'une femme enceinte doit être racheté par 700 sous d'or.

[2] Elles ne nous sont point parvenues.

Ibid., XXVI, *de excussis dentibus.*

Celui qui aura arraché une dent à un noble, Burgonde ou Romain	15 *solidi*
Celui qui aura arraché une dent à un homme libre, Burgonde ou un Romain de condition moyenne .	10 »
Celui qui aura arraché une dent à un homme d'humble condition	5 »

Si un esclave arrache volontairement une dent à un homme libre, il sera condamné à l'amputation de la main.

Si le fait n'a pas été volontaire, la composition sera celle fixée comme il a été dit plus haut selon la condition de la victime.

Si un homme libre arrache une dent à un affranchi	3 *solidi*
Si un esclave arrache une dent à un autre esclave .	2 *s.* au maître.

* * *

II. — LOIS ANGLO-SAXONNES [1].

D'une manière générale, pour ce qui concerne le taux de la composition et les éléments d'appréciation qui lui servent de base, il n'existe pas de différences fondamentales entre les lois anglo-saxonnes et les lois germaniques.

Le tarif le plus ancien est celui d'ÆTHELBEHRT (601-604) ; il est fort étendu (art. 33 à 74). Cette échelle de composition, proportionnée à l'importance du dommage, punit les traumas de toutes sortes, depuis les plus minimes jusqu'aux mutilations les plus graves.

En cas d'atteinte légère — comme la traction et l'arrachement de cheveux par exemple — l'indemnité a évidemment pour effet de réparer le préjudice moral, bien plus que le dommage matériel subi par l'offensé.

C'est en vertu de ce même principe, que les ecchymoses siégeant sur les parties découvertes, sont estimées à un taux plus élevé [2].

Du tarif d'ÆTHELBEHRT, je me bornerai à reproduire le montant de la composition par les mutilations les plus graves et pour la perte des doigts. En regard de chaque indemnité, j'ai indiqué le rapport de celle-ci au wergeld qui est de 200 shillings pour l'homme libre.

[1] J'ai consulté les deux éditions suivantes: B. THORPE, *Ancient Laws and Institutes of England*..... 1 vol. in-fol., Londres, 1840, traduction anglaise en regard du texte saxon; — F. LIEBERMANN, *Die Gesetze der Angelsachsen*, 3 vol. in-4°, Halle, 1903-1916, texte saxon et traduction allemande. Ces deux éditions sont accompagnées des anciennes versions *Quadripartitus, Instituta Cnuti*, etc., et d'importants glossaires.

Plusieurs dispositions législatives d'une époque fort reculée attestent que l'ivrognerie était, parmi les Anglo-Saxons comme chez les Germains, l'une des causes principales des violences, des rixes et des meutres. Si, dans un lieu où l'on boit, deux hommes se querellent et que l'un supporte avec résignation [les coups], l'autre paiera trente shillings d'amende (INE, 688-695, art. 6, 5). — Si, dans une taverne où des gens boivent, un buveur vide (?) son goblet sur un autre, sans provocation de sa part, il paiera d'après l'ancien droit un shilling au propriétaire de la maison, six à celui qui a déposé son goblet et douze au roi. Quiconque tire une arme là où des gens boivent sans faire rien de mal, paiera 1 shilling au propriétaire de la maison et douze au roi. Si la maison est ensanglantée, l'agresseur paiera au blessé le montant de son droit personnel de sauvegarde et au roi cinquante shillings (HLOTHAIRE et EADRIC, 685-686, art. 12 à 14).

[2] Art. 59: Si la meutrissure noire est apparente, l'indemnité est de 30 sceatta. — 60. Si elle est dissimulée sous les vêtements, l'indemnité est de 20 sceatta. — Cf. HENRICI *leg.*, 94,2: Qui vulnus alicui faciet ac sanguinem, emendet hoc per uncias: ad singulas V den. in cooperto; in nudo pro singulis unciis X den.;.....

Article		Montant de la Composition	Rapport de la Composition au Wergeld
39	Perte de l'ouïe d'une des deux oreilles	25 shillings	1/8
43	» d'un œil	50 »	1/4
54	» du pouce	20 »	1/10
»	» de l'index	9 »	1/22
»	» du médius	4 »	1/50
»	» de l'annulaire	6 »	1/33
»	» du petit doigt	11 »	1/18
69	» du pied	50 »	1/4
70	» du gros orteil	10 »	1/20
71	» du deuxième orteil	4,5 »	1/44
»	» du troisième orteil	2 »	1/100
»	» du quatrième orteil. . . .	3 »	1/66
»	» du cinquième orteil. . . .	5,5 »	1/36

La mutilation des organes génitaux entraînant l'infécondité (art. 64) est estimée plus haut que dans toute autre loi. Sa composition s'élève au triple du wergeld, soit 600 shillings; c'est une exception unique à la règle; en général l'ablation des deux testicules donne droit à une indemnité égale au wergeld, parfois même à sa moitié seulement.

Le tarif contenu dans les lois du roi ALFRED (+ 901) comprend 33 articles (44 à 77), subdivisés pour un certain nombre en paragraphes. Par son ampleur, il est comparable à ceux des Alamans et des Frisons. Appliqué durant tout le dixième siècle, il était encore en vigueur au commencement du onzième, car il figure avec des variantes qui ne portent guère que sur la forme dans les *Instituta* de CNUT (1027-1034; III, 9 et suiv.) et dans les *Leges* du roi HENRI (1114-1118; art. 93 à 94,5).

En voici les principales dispositions:

ART.		Composition
48	Amputation du maxillaire inférieur . .	60 shl.
46	Perte de l'ouïe	60 »
47	Ablation d'un œil	66 shl. 6 pf. 1/3
»	Perte de la vue, l'œil restant dans l'orbite	Comp. réduite au tiers
52	Amputation de la langue, même composition que pour l'œil	66 shl. 6 pf. 1/3
71	Amputation de la main	66 shl. 6 pf. 1/3
69	Ablation de la moitié de la main . . .	40[1] (ALFR.), 60 (HENRI)
71	Amputation du pied	66 shl. 6 pf. 1/3
66	Amputation au-dessous du coude . .	80 shl.
68	Grave mutilation de l'épaule	80 »
72	Amputation au-dessous du genou . .	80 »
67	Grave mutilation des reins *(si lumbi truncentur alicui)*	80 »
65	Mutilation des testicules ne permettant plus d'engendrer	80 »
56	Amputation du pouce	30 »
57	» de l'index	15 »

[1] Un des trois manuscrits dit: syxtig, les deux autres XL scill. de même les traductions latines *quadripartitus* et *instituta Cnuti*.

Art.		Composition
58	Amputation du médius	12 shl.
59	» de l'annulaire	17 »
60	» du petit doigt	9 »
64	» du gros orteil	20 »
»	» du deuxième orteil . . .	15 »
»	» du troisième orteil . . .	9 »
»	» du quatrième orteil. . .	6 »
»	» du petit orteil	5 »

L'examen de ce tarif suscite plusieurs remarques:

1° En cas de perte de la vue, la composition est réduite au tiers si l'œil n'est pas énucléé [1].

2° Comme dans certaines lois germaniques et comme dans la loi anglo-saxonne d'Æthebehrt, la composition pour les blessures situées sur les régions découvertes est portée au double [2].

3° Tandis que, d'après le tarif contenu dans la loi d'Æthebehrt, une dent est payée d'autant plus cher qu'elle est plus antérieure, de sorte qu'une incisive vaut six fois plus qu'une molaire (art. 51), les lois d'Alfred (art. 49) et de Cnut (III, 13) au contraire estiment au plus haut prix les molaires (15 shl.), au plus bas prix les canines (4 shl.) et à un prix moyen les incisives (8 shl.). Le premier législateur prend en considération l'esthétique, et le second l'utilité. Ces deux systèmes opposés existent aussi dans les lois germaniques. Chez les Bavarois (l. I, IV, 16), une molaire vaut deux fois plus qu'une incisive ou qu'une canine. Par contre, chez les Lombards (art. 51 et 52), une dent qui apparaît pendant le rire vaut le double d'une molaire.

4° La section des gros tendons, suivie de claudication définitive, donne lieu à une indemnité deux fois et demie plus forte que la section des tendons grêles [3].

5° L'écoulement de synovie entraîne une majoration de l'indemnité, et cela avec raison, puisque ce symptôme est la preuve que l'article a été ouvert [4]. L'issue de synovie est mentionnée dans plusieurs lois germaniques et toujours elle donne droit, pour une blessure de même siège, à une composition plus forte.

6° En cas de blessure suivie d'une infirmité permanente et incurable, telle qu'une incurvation ou une rigidité du cou par exemple, la composition est portée à cent shillings; le coupable doit en outre acquitter les soins médi-

[1] Cf. L. Alam., *Frag. tert.*, LX: 6. Si enim visus tactus [tractus] fuerit de oculo, ita ut quasi vitro [vitreo] remaneat, 20 solidos conponat. — 7. Si autem ipse visus foris [foras] exiit et ad melus [milus], 40 solidos conponat.

[2] Ælfred, *Quadripartitus:* 45. Si in fexh (capillis) sit vulnus longitudinis unius uncie, componatur solido uno. Si ante fexh (cesariem) sit vulnus unciam habens longitudinis, II sol. emendetur. — 66. ... Omne vulnus ante capillos, et ante manicam, et sub genu, duplo majoris emendationis sit. — Cf. *Lib. leg.* Gundebati, XI, 2: Si quis cuicnmque in faciem vulnus inflixerit, in triplum vulneris pretium jubemus exsolvere, quantum in simplum ea vulnera aestimantur, quae vestibus conteguntur.

[3] Ælfredi *leges*, Quadripartitus: 75. Si grossi nervi truncentur alicui, ut sanari possint XII sol. culpa sit. Si homo claudicet pro vulneribus nervorum, et medicamentum sanationis non admittant, XXX sol. emendetur. — 76. Si graciles nervi truncentur, VI sol. culpa judicetur.

[4] Aluredi *leg.*, Quadripartitus: 53. Si quis sit in humero vulneratus, ut compaginis glutinum effluat, XXX solid. emendetur. — *Instituta* Cnuti: III, 17. Si quis vulneratus fuerit in scapoulis, ita ut jus (id est maeri) exeat, tringinta sol. emendet.

caux et les experts peuvent, après examen, allouer au blessé une indemnité plus forte [1].

7° L'estimation des différents doigts est tout à fait arbitraire. Sans doute, la composition la plus élevée est celle du pouce; mais celle de l'annulaire est plus forte que celle de l'index. De plus, celui-ci est payé au même taux que le deuxième orteil, tandis que, d'après le tarif d'Æthelbehrt, chaque orteil ne vaut que la moitié du doigt correspondant. Pareils écarts d'évaluation peuvent être relevés dans certaines lois germaniques. Ainsi, chez les Frisons, l'index est moins estimé que l'annulaire; chez les Alamans, le petit doigt vaut plus cher que l'index; chez les Bavarois, index et petit doigt ont même valeur. Ces chiffres étaient-ils justifiés par un usage qui nous échappe ?

8° Le procédé de l'« os sonans », en usage dans plusieurs lois germaniques pour apprécier la valeur des fragments d'os détachés, n'est pas mentionné dans les lois d'Alfred, de Cnut et d'Henri, ni dans aucune autre loi anglo-saxonne [2].

9° En cas de voies de fait sur une femme enceinte, la loi du roi Alfred donne les deux solutions suivantes: 1° Si une femme est frappée dans une lutte et qu'elle avorte, la composition sera fixée par les juges [3]; 2° Si une femme enceinte est tuée, l'offenseur paiera le wergeld intégral *(pleno gildo)* de cette femme et, en outre, la moitié du wergeld du fruit *(dimidio gildo partus)* estimé d'après la condition du père [4].

10° Comme dans les lois germaniques, les privautés donnent droit à une composition au bénéfice du mari:

Si quelqu'un presse la gorge d'une jeune femme de condition libre *(cirlisca femina)*	5 shl.
S'il la renverse sur le dos, sans toutefois la posséder .	10 »
S'il s'unit à elle *(si concubuerit)*	60 »
Si un autre (homme) l'a déjà possédée auparavant, l'indemnité sera moitié moindre, soit	30 »

Si la jeune femme est de meilleure origine, l'indemnité sera en rapport avec le rang qu'elle occupe par sa naissance [5].

La loi que Guillaume donna aux vaincus peu après la conquête, contient quelques articles concernant les coups et blessures.

Celui qui a fait une plaie à autrui doit lui verser une indemnité et, en premier lieu, le montant des soins médicaux. Le blessé jurera sur les saintes reliques qu'il ne lui a pas été possible de guérir sa blessure à moindres frais et qu'il n'a pas majoré la dépense par haine de l'offenseur [6].

[1] Aluredi *leg.*, Quadripartitus: 77. Si quis in collo plagietur, ut inde perpetuam et insanabilem contrahat invalitudinem, et tamen vivat ita contumeliatus emendetur C sol.; si non ei sapientum rectius et amplius judicia destinabunt. — *Instituta* Cnuti: III, 39. Si cui nervi et vene super collum ita incidantur, ut non possit collum erigere, et tamen sic deformatus vivat, centum solidi ei dentur pro emendatione, nisi sapientes majorem illi rectitudinem judicent..... — Henrici *leg.*, 93,37. Si aliquem in collo plagaverit ut incurvationem vel inflexibilitatem vel inde perpetuam contrahat egritudinem, et tamen vivat ita contumeliatus, C sol. emendetur et quicquid in medicatura fuerit erogatum, nisi sapientum estimacio amplius judicaverit.

[2] L'épreuve de l'« os sonans » est décrite en détail dans les vieilles lois du Pays de Galles.

[3] Art. 18 de l'introduction. — La version latine *quadripartitus* diffère sensiblement du texte saxon: ... quantum expetierit maritus mulieris et arbitri judicaverint.

[4] Art. 9 de la loi.

[5] Aluredi *regis leges*, art. 11.

[6] Leis Willelme, 10) Si home fait plaie a altre e il de[iv]e otrel faire les amendes, primerement il rende le chef [quantum scilicet in curam vulneris impendit]. — 10 *a*) E li plaiez jurra[d] sur seintz, que pur me[n]s nel po faire ne pur haur si chier nel fis. [Jurabit tamen vulneratus quod non potuit pro minori illud curasse, nec quod odium illius magis justo persolvit.]

Si la plaie est à visage découvert, pour chaque once de longueur, le [coupable paiera] huit deniers; si [elle siège] à la tête ou tout autre lieu où elle est couverte, pour chaque once de longueur, [il paiera] quatre deniers. Et pour chaque os que l'on extrait de la plaie, quatre deniers [1].

S'il advient qu'un homme coupe le poing à autrui ou le pied, il lui versera la moitié du wergeld selon [son rang] d'après sa naissance [2].

Pour la perte du pouce, l'indemnité sera égale à celle de la moitié de la main [donc au quart du wergeld], pour la perte de l'index: quinze sols anglais appelés « quaer denier », pour celle du long doigt: seize sols, pour celle de l'annulaire: dix-sept sols, pour celle du petit doigt: cinq sols [3].

Si quelqu'un crève l'œil à un autre sans le vouloir, quel qu'il soit, il paiera soixante-dix sols anglais [70 shillings]. Et si la prunelle [l'œil ?] reste [dans l'orbite ?] il ne paiera que la moitié [4].

Celui qui jette une femme à terre pour la violer, paie au mari dix sols [5].

S'il la viole, il sera privé de son membre viril [6].

Le wergeld du *ceorlman*, homme libre d'humble condition, était de 200 solidi anglais ou shillings [7]. Le wergeld du laboureur était de 100 shl. d'après la loi de la Mercie et celle des Saxons Occidentaux [8]. Si le wergeld est acquitté en nature, un cheval non castré équivaut à 20 shl., un taureau à 10 et un porc à 5 [9].

* * *

Sous le joug des envahisseurs anglo-saxons et scandinaves, le droit des peuples celtiques, déjà modifié par la civilisation romaine, a subi des transformations profondes et il n'est pas facile de discerner ce qui lui appartient en propre et ce qu'il doit aux conquérants. Quoiqu'il en soit, entre les vieilles coutumes de l'Irlande [10] et du Pays de Galles, d'une part, et les lois scandinaves et germaniques, d'autre part, existe une affinité très étroite. Toutes contiennent un tarif des coups et blessures dont le plan est à peu près le même.

Les poèmes de Dublithach, écrits au V^e^ siècle et mis en tête du SENCHUS MOR, énoncent la peine du talion: « Qu'il meure celui qui a tué un être humain ». « Quiconque a donné la mort, doit endurer la mort. » Cependant, au cours des âges, la loi s'adoucit et la composition est admise. D'après les lois des Brehons [11],

[1] *Ibid.*, 10, 1) Si la plaie lui vient el vis en descuvert, al pouz tuteveies VIII den.; u en la teste u en auter liu, u ele seit cuverte; al pouz tuteveies IIII den. E de tanz os cum l'om trait de la plaie, al os tuteveies IIII den.

[2] *Ibid.*, 11) Si ceo avient, que aucuns coupe le puing a l'auter u le pié, si lui rendrad demi were sulunc ceo qu'il est nez .

[3] *Ibid.*, 11, 1) Del poucer lui rendra la meité de la main. Del dei aprés le poucer XV sol. de sol. Engleis, qui est apelé quaer denier. Del lung dei XVI sol. De l'autre ki porte l'anel XVII sol. Del petit dei V sol.

[4] *Ibid.*, 19) Si alquns crieve l'oil a l'altre per aventure, quel que seit, si amendrad LXX solz del solz Engleis. E si la pur[n]ele i est remis, si ne rendra lui que la meité. [Quodsi pupilla forte remanserit, dabit dimidium tanti]. — Cf. L. ALAM, LX, 6 et 7; *frag. sec.* 1 et 2; ALFREDI *quadripartitus*, 47; *Institua* CNUTI, III, 12; HENRICI *leg.*, 93.

[5] *Ibid.*, 18,1): Ki abat femme a terre pure fere lui force: la munte al seinur X sol.

[6] *Ibid.*, 18,2): S'il la purgist, forfait est de membres.

[7] ÆTHELBEHRT, art. 21; — NORDLEODA LAGA, art. 6; — Traité entre ALFRED et GUTHRUM, *de wereg. singul. person. cum Anglis*, 6; — MIRCNA *Laga, Instit. Cnuti*, III.

[8] LEIS WILLELME, 8: E la were del vilain C sol. en Merchenelahe e ensement (*similiter*) en Westsene.

[9] *Ibid.*, 9.

[10] ANCIENT LAWS OF IRELAND, 4 vol. in-8°, Dublin et Londres, 1865-1879, texte gaëlique et traduction anglaise en regard.

[11] Les Brehons étaient les juges provinciaux de l'Irlande.

une étroite solidarité unit tous les membres du clan (en irlandais: *fine*). Aussi, quand le meurtrier ne paie par la composition, les membres de sa *fine* sont tenus pour responsables. Chacun d'eux doit verser une contribution, et celle-ci est d'autant plus forte qu'il est plus proche parent du coupable. La composition est répartie parmi les membres du clan de la victime, conformément au même principe, autrement dit la part des parents proches est plus grande que celle des parents éloignés.

Le système de la composition est compliqué en droit irlandais. Deux indemnités distinctes — confondues dans le wergeld germanique — sont versées à la victime en cas de blessure, ou à sa famille en cas de meurtre: le « prix du corps » [1] ou réparation du préjudice matériel, et le « prix de l'honneur » [2] qui varie suivant la condition sociale de la victime [3].

Le LIVRE D'AICILL [4] date d'une époque où la composition est la règle, bien que la victime et sa famille puissent encore exercer le droit de vengeance privée.

Le montant du « prix du corps » n'est pas exprimé dans cette loi, mais il est facile de le calculer. En effet, la main vaut 2 fois 18 screpalls [5], soit 36 screpalls; or, on sait d'autre part que l'amputation de la main donne droit à une indemnité égale à la moitié du « prix du corps »; celui-ci est donc de 72 screpalls.

Les principales dispositions du tarif des coups et blessures sont les suivantes [6]:

Si une personne a été entièrement privée de l'usage d'une jambe ou de la main, ou d'une lèvre ou de la langue de telle sorte qu'elle ne puisse plus parler, ou de son nez et de l'odorat, ou de la vision d'un œil, ou de l'ouïe d'une oreille, il lui est attribué	la moitié du prix du corps		
Si une personne est privée, dans la même circonstance de deux membres pour lesquels la moitié du corps est due, elle recevra	le prix du corps		
Pour la perte [du pavillon] d'une oreille et de l'ouïe du même côté, la victime recevra	la moitié du prix du corps		
La perte de la main vaut 2 fois 18 screpalls, soit	36 screpalls		
Le pouce vaut	18	»	
Le médium vaut	9	»	18
L'index vaut	3	»	
L'annulaire vaut	3	»	
Le petit doigt vaut	3	»	
[Pour les 4 derniers doigts], la section de la phalange inférieure vaut	3	»	

[1] *Eric:* « prix de la séparation de l'âme et du corps », *coirp-dire:* « prix du corps ».

[2] *Einechlan:* « prix de l'honneur », litt. du visage. Il est payable en nature et, en cas d'homicide, consiste dans la remise d'une à trente vaches à la famille. S'il y a eu préméditation, le « prix de l'honneur » est porté au double.

[3] Sur la composition chez les peuples de race celtique, consultez: R. DARESTE, *Journ. des Savants*, 1887; — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et P. COLLINET, *Etude de droit celtique*, t. I, 1895; — *Encyclop. britannique*, Art. Brehon.

[4] Le livre d'Aicill (ANCIENT LAWS OF IRELAND, t. III), d'après son préambule, serait une compilation de deux ouvrages: l'un du roi Cormac (vers 250 av. J.-C.), l'autre de Cennfaeladh qui vivait au début du VII[e] siècle.

[5] Screapal = Scrupule.

[6] Je ne tiendrai compte que du prix du corps *(eric, coirp-dire)*.

[Pour les 4 derniers doigts], la section de la phalange moyenne vaut . . . . . 2 »
[Pour les 4 derniers doigts], la section de la phalange supérieure vaut . . . . . 1 »
Si le membre viril a été amputé . . . . . le prix du corps
Si les « glandes du désir et le nerf du désir » ont été coupés . . le prix du corps

Le prix du corps est dû intégralement pour la perte du testicule gauche, parce que c'est de lui que procède la génération. Pour la perte du testicule droit, il n'est dû qu'une fraction du prix du corps proportionnellement à la gravité de la blessure.

Si les individus mutilés ne peuvent pas faire usage de leurs organes, parce qu'ils sont trop âgés ou dans les ordres, il ne leur est rien dû pour la perte de leurs organes, mais ils ont droit à une fraction du prix du corps proportionnée à la gravité de la blessure.

Au blessé sont dus non seulement une réparation, mais en outre la nourriture et les soins médicaux jusqu'à ce qu'il puisse regagner sa demeure; et cela, que l'agresseur ait agi à dessein, par inadvertance ou sous l'empire d'une colère légitime ou illégitime. Le règlement de ces frais dont l'importance est en rapport avec la gravité de la blessure et la condition de la victime donne lieu à des comptes minutieux et fort compliqués.

Les honoraires du médecin sont en proportion. S'il traite, par exemple, un homme ayant rang de chef, il reçoit trois vaches pour une blessure incurable, deux vaches pour une mutilation de la valeur de trois vaches *(cumhal)*, une vache pour une blessure qui nécessite l'emploi de charpie et donne droit à une indemnité de six vaches *(seds)*, une vache et une génisse *(dairt)* de la valeur de quatre « screpalls » pour une blessure qui nécessite l'emploi de charpie et donne droit à une indemnité de sept vaches.

A chaque clan, étaient affectés des médecins publics qui, en échange de leurs services, avaient la jouissance de terres libres de redevances. Une portion du domaine territorial du clan était affecté à l'entretien des veuves, des orphelins et des personnes âgées n'ayant pas d'enfants.

* * *

Au début du X^e^ siècle, Howel le bon qui régnait sur la région située au sud du Pays de Galles, conçut le projet de réunir en un corps de lois les coutumes qui étaient tombées en désuétude. Il convoqua les princes de l'Eglise, les nobles, quelques juristes et clercs à White House. Parmi cette assemblée, il choisit douze hommes d'expérience auquel il adjoignit un docteur ès-lois nommé Blegywryrd, et leur confia le soin de commenter les usages, de les amender et d'abroger ceux qui étaient inutiles ou nuisibles. Quand leur travail fut achevé, Howel fit publier la loi, unique pour tout le royaume, et il ordonna d'en faire trois transcriptions, l'une pour Venedotia (nord du Pays de Galles), une autre pour Dimetia (sud du Pays de Galles), une troisième pour Gwent. Outre ces trois exemplaires, il existe deux traductions latines anciennes plus brèves que l'original [1].

1 Ancient Laws and Institutes of Wales, texte et trad. angl. en regard, versions latines, index et glossaire, in-fol. Dublin, 1841.

Comme les lois irlandaises, les lois d'Howel établissent une distinction très nette entre la réparation du préjudice matériel (composition proprement dite) et la réparation de l'injure faite à la victime (prix de l'offense), qui varie avec sa condition sociale. « La loi dit que la valeur d'un membre est la même chez toute personne; si un membre du roi est brisé, sa valeur est la même que celle du vilain; toutefois, néanmoins, la valeur de l'offense (*saraad*) du roi ou d'un baron est plus élevée que celle de l'honneur d'un vilain si l'un de ses membres est coupé »[1].

Les codes Venedotien, Dimetien et Gwentien contiennent chacun un tarif des coups et blessures, qui sont à peu près identiques. J'ai pris pour type le Venedotien, dont les principales dispositions sont les suivantes:

Livre III. Ch. XXIII. — *De la valeur des membres du corps humain.*

1.	Valeur des neuf membres conjugués: un pied, une main, un œil, une lèvre, le nez[2], pour chacun d'eux	6 vaches et 6 scores d'argent
2.	Amputation [du pavillon] de l'oreille .	2 » » 2 » »
	Surdité causée par la lésion.	6 » » 6 » »
3.	« La valeur des deux testicules est la même que la valeur des neuf membres conjugués ».	
4.	« La valeur de la langue seule est égale à la valeur de tous les autres membres parce qu'elle les protège. »	
5.	Valeur d'un orteil.	1 vache et 1 score d'argent
6.	» du gros orteil	2 » » 2 » »
7.	» d'un doigt.	1 » » 1 » »
8.	» d'un pouce	2 » » 2 » »
9.	» de son ongle	30 pence
10.	» de la phalange supérieure du doigt	26 » ½ penny et un tiers d'un ½ penny
11.	» de la phalange moyenne du doigt	33 » et 2 parties d'un ½ penny
12.	» de la phalange inférieure du doigt	4 scores et ½ pence
13.	» de chacune des dents	1 vache et 1 score d'argent
14.	» de chacune des dents du devant[3] « parce qu'elles sont les gardiennes des dents. »	2 » » 2 » »
15.	Le tronc est égal en valeur à toutes les [parties] qui le composent: la tête, le corps *(body)* et le pénis; c'est par lui que la vie peut être, par conséquent il est égal en valeur à elles toutes[4].	

[1] C. Dim., l. II, ch. XVII, 17.

[2] Le code Dimetien ajoute à cette énumération: l'oreille.

[3] D'après le Code Dimetien, la valeur de chacune des dents antérieures est de 24 pence, avec trois augmentations, la première de 8 pence; la deuxième de 10 pence, un demi penny le tiers d'un demi penny; la troisième est de 14 pence, un demi penny, le tiers d'un demi penny et le neuvième d'un demi penny. La valeur d'une dent d'arrière est de 30 pence.

[4] *The Dimetien Code* (L. II, Ch. XVII, 7): la valeur de tous les membres du corps humain évalués ensemble est de 4 score et 8 livres.

16. Trois dangers imminents peuvent menacer un homme: un coup sur la tête [jusqu'] au cerveau, un coup dans le corps [jusqu'] aux entrailles et une fracture d'un des quatre membres [1].

17. La compensation pour les médicaments est la suivante:

Pour chacun, la personne blessée doit recevoir . . . . . 3 livres
dont une pour la blessure et une autre pour le traitement médical, sans la nourriture.

Pour la nourriture et les vêtements ensanglantés, il faut ajouter . . . . 9 score pence

18. Une application d'une tente . . . . . 24 pence
19. Onguent rouge . . . . . 12 »
20. Un remède d'herbes. . . . . 4 »
21. Montant de la nourriture du médecin, par jour. . . . . 1 penny
22. Son éclairage chaque nuit, de même. . 1 » [2]
23. Il y a trois cicatrices apparentes: l'une sur la face, l'autre sur le pied et une autre sur la main.

La cicatrice sur le pied vaut . . . . . 30 pence
» » » la main vaut . . . . . 3 score pence
» » » la face vaut . . . . . 6 » »

24. Chaque cicatrice cachée [sous les vêtements] . . . . . 4 pence
25. Le crâne. . . . . 4 »

Pour chaque fragment d'os. . . . . 20 »
à moins qu'il s'élève une contestation à cause de sa petitesse; et s'il y a contestation sur sa grandeur, que le médecin prenne un bassin d'airain et qu'il place son coude sur le sol et sa main au-dessus du bassin et si le son de cet os est entendu, que [l'accusé] paie la somme légale de . . . . 4 » [3]
Si l'on n'entend rien, il n'est rien dû.

26. Pour chaque doigt servant à arracher un cheveu depuis la racine. . . . . 1 penny
et pour le pouce . . . . . 2 pence
et pour le cheveu. . . . . 2 »

[1] L'art. 21 du ch. VII du livre 1er définit ainsi les blessures dangereuses: un coup sur la tête *pénétrant* jusqu'au cerveau, un coup dans le corps *pénétrant* jusqu'aux entrailles et une fracture de l'un des quatre membres. — Le Code Dimetien dit: si le cerveau est à nu, si les intestins sortent du corps, si l'os de la cuisse ou du bras est brisé, il doit être payé 3 livres, parce que chacune de ces violences met la vie en danger.

[2] A cette énumération, le Code Dimetien ajoute: 4 pence pour une terrine destinée à préparer les médicaments, 4 pence pour le suif et 1 penny pour la nourriture quotidienne du blessé.

[3] Code Dimetien: 4 *curt pennies* [chacun d'eux vaut les deux tiers du penny légal] sont dus pour chaque os de la partie supérieure du crâne qui rend un son en tombant dans un bassin de cuivre. Pour chaque os de la partie inférieure du crâne, il est dû 4 pence légaux, conformément à la lois de Howel, le bon.

27. La valeur du sang d'un homme libre [1] est de . . . . . 24 »
28. La valeur du sang d'un serf *(bondman)* . 16 »
29. Le prix de l'offense *(the saraad)* dû pour chaque personne est en rapport avec son privilège.
30. Il y a trois effusions de sang qui n'ont pas à être compensées: sang de dent, sang d'excoriation, sang [provenant] du nez; au lord [chef de district] toutefois, il doit pour cela être payé une *dirwy* [2], et au blessé le prix de l'offense.

* * *

III. — LOIS SCANDINAVES [3]

La place qu'occupe la composition n'est pas moindre dans les coutumes scandinaves que dans les coutumes germaniques et anglo-saxonnes.

D'après la loi danoise de Scanie, en cas de meurtre, la famille de la victime et celle du meurtrier discutent de gré à gré quel sera le montant de la réparation.

La somme due ne peut excéder 15 marks en argent (Ch. 43).

En cas de sévices, la composition varie suivant la qualité du blessé et du coupable, suivant la nature de la blessure, suivant les moyens employés pour la produire, suivant l'instrument utilisé (Ch. 64).

Quand un homme libre blesse un homme libre, si la blessure ne cause pas l'amputation d'un membre ou ne pénètre pas dans les cavités internes la composition est de trois marks. Si la plaie est pénétrante, par exemple si elle atteint dans la tête jusqu'au cerveau, dans la poitrine jusqu'au foie ou au poumon, au ventre jusqu'aux entrailles, la composition est portée au double [4]. Il en est de même si la plaie a deux ouvertures (Ch. 65).

Pour chaque os extrait d'une blessure, jusqu'au nombre de cinq, la composition est de trente deniers. Pour les plaies de cette nature, en quelque nombre qu'elles soient, la composition ne peut pas excéder cinq marks d'argent ou quinze marks deniers (Ch. 65).

Plus une amputation entraîne de difformité, plus elle exige une réparation élevée; pour cette raison, comme l'amputation du nez défigure un homme au plus haut degré, il a été décidé que la réparation doit égaler celle de l'homicide. Il en est de même si la langue est amputée, si les deux yeux sont crevés, si les deux mains ou les deux pieds sont coupés, si les organes génitaux sont

[1] Le *Code Dimetien* dit: pour chaque catégorie de personnes. Il ajoute: Le sang du Christ a valu 30 pence, il serait indigne d'estimer à la même valeur le sang de Dieu et le sang de l'homme; c'est pourquoi le sang d'un homme est de moindre valeur.

[2] Cette amende était en général de douze vaches ou trois livres. Une autre était de trois vaches et de neuf score pence. Parfois, mais rarement, dirwy désigne une amende dont le montant est variable.

[3] C. J. Schlyter, *Corpus Juris Sueo-Gotorum Antiqui*, vol. IX, 1859.

[4] Si vero descendat ad interiora, puta in capite usque ad cerebrum, in pectore usque ad jecur vel pulmonem, in ventre usque ad viscera, quod vulnus holsar dicitur in vulgari .... — Ce passage montre combien les notions anatomiques étaient rudimentaires à cette époque. L'existence du diaphragme n'était sans doute pas soupçonné, et une plaie perforante du thorax lésant le foie était considéré comme une plaie de poitrine.

retranchés. La composition est deux fois moindre *(duplo minus)* si l'ablation ne porte que sur l'un des côtés, pourtant la suppression de l'un des testicules est assimilée à l'homicide. Car, dit la loi, beaucoup d'hommes préféreraient mourir plutôt que de mener une vie déshonorée après la perte de leurs organes (Ch. 65).

L'ablation d'une seule main donne lieu à une réparation deux fois moindre que celle de l'homicide, mais deux fois plus forte *(duplo major)* que celle de l'amputation du pouce, et la réparation du pouce est deux fois plus forte que celle de l'index. Mais ce dédoublement de la composition ne va pas plus loin pour qu'elle ne s'abaisse pas au-dessous de trois marks en deniers ou un mark en argent. Que plusieurs doigts, ou plusieurs parties du corps soient lésés par un seul coup, toujours la blessure de n'importe lequel des doigts, quelque légère qu'elle soit, doit être payée trois marks (Ch. 65).

En quelque endroit que siège la blessure, la difformité, lorsqu'elle est plus accusée que la blessure elle-même, est évaluée à l'expiration de l'an et jour, d'après l'estimation d'hommes experts et, alors, seul le montant de la difformité est acquitté (Ch. 65).

Il s'ensuit que la difformité des membres et des oreilles doit être jugée plus faible, parce que ces parties, cachées sous les vêtements et les cheveux, sont soustraites à la vue (Ch. 65).

Pour la main, le pied ou pour tout autre segment semblable, la réparation sera deux fois moindre si la partie blessée n'est pas complètement détachée du corps mais y adhère encore de quelque manière que ce soit, bien que, du fait de la blessure, elle ne puisse servir à aucun usage (Ch. 65).

Si un homme libre frappe un homme libre avec un bâton, même s'il ne donne qu'un seul coup, la réparation sera de six marks ou bien il niera le fait par le serment de vingt-quatre jureurs (Ch. 65).

Plus grand en effet est le deshonneur, en général, pour celui qui reçoit un coup, que pour celui qui reçoit une blessure; c'est pourquoi il est juste qu'en raison de son caractère infamant un simple coup soit jugé plus grave qu'une lésion corporelle et par conséquent qu'une satisfaction plus forte soit versée à celui, qui a été battu (Ch. 65.)

Le terme de *fustis* s'applique à une baguette, un bâton, la hampe d'une lance, le marteau d'une hache, un gourdin et une épée dans son fourreau [1]. (Ch. 66.)

Pareillement, l'homme libre qui frappe un homme libre avec le poing, un os ou une pierre, ou qui le traîne à terre dans un mouvement de colère, ou qui le renverse en le tirant par les cheveux, doit payer une réparation de trois marks, ou réfuter l'accusation au moyen de douze cojureurs. (Ch. 66.)

Si quelqu'un a causé une blessure à autrui, par cas fortuit, le blessé ne recevra pas moins une réparation intégrale. Le hasard en effet n'a pas pu atténuer la douleur; elle est la même, que l'acte soit ou non intentionnel, et il importe peu au blessé que le dessein de nuire ait existé ou non. Toutefois, ce bénéfice est accordé à l'auteur de la blessure qu'il ne doit rien être perçu à ce titre par le roi ou son préposé; car ils n'ont pas pour mission de châtier autrui pour un cas fortuit que nul homme ne peut prévoir, mais de punir de préférence la volonté d'être injuste... (Ch. 67).

Si plusieurs mutilations existent sur plusieurs membres, par exemple l'amputation des deux mains ou des deux pieds, plusieurs réparations seront fournies, sans que toutefois elles dépassent la composition due pour l'homicide. (Ch. 68.)

[1] Fustis autem appellatio virgam et baculum, hastam, securis malleum, clavam et vaginatum gladium comprehendit.

Si un homme libre blesse un esclave, en cas d'amputation d'un membre, le montant de la satisfaction sera en rapport avec l'importance de cette amputation (Ch. 69).

En cas de meurtre commis sur un esclave, le meurtrier, après avoir versé trois marks, doit ajouter seulement une satisfaction égale à la valeur de l'esclave tué et affirmer que telle est sa valeur en prêtant serment avec douze cojureurs.

Pour l'amputation de la main ou du pied, l'avulsion d'un œil, l'auteur de la blessure doit, pour qu'il puisse prêter serment sans crainte avec douze cojureurs à ce sujet, ajouter à un marc et demi autant qu'il est nécessaire pour compenser le préjudice porté au maître du fait de l'amputation. (Ch. 69.)

Pour la perte de deux de ces organes, la composition sera deux fois plus forte. (Ch. 69.)

Pour une blessure faite à un esclave, il est dû au maître deux öre; l'auteur fournira en sus le salaire d'un médecin, et le montant du travail dont le maître aura été privé pendant ce temps, et rien de plus, à moins qu'une difformité provienne de la blessure ou des coups, auquel cas elle sera réparée conformément à l'évaluation d'hommes expérimentés, sans que toutefois le montant excède trois marks. (Ch. 69).

Si cependant l'esclave a été blessé ou frappé à la vue de son maître, certains estiment que le mépris pour le maître a été plus grand, celui-ci étant prêsent, et que la réparation doit être également plus grande, c'est-à-dire de trois marks (Ch. 69).

De quelque manière qu'un esclave exerce une violence à l'égard d'un ingénu, soit en le blessant, soit en le frappant, le maître versera trois marks... (Ch. 71).

Lorsque l'esclave d'un maître blesse, frappe ou lèse par tout autre moyen l'esclave d'un autre maître ou un animal quelconque de caractère docile, le maître de l'esclave qui a lésé sera tenu de réparer tout le préjudice causé au maître qui a été lésé et de faire la preuve avec un nombre suffisant de cojureurs que le préjudice a été réparé, ou à livrer son esclave coupable, s'il ne peut se libérer totalement soit par le paiement du préjudice, soit par la prestation du serment (Ch. 71).

Si un homme libre, un esclave ou un animal est blessé par un quadrupède, bœuf, cheval, chien, porc ou tel autre animal de caractère docile, le maître de l'auteur du préjudice, devra verser au médecin le prix de ses soins et, en sus, le prix du travail dont le maître a été privé à cause de la blessure; et s'il résulte une difformité soit de l'ingénu, soit de l'esclave, le maître la réparera dans la mesure de l'évaluation faite par des hommes expérimentés, de telle manière toutefois que, pour le préjudice causé par un animal de cette sorte, la satisfaction à offrir n'excède pas, tout compte fait, trois marks en denier, ou un mark en argent; tout le préjudice qui n'atteindra pas cette somme devra être réparé, mais rien de plus, quand bien même un cheval valant vingt marks ou plus ou un chien, ou n'importe quel autre quadrupède périrait ou serait rendu complètement inutilisable... (Ch. 72).

* * *

Parmi les lois scandinaves, celles de Vestrogothie et celle d'Upland établissent une distinction très nette entre la blessure et la mutilation. Ce système n'était pas étranger aux lois germaniques, mais nulle part cette division

fondamentale n'est mieux observée que dans la loi de Vestrogothie [1] dont je donne le tarif. Elle a été rédigée au commencement du XIII[e] siècle.

	Pour la blessure	*Pour la mutilation*
Amputation de la main	9 marks	3 marks
» du pouce	9 »	12 öraer [2]
» de l'index	9 »	6 »
» du médius	9 »	½ marks
» de l'annulaire	9 »	2 öraer
» du petit doigt	9 »	1 »
» du nez	9 »	3 marks
Avulsion de l'œil	9 »	3 »
Excision de l'oreille	9 »	3 »
Dents brisées et gêne de la parole	9 »	3 »
Castration	9 »	9 »

Pour les orteils, la mutilation est la même que pour les doigts.

Le taux de la composition pour la mutilation est évalué à l'expiration de l'année.

On remarquera que la composition légale est uniformément de 9 marks pour la perte d'un organe et que le pouce et les autres doigts sont estimés au même prix. D'une manière générale, toute blessure *pleine* doit être rachetée par 9 marks [3].

« Lorsqu'un ingénu reçoit une lésion accidentelle, *skenu*, s'il n'est pas besoin pour (celà) ni de sonde, ni d'instrument chirurgical, leurs amis [de l'agresseur et de la victime] doivent alors les amener à composition, et six öraer seront proposés... » [4]

Si un esclave reçoit une blessure accidentelle, s'il ne peut pas travailler pour le *bondi* [5], s'il reste couché huit jours, le coupable doit alors payer une amende d'une *örtogh* [6]; s'il reste couché seize jours, il paiera deux *örteghaer*, s'il reste couché vingt-quatre jours, il paiera une amende d'un öre. S'il reste couché plus longtemps, il [le bondi] ne reçoit pas plus pour cela.

§ 1. (On) doit donner le salaire du médecin pour (l'esclave). C'est trois *öraer*, pas plus, à moins qu'il n'ose jurer avec une *tylft* [7], qu'il a donné un demi-mark.

§ 2. On doit apprécier la mutilation de l'esclave. Autant il est déprécié, autant on doit payer à l'homme [au *bondi*], et (de même) pour l'affranchi » [8].

« Si un chien ou un autre animal domestique fait une blessure, le propriétaire doit payer une amende de deux *öraer* pour la blessure et trois öraer pour le salaire du médecin, à moins qu'il ne puisse prouver avec le serment d'une *tylft* jusqu'à un demi-mark » [9].

[1] L. Beauchet. — Loi de Vestrogothie, Paris, 1894.

[2] Le mark vaut 3 öraer.

[3] Voir ci-dessus p. 009 la définition de la blessure *pleine*.

[4] Beauchet. — Loi de Vestrogothie, livre des blessures accidentelles (Code recentior), XII, Paris 1894.

[5] Le bondi est le citoyen libre et propriétaire foncier.

[6] Le mark = 3 *öraer* = 24 *örtoghaer* = 192 *paenningar*. — La loi de Vestrogothie estime à un mark la valeur courante d'une vache, à 1 *öre* celle d'une chèvre ou d'un mouton et à 12 *öraer* celle d'un bœuf ou d'une jument.

[7] *Tylft*, réunion de 12 cojureurs venant attester la sincérité du serment prêté par une partie.

[8] Beauchet. — *Loi de Vestrogothie*. Livre des blessures. — Des blessures accidentelles, III, §§ 1 et 2.

[9] *Ibid.*, V.

« Si quelqu'un reçoit une blessure, reste malade longtemps, marche dans l'intervalle, meurt là-dessus, (si) l'héritier poursuit celui qui a blessé et dit qu'il est le meurtrier, celui-ci doit alors se défendre avec la *naemd* close du *haerap* si le blessé meurt dans l'an et nuit. S'il va au delà [c'est-à-dire s'il vit plus d'un an après avoir reçu la blessure], il ne paie alors aucune amende. S'il échoue dans sa preuve, il paiera l'amende pour l'homme (tué) »[1].

* * *

La loi d'Upland[2], comme celle de Vestrogothie, oblige l'agresseur à fournir à sa victime un médecin « légal » et les soins médicaux. Elle le rend responsable de la blessure qui reste ouverte pendant un an et un jour. Quant au montant de la composition, il n'est pas invariablement fixé à 9 marks, comme dans le tarif de Vestrogothie; il est proportionné à l'importance de la blessure d'une part et à la mutilation d'autre part[3]:

Blessure légère volontaire dans les parties charnues . . .		3 öraer
» » » à la tête		6 »
» pleine dans les parties charnues		3 marks
» » à la tête		6
» transperçant une partie du corps, à 2 ouvertures .		6 »
» entraînant la fracture d'un os, si les fragments se ressoudent		6 »
Si on coupe un doigt		3 »
» » deux ou trois doigts	pour la mutilation . . .	3 »
	pour la blessure	3 »
Si on coupe les 4 doigts ou quelques phalanges de chacun des doigts		3 marks
En plus pour la difformité		6 »
Si on coupe le pouce, l'amende est la même que pour la moitié de la main, soit pour la blessure, soit pour la difformité.		
Amputation de la main		6 »
» du pied		6 »
Ablation du nez		6 »
» des yeux		6 »
» des oreilles		6 »
Pour la perte de la main, du pied, du nez, de l'œil, de l'oreille, l'amende pour la mutilation est de		12 marks
Et, pour la blessure, celle précédemment indiquée, c'est-à-dire		6 »

« Si l'on coupe le pied à un homme, de telle sorte qu'il ne soit plus capable de marcher avec, ou la main de telle sorte qu'il ne soit plus capable de travailler avec, ou (si l'on crève) l'œil de façon qu'il ne puisse plus voir avec, bien que l'œil reste, on paiera alors l'amende pleine pour mutilation, c'est-à-dire six marks.

« Si l'on retire un os de la blessure, le médecin doit alors attester avec son seul serment sept os[4], et il y a un öre pesé d'amende pour chaque os. On paiera l'amende séparée pour l'extraction des os et pour la blessure.

[1] L. Beauchet. — *Loi de Vestrogothie*. Ceci est le livre des coups, IX. La *naemd* close du *haerap* est un nombre de 12 jurés de la province se réunissant en un lieu clos pour délibérer.

[2] Beauchet. — *La loi d'Upland*, trad. franç., Paris, 1908.

[3] Loi d'Upland, livre du Manhaelghi, XXV.

[4] *Ibid.*, XXIV.

[5] Cette phrase obscure veut sans doute dire que le nombre des os donnant lieu à composition n'excèdera pas sept.

« Si l'on blesse une autre personne au visage et qu'il en résulte une difformité, mais que la difformité s'évanouisse avant l'an et nuit, il n'y a pas d'amende pour la difformité; si elle ne s'évanouit pas avant l'an et jour, il y aura lieu à une amende de douze öre, en monnaie courante» [1].

« Si un animal domestique fait une blessure légère à une personne... l'amende est d'un örtug pesé. Si c'est une blessure pleine, l'amende est d'un öre pesé. Le maître (de l'animal) doit procurer un médecin à celui qui a reçu le dommage. S'il ne lui offre pas un médecin, l'amende pour sa négligence est de six öre de monnaie courante: le demandeur les prend. S'il y a lésion et mutilation, l'amende est d'un öre pesé pour l'animal privé de raison » [2].

* * *

Dans l'île de Gothland était appliqué un tarif qui mérite d'être exposé en détail [3]. Je le reproduis presque en entier.

GUTA — LAGH, Ch. XIX, *Des blessures:*

1.	Si un homme fait à un autre une ou plusieurs blessures, profondes d'un ongle [ou plus profondes], qu'il paie pour chaque hauteur [litt. profondeur] d'ongle un demi mark jusqu'à 8 marks, tant pour la profondeur que pour la longueur [4]. Si la blessure n'a pas la profondeur d'un ongle, qu'il paye moitié moins, s'il n'est pas besoin d'un médecin.	
5.	Blessure perforante ou pénétrante	1 mark d'argent
6.	Blessure faite avec un couteau.	2 » »
7.	Blessure produite par une pierre, qu'elle soit lancée ou de toute autre manière	3 marks
	Meurtrissures apparentes causées par des coups sans effusion de sang [litt.: coups secs], pour chacune, jusqu'à la quatrième [5]	½ mark
8.	Plaie perforante du nez ou de la lèvre . . . . et ensuite [l'indemnité pour] la difformité si la plaie guérit.	2 marks d'argent
9.	Si la plaie reste ouverte et est incurable, la composition la plus élevée est due pour la blessure; elle est au moins pour la plus faible de . .	½ oere
10.	Si la difformité ou la cicatrice de la blessure est visible à une distance égale à la largeur d'une route et située sur la peau que ne cache pas le bonnet, entre la barbe et les sourcils	½ mark d'argent
11.	Si la difformité ou la cicatrice de la blessure est visible d'un côté à l'autre d'un carrefour . . . et en sus, la composition pour la blessure.	1 » »

[1] *Ibid.*, XXIV.

[2] *Ibid.*, XXI.

[3] KARL SCHILDENER. — *Guta-Lagh*, das ist: Der Insel Gothland altes Rechtbuch (texte original et en regard une vieille traduction en haut-allemand et une traduction en langue allemande moderne). Greifswald, 1818. — Certains paragraphes font défaut, soit dans le texte original, soit dans la version en haut-allemand.

[4] Ce dernier membre de phrase rend la rédaction obscure. D'après K. Schildener, la profondeur de la blessure étant le facteur de gravité qui prévaut, il n'y a pas lieu de tenir compte de la longueur. J'estime au contraire que ces deux mesures sont nécessaires pour fixer le montant de l'indemnité.

[5] Cf. § 48.

12. Si le cuir chevelu est déchiré . . . . . 1 mark de monnaie
13. Si la calotte cranienne est mise à nu . . . . . 2 marks »
14. Si elle est enfoncée et fracturée . . . . . 1 mark d'argent
15. Si l'enveloppe du cerveau [la dure-mère] est mise à nu . . . . . 2 marks »
16. Un os qui résonne dans une écuelle [ou un bassin] chacun, jusqu'au quatrième . . . . . 1 mark de monnaie
17. Un os [attaché] à un fil long d'une aune qui peut être lancé à cinq aunes de hauteur au-dessus d'une poutre, chacun jusqu'au quatrième . . . . . 2 » »
18. Chaque doigt, quand il est amputé, doit être racheté par . . . . . 1 » »
19. Le pouce est estimé autant que les autres doigts réunis [par conséquent] . . . . . 4 » »
20. Si un doigt est en extension et rigide, en sorte qu'on ne puisse rien saisir avec lui, la composition est la même que s'il était amputé.
21. Si un [homme] est paralysé d'une main, s'il peut pourtant tenir une épée ou une faucille, mais qu'il est incapable de se défendre. . . . . 2 marks d'argent
22. Si un [homme] est paralysé de tout son corps, en sorte qu'il ne peut courir (laufen) . . . . 2 » »
23. Si la veine du cou ou de la nuque est divisée. . . 2 » »
24. Chaque orteil, s'il est amputé . . . . . 2 marks de monnaie
25. Si la main ou le pied ou l'œil a été extirpé, pour chacune [de ces mutilations] . . . . . 6 marks d'argent
26. Si un homme se jette sur un autre et lui coupe les deux mains et les deux pieds ou lui crève les yeux, et que celui-ci survive . . . . . 12 » »
27. Si le nez d'un homme est coupé en sorte qu'il ne puisse plus retenir la morve . . . . . 12 » »
28. Si la langue d'un homme est arrachée et coupée, en sorte qu'il ne puisse plus parler . . . . . 12 » »
29. Si un homme est rendu impuissant des testicules [litt. du scrotum, an dem Hodensacke], en sorte qu'il ne puisse plus être le père d'un enfant, chaque rein (Niere) [1] ou testiscule est racheté par . . . . . 6 » »
Si les deux sont impuissants, la composition est de 12 » »
30. Si le canal ? (Schacht) a été amputé avec le membre viril (Gemächt), en sorte qu'un homme ne puisse plus satisfaire à ses besoins autrement qu'en s'accroupissant comme une femme . . . 18 » »
Les petits os de la main ou du pied . . . . . 1 mark de monnaie
Si un os plus gros est divisé . . . . . 1 mark d'argent
Il en est de même pour les os de la main et du pied, si la guérison se fait sans difformité.
S'il s'ensuit une difformité du membre . . . . 2 marks d'argent
31. Si un homme est frappé au niveau de la main et prétend qu'elle ne peut plus lui rendre de service, il administrera la preuve par témoin.

[1] Le législateur ne paraît pas avoir la notion que les organes urinaires et sexuels sont distincts et indépendants les uns des autres.

32. Si aucune marque de coup n'est apparente, qu'il ait pour se défendre la preuve verbale ? (das beweisende Wort)

33. La plus légère lésion de la main est de ne pouvoir pas endurer comme auparavant le chaud et le froid : cela est payé en sus . . . . . 1 mark de monnaie
et la preuve sera faite uniquement par le serment du blessé.

34. Si quelqu'un, par suite de coups sur la tête, a perdu l'ouïe, en sorte qu'il n'entend pas le chien à la chaîne, ou le coq sur la poutre, ou crier ou faire du tumulte devant sa porte, cela sera payé 12 marks d'argent

35. Si un homme a une oreille blessée, en sorte qu'il n'entend plus de celle-ci, quand l'autre est bouchée . . . . . 6 » »

36. Si [le pavillon d']une oreille est amputé . . . . 2 » »

37. Si l'oreille est rendue difforme . . . . . 2 marks de monnaie

38. Chaque côte, jusqu'à la quatrième, se paie . . . 2 » »

39. Si tu frappes les dents de quelqu'un avec la tête, tu paieras chacune ce qu'elle vaut :
les deux dents supérieures les plus antérieures chacune . . . . . 2 » »
ensuite, les deux dents qui sont situées immédiatement après, chacune . . . . . 1 mark »
ensuite chacune des dents situées après ainsi que les molaires . . . . . 1 » »
les dents inférieures valent moitié moins.

40. Si tu touches les cheveux de quelqu'un avec une main . . . . . 2 oere
Si tu touches les cheveux de quelqu'un avec les deux mains . . . . . ½ mark de monnaie

42. Si tu pousses quelqu'un . . . . . 2 oeraer

43. Si tu fais reculer quelqu'un . . . . . 2 »
Si tu verses une boisson dans les yeux de quelqu'un, cette outrage sera rachetée par . . . . 8 »

44. Si tu donnes un coup de pied à quelqu'un . . . . 2 »

45. Si tu frappes quelqu'un avec le poing . . . . . 2 »

46. Si tu avoues un coup, que celui-ci [le plaignant] ait la preuve verbale ? jusqu'à quatre coups.

47. Si tu n'avoues pas, que tu aies la preuve verbale ? pour te défendre.

48. Si tu frappes avec un bâton, chaque coup . . . ½ mark de monnaie
jusqu'à deux marks.
au-dessus nul ne paie pour des coups secs[1] ; la difformité vient en sus, tel est le droit des Gothlandais.

49. Tirer la barbe à un homme se rachète comme si l'on tirait les cheveux d'un autre.

50. Priver [quelqu'un] de cheveux en les arrachant, etc., en sorte qu'on peut poser un doigt sur [la surface dénudée] se paie . . . . . 8 oertug

51. Si l'on peut poser deux doigts . . . . . ½ mark de monnaie

[1] Dans les lois d'Ecosse, on les appelle : *ictus orbi et coeci* et, dans les lois françaises : *coups orbes et sombres.*

52. Si l'on peut poser trois doigts dessus, le pouce et deux autres doigts . . . . . 1 mark de monnaie
53. Si la dénudation est assez grande pour qu'on puisse poser la paume de la main dessus . . . 2 » »
le surplus ne se rachète pas, alors même que tous les cheveux seraient arrachés.
54. Si la peau a été arrachée avec les cheveux de la tête. . . . . 1 mark d'argent
55. Si tu détériores les vêtements de quelqu'un, tu paieras pour le vêtement de dessus. . . . . 1 oeraer
pour la robe . . . . . 2 »
pour la chemise . . . . . 8 oertug
et tu remplaceras intégralement ces vêtements par d'autres d'aussi bonne qualité.
56. Chemises, braies et chapeau valent le même prix, s'ils sont détériorés.
57. Si [la violence] va jusqu'à la peau, en sorte qu'il y ait en outre une blessure, tu paieras la blessure et les vêtements .
58. Pour une blessure ouverte, il faut attendre pour en fixer le prix une année et un jour [litt.: une nuit].
59 à 61. Si un homme a reçu des contusions [des coups secs], qu'il reste continuellement au lit, qu'il ne se lève pas de temps à autre et ne circule pas... Si, au contraire, le blessé circule de temps à autre... [dans ces deux cas, le différend est terminé au moyen de preuves purement juridiques].

Ibid., XVIII, § 1:

Si un homme frappe une femme, en sorte que son enfant qui n'est pas né se gâte, et que pourtant il est certain qu'il a été vivant dans son ventre, il [l'agresseur] paiera la moitié du wergeld [de l'homme].

Ibid., XIV, § 9:

Si une femme enceinte est tuée avec son enfant, qu'il peut être prouvé que l'enfant qu'elle portait dans son ventre était vivant, le meurtrier doit payer pour l'enfant qui n'a pas pu naître 12 marks d'argent [1] et pour la femme le wergeld entier.

Le wergeld *(vereldi)* est énoncé dans la Guta-lagh: il est de 3 marks d'or pour un homme de Gothland (XV, § 1.); — de 10 marks d'argent pour un homme de toute autre catégorie (*ibid.*, § 2); — de 5 demi-marks de monnaie pour un esclave (*ibid.*, § 3).

Le mark d'or vaut 8 marks d'argent et 16 marks de monnaie. Le wergeld de l'homme libre est donc de 48 marks de monnaie (3×16). Ceci étant, le tarif des mutilations les plus graves est le suivant:

Nature de la mutilation	Composition	Rapport de la composition au wergeld
Amputation des deux mains, des deux pieds, des deux testicules ou de la verge, extirpation des deux yeux, ablation quasi-totale du nez ou de la langue	24 marks de monnaie	½

[1] Le wergeld de l'homme est de 24 marks d'argent. La moitié du wergeld est de 12 marks d'argent; donc les deux paragraphes 1 du Ch. XVIII et 9 du Ch. XIV sont en parfait accord.

Nature de la mutilation	Composition	Rapport de la composition au wergeld
Amputation d'une main, d'un pied, d'un testicule, énucléation d'un œil, surdité unilatérale	12 marks de monnaie	1/4
Ouverture des gros vaisseaux du cou .	4 » » »	1/12
Ablation du pouce	4 » » »	1/12

En fait, la victime recevra une indemnité plus forte que ne l'indique le tableau précédent. Ainsi, pour la perte de sa main, l'agresseur devra lui verser deux compositions distinctes: l'une de 6 marks d'argent pour l'amputation (XIX, § 25) et l'autre de 10 marks de monnaie pour la difformité (XVI, § 5), soit en tout 22 marks de monnaie.

Des autres lois scandinaves, je ne citerai que quelques dispositions:

Dans la Gothie orientale, le pouce vaut la moitié de la main: thummelfinger àr halfva hand [1].

Dans la loi d'Eric [2], l'épreuve de l'« os sonans » est appliquée. Pour tout os, tiré d'une blessure, qui rend un son en tombant sur un plat, l'amende est de deux oere, mais si l'os ne peut être reconnu que par la vue et le toucher, il n'est perçu que deux ortug et demi.

* * *

Après cette revue analytique des tarifs de composition contenus dans les lois germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves, il convient de les comparer et de formuler les règles générales et communes qui s'en dégagent. Cet essai de synthèse semble *a priori* voué à un échec certain, non seulement parce que le taux de la composition est exprimé en *solidi* dans les lois germaniques, en *marks* et en *öraer* dans les lois scandinaves, en *shillings* dans les lois anglo-saxonnes, mais aussi parce que la valeur de ces monnaies a varié suivant les temps et les lieux. Il y a bien, il est vrai, dans quelques-unes de ces lois [3], des tables d'équivalence fixant la capacité d'achat de la monnaie par rapport aux denrées et aux objets les plus usuels. Mais chacune de ces tables ne vaut que pour l'époque précise de la rédaction du code auquel elle est annexée. Il faut donc renoncer à trouver une commune mesure, un étalon de la valeur auquel on puisse rapporter toutes les variétés de traumatismes et de mutilations. Si l'on compare, en effet, les chiffres qui expriment, dans les différentes lois germaniques, le montant de l'indemnité due pour un même traumatisme, on est frappé de l'écart considérable qui les sépare. Prenons, par exemple, l'amputation d'une main. Si la victime est un homme libre, la composition sera de 100 sous d'or chez les Thuringiens, les Wisigoths, les Burgondes, les Ripuaires et les Saliens, de 45 chez les Frisons, de 40 seulement chez les Bavarois et les Alamans. Il semble donc, à un examen superficiel, que l'évaluation du préjudice causé varie d'un peuple germanique à l'autre, dans une proportion pouvant aller du simple au double et même plus.

Toute différente est la conclusion à laquelle on arrive si, au lieu d'opposer les uns aux autres ces chiffres absolus, on établit le rapport qui existe entre la composition d'une blessure et le rachat de la vie ou *wergeld*. C'est ce qui ressort avec évidence de la lecture du tableau synoptique suivant qui donne la valeur relative des indemnités auxquelles a droit la victime d'après la loi dont il relève.

[1] *Oestgöt. Lag Såram, Balk.* XVIII, pr. — *Lands- und Stadts-Såram. med. will. IV. pr.*

[2] *Lex Eric om Urbota Mal*, édit. HADORPH, p. 65: pro quovis osse exemto quod super patinam super digitum sonat, mulcta pendatur duorum orarum, sed pro quovis, quod tantum visu et tactu os esse dignoscitur, duae örtugae cum dimidio solvantur. — D'après von WICHT (in *Ostfries Landrecht*, p. 81), en Frise Orientale, le tribut que les Frisons asservis devaient payer aux pirates normands était mesuré par un procédé analogue: d'où le nom de « taxe du son ».

[3] L. RIBUAR, tit. XXXVI, 11. — L. SAXON, *Capit. Saxonic.*, 11.

Rapport de la composition au Wergeld

Nature de la lésion	1 L. Sax., H. noble werg. = 1440 sol.	2 L. Angl., H. noble werg. = 600 sol.	3 L. Angl., H. libre werg. = 200 sol.	4 L. Fris., H. libre werg. = ?	5 L. Alam. H. libre werg. = 160 sol.	6 Edict. Langob., H. libre werg. = ?	7 Edict. Langob., Hald. werg. = 60 sol.	8 Edict. Langob., serv. rust. werg. variable	9 L. Baiuv., H. libre werg. = 160 sol.	10 L. leg. Gund., H. noble werg. = 150 sol.	11 L. Visig., H. libre werg. = 200 sol. ?	12 L. Salica, H. libre werg. = 200 sol.	13 L. Ribuar, H. libre werg. = 200 sol.	14 Juris. Scanici Exp. werg. = 15 marks	15 Guta Lagh, H. libre werg. = 3 marks or	16 Æthelberht werg. = 200 shill.	17 Leis Willelme werg. H. libre = 200 sol.	18 Le livre d'Aicill. Prix du corps = 72 screpalls
Perte de la vision d'un oeil	1/2	1/2	1/2	1/2	1/4	1/2	1/2	1/2	1/4	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/4	1/4	1/2,85	1/2
Perte de la vision des deux yeux	werg.	1/2	1/2											werg.	1/2			prix du corps
Ablation d'une oreille avec surdité unilatérale . .	1/2	1/2	1/2		1/4				1/4			1/2	1/2		1/4	1/8		1/2
— des deux oreilles avec surdité bilatérale. . .	werg.															1/8		prix du corps
— du nez	1/2	1/2	1/2		1/4	1/2	1/2				1/2	1/2	1/2	werg.	1/2			1/2
— de la langue. . .		1/2	1/2	1/2	1/4							1/2		werg.	1/2			1/2
— d'un testicule . .	1/2	1/2	1/2	1/2								1/2		werg.	1/4			
— des deux testicules	werg.	1/2	1/2	werg.								werg.	werg.	werg.	1/2	werg. ×3		prix du corps
Amputation de la main	1/2	1/2	1/2		1/4	1/2	1/2	1/2	1/4		1/2	1/2	1/2	1/2	1/4		1/2	1/2
— des deux mains	werg.													werg.	1/2			prix du corps
— du pouce . . .	1/4				1/13,3	1/6	1/7,5		1/13,3		1/4	1/4,4 [1/4]	1/4	1/4	1/12	1/10	1/4	1/4
— de l'index. . .	1/8				1/14,4 [1/16]		1/10		1/17,7		1/5	1/5,7	1/5,5	1/8		1/22	1/13,3	1/24
— du médius . .	1/12				1/26 [1/53]		1/30		1/32		1/6,6	1/13 [1/5,7]				1/50	1/12	1/8
— de l'annulaire .	1/12				1/20 [1/32]		1/30		1/32		1/10	9/13 [1/2 0,1/8]				1/33	1/11,7	1/24
— du petit doigt .	1/6				1/13,3 [1/16]		1/15		1/17,7		1/20	1/13		1/4		1/18	1/40	1/24
— du pied. . . .	1/2	1/2	1/2		1/4	1/2	1/2	1/2	1/4		1/2	1/2	1/2	1/2	1/4	1/4	1/2	1/2
— des deux pieds	werg.													werg.	1/2			prix du corps
— du gros orteil .	1/8				1/26,6		1/15				1/4	1/4,4 [1/4]				1/20		
— du deuxième orteil	1/24				1/53		1/30 [1/20]				1/5					1/44		
— du troisième orteil	1/24				1/53		1/30				1/6,6					1/100		
— du quatrième orteil . . .	1/24				1/53		1/60 [1/30]				1/10					1/66		
— du cinquième orteil . . .	1/48				1/53		1/60				1/20					1/36		

Nota. — Les chiffres entre crochets indiquent les variantes relevées dans les manuscrits.

Les principes généraux qu'on peut déduire de ce tableau sont les suivants:

1° En général, la perte des deux yeux, des deux mains, des deux pieds ou des deux testicules donne droit à la composition due en cas de meurtre, au *wergeld* tout entier; par une fiction de droit, l'homme ainsi mutilé, n'étant plus capable de subvenir à ses besoins, est tenu pour mort.

2° La perte d'un œil ou d'une oreille avec surdité unilatérale, la section complète du nez ou de la langue, l'amputation d'une main ou d'un pied est considérée comme entraînant une dépréciation de l'individu égale à 50 pour 100, autrement dit à la moitié du *wergeld*[1].

Ces règles sont si constantes qu'elles permettent de conjecturer avec une très grande vraisemblance quel est le montant du *wergeld* lorsqu'il n'est pas énoncé dans la loi : pour l'obtenir, il suffirait de multiplier par 2 la composition pour la perte d'un organe essentiel, ou par 4 celle qui est due pour sa mutilation[2].

Quant aux doigts et aux orteils, l'estimation de leur valeur chez les Germains est loin d'être la même dans les différentes lois. La composition pour le pouce est toujours la plus élevée. Elle est d'un quart du *wergeld* chez les Saxons, les Wisigoths, les Francs Saliens et les Francs Ripuaires, du 1/6e ou du 1/7e chez les Lombards (aldius et serv. minist.), du 1/13e seulement chez les Alamans et les Bavarois.

Après le pouce, le doigt le plus estimé est l'index *unde sagittatur*. Vient ensuite le petit doigt qui est parfois taxé au même prix ou plus cher que lui.

Souvent le gros orteil vaut moitié moins que le pouce: 1/8e du *wergeld* au lieu du 1/4 chez les Saxons; 1/26 au lieu d'1/13e chez les Alamans; 1/15e au lieu d'1/7e chez les Lombards (aldius et serv. minist.). On notera qu'il existe de nombreuses variantes; elles semblent dues pour une part à des erreurs de transcriptions qui s'expliquent aisément, car le texte des lois barbares ne nous est connu que par des manuscrits dont certains sont postérieurs de plusieurs siècles à l'époque de leur rédaction.

* * *

L'importance de la lésion traumatique, — son siège sur une région découverte et son aspect plus ou moins disgracieux, — les mutilations et les infirmités qui entraînent une diminution permanente de la capacité de travail, sont les trois éléments principaux que le législateur prend en considération pour évaluer le taux de l'indemnité à laquelle a droit la victime, s'il s'agit d'une personne libre, ou son maître s'il s'agit d'un esclave.

Tout est tarifé; en fait de blessures, toutes les éventualités sont prévues et donnent lieu à réparation d'après un barême gradué dans lequel entrent en ligne de compte la taille de la plaie, sa profondeur et ses complications,

1 Déjà la loi de Hammourabi (vers l'an 2000 avant l'ère chrétienne) formulait la même composition:

§ 199. — S'il [un homme] a crevé l'œil d'un esclave d'homme libre ou brisé un membre d'un esclave d'homme libre, il paiera la moitié de son prix. (V. Scheil, *La loi de Hammourabi*, d'un esclave] il paiera en argent la moitié de son prix *(Ibid.*, p. 48.)
3e édit., Paris, E. Leroux, édit., p. 45.)

§ 220. — S'il [le médecin] a ouvert la taie avec le poinçon de bronze, et a crevé l'œil [s-e: d'un esclave], il paiera en argent la moitié de son prix *(Ibid.*, p. 48.)

§ 247. — Si un homme a loué un bœuf et crevé son œil, il donnera au maître du bœuf la moitié de sa valeur en argent. *(Ibid.*, p. 53).

2 Il existe peu d'exceptions à ces règles. D'après la L. Alam., la perte totale d'un œil, d'une oreille avec surdité unilatérale, du nez, de la langue, se rachète par une composition égale au quart du *wergeld*, au lieu de la moitié. — Dans la L. Angl. et Wer. et dans la L. Baiuv. la perte des deux testicules n'est estimé qu'à la moitié du *wergeld*.

par exemple l'hémorrhagie lorsqu'il est nécessaire de recourir au fer rouge pour obtenir l'hémostase, l'écoulement permanent de larmes ou de salive consécutif à une mutilation de la paupière ou de la lèvre, l'issue de synovie dans les plaies articulaires et de moelle osseuse dans les fractures ouvertes. Lorsque le nez est perforé par un instrument piquant, on compte s'il y a un, deux ou trois orifices et la composition est calculée en conséquence.

Les traumatismes qui intéressent les cavités splanchniques sont analysés avec force détails. S'ils portent sur la tête, l'expertise médicale relève tout ce qui peut être considéré comme un facteur d'agravation ; dénudation du crâne, fracture comminutive auquel cas il est tenu compte du nombre et du volume des fragments (épreuve de l'*os sonans*), rupture des méninges, hernie du cerveau. La victime reçoit une indemnité qui s'accroît par échelons depuis quelques sous d'or jusqu'à une somme équivalente au quart ou à la moitié du *wergeld*. Les Germains et les Scandinaves n'assimilent point les plaies pariétales du thorax et de l'abdomen aux plaies pénétrantes. Ils connaissent fort bien la gravité de la mise à nu du péricarde, de sa blessure, de sa perforation, de l'issue d'air par une plaie de poitrine, de la déchirure des replis épiploïques, de l'ouverture de l'estomac et de l'intestin suivie d'écoulement de matières stercorales. Mais toutes ces complications viscérales ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur.

Les plaies des régions découvertes, en particulier celles qui entraînent une difformité du visage, une déviation de l'œil, une distorsion de la bouche, les cicatrices hyperesthésiques qui ne peuvent supporter la chaleur ou le froid, celles qui sont déprimées, disgracieuses et se voient de loin, sont majorées d'une surtaxe que la loi Gombette porte au triple de la composition ordinaire.

D'après les codes germaniques, pour un membre mutilé, l'homme libre reçoit une composition égale à la moitié de celle qui est due pour un membre amputé [1]. La loi d'Upland énonce le même principe : Si la victime peut se servir de sa main, voir avec son œil, marcher avec son pied, on ne paiera que la moitié de l'amende pour la mutilation... [2].

Telle est la règle, mais il y a des exceptions. Ainsi, lorsque le médius n'est pas amputé, mais mutilé de telle façon que le guerrier ne puisse plus plier le doigt ou ramasser son bouclier et ses armes, la composition n'est pas réduite à la moitié, elle est au contraire portée au double [3]. Peut-être cette solution serait adoptée par les chirurgiens modernes, car un doigt rigide est plus gênant qu'un doigt absent [4].

L'indemnité due pour une blessure n'est pas toujours définitive. En voici des exemples. La loi salique fixe à 30 sous d'or le montant de la composition pour une plaie pénétrante intercostale ; mais si la lésion est incurable, la composition est portée à 62 sous d'or et demi [5]. Lorsque la mort survient dans l'année qui suit une blessure, l'édit de Rotharis condamne l'agresseur à payer le *wergeld* [6].

[1] L. Ribuar, tit. V, art. 6 : Sic, in omni mancatione, si membrum mancum pependerit, medietatem componat, quam componere debuerat si ipsum membrum abscissum fuisset.

[2] L. d'Upland, *livre du Manhaelghi*, XXIV.

[3] L. Alam., LXII, 10 : Si totus [longissimus digitus] a palma abscisus fuerit, cum 6 solidis conponat. — 15 Si quis autem longissimum digitum placaverit ut inde mancus sit, ita ut conplecare non possit aut scutum prendere aut arma in terra propter illum recipere, 12 solidos conponat. — Cf. L. Baiuv., l. I, IV, art. 11.

[4] En effet le barème appliqué aux infirmes et malades de la guerre (1914-1919) accorde pour l'amputation du médius droit : 10 p. 100 ; pour l'ankylose de ce même doigt 15 p. 100.

[5] L. salica, tit. XIX, de *vulneribus*, art. 5 : Si vero intra costa vulnus intraverit, et usque ad intranea pervenerit.... solidos XXX culpabilis judicetur. — art. 6 : Si vero plaga ipsa semper currit et ad sanitatem non pervenerit... solidos LXII cum dimidio culpabilis judicetur...

[6] Edict. Langob., art. 74 : — Et si contigerit de ipsas plagas intra anni spatium qui plagatus est mori, tunc ille qui eum plagaverit conponat... secundum qualitatem personae.

La même disposition existe dans la loi d'Upland: « Si quelqu'un fait une blessure à une autre personne, il doit être responsable de la blessure ouverte pendant un an et jour » [1]. D'après la loi des Frisons, si un bras ou une cuisse a subi un traumatisme, et qu'il en résulte une diminution de volume, il est dû une composition supplémentaire [2]. Un jugement de Wulemar est encore plus explicite: la composition est de 4 sous d'or si la diminution est de 2 doigts; de deux sous d'or, si elle est d'un doigt; d'un sou d'or, si elle est d'un demi-doigt; d'un tiers de sou d'or si la diminution est d'un sixième de doigt [3].

Lorsque la victime est un esclave domestique ou un serf, la loi ne considère que le préjudice causé au maître par l'incapacité de travail du blessé. Aussi ne fait-elle aucune distinction entre l'amputation et la mutilation; dans les deux cas la composition due au maître est la même [4]. « Si un esclave reçoit une blessure accidentelle, dit la loi de Vestrogothie [5], s'il ne peut plus travailler pour le *bondi*, s'il reste couché huit jours, le coupable doit alors payer une amende d'une örtogh; s'il reste couché seize jours, il paiera deux örthghaer; s'il reste couché vingt quatre jours, il paiera une amende d'un öre. S'il reste couché plus longtemps, il ne reçoit pas plus pour cela. ...On doit apprécier la mutilation de l'esclave. Autant il est déprécié, autant on doit payer à l'homme [au maître], et (de même) pour l'affranchi » [6].

L'expert n'est pas toujours en état de fixer sur le champ le taux de la composition. Un délai peut être nécessaire. En cas de rixe entre esclaves, si la guérison paraît douteuse, dit l'Edit des Lombards [7] le maître de l'esclave reçoit la moitié de l'indemnité due pour la plaie. Quant à l'autre moitié, elle n'est pas attribuée jusqu'à l'expiration d'une année. Si alors la guérison a lieu, il faut parfaire la composition. Mais si l'esclave meurt de ses blessures au cours de l'année, le maître touche ce qui est dû en sus, c'est-à-dire le prix de son esclave, et ce qu'il a reçu pour la blessure est compté dans le total de la composition. Si, dit la même loi, quelqu'un brise le bras, la cuisse ou la jambe d'un serf dont il n'est pas le maître, il paiera 3 sous d'or. Et si la fracture n'est pas guérie dans l'espace d'une année et que le blessé n'a pas recouvré son état de santé antérieure, l'agresseur devra verser au maître un quart du prix de cet esclave [8].

* * *

Plusieurs lois germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves imposent à l'agresseur l'obligation de fournir les soins médicaux à la victime. La plupart des articles de la Loi des Lombards qui ont trait aux blessures faites aux *aldii* et aux *servi ministeriales*, aux *servi rusticani*, après avoir énoncé le taux de la

[1] Loi d'Upland, *livre du Manhaelghi*, XXV.

[2] L. Frision., *Addit. Sapient.*, tit. III, art. 35: Si brachium aut crus percussum fuerit,et ex ipsa percussione decrescerit a sua grossitudine, quam prius habuerit...ter 4 solidis componatur.

[3] *Ibid.*, *Judicia Wulemari*, art. 8: Si quis alium in brachio vel in crure percusserit, ut ipsa membra decrescant, et ita fuerit subtiliatum, ut duos digitos minuatur, 4 solidos componat. — art. 9: si unum, duos solidos, si digitus dimidius, solidum: si sexta pars digiti est, unum tremissem.

[4] Edictus Langob., 126.

[5] L. de Vestrog., *livre des blessures*, des blessures accidentelles, III.

[6] *Ibid.*, § 2.

[7] Edict. Langob., 127: Si autem de aliquas [plagas aut feritas] dubietas fuerit, quod evadere aut citius sanari non possint, tunc medietatem pretii de plaga quod arbitratum fuerit, dominus accipiat; reliqua vero medietas suspendatur, dum usque cognoscitur, si intra anni spatium potest de ipsis plagis evadere. Si evaserit, quod reliquum est conpleatur; si autem de ipsas plagas mortuus fuerit intra anni spatium, sicut subter adnexum est, ita domino conponatur; et quod pro plaga acceptum est, in ipsa summa compositionis mortui reputetur.

[8] Edict. Langob., art. 112: ... Et si de ipsa ruptura intra anni spatium sanus factus non fuerit, et ad pristinam non redierit sanitatem, quartam partem quod ipse valuerit, domino ejus conponat.

composition, se terminent invariablement par la phrase suivante: excepto operas [opera] et mercedes medici [1].

Un article spécial formule ces obligations de façon plus précise. Que celui qui a causé des blessures cherche lui-même un médecin, s'il néglige [de le faire] qu'alors le blessé ou son maître se procure un médecin. Et celui qui a brisé le crâne ou causé les blessures sus-dites devra payer les services et acquitter les honoraires du médecin conformément à la sentence d'hommes compétents [2].

En cas de plaie incurable, la loi salique condamne l'agresseur à payer, en sus de la composition pour la blessure qui est de 62 solidi ½, une somme de 9 solidi pour les soins médicaux [3].

Parmi les lois scandinaves qui mettent à la charge de l'agresseur les soins médicaux nécessaires pour traiter la victime, on peut citer les lois de Vestrogothie et d'Upland.

Si un esclave reçoit une blessure accidentelle, s'il reste couché huit jours..., dit la loi de Vestrogothie, le salaire du médecin est dû: il est de trois öraer, pas plus, à moins que [l'agresseur] n'ose jurer avec une *tylft* qu'il a donné un demi mark [4]. Si un chien ou un autre animal domestique fait une blessure, [le propriétaire] doit payer une amende de deux öraer pour la blessure et trois öraer pour le salaire du médecin à moins qu'il ne puisse prouver avec le serment d'une *tylft* jusqu'à un demi-mark [5].

D'après la loi d'Upland, ... si un animal domestique fait une blessure, ... si c'est une blessure *pleine*, l'amende est d'un öre pesé. Le maître [de l'animal] doit procurer un médecin à celui qui a reçu le dommage. S'il n'offre pas un médecin, l'amende pour sa négligence est de six öre de monnaie courante [6]. Si quelqu'un a fait une blessure à une autre personne, il doit lui fournir un médecin légal [7]. Quand on offre l'amende pour dommage involontaire, on offrira en même temps la toile de pansement et le salaire du médecin, et l'on remettra l'argent entre les mains d'un sequestre. Si l'on n'offre pas le médecin, on sera passible d'une amende de quatre marks et demi... [8]

La loi d'Howel fixe le montant des frais qui incombent à l'agresseur: nourriture du blessé et du médecin, éclairage, préparation et fourniture des médicaments, honoraires médicaux... [9].

* * *

Multiplier est une nécessité impérieuse pour les peuplades primitives. Car, s'il faut beaucoup d'hommes pour combler les vides creusés par la guerre, il faut aussi beaucoup de bras pour cultiver le sol. A cette époque, l'enfant

[1] L. Langobard., *de aldio aut servo ministeriali :* art. 78, 79, 82, 83, 84, 87, 89, 94, 96, 101, 102, 103, 106, 107, 110, 111, 112, 118.

[2] Edict. Langobard., art. 128: *De eo qui plagas fecerit.* Qui plagas fecerit, ipse querat medicus [medicum] et si neclexerit, tunc ille qui plagatus est aut dominus ejus inveniat medicum. Et ille qui caput rumpit aut suprascriptas plagas fecit, et operas reddat et mercedes medici persolvat, quantum doctos homines arbitratum fuerit.

[3] L. Salica, tit. XIX, *de vulneribus*, art. VI: Si vero plaga ipsa semper currit et ad sanitatem non pervenerit, IID (2.500) denariis, qui faciunt solidos LXII cum dimidio, culpabilis judicitur, excepta medicatura, qui est CCCLX denariorum, et faciunt solidos VIIII (Cod. Vossian. lat. oct. 86).

[4] Loi de Vestrogothie, *Livre des blessures. Des blessures accidentelles*, III, § 1, trad. Beauchet, Paris, 1894.

[5] *Ibid.*, V.

[6] Loi d'Upland, *Livre du Manhaelghi*, III, trad. Beauchet, Paris, 1908.

[7] *Ibid.*, XXVII. — Tantôt les lois fixent à l'avance, sous le nom de *laekisbot*, la somme à payer par le coupable pour frais de cure; tantôt, comme dans notre texte, elles prescrivent l'offre d'un médecin. (Note de Beauchet.)

[8] *Ibid.*, XXIII, § 4.

[9] Code Venedotien, l. III, ch. XXIII, art. 17 à 22.

n'est donc pas une charge, mais un élément de puissance et une source de profit.

Les codes germaniques, pour la plupart, punissent l'avortement, l'infanticide et le meurtre de la femme enceinte. Toutefois, comme pour les blessures et les homicides, le coupable peut en général racheter sa faute en versant une composition. Le rôle de la loi se borne presque toujours à fixer une réparation pécuniaire. Cependant elle intervient parfois au nom de la société et inflige au coupable une sanction pénale. Si quelqu'un, dit une ancienne coutume des Wisigoths [1] donne une potion à une femme enceinte pour la faire avorter ou pour tuer son enfant, qu'il soit mis à mort; quant à la femme qui a demandé la potion abortive, si elle est esclave, qu'elle reçoive 200 coups de bâton; si elle est de condition libre, qu'elle perde son rang, et qu'elle soit livrée à qui nous l'ordonnerons pour être son esclave.

Le code des Bavarois assimile le meurtre d'une femme enceinte à un homicide et le punit comme tel [2], autrement dit le coupable doit verser le *wergeld*. Mais la vie d'une femme qui est en âge d'avoir des enfants est souvent estimée beaucoup au-dessus du prix de celle qui est trop jeune ou trop âgée pour en avoir. Ainsi, d'après la loi des Thuringiens [3], le *wergeld* d'une femme noble qui n'a pas encore eu de grossesse ou qui a cessé d'enfanter est de 600 sous d'or, prix égal à celui d'un Athalin *(vir nobilissimus)*; quant à celui d'une femme noble qui est en état d'avoir des enfants, il est porté à 1800 sous d'or, c'est-à-dire au triple. Pareillement, chez les Francs Saliens [4], le meurtre d'une femme libre qui a déjà eu des enfants se rachète par 600 sous d'or, tandis que celui d'une femme trop jeune ou trop âgée pour concevoir est compensé par une indemnité de 200 sous d'or, somme égale au *wergeld* d'un homme libre. La composition due pour le meurtre d'une femme féconde est donc portée au triple. La loi des Francs Ripuaires contient des dispositions identiques [5].

La valeur du fœtus est en rapport avec son âge et son sexe. Pour les Germains, comme pour les Grecs, l'embryon n'est pas à l'origine un être vivant, il n'est qu'une dépendance de l'organisme maternel. Lorsqu'une femme est victime d'une violence qui la fait avorter, dit le code des Bavarois [6], si le fruit n'est pas encore un enfant, l'indemnité est de 40 sous d'or, mais s'il est déjà vivant la composition est égale au wergeld. Si une femme libre avorte par le fait d'un homme libre, dit une vieille loi des Wisigoths [7], l'indemnité due pour l'enfant est de 150 sous d'or s'il est déjà formé, de 100 seulement s'il ne l'est pas encore.

D'après la loi des Alamans [8], si le sexe du fœtus n'est pas encore reconnaissable ou s'il est du sexe masculin, l'indemnité n'est que de 12 sous d'or, mais s'il est du sexe féminin, elle est portée au double, soit 24 sous d'or, peut-être parce que ce germe, s'il avait vécu, aurait pu être l'origine d'une nombreuse descendance (?).

La loi lombarde évalue le prix du fœtus de la manière suivante [9]: Si quelqu'un tue involontairement un enfant dans l'utérus maternel et que la femme

[1] L. Visig., *I, Antiqua.* — Cette loi est extraite du code du roi wisigoth Euric qui régna de 466 à 485, mais elle paraît avoir été amendée par Leovigild. — Cf. L. Baiuv. l. I, VIII, 18 et Codicis Euriciani leges ex Baiuv. restitutae.

[2] L. Baiuv., l. I, VIII, 19.

[3] L. Angl. et Werin., 48.

[4] L. Salica, tit. XXVI.

[5] L. Ribuar, tit. XII et XIII; — tit. XXXVIII.

[6] L. Baiuv., l. I, VIII, 19.

[7] L. Visig., l. VI, tit. III, *Antiqua* II.

[8] L. Alam., *leges Hlothariano codici adjunctae sive legum liber secundus*, tit. XCIV, 1 et 2.

[9] L. Langob., 75.

de condition libre échappe à la mort, on fixera son prix d'après son rang et la composition due pour l'enfant sera la moitié du prix de la mère. Si celle-ci succombe, on versera son prix et en sus celui de l'enfant mort dans l'utérus.

Outre le mode d'évaluation du fœtus indiqué plus haut, le code des Bavarois donne une autre solution fort originale [1]. Tout d'abord, le coupable doit verser 12 sous d'or. Puis l'auteur et ses descendants paieront chaque année, à l'automne, un sou d'or de père en fils jusqu'à la septième génération [2]. Et s'ils négligent de le faire une seule année, ils seront contraints de verser de nouveau 12 sous d'or et ensuite la règle susdite sera suivie jusqu'à ce que la série des comptes soit achevée.

Le prix du nouveau-né est inférieur au wergeld de l'adulte de même condition. Chez les Alamans [3], si une violence exercée sur la mère provoque la naissance d'un mort-né, ou si l'enfant meurt avant la neuvième nuit, l'indemnité n'est que de 40 sous d'or (wergeld d'un adulte = 160 s.). De même, chez les Francs Saliens [4] et les Francs Ripuaires [5], le fœtus tué dans le ventre de sa mère ou né vivant, mais qui succombe avant la huitième nuit et qui n'a pas encore de nom, est estimé 100 sous d'or, tandis que le wergeld d'un homme adulte est de 200 sous d'or.

Toutes les règles précédentes concernent les personnes de condition libre. Le fruit des esclaves est assimilé au croît des animaux et l'indemnité est perçue par le maître de la victime.

Qu'il s'agisse d'une vache, d'une jument pleine ou d'une femme esclave enceinte, la loi lombarde [6] ne fait aucune distinction. Les articles qui les concernent sont conçus dans les mêmes termes. Si quelqu'un frappe une vache pleine et la fait avorter, qu'il verse une composition d'un *tremissis*. Et si la vache meurt qu'il paie celle-ci selon son estimation et en outre son fruit. Si quelqu'un frappe une jument pleine et la fait avorter, qu'il verse une composition d'un sous d'or. Et si elle meurt, qu'il paie celle-ci et de plus son fruit. Si quelqu'un frappe une esclave enceinte et la fait avorter, qu'il verse comme composition 3 sous d'or. Si la femme meurt de cette violence qu'il verse l'indemnité due pour cette femme et aussi pour le fœtus mort dans son utérus.

* * *

J'ai indiqué, chemin faisant, le curieux tarif des privautés contenu dans les lois des Frisons, des Bavarois, des Francs Saliens et des Francs Ripuaires.

Des dispositions légales presque identiques, en ce qui concerne les manœuvres d'approche de l'adultère, existent dans beaucoup de législations primitives appartenant à des groupes ethniques très différents et par conséquent n'ayant entre elles aucune affinité.

Ainsi, dans un ancien coutumier laotien encore inédit cinq articles sont consacrés à la compensation de l'adultère et des privautés [7]. Je les résume dans le tableau ci-joint. On voit que le montant des dommages-intérêts auxquels a droit le mari offensé est en rapport avec la gravité de l'attentat et la qualité de l'offenseur.

[1] L. Baiuv., l. I, VIII, 20.
[2] D'après la loi germanique les consanguins n'héritent pas au delà.
[3] Pact. Alam., *frag. II*, 31. — Cf. *Leg. Hlothariano codici adjunctae sive legum liber secundus*, LXXIX.
[4] L. Salica, tit. XXVI, 5.
[5] L. Ribuar., tit. XXXVIII, 10.
[6] L. Langob., 332, 333, 334.
[7] Livre I, ch. III, art. 2 à 6.

Qualité de l'offenseur	Adultère	Attouchement des mains ou des seins	Echange de paroles amoureuses
Haute Autorité	1200 hoy [1]	600 hoy	300 hoy
Thao, Phya, Krommakan (Officiers royaux)	800 »	400 »	200 »
Thao, Phya, Krommakan « de peu d'importance par suite de leur pauvreté »	600 »	300 »	150 »
Homme libre	400 »	200 »	100 »
Esclave	200 »	100 »	100 »

Les anciens textes cambodgiens tarifent aussi les privautés prises par le séducteur: « Quiconque prend la main, palpe les seins de la femme d'un autre, ou l'embrasse ou lui donne un baiser *(toeup* [2]*)* .... sera puni d'une amende qui est la moitié de celle à laquelle est condamné celui qui commet l'adultère avec la femme d'autrui.

« Si, dans son tête-à-tête avec cette femme, cet individu lui a dit des propos inconvenants, s'il lui a tenu des propos flatteurs (sans porter les mains sur elle...) il faudra s'assurer que les choses n'ont pas été plus graves pour punir cet homme d'une amende qui est la moitié de celle qui est infligée à celui qui prend la main, palpe les seins de la femme d'autrui, ou l'embrasse, ou lui donne des baisers » [3].

* * *

Si l'on compare les tarifs contenus dans les codes germano-scandinaves aux barèmes qui sont appliqués à l'époque contemporaine aux ouvriers victimes d'accidents, on constate qu'il existe entre eux de notables différences [4]

Chez les barbares la cause principale des blessures et des mutilations étaient les rixes et la guerre privée, sa conséquence presque inévitable; aujourd'hui, c'est l'emploi des machines, car l'industrie, comme l'a fait remarquer M. Cheysson, est un véritable champ de bataille. Les codes barbares allouent au blessé une indemnité, presque toujours unique et versée en une fois, éventuellement une seconde s'il reste mutilé ou infirme. La législation moderne accorde aux « accidentés du travail » une pension viagère réversible en partie, en cas de mort, sur le conjoint et les enfants mineurs. D'après le droit des peuples germaniques et scandinaves, la composition et le *wergeld* varient suivant la classe à laquelle appartient la victime; nos démocraties ont aboli ces privilèges et nivelé les conditions sociales; mais, si tous les hommes sont égaux devant la loi, il ne s'ensuit pas qu'ils ont droit à la même indemnité pour la même blessure ou la même mutilation; en effet le but que se propose le législateur est de compenser la perte de gain qu'entraîne, pour la victime, l'incapacité partielle ou absolue, temporaire ou permanente, d'exercer sa profession.

[1] Le hoy vaut environ 0 fr. 30, monnaie-or.

[2] Le *toeup* n'est pas précisément un baiser; il est l'aspiration de l'odeur, le nez posé sur la partie du corps que l'on veut caresser. (Note du traducteur.)

[3] *Codes Cambodgiens*, trad. d'Adhémard Leclère. *Lakkama des trois épouses*, art. 2, t. I, p. 238, 1898.

[4] Loi du 9 avril 1898, modifiée par les lois du 22 mars 1902 et du 31 mars 1905, relative à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Cette notion, qui était en germe dans les codes des barbares, a pris dans nos sociétés modernes une importance primordiale. Les barèmes actuellement en usage sont devenus plus souples et plus adéquats à chacun des cas visés. Ainsi, ils évaluent à un taux plus élevé les traumatismes qui portent sur le membre supérieur *droit*, distinction logique qu'on ne retrouve dans aucune des lois germaniques ou scandinaves.

Pour la perte d'un même segment de membre, pour la même mutilation ou la même infirmité, l'incapacité de travail n'est pas évaluée au même taux dans les tarifs d'autrefois et les barèmes d'aujourd'hui, et celà se conçoit aisément. Chez les Germains, l'amputation du pied et de la main était estimé au même prix: l'homme dans les deux cas était présumé avoir perdu la moitié de sa valeur. Mais, à l'époque actuelle, si le pied est encore évalué au même taux (40 à 60 p. 100) parce que sa fonction n'a pas varié, la main de l'ouvrier en raison de son rôle prépondérant dans le travail industriel devait acquérir une valeur plus grande; aussi la perte de celle-ci donne-t-elle droit à une indemnité plus forte (60 à 75 p. 100 pour la droite, 55 à 65 pour la gauche).

Par contre, les progrès constants de la prothèse, qui permet de tirer un meilleur parti du membre mutilé, agissent en sens inverse et tendent à abaisser le taux de la pension. Le problème est donc complexe.

Les traumatismes de guerre peuvent être assimilés aux accidents du travail et il est équitable que l'Etat employeur accorde une pension au soldat mutilé à l'occasion du service.

A titre d'exemples, voici quelques évaluations empruntées aux barèmes d'infirmités consécutives à des traumatismes de guerre (tarif de 1919) [1]:

Perte totale de la vision d'un œil, l'autre n'étant pas atteint	de 25 à 40 p. 100
Perte du nez extérieur sans sténose nasale	de 20 à 40 »
Moignon nasal cicatriciel consécutif à un broiement du nez avec sténose cicatricielle	de 25 à 50 »
Surdité unilatérale	20 »
» bilatérale	60 »
» complète d'un côté, incomplète de l'autre	de 30 à 50 »

	Côté droit	*Côté gauche*
Perte totale d'une main	65 p. 100	55 p. 100
Impotence totale définitive d'une main	60 »	45 »
Perte totale des deux mains	100 p. 100	
Ablation du pouce: les deux phalanges	30 p.	20 p. 100
» du pouce: les deux phalanges plus métacarpien	35 »	25 »
» de l'index: les trois phalanges	15 »	12 »
» du médius: les trois phalanges	10 »	8 »
Ankylose complète des deux articulations inter-phalangiennes et de la métacarpo-phalangienne, osseuse ou fibreuse très serrée ne permettant aucun mouvement utile	15 »	12 »
Désarticulation tibio-tarsienne	50 p. 100	
Amputation des deux pieds	80 »	
Ankylose complète à angle droit avec déformation ou atrophie du pied et gêne des mouvements des orteils	de 30 à 45 »	

[1] Tableau synoptique résumé des divers barèmes à appliquer aux infirmes et malades de la guerre 1914-1919, Charles Lavauzelle édit., Paris, 1924.

Fistule stomacale, en raison de la dénutrition rapide, des soins constants, des douleurs, des complications . . .	de 50 à 90	p. 100
Fistule stercorale étroite	de 20 à 30	»
» » moyenne	de 30 à 40	»
Anus contre nature	de 80 à 90	»
Emasculation totale	90	»

En somme, de cette étude comparative, une notion se dégage, c'est que les principes fondamentaux du droit à l'indemnité sont immuables et soustraits à l'arbitraire du législateur parce qu'ils ont une base biologique. Si les solutions ne sont pas identiques, si le taux de la réparation légale peut varier, c'est que la valeur économique de l'homme et de ses organes est elle-même variable selon les temps, les lieux et les exigences sociales.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Comité d'Honneur 5
Comité exécutif 5
Membres du Congrès 6

Albert von Haller and the disputationes chirurgicæ selectæ. Sir d'Arcy Power 9
Voltaire and english Doctors. J. D. Rolleston 18
An eighteenth century neurologist. John D. Comrie 25
Autour du contrat de mariage de Fabrice de Hilden. André Guisan . . . 29
Un médecin schaffhousois du XVII^e siècle. A. de Peyer 35
Une lettre de Tronchin et la méthode suttonnienne de l'inoculation. J.G. de Lint 38
La syphilis à Genève à la fin du XV^e siècle. Ernest Wickersheimer . . . 43
Note sur le D^r Carl Niclaus Lang. B. Wiki 47
Les médecins manceaux en Suisse au XVI^e siècle. Paul Delaunay . . . 53
Trois ordonnances des XV^e et XVI^e siècles relatives à l'hygiène de la ville de Lausanne. Fr. M. Messerli 60
La thèse de Rilliet et la fièvre typhoïde chez l'enfant. P. Gautier . . . 63
Une lettre de Girolamo Fracastoro sur la poésie. J. W. S. Johnsson. . . 66
Benjamin Waterhouse, M.D. american pioneer. J. W. Courtney . . . 73
Hygiene and public health with early civilisations. C.J.S. Thompson . . . 81
Les Maîtres d'anatomie à l'Athénée romain de la Sapienza pendant le XVI^e siècle. Pierre Capparoni 93
Paracelsus and medicine. R. O. Moon 102
Seventeenth century medical literature as exemplified in the elzevier presses. E. B. Krumbhaar 109
De quelques acquisitions récentes sur l'Histoire de la Médecine arabe au Maroc. H. P. J. Renaud 114
La caisse de prévoyance de l'ancienne corporation des chirurgiens-barbiers d'Anvers. A. de Mets. 122
Note sur deux écrits médicaux de Mathias de Miechow. W. Szumowski 128
L'école médicale de Cracovie lors du dernier roi de Pologne. W. Szumowski 131
La médecine dans la sculpture architecturale. M. A. van Andel 133
Contribution à l'iconographie des « egerlander amuletten ». van Schevensteen 136
Les démonopathies et l'incubat au XVI^e siècle. Tableaux cliniques et traitement. M. Laignel-Lavastine et Jean Vinchon 148
Notes on the History of Dentistry in England up to the beginning of the nineteenth century. Lilian Lindsay 153
Robert Remak et la science polonaise. Adam Wrzosek 160
Jean-Emmanuel Gilibert (1741-1814). Adam Wrzosek 161

Pages

Maître Jean Gispaden, chirurgien annécien et grenoblois de la fin du XV^e siècle. Ernest WICKERSHEIMER 163
Les Catalogues de la Corporation des Chirurgiens-barbiers d'Anvers. A. de METS 175
Premières applications de l'auscultation en Pologne. Adam WRZOSEK et Romuald WIERZBICKI 180
Les lépreux de Tongerloo. TRICOT-ROYER 184
The origin of the Veterinary Art in England. Major-General Sir Frederick SMITH, K.C.M.G., C.B.F.R., C.V.S. 188
Bier-right. W.G. AITCHISON ROBERTSON 192
An early hygienist: Alderbrandino. W. G. AITCHISON ROBERTSON . . . 199
Un coup-d'œil sur l'Histoire de la Médecine en Arméno-Cilicie. V. TORKOMIAN 202
Couronne d'imposition, construite en fer, dont on faisait usage au moyen âge pour guérir les maladies de la tête. Alfonso FERNANDEZ DE ALCALDE 207
Imhotep, the visier and physician of King Zoser, and afterwards the egyptian deity of medicine. Jamieson B. HURRY 211
The birth of the centaur Chiron. Charles Greene CUMSTON 217
Notes sur Jacques Daviel. M. LAIGNEL-LAVASTINE 219
Diplômes de l'ancienne Université de Médecine de Montpellier. Paul DELMAS 222
L'Hippiatrique byzantine du IV^e siècle. H. J. SÉVILLA 234
Les étudiants polonais à la Faculté de Médecine de Paris aux XIV^e et XV^e siècles. Vlodimir BUGIEL 243
Note sur maître Moyse Canadelle et son petit traité de la peste. Charles Greene CUMSTON. 257
La visite d'Hippocrate à Démocrite. Van GILS 261
Les ancêtres du Tréponème ou les vers vénériens de Deidier. P. MENETRIER 262
Notice sur le manuscrit français 3887 de la Bibliothèque Nationale. E. DROZ 266
Sur les origines de la dissection. V. NICAISE 268
De la chirurgie et de l'estimation des blessures d'après les vieilles coutumes germaniques, scandinaves et anglo-saxonnes. E. JEANSELME 271

COUNTWAY LIBRARY
HC 5TGG

H
708

DATE DUE

JUL 1 1 1975

DEMCO 38-297